ANNUAIRE GÉNÉRAL 2016-2017

ÉTUDES SUPÉRIEURES

À jour le 5 octobre 2016

www.etudes.umontreal.ca

U de M

Université de Montréal

Table des matières

Direction universitaire

- Introduction
- Rectorat
- Décanats
- Corps universitaires

Règlements des études

- Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales RP

Cours et programmes

- Définitions relatives aux programmes DF
- Sigles des cours d'études supérieures SI
- Index des programmes d'études supérieures ID

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement 1-1
Faculté des arts et des sciences 2-1
Faculté de droit 3-1
Département de kinésiologie 4-1
Faculté de médecine 5-1
Faculté de médecine dentaire 6-1
Faculté de médecine vétérinaire 7-1
Faculté de musique 8-1
École d'optométrie 9-1
Faculté de pharmacie 10-1
École de santé publique 11-1
Faculté des sciences de l'éducation 12-1
Faculté des sciences infirmières 13-1
Faculté de théologie et de sciences des religions 14-1

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 29 août 2016

INTRODUCTION

Fondée en 1878, l'Université de Montréal compte 16 facultés et écoles et forme avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, le premier complexe d'enseignement et de recherche au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 66 000 étudiants, emploie quelque 10 000 personnes, décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études et compte pas moins de 350 000 diplômés à travers le monde.

Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie. Elle est la seule université francophone canadienne à figurer parmi les 150 meilleurs établissements universitaires dans tous les classements internationaux et se situe au 113e rang du classement du prestigieux Times Higher Education 2015.

Le campus de l'Université de Montréal est formé d'une quarantaine de bâtiments répartis sur 65 hectares en périphérie du Mont-Royal, intégrant espaces verts et architecture moderne dans la grande tradition des campus nord-américains. Des campus à Longueuil, Laval, St-Hyacinthe et Trois-Rivières complètent l'offre régionale notamment par la formation de vétérinaires et de médecins de famille.

L'étudiant est au coeur de la vie universitaire et les services qui lui sont dédiés sont nombreux: centre étudiant de soutien à la réussite, vie associative, activités culturelles, cours de langue, garderies, centre de santé de même que le plus grand centre sportif universitaire au Québec, le CEPSUM. C'est à cet endroit que les étudiants-athlètes s'entrainent et évolent dans l'une des dix-neuf équipes de sport d'excellence dont la réputation dépasse les limites du campus.

DIRECTION GÉNÉRALE

recteur.umontreal.ca/equipe-de-direction/organigramme/

Recteur

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

Vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle

Gérard Boismenu, Ph. D. (École des hautes études en sciences sociales de Paris)

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification

Jean Charest, Ph. D. (Laval)

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Marie-Josée Hébert, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés

Guy Lefebvre, LL. L. (Montréal), LL. M. (Montréal), LL. M. – International Business Law (University College London)

Directeur de cabinet et des relations gouvernementales

Jean Renaud, MAP (ÉNAP)

Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

Vices-recteurs assoiciés à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Frédéric Bouchard, Ph. D. (Caroline du Nord)

Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur associé au développement académique et à la transformation institutionnelle

Sébastien Roy

Vice-rectrice adjointe aux études de 1er cycle et à la formation continue

Sylvie Normandeau, Ph. D. (UQÀM)

Vice-rectrice adjointe aux études supérieures

Michèle Brochu, Ph. D. (Laval)

Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité

Claude Mailhot, B. Pharm. D.PH. (Montréal), Pharm. D. (Utah)

Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Chantal Pharand, B. Pharm. (Montréal), Pharm. D. (Pennsylvanie)

Registraire

Marie-Claude Binette, M. Sc. (Montréal)

Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable

Ann-Isabelle Cojocaru, M.B.A. (Laval)

Vice-recteur adjoint aux finances

Matthew Nowakowski, CPA, CA, B. Adm. (Concordia)

Vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie

Monique Cormier, Ph. D. (Paris),

Vice-recteur associé aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés

Benoît Moore

Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

Directeur général de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)

Yves Bouchard, B.Sc. (UQÀM)

Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

DOYENS ET DIRECTEURS

Faculté de l'aménagement : Paul Lewis

Faculté des arts et des sciences : Tania Saba

Faculté de droit : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Faculté de l'éducation permanente : Christian Blanchette

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Michèle Brochu

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly

Faculté de médecine dentaire : Renée Delaquis

Faculté de médecine vétérinaire : Michel Carrier

Faculté de musique : Isabelle Panneton

Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde

Faculté des sciences de l'éducation : Louise Poirier

Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean-Marc Charron

École de santé publique : Pierre Fournier

Département de kinésiologie : Luc Proteau

École d'optométrie : Christian Casanova

CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par le conseil après consultation d'un conseil représentant les étudiants de l'Université, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Parmi ses membres autres que le recteur, le conseil se choisit un président dont il détermine la durée du mandat et qui porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Le Comité exécutif se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur. Le Comité est présidé par le recteur ou, en son absence, par tout autre membre du comité que ce dernier désigne.

Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire est composée d'une centaine de membres de la communauté. Elle énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université, et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, au moins six membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

Commission des études

La commission des études assure la coordination de l'enseignement. La commission des études assure la coordination de l'enseignement. Sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée universitaire, elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'Université et fait des recommandations au comité exécutif; elle exerce-tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

Règlement pédagogique de la Faculté

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales édicte le Règlement suivant :

Chapitre I – Définitions

Définitions liminaires

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

a) « conseil de faculté » : au Département de kinésiologie et à l'École d'optométrie, l'assemblée;

b) « doyen » : le doyen de la faculté responsable d'un programme ou toute personne habilitée par la règlementation de l'Université à exercer un pouvoir attribué au doyen; dans le cas du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie, le directeur;

c) « faculté » : la faculté dont relève le programme auquel un étudiant est inscrit; le terme inclut le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie;

d) « faculté départementalisée » : la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté des sciences de l'éducation;

e) « Faculté » : la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

1.1 Cycles

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycles d'études :

a) le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise, ou aux diplômes et certificats énumérés à l'article 43; il prépare à la poursuite d'études de troisième cycle ou au marché du travail;

b) le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de *Philosophiæ doctor* énumérés à l'article 69; il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

1.1A Études postdoctorales

La Faculté des études supérieures et postdoctorales est responsable, avec le concours des facultés et des départements, de l'application de la Politique sur les stagiaires postdoctoraux. Le stage postdoctoral permet à la personne intéressée d'acquérir une expertise dans un domaine de recherche spécialisé ou complémentaire à sa formation. Il conduit à l'obtention d'une attestation délivrée par la Faculté sur la recommandation de l'unité académique.

1.2 Trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle comporte trois trimestres :

a) le trimestre d'été, de mai à août inclus;

b) le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;

c) le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (exemples : la physique, la philosophie).

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (exemples : la médecine dentaire, les relations industrielles, l'administration des affaires).

1.5 Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription.

1.6 Programme

Le programme est un ensemble d'activités nécessaires à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat; un programme peut comporter des options.

1.7 Types de programme

Les programmes de deuxième et de troisième cycles sont des programmes portant sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champs d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si, par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation principalement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

1.8 Scolarité

La scolarité est le temps requis pour compléter un programme; elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites.

a) la scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit;

b) la scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.

1.9 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département, une faculté ou un programme. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

a) à titre de cours obligatoire. Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;

b) à titre de cours à option. Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

c) à titre de cours au choix. Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Le cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

1.10 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou

b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou

c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre ou

d) quarante-cinq heures de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.11 Équivalence de cours

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

1.12 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

1.13 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

1.14 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant.

1.15 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », le doyen de la faculté intéressée peut permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire québécoise.

1.16 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de deuxième cycle.

1.17 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

1.18 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle.

Ainsi, les titres de maître et de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle).

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemple : maître ès sciences, *philosophiæ doctor*).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemple : M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour *philosophiæ doctor*).

1.19 Diplôme

Le diplôme est, le cas échéant :

a) soit le nom d'un programme d'études de cycle supérieur (exemple : diplôme d'études supérieures spécialisées);

b) soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

1.20 Certificat de deuxième cycle

Le certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

1.21 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte délivré par le secrétaire de la faculté, établissant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

1.22 Libellé

Par « libellé », on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation d'études.

Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées ci-dessous :

A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
i) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
j) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
k) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
m) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
n) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
o) la date et les signatures requises;
p) le sceau de l'Université;
q) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

B. Libellé des grades canoniques

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté de théologie et de sciences des religions attestent que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;
e) l'expression « a complété le programme de »;
f) une des expressions suivantes « doctorat » ou « deuxième cycle »;
g) l'expression « Nous Modérateur des facultés ecclésiastiques et nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de notre autorité, lui conférons le grade de »;
h) selon les cas, l'intitulé « docteur en théologie » ou « licencié en théologie »;
i) selon les cas, le sigle approprié « D.Th. » ou « L.Th. »;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) »;
k) l'expression « avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général, de celle du doyen et du secrétaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions et de celle du modérateur des facultés ecclésiastiques »;
m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

C. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en » ou « a terminé le programme d'études postdoctorales en »;
g) l'appellation du programme;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce.....;
i) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

D. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;
e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;
f) l'appellation du programme;
g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la faculté »;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
i) l'intitulé approprié conformément à l'article 43;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou certificat) »;
m) la date et les signatures requises;
n) le sceau de l'Université;
o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

E. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat en théologie – études pastorales (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté de théologie et de sciences des religions;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « théologie – études pastorales »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

F. Libellé des diplômes de maîtrise en sciences infirmières (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des sciences infirmières;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « sciences infirmières »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

G. Libellé des diplômes de maîtrise en service social (programme offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des arts et des sciences;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « service social »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

1.23 Cotutelle

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une autre université, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur de recherche, lesquels assument ensemble la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse, dans le cas d'une cotutelle avec une université française, ou par la convention conclue par l'Université de Montréal avec une autre université.

Chapitre I.1 – Évaluation des prestations d'enseignement-cours et d'encadrement

1.24 Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes de cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

Cette évaluation a un caractère formatif et les modalités, notamment la manière dont les résultats seront communiqués aux personnes concernées, en sont établies conformément à la réglementation de l'Université.

Chapitre II – Dispositions applicables à tous les programmes

SECTION I – Catégories d'étudiants

2. Nomenclature

La Faculté reçoit des étudiants réguliers, des étudiants libres et des étudiants visiteurs; ces trois catégories sont exclusives.

3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, un diplôme ou un grade de la Faculté.

4. Étudiant libre, auditeur

L'étudiant libre ne postule pas de grade. Après autorisation du doyen, il peut s'inscrire à certains cours. Il doit alors participer aux travaux afférents à ce cours et se présenter aux examens. Il a droit à une attestation pour les études accomplies.

Un étudiant libre ne peut s'inscrire à plus de deux cours ou à plus de huit crédits dans un même programme, sauf si le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, s'est prononcé sur l'admissibilité du candidat.

Lorsqu'un étudiant libre veut être admis comme étudiant régulier, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen selon le cas, n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans devoir se soumettre à l'évaluation et n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est celui qui est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal. S'il est inscrit à un cours ou à une activité pédagogique, il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses autres règlements.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

SECTION II – Admission – conditions générales

6. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

a) posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit;
b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais* et d'une autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; dans certains cas, cette connaissance peut être évaluée au moyen d'un test dont la réussite est une condition d'admissibilité;
c) satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.

7. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.

Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français.

Le doyen peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

8. Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur

Pour être admissible à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

9. Admissibilité à titre d'étudiant visiteur

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, un candidat doit :

a) avoir obtenu l'autorisation du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou du doyen, dans les autres cas,
b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

10. Autorité compétente en matière d'admission

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide de l'admission des candidats internationaux, sur recommandation du doyen; les autres candidats sont admis par le doyen. Ni le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ni le doyen ne sont tenus d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide par ailleurs, sur recommandation du doyen, de l'admission d'un étudiant de doctorat à un cheminement en cotutelle de thèse.

SECTION III – Demande d'admission, réadmission, reconnaissance de crédits et statut étudiant plein temps / demi-temps

11. Demande d'admission et réadmission

Le candidat qui désire être admis à un programme de la Faculté doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. Il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à cet étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

* Dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue.

12. Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours, l'exemption, le transfert. En outre, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'ententes interuniversitaires.

A. Demande de reconnaissance

Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, le candidat doit en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au premier trimestre de son inscription. La demande d'équivalence ne sera cependant étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

B. Bases de reconnaissance

Dans le cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B- ou une note équivalente au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le nombre total de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les 2/3 des crédits du programme.

L'exemption de trimestres ne peut être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

C. Indication au bulletin de notes

a) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, apparaît au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

Cependant, si l'équivalence vise un cours et que ce cours :

i) a été réussi à l'Université de Montréal;

ii) n'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme;

iii) a été suivi trois ans au plus avant l'admission;

la note est transférée au bulletin de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

b) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, apparaît au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

c) Ententes interuniversitaires

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de l'étudiant. Elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Les cours suivis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales sont portés au bulletin, avec la mention équivalence (EQV).

13. Statut étudiant plein temps ou demi-temps

Le candidat qui présente une demande d'admission doit indiquer s'il entend poursuivre ses études à plein temps ou à demi-temps. Dans ce dernier cas, il doit tenir compte des articles 51 (au deuxième cycle) ou 77 (au doctorat).

Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention d'un grade, chaque trimestre auquel un candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.

Le candidat peut être admis à plein temps à tout programme.

Le candidat peut être admis à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.

Dans les programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat, ou dans certains programmes désignés par le Conseil de la Faculté, le candidat peut être admis à temps partiel selon une modalité autre que celle du demi-temps. Aux fins de ces programmes, le Conseil de la Faculté peut étendre la scolarité maximale.

SECTION IV – Inscription et annulation de l'inscription

14. Première inscription, plan global d'études et restriction à l'inscription

Au moment de sa première inscription dans un programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études dans lequel sont définies les modalités de réalisation de son programme. Il doit faire approuver ce plan global d'études par le doyen, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. Il doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

L'étudiant régulier s'inscrit à un programme; l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur s'inscrit à des cours ou à des activités.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen l'y autorise.

15. Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription doit faire parvenir un avis écrit au doyen et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin de notes en regard des cours non complétés.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission conformément au deuxième alinéa de l'article 11.

SECTION V – Modifications, abandon de cours et changement de programme

16. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée, au plus tard quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre. Le doyen décide de la demande.

17. Modification d'option

L'étudiant qui désire modifier son option à l'intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen décide de la demande.

18. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen.

19. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au bulletin de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

20. Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une nouvelle demande d'admission.

SECTION VI – Modes d'évaluation

21. Les modes d'évaluation suivants peuvent être utilisés par un professeur : travaux, examens ou observation de la performance.

22. Évaluation par mode de travaux

L'évaluation par mode de travaux porte sur l'ensemble des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, le rapport et l'évaluation doivent être individuels.

23. Évaluation par mode d'examens

L'évaluation par mode d'examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. S'il n'y a qu'une épreuve orale, elle doit avoir lieu en présence d'un témoin désigné par le doyen.

24. Responsabilité de l'évaluation

Les modalités de l'évaluation sont déterminées par le professeur responsable du cours et approuvées par le doyen.

25. Information relative à l'évaluation

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours et informe ses étudiants des modes d'évaluation du cours.

26. Absence à une évaluation

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;

b) ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examens ou ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours, il ne justifie par écrit, pour un motif jugé valable, son absence ou son retard auprès du doyen.

27. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen est exclu de l'évaluation du cours.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

28. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

29. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

30. Système de notation

30.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

A+ = 4,3	A = 4	A- = 3,7	correspondant à excellent
B+ = 3,3	B = 3	B- = 2,7*	correspondant à bon
C+ = 2,3	C = 2**		correspondant à passable

* note minimale de passage dans un programme

** note minimale de passage dans un cours

30.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à ce cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

31. Comité d'études supérieures

Un Comité d'études supérieures doit être formé dans chaque faculté, département ou programme interdisciplinaire. Il doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen doit être informé une fois l'an, à la date qu'il fixe, de la composition du comité relevant d'un département ou d'une direction de programme interdisciplinaire. À défaut, il procède lui-même à la formation du comité.

Le Comité d'études supérieures est responsable des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Le Comité d'études supérieures effectue le suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et s'assure que les objectifs de formation sont partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du Comité d'études supérieures peuvent comprendre :

– le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants;
– l'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants;
– l'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation;
– l'évaluation des étudiants.

Il fait rapport de l'évolution de ses travaux au moins une fois par an à l'Assemblée départementale ou au Conseil de faculté.

32. Seconde évaluation

32.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 59 et 88, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation.

Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou tout autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Pour les cours constitutifs d'un programme, les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen.

A. Cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

B. Cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

C. Cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

32.2 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

33. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

34. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

35. Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à l'état d'avancement de ses travaux. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

a) approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au bulletin de l'étudiant;

b) recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci – selon les articles 59g) pour la maîtrise et 88i) pour le doctorat – ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 42.

36. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

SECTION VII – Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

37. Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date la plus tardive soit de l'affichage soit de l'expédition des résultats, à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, selon la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivants, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen.

Si la demande est accueillie, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation; qui peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Au plus tard trente jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant.

38. Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire qu'une injustice a été commise au moment de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours qui suivent l'expédition des résultats de cette révision, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen.

La décision doit être rendue après consultation du responsable du cours. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Lorsque la requête est accueillie, un comité de révision exceptionnelle formé de trois membres est constitué. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le Comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.

Le Comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision est communiquée au doyen au plus tard quarante-cinq jours après que le comité a été saisi de la demande; le doyen en informe alors l'étudiant.

SECTION VIII – Grades

39. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à temps plein ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

40. Octroi et annulation de grades

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la faculté à l'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences du programme.

Le grade, le diplôme, le certificat ou l'attestation décerné par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est nul.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen.

SECTION IX – Dispositions particulières relatives à l'admission et à l'inscription

41. Admission et inscription basées sur des faux ou des manœuvres frauduleuses

L'admission ou l'inscription basée sur des faux ou des manœuvres frauduleuses est nulle.

42. Comité d'appel de la décision du doyen

Lorsque le doyen, sur recommandation du Comité d'études supérieures, met fin, en vertu de l'article 35, à l'inscription de l'étudiant au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du conseil de la faculté peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du doyen. La décision du comité est sans appel.

Chapitre III – Dispositions applicables aux programmes de 2e cycle

SECTION X – Intitulés des diplômes des programmes de deuxième cycle et sigles

43. L'Université offre des programmes conduisant aux grades et aux diplômes de deuxième cycle dont la liste paraît à l'annexe A.

SECTION XI – Conditions d'admissibilité

44. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans le cas d'une candidature à un programme de maîtrise avec mémoire, accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XIV.

45. Pour être admissible à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre :

a) avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal ou

b) avoir obtenu une moyenne jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, pour un diplôme de premier cycle d'une autre université ou

c) avoir complété des études équivalentes ou

d) détenir, de l'avis du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen, selon le cas, une expérience équivalente. Dans ce dernier cas, l'admission est faite aux conditions déterminées par le doyen concerné, qui peuvent prendre la forme d'un régime d'études particulier, et notamment comprendre des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel le candidat s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

SECTION XIA – Microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées

45.1 Éléments constitutifs

Un microprogramme comporte normalement de douze à dix-huit crédits, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées en comporte trente.

Le microprogramme est composé exclusivement de cours, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

45.2 Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre pour un microprogramme et de deux trimestres pour un diplôme d'études supérieures spécialisées.

La scolarité maximale exigée est de trois ans à compter de la première inscription pour un microprogramme, de quatre ans pour un diplôme d'études supérieures spécialisées. Dans le calcul de la scolarité, les trimestres de préparation ne sont pas comptés, mais les trimestres de suspension ou de non-inscription le sont.

Ces dispositions s'appliquent à moins que le règlement propre à un microprogramme ou à un diplôme d'études supérieures spécialisées n'y déroge.

45.3 Inscription

À moins de disposition contraire, l'inscription à temps partiel est possible dans tout microprogramme ou diplôme d'études supérieures spécialisées. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature. Quelles que soient cependant les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

45.4 Suspension et prolongation

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre, les dispositions de l'article 49, en matière de suspension d'inscription, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études supérieures spécialisées.

La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

45.5 Passage du microprogramme au diplôme d'études supérieures spécialisées ou du diplôme d'études supérieures spécialisées à la maîtrise

Lorsque, dans un même domaine de spécialisation, sont offerts à la fois deux des trois programmes suivants : un microprogramme, un diplôme d'études supérieures spécialisées et une maîtrise, l'étudiant inscrit à l'un peut demander d'être admis à l'autre de spécialisation plus poussée et obtenir, le cas échéant, le transfert intégral des cours déjà suivis, qui deviennent ainsi partie intégrante de sa nouvelle scolarité.

Lorsqu'un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures spécialisées peut mener à la maîtrise, le seuil d'admissibilité applicable au changement de programme vers la maîtrise ne peut être inférieur à 3,0, conformément à l'article 45.

SECTION XII – Programmes de maîtrise

46. Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement quarante-cinq crédits.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports, ainsi que d'un mémoire.

47. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de maîtrise de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou de deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

48. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée, sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programme sont exclus du calcul de la moyenne inscrite au bulletin.

SECTION XIII – Scolarité de maîtrise

49. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par celle-ci.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire de maîtrise, de son rapport de stage ou de son travail dirigé, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

50. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 46, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques ou professionnelles, mais encore réduire la scolarité. L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

51. Scolarité maximale d'un programme de maîtrise

La scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

52. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

53. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XIV – Directeur de recherche

54. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures, et dont le choix a été agréé par le doyen, accepte de le diriger dans son travail de recherche.

Pour des motifs agréés par le doyen, un trimestre de prolongation peut être accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.

La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

55. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

56. Cessation de direction de recherche

Le doyen peut, pour des raisons sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

57. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XV – Modalités d'évaluation et fin de la candidature

58. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

59. Fin de la candidature

La candidature à la maîtrise prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 47, le cas échéant;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de maîtrise proprement dit, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 45;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de son programme de maîtrise proprement dit;

e) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation;

f) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XIV;

g) si le doyen accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

h) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 53, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

i) si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

j) si le mémoire de l'étudiant est refusé par les membres du jury à la majorité des voix;

k) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport de stage ou au travail dirigé ou le refusent.

60. Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XVI – Mémoire

61. Sujet de mémoire

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté, du département ou du programme intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

62. Mémoire

Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.

63. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

64. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du *Guide de présentation des mémoires et des thèses*.

65. Examen du mémoire et composition du jury

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un président-rapporteur. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée. Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Normalement, le directeur de recherche est invité à faire partie du jury, mais il ne peut en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

66. Rôle du jury

Le jury peut :

a) accepter le mémoire ou

b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée ou

c) le refuser.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury prise collectivement et après délibération doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

SECTION XVII – Stages et travaux dirigés

67. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

67.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

67.2 Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives élaborées par le doyen. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles, et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

67.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 59, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XVIII – Règlement propre à chaque programme

68. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre IV – Dispositions applicables aux programmes de doctorat

SECTION XIX – Intitulés des diplômes et sigles

69. L'Université offre des programmes conduisant aux grades de doctorat dont la liste paraît à l'annexe B.

SECTION XX – Conditions d'admissibilité

70. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3, ou

attester d'une formation jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et être autorisé par le doyen à s'inscrire à un programme spécial de doctorat selon le cas;

d) présenter l'esquisse d'un projet de recherche;

e) accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XXIII.

71. Passage de la maîtrise au doctorat et exemption de mémoire

Malgré l'alinéa b) de l'article 70, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.

72. Octroi du grade de maîtrise (cf. art. 70c et 71)

L'étudiant admis en vertu de l'article 70c ou l'étudiant qui s'est prévalu de l'article 71 et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,

b) a complété la scolarité minimale du doctorat et

c) a réussi l'examen général de synthèse

peut, sur demande au doyen, obtenir le grade de maîtrise s'il abandonne ses études de doctorat. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen peut, sur recommandation du Comité des études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise.

SECTION XXI – Programme

73. Éléments constitutifs d'un programme de doctorat

Un programme de doctorat comporte normalement quatre-vingt-dix crédits.

74. Un programme de doctorat comporte un minimum de soixante crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'une thèse.

75. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer pour la réussite de ces cours des exigences particulières, supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de doctorat de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

76. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation, selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

SECTION XXII – Scolarité

77. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons jugées sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de thèse jusqu'au dépôt de celle-ci, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

78. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 77, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen.

7. Scolarité maximale d'un programme de doctorat

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

80. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

81. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XXIII – Directeur de recherche

82. Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

A. En cours d'admission

Avant d'admettre un candidat, le doyen doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant.

B. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou par le doyen, selon le cas, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger. La candidature de l'étudiant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

83. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée et si l'intérêt de l'étudiant l'exige, l'autoriser à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

84. Cessation de direction de recherche

Le doyen ou l'autorité compétente peut, pour des raisons jugées sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Dans ce cas, des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

85. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XXIV – Modalités d'évaluation, examen général de synthèse et fin de la candidature

86. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

87. Examen général de synthèse

A. Éléments constitutifs et moment ultime de l'examen général de synthèse

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits.

B. Date de l'examen général de synthèse

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen.

C. Composition du jury de l'examen général de synthèse

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen.

D. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

E. Résultat de l'examen général de synthèse ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen; en ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

88. Fin de la candidature

La candidature au doctorat prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 75;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de doctorat proprement dit ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 75;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires;

e) si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de doctorat proprement dit;

f) si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 84;

g) si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse;

h) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XXIII;

i) si le doyen ou l'autorité compétente accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

j) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 81, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

k) si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

l) si la thèse de l'étudiant est refusée en conformité avec les articles 95 à 100;

m) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport du stage ou au travail dirigé ou le refusent.

89. Les modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XXV – Thèse

90. Sujet de la thèse

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

91. Thèse

La thèse doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.

92. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Cette demande est normalement présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

93. Conformité aux normes de présentation

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du *Guide de présentation des mémoires et des thèses*.

94. Examen de la thèse et composition du jury

L'examen de la thèse est fait par un jury composé d'un président-rapporteur et de trois membres; l'un de ces membres au moins est choisi en dehors de l'Université. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté. Ce pouvoir ne peut être délégué en ce qui concerne la formation des jurys de cotutelle de thèse.

Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Le directeur de recherche du candidat est invité à être membre du jury, mais il ne peut en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal.

95. Soutenance; premier jury

Le jury peut :

a) accepter la thèse pour la soutenance ou

b) la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, dans le délai fixé par le jury; le délai accordé ne doit pas dépasser un an.

Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

96. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

97. Décision du jury

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

98. Soutenance; second jury

A. Examen de la thèse et composition du second jury

En cas de dissidence du premier jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

B. Décision du second jury

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

99. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que, selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

100. La candidature prend fin si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

SECTION XXVI – Stages et travaux dirigés

101. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

101.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

101.2 Conformité du rapport de stage ou du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stages et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

101.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 88, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XXVII – Règlement propre à chaque programme

102. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre V – Dispositions finales

103. Frais de scolarité

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

104. Règlement pédagogique applicable

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de doctorat est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un programme, sauf dans les cas où :

a) de l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable;

b) une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant;

c) une modification est imposée par la Commission des études.

105. Octroi de grades, de diplômes et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

À jour le 22 septembre 2016

Extraits du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures

Cours - Article 1.6

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle et par un numéro spécifiques. Un nombre défini de crédits est attribué à chaque cours.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Programmes d'études - Article 1.19

Le programme d'études est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études qui mène à l'obtention d'un grade, d'un diplôme, d'une attestation ou d'un certificat. Un programme d'études peut comporter des modalités ou des options.

Version d'un programme

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

Note: La dernière version du programme est celle qui paraît à l'annuaire et est indiquée près du numéro du programme.

Cours obligatoire - Article 1.6A. a)

Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme.

Cours à option - Article 1.6A. b)

Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme.

Cours au choix - Article 1.6A. c)

Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Cours hors programme ou en surplus - Article 1.6D

Le cours est dit hors programme ou en surplus s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

SIGLES DES COURS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

À jour le 22 septembre 2016
Les chiffres entre parenthèses désignent le nombre de cours offerts portant ce sigle.

ACT - Actuariat (1)
ALL - Études allemandes (17)
AME - Aménagement (91)
ANG - Études anglaises (40)
ANT - Anthropologie (50)
APA - Architecture de paysage (21)
APC - Administration sociale (13)
ARC - Architecture (25)
ART - Arts technologiques (23)
ASA - Administration de la santé (117)
AUD - Audiologie (19)
AUT - Études autochtones (7)
BCM - Biochimie (37)
BIE - Bioéthique (34)
BIM - Biologie moléculaire (42)
BIN - Bio-informatique (18)
BIO - Biologie (sciences biologiques) (34)
CEL - Commerce électronique (3)
CEP - Communication et politique (2)
CGE - Conseil génétique (30)
CHI - Chirurgie (7)
CHM - Chimie (43)
CIN - Cinéma (études cinématographiques) (40)
COM - Communication (sciences de la communication) (78)
CON - Université Concordia (1)
CPR - Compétences professionnelles (6)
CRI - Criminologie (81)
DEJ - Design de jeux (8)
DER - Dentisterie de restauration (44)
DID - Didactique (62)
DIN - Design industriel (5)
DMO - Démographie (30)
DRI - Droit et relations industrielles (6)
DRT - Droit (234)
EAE - Études allemandes et européennes (6)
ECN - Sciences économiques (48)
EDD - Environnement et développement durable (10)
EDU - Éducation (stages) (17)
EMU - Éducation, musique (13)
ENV - Environnement (6)
ERT - Ergothérapie (35)
ESP - Études hispaniques (25)
ETA - Éducation : études et administration (114)
ETM - Études médiévales (1)
FMC - Finance mathématique et computationnelle (2)
FRA - Français, langue et littérature (46)
GBM - Génie biomédical (30)
GEO - Géographie (41)
GIN - Génie (École Polytechnique) (6)
GRC - Grec ancien (10)
GRM - Grec moderne (études néo-helléniques) (2)
HAR - Histoire de l'art (36)
HEC - HEC Montréal (20)
HGL - Études classiques (7)
HST - Histoire (51)
IDV - Déficience visuelle (intervention) (38)
IFT - Informatique (58)
INT - Études internationales (31)
IPR - Insertion professionnelle (16)
JEU - Jeux vidéographiques (2)
JRN - Formation journalistique (16)
KIN - Kinésiologie (29)
LAT - Latin (études latines) (8)
LCO - Littérature comparée (33)
LIT - Littérature (générale) (7)
LNG - Linguistique (18)
MAT - Mathématiques (40)
MCB - Microbiologie et immunologie (22)
MCT - Musique, composition (24)
MDF - Médecine familiale (1)
MEV - Médecine vétérinaire (642)
MIN - Musique, interprétation (51)
MMD - Médecine (multidisciplinaire) (85)
MMV - Médecine vétérinaire (multidisciplinaire) (137)
MSL - Muséologie (25)
MSN - Santé environnementale et santé au travail (26)
MSO - Médecine sociale et préventive (96)
MTE - Musique, techniques d'écriture (13)
MUE - Musique, ensembles et ateliers (193)
MUI - Musique, instrument (337)
MUL - Musicologie (62)
MUS - Musique (42)
NRL - Sciences neurologiques (20)
NSC - Neurosciences (34)
NUT - Nutrition (41)
OPH - Ophtalmologie (1)
OPM - Optométrie (59)
ORA - Orthophonie-audiologie (12)
ORT - Orthophonie (25)
PAA - Anatomie et physiologie animales (59)

PAL - Sciences infirmières (soins infirmiers) (1)
PBC - Pathologie et biologie cellulaire (22)
PDT - Pédiatrie (11)
PEF - Petite enfance et famille (11)
PGM - Pharmacogénomique (6)
PHA - Pharmacie (37)
PHI - Philosophie (60)
PHL - Pharmacologie (42)
PHM - Pharmacie (140)
PHT - Physiothérapie (21)
PHY - Physique (49)
PLU - Pluridisciplinaire (75)
POL - Science politique (74)
PPA - Psychopédagogie et andragogie (86)
PRX - Praxis – Formation continue (2)
PSE - Psychoéducation (73)
PSL - Physiologie (29)
PSS - Pédagogie universitaire des sciences de la santé (1)
PST - Psychiatrie (8)
PSY - Psychologie (131)
PTM - Pathologie et microbiologie (méd. vét.) (126)
QPP - Qualification pour physiothérapeutes (12)
RAD - Radiologie diagnostique (25)
REA - Réadaptation (générale) (21)
REI - Relations industrielles (85)
REL - Sciences de la religion (85)
SAB - Santé buccale (113)
SBP - Sciences biopharmaceutiques (23)
SCI - Sciences de l'information (62)
SCV - Sciences de la vision (30)
SHA - Sciences humaines appliquées (8)
SMC - Sciences cliniques (29)
SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers) (55)
SOL - Sociologie (46)
SOM - Sciences infirmières et médecine (4)
SPS - Société, politique publique et santé (1)
SPU - Santé publique (46)
SPV - Santé publique vétérinaire (25)
SRS - Résidence en médecine dentaire (15)
SST - Santé et sécurité du travail (9)
STO - Stomatologie (23)
STS - Statistiques sociales (3)
STT - Statistique (21)
SVS - Service social (54)
THB - Études bibliques (8)
THL - Théologie (1)
THP - Théologie pastorale (pratique) (1)
TRA - Traduction (41)
TXL - Toxicologie (6)
UDS - Université de Sherbrooke (1)
ULA - Université Laval (1)
UQM - Université du Québec à Montréal (5)
URB - Urbanisme (46)
VIR - Virologie (2)

INDEX DES PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

À jour le 22 septembre 2016

A

Administration de l'éducation : maîtrise (M. Éd. et M. Sc.), microprogramme approfondi, doctorat (D. Éd. et Ph. D.) – Faculté des sciences de l'éducation, Département d'administration et fondements de l'éducation
Administration des services de santé : maîtrise, D.E.S.S., microprogramme 2e cycle – École de santé publique, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Administration des systèmes d'éducation et de formation : D.E.S.S., microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département d'administration et fondements de l'éducation
Administration sociale : D.E.S.S., microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences
Aménagement : maîtrise (2), doctorat – Faculté de l'aménagement
Analyse et évaluation des interventions en santé : diplôme complémentaire au doctorat – École de santé publique, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé : microprogramme 3e cycle – École de santé publique, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Analyse et stratégie internationale : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences
Andragogie : maîtrise, doctorat – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Anthropologie : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département d'anthropologie
Architecture : maîtrise, doctorat – Faculté de l'aménagement, École d'architecture
Architecture de paysage : maîtrise – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Arts, création et technologies : D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences
Audiologie : maîtrise – Faculté de médecine, École d'orthophonie et d'audiologie

B

Biochimie : maîtrise, doctorat – Faculté de médecine, Département de biochimie et médecine moléculaire
Biochimie clinique : D.É.P.D. – Faculté de médecine, Département de biochimie et médecine moléculaire
Bioéthique : D.E.S.S., maîtrise, microprogramme de 2e cycle – École de santé publique, Département de médecine sociale et préventive
Bio-informatique : maîtrise, doctorat – Faculté de médecine, Département de biochimie et médecine moléculaire
Biologie (sciences) : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences biologiques
Biologie moléculaire : maîtrise, doctorat – Faculté de médecine

C

Chimie : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de chimie
Cinéma : maîtrise – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Commerce électronique : maîtrise – Faculté de droit, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Communication (scicences) : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de communication
Communication dans les organisations en changement : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, Département de communication
Communication organisationnelle : D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, Département de communication
Communication politique : D.E.S.S., microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, Département de communication
Compétences professionnelles : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences
Criminologie : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie
Criminologie, analyse criminologique : microprogramme – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie
Criminologie, intervention criminologique : microprogramme – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie

D

Démographie : maîtrise, doctorat, D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
Design de jeux : D.E.S.S. – Faculté de l'aménagement, École de design
Développement du médicament : maîtrise, D.E.S.S. – Faculté de pharmacie
Didactique : maîtrise, microprogramme 2e cycle, doctorat, D.E.S.S.– Faculté des sciences de l'éducation, Département de didactique
Didactique et intégration des matières : microprogramme 2e – Faculté des sciences de l'éducation, Département de didactique
Droit : maîtrises (2), doctorat – Faculté de droit
Droit, Common Law nord-amércianie : maîtrise, microprogramme 2e cycle, Juris Doctor – Faculté de droit
Droit, fiscalité : maîtrise – Faculté de droit
Droit des affaires : maîtrise (2), microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – Faculté de droit
Droit des technologies de l'information : maîtrise, microprogramme 2e cycle – Faculté de droit
Droit et travail : microprogramme 2e cycle – Faculté de droit
Droit international : maîtrise (2), microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – Faculté de droit
Droit notarial : maîtrise – Faculté de droit

E

Éducation : maîtrise, microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – Faculté des sciences de l'éducation
Éducation comparée et fondements de l'éducation : maîtrise, doctorat – Faculté des sciences de l'éducation, Département d'administration et fondements de l'éducation
Éducation, orthopédagogie : maîtrise, D.E.S.S. – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Enseignement au secondaire : maîtrise – Faculté des sciences de l'éducation, Centre de formation des maîtres

Environnement et développement durable : maîtrise, D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences
Environnement, santé et gestion des catastrophes : D.E.S.S. – École de santé publique, Département de santé environnementale et santé au travail
Épidémiologie et contrôle des infections : microprogramme 2e cycle – École de santé publique
Ergothérapie (sciences de la santé) : maîtrise, qualification, microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – Faculté de médecine, École de réadaptation
Éthique clinique: microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine
Études allemandes : maîtrise, diplôme complémentaire à la maîtrise – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études anglaises : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études cinématographiques : doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Études classiques : maîtrise – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques
Études hispaniques : maîtrise – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Études individualisées : maîtrises (M. A., M. Sc., M. Sc. A.) et doctorat – Faculté des arts et des sciences, Faculté de médecine, Faculté de l'aménagement
Études internationales : maîtrise, microprogramme 2e cycle, D.E.S.S., doctorat – Faculté des arts et des sciences
Études juives : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences
Études religieuses : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences
Évaluation des compétences : microprogramme 2e cycle, maîtrise, D.E.S.S. – Faculté des sciences de l'éducation, Département d'administration et fondements de l'éducation
Évaluation des technologies de la santé : maîtrise, microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – École de santé publique, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

FG

Finance mathématique et computationnelle : microprogramme 2e cycle, maîtrise – Faculté des arts et des sciences, Département de mathématiques et de statistique, Département des sciences économiques
Génétique médicale : microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine, Département de pédiatrie
Génie biomédical : maîtrise, doctorat, D.E.S.S. – Faculté de médecine, Département de physiologie
Géographie : maîtrise, doctorat, D.É.S.S– Faculté des arts et des sciences, Département de géographie
Géomatique en analyse spatiale : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, Département de géographie
Gestion de la qualité et de la sécurité des patients : maîtrise, microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – École de santé publique, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Gestion du changement en éducation : microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département d'administration et fondements de l'éducation
Gestion du changement et responsabilité populationnelle : microprogramme 2e cycle – École de santé publique, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Gestion du système de santé : diplôme complémentaire à la maitrise – École de santé publique, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

HIJ

Histoire : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire
Histoire de l'art : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Hygiène du travail : D.E.S.S. – École de santé publique, Département de santé environnementale et santé au travail
Informatique : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Intégration pédagogique des TIC : microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Intervention éducative : maîtrise, D.E.S.S. – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Journalisme : D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, Faculté de droit, Faculté de l'éducation permanente

KL

Kinésiologie : maîtrise, microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – Département de kinésiologie
Kinésiologie, sciences de l'activité physique : maîtrise, doctorat – Département de kinésiologie
Leadership et gestion des établissements scolaires : D.E.S.S., microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département d'administration et fondements de l'éducation
Linguistique : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction
Littérature : doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Littérature comparée : maîtrise – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Littératures de langue française : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département des littératures de langue française

M

Mathématiques : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de mathématiques et de statistique
Mathématiques et statistique : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences économiques
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (anglais) : microprogramme 2e cycle (2), D.E.S.S. – Faculté de médecine
Médecine d'assurance et d'expertise : microprogramme 2e cycle (2), D.E.S.S. – Faculté de médecine
Médecine dentaire : maîtrise – Faculté de médecine dentaire
Médecine dentaire, dentisterie pédiatrique : D.É.S. – Faculté de médecine dentaire
Médecine dentaire, orthodontie : D.E.S.S. – Faculté de médecine dentaire
Médecine dentaire, résidence multidisciplinaire : certificat de résidence – Faculté de médecine dentaire

Médecine dentaire, sciences buccodentaires : maîtrise – Faculté de médecine dentaire
Médecine dentaire, stomatologie : certificat de résidence – Faculté de médecine dentaire
Médecine vétérinaire, animaux de compagnie : microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine vétérinaire
Médecine vétérinaire, biomédecine vétérinaire : D.É.S. – Faculté de médecine vétérinaire
Médecine vétérinaire, diagnostic en laboratoire : D.É.S. – Faculté de médecine vétérinaire
Médecine vétérinaire, interface animal-homme-environnement et santé : microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine vétérinaire, Département de pathologie et microbiologie
Médecine vétérinaire, sciences appliquées vétérinaires : certificat de résidence, internat de perfectionnement – Faculté de médecine vétérinaire, Département de sciences cliniques
Médecine vétérinaire, interventions en santé publique vétérinaire : microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine vétérinaire, Département de pathologie et microbiologie
Médecine vétérinaire, pathologie vétérinaire : D.É.S. – Faculté de médecine vétérinaire, Département de pathologie et microbiologie
Médecine vétérinaire, sciences cliniques vétérinaires : D.É.S. – Faculté de médecine vétérinaire, Département de sciences cliniques
Médecine vétérinaire, sciences vétérinaires : maîtrise (2), doctorat – Faculté de médecine vétérinaire
Média, culture et technologie: D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences
Mesure et évaluation en éducation : maîtrise, doctorat – Faculté des sciences de l'éducation, Département d'administration et fondements de l'éducation
Méthodologies d'analyse sociologique : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie
Microbiologie et immunologie : maîtrise, doctorat – Faculté de médecine, Département de microbiologie, infectiologie et immunologie
Mobilité et posture : microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine
Mobilité, transport et urbanisme : microprogramme 2e cycle – Faculté d'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Montage et gestion de projets d'aménagement : D.E.S.S. – Faculté d'aménagement
Muséologie : maîtrise - Faculté des arts et des sciences
Musique : maîtrises M. A. et M. Mus., doctorat Ph. D. – Faculté de musique
Musique, composition pour l'écran et la scène : D.É.P.A. – Faculté de musique
Musique, enseignement instrumental : microprogramme 2e cycle – Faculté de musique
Musique, interprétation : maîtrise, doctorat, D.E.S.S., D.É.P.A. – Faculté de musique
Musique, répertoire d'orchestre : D.E.S.S. (2) – Faculté de musique
Musique, composition et création sonore : maîtrise, doctorat – Faculté de musique
Musiques numériques : D.E.S.S. – Faculté de musique

NO

Neuropsychologie clinique : microprogramme 3e cycle – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie
Neurosciences : maîtrise, microprogramme 2e cycle, doctorat, – Faculté de médecine, Département de neurosciences
Nutrition : maîtrise (2), microprogramme 2e cycle, doctorat, D.E.S.S. – Faculté de médecine, Département de nutrition
Optométrie : certificat de résidence – École d'optométrie
Optométrie basse vision : microprogramme 2e cycle – École d'optométrie
Optométrie, informatique adaptée en déficience visuelle : microprogramme 2e cycle – École d'optométrie
Optométrie, intervention en déficience visuelle : D.E.S.S. (2) – École d'optométrie
Optométrie, sciences de la vision : maîtrise (2), doctorat – École d'optométrie
Orthodidactique (mathématiques, français) : microprogrammes 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département de didactique
Orthopédagogie, soutien à l'apprentissage : microprogrammes 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Orthopédagogie, élèves en difficulté d'adaptation et de comportement : microprogrammes 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Orthopédagogie, élèves handicapés : microprogrammes 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Orthophonie : maîtrise – Faculté de médecine, École d'orthophonie et d'audiologie

PQ

Pathologie et biologie cellulaire : maîtrise – Faculté de médecine, Département de pathologie et biologie cellulaire
Pathologie moléculaire et médecine personnalisée : microprogrammes 2e cycle – Faculté de médecine, Département de pathologie et biologie cellulaire
Pédagogie universitaire des sciences médicales : maîtrise, microprogrammes 2e cycle – Faculté de médecine, Faculté des sciences de l'éducation
Perfusion extracorporelle: D.E.S.S. – Faculté de médecine, Département de chirurgie
Pharmacogénomique : microprogrammes 2e cycle – Faculté de médecine, Département de pharmacologie
Pharmacologie : maîtrise, diplôme complémentaire à la maîtrise, doctorat – Faculté de médecine, Département de pharmacologie
Pharmacologie clinique : maîtrise, microprogrammes 2e cycle, D.E.S.S. – Faculté de médecine, Département de pharmacologie
Pharmacothérapie avancée : maîtrise, diplôme complémentaire à la maîtrise – Faculté de pharmacie
Philosophie : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie
Physiologie : microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine, Département de physiologie
Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative : maîtrise, doctorat – Faculté de médecine, Département de physiologie
Physiothérapie : maîtrise, qualification. D.E.S.S. – Faculté de médecine, École de réadaptation
Physiothérapie, rééducation périnéale et pelvienne : microprogramme 2e cycle – Faculté de médecine, École de réadaptation
Physique : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de physique
Pratique pharmaceutique : certificat de 2e cycle – Faculté de pharmacie
Pratique et politiques du pluralisme : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences

Psychoéducation : maîtrise, microprogramme 2e cycle, doctorat – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation
Psychologie : maîtrise, doctorat (2) – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie
Psychologie, neuropsychologie clinique : doctorats (2) – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie
Psychologie clinique : doctorats (2) – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie
Psychologie du travail et des organisations : doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie
Psychopédagogie : maîtrise, doctorat – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie

R

Recherche, développement et évaluation du médicament : diplôme complémentaire au doctorat – Faculté de pharmacie
Récits et médias autochtones : D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde
Relations industrielles : maîtrise, doctorat, D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles
Relations industrielles, dynamique des relations du travail : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles
Relations industrielles, gestion de la diversité dans les organisations : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles
Relations industrielles, perspectives internationales : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles
Relations industrielles, santé et mieux-être au travail : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles

S

Santé environnementale et santé au travail : maîtrise, microprogramme 2e cycle – École de santé publique, Département de santé environnementale et santé au travail
Santé environnementale mondiale: D.E.S.S. – École de santé publique, Département de santé environnementale et santé au travail
Santé et sécurité du travail : maîtrise, D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles
Santé mondiale : microprogramme 2e cycle – École de santé publique, Département de médecine sociale et préventive
Santé publique : maîtrise, microprogramme 2e cycle, doctorat, D.E.S.S., D.É.P.A. – École de santé publique, Département de santé environnementale et santé au travail, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, Département de médecine sociale et préventive
Santé publique pour cadres et professionnels en exercice : microprogramme 2e cycle – École de santé publique, Département de médecine sociale et préventive
Science politique : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique
Sciences biomédicales : maîtrise, doctorat – Faculté de médecine
Sciences cliniques vétérinaires: D.E.S. – Faculté de médecine vétérinaire
Sciences de l'information : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Sciences de l'information, recherche : maîtrise – Faculté des arts et des sciences, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Sciences de la réadaptation : maîtrise, doctorat – Faculté de médecine, École de réadaptation
Sciences des religions : maîtrise, doctorat – Faculté de théologie et de sciences des religions
Sciences économiques : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences économiques
Sciences humaines appliquées : doctorat – Faculté des arts et des sciences
Sciences infirmières : maîtrise, doctorat – Faculté des sciences infirmières
Sciences infirmières, développement des pratiques infirmières : microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences infirmières
Sciences infirmières, leadership et gestion des soins infirmiers : microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences infirmières
Sciences infirmières, pratique avancée : maîtrise, diplôme complémentaire à la maîtrise – Faculté des sciences infirmières
Sciences infirmières, prévention et contrôle des infections : microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences infirmières
Sciences neurologiques : maîtrise – Faculté de médecine, Département des neurosciences
Sciences pharmaceutiques : maîtrise, doctorat – Faculté de pharmacie
Sécurité intérieure : D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie
Service social : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, École de travail social
Société, politiques publiques et santé : microprogramme 2e cycle, D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, École de travail social
Sociologie : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie
Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers : microprogramme 2e cycle – Faculté des sciences de l'éducation, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Spiritualité et santé : D.E.S.S. – Faculté de théologie et de sciences des religions
Statistique : maîtrise, doctorat – Faculté des arts et des sciences, Département de mathématiques et de statistique
Statistiques sociales : microprogramme 2e cycle – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie

TUV

Théologie : maîtrise, licence, doctorat civil, doctorat canonique – Faculté de théologie et de sciences des religions
Théologie pratique : maîtrise, doctorat – Faculté de théologie et de sciences des religions
Toxicologie et analyse du risque : D.E.S.S. – École de santé publique, Département de santé environnementale et santé au travail
Traduction : maîtrise, doctorat, D.E.S.S. – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction
Urbanisme : maîtrise, qualification – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Virologie et immunologie : doctorat – Faculté de médecine, Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

GLOSSAIRE DES DIPLÔMES ET ATTESTATIONS

D.C. - Diplôme complémentaire
D.D.N. - Diplôme de droit notarial
D.É.P.A. - Diplôme d'études professionnelles approfondies
D.É.P.D. - Diplôme d'études postdoctorales
D.É.S. - Diplôme d'études supérieures
D.E.S.S. - Diplôme d'études supérieures spécialisées
D. Mus. - Doctorat en musique
D. Psy. - Doctorat en psychologie
D. Th. - Doctorat en théologie
I.P.S.A.V. - Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires
J. D. - Juris Doctor
LL. D. - Legum Doctor
LL. M. - Legum Magister
L. Th. - Licence en théologie
M.A. - Maîtrise ès arts
M.Arch. - Maîtrise en architecture
Mc - Microprogramme
M. Éd. - Maîtrise en éducation
M. Mus. - Maîtrise en musique
M.P.A. - Maîtrise professionnelle en audiologie
M.P.O. - Maîtrise professionnelle en orthophonie
M. Sc. - Maîtrise ès sciences
M. Sc. A. - Maîtrise ès sciences appliquées
M.S.I. - Maîtrise en sciences de l'information
M. Urb. - Maîtrise en urbanisme
Ph. D. - Philosophiae Doctor

Table des matières

Introduction et Direction 1-1

Ordres professionnels 1-1

Programmes en aménagement

2-005-1-1 Maîtrise en aménagement (M. Sc. A.) 1-1

3-005-1-0 Doctorat en aménagement (Ph. D.) 1-4

2-960-1-1 Maîtrise individualisée en design urbain (M. Sc. A.) 1-5

2-005-1-2 D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement 1-6

École d'architecture

2-010-1-0 Maîtrise en architecture (M. Arch.) 1-6

3-960-1-0 Doctorat individualisé en architecture (Ph. D.) 1-7

École de design

2-015-1-2 D.E.S.S. en écodesign stratégique 1-8

2-015-1-3 D.E.S.S. en design de jeux 1-9

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

2-025-1-0 Maîtrise en urbanisme (M. Urb.) 1-10

2-025-6-0 Microprogramme de 2e cycle conjoint : mobilité, transport et urbanisme 1-11

2-025-1-2 Programme de qualification en urbanisme 1-12

2-020-1-0 Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.) 1-12

Information à jour le 20 septembre 2016

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Introduction

La Faculté de l'aménagement réunit en un seul lieu des disciplines dédiées à l'étude des interactions entre l'homme et son milieu et à l'intervention sur l'environnement bâti et naturel. À la frontière de l'art et de la science, les disciplines de l'aménagement sont d'une immense richesse, tant par la diversité de leurs champs d'action que par leurs échelles d'intervention – de la ville à l'objet. Elles se déploient dans une recherche tout aussi vaste par leurs axes et leurs formes, allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et à la recherche-création. L'ampleur des champs d'études en aménagement et le regard décloisonné que propose le maillage disciplinaire, amènent un avantage unique : la capacité d'embrasser des problématiques complexes à la hauteur des enjeux contemporains de notre société.

En écho à cette richesse, le savoir dans les disciplines de l'aménagement se transmet par une pédagogie qui leur est particulière. C'est ainsi que le flot d'idées qui émerge de l'interrelation entre pratique, enseignement et recherche se réalise par le projet qui est au cœur de l'apprentissage. Le projet se déploie en atelier, un lieu de foisonnement unique, propre aux disciplines de l'aménagement, et dans lequel l'étudiant construit son expérience à travers un accompagnement individualisé par des experts de sa discipline.

La Faculté de l'aménagement compte aujourd'hui une soixantaine de professeurs, au-delà de 1500 étudiants, une vingtaine d'unités de recherche, dont quatre chaires, et 20 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- deux baccalauréats préprofessionnels : en sciences, architecture, et en architecture de paysage;
- des baccalauréats professionnels en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineures en design des jardins et en urbanisme;
- un microprogramme de 2e cycle en Mobilité, transport et urbanisme, conjoint avec l'École Polytechnique;
- un programme de qualification en urbanisme;
- une maîtrise en aménagement (M. Sc. A.) qui regroupe trois options : aménagement; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
- une maîtrise individualisée en design urbain;
- des maîtrises professionnelles en architecture, en architecture de paysage et en urbanisme;
- des D.E.S.S. en design de jeux; en écodesign stratégique; en gestion urbaine pour les pays en développement; et en montage et gestion de projets d'aménagement;
- un Ph. D. en aménagement et un Ph. D. individualisé en architecture.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design industriel	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6865

Direction

Doyen : Paul Lewis

Vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de Faculté : Manon Guité
Vice-doyen aux études supérieures : Juan Torres
Vice-doyenne à la recherche : Anne Marchand
Adjointe au doyen : Anne-Marie Labrecque
Directrice administrative : Natalie Cyr
Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

École d'architecture

Directeur et responsable des études de cycles supérieurs : Jacques Lachapelle

École de design

Directrice : Fabienne Münch
Responsable du programme de design industriel : Denyse Roy
Responsable du programme de design d'intérieur : Jean Therrien
Responsable du D.E.S.S. en design de jeux : Louis-Martin Guay
Responsable du D.E.S.S. en écodesign stratégique : Christophe Abrassart

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Directeur et responsable des admissions : Franck Scherrer
Responsable de la maîtrise en urbanisme : Jacques Fisette
Responsable des programmes d'architecture de paysage : Bernard St-Denis

Ordres professionnels

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire d'un diplôme professionnel en architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de 1er ou de 2e cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec et des Designers d'intérieur du Canada.

Frais facultaires

Des frais s'appliquent à certains cours ou séminaires nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques et/ou des ateliers techniques.

Des frais de cotisation des associations étudiantes sont imposés aux étudiants de 2e et 3e cycles. Ces frais sont sujets à changement sans avis préalable.

Aménagement

Secrétariat des études supérieures : 514-343-2044

Programme 2-005-1-1 Version 14 (A15)

Maîtrise en aménagement (M. Sc. A.)

Objectifs

Option Aménagement

Le programme vise à former des chercheurs et à encourager le développement de la multidisciplinarité, en proposant des problématiques inhérentes aux domaines de l'aménagement, qui touchent les dimensions sociales, culturelles et physiques.

Option Conservation du patrimoine bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant.De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en

vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

Option Design et complexité

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, Option Design et Complexité (DESCO), est unique du fait qu'elle offre une parfaite synthèse entre la maîtrise théorique et la maîtrise professionnelle du projet en design. Le cheminement que propose la formation permet une ouverture à la diversité des pratiques et des théories émergentes en design ainsi que le développement d'un champ de spécialisation dans des orientations porteuses, en lien avec les grands enjeux contemporains qui animent nos sociétés. Les domaines privilégiés comprennent notamment : le design durable et l'écoconception, le design social, la gestion de projets, les nouvelles technologies, l'innovation et le design stratégique, le design de jeux, le design d'interaction, et le design collaboratif.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- pour l'option Montage et gestion de projets d'aménagement, avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option aménagement

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme et d'option.
- Esquisse du projet de recherche. Précisions : d'environ trois pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Plan de financement des études ou profil financier.
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

Option conservation du patrimoine bâti

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme et d'option.
- Plan de financement des études ou profil financier.
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Un échantillon de travaux pertinents (portfolio). Précisions : l'échantillon doit inclure des travaux académiques préférablement réalisés de façon individuelle, des productions écrites (articles ou publications), des productions illustrées (projets d'atelier ou autre), etc. Il doit être déposé à la Faculté de l'aménagement, 2940, chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à: Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

Option design et complexité

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme et d'option.
- Esquisse du projet de recherche. Précisions : d'environ trois pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Plan de financement des études ou profil financier.
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Un portfolio attestant la qualité de sa compétence professionnelle. Un échantillon de travaux pertinents (portfolio). Précisions : il doit être déposé à la Faculté de l'aménagement, 2940, chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à: Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

- Avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après votre premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.
- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme et d'option.
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets.
- Plan de financement des études ou profil financier.
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

Remarque

Le candidat peut être admis dans les options Aménagement et Design et complexité sans directeur de recherche, mais il est fortement recommandé d'avoir reçu l'appui d'un professeur avant le dépôt de la demande.

2. Scolarité

La scolarité maximale de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets l'aménagement), un candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options:

- Aménagement (segment 70)
- Montage et gestion de projets d'aménagement (segment 75)
- Design et complexité (segment 77)
- Conservation du patrimoine bâti (segment 78)

Pour l'option Conservation du patrimoine bâti, notez que 3 à 6 crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont : AME6220 - Introduction aux outils du projet ARC3104 Histoire de l'architecture au Québec.

Segment 70 Propre à l'option Aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6500 3 Fondements théoriques de l'aménagement

AME 6501 3 Pratiques des disciplines en aménagement

AME 6502 3 Les méthodologies de la recherche

Bloc 70B1 Cours facultaires

Option - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME 6420 3 Séminaire de lectures dirigées 1

AME 6421 3 Séminaire de lectures dirigées 2

Bloc 70B2 Cours en design

Option - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME 6503 3 Recherche en design : enjeux et méthodes

AME 6816 3 Problématiques en design contemporain

AME 6817 3 Théories du projet

Bloc 70B3 Cours en architecture de paysage

Option - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME 6113 3 Écologie du paysage

APA 6001 3 Théories du paysage

Bloc 70B4 Cours en architecture

Option - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME 6047 3 Industrialisation du bâtiment

AME 6101 3 Travail dirigé 1

AME 6210 3 Histoire des théories de la conservation

AME 6305 3 Séminaire en technologie du bâtiment

AME 6310 3 Pratique professionnelle en conservation

AME 6311 3 Méthodologie d'évaluation d'un site

AME 6410 3 Atelier de recherche 1: Gestion projets internationaux

AME 6412 3 Cadres de gestion en conservation

ARC 6863 3 Laboratoire spécialisé en CAO

ARC 6883 3 Formes architecturales et urbaines

Bloc 70B5 Cours en urbanisme

Option - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 Dynamique des habitats urbains

URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification

URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

AME 6810 3 Définition du sujet de recherche

AME 6811 3 Définition de la méthode de recherche

AME 6812 3 Cueillette des données

AME 6813 3 Plan de rédaction de mémoire

AME 6814 12 Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 18 crédits.

AME 6043 3 Planification et élaboration des projets

AME 6046 3 Planification et contrôle des ressources

AME 6070 3 Montage juridique et financier de projet

AME 6916 3 Gestion des parties prenantes

HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)

HEC 6255D 3 Direction et leadership des projets (440911)

Bloc 75B

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

AME 6047 3 Industrialisation du bâtiment

AME 6412 3 Cadres de gestion en conservation

AME 6501 3 Pratiques des disciplines en aménagement

AME 6850 3 Gestion de la construction

AME 6920 3 Gestion projets internationaux

HEC 6108 3 Systèmes d'information en gestion (470513)

HEC 6109 3 Gestion des approvisionnements et de la logistique (450113)

HEC 6110 3 Méthode et pratique de la négociation (434314)

URB 6287 3 Cadres juridiques de l'urbanisme

URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain

URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification

URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme

URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Bloc 75C

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option

Bloc 75D Travail de fin d'études

Option - 6 crédits.

AME 6905 6 Stage professionnel

AME 6911 6 Cellule de travail dirigé

AME 6917 6 Atelier de gestion de projets urbains

Segment 77 Propre à l'option Design et complexité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 77A

Option - 3 crédits.

AME 6501 3 Pratiques des disciplines en aménagement

AME 6816 3 Problématiques en design contemporain

Bloc 77B

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6503 3 Recherche en design : enjeux et méthodes

AME 6815 3 Design et complexité

AME 6817 3 Théories du projet

Bloc 77C

Choix - 6 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option

Bloc 77D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

AME 6616 3 Recherche 1

AME 6617 3 Recherche 2

AME 6618 3 Recherche 3

AME 6619 3 Recherche 4

AME 6620 3 Recherche-projet

AME 6621 3 Recherche-projet

AME 6622 3 Recherche-projet

AME 6623 6 Mémoire

Segment 78 Propre à l'option Conservation du patrimoine bâti

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 18 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 15 crédits.

AME 6210 3 Histoire des théories de la conservation

AME 6310 3 Pratique professionnelle en conservation

AME 6311 3 Méthodologie d'évaluation d'un site

AME 6330 3 Conservation des bâtiments et ouvrages

AME 6412 3 Cadres de gestion en conservation

Bloc 78B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits

AME 6080 6 Stage en conservation

AME 6334 3 Conservation : matériaux et assemblages

AME 6335 3 Conservation de l'enveloppe du bâtiment

AME 6431 3 Mise en valeur des ensembles urbains

AME 6501 3 Pratiques des disciplines en aménagement

APA 6015 3 Patrimoine et paysage

URB 6286 3 Histoire de l'urbanisme

URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain

Bloc 78C

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 78D Projet en conservation

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6549 6 Atelier en conservation

AME 6550 3 Projet individuel en conservation

Programme 3-005-1-0 Version 03 (A92)

Doctorat en aménagement (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Précisions : d'environ huit à dix pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Plan de financement des études ou profil financier
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la Faculté de l'aménagement, 2940 Chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 9 crédits.

AME 7301 3 Séminaire de doctorat 1

AME 7302 3 Séminaire de doctorat 2

AME 7303 3 Séminaire de doctorat 3

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

AME 7000	0	Examen général de doctorat
AME 7101	3	Recension des écrits 1
AME 7102	3	Recension des écrits 2
AME 7103	3	Recension des écrits 3
AME 7104	3	Cadre d'analyse 1
AME 7105	3	Cadre d'analyse 2
AME 7106	3	Cadre d'analyse 3
AME 7107	3	Outils d'analyse 1
AME 7108	3	Outils d'analyse 2
AME 7109	3	Outils d'analyse 3
AME 7110	3	Stratégie de la recherche 1
AME 7111	3	Stratégie de la recherche 2
AME 7112	3	Plan de la thèse
AME 7113	3	Cueillette de données 1
AME 7114	3	Cueillette de données 2
AME 7115	3	Analyse de données 1
AME 7116	3	Analyse de données 2
AME 7200	30	Thèse

Programme 2-960-1-1 Version 00 (A07)

Maîtrise individualisée en design urbain (M. Sc. A.)

Objectifs

Le but du programme est de former des spécialistes du design urbain aptes à intervenir dans des milieux urbains ciblés par des projets de requalification ou de revitalisation, à concevoir de nouveaux espaces urbains, tant au centre qu'en périphérie, à concevoir des ambiances urbaines et des lieux publics aux appropriations multiples. Ces compétences ont trait principalement à l'analyse de la forme urbaine, à la composition urbaine, à l'évaluation et à la gestion des projets, au travail en équipe multidisciplinaire. Elles s'appuieront sur une connaissance des processus de formation des ensembles urbains, vus dans une perspective historique et systémique. À la faveur d'une approche interdisciplinaire, l'accent est mis sur le développement d'une capacité d'analyse des ensembles urbains en vue de la formulation de diagnostics clairs, de même que sur l'élaboration de projets novateurs et sur leur suivi.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la M. Sc. A., maîtrise individualisée (design urbain), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'étude considéré
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio
- soumettre deux lettres de recommandation, une lettre de motivation et un curriculum vitae (les pièces doivent être présentées en format papier et être acheminées directement à la Faculté de l'aménagement).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Plan de financement des études ou profil financier
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
- Un échantillon de travaux pertinents (portfolio). Précisions : l'échantillon doit inclure des travaux académiques ou professionnels (projets d'atelier ou autres), préférablement réalisés de façon individuelle, illustrés et mettant en évidence vos compétences en conception spatiale. Il doit être déposé à la Faculté de l'aménagement, 2940, chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à: Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents plein temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 27 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un projet final.

Bloc 70A Diagnostic et cadre conceptuel du projet

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6413	6	Atelier en design urbain 1
AME 6414	3	Séminaire en design urbain 1

Bloc 70B Élaboration et mise en forme du projet

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6415	6	Atelier en design urbain 2
AME 6416	3	Séminaire en design urbain 2

Bloc 70C Composition urbaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

APA 6001	3	Théories du paysage
ARC 6883	3	Formes architecturales et urbaines
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain

Bloc 70D Enjeux, contexte et processus

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
URB 6286	3	Histoire de l'urbanisme
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification

Bloc 70E Activités dirigées

Option - 15 crédits.

AME 6915	15	Travail dirigé
AME 6930	3	Préparation au projet final
AME 6931	9	Projet final
AME 6932	3	Séminaire en design
URB 6020	6	Atelier d'intervention

Programme 2-005-1-2 Version 02 (H11)

D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement

Objectifs

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S (montage et gestion de projets d'aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix du programme
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets
- Plan de financement des études ou profil financier (pour les candidats internationaux seulement)
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3.0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits dont 24 doivent être du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire aux cours HEC6101 - Direction et leadership des projets (440999) et HEC6112A - Le management: les milieux et la pratique (443594), ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6070	3	Montage juridique et financier de projet
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6255D	3	Direction et leadership des projets (440911)

Bloc 70B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6410	3	Atelier de recherche 1: Gestion projets internationaux
AME 6412	3	Cadres de gestion en conservation
AME 6501	3	Pratiques des disciplines en aménagement
AME 6916	3	Gestion des parties prenantes
HEC 6108	3	Systèmes d'information en gestion (470513)
HEC 6109	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique (450113)
HEC 6110	3	Méthode et pratique de la négociation (434314)
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Maximum cours 1er cycle

Maximum de 6 crédits de 1er cycle pour l'ensemble des blocs du segment.

École d'architecture

Programme 2-010-1-0 Version 02 (A16)

Maîtrise en architecture (M. Arch)

Responsable du programme : Nicholas Roquet

Objectifs

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

Formation professionnelle

La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de deux ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer.» (www.oaq.com/pratiquer_larchitecture/devenir_architecte/stage_obligatoire.html)

Le programme de Maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme préprofessionnel de B.Sc. (Architecture) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes

de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de 1er cycle et d'un grade professionnel de 2e cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2012)

L'ensemble de la formation offerte à l'École d'architecture vise à amener l'étudiant à participer activement à l'exploration et à la transformation de l'architecture contemporaine. Le programme offre un parcours qui intègre la recherche ce qui favorise l'innovation et fait avancer la mission culturelle, sociétale et environnementale de la discipline.

Pour faire ce pont entre formation et recherche, l'École peut compter sur l'expertise de praticiens renommés et sur les activités de recherche des professeurs qui sont réalisées à titre individuel ou au sein d'équipes dûment constituées. Complémentaires les unes aux autres, ces recherches englobent principalement des domaines tels que l'histoire et la théorie de l'architecture contemporaine; la résilience et les environnements durables; les innovations programmatiques et techniques; la contribution de l'architecture à la définition des villes et des territoires ainsi que les processus de réalisation du projet et le rôle des parties prenantes.

Pour en savoir davantage sur les activités de recherche de l'École, voir la section Expertises de recherche du site web de l'École d'architecture (http://architecture.umontreal.ca/architecture/recherche/expertises-de-recherche/) ainsi que la section Chaires et unités de recherche (http://architecture.umontreal.ca/architecture/recherche/chaires-et-unites-de-recherche/)

Le programme comporte 45 crédits. Le cheminement proposé est de trois trimestres. Un cheminement particulier sur quatre trimestres, faisant l'objet d'une entente, est également envisageable. L'atelier est la principale activité pédagogique d'intégration des connaissances et d'explorations à travers la conception du projet. Le premier atelier, obligatoire, porte sur la pensée constructive. Les deux ateliers suivants, Projet de recherche (en équipe) et Projet thèse (individuel) sont liés par un thème commun que l'étudiant choisit parmi les trois à cinq thèmes offerts chaque année. Des équipes composées de professeurs et de professionnels sont responsables de ces ateliers afin d'assurer les apports théoriques et pratiques en lien au sujet traité. En plus des cours obligatoires, deux cours optionnels ou au choix permettent de parfaire la formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Arch., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel un cheminement spécifique est prévu.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Soumettre un portfolio Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres (2ans).

3. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B.Sc. Architecture.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Design complet

Obligatoire - 9 crédits.

ARC 6701	6	Projet complet
ARC 6711	3	Pensée constructive

Bloc 70B Recherche et projet d'architecture

Obligatoire - 21 crédits.

ARC 6801	6	Projet de recherche
ARC 6802	9	Projet thèse
ARC 6803	3	Séminaire de recherche
ARC 6804	3	Langages, écritures du projet

Bloc 70C Pratique professionnelle

Obligatoire - 9 crédits.

ARC 6830	3	Pratique professionnelle
ARC 6831	3	Architecture et immobilier
ARC 6832	3	Sécurité du bâtiment

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6305	3	Séminaire en technologie du bâtiment
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
ARC 6851	3	Séminaire 1
ARC 6852	3	Séminaire 2
ARC 6853	3	Précédents et conception architecturale
ARC 6854	3	Études avancées en architecture
ARC 6863	3	Laboratoire spécialisé en CAO
ARC 6883	3	Formes architecturales et urbaines
ARC 6884	3	Territoire, paysage, architecture
ARC 6888	3	Activité spéciale

Bloc 70E Activité individuelle

Option - Maximum 3 crédits.

ARC 6889	3	Travail dirigé

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir avec l'accord du responsable de programme parmi les cours du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou parmi ceux des autres universités montréalaises.

Programme 3-960-1-0 Version 00 (H04)

Doctorat individualisé en architecture (Ph. D.)

Secrétariat du programme : 514-343-2236

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé. L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour l'option Architecture

- Lettre d'intention et de motivation
- Un texte de huit à dix pages qui définit votre projet de recherche en précisant les principaux éléments de votre problématique et les méthodes de recherche envisagées. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de l'École d'architecture. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la l'École d'architecture, Pavillon de la Faculté de l'aménagement, 2940,chemin de la Côte-Ste-Catherine, bureau 2039, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi
- Plan de financement des études ou profil financier
- Trois lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique de la F.É.S.P. Le diplôme décerné porte l'inscription Doctorat individualisé dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Deux cheminements sont normalement offerts :

- Le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse;
- Le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - Min. 10 crédits, maximum 15 crédits.

Bloc 70B Recherche et thèse

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - Minimum 75 crédits, maximum 80 crédits.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 10 crédits, maximum 18 crédits.

Bloc 70B Stages

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Bloc 70C Recherche et thèse

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 60 crédits, maximum 71 crédits.

École de design

Programme 2-015-1-2 Version 00 (A15)

D.E.S.S. en écodesign stratégique

Responsable du programme : Christophe Abrassart

Objectifs

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer des compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de niveau supérieur et des habiletés pour concevoir, organiser, évaluer et améliorer des produits et services selon les principes du développement durable et accompagner les entreprises à transformer des enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation pour se positionner de manière compétitive sur le marché. Il couvre les techniques d'évaluation environnementale et socio-économique, la pensée du cycle de vie, la gestion de l'innovation et du développement durable, et les démarches d'écoconception et de prospective stratégique. Il est fortement multidisciplinaire en étant le produit d'une collaboration entre trois écoles dans les disciplines du génie, du design industriel et de la gestion.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en écodesign stratégique, le candidat doit :

- pour une admission à l'Université de Montréal : satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de l'aménagement (design, architecture...) ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en sciences fondamentales, sciences appliquées ou de gestion, ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à l'École Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions
- avoir une expérience professionnelle pertinente après son premier diplôme universitaire est un atout important et sera pris en compte.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ses études en lien avec ses projets d'avenir
- Un curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier (pour les candidats internationaux

seulement)

- Un portfolio présentant vos principales réalisations (uniquement pour les étudiants venant de design, architecture, urbanisme et paysage, ou domaine d'études équivalent).

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus quatre années (douze trimestres).
- L'étudiant pourra compléter la mission professionnelle en écodesign après avoir complété au moins 18 crédits de cours et ateliers, dont les 12 crédits obligatoires du programme. La mission professionnelle est une démarche de recherche en écodesign menée en équipe de deux et encadrée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements. Cette activité vise à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Les 4 cours obligatoires Design stratégique de produits et services durables (DIN6001), Atelier d'écodesign (DIN6002), Atelier - Expertise, controverses, prospective (DIN6003), et Analyse du cycle de vie (DDI8003) sont des cours de fondement de connaissances. Ils sont à suivre en priorité en première année par les étudiants réalisant le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Écodesign stratégique en deux ans. Pour les étudiants inscrits à l'Université de Montréal, les cours de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal pourront être suivis par entente interuniversitaire. Notez que les sigles GIN et HEC correspondant aux cours de la structure seront alors utilisés à l'Université de Montréal.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DIN 6001	3	Désign stratégique de produits/services durables
DIN 6002	3	Atelier d'écodesign
DIN 6003	3	Atelier - Expertises, controverses, prospective
GIN 6003B	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

HEC 6111A	3	Approche marketing en enjeux de développement durable (410111)
HEC 6211	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
HEC 6306	3	Responsabilité sociale des entreprises (440306)

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6117	3	Gestion de l'innovation (IND6117)
HEC 6208	3	Management de l'innovation et de la création (641208)

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6001A	3	Développement durable pour ingénieurs (DDI8001)
GIN 6202	3	Production durable (IND8202)

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6110	3	Enjeux économiques du développement durable en génie (IND8110)
GIN 6111	3	Aspects économiques des flux circulaires (IND8111)

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70G Mission professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.

N.B.: Les étudiants INSCRITS À POLYTECHNIQUE dans ce programme d'études devront s'inscrire au sigle IND6926 qui leur est destiné.

DIN 6100	6	Mission professionnelle en écodesign

Programme 2-015-1-3 Version 01 (A14)

D.E.S.S. en design de jeux

Responsable du programme : Louis-Martin Guay

Objectifs

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (design de jeux), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio contenant des exemples de création de jeux ou de production multimédia, présentés sur support électronique (CD/DVD)
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6001	3	Atelier de design de jeux 1
DEJ 6002	6	Atelier de design de jeux 2

DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6007	3	Prototypage en jeux vidéo
DEJ 6010	3	Pratique professionnelle en design de jeux
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6000	3	Design et approches systémiques

ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Renseignements : 514-343-5699

Programme 2-025-1-0 Version 09 (A13)

Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)

Responsable du programme : Jacques Fisette

OBJECTIFS

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'American Institute of Certified Planners et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).

La M. Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine tout en proposant des cheminements spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone.

Le programme poursuit trois principaux objectifs :

- offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence
- permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme
- développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Urb., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé
- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire. Vous pouvez utiliser le formulaire lettres de recommandation ou envoyer des lettres traditionnelles. Vous pouvez demander au professeur de les envoyer directement ou non
- Un curriculum vitae.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préférablement suivis pendant la première année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- cheminement avec Mémoire
- cheminement sans Mémoire.

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par le comité des admissions. URB 6011 Atelier d'intégration, 3 crédits URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 crédits URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 crédits URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 crédits URB 6289 Économie urbaine, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec Mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option
- cheminement avec Travail de recherche dirigé (TD) : 33 crédits obligatoires dont 12 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Concentrations

Outre le programme général, deux concentrations sont proposées et 6 cours à option sont identifiés pour chacune d'elles (mais sans mention dans le bulletin ou le diplôme). Ces concentrations sont :

- Urbanisme international
- Aménagement de la ville post-carbone
- Les cours à option recommandés pour la concentration Urbanisme international sont : URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr. URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr. URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr. URB 6850 Urbanisme international, 3 cr. URB 6857 Financement international de l'habitat, 3 cr.
- Les cours à option recommandés pour la concentration Aménagement de la ville post-carbone sont : URB 6743 Santé et environnement urbain, 3 cr. URB 6767 Urbanisme, mobilité et accessibilité, 3 cr. URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr. URB 6770 Transport et développement urbain, 3 cr. URB 6778 Planification environnementale et urbanisme, 3 cr. URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

MM - Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention
URB 6279	3	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme
URB 6280	3	Théorie de la planification et urbanisme
URB 6291	3	Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

MM - Bloc 70B Cours fondamentaux à option

Option - Maximum 6 crédits.

URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain

MM - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
URB 6740	3	Enjeux économiques urbains
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains

URB 6743 3 Santé et environnement urbain
URB 6744 3 Planification territoriale et géomatique urbaine
URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain
URB 6753 3 Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767 3 Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6768 3 L'eau dans la ville
URB 6770 3 Transport et développement urbain
URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification
URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme
URB 6782 3 Géographie structurale et urbanisme
URB 6850 3 Urbanisme international
URB 6857 3 Financement international de l'habitat

MM - Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

URB 6730 3 Problématique de recherche
URB 6734 3 Définition, projet de mémoire
URB 6735 6 Stratégie de recherche
URB 6736 12 Recherche et rédaction

TD - Bloc 70A Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 15 crédits.

URB 6020 6 Atelier d'intervention
URB 6279 3 Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme
URB 6280 3 Théorie de la planification et urbanisme
URB 6291 3 Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

TD - Bloc 70B Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6729 3 Gouvernance métropolitaine
URB 6754 3 Formation de l'espace urbain

TD - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6431 3 Mise en valeur des ensembles urbains
URB 6740 3 Enjeux économiques urbains
URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6742 3 Dynamique des habitats urbains
URB 6743 3 Santé et environnement urbain
URB 6744 3 Planification territoriale et géomatique urbaine
URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain
URB 6753 3 Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767 3 Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6768 3 L'eau dans la ville
URB 6770 3 Transport et développement urbain
URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification
URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme
URB 6782 3 Géographie structurale et urbanisme
URB 6850 3 Urbanisme international
URB 6857 3 Financement international de l'habitat

TD - Bloc 70D Activités individuelles

Option - Maximum 3 crédits.

URB 6670 3 Travail individuel de recherche
URB 6671 3 Stage en milieu professionnel
URB 6672 3 Activité spéciale

TD - Bloc 70E

Choix - Maximum 6 crédits.

TD - Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

URB 6731 3 Définition du projet de TD
URB 6732 3 Stratégie de recherche du TD
URB 6733 6 Recherche et rédaction du TD

Programme 2-025-6-0 Version 00 (A14)

Microprogramme de 2e cycle Mobilité, transport et urbanisme

Objectifs

Le microprogramme en mobilité, transport et urbanisme a pour objectif de compléter la formation des ingénieurs et des urbanistes qui souhaitent se spécialiser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieux urbains. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle conjoint en mobilité, transport et urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en urbanisme, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 / 4,0 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire. Vous pouvez utiliser le formulaire lettres de recommandation ou envoyer des lettres traditionnelles. Vous pouvez demander au professeur de les envoyer directement ou non
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et vos attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et une proposition de projet d'études supérieures
- Un curriculum vitae.

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- L'étudiant pourra compléter le cours URB6654 / CIV6718

Projet : mobilité et urbanisme

après avoir complété au moins 6 crédits de cours du programme. Le projet est une démarche de recherche personnelle guidée par deux professeurs-tuteurs des deux éta-

blissements visant à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité. Il s'agit d'une activité durant laquelle l'étudiant travaille de manière autonome en coordination avec ses cotuteurs.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. Le cheminement type sur une année est le suivant : 6 crédits de cours au premier trimestre (avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle), 6 crédits de cours au deuxième trimestre, projet de 3 crédits au dernier trimestre d'inscription. Préférablement, le cours de premier cycle (le cas échéant) est effectué au premier trimestre alors que le projet en mobilité, transport et urbanisme est effectué au dernier trimestre d'inscription.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un projet d'études.

Bloc 70A Ingénierie

Option - 6 crédits

GIN 2710	3	Systèmes de transport (CIV2710)
GIN 4750	3	Planification durable des transports (CIV4750)
GIN 4760	3	Gestion des données en transport (CIV4760)
GIN 6701	3	Planification des transports (CIV6701)
GIN 6702	3	Analyse des transports (CIV6702)
GIN 6707A	3	Transport : technologie et innovation (CIV6707A)
GIN 6708	3	Transport en commun (CIV6708)

Bloc 70B Urbanisme

Option - 6 crédits.

URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6740	3	Enjeux économiques urbains
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain

Bloc 70C Projet en mobilité, transport et urbanisme

Option - 3 crédits

URB 6654	3	Projet : Mobilité et urbanisme

Programme 2-025-1-2 Version 00 (A14)

Qualification en urbanisme

Objectifs

Le programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation proLe programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation professionnelle complémentaire à des candidats détenant une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme ou des études urbaines, afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et savoir-faire en urbanisme spécifiques aux contextes québécois et montréalais.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de qualification en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en urbanisme
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Processus d'admission

Pour demander l'admission à ce programme, le candidat doit remplir un formulaire de demande d'admission et fournir les pièces demandées dans ce formulaire. De plus, il doit joindre à la demande les documents supplémentaires suivants :

- deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir
- un curriculum vitae
- un avis valide de l'Ordre des urbanistes du Québec

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein, à demi-temps et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).

Structure du programme

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option. Le cheminement type sur une année est le suivant: 6 ou 9 crédits de cours à l'automne, 6 ou 9 crédits de cours à l'hiver, dont l'atelier obligatoire (URB6020).

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme

Bloc 70B

Option - 6 crédits

URB 6289	3	Économie urbaine
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-020-1-0 Version 01 (A16)

Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

Responsable du programme : Bernard St-Denis

Objectifs

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'approfondir leurs connaissances en matière de paysage et leurs habiletés à établir des mesures, des mécanismes et des outils en vue d'évaluer, de conserver, de mettre en valeur, de développer et de gérer les paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les contextes et les échelles des projets de paysage, à le faire de manière responsable en regard des enjeux sociaux, écologiques et autres, à maîtriser la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que l'intervention sur la qualité concrète des espaces et l'intégration des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat dans une discipline connexe à l'aménagement (architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience pertinente
- maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais
- pour les candidats des catégories c) et d), des cours préparatoires pourraient être ajoutés au programme d'études.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Portfolio
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 4 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

3. Formation préparatoire

Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. APA 1240 Technologie, matériaux et assemblages 3 cr., APA 1310 Représentation et communication 3 cr., APA 1330 Laboratoire d'informatique appliquée 3 cr., APA 2310 Dessin technique et devis 3 cr., APA 6500 Introduction aux végétaux 3 cr., APA 6501 Écologie végétale 3 cr., APA 6502 Atelier régional 6 cr., APA 6503 Technologie de site 3 cr., APA 6504 Atelier urbain 6 cr., APA 6505 Histoire de l'architecture de paysage 3 cr.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 9 crédits à option.

Bloc 70A Principes de design et pratique

Obligatoire - 21 crédits.

APA 6002	6	Atelier caractérisation des paysages
APA 6009	6	Atelier de design avancé
APA 6010	6	Atelier grands paysages
APA 6011	3	Méthodologie d'un projet d'architecture de paysage

Bloc 70B Histoire, théorie et critique

Obligatoire - 3 crédits.

APA 6001	3	Théories du paysage

Bloc 70C Histoire, théorie et critique

Option - Maximum 9 crédits.

AME 6501	3	Pratiques des disciplines en aménagement
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques
APA 6015	3	Patrimoine et paysage

Bloc 70D Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Option - Maximum 3 crédits.

APA 6005	3	Construction avancée en architecture de paysage

Bloc 70E Végétaux, écologie, développement durable

Option - Maximum 9 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6007	3	Espaces naturels : aménagement et gestion
APA 6013	3	Phytotechnologies: théorie et pratique

Bloc 70F Activités dirigées

Obligatoire - 12 crédits.

APA 6012	3	Séminaire de fin d'études
APA 6014	9	Travail dirigé de fin d'études

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). Elle exprime la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et les études supérieures. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté.

La Faculté est composée de 24 départements et écoles ainsi que de trois centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- 150 programmes de premier cycle
- 111 programmes de cycles supérieurs
- Plus de 20 000 étudiants de premier cycle dont près de 5 000 aux cycles supérieurs
- Plus de 70 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche
- Une cinquantaine de chaires de recherche et près de trente centres et groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants aux cycles supérieurs sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Direction

Décanat : Tania Saba (par interim)

Directrice du bureau de la doyenne et des communications : Sophie Archambault

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planification et infrastructures : François Courchesne
Adjoint au vice-doyen, Planification et infrastructures : Patrick Poulin
Vice-doyen, Recherche et création : Laurent J. Lewis
Adjointe au vice-doyen, Recherche et création : Marie-France Bastien
Vice-doyenne, Cycles supérieurs, développement professionnel et partenariats : Michelle McKerral
Adjointe à la vice-doyenne, Cycles supérieurs : Isabelle Daoust
Vice-doyenne, Études de 1er cycle et stratégies numériques : Christine Rothmayr Allison
Adjoint à la vice-doyenne, Études de 1er cycle : Martin Caillé
Vice-doyen, Affaires professorales : Jean-Pierre Marquis
Adjointe au vice-doyen : Ginette Valois
Vice-doyenne, Admission et affaires facultaires, et Secrétaire de Faculté: Louise-Hélène Richard
Adjointe à la Secrétariat de Faculté : Marie-Ève Harbec

Opérations administratives

Directrice administrative: Danielle Morin
Adjointe, Gestion financières : Annie Houle
Directrice adjointe, Gestion des ressources humaines : Isabelle Brasseur

Directeurs des départements et écoles

Département d'anthropologie : Guy Lanoue
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Clément Arsenault
Département de chimie : André B. Charette
Département de communication : Thierry Bardini
École de criminologie : Denis Lafortune
Département de démographie : Alain Gagnon
Département de géographie : Patricia Martin
Département d'histoire : Jacques Y. Perreault
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Silvestra Mariniello
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Houari Sahraoui
Département de linguistique et de traduction : Monique C. Cormier
Département des littératures de langue française : Benoit Melançon
Département de littératures et de langues du monde : Juan Carlos Godenzzi. Simon Harel, Robert Schwartzwald
Département de mathématiques et de statistique : Sabin Lessard
Département de philosophie : Louis-André Dorion
Département de physique : Richard Leonelli
École de psychoéducation : Michel Janosz
Département de psychologie : Serge Larochelle
École de relations industrielles : Victor Haines, intérimaire
Département de science politique : Éric Montpetit
Département de sciences biologiques : Daniel Boisclair
Département de sciences économiques : Emanuela Cardia
Département de sociologie : Christopher McAll
École de travail social : Lyse Montminy

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, C-1010
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la faculté. Tel que son nom l'indique, il assume plusieurs responsabilités en matière de formation interdisciplinaire et de réussite aux études. Il est responsable de la gestion des programmes facultaires de 1er cycle suivants :

Année préparatoire
Programme d'accueil en sciences
Actualisation de formation
Compléments de formation
Mineure arts et sciences

Il est par ailleurs impliqué dans la gestion administrative de programmes facultaires d'études supérieures :

Administration sociale
Arts, création et technologies
Compétences professionnelles
Environnement et développement durable
Études internationales
Études juives
Journalisme
Muséologie
Sciences humaines appliquées
Société, politiques publiques et santé

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
Téléphone : 514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal. Ces cours sont également offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Elle est rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 à 15 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme de ces programmes, composés en tout ou en partie de cours offerts par la DESI,

l'étudiant obtient une attestation d'études officielle.

Les cours de la DESI sont dispensés sur le campus de l'Université de Montréal.

Centre de langues

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1134
Téléphone : 514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. La plupart des cours de langue privilégient la communication orale et écrite et quelques cours visent une spécialisation, notamment les cours de lecture de textes en allemand ou en anglais. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Depuis l'automne 2010, la plupart des cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Les cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés et des Écoles affiliées. Selon la structure du programme suivi, un cours de langue est considéré comme cours obligatoire, à option, au choix ou hors programme. Les étudiants en scolarité de maitrise ou de doctorat peuvent suivre des cours de langue sans frais supplémentaires. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de langue comme étudiant libre, sans être inscrit à un programme.

Coordonnées générales de la Faculté

www.fas.umontreal.ca
Pavillon Lionel-Groulx
Bureau C-1134
Téléphone : 514 343-6521

Département d'anthropologie

Responsable des programmes : Sylvie Fortin, 514-343-5743
Secrétariat : 514-343-6560

Programme 2-050-1-0 Version 05 (A14)

Maîtrise en anthropologie (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en anthropologie prépare l'étudiant à la recherche et à l'enseignement de même qu'il favorise son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux). La formation se fait dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation (2 à 3 pages décrivant votre intérêt pour la maîtrise et la nature de votre mémoire, en indiquant le professeur qui le dirigera)
- Deux rapports d'évaluation de candidature

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 6020	3	Séminaire : l'imaginaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6038	3	Étude de la religion et modernité
ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
ANT 6100	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 6110	3	Musiques d'Afrique subsaharienne
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6118	3	Anthropologie de l'espace
ANT 6120	3	Violences contemporaines
ANT 6124	3	Anthropologie du patrimoine
ANT 6127	3	Anthropologie de la consommation
ANT 6150	3	Théories de la rencontre
ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
ANT 6200	3	Séminaire d'archéologie
ANT 6213	3	Les sociétés complexes préétatiques
ANT 6220	3	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs
ANT 6230	3	Archéologie du paysage
ANT 6235	3	Archéologie du navire
ANT 6245	3	Archéologie des matériaux
ANT 6400	3	Séminaire de bioanthropologie
ANT 6455	3	Biologie du comportement humain
ANT 6456	3	Nature humaine et anthropologie
ANT 6463	3	Paléoanthropologie
ANT 6470	3	Interdisciplinarité en bioarchéologie
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6626	3	Mythe et poétique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots
ANT 6631	3	Terrains ethnopoétiques
ANT 6632	3	Communication non verbale et anthropologie
ANT 6815	3	Corps, pouvoir et biopolitique
ANT 6820	3	Musique et politique: regards anthropologiques
ANT 6880Z	3	Archéologie du Nord-Est américain 1

ANT 6881 3 Mésoamérique ancienne

ANT 6882 3 Archéologie du Nord-Est américain 2

Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.

Soit un cours de premier cycle et un séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie, soit deux séminaires à l'extérieur du Département d'anthropologie.

Bloc 70C Pratique

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6802 3 Travaux pratiques

ANT 6806 3 Pratique de terrain

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

ANT 6910 3 Séminaire de rédaction de mémoire

ANT 6915 27 Mémoire

Programme 3-050-1-0 Version 05 (A14)

Doctorat en anthropologie (Ph. D.)

Options:

Générale
Muséologie

Objectifs

L'option générale du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique. L'option muséologie du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs en muséologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation (2 à 3 pages décrivant votre intérêt pour le doctorat et la nature de votre mémoire, en indiquant le professeur qui le dirigera)
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots (objectif principal du sujet, hypothèses de recherche ou questions à développer)
- 3 rapports d'évaluation de candidature

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon deux options: option Générale (segment 70) option Muséologie (segment 71)

Segment 70 Propre à l'option Générale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 84 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ANT 7805 3 Séminaire de doctorat

ANT 7810 3 Pratiques professionnelles

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

ANT 7900 0 Examen général de doctorat

ANT 7919 1 Atelier de rédaction

ANT 7920 83 Thèse

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 81 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ANT 7805 3 Séminaire de doctorat

ANT 7810 3 Pratiques professionnelles

PLU 7000 3 Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

ANT 7900 0 Examen général de doctorat

ANT 7919 1 Atelier de rédaction

ANT 7930 80 Thèse

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Responsable des maîtrises. : Clément Arsenault, 514-343-7400
Responsables du Ph. D. : Dominique Maurel, 514-343-7204

Programme 2-055-1-2 Version 07 (A12)

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions. Former des professionnels de l'information capables d'identifier, d'acquérir, de conserver, d'organiser, de gérer et de diffuser toute forme d'information consignée pour le bénéfice des clientèles de tous les types de milieux documentaires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Remplir le formulaire de candidature départemental de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- Deux lettres de recommandation. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer votre travail scolaire ou professionnel, par exemple d'anciens professeurs ou employeurs.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

La maîtrise comporte 51 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

SCI 6051	3	Introduction aux sciences de l'information
SCI 6052	3	Information documentaire numérique
SCI 6055	3	Traitement et analyse documentaires
SCI 6057	3	Sources et recherche d'information
SCI 6058	3	Introduction à la gestion des services d'information
SCI 6060	3	Méthodes de recherche en sciences de l'information

Bloc 70B

Obligatoire - 6 crédits.

SCI 6865	6	Stage

Bloc 70C

Option - Minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.

ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau
SCI 6111	3	Politique de gestion des archives
SCI 6112	3	Évaluation des archives
SCI 6113	3	Description et diffusion des archives
SCI 6114	3	Diplomatique contemporaine
SCI 6115	3	Classification archivistique
SCI 6116	3	Archivistique audiovisuelle et numérique
SCI 6117	3	Fondements de l'archivistique
SCI 6121	3	Organisation : information et documents
SCI 6122	3	Gestion et développement des collections
SCI 6123	3	Gestion des technologies en bibliothèque
SCI 6124	3	Gestion des services en bibliothèque
SCI 6133	3	Indexation et condensation
SCI 6134	3	Outils linguistiques et gestion documentaire
SCI 6135	3	Indexation de collections numériques
SCI 6136	3	Fouille de documents
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur
SCI 6141	3	Gestion stratégique de l'information
SCI 6142	3	Veille stratégique
SCI 6143	3	Comportement informationnel d'utilisateurs
SCI 6144	3	Systèmes d'information organisationnels
SCI 6145	3	Gestion des connaissances
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6305	3	Bibliothèques publiques
SCI 6306	3	Bases de données documentaires
SCI 6307	3	Description des documents
SCI 6308	3	Documents visuels et sonores
SCI 6314	3	Gestion avancée de services d'information
SCI 6315	3	Formation à la maîtrise de l'information
SCI 6318	3	Marketing des services d'information
SCI 6322	3	Recherche d'information en ligne
SCI 6339	3	Services d'information pour les jeunes
SCI 6343	3	Sujets spéciaux
SCI 6344	3	La lecture, le livre et l'édition
SCI 6345	3	Sources d'information dans le domaine des affaires
SCI 6346	3	Sources d'information en sc. humaines et sociales
SCI 6347	3	Sources d'information en sciences pures et appliquées
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information
SCI 6349	3	Sources d'information juridique
SCI 6355	3	Économie du document
SCI 6358	3	Préservation audiovisuelle et numérique
SCI 6365	3	Bibliothèques scolaires et apprentissage
SCI 6370	3	Histoire du livre et des bibliothèques
SCI 6372	3	Aspects internationaux et comparés de l'information
SCI 6373	3	Programmation documentaire
SCI 6399	3	Gestion de projet dans un service d'information
SCI 6850	3	Recherche individuelle
SCI 6916	6	Projet dirigé

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

Programme 2-055-1-3 Version 00 (A11)

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.) - Recherche

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions. Préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'ac-

cueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I. - orientation Recherche, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne. Le candidat doit soumettre sa demande d'admission au programme 2-055-1-2. Le changement de modalité sera effectué après la 1re année d'études si l'étudiant répond aux exigences de l'École de bibliothéconomie.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option. Un minimum de 39 crédits doivent être des crédits de cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70 A

Obligatoire - 18 crédits.

SCI 6051	3	Introduction aux sciences de l'information
SCI 6052	3	Information documentaire numérique
SCI 6055	3	Traitement et analyse documentaires
SCI 6057	3	Sources et recherche d'information
SCI 6058	3	Introduction à la gestion des services d'information
SCI 6060	3	Méthodes de recherche en sciences de l'information

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau
SCI 6111	3	Politique de gestion des archives
SCI 6112	3	Évaluation des archives
SCI 6113	3	Description et diffusion des archives
SCI 6114	3	Diplomatique contemporaine
SCI 6115	3	Classification archivistique
SCI 6116	3	Archivistique audiovisuelle et numérique
SCI 6117	3	Fondements de l'archivistique
SCI 6121	3	Organisation : information et documents
SCI 6122	3	Gestion et développement des collections
SCI 6123	3	Gestion des technologies en bibliothèque
SCI 6124	3	Gestion des services en bibliothèque
SCI 6133	3	Indexation et condensation
SCI 6134	3	Outils linguistiques et gestion documentaire
SCI 6135	3	Indexation de collections numériques
SCI 6136	3	Fouille de documents
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur
SCI 6141	3	Gestion stratégique de l'information
SCI 6142	3	Veille stratégique
SCI 6143	3	Comportement informationnel d'utilisateurs
SCI 6144	3	Systèmes d'information organisationnels
SCI 6145	3	Gestion des connaissances
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6305	3	Bibliothèques publiques
SCI 6306	3	Bases de données documentaires
SCI 6307	3	Description des documents
SCI 6308	3	Documents visuels et sonores
SCI 6314	3	Gestion avancée de services d'information
SCI 6315	3	Formation à la maîtrise de l'information
SCI 6318	3	Marketing des services d'information
SCI 6322	3	Recherche d'information en ligne
SCI 6339	3	Services d'information pour les jeunes
SCI 6343	3	Sujets spéciaux
SCI 6344	3	La lecture, le livre et l'édition
SCI 6345	3	Sources d'information dans le domaine des affaires
SCI 6346	3	Sources d'information en sc. humaines et sociales
SCI 6347	3	Sources d'information en sciences pures et appliquées
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information
SCI 6349	3	Sources d'information juridique
SCI 6355	3	Économie du document
SCI 6358	3	Préservation audiovisuelle et numérique
SCI 6365	3	Bibliothèques scolaires et apprentissage
SCI 6370	3	Histoire du livre et des bibliothèques
SCI 6372	3	Aspects internationaux et comparés de l'information
SCI 6373	3	Programmation documentaire
SCI 6399	3	Gestion de projet dans un service d'information
SCI 6850	3	Recherche individuelle
SCI 6916	6	Projet dirigé

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

SCI 6925	21	Mémoire

Programme 3-055-1-0 Version 02 (A14)

Doctorat en sciences de l'information (Ph. D.)

Options:

Générale
Muséologie

Objectifs

L'option générale du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse.L'option muséologie du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse portant sur une thématique propre au domaine muséal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information ou l'équivalent
- avoir obtenu pendant ses études de maîtrise une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le candidat titulaire d'une maîtrise dans une discipline autre que les sciences de l'information pourrait devoir suivre des cours de maîtrise en sciences de l'information avant d'entreprendre sa recherche doctorale.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de présentation décrivant les motivations du candidat à entreprendre un programme de doctorat en sciences de l'information et les raisons qui l'amènent à choisir le programme offert par l'EBSI. La lettre de motivation doit identifier le (ou les) professeur(s) de l'EBSI pressenti(s) pour diriger la recherche.
- Curriculum vitae incluant au minimum les informations suivantes :
- Le titre des diplômes obtenus et la date d'obtention
- L'expérience de travail en sciences de l'information ou dans des domaines connexes
- La liste des publications et communications scientifiques ou professionnelles rédigées ou présentées par le candidat.
- Trois lettres de recommandation, rédigées de préférence par des professeurs, attestant des capacités du candidat à entreprendre et à compléter des études doctorales. Une des lettres de recommandation doit être rédigée par le professeur pressenti
- Esquisse de projet de recherche (1500 à 2500 mots) incluant au minimum les éléments suivants :

  La description générale du domaine ou du sujet de recherche

  Les objectifs du projet de recherche

  Une description de l'originalité du projet et des résultats attendus

  Une bibliographie sommaire

  Un échéancier provisoire (pour un exemple d'échéancier, consulter le Guide de l'étudiant au doctorat de l'EBSI)

  Un plan de financement des études, couvrant les quatre années du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois trimestres à plein temps.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options: option Générale (segment 70) option Muséologie (segment 71)

Segment 70 Propre à l'option Générale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 12 crédits.

SCI 7000	3	Séminaire en sciences de l'information
SCI 7001	3	Lectures dirigées
SCI 7002	3	Méthodes de recherche
SCI 7003	3	Conception d'un projet de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SCI 7010	0	Examen général
SCI 7020	6	Proposition de recherche
SCI 7050	72	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie
SCI 7000	3	Séminaire en sciences de l'information
SCI 7002	3	Méthodes de recherche
SCI 7003	3	Conception d'un projet de recherche

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SCI 7010	0	Examen général
SCI 7020	6	Proposition de recherche
SCI 7050	72	Thèse

Département de chimie

Secrétariat : 514-343-6111, poste 3830
Responsable des programmes : Christian Reber, christian.reber@umontreal.ca, 514-343-7332

Programme 2-060-1-0 Version 03 (E90)

Maîtrise en chimie (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche dans un domaine particulier de la chimie. Elle comprend des cours avancés et une composante importante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences, amélioration des connaissances scientifiques et développement de qualités critiques.) se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.La maîtrise sans mémoire fait une place plus grande aux cours avancés. Elle s'adresse aux étudiants déjà engagés sur le marché du travail ou désirant s'y préparer de façon plus immédiate. Elle ne permet généralement pas de poursuivre au doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (chimie) ou d'un B. Sc. avec majeure en chimie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation (1 page)
- Un curriculum vitae (maximum 3 pages)

2. Statut étudiant

La partie recherche du programme avec mémoire doit être réalisée à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : cheminement avec mémoire (segment 70), cheminement sans mémoire (segment 71).

Segment 70 Propre au cheminement avec mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires obligatoires, dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours de 2e cycle en chimie.

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.
Cours choisis parmi les cours de la 3e année du Baccalauréat en chimie.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

CHM 6900	6	Recherche
CHM 6905	6	Recherche
CHM 6910	2	Recherche
CHM 6915	2	Recherche
CHM 6920	8	Recherche
CHM 6925	12	Mémoire

Segment 71 Propre au cheminement sans mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 71A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours de 2e cycle en chimie.

Bloc 71B

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de la 3e année du Baccalauréat en chimie.

Bloc 71C Stages

Obligatoire - 21 crédits.

CHM 6930	21	Stage

Bloc 71D Travaux dirigés

Obligatoire - 3 crédits.

CHM 6935	3	Travaux dirigés

Programme 3-060-1-0 Version 03 (A92)

Doctorat en chimie (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. L'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, doit réaliser un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. À cette fin, il met à profit ses connaissances, en acquiert de nouvelles et fournit un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en chimie avec mémoire de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais; faire preuve également d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae (maximum 3 pages)
- Une lettre d'intention ou de motivation (1 page)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 84 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CHM 6601	3	Séminaires de section

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
À choisir parmi les cours d'études supérieures du Département.

Bloc 70C

Obligatoire - 84 crédits.

CHM 7000	0	Examen général de doctorat
CHM 7010	10	Recherche
CHM 7020	10	Recherche
CHM 7030	10	Recherche
CHM 7040	10	Recherche
CHM 7050	10	Recherche
CHM 7060	10	Recherche
CHM 7090	24	Thèse

Département de communication

Secrétariat : 514-343-6039
Responsable des microprogrammes : Boris Brummans, 514-343-7171
Responsable de la M.Sc. et des D.E.S.S. : Dominique Meunier, 514-343-6111 poste 2752
Responsable du Ph.D. : Daniel Robichaud, 514-343-7303
Responsable du microprogramme et du D.E.S.S. Communication politique : Chantal Benoit-Barne, 514-343-6111 poste 5029
Responsable des programmes : Jane Jenson, 514-343-7391

Programme 2-225-6-0 Version 01 (A03)

Microprogramme en communication dans les organisations en changement

Objectifs

L'objectif du microprogramme est d'aborder avec les étudiants des problématiques de l'heure dans le domaine de la communication organisationnelle. Un thème a été ciblé de manière à offrir une formation intégrée : la communication dans les organisations en changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (communication dans les organisations en changement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à la communication organisationnelle
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience de travail pertinente en communication dans les organisations.

Suite à l'évaluation des dossiers de candidature, des cours préparatoires pourraient être requis afin de s'assurer que les connaissances préalables en communication organisationnelle soient adéquates.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire départemental d'admission à l'Attestation aux études supérieures (AES)
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission à l'attestation aux études supérieures (AES) en Communication organisationnelle (formulaire à faire remplir par deux professeurs ou employeurs)
- Un court texte (autour de 200 mots) répondant à la question suivante: Selon vous, qu'est-ce que la communication organisationnelle?
- Un CV (détaillé, daté, signé)
- Une lettre d'intention ou motivation

2. Statut étudiant

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70 A

Obligatoire - 3 crédits.

COM 6964	3	Séminaire d'intégration en comm. organisationnelle

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6962	3	Pratiques de direction en communication
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

Programme 2-225-1-1 Version 01 (A16)

D.E.S.S. en communication organisationnelle

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (communication organisationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission
- l'étudiant qui a complété au moins 9 crédits du microprogramme (communication dans les organisations en changement), tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission au D.E.S.S. sur cette base.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire départemental d'admission au DÉSS en Communication organisationnelle
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au DESS en Communication organisationnelle. (formulaire à faire remplir par deux professeurs ou employeurs)
- Un court texte (autour de 200 mots) répondant à la question suivante: Selon vous, qu'est-ce que la communication organisationnelle?
- Un CV (détaillé, daté, signé)
- Une lettre d'intention ou motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale à plein temps ou l'équivalent est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

COM 6964 3 Séminaire d'intégration en comm. organisationnelle

Bloc 70B Séminaires de spécialisation

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

COM 6355 3 Communication interculturelle
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

Bloc 70C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6020 3 Théories générales de la communication
COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation
COM 6840 3 Séminaire thématique A
COM 6841 3 Séminaire thématique B

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

COM 6910 3 Stage en communication organisationnelle

Programme 2-226-1-1 Version 00 (A16)

D.E.S.S. *Media*, culture et technologie

Objectifs

Le D.É.S.S en média, culture et technologie offre une formation avancée, de deuxième cycle, qui articule d'une manière dynamique certaines problématiques classiques en communication médiatique aux pratiques de communication médiatique contemporaines. Ce programme vise à outiller des futurs praticiens et des futures praticiennes en communication médiatique avec des capacités réflexives et analytiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en média, culture et technologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'un court texte de réflexion personnelle, un formulaire et une lettre de motivation joints au dossier de demande d'admission.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, pourrait être également considérée par le comité des admissions. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

1.1. Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Le formulaire départemental d'admission au D.E.S.S. en média, culture et technologie
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au D.E.S.S. en média, culture et technologie
- Un court texte (autour de 200 mots) répondant à la question suivante: Comment décrivez-vous les études en média, culture et technologie?
- Un CV (détaillé, daté, signé)
- Une lettre d'intention (ou motivation)

2. Scolarité

La scolarité minimale à plein temps ou l'équivalent est de trois trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option, dont 6 à 9 crédits attribués à un stage OU à un projet d'intégration, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

COM 6550 3 Enjeux en média, culture et technologie

Bloc 70B Séminaires de spécialisation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir

COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420	3	Médias et technologies nouvelles
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450	3	Interaction des jeunes avec les médias
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6539	3	Communautés virtuelles et connaissances
COM 6840	3	Séminaire thématique A

Bloc 70C Formation complémentaire en communication

Option - Maximum 9 crédits.

COM 6020	3	Théories générales de la communication
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication. Le choix de cours est conditionnel à l'approbation de la personne responsable du programme.

Bloc 70E Activité d'intégration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6912	9	Stage en média, culture et technologie
COM 6975	6	Projet d'intégration média, culture et technologie

Programme 2-227-6-0 Version 00 (A12)

Microprogramme en communication politique

Objectifs

La communication politique fait référence aux théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. L'objectif du microprogramme (communication politique) est de fournir un aperçu des fondements des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, et, ce faisant, de présenter des outils pour aider à analyser et à comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (communication politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en communication et politique, en sciences de la communication, en science politique, ou dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des documents complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Le formulaire départemental d'admission à l'Attestation aux études supérieures (AES) en Communication politique
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission à l'attestation aux études supérieures (AES) en Communication politique (formulaire à faire remplir par deux professeurs ou employeurs).

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 2 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte un minimum de 12 crédits de cours répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits à option en science politique et 3 crédits à option en sciences de la communication.

Bloc 70A Cours d'intégration

Obligatoire - 6 crédits.

CEP 6001	3	Approches POL en communication politique
CEP 6002	3	Approches COM en communication politique

Bloc 70B Science politique

Option - 3 crédits.

POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6203	3	Administration et politiques comparées
POL 6308	3	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6521	3	Affaires publiques et internationales
POL 6560	3	Institutions parlementaires canadiennes
POL 6601	3	Synthèse : forces et comportement
POL 6602	3	Les élections
POL 6607	3	Psychologie et politique
POL 6612	3	Opinion publique
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
POL 6622	3	Idées politiques : thématique spécifique

Bloc 70C Sciences de la communication

Option - 3 crédits.

COM 6020	3	Théories générales de la communication
COM 6175	3	Médias et société
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images

COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6396	3	Mémoire, média, pouvoir
COM 6539	3	Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585	3	Communication, médias et médiation
COM 6841	3	Séminaire thématique B

Programme 2-227-1-2 Version 01 (A14)

D.E.S.S. en communication politique

Objectifs

La communication politique fait référence aux théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. L'objectif du D.E.S.S. (communication politique) est de former des personnes non seulement au fait des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, mais également en mesure d'analyser et de comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (communication politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en communication et politique, en sciences de la communication, en science politique, ou dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission. L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication politique en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 / 4,3 peut soumettre une demande d'admission au D.E.S.S. sur cette base. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des documents complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Le formulaire départemental d'admission au DÉSS en communication politique
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au DESS en communication politique. (Formulaire à faire remplir par deux professeurs ou employeurs)

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de trois trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, le programme s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 24 crédits à option, 12 crédits en science politique (sigle POL) Blocs 70B, 70C et 70D et 12 en communication (sigle COM) Bloc 70E, 70F et 70G.

Bloc 70A Cours d'intégration

Obligatoire - 6 crédits.

CEP 6001	3	Approches POL en communication politique
CEP 6002	3	Approches COM en communication politique

Bloc 70B Science politique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

POL 6602	3	Les élections
POL 6607	3	Psychologie et politique
POL 6619	3	Médiatisation du politique

Bloc 70C Science politique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant devra suivre un maximum de 9 crédits de science politique dans les blocs 70C et 70D.

POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6203	3	Administration et politiques comparées
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6560	3	Institutions parlementaires canadiennes
POL 6609	3	L'action collective
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
POL 6622	3	Idées politiques : thématique spécifique

Bloc 70D Science politique 3

Option - Maximum 3 crédits
L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1er cycle en science politique (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Sciences de la communication 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6396	3	Mémoire, média, pouvoir

Bloc 70F Sciences de la communication 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant devra suivre un maximum de 9 crédits de sciences de la communication dans les blocs 70F et 70G.

COM 6020	3	Théories générales de la communication
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6539	3	Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585	3	Communication, médias et médiation

COM 6841 3 Séminaire thématique B

Bloc 70G Sciences de la communication 3

Option - Maximum 3 crédits

L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1er cycle en science de la communication (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Programme 2-225-1-0 Version 10 (A15)

Maîtrise en sciences de la communication (M. Sc.)

Options:

Générale
Communication organisationnelle
Communication médiatique
Communication politique
Communication politique - volet international

Objectifs

La M. Sc. (sciences de la communication) vise à offrir aux étudiants une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de 1er cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche (fondamentale et appliquée). Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

Option Communication organisationnelle

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

Option Communication médiatique

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médias de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, l'interaction individu-machine, les industries culturelles, les impacts des nouvelles technologies, les interfaces ainsi que la production et la réception des contenus médiatiques.

Option Communication politique

Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines du point de la rhétorique, de la philosophie, de l'économie politique et des études culturelles, notamment. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que les pratiques de résistance et les cultures d'opposition, le fonctionnement de la sphère publique, les controverses publiques ainsi que les politiques de la mémoire.

Option Communication politique - volet international

L'option Communication politique - volet international en consiste en un programme de formation coordonné avec l'Université Libre de Bruxelles. Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines et, plus particulièrement, les articulations nord-américaines de la francophonie d'une part et des institutions de gouvernance multi niveaux en Europe d'autre part. Cette option, où tous les cours sont obligatoires, sauf un cours au choix, ne peut être réalisée que sous la modalité avec travail dirigé. Après un premier trimestre à l'automne au sein du programme, les étudiants effectueront deux trimestres de cours qu'ils suivront avec des étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, soit en Belgique à l'hiver de la première année et au Québec à l'automne de la deuxième année. Les trois cours offerts à Bruxelles sont sous la responsabilité du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le reste de la scolarité est sous la responsabilité du Département de communication de l'Université de Montréal. Cette option n'est accessible que pour les étudiants et étudiantes admis à l'automne.

Cheminement libre

L'étudiant peut aussi poursuivre un cheminement libre. Celui-ci permet l'apprentissage d'outils théoriques et analytiques en communication organisationnelle, en communication médiatique et en communication politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeure en communication, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication dans les organisations en changement, ou 18 crédits du programme de D.E.S.S. en communication organisationnelle, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant complété au moins 15 crédits du D.E.S.S. en média, culture et technologie tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant un baccalauréat avec une mineure (30 crédits) en communication ou qui est titulaire d'un baccalauréat sans formation en communication peut être admis, selon les modalités définies par le département. Dans ce cas, le candidat pourrait toutefois devoir suivre des cours préparatoires en communication, après étude du dossier par le comité des admissions.

Les candidats doivent démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots jointe au dossier de demande d'admission. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle. L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae (détaillé, daté et signé)
- Le formulaire départemental d'admission à la maîtrise en sciences de la communication (M.Sc.)
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission à la maîtrise en sciences de la communication (M.Sc.) (formulaire à faire remplir par deux professeurs ou employeurs)
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Une réflexion critique. Veuillez annexer un court texte (autour de 200 mots) commentant l'énoncé « La communication, ce n'est pas l'information »
- Une esquisse de projet de recherche. Veuillez annexer un texte (autour de 1000 mots, excluant les références; avec le titre provisoire de la recherche envisagée; interligne 1.5, police au choix de 12 points) incluant:
- Le sujet de recherche
- La pertinence du sujet
- La théorie envisagée
- La méthode envisagée
- Les références utilisées pour le texte Important : les textes manuscrits ne sont pas admissibles

2. Statut étudiant

L'étudiant doit être inscrit à un minimum de trois (3) trimestres de scolarité à temps plein. L'inscription au programme peut s'étendre sur un maximum de neuf (9) trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les cinq options suivantes:

- l'option Générale (segment 01 et segment 70),
- l'option Communication organisationnelle (segment 01 et segment 71),
- l'option Communication médiatique (segment 01 et segment 72),
- l'option Communication politique (segment 01 et segment 73),
- l'option Communication politique - volet international (segment 01 et segment 74).

La maîtrise peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire (MM), la modalité avec travail dirigé (TD). Cependant seule la modalité avec travail dirigé est permise pour l'option Communication politique - volet international.

Segment 01 - Tronc commun

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

COM 6020 3 Théories générales de la communication
COM 6815 3 Projet de mémoire ou de travail dirigé

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix, Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 70A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 70A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6355 3 Communication interculturelle
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6355 3 Communication interculturelle
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 70C Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 70C Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006 24 Mémoire

TD-Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007 15 Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option Communication organisationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix, Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 71A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 71A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6355 3 Communication interculturelle
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM 6355 3 Communication interculturelle
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - Maximum 3 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation
COM 6840 3 Séminaire thématique A
COM 6841 3 Séminaire thématique B

TD-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation
COM 6840 3 Séminaire thématique A
COM 6841 3 Séminaire thématique B

MM-Bloc 71D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 71D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006 24 Mémoire

TD-Bloc 71E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007 15 Travail dirigé

Segment 72 - Propre à l'option Communication médiatique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix, Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 72A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 72A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation

TD-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation

MM-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - Maximum 3 crédits.

COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6840 3 Séminaire thématique A
COM 6841 3 Séminaire thématique B
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6840 3 Séminaire thématique A
COM 6841 3 Séminaire thématique B
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 72D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.

L'Étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 72D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.

L'Étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 72E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006 24 Mémoire

TD-Bloc 72E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007 15 Travail dirigé

Segment 73 - Propre à l'option Communication politique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix, Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 73A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 73A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations

TD-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6192 3 Industries culturelles
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335 3 Communication et espace public
COM 6341 3 Médias, sexe et genre
COM 6396 3 Mémoire, média, pouvoir
COM 6502 3 Approches en communication politique
COM 6915 3 Gestion des conflits dans les organisations

MM-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6355 3 Communication interculturelle
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation
COM 6840 3 Séminaire thématique A
COM 6841 3 Séminaire thématique B
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6174 3 Histoire des médias
COM 6175 3 Médias et société
COM 6355 3 Communication interculturelle
COM 6394 3 Média et viralité
COM 6402 3 Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420 3 Médias et technologies nouvelles
COM 6421 3 Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6450 3 Interaction des jeunes avec les médias
COM 6500 3 Théories de la communication organisationnelle
COM 6501 3 Théories de la communication médiatique
COM 6505 3 Pratiques de travail en changement
COM 6535 3 Interaction humain-ordinateur
COM 6538 3 Communication, design et esthétique
COM 6539 3 Communautés virtuelles et connaissances
COM 6585 3 Communication, médias et médiation
COM 6840 3 Séminaire thématique A
COM 6841 3 Séminaire thématique B
COM 6960 3 Technologies, design et changement continu
COM 6962 3 Pratiques de direction en communication
COM 6965 3 Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 73D Formation complémentaire en science politique

Option - Maximum 3 crédits.

POL 6607 3 Psychologie et politique

TD-Bloc 73D Formation complémentaire en science politique

Option - Maximum 3 crédits.

POL 6607 3 Psychologie et politique

MM-Bloc 73E Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 73E Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 73F Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006 24 Mémoire

TD-Bloc 73F Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007 15 Travail dirigé

Segment 74 - Propre à l'option Communication politique - volet international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 attribués à la rédaction du travail dirigé, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

TD- Bloc 74A Méthodologie

Option - 3 crédits.

COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication
COM 6285 3 Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 74B

Option - 9 crédits.

Cours de sigle COM de niveau 6000 déterminés annuellement par le Comité des études supérieures du Département de communication de l'Université de Montréal. Ces cours devront être suivis au trimestre d'automne de la deuxième année du programme.

TD-Bloc 74C Séminaires - Université libre de Bruxelles

Obligatoire - 9 crédits.

Ceux-ci s'inscrivent dans la finalité Communication politique du Master en information et communication du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université libre de Bruxelles. Ces cours devront être suivis au trimestre d'hiver suivant l'inscription initiale dans le programme.

COM 6986 3 Médias et communication en Europe

COM 6987 3 Actualité et communication politique

COM 6988 3 Communication et lobbying

TD-Bloc 74D

Choix - 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle du Département de communication ou d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 74E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007 15 Travail dirigé

Programme 3-225-1-0 Version 05 (A11)

Doctorat en communication (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme bilingue a pour objectifs d'offrir une formation approfondie aux futurs chercheurs et enseignants en communication au Québec; de stimuler des initiatives de recherche dans les secteurs de pointe, en ce qui a trait en particulier aux technologies d'information et de communication tout en tenant compte de leur dimension humaine et sociale; de favoriser la collaboration entre chercheurs de diverses disciplines pour l'étude des phénomènes de communication; de développer chez les étudiants une perspective multidisciplinaire à l'égard des phénomènes de communication.

Six domaines de recherche sont privilégiés : TIC et société; études médiatiques et *Cultural Studies*; théories et analyses des discours; communication organisationnelle et réseaux de communication; communication internationale et développement; création, design et pratiques médiatiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (communication) ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier universitaire et des aptitudes à la recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de référence (dont deux doivent provenir de chercheurs ?uvrant dans le domaine de recherche)
- Un exposé du projet de recherche envisagé (1500 mots)
- Le formulaire départemental de choix du directeur

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit réussir un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum d'un mois. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury. L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer son projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

4. Thèse

Le candidat doit terminer sa thèse dans un délai de cinq ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du comité doctoral interuniversitaire.

Directeur de recherche

Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission. Dans des cas exceptionnels, le choix du directeur de recherche pourra être effectué avant la fin du 2e trimestre de la scolarité. Un conseiller pédagogique sera alors nommé au moment de l'admission.

Projet de thèse

Avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse. Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant), provenant normalement d'au moins deux des universités participantes. L'étudiant devra de plus défendre oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

Évaluation de la thèse

La composition du jury est déterminée en fonction des normes de l'université où est inscrit le candidat. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée. Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires, dont 69 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option. En 1re année, l'étudiant doit suivre quatre séminaires à option. En 2e année, il s'inscrit au cinquième séminaire à option et suit le forum doctoral. Tous les séminaires de 3 crédits sont donnés par un professeur et offerts aux étudiants des trois universités partenaires. Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable des études de 3e cycle qui s'assure, par divers moyens (analyse du dossier, imposition de certains cours au besoin), que l'étudiant bénéficie d'une formation méthodologique suffisante.

Bloc 70A TIC et société

Option - Maximum 15 crédits.

COM 7110 3 Technologie de communication et société

COM 7111 3 Industries culturelles

Bloc 70B Études médiatiques et Cultural Studies

Option - Maximum 15 crédits.

COM 7112 3 Réception des médias

COM 7173 3 Théories culturelles en communication

COM 7174 3 Culture populaire

COM 7176 3 Les médias alternatifs

Bloc 70C Théories et analyse des discours

Option - Maximum 15 crédits.

COM 7123 3 Discours et représentation

COM 7124 3 Analyse du discours social

COM 7129 3 Discours du corps

Bloc 70D Comm. organisationnelle et réseaux de comm.

Option - Maximum 15 crédits.

COM 7134 3 Communication et changement dans les organisations

COM 7137 3 Communication organisationnelle: théorie

COM 7138 3 Interactions, discours et organisations

COM 7139 3 Technologie et organisation

Bloc 70E Communication internationale et développement

Option - Maximum 12 crédits.

COM 7140 3 Communication et développement

COM 7147 3 Identités et échanges culturels

COM 7148 3 Communication, conflits et paix

Bloc 70F Création, design et pratiques médiatiques

Option - Maximum 9 crédits.

COM 7161 3 Technologie médiatique et pratique

COM 7162 3 Interaction humain-ordinateur

Bloc 70G Cours à contenu variable

Option - Maximum 15 crédits.

COM 7191 3 Séminaire avancé en communication 1

COM 7192 3 Séminaire avancé en communication 2

COM 7193 3 Séminaire avancé en communication 3

COM 7194 3 Séminaire avancé en communication 4

COM 7195 3 Séminaire avancé en communication 5

COM 7196 3 Séminaire avancé en communication 6

COM 7197 3 Séminaire avancé en communication 7

COM 7198 3 Séminaire avancé en communication 8

COM 7199 3 Atelier de recherche

Bloc 70H Méthodologie

Option - Maximum 12 crédits.

COM 7151 3 Séminaire avancé de méthodologie 1

COM 7152 3 Séminaire avancé de méthodologie 2

Bloc 70I Forum doctoral

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours COM 72501 et COM 72502 sont équivalents au cours COM 7250.

COM 72501 0 Forum doctoral 1

COM 72502 6 Forum doctoral 2

Bloc 70J Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

Les cours COM 72751 et COM 72752 sont équivalents au cours COM 7275.

COM 7225 0 Examen général de doctorat

COM 72751 0 Projet de thèse 1

COM 72752 6 Projet de thèse 2

COM 7501 63 Thèse

École de criminologie

Responsable de la M. Sc. : Franca Cortoni, 514-343-6111 poste 6582
Responsable du Ph. D. et du D.E.S.S. en sécurité intérieure : Étienne Blais, 514-343-7328
Responsable des microprogrammes : Karine Côté-Boucher 514-343-6111, poste 33110.

Programme 2-065-6-0 Version 02 (H16)

Microprogramme en intervention criminologique

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (intervention criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Transfert

Les cours suivis dans le cadre du microprogramme seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. L'étudiant devra alors suivre des cours supplémentaires pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

CRI 6007 3 Théories de la délinquance

CRI 6008 3 Théories en intervention criminologique

CRI 6010 3 Théories développementales en criminologie

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6106 3 Méthodes de traitement en criminologie

CRI 6110 3 Criminologie clinique

CRI 6112 3 Violences criminelles

CRI 6113 3 L'expertise à la Cour en criminologie

CRI 6114 3 Interventions cognitivo-comportementales

CRI 6115 3 Pratique clinique auprès des victimes

CRI 6118 3 Principes d'évaluation criminologique

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6223	3	La détermination de la peine
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6227	3	Criminologie spéciale
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6531	3	Politiques pénales pour mineurs
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6533	3	Séminaire avancé de victimologie

Programme 2-065-6-2 Version 02 (E16)

Microprogramme en analyse criminologique

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (analyse criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Transfert

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de 2e cycle (analyse criminologique) seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2e cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Théorie

Option - 3 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie

Bloc 70B Analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6223	3	La détermination de la peine
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6227	3	Criminologie spéciale
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6531	3	Politiques pénales pour mineurs
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6533	3	Séminaire avancé de victimologie

Bloc 70C Intervention

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6106	3	Méthodes de traitement en criminologie
CRI 6110	3	Criminologie clinique
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6113	3	L'expertise à la Cour en criminologie
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique

Programme 2-065-1-2 Version 00 (A11)

D.E.S.S. en sécurité intérieure

Objectifs

Le D.E.S.S. vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Un expert en sécurité intérieure est une personne dotée d'une formation unique qui lui permet non seulement de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, mais surtout qui comprend la nature de ces problèmes, qui connaît leur source, leur dynamique, leur évolution et leurs conséquences sur le corps social. C'est une personne sachant mettre les phénomènes, problèmes et conflits en contexte et qui est en mesure de prendre le recul indispensable à leur évaluation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (sécurité intérieure), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure serait un atout.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le curriculum vitae, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels
- Une lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs. L'admission au programme est limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

1.2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

2. Scolarité

La scolarité du D.E.S.S. est de 2 trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant à plein temps et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel, et ce à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits auxquels peut s'ajouter une formation préparatoire d'un minimum de 12 crédits et d'un maximum de 30 crédits imposée aux étudiants dont la formation antérieure est dans un domaine autre que la criminologie ou la sécurité et les études policières.

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont à option.

Bloc 70A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6227	3	Criminologie spéciale
CRI 6701	3	Les données en sécurité intérieure
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité

Bloc 70B Aspects de la sécurité intérieure

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité

Bloc 70C Cours de concentration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle

Programme 2-065-1-0 Version 09 (E16)

Maîtrise en criminologie (M. Sc.)

Options:

Générale, avec mémoire
Analyse criminologique, avec stage
Intervention, avec stage
Sécurité intérieure, avec travail dirigé
Criminalistique et information, avec travail dirigé

Objectifs

Avec mémoire

La modalité avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée en recherche dans un ou plusieurs des secteurs suivants : théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

Avec stage - option Analyse criminologique et option Intervention

La modalité avec stage en criminologie vise à : assurer une continuité optimale entre le B.Sc., qui est un programme professionnel, et la M.Sc. afin de répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants intéressés davantage par la formation professionnelle que par la recherche et ainsi accroître la compétence des candidats en termes de pratique professionnelle en intervention clinique ou en analyse criminologique.

Avec travail dirigé - Option Sécurité intérieure

La modalité avec travail dirigé de l'Option sécurité intérieure vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Elle permettra aux étudiants de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, et surtout de comprendre la nature de ces problèmes.

Avec travail dirigé - option Criminalistique et information

La modalité avec travail dirigé de l'option Criminalistique et information vise à former des experts qui seront capables d'intégrer les outils et méthodes d'analyse propres à la criminalistique et à la criminologie, en vue d'analyser, prévenir et résoudre des problèmes criminels et de sécurité. Elle servira aussi à la promotion de nouvelles voies de recherche sur le phénomène criminel, à l'intersection des deux disciplines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Option sécurité intérieure Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Selon le cas, posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure pourrait être un atout. Autres modalités et options Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en criminologie ou en études policières, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs
- Formulaire départemental pour admission à la maîtrise.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Option sécurité intérieure
Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas. Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.
Autres modalités et options
Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de criminologie ou d'un diplôme jugé équivalent auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. Selon le nombre de crédits de cours préparatoires établi lors de l'étude du dossier, la scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres. Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.

3. Transfert

Option sécurité intérieure
Les cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. en sécurité intérieure seront crédités à la M. Sc. en criminologie, option sécurité intérieure. Les étudiants souhaitant faire un transfert du D.E.S.S. à la maîtrise en criminologie option Sécurité intérieure devront avoir obtenu au D.E.S.S. une moyenne cumulative de 3,2.
Autres modalités et options
Les cours suivis dans le cadre d'un microprogramme en criminologie seront crédités à la M. Sc. (criminologie).

4. Scolarité

- Pour l'option Sécurité intérieure, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour l'option Criminalistique et information, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de trois trimestres. Les étudiants doivent suivre un trimestre à Lausanne.
- Pour l'option générale, modalité avec mémoire : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour l'option Intervention et Analyse criminologique, modalité avec stage : la scolarité minimale est de quatre trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits auxquels peut s'ajouter une formation préparatoire d'un minimum de 12 crédits et d'un maximum de 30 crédits imposée aux étudiants dont la formation antérieure est dans un domaine autre que la criminologie (ou la sécurité et les études policières pour l'option Sécurité intérieure). Elle est offerte avec les options et selon les modalités suivantes :

- l'option générale - avec mémoire (segment 69),
- l'option Analyse criminologique - avec stage (segment 70),
- l'option Intervention - avec stage (segment 71),
- l'option Sécurité intérieure - avec travail dirigé (segment 72),
- l'option Criminalistique et information - avec travail dirigé (segment 73).

Segment 69 - Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 69A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Recherches cliniques et évaluatives
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 69B Théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie

Bloc 69C Intervention

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 6106	3	Méthodes de traitement en criminologie
CRI 6110	3	Criminologie clinique
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6113	3	L'expertise à la Cour en criminologie
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique

Bloc 69D Analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6223	3	La détermination de la peine
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6225	3	Criminologie théorique 2
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6227	3	Criminologie spéciale
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6533	3	Séminaire avancé de victimologie
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6701	3	Les données en sécurité intérieure
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité

CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité

Bloc 69E

Choix - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 69F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CRI 69051	0	Projet de mémoire 1
CRI 69052	3	Projet de mémoire 2
CRI 6910	6	Recherche
CRI 6950	21	Mémoire

Segment 70 - Propre à l'option Analyse criminologique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie et outils d'anaylse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Recherches cliniques et évaluatives
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 70B Théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie

Bloc 70C Cours de concentration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6223	3	La détermination de la peine
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6225	3	Criminologie théorique 2
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6227	3	Criminologie spéciale
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6533	3	Séminaire avancé de victimologie
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6701	3	Les données en sécurité intérieure
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6106	3	Méthodes de traitement en criminologie
CRI 6110	3	Criminologie clinique
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6113	3	L'expertise à la Cour en criminologie
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 70F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 30 crédits.

CRI 62051	0	Encadrement de stage en analyse 1
CRI 62052	3	Encadrement de stage en analyse 2
CRI 62061	0	Stage en analyse criminologique 1
CRI 62062	9	Stage en analyse criminologique 2
CRI 6207	18	Rapport de stage en analyse criminologique

Segment 71 - Propre à l'option Intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Recherches cliniques et évaluatives
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 71B Théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie

Bloc 71C Cours de concentration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6106	3	Méthodes de traitement en criminologie

CRI 6110 3 Criminologie clinique
CRI 6112 3 Violences criminelles
CRI 6113 3 L'expertise à la Cour en criminologie
CRI 6114 3 Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115 3 Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118 3 Principes d'évaluation criminologique

Bloc 71D

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6221 3 Résolution de problème en criminologie
CRI 6223 3 La détermination de la peine
CRI 6224 3 Criminologie théorique 1
CRI 6225 3 Criminologie théorique 2
CRI 6226 3 Police et sécurité privée
CRI 6227 3 Criminologie spéciale
CRI 6228 3 Criminalités économiques
CRI 6229 3 Crime organisé
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234 3 Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530 3 Politiques pénales pour adultes
CRI 6532 3 Les drogues et la question criminelle
CRI 6533 3 Séminaire avancé de victimologie
CRI 6534 3 Criminologie théorique 3
CRI 6701 3 Les données en sécurité intérieure
CRI 6702 3 Analyse des données en sécurité
CRI 6720 3 Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721 3 Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723 3 Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6724 3 Gouvernance de la sécurité
CRI 6725 3 Gestion du renseignement
CRI 6726 3 Médias, communication et sécurité
CRI 6727 3 Enjeux transnationaux en sécurité

Bloc 71E

Choix - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 71F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 30 crédits.

CRI 61661 0 Encadrement de stage en intervention 1
CRI 61662 3 Encadrement de stage en intervention 2
CRI 61761 0 Stage en intervention 1
CRI 61762 9 Stage en intervention 2
CRI 6186 18 Rapport de stage en intervention

Bloc 71G

Option - Maximum 6 crédits.

Le cours CRI6156 est offert uniquement aux étudiants n'ayant pas fait leur baccalauréat en criminologie.

CRI 6156 6 Stage préparatoire en intervention

Segment 72 - Propre à l'option Sécurité intérieure

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas, 24 à 27 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6001 3 Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002 3 Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6221 3 Résolution de problème en criminologie
CRI 6227 3 Criminologie spéciale
CRI 6701 3 Les données en sécurité intérieure
CRI 6702 3 Analyse des données en sécurité

Bloc 72B Aspects de la sécurité intérieure

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

CRI 6006 3 Théories de la réaction sociale
CRI 6007 3 Théories de la délinquance
CRI 6226 3 Police et sécurité privée
CRI 6720 3 Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721 3 Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723 3 Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6724 3 Gouvernance de la sécurité
CRI 6725 3 Gestion du renseignement
CRI 6726 3 Médias, communication et sécurité
CRI 6727 3 Enjeux transnationaux en sécurité

Bloc 72C Cours de concentration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6228 3 Criminalités économiques
CRI 6229 3 Crime organisé
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234 3 Nouvelles technologies et crimes
CRI 6532 3 Les drogues et la question criminelle

Bloc 72D

Choix - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 72E Étude de cas

Obligatoire - 18 crédits

CRI 6908 3 Projet d'étude de cas en sécurité intérieure
CRI 6911 15 Rapport d'étude de cas

Segment 73 - Propre à l'option Criminalistique et information

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 21 à 24 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Méthodologie et outils d'analyse

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 6850 1.5 A Fondements: criminalistique 1
CRI 6851 1.5 A Fondements: criminalistique 2
CRI 6906 1.5 A Séminaire d'intégration 1
CRI 6907 1.5 A Séminaire d'intégration 2

Bloc 73B Méthodes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6701	3	Les données en sécurité intérieure
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité

Bloc 73C Analyse du phénomène criminel

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6223	3	La détermination de la peine
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6531	3	Politiques pénales pour mineurs
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité

Bloc 73D Analyse de la trace

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours donnés à l'Université de Lausanne.

CRI 6860	1.5	Criminalistique et trace 1
CRI 6861	1.5	Criminalistique et trace 2
CRI 6862	1.5	Criminalistique et information
CRI 6863	1.5	Criminalistique et analyse criminologique
CRI 6864	1.5	Criminalistique et cybercriminalité
CRI 6865	1.5	Questions de criminalistique 1
CRI 6866	1.5	Questions de criminalistique 2
CRI 6867	1.5	Questions de criminologie

Bloc 73E

Choix - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 73F Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

CRI 6912	15	Travail dirigé

Programme 3-065-1-0 Version 03 (A91)

Doctorat en criminologie (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (criminologie) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents à fournir lors d'une demande d'admission

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires obligatoires, dont 81 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours CRI 74201 et CRI 74202 sont équivalents au cours CRI 7420. Les cours CRI 74301 et CRI 74302 sont équivalents au cours CRI 7430.

CRI 74201	0	Séminaire général de doctorat 1
CRI 74202	3	Séminaire général de doctorat 2
CRI 74301	0	Séminaire de thèse 1
CRI 74302	3	Séminaire de thèse 2

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Un cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

CRI 7900	0	Examen général de doctorat
CRI 7910	15	Recherche
CRI 7940	66	Thèse

Département de démographie

Responsable des programmes : Simona Bignami et Yves Carrière, 514-343-7842
Secrétariat : 514-343-6111, poste 1971

Programme 2-070-1-2 Version 01 (A16)

D.E.S.S. en démographie

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'élargir la clientèle étudiante aux cycles supérieurs en démographie en rendant l'offre de formation plus polyvalente, grâce à la création d'un programme de nature appliquée, et d'améliorer le taux de réussite des étudiants dans les programmes de 2e cycle. Ce programme est composé essentiellement de cours déjà disponibles dans la banque de cours du Département de démographie et de cours d'autres départements ciblés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire, où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente (par exemple, être titulaire d'un baccalauréat d'une autre discipline et réussir les cours du programme préparatoire en démographie)
- L'étudiant titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité préparatoire d'un maximum de 15 crédits
- avoir obtenu une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat

3 Transfert à la M. Sc. (démographie)

Un étudiant inscrit au programme de D.E.S.S. qui a maintenu une moyenne des notes d'au moins 3,0 peut demander un transfert au programme de maîtrise en démographie.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant n'ayant pas de formation en démographie au premier cycle doit suivre une formation préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Bloc A (obligatoire) 9 crédits

DMO 2200 Collecte : sources des informations, 3 crédits.
DMO 6011 Analyse démographique 1, 3 crédits.
DMO 6012 Analyse démographique 2, 3 crédits.

Bloc B (option) min 3 crédits, max 6 crédits

DMO 2700 Histoire de la population, 3 crédits.
DMO 3450 Économie et population, 3 crédits.
SOL 2020 Statistique sociale avancée, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option, dont 6 crédits attribués à un travail dirigé, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 6 crédits.

DMO 6305 3 Analyse démographique avancée
DMO 6371 3 Méthodes statistiques en démographie

Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
DMO 6502 3 Mortalité, santé et vieillissement

Bloc 70C Méthodes avancées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO 6320 3 Démographie appliquée et perspectives
DMO 6330 3 Méthodes de la démographie historique
DMO 6405 3 Modèles de risque et de durée

Bloc 70D Connaissances complémentaires 1

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6200 3 Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6311 3 Initiation à la recherche
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6800 3 Doctrines et politiques de population
SOL 6448 3 Méthodes de sondage
STS 6010 3 Statistiques sociales et politiques publiques

Bloc 70E Bloc 70D Connaissances complémentaires 2

Choix - maximum 6 crédits.

Deux cours niveau 3000 en démographie peuvent être choisi ou tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70F Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

DMO 6601 6 Travail dirigé 1

Programme 2-070-1-0 Version 06 (A16)

Maîtrise en démographie (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en démographie vise à initier les étudiants à la recherche et à former les démographes professionnels.

- Pour les étudiants inscrits dans la modalité avec mémoire, le mémoire est l'occasion de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.
- Pour ceux qui s'inscrivent dans la modalité avec stage, l'initiation au travail de démographe professionnel et la rédaction d'un travail dirigé leur permettront de développer leurs capacités en démographie appliquée.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité préparatoire d'un maximum de

15 crédits.

- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités: modalité avec mémoire (MM). modalité avec stage (ST). Pour les étudiants qui n'ont pas fait de démographie au 1er cycle, au moins 12 crédits de cours préparatoires seront exigés.
Cours obligatoires - 9 crédits
DMO 2200 Collecte: source des informations, 3 crédits.
DMO 6011 Fondements de l'analyse démo1, 3 crédits.
DMO 6012 Fondements de l'analyse démo 2, 3 crédits.
Cours à option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
SOL 2020 Statistique sociale avancée, 3 crédits.
DMO 2700 Histoire de la population, 3 crédits.
DMO 3450 Économie et population, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : modalité avec Mémoire (MM): 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. modalité avec Stage (ST): 30 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués au stage et à un travail dirigé, et 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

MM-Bloc 70A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

DMO 6200 3 Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6305 3 Analyse démographique avancée
DMO 6371 3 Méthodes statistiques en démographie

ST-Bloc 70A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

DMO 6200 3 Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6305 3 Analyse démographique avancée
DMO 6371 3 Méthodes statistiques en démographie

MM-Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
DMO 6502 3 Mortalité, santé et vieillissement

ST-Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
DMO 6502 3 Mortalité, santé et vieillissement

MM-Bloc 70C Méthodes avancées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO 6320 3 Démographie appliquée et perspectives
DMO 6330 3 Méthodes de la démographie historique
DMO 6405 3 Modèles de risque et de durée

ST-Bloc 70C Méthodes avancées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO 6320 3 Démographie appliquée et perspectives
DMO 6330 3 Méthodes de la démographie historique
DMO 6405 3 Modèles de risque et de durée

MM-Bloc 70D Connaissances complémentaires 1

Option - Maximum 3 crédits

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6311 3 Initiation à la recherche
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6800 3 Doctrines et politiques de population
SOL 6448 3 Méthodes de sondage
STS 6010 3 Statistiques sociales et politiques publiques

ST-Bloc 70D Connaissances complémentaires 1

Option - Maximum 6 crédits.

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6311 3 Initiation à la recherche
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6800 3 Doctrines et politiques de population
SOL 6448 3 Méthodes de sondage
STS 6010 3 Statistiques sociales et politiques publiques

MM-Bloc 70E Connaissances complémentaires 2

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

ST-Bloc 70E Connaissances complémentaires 2

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

MM-Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

DMO 6060 12 Recherche
DMO 6070 12 Mémoire

ST-Bloc 70F Stage et travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

DMO 6610 9 Stage professionnel
DMO 6612 12 Travail dirigé

Programme 3-070-1-0 Version 03 (A04)

Doctorat en démographie (Ph. D.)

Objectifs

L'étude des problèmes de population fait appel à des connaissances et à des méthodes d'analyse fort diverses. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, à ses aptitudes ou à sa formation préalable. Cela ne va cependant pas sans une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse d'un projet de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à temps plein.

3. Examen de synthèse

Le candidat doit réussir un examen portant sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. L'examen général de synthèse est évalué par un jury composé de trois personnes dont le directeur de thèse du candidat, nommées par le directeur du département. L'évaluation sera effectuée selon la notation « succès » ou « échec ».

4. Projet de thèse

Le candidat doit présenter son projet de thèse à un jury composé des trois professeurs responsables de l'évaluation de l'examen général de synthèse. Si ces derniers le jugent à propos, l'étudiant peut être conduit, après la réussite de l'examen général à améliorer la présentation de son projet et à soumettre une nouvelle version au cours des semaines qui suivent.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

DMO 7005	3	Séminaire de thèse
DMO 7010	3	Séminaire de synthèse

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

DMO 7011	9	Recherche 1
DMO 7012	12	Recherche 2
DMO 7013	60	Thèse
DMO 7020	0	Examen général de doctorat

Département de géographie

Secrétariat : 514-343-6111, poste 8010
Responsable des programmes : François Cavayas, 514-343-8016

Programme 2-157-6-0 Version 00 (A98)

Microprogramme en géomatique et analyse spatiale

Objectifs

Le microprogramme (géomatique et analyse spatiale) permet à l'étudiant de parfaire ses connaissances ou d'en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (géomatique et analyse spatiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme pourra être admis directement au D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement) après avoir complété un minimum de 12 crédits.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 6321	3	Travaux pratiques en géomatique

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 3532	3	Modélisation spatiale

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 6333	3	Télédétection - physique et mathématique
GEO 6341	3	Étude des systèmes complexes
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques

Bloc 70D Ouverture multidisciplinaire

Choix - 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 du département ou d'autres départements ou d'autres universités. Ces crédits sont choisis dans l'une des disciplines où l'analyse spatiale permet une nouvelle perspective d'interprétation et dans laquelle l'étudiant aimerait appliquer ses connaissances nouvellement acquises.

Programme 2-155-1-3 Version 01 (H16)

D.E.S.S. en géographie appliquée en environnement

Objectifs

Le D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement) vise à permettre à un étudiant de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail en poursuivant un programme court dont la formule se veut extrêmement flexible car elle est essentiellement basée sur des travaux de terrain et des études de cas.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire annexe d'admission DESS

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement) pourra être admis directement au programme de formation pratique de la M. Sc. (géographie), sans mémoire, après avoir complété un minimum de 18 crédits.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires attribués à des études de cas, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Travaux de terrains et de laboratoire

Option - Maximum 6 crédits.

GEO 6041 3 Terrain avancé en environnement
GEO 6152 3 Laboratoire de pédologie
GEO 6154 3 Stage d'analyse pollinique

Bloc 70B Géomatique et analyse spatiale

Option - Maximum 12 crédits.

GEO 6149 3 Sujet spécial en géomatique
GEO 6321 3 Travaux pratiques en géomatique
GEO 6333 3 Télédétection - physique et mathématique
GEO 6341 3 Étude des systèmes complexes
GEO 6342 3 S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343 3 Télédétection appliquée en environnement
GEO 6350 3 Analyses des données géographiques
GEO 6352 3 S.I.G. : aspects pratiques

Bloc 70C Environnement physique

Option - Maximum 12 crédits.

GEO 6130 3 Environnement atmosphérique
GEO 6132 3 Biogéosciences atmosphériques
GEO 6135 3 Géotechnique et processus géomorphologiques
GEO 6139 3 Pyrogéographie
GEO 6141 3 Environnement physique des rivières
GEO 6142 3 Biogéochimie environnementale
GEO 6144 3 Perspective millénaire sur la végétation
GEO 6148 3 Sujet spécial en géographie physique
GEO 6156 3 Environnements arctiques-alpins

Bloc 70D Environnement humain

Option - Maximum 12 crédits.

GEO 6147 3 Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6283 3 Systèmes de transports
GEO 6286 3 Évaluation environnementale
GEO 6288 3 Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO 6290 3 La géographie critique
GEO 6291 3 Mondes urbains et transnationalismes
GEO 6294 3 Amérique latine et mondialisation
GEO 6295 3 Territoires et développement durable
GEO 6420 3 Géographie des peuples autochtones
GEO 6815 3 Cultures, sociétés et biodiversité

Bloc 70E Ouverture multidisciplinaire

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70F

Obligatoire - 12 crédits.

GEO 6042 12 Études de cas

Programme 2-155-1-1 Version 06 (H16)

Maîtrise en géographie (M. Sc.)

Objectifs

Modalité avec mémoire

La modalité avec mémoire vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique.

Modalité avec stage ou travail dirigé

La modalité avec stage ou travail dirigé vise une formation orientée vers les besoins du marché de travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B. Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale
- pour la maîtrise de recherche, le candidat doit avoir réussi le cours GEO 3562 Initiation à la démarche scientifique ou un cours équivalent d'initiation à la recherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus de la scolarité minimale exigée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche uniquement pour la modalité avec mémoire.
- Deux lettres de recommandation - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait le premier cycle en géographie à l'Université de Montréal.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle offerte selon deux modalités : la modalité avec mémoire (MM), la modalité avec stage ou travail dirigé (S/TD). Pour la modalité avec mémoire, le candidat doit avoir réussi le cours GEO 3562 ou un cours équivalent d'initiation à la recherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des crédits exigés.

Segment 70

Les crédits de la modalité avec Mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 36 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Les crédits de la modalité avec Stage ou Travail dirigé (S/TD) sont répartis de la façon suivante : 42 crédits à option, dont 12 crédits attribués à des études de cas et 15 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé, et 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

GEO 6011 3 Évolutions des idées en géographie

MM - Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 du Département de géographie. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du Département.

MM - Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 dans le répertoire de cours de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du Département.

MM - Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

GEO 6001 6 Rédaction d'un projet de recherche

GEO 6003 27 Mémoire

GEO 6012 3 Recherche

S/TD - Bloc 70A Travaux de terrain et de laboratoire

Option - Maximum 6 crédits.

GEO 6041 3 Terrain avancé en environnement

GEO 6152 3 Laboratoire de pédologie

GEO 6154 3 Stage d'analyse pollinique

S/TD - Bloc 70B Géomatique et analyse spatiale

Option - Maximum 12 crédits.

GEO 6149 3 Sujet spécial en géomatique

GEO 6333 3 Télédétection - physique et mathématique

GEO 6341 3 Étude des systèmes complexes

GEO 6342 3 S.I.G. : aspects théoriques

GEO 6343 3 Télédétection appliquée en environnement

GEO 6350 3 Analyses des données géographiques

GEO 6352 3 S.I.G. : aspects pratiques

S/TD - Bloc 70C Environnement physique

Option - Maximum 12 crédits.

GEO 6130 3 Environnement atmosphérique

GEO 6132 3 Biogéosciences atmosphériques

GEO 6135 3 Géotechnique et processus géomorphologiques

GEO 6139 3 Pyrogéographie

GEO 6141 3 Environnement physique des rivières

GEO 6142 3 Biogéochimie environnementale

GEO 6144 3 Perspective millénaire sur la végétation

GEO 6148 3 Sujet spécial en géographie physique

GEO 6156 3 Environnements arctiques-alpins

S/TD - Bloc 70D Environnement humain

Option - Maximum 12 crédits.

GEO 6147 3 Sujet spécial en géographie humaine

GEO 6283 3 Systèmes de transports

GEO 6286 3 Évaluation environnementale

GEO 6288 3 Dynamisme et mosaïque métropolitaine

GEO 6290 3 La géographie critique

GEO 6291 3 Mondes urbains et transnationalismes

GEO 6294 3 Amérique latine et mondialisation

GEO 6295 3 Territoires et développement durable

GEO 6420 3 Géographie des peuples autochtones

GEO 6815 3 Cultures, sociétés et biodiversité

S/TD - Bloc 70E Ouverture multidisciplinaire

Choix - 3 crédits.

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités avec l'approbation du responsable de programme.

S/TD - Bloc 70F Études de cas et stage ou travail dirigé

Option - 27 crédits.

Notez que le cours GEO 6042 doit obligatoirement être fait.

GEO 6022 15 Stage de formation pratique

GEO 6042 12 Études de cas

GEO 6999 15 Travail dirigé

Programme 3-155-1-0 Version 05 (A05)

Doctorat en géographie (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches une connaissance jugée suffisante dans le domaine des mathématiques ou de l'informatique peut remplacer cette dernière exigence.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum Vitae
- Trois lettres de référence
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Formulaire annexe d'admission - Doctorat

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours de cycles supérieurs de l'université ou des cours de même niveau d'autres universités.

Bloc 70B

Option - Maximum 9 crédits.
Parmi les cours de cycles supérieurs du Département.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

GEO 7002	6	Recherche
GEO 7005	75	Thèse
GEO 7800	0	Examen général de doctorat

Département d'histoire

Responsable des programmes : Ollivier Hubert, 514-343-6111 poste 27127

Programme 2-165-1-0 Version 11 (A16)

Maîtrise en histoire (M.A.)

Options:

Recherche
Histoire au collégial
Histoire en pratique

Objectifs

Option Recherche

L'objectif est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise son sujet de recherche.

Option Histoire au collégial

Les objectifs sont d'acquérir les compétences et d'approfondir les connaissances de la littérature scientifique dans les champs pertinents à l'enseignement collégial. Cette solide formation disciplinaire permet à l'étudiant qui le désire de poursuivre éventuellement des études de doctorat en histoire, en tenant compte toutefois des exigences spécifiques à certains champs de la discipline historique.

Option Histoire en pratique

L'objectif de cette option est de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés en histoire en les aidant à accéder à des emplois liés à leur formation, mais aussi en leur apprenant à valoriser les compétences et les connaissances acquises en histoire à l'intérieur d'emplois qui ne sont pas immédiatement liés à cette discipline. La formation donne à l'étudiant des connaissances théoriques et pratiques et leur offre une expérience professionnelle (stage).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais. La connaissance d'une autre langue est exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche, professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options: l'option Recherche (segment 70) l'option Histoire au collégial (segment 71) l'option Histoire en pratique (segment 72)

Segment 70 - Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

HST 6001	3	Séminaire de mémoire

Bloc 70B Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6590	3	Histoire contemporaine des juifs

HST 6600 3 Recherches dirigées
HST 6605 3 Histoire socioculturelle du 19e siècle
HST 6610 3 Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615 3 Histoire et civilisation romaines
HST 6620 3 Économie et société au Moyen Âge
HST 6623 3 Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6630 3 Histoire socioreligieuse comparée
HST 6634 3 La culture européenne au 18e siècle
HST 6645 3 La France dans le monde depuis 1789
HST 6646 3 L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647 3 Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6648 3 La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
HST 6660 3 Les sociétés canadiennes avant 1840
HST 6675 3 Histoire sociale du Québec
HST 6680 3 Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681 3 L'Indochine française, 19e - 20e siècles
HST 6700 3 Histoire et relations internationales
HST 6950 3 Séminaire, professeur invité

Bloc 70C Historiographie et méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HST 6014 3 Histoire en pratique
HST 6015 3 L'histoire aujourd'hui
HST 6290 3 Historiographie des études autochtones au Canada
HST 6519 3 Antiquité : sources et méthodes
HST 6529 3 Moyen Âge : sources et méthodes
HST 6540 3 Historiographie - Europe contemporaine
HST 6550 3 Historiographie - Amériques
HST 6560 3 Historiographie - Canada préindustriel
HST 6570 3 Historiographie - Canada depuis 1850
HST 6580 3 Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6692 3 Les sciences dans l'histoire des relations internationales

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisi dans le répertoire de cours de l'Université ou dans celui d'une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Bloc 70E Recherche et rédaction

Obligatoire - 30 crédits.

HST 6025 6 Projet de recherche
HST 6914 24 Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Histoire au collégial

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

HST 6001 3 Séminaire de mémoire
HST 69111 0 Histoire au collégial 1
HST 69112 6 Histoire au collégial 2

Bloc 71B Thématiques

Option - 3 crédits.

HST 6448 3 Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6590 3 Histoire contemporaine des juifs
HST 6600 3 Recherches dirigées
HST 6605 3 Histoire socioculturelle du 19e siècle
HST 6610 3 Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615 3 Histoire et civilisation romaines
HST 6620 3 Économie et société au Moyen Âge
HST 6623 3 Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6630 3 Histoire socioreligieuse comparée
HST 6634 3 La culture européenne au 18e siècle
HST 6645 3 La France dans le monde depuis 1789
HST 6646 3 L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647 3 Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6648 3 La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
HST 6660 3 Les sociétés canadiennes avant 1840
HST 6675 3 Histoire sociale du Québec
HST 6680 3 Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681 3 L'Indochine française, 19e - 20e siècles
HST 6700 3 Histoire et relations internationales
HST 6950 3 Séminaire, professeur invité

Bloc 71C Historiographie et méthodologie

Option - 3 crédits.

HST 6014 3 Histoire en pratique
HST 6015 3 L'histoire aujourd'hui
HST 6290 3 Historiographie des études autochtones au Canada
HST 6519 3 Antiquité : sources et méthodes
HST 6529 3 Moyen Âge : sources et méthodes
HST 6540 3 Historiographie - Europe contemporaine
HST 6550 3 Historiographie - Amériques
HST 6560 3 Historiographie - Canada préindustriel
HST 6570 3 Historiographie - Canada depuis 1850
HST 6580 3 Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6692 3 Les sciences dans l'histoire des relations internationales

Bloc 71D Pédagogie et didactique

Option - 3 crédits.

DID 6075 3 Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
PPA 6015 3 Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075 3 Processus d'apprentissage en enseignement

Bloc 71E Recherche et rédaction

Obligatoire - 27 crédits.

HST 6914 24 Mémoire
HST 6924 3 Projet de mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Histoire en pratique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à un stage, 3 à 12 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

HST 6014 3 Histoire en pratique

HST 6015 3 L'histoire aujourd'hui

Bloc 72B Thématiques

Option - 3 crédits.

HST 6290 3 Historiographie des études autochtones au Canada
HST 6448 3 Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6519 3 Antiquité : sources et méthodes
HST 6529 3 Moyen Âge : sources et méthodes
HST 6540 3 Historiographie - Europe contemporaine
HST 6550 3 Historiographie - Amériques
HST 6560 3 Historiographie - Canada préindustriel
HST 6570 3 Historiographie - Canada depuis 1850
HST 6580 3 Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6590 3 Histoire contemporaine des juifs
HST 6600 3 Recherches dirigées
HST 6605 3 Histoire socioculturelle du 19e siècle
HST 6610 3 Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615 3 Histoire et civilisation romaines
HST 6620 3 Économie et société au Moyen Âge
HST 6623 3 Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6630 3 Histoire socioreligieuse comparée
HST 6634 3 La culture européenne au 18e siècle
HST 6645 3 La France dans le monde depuis 1789
HST 6646 3 L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647 3 Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6648 3 La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
HST 6660 3 Les sociétés canadiennes avant 1840
HST 6675 3 Histoire sociale du Québec
HST 6680 3 Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681 3 L'Indochine française, 19e - 20e siècles
HST 6692 3 Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700 3 Histoire et relations internationales
HST 6950 3 Séminaire, professeur invité

Bloc 72C

Option - Maximum 9 crédits.

CPR 6001 3 Communiquer en milieu de travail
CPR 6003 3 Enjeux et pratiques du changement
CPR 6005 3 Organiser et diriger un projet
CPR 6006 3 Intégrer une éthique professionnelle

Bloc 72D

Choix - Maximum 9 crédits.

Cours de 1er ou 2e cycle choisi dans le répertoire de cours de l'Université ou dans celui d'une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Bloc 72E Stage et essai de stage

Obligatoire - 27 crédits.

HST 6931 15 Stage
HST 6932 12 Essai de stage

Programme 3-165-1-0 Version 04 (A03)

Doctorat en histoire (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (histoire) est l'achèvement d'une formation et la 1re étape d'une carrière d'historien. La préparation de la thèse en constitue le principal élément. Contribution originale à l'avancement des connaissances, elle permet à l'étudiant de mener une recherche plus autonome et de démontrer sa maîtrise du métier d'historien.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche, professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal
- Lettre de présentation de 200 à 700 mots
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont tous obligatoires, incluant 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

HST 7000 3 Théories et méthodes en histoire
HST 7010 3 Lectures dirigées 1
HST 7015 3 Lectures dirigées 2
HST 7020 3 Séminaire de thèse

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

HST 7001 0 Examen général de doctorat
HST 7130 5 Recherche
HST 7135 30 Recherche
HST 7145 43 Thèse

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Études cinématographiques

Pour une information détaillée sur les programmes : http://www.histart.umontreal.ca
Responsable des programmes : Marion Froger, 514-343-6111 poste 1646, marion.froger@umontreal.ca

Programme 2-171-1-1 Version 01 (A16)

Maîtrise en cinéma (M.A.)

Options:

Générale
Études du jeu vidéo
Cheminement international
Recherche et création

Objectifs

Option générale

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

Option études du jeu vidéo

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de la critique, de l'analyse et de la théorie dans le champ du jeu vidéo.

Option cheminement international

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'inscrire sa formation dans une perspective internationale, favorisant ainsi un approfondissement de ses connaissances, une ouverture à la pluralité des cultures du cinéma, une expérience concrète de la diversité des approches théoriques, analytiques et critiques.

Option recherche-création

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant de mener des travaux de recherche-création et d'acquérir une formation avancée dans les domaines de la recherche-création en cinéma.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (cinéma), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études cinématographiques), d'un B.A. avec majeure en études cinématographiques, ou d'un B.A. ou B. Sc. avec mineure en études du jeu vidéo ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente *pour les options Générale, Études du jeu vidéo et Recherche-création* : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; 3,6 sur 4,3 pour l'option *Cheminement international*
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en études cinématographiques
- Un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat
- Pour les options Générale avec mémoire, Études du jeu vidéo, Cheminement international et Recherche-création : une lettre du directeur de mémoire pressenti qui manifeste son intérêt à diriger la recherche proposée.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options:

- option Générale avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 70),
- option Études du jeu vidéo avec mémoire (segment 71),
- option Cheminement international avec mémoire (segment 72),
- option Recherche - création avec mémoire (segment 73).

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option, selon la modalité avec mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits de l'option, selon la modalité avec travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé, de 27 à 30 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CIN 6003	3	Introduction à la recherche en cinéma

TD - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CIN 6003	3	Introduction à la recherche en cinéma

MM - Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6013	3	La médiation audiovisuelle
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6053	3	Recherche et création en cinéma
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055	3	Séminaire de professeur invité
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité

TD - Bloc 70B

Option - Minimum 27 crédits, maximum 30 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6013	3	La médiation audiovisuelle
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois

CIN 6035 3 Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046 3 Questions de narration
CIN 6047 3 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048 3 Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6050 3 Scénarisation, technologies et création
CIN 6051 3 Socialité du cinéma
CIN 6052 3 Le cinéma élargi
CIN 6053 3 Recherche et création en cinéma
CIN 6054 3 Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055 3 Séminaire de professeur invité
CIN 6056 3 Cinéma et culture numérique
CIN 6057 3 Pratiques documentaires
CIN 6058 3 Mises en espace du récit
CIN 6059 3 Sérialités et transmédialités
CIN 6060 3 Cinéma et innovations technologiques
HAR 6074 3 Arts et cinémas autochtones
JEU 6001 3 Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002 3 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034 3 Littérature, cinéma et médias
PLU 6042 3 Problématiques de l'intermédialité

MM - Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

TD - Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

MM - Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.
CIN 6910 15 Recherche
CIN 6920 15 Mémoire

TD - Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.
CIN 6930 12 Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option Études du jeu vidéo

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.
CIN 6003 3 Introduction à la recherche en cinéma
JEU 6001 3 Approches théoriques du jeu vidéo

Bloc 71B Approfondissement des études vidéoludiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
CIN 6046 3 Questions de narration
CIN 6050 3 Scénarisation, technologies et création
CIN 6052 3 Le cinéma élargi
CIN 6054 3 Poétique de l'audio-visuel
CIN 6056 3 Cinéma et culture numérique
CIN 6057 3 Pratiques documentaires
CIN 6058 3 Mises en espace du récit
DEJ 6003 3 Jeux, expériences et interactions
JEU 6002 3 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive

Bloc 71C Ouverture au cinéma et aux médias

Option - Maximum 3 crédits.
CIN 6004 3 Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009 3 Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6013 3 La médiation audiovisuelle
CIN 6015 3 Cinéma et philosophie
CIN 6017 3 Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021 3 Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035 3 Approche spécifique d'une recherche
CIN 6047 3 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048 3 Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6051 3 Socialité du cinéma
CIN 6053 3 Recherche et création en cinéma
CIN 6055 3 Séminaire de professeur invité
CIN 6059 3 Sérialités et transmédialités
CIN 6060 3 Cinéma et innovations technologiques
HAR 6074 3 Arts et cinémas autochtones
PLU 6034 3 Littérature, cinéma et médias
PLU 6042 3 Problématiques de l'intermédialité

Bloc 71D

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits
CIN 6940 15 Recherche
CIN 6950 15 Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Cheminement international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option et 15 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.
CIN 6003 3 Introduction à la recherche en cinéma

Bloc 72B Alma Mater

Option - 3 crédits.
CIN 6004 3 Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009 3 Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6013 3 La médiation audiovisuelle
CIN 6015 3 Cinéma et philosophie
CIN 6017 3 Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021 3 Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035 3 Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046 3 Questions de narration
CIN 6047 3 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048 3 Poétiques de l'archive cinématographique

CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6053	3	Recherche et création en cinéma
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055	3	Séminaire de professeur invité
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité

Bloc 72C Universités européennes

Choix - 15 crédits.

Cours de deuxième cycle offerts par les universités européennes participant au Master international. L'étudiant doit obligatoirement choisir des cours dans deux universités différentes. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable des études supérieures.

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

CIN 6970	15	Mémoire
CIN 6985	9	Recherche

Segment 73 - Propre à l'option Recherche - création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN 6003	3	Introduction à la recherche en cinéma
CIN 6053	3	Recherche et création en cinéma

Bloc 73B Recherche et création

Option - 6 crédits.

CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit

Bloc 73C Recherche

Option - 3 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6013	3	La médiation audiovisuelle
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6055	3	Séminaire de professeur invité
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 6980	15	Recherche-création
CIN 6990	15	Mémoire

Programme 3-171-1-0 Version 01 (A15)

Doctorat en études cinématographiques (Ph. D.)

Options:

Histoire et théorie de l'art
Muséologie

Objectifs

Le programme de Ph. D. (études cinématographiques) a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques. Les spécialistes ainsi formés pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. en cinéma ou en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais.

1.1 Documents à fournir lors d'une demande d'admission

- le résumé d'un projet de recherche original, de 750 à 1000 mots (de 3 à 5 pages), qui présente le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'approche méthodologique. Le projet doit être accompagné d'une bibliographie d'une vingtaine de références
- une lettre du directeur de thèse pressenti qui manifeste son intérêt à diriger la recherche proposée
- deux lettres de recommandation (cachetées et signées sur le rabat, excluant celle du directeur pressenti)
- travail académique principal: un travail écrit d'une vingtaine de pages ou un chapitre du mémoire de maîtrise.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

CIN 70001	0	Séminaire doctoral 1
CIN 70002	3	Séminaire doctoral 2
CIN 7001	3	Atelier de recherche
CIN 7006	3	Recherches actuelles en cinéma

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6013	3	La médiation audiovisuelle
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6053	3	Recherche et création en cinéma
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055	3	Séminaire de professeur invité
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 60421	0	Problématiques de l'intermédialité 1
PLU 60422	3	Problématiques de l'intermédialité 2

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Cours choisis parmi les cours de cycles supérieurs de l'université ou des cours de même niveau d'autres universités (mais dans ces derniers cas, l'approbation du responsable des études supérieures est obligatoire).

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits

CIN 7002	0	Examen de synthèse
CIN 7003	3	Forum doctoral
CIN 7007	69	Thèse

Histoire de l'art

Responsable des programmes : Denis Ribouillault, 514-343-6111 poste 29442, denis.ribouillault@umontreal.ca.

Programme 2-170-1-0 Version 06 (A00)

Maîtrise en histoire de l'art (M.A.)

Objectifs

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de 3e cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries, etc.).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire de l'art) ou d'un baccalauréat avec majeure en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots. Définition de l'objectif principal du sujet, des hypothèses de recherche ou des questions à développer qui suscitent de l'intérêt pour le candidat.
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'intention. Présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Un travail académique. Travail ayant servi à l'obtention du diplôme présenté à l'admission. À titre d'exemple: travail dirigé, essai rédigé et évalué dans le cadre d'un cours de baccalauréat.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

HAR 6001	3	Séminaire de mémoire
HAR 60011	0	Séminaire de mémoire 1
HAR 60012	3	Séminaire de mémoire 2

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HAR 6006	3	L'architecture en question
HAR 6015	3	Arts du Moyen Âge
HAR 6026	3	Arts de la Renaissance
HAR 6046	3	Arts modernes
HAR 6048	3	Art actuel
HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
HAR 6080	3	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3	Arts et sociologie
HAR 6092	3	Théories de l'art
HAR 6126	3	Arts du 19e siècle
HAR 6140	3	Peinture baroque
HAR 6150	3	La photographie en question
HAR 6246	3	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR 6300	3	L'objet en question

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisi dans la banque de cours de 2e cycle de l'Université ou d'une autre université. Exceptionnellement et avec autorisation, le cours choisi peut être de 1er cycle.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 33 crédits

HAR 6900	3	Recherche
HAR 6910	15	Recherche
HAR 6920	15	Mémoire

Programme 3-170-1-0 Version 01 (A14)

Doctorat en histoire de l'art (Ph. D.)

Programme offert conjointement par les universités Concordia, Laval, de Montréal et du Québec à Montréal. Les candidats admis à ce programme à l'Université de Montréal sont soumis au Règlement pédagogique propre au programme de la Faculté des études supérieures et postdoctorales relatif au doctorat.

Objectifs

Option Histoire et théorie de l'art

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à former les étudiants à l'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

Option Muséologie

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art et en muséologie interdisciplinaire, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à familiariser les étudiants avec les concepts d'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (histoire de l'art) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais La sélection des étudiants se fait en fonction des critères définis par l'entente entre les quatre universités partenaires du programme de doctorat interuniversitaire en histoire de l'art et en fonction des critères établis par chaque institution, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une bonne connaissance des langues française et anglaise (www.docinterhar.org).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un résumé d'un projet de recherche original de 750 à 1000 mots approuvé par le directeur de thèse pressenti. Le résumé du projet de recherche doit décrire le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, l'approche méthodologique, les sources, et comprendre une bibliographie sommaire.
- Une lettre d'intention ou de motivation, présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Un curriculum vitae, description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences, publications pertinentes, communications, etc.
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

2. Projet de recherche

Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin du 2e trimestre de scolarité ou au terme des séminaires HAR 70001 et 70002, l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

3. Examen général de synthèse

Avant la fin du 5e trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme. L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon deux options: option Histoire et théorie de l'art (segment 70) option Muséologie (segment 71)

Segment 70 Propre à l'option Histoire et théorie de l'art

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

HAR 70001	0	Problématiques de l'histoire de l'art 1
HAR 70002	6	Problématiques de l'histoire de l'art 2

HAR 7007 3 Forum doctoral

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR 7002 3 Questions thématiques
HAR 7003 3 Genres, disciplines, styles artistiques
HAR 7004 3 Études formelles et sémantiques
HAR 7005 3 Problématisation du contexte artistique
HAR 7006 3 Écrits sur l'art

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

HAR 7015 0 Examen général de doctorat
HAR 7200 6 Projet de recherche
HAR 7300 69 Thèse

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

HAR 70001 0 Problématiques de l'histoire de l'art 1
HAR 70002 6 Problématiques de l'histoire de l'art 2
HAR 7007 3 Forum doctoral
PLU 7000 3 Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR 7002 3 Questions thématiques
HAR 7003 3 Genres, disciplines, styles artistiques
HAR 7004 3 Études formelles et sémantiques
HAR 7005 3 Problématisation du contexte artistique
HAR 7006 3 Écrits sur l'art

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

HAR 7015 0 Examen général de doctorat
HAR 7200 6 Projet de recherche
HAR 7400 66 Thèse

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Commerce électronique

Responsable du programme : Abdelhakim Hafid, 514-343-2446
Pour information : Céline Bégin, 514-343-6111, poste 3492, celine.begin@umontreal.ca

Programme 2-177-1-0 Version 01 (A13)

Maîtrise en commerce électronique (M. Sc.)

Cette formation interdisciplinaire est offerte en partenariat avec la Faculté de droit et HEC Montréal, selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Objectifs

Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine. Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'oeuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique. Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (commerce électronique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en informatique, en droit ou en sciences de la gestion, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de références (pas de formulaire spécifique)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention (pourquoi l'étudiant veut suivre ce programme)

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à temps plein.

3. Équipement informatique

Tout étudiant inscrit doit se doter d'un microordinateur portatif.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 axes de spécialisation : axe Informatique (Bloc 70A1), axe Droit (Bloc 70A2) axe Gestion (Bloc 70A3) L'étudiant sélectionne son axe de spécialisation en choisissant au moins 8 crédits dans un des axes.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 45 crédits, dont 23 crédits de cours obligatoires, 8 à 9 crédits de cours à option et 14 crédits attribués à un atelier de synthèse et à un travail dirigé. N. B. : Les blocs doivent être suivis dans l'ordre.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 23 crédits.

CEL 6001 3 Introduction au commerce électronique
DRT 6903A 3 Droit et commerce électronique
DRT 6929O 3 Droit des technologies de l'information
HEC 6140 3 Économie numérique (4-870-00)
HEC 6141 3 Design et conception de la présence Web (472013)
IFT 6800 4 Atelier en informatique
IFT 6801 4 Technologies du commerce électronique

Bloc 70A1 Cours de spécialisation - Axe Informatique

Option - Maximum 9 crédits.
Minimum 8 crédits si l'axe Informatique est l'axe de spécialisation choisi.

IFT 6055	4	Protocoles de communication
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6243	4	Concepts de bases de données avancées
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6266	4	Algorithmes d'apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6804	4	La technologie multimédia

Bloc 70A2 Cours de spécialisation - Axe Droit

Option - Maximum 9 crédits.
Minimum 8 crédits si l'axe Droit est l'axe de spécialisation choisi.

DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70A3 Cours de spécialisation - Axe Gestion

Option - Maximum 9 crédits.
Minimum 8 crédits si l'axe Gestion est l'axe de spécialisation choisi.

HEC 6129	3	Intelligence d'affaires (401600)
HEC 6130	3	Marketing électronique (417000)
HEC 6131	3	Stratégie, e-business (446700)
HEC 6132	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique (450113)
HEC 6133	3	Conception de systèmes d'information (470213)
HEC 6134	3	TI et réingénierie des processus d'affaires
HEC 6135	3	Séminaire sur le commerce électronique (479800)
HEC 6136	3	Sécurité en commerce électronique (497002)
HEC 6142	3	Détermination des besoins (471316)
HEC 6143	3	Conception de la solution (471416)

Bloc 70B Synthèse et travail dirigé

Obligatoire - 14 crédits.

CEL 6002	6	Atelier synthèse en commerce électronique
CEL 6003	8	Travail dirigé en commerce électronique

INFORMATIQUE

Responsable des programmes : Philippe Langlais, 514-343 6111, poste 47494

Programme 2-175-1-0 Version 04 (A15)

Maîtrise en informatique (M. Sc.)

Options:

Générale
Imagerie
Intelligence artificielle
Biologie computationnelle
Informatique théorique et quantique
Programmation et génie logiciel
Recherche opérationnelle

OBJECTIFS

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible dans l'option Générale modalité Stage d'effectuer un stage en entreprise de deux sessions et dans la modalité Travaux dirigés de faire deux stages d'une session en laboratoire à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit alors être produit.

Option Générale

L'option Générale permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de l'informatique et de la recherche opérationnelle. Cette option permet l'apprentissage d'outils théoriques et analytiques en informatique et en recherche opérationnelle.

Option Imagerie

L'option Imagerie offre aux étudiants une compréhension pratique et théorique des notions de pointe liées à l'infographie, aux effets spéciaux au cinéma, au jeu vidéo, à la modélisation géométrique, au traitement d'images et à la vision 3D. Le mémoire de recherche, spécialisé dans un de ces domaines ou à leur intersection, permettra de développer de nouvelles solutions menant à des publications scientifiques.

Option Intelligence artificielle

L'option Intelligence artificielle développera les compétences aussi bien théoriques que techniques nécessaires à la réalisation d'agents ou de modèles autonomes et adaptatifs. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (forage de données, gestion des connaissances, traitement des langues, apprentissage automatique), et à rédiger un mémoire qui pourra notamment être en relation avec l'exploitation de données massives, une expertise prisée sur le marché du travail.

Option Biologie computationnelle

L'option Biologie computationnelle intéressera l'informaticien désireux d'appliquer ses compétences informatiques et mathématiques à des problématiques liées à l'analyse et au traitement de l'information biologique (ADN, ARN, protéines, réseaux métaboliques, etc.). Cette option introduit les questions fondamentales de la biologie computationnelle et les structures algorithmiques qu'on utilise pour y répondre. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (biologie structurelle, génomique, phylogénie, séquençage, etc.) et à rédiger un mémoire qui vise à modéliser un problème biologique donné, à développer les outils algorithmiques et mathématiques nécessaires, à les tester sur des données simulées, avant de les appliquer à des données biologiques réelles.

Option Informatique théorique et quantique

L'option Informatique théorique et quantique permet à un étudiant de pousser l'étude de notions informatiques nécessitant un niveau d'abstraction associé typiquement à la logique, à la combinatoire, aux mathématiques ou à la physique. L'étudiant sera appelé à suivre des cours dans des domaines comme la cryptographie, la complexité et l'informatique quantique.

Option Programmation et génie logiciel

L'option Programmation et génie logiciel permet à un étudiant de maîtriser des notions avancées en langages de programmation et en méthodes d'analyse, de conception, d'implantation et de maintenance des logiciels. En plus de suivre des cours sur ces notions avancées, cette option requiert d'effectuer un travail de recherche original sur un sujet lié à la programmation et au génie logiciel.

Option Recherche opérationnelle

L'option Recherche opérationnelle ouvre à l'étudiant le vaste domaine de l'optimisation déterministe et stochastique, avec applications en transport, en énergie, en simulation de systèmes complexes, etc. On y offre des cours portant aussi bien sur les bases (programmation linéaire, non linéaire et en nombres entiers) que sur des sujets plus pointus, tels que la programmation stochastique, la programmation dynamique, les modèles d'équi-

libre, les graphes ou les méta-heuristiques. Les travaux de recherche sont liés à une application réelle et exigent une mise en oeuvre informatique, ce qui permet d'acquérir des connaissances très prisées par le marché du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 605/990
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

Structure du programme

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte selon les options suivantes:

- l'option Générale (Segment 70), laquelle peut être suivie selon les modalités suivantes: mémoire (MM), ou stage (ST), ou travaux dirigés (TD).

Les six options suivantes peuvent être suivies selon la modalité avec mémoire (MM):

- l'option Imagerie (Segment 71)
- l'option Intelligence artificielle (Segment 72)
- l'option Biologie computationnelle (Segment 73)
- l'option Informatique théorique et quantique (Segment 74)
- l'option Programmation et génie logiciel (Segment 75)
- l'option Recherche opérationnelle (Segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option avec mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Les crédits de l'option avec stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à un stage et 23 crédits à option. Les crédits de l'option avec travaux dirigés (TD), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction de deux travaux dirigés et 23 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc MM-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 16 crédits.

IFT 6315	4	Analyse et compréhension de programmes
IFT 6350	4	Infographie
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc ST-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 16 crédits.

IFT 6315	4	Analyse et compréhension de programmes
IFT 6350	4	Infographie
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc TD-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 16 crédits.

IFT 6315	4	Analyse et compréhension de programmes
IFT 6350	4	Infographie
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc MM-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 16 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6055	4	Protocoles de communication
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6112	4	Modélisation de solides
IFT 6121	4	Complexité du calcul
IFT 6141	4	Reconnaissance des formes
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6221	4	Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6243	4	Concepts de bases de données avancées
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6266	4	Algorithmes d'apprentissage
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6281	4	Gestion de documents
IFT 6282	4	Web sémantique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers

IFT 6561 4 Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575 4 Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751 4 Métaheuristiques en optimisation

Bloc ST-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 24 crédits.

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique
BIN 6003 3 Architecture des polymères biologiques
IFT 6010 4 Intelligence artificielle
IFT 6042 4 Synthèse d'images
IFT 6043 4 Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6055 4 Protocoles de communication
IFT 6085 4 Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095 4 Sujets en infographie
IFT 6112 4 Modélisation de solides
IFT 6121 4 Complexité du calcul
IFT 6141 4 Reconnaissance des formes
IFT 6145 4 Vision tridimensionnelle
IFT 6150 4 Traitements d'images
IFT 6155 4 Informatique quantique
IFT 6172 4 Sémantique des langages de programmation
IFT 6180 4 Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195 4 Sujets en informatique quantique
IFT 6221 4 Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232 4 Compilation
IFT 6243 4 Concepts de bases de données avancées
IFT 6251 4 Sujets en génie logiciel
IFT 6252 4 Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253 4 Conception dirigée par modèles
IFT 6254 4 Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255 4 Recherche d'information
IFT 6261 4 Traitement des connaissances
IFT 6266 4 Algorithmes d'apprentissage
IFT 6268 4 Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269 4 Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271 4 Sécurité informatique
IFT 6281 4 Gestion de documents
IFT 6282 4 Web sémantique
IFT 6291 4 Bio-informatique génomique
IFT 6292 4 Bio-informatique moléculaire
IFT 6299 4 Sujets en bio-informatique
IFT 6504 4 Programmation mathématique
IFT 6512 4 Programmation stochastique
IFT 6521 4 Programmation dynamique
IFT 6551 4 Programmation en nombres entiers
IFT 6561 4 Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575 4 Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751 4 Métaheuristiques en optimisation

Bloc TD-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 24 crédits.

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique
BIN 6003 3 Architecture des polymères biologiques
IFT 6010 4 Intelligence artificielle
IFT 6042 4 Synthèse d'images
IFT 6043 4 Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6055 4 Protocoles de communication
IFT 6085 4 Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095 4 Sujets en infographie
IFT 6112 4 Modélisation de solides
IFT 6121 4 Complexité du calcul
IFT 6141 4 Reconnaissance des formes
IFT 6145 4 Vision tridimensionnelle
IFT 6150 4 Traitements d'images
IFT 6155 4 Informatique quantique
IFT 6172 4 Sémantique des langages de programmation
IFT 6180 4 Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195 4 Sujets en informatique quantique
IFT 6221 4 Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232 4 Compilation
IFT 6243 4 Concepts de bases de données avancées
IFT 6251 4 Sujets en génie logiciel
IFT 6252 4 Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253 4 Conception dirigée par modèles
IFT 6254 4 Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255 4 Recherche d'information
IFT 6261 4 Traitement des connaissances
IFT 6266 4 Algorithmes d'apprentissage
IFT 6268 4 Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269 4 Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271 4 Sécurité informatique
IFT 6281 4 Gestion de documents
IFT 6282 4 Web sémantique
IFT 6291 4 Bio-informatique génomique
IFT 6292 4 Bio-informatique moléculaire
IFT 6299 4 Sujets en bio-informatique
IFT 6504 4 Programmation mathématique
IFT 6512 4 Programmation stochastique
IFT 6521 4 Programmation dynamique
IFT 6551 4 Programmation en nombres entiers
IFT 6561 4 Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575 4 Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751 4 Métaheuristiques en optimisation

Bloc MM-70C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900 30 Mémoire

Bloc ST-70C Stage

Obligatoire - 22 crédits.

IFT 6916 22 Stage

Bloc TD-70C Travaux dirigés

Obligatoire - 22 crédits.

IFT 6901 11 Travail dirigé 1

IFT 6902 11 Travail dirigé 2

Segment 71 Propre à l'option Imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 71A Spécialisation en imagerie

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6042 4 Synthèse d'images

IFT 6043 4 Rendu réaliste et interactif en médias numériques

IFT 6095 4 Sujets en infographie

IFT 6112 4 Modélisation de solides

IFT 6141 4 Reconnaissance des formes

IFT 6145 4 Vision tridimensionnelle

IFT 6150 4 Traitements d'images

IFT 6268 4 Apprentissage automatique pour la vision

IFT 6350 4 Infographie

Bloc 71B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique

BIN 6003 3 Architecture des polymères biologiques

IFT 6010 4 Intelligence artificielle

IFT 6055 4 Protocoles de communication

IFT 6085 4 Sujets en intelligence artificielle

IFT 6121 4 Complexité du calcul

IFT 6155 4 Informatique quantique

IFT 6172 4 Sémantique des langages de programmation

IFT 6180 4 Cryptologie : théorie et applications

IFT 6195 4 Sujets en informatique quantique

IFT 6221 4 Synthèse des systèmes numériques

IFT 6232 4 Compilation

IFT 6243 4 Concepts de bases de données avancées

IFT 6251 4 Sujets en génie logiciel

IFT 6252 4 Méthodes empiriques en génie logiciel

IFT 6253 4 Conception dirigée par modèles

IFT 6254 4 Fouille des dépôts logiciels

IFT 6255 4 Recherche d'information

IFT 6261 4 Traitement des connaissances

IFT 6266 4 Algorithmes d'apprentissage

IFT 6269 4 Modèles graphiques probabilistes et apprentissage

IFT 6271 4 Sécurité informatique

IFT 6281 4 Gestion de documents

IFT 6282 4 Web sémantique

IFT 6291 4 Bio-informatique génomique

IFT 6292 4 Bio-informatique moléculaire

IFT 6299 4 Sujets en bio-informatique

IFT 6315 4 Analyse et compréhension de programmes

IFT 6504 4 Programmation mathématique

IFT 6512 4 Programmation stochastique

IFT 6521 4 Programmation dynamique

IFT 6551 4 Programmation en nombres entiers

IFT 6561 4 Simulation : aspects stochastiques

IFT 6575 4 Méthodes de recherche opérationnelle

IFT 6751 4 Métaheuristiques en optimisation

Bloc 71C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900 30 Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Intelligence artificielle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 72A Spécialisation en intelligence artificielle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6010 4 Intelligence artificielle

IFT 6085 4 Sujets en intelligence artificielle

IFT 6243 4 Concepts de bases de données avancées

IFT 6255 4 Recherche d'information

IFT 6261 4 Traitement des connaissances

IFT 6266 4 Algorithmes d'apprentissage

IFT 6268 4 Apprentissage automatique pour la vision

IFT 6269 4 Modèles graphiques probabilistes et apprentissage

IFT 6281 4 Gestion de documents

IFT 6282 4 Web sémantique

IFT 6390 4 Fondements de l'apprentissage machine

Bloc 72B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique

BIN 6003 3 Architecture des polymères biologiques

IFT 6042 4 Synthèse d'images

IFT 6043 4 Rendu réaliste et interactif en médias numériques

IFT 6055 4 Protocoles de communication

IFT 6095 4 Sujets en infographie

IFT 6112 4 Modélisation de solides

IFT 6121 4 Complexité du calcul

IFT 6141 4 Reconnaissance des formes

IFT 6145 4 Vision tridimensionnelle

IFT 6150 4 Traitements d'images

IFT 6155 4 Informatique quantique

IFT 6172 4 Sémantique des langages de programmation

IFT 6180 4 Cryptologie : théorie et applications

IFT 6195 4 Sujets en informatique quantique

IFT 6221 4 Synthèse des systèmes numériques

IFT 6232 4 Compilation

IFT 6251 4 Sujets en génie logiciel

IFT 6252 4 Méthodes empiriques en génie logiciel

IFT 6253 4 Conception dirigée par modèles

IFT 6254 4 Fouille des dépôts logiciels

IFT 6271 4 Sécurité informatique
IFT 6291 4 Bio-informatique génomique
IFT 6292 4 Bio-informatique moléculaire
IFT 6299 4 Sujets en bio-informatique
IFT 6315 4 Analyse et compréhension de programmes
IFT 6350 4 Infographie
IFT 6370 4 Informatique théorique
IFT 6504 4 Programmation mathématique
IFT 6512 4 Programmation stochastique
IFT 6521 4 Programmation dynamique
IFT 6551 4 Programmation en nombres entiers
IFT 6561 4 Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575 4 Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751 4 Métaheuristiques en optimisation

Bloc 72C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900 30 Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Biologie computationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.
L'accès aux laboratoires en sciences biologiques est possible.

Bloc 73A Spécialisation en biologie computationnelle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique
BIN 6003 3 Architecture des polymères biologiques
IFT 6291 4 Bio-informatique génomique
IFT 6292 4 Bio-informatique moléculaire
IFT 6299 4 Sujets en bio-informatique

Bloc 73B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

IFT 6010 4 Intelligence artificielle
IFT 6042 4 Synthèse d'images
IFT 6043 4 Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6055 4 Protocoles de communication
IFT 6085 4 Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095 4 Sujets en infographie
IFT 6112 4 Modélisation de solides
IFT 6121 4 Complexité du calcul
IFT 6141 4 Reconnaissance des formes
IFT 6145 4 Vision tridimensionnelle
IFT 6195 4 Sujets en informatique quantique
IFT 6221 4 Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232 4 Compilation
IFT 6243 4 Concepts de bases de données avancées
IFT 6251 4 Sujets en génie logiciel
IFT 6252 4 Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253 4 Conception dirigée par modèles
IFT 6254 4 Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255 4 Recherche d'information
IFT 6261 4 Traitement des connaissances
IFT 6266 4 Algorithmes d'apprentissage
IFT 6268 4 Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269 4 Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271 4 Sécurité informatique
IFT 6281 4 Gestion de documents
IFT 6282 4 Web sémantique
IFT 6315 4 Analyse et compréhension de programmes
IFT 6350 4 Infographie
IFT 6370 4 Informatique théorique
IFT 6390 4 Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6504 4 Programmation mathématique
IFT 6512 4 Programmation stochastique
IFT 6521 4 Programmation dynamique
IFT 6551 4 Programmation en nombres entiers
IFT 6561 4 Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575 4 Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751 4 Métaheuristiques en optimisation

Bloc 73C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900 30 Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Informatique théorique et quantique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 74A Spécialisation en Informatique théorique et quantique

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6121 4 Complexité du calcul
IFT 6155 4 Informatique quantique
IFT 6180 4 Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195 4 Sujets en informatique quantique
IFT 6271 4 Sécurité informatique
IFT 6370 4 Informatique théorique

Bloc 74B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique
BIN 6003 3 Architecture des polymères biologiques
IFT 6010 4 Intelligence artificielle
IFT 6042 4 Synthèse d'images
IFT 6043 4 Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6055 4 Protocoles de communication
IFT 6085 4 Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095 4 Sujets en infographie
IFT 6112 4 Modélisation de solides
IFT 6141 4 Reconnaissance des formes
IFT 6145 4 Vision tridimensionnelle
IFT 6150 4 Traitements d'images
IFT 6172 4 Sémantique des langages de programmation

IFT 6221	4	Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6243	4	Concepts de bases de données avancées
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6266	4	Algorithmes d'apprentissage
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6281	4	Gestion de documents
IFT 6282	4	Web sémantique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6315	4	Analyse et compréhension de programmes
IFT 6350	4	Infographie
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751	4	Métaheuristiques en optimisation

Bloc 74C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Programmation et génie logiciel

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 75A Spécialisation en programmation et génie logiciel

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6315	4	Analyse et compréhension de programmes

Bloc 75B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6055	4	Protocoles de communication
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6112	4	Modélisation de solides
IFT 6121	4	Complexité du calcul
IFT 6141	4	Reconnaissance des formes
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6221	4	Synthèse des systèmes numériques
IFT 6243	4	Concepts de bases de données avancées
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6266	4	Algorithmes d'apprentissage
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6281	4	Gestion de documents
IFT 6282	4	Web sémantique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6350	4	Infographie
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751	4	Métaheuristiques en optimisation

Bloc 75C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Recherche opérationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 76A Spécialisation en recherche opérationnelle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques

IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751	4	Métaheuristiques en optimisation

Bloc 76B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6055	4	Protocoles de communication
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6112	4	Modélisation de solides
IFT 6121	4	Complexité du calcul
IFT 6141	4	Reconnaissance des formes
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6221	4	Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6243	4	Concepts de bases de données avancées
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6266	4	Algorithmes d'apprentissage
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6281	4	Gestion de documents
IFT 6282	4	Web sémantique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique

Bloc 76C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Programme 3-175-1-0 Version 03 (A91)

Doctorat en informatique (Ph. D.)

Objectifs

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débuter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire de consentement de supervision faisant mention des arrangements financiers

Structure du programme

Le doctorat comporte de 90 à 92 crédits auxquels peut s'ajouter une formation préparatoire.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et de 6 à 8 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits. Cours ou séminaires IFT de niveau 6000 ou tout autre cours ou séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

IFT 7000	0	Examen général de doctorat
IFT 7910	84	Thèse

Département de linguistique et de traduction

Linguistique

Responsable des études : Patrick Drouin, 514-343-7174
Pour renseignements : 514-343-2061

Programme 2-180-1-0 Version 04 (A10)

Maîtrise en linguistique (M.A.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'ac-

cueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (linguistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (linguistique) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en linguistique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et selon le domaine de la spécialisation, la connaissance d'une 3e langue peut être exigée

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

LNG 6300	3	Phonétique expérimentale
LNG 6350	3	Morphologie
LNG 6360	3	Phonologie
LNG 6765	3	Syntaxe
LNG 6775	3	Sémantique

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

LNG 6005	3	Lexicologie et théories sémantiques
LNG 6010	3	Séminaire pour professeur invité
LNG 6018	3	Sémantique computationnelle
LNG 6030	3	Pathologie du langage
LNG 6040	3	Lexicologie
LNG 6105	3	Acquisition du langage
LNG 6570	3	Neuro et psycholinguistique
LNG 6580	3	Méthodes de recherche en neurosciences

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

LNG 6979	21	Recherche et mémoire

Programme 3-180-1-0 Version 09 (A16)

Doctorat en linguistique (Ph. D.)

Options:

Linguistique
Neuropsychologie

Objectifs

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (linguistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en linguistique ou d'un diplôme équivalent dans une discipline reconnue ou être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en linguistique (B.A. ou l'équivalent), avoir complété la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 3 à 5 pages.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options :

- l'option Linguistique (segment 70),
- l'option Neuropsychologie (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Linguistique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.

LNG 6005	3	Lexicologie et théories sémantiques
LNG 6010	3	Séminaire pour professeur invité
LNG 6018	3	Sémantique computationnelle
LNG 6030	3	Pathologie du langage
LNG 6040	3	Lexicologie
LNG 6105	3	Acquisition du langage
LNG 6300	3	Phonétique expérimentale
LNG 6350	3	Morphologie
LNG 6360	3	Phonologie
LNG 6570	3	Neuro et psycholinguistique
LNG 6580	3	Méthodes de recherche en neurosciences
LNG 6765	3	Syntaxe
LNG 6775	3	Sémantique

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

LNG 7000	0	Examen général de doctorat
LNG 7200	78	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Neuropsychologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.
Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire (71A) à la maîtrise, ce cours peut être remplacé par un cours choisi parmi les cours ou séminaires des programmes touchés par le protocole d'entente en neuropsychologie, soit le Ph.D. (linguistique) et le Ph.D. (psychologie) tout autre cours jugé approprié.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

LNG 6030	3	Pathologie du langage
NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
PSY 6022	3	Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

LNG 7000	0	Examen général de doctorat
LNG 7200	78	Thèse

Traduction

Responsable des programmes : Georges Bastin, 514-343-6111 poste 28846

Programme 2-185-1-2 Version 03 (H12)

D.E.S.S. en traduction

Objectifs

Offrir un programme autonome de 2e cycle préparant les étudiants à la M.A. en traduction.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou l'équivalent)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais à l'écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans) à partir de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation porte sur les éléments inclus dans les objectifs, notamment :

- l'acquisition des connaissances
- le développement d'habiletés
- l'intégration des savoirs.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Traduction anglais-français

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

TRA 6600	3	Technologies de la traduction
TRA 6601	3	Difficultés du français contemporain
TRA 6602	3	Rédaction générale et professionnelle
TRA 6603	3	Documentation et terminologie
TRA 6604	3	Introduction à la traduction
TRA 6605	3	Courants théoriques en traduction

Bloc 70B Langues spécialisées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 2210	3	Langues scientifique et technique
TRA 2220	3	Langues commerciale et économique
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Bloc 70C Traduction spécialisée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

TRA 6606	3	Traduction scientifique et technique
TRA 6607	3	Traduction commerciale et économique
TRA 6608	3	Traduction juridique et administrative
TRA 6609	3	Traduction médico-pharmacologique
TRA 6610	3	Traduction littéraire

Bloc 70D Cours recommandés

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2650	3	Révision de textes
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle

Programme 2-185-1-1 Version 05 (A06)

Maîtrise en traduction (M.A.)

Options:

Recherche
Traduction professionnelle anglais-français

Objectifs

La maîtrise avec mémoire vise une formation en traduction davantage orientée vers l'enseignement ou la recherche. La maîtrise avec travail dirigé facultatif vise l'exercice professionnel de la traduction.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction, d'un baccalauréat avec majeure en traduction, ou d'un D.E.S.S. (traduction)
- avoir obtenu au 1er cycle ou au D.E.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options suivantes :

- l'option Recherche (segment 70),
- l'option Traduction professionnelle anglais-français (segment 71).

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant qui

possède une formation jugée insuffisante en traduction.

Segment 70 - Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 6001 3 Méthodologie de la recherche

TRA 6002 3 Épistémologie

Bloc 70B Séminaires spécialisés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

TRA 6003 3 Théories de la traduction

TRA 6004 3 Traduction et société

TRA 6007 3 Langues de spécialité

TRA 6008 3 Traductique

TRA 6011 3 Approches contemporaines en terminologie

TRA 6012 3 Formation pour formateurs en traduction

Bloc 70C Cours généraux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son mémoire, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3e langue.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits

TRA 6930 27 Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Traduction professionnelle anglais-français

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 36 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

TRA 6101 3 Rédaction et révision avancées

TRA 6117 3 Terminologie appliquée

TRA 6804 3 Acquisition de connaissances thématiques

Bloc 71B Traduction spécialisée

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Le cours TRA 6515 est réservé aux étudiants n'ayant pas d'expérience de la traduction en milieu de travail.

TRA 6104 3 Traduction scientifique

TRA 6105 3 Traduction technique

TRA 6106 3 Traduction commerciale

TRA 6107 3 Traduction économique

TRA 6109 3 Traduction juridique

TRA 6111 3 Traduction administrative

TRA 6112 3 Traduction informatique

TRA 6115 3 Traduction littéraire et comparée

TRA 6118 3 Traduction biomédicale

TRA 6119 3 Traduction pharmaceutique

TRA 6301 3 Atelier de localisation

TRA 6515 6 Projet en milieu professionnel

Bloc 71C Cours généraux

Option - 12 crédits.

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son travail dirigé, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3e langue.

Bloc 71D Formation pratique

Option - Maximum 15 crédits

TRA 6935 15 Travail dirigé

Programme 3-185-1-0 Version 00 (A00)

Doctorat en traduction (Ph. D.)

Options:

Traductologie
Terminologie

Objectifs

Le Ph. D. (traduction) vise à former des chercheurs et enseignants en traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe ou bien être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en traduction (B.A., Baccalauréat avec majeure ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un projet de recherche de 3 à 5 pages.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Traductologie (segment 70), l'option Terminologie (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Traductologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

TRA 71001 0 Lectures dirigées en traduction 1

TRA 71002 3 Lectures dirigées en traduction 2

TRA 7200 3 Séminaire de thèse

Bloc 70B Séminaires à option

Option - 6 crédits.
À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département.

Bloc 70C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

TRA 7000 0 Examen général de doctorat

TRA 7500 78 Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Terminologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 71A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

TRA 71001 0 Lectures dirigées en traduction 1

TRA 71002 3 Lectures dirigées en traduction 2

TRA 7200 3 Séminaire de thèse

Bloc 71B Séminaires à option

Option - 6 crédits.
À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département.

Bloc 71C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

TRA 7000 0 Examen général de doctorat

TRA 7500 78 Thèse

Département de littératures de langue française

Responsable des programmes : Karim Larose, 514-343-6249

Programme 2-145-1-5 Version 02 (H17)

Maîtrise en littératures de langue française (M.A.)

Objectifs

Le programme de M.A a pour objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des littératures de langue française (littérature française, littérature québécoise, littératures francophones), en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de l'analyse, de la théorie et de la création littéraires, avec une large perspective historique. Deux types de mémoire de maîtrise sont possibles, soit le mémoire en recherche et le mémoire en recherche-création.

Option recherche

L'objectif du programme de maîtrise en recherche est de favoriser l'avancement des connaissances sur les littératures de langue française et d'acquérir la rigueur méthodologique nécessaire à la réalisation autonome de recherches.

Option recherche-création

L'objectif du programme de maîtrise en recherche-création est de favoriser l'avancement des connaissances par l'écriture d'un texte littéraire accompagnée d'une réflexion en forme d'essai critique sur une ou des questions d'esthétique littéraire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 785/990
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais. La connaissance d'une autre langue sera exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option Recherche :

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, corpus, éléments bibliographiques) de 200 à 500 mots. Option Recherche-création :
- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse de 200 à 500 mots présentant les deux volets du projet de recherche-création, avec leurs titres provisoires. Pour la partie création : présentation de la base du projet, des thèmes envisagés, des genres explorés, des choix formels. Pour la partie recherche : ébauche du sujet, corpus retenu, éléments bibliographiques.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les 2 options suivantes : option Recherche (segments 01 et 70). option Recherche-création (segments 01 et 71)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 60601 0 Séminaire collectif de maîtrise 1

FRA 60602 3 Séminaire collectif de maîtrise 2

Bloc 01B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 6080 3 Approches actuelles en études littéraires

FRA 6144 3 Littérature française du Moyen Âge

FRA 6145 3 Littérature française du 17e siècle

FRA 6146 3 Littérature et philosophie

FRA 6160 3 Questions d'histoire de la littérature

FRA 6161 3 Questions d'archives littéraires

FRA 6193 1 Séminaire interuniversitaire 1

FRA 6194 1 Séminaire interuniversitaire 2

FRA 6195 1 Séminaire interuniversitaire 3

FRA 6260 3 Littérature québécoise des 20e et 21e siècles

FRA 6262 3 Littérature et culture québécoises

FRA 6264 3 Théâtre québécois

FRA 6342 3 Littérature française du 19e siècle

FRA 6342A 3 Littérature française du 19e siècle

FRA 6343	3	Écrits des femmes
FRA 6347	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 6348	3	Littérature française du 16e siècle
FRA 6349	3	Littérature française des 20e et 21e siècles
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
FRA 6420	3	Littératures francophones
FRA 6420A	3	Littératures francophones
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone
FRA 6443	3	Sociocritique
FRA 6484	3	Poétique
FRA 6486	3	Esthétique
FRA 6610	3	Former des lecteurs
FRA 6730	3	Littérature et culture numérique
PLU 6265	3	Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 01C Création littéraire

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 6501	3	Atelier de création littéraire
FRA 6501A	3	Atelier de création littéraire

Bloc 01D Recherche-création

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 6505	3	La pratique d'écriture
FRA 6505A	3	La pratique d'écriture

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits pour la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

FRA 6916	3	Recherche (projet de mémoire)
FRA 6926	3	Rapport d'activités
FRA 6936	24	Mémoire en recherche

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits pour la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 71A Recherche-création et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

FRA 6916	3	Recherche (projet de mémoire)
FRA 6926	3	Rapport d'activités
FRA 6940	24	Mémoire en recherche-création

Programme 3-145-1-5 Version 02 (H17)

Doctorat en littératures de langue française (Ph. D.)

Objectifs

Objectif général

Le programme de Ph. D. vise à permettre aux étudiants l'acquisition d'une formation avancée par l'approfondissement des outils critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur les littératures de langue française. Les travaux de doctorat trouvent leur conclusion dans une thèse qui contribue à l'avancement des connaissances.

Deux types de doctorats sont possibles, soit le doctorat en recherche et le doctorat en recherche-création.

Option recherche

L'objectif du programme de doctorat en recherche est de former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline. La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques, avec une large perspective historique. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation et doit se traduire par une étude pouvant être publiée.

Option recherche-création

L'objectif du programme de doctorat en recherche-création est de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances à partir d'un dialogue entre écriture littéraire et analyse. La pratique de la création littéraire, d'une part, et l'élaboration d'un questionnement critique ou théorique à partir d'un corpus d'analyse, d'autre part, constituent les deux volets, distincts, mais complémentaires, de cette thèse. Le travail de création présente un texte inédit d'un nombre de pages variant en fonction du genre ou du dispositif retenu. La recherche ne consiste pas en une description du processus créateur, mais plutôt en une étude fondée sur une problématique neuve, qui propose une hypothèse de recherche forte en lien avec une ou plusieurs questions soulevées dans le travail de création.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. (littératures de langue française) ou l'équivalent ou faire la preuve d'une formation adéquate
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option en recherche

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, sujet, corpus) de 500 mots. Une bibliographie sélective est requise. Option en recherche-création
- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse de 500 à 1000 mots présentant les deux volets du projet de recherche-création, avec leurs titres provisoires.
- Pour la partie création : présentation de la base du projet, des enjeux qu'il soulève, des thèmes envisagés, du genre littéraire retenu, des choix formels. Pour la partie recherche : ébauche de la problématique, nature du corpus d'analyse, visées méthodologiques, esquisse du lien avec la partie création. Une bibliographie sélective est requise..

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon les 2 options suivantes : option Recherche (segments 01 et 70) option Recherche-création (segments 01 et 71)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 70701 0 Séminaire collectif de doctorat 1
FRA 70702 3 Séminaire collectif de doctorat 2

Bloc 01B

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 6080 3 Approches actuelles en études littéraires
FRA 6144 3 Littérature française du Moyen Âge
FRA 6145 3 Littérature française du 17e siècle
FRA 6146 3 Littérature et philosophie
FRA 6160 3 Questions d'histoire de la littérature
FRA 6161 3 Questions d'archives littéraires
FRA 6193 1 Séminaire interuniversitaire 1
FRA 6194 1 Séminaire interuniversitaire 2
FRA 6195 1 Séminaire interuniversitaire 3
FRA 6260 3 Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 6262 3 Littérature et culture québécoises
FRA 6264 3 Théâtre québécois
FRA 6342 3 Littérature française du 19e siècle
FRA 6342A 3 Littérature française du 19e siècle
FRA 6343 3 Écrits des femmes
FRA 6347 3 Littérature française du 18e siècle
FRA 6348 3 Littérature française du 16e siècle
FRA 6349 3 Littérature française des 20e et 21e siècles
FRA 6351 3 Littérature contemporaine
FRA 6420 3 Littératures francophones
FRA 6420A 3 Littératures francophones
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
FRA 6443 3 Sociocritique
FRA 6484 3 Poétique
FRA 6486 3 Esthétique
FRA 6610 3 Former des lecteurs
FRA 6730 3 Littérature et culture numérique
PLU 6265 3 Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 01C Création littéraire

Option - maximum 3 crédits.

FRA 6501 3 Atelier de création littéraire
FRA 6501A 3 Atelier de création littéraire

Bloc 01D Recherche création

Option - maximum 3 crédits

FRA 6505 3 La pratique d'écriture
FRA 6505A 3 La pratique d'écriture

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 66 crédits pour la rédaction d'une thèse, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

FRA 7000 0 Examen général de doctorat
FRA 7003 3 Recherche
FRA 7915 2 Recherche (projet de thèse)
FRA 7925 4 Recherche (rapport d'étape)
FRA 7936 66 Thèse en recherche

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 66 crédits pour la rédaction d'une thèse, et 12 crédits à option.

Bloc 71A Recherche-création et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

FRA 7000 0 Examen général de doctorat
FRA 7003 3 Recherche
FRA 7915 2 Recherche (projet de thèse)
FRA 7925 4 Recherche (rapport d'étape)
FRA 7940 66 Thèse en recherche-création

Département de littératures et de langues du monde

Études allemandes

Responsable des programmes : Nikola Von Merveldt, , 514-343-5905

Programme 2-085-1-0 Version 06 (A07)

Maîtrise en études allemandes (M.A.)

Objectifs

La M. A (études allemandes) initie l'étudiant à la recherche et est une condition nécessaire à l'admission au Ph. D. (littérature) Option Littérature allemande.

Elle prépare aussi à une activité professionnelle dans l'enseignement collégial, dans les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les institutions et entreprises publiques et privées. La M.A. offre une formation complète dans l'une des orientations du programme :

Orientation Littérature et médias allemands

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de la littérature et des médias allemands.

Orientation civilisation et histoire des pays germanophones

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de l'histoire culturelle et sociale de l'Allemagne ou des pays germanophones.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études allemandes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur B.A. qu'une mineure en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de 1er cycle ne dépassant pas 24 crédits
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans ses études allemandes antérieures, voire dans les cours complémentaires exigés
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir réussi un minimum de 12 crédits de cours de langue allemande ou attester

d'une connaissance jugée équivalente. Le Comité de gestion académique peut imposer à l'étudiant des cours supplémentaires s'il le juge nécessaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 2 cheminements: cheminement avec Mémoire (segment 70), cheminement avec Travail dirigé (segment 71). Les deux cheminements sont offerts avec deux orientations: orientation Littérature et médias allemands, orientation Civilisation et histoire des pays germanophones.

Segment 70 - Propre au cheminement avec mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 crédits à option. Le cheminement est offert selon deux orientations: orientation Littérature et médias allemands, orientation Civilisation et histoire des pays germanophones

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL 60111 0 Théorie et méthodologie 1

ALL 60112 3 Théorie et méthodologie 2

Bloc 70B1

Orientation Littérature et médias allemands
Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

ALL 6211 3 Littérature 1

ALL 6222 3 Littérature 2

ALL 6231 3 Littérature et médias 1

ALL 6242 3 Littérature et médias 2

Bloc 70B2

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones
Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

ALL 6311 3 Civilisation des pays germanophones 1

ALL 6322 3 Civilisation des pays germanophones 2

ALL 6331 3 Civilisation des pays germanophones 3

ALL 6332 3 Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 70C Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 6405 3 Lectures guidées (allemand langue étrangère)

ALL 6415 3 L'Allemand langue étrangère 1

ALL 6435 3 Stage d'enseignement

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

ALL 6510 27 Mémoire

Segment 71 - Propre au cheminement avec travail dirigé

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un travail dirigé et 24 crédits à option.
Le cheminement est offert selon deux orientations: orientation Littérature et médias allemands, orientation Civilisation et histoire des pays germanophones.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL 60111 0 Théorie et méthodologie 1

ALL 60112 3 Théorie et méthodologie 2

Bloc 71B1

Orientation Littérature et médias allemands
Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

ALL 6211 3 Littérature 1

ALL 6222 3 Littérature 2

ALL 6231 3 Littérature et médias 1

ALL 6242 3 Littérature et médias 2

Bloc 71B2

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones
Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de quatre séminaires (12 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

ALL 6311 3 Civilisation des pays germanophones 1

ALL 6322 3 Civilisation des pays germanophones 2

ALL 6331 3 Civilisation des pays germanophones 3

ALL 6332 3 Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 71C Enseignement allemand langue étrangère

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 6405 3 Lectures guidées (allemand langue étrangère)

ALL 6415 3 L'Allemand langue étrangère 1

ALL 6435 3 Stage d'enseignement

Bloc 71D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

ALL 6520 18 Travail dirigé

Programme 3-137-1-0

Doctorat en littérature (Ph. D.) – option Études allemandes

Voir Ph. D. en littérature comparée, segment 70, sous Littérature comparée.

Études anglaises

Responsable des programmes : Heike Harting, 514-343-6192

Programme 2-135-1-0 Version 05 (A11)

Maîtrise en études anglaises (M.A.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en études anglaises permet aux étudiants de développer des capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression. Cette formation donne accès aux divers métiers de la culture, de l'édition et du journalisme ainsi qu'aux études doctorales. La maîtrise avec mémoire ou avec travail dirigé est un préalable normal aux études doctorales. La maîtrise avec stage ne mène normalement pas au doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et

postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études anglaises) ou d'un B.A. avec majeure en études anglaises, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais et du français.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Essai littéraire (en anglais)
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité sans mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise selon la modalité avec mémoire sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Les crédits de la maîtrise selon la modalité sans mémoire sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 21 crédits à option. L'inscription aux cours à option requiert l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les étudiants qui ont suivi ce cours à la Maîtrise le remplacent par un autre cours.

ANG 6032 3 Modern Literary Theory

Bloc 70B Théorie littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 6092 3 Readings in Contemporary Theory
ANG 6605 3 Problems in Narrative Theory

Bloc 70C Littérature britannique

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 21 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG 6110 3 British Literature before 1642
ANG 6130 3 18th-Century British Literature
ANG 6210 3 Shakespeare
ANG 6636 3 Early 20th-Century British Literature
ANG 6638 3 Later 20th-Century British Literature

Bloc 70D Autres littératures anglophones

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 21 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG 6165 3 Studies in Modernism
ANG 6170 3 19th-Century American Literature
ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature
ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature
ANG 6190 3 English-Canadian Literature
ANG 6430 3 Littérature autochtone de langue anglaise
ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANG 6660 3 Literatures and Globalization
ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space

Bloc 70E Genres littéraires

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 15 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG 6157 3 Studies in Popular Literature
ANG 6530 3 Studies in Genre
ANG 6750 3 Digital Humanities

Bloc 70F Identités sexuelles dans la littér. anglophone

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 6720 3 Women's Writing
ANG 6730 3 Contemporary Gay and Lesbian Literature

Bloc 70G Séminaires à thématiques particulières

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 15 crédits pour la modalité sans mémoire.
Les cours ANG68951 et ANG68952 sont équivalents au cours ANG6895.

ANG 6090 3 Lectures dirigées 1
ANG 6091 3 Lectures dirigées 2
ANG 68951 0 Séminaire d'échange - professeur invité 1.1
ANG 68952 3 Séminaire d'échange - professeur invité 1.2
ANG 6896 3 Séminaire d'échange par professeur invité 2
ANG 6897 3 Former des lecteurs

Bloc 70H Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

ANG 6915 3 Projet de mémoire
ANG 6925 27 Mémoire

Bloc 70H Stage ou travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

ANG 6930 21 Lectures, travaux et examens
ANG 6940 15 Stage
ANG 6945 6 Rapport de stage

Programme 3-135-1-0 Version 07 (E14)

Doctorat en études anglaises (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (études anglaises) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais, d'une connaissance suffisante du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Essai littéraire (en anglais)
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 12 crédits à option. Les cours sont choisis avec l'approbation du responsable du doctorat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise doivent le remplacer par un autre cours.

ANG 6032 3 Modern Literary Theory

Bloc 70B Théorie littéraire

Option - Maximum 6 crédits.
Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 doit être choisis avec l'approbation du responsable du doctorat. Le cours ANG6405 sera imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante.

ANG 6092 3 Readings in Contemporary Theory
ANG 6605 3 Problems in Narrative Theory

Bloc 70C Littérature britannique

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 6110 3 British Literature before 1642
ANG 6130 3 18th-Century British Literature
ANG 6210 3 Shakespeare
ANG 6636 3 Early 20th-Century British Literature
ANG 6638 3 Later 20th-Century British Literature

Bloc 70D Autres littératures anglophones

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 6165 3 Studies in Modernism
ANG 6170 3 19th-Century American Literature
ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature
ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature
ANG 6190 3 English-Canadian Literature
ANG 6430 3 Littérature autochtone de langue anglaise
ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANG 6660 3 Literatures and Globalization
ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space

Bloc 70E Genres littéraires

Option - Maximum 9 crédits.

ANG 6157 3 Studies in Popular Literature
ANG 6530 3 Studies in Genre
ANG 6750 3 Digital Humanities

Bloc 70F Identités sexuelles dans la littérature anglaise

Option - Maximum 9 crédits.

ANG 6720 3 Women's Writing
ANG 6730 3 Contemporary Gay and Lesbian Literature

Bloc 70G Séminaires de lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 6090 3 Lectures dirigées 1
ANG 6091 3 Lectures dirigées 2

Bloc 70H Séminaires de professeurs invités

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 68951 0 Séminaire d'échange - professeur invité 1.1
ANG 68952 3 Séminaire d'échange - professeur invité 1.2
ANG 6896 3 Séminaire d'échange par professeur invité 2

Bloc 70I Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ANG 7000 3 Développement professionnel
ANG 7910 0 Examen général de doctorat
ANG 7920 3 Projet de thèse
ANG 79211 0 Dissertation Seminar 1
ANG 79212 3 Dissertation Seminar 2
ANG 7922 1 Rapport d'étape
ANG 7925 65 Thèse

Études hispaniques

Responsable des programmes : Enrique Pato Maldonado, 514-343-6117
Secrétariat : 514-343-6222

Programme 2-105-1-0 Version 05 (A12)

Maîtrise en études hispaniques (M.A.)

Options:
Langue et littérature
L'espagnol langue seconde

Objectifs

Option Langue et littérature - avec mémoire

Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser en recherche dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de travailler d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, la culture, la traduction et l'espagnol comme langue étrangère.

Option Langue et littérature - avec travail dirigé

Cette modalité a pour objectif d'approfondir la formation générale acquise au 1er cycle et s'adresse principalement aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, cette modalité n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3e cycle.

Option L'espagnol langue seconde avec stage

Cette Option a pour objectif l'acquisition d'une formation théorique et pratique spécifique à l'enseignement de l'espagnol comme langue seconde, principalement au niveau collégial. Cette maîtrise avec stage ne mène normalement pas au 3e cycle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études hispaniques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études hispaniques ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'espagnol.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation (en espagnol)
- Curriculum vitae
- deux lettres de recommandation (en français, en espagnol ou en anglais) - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait le premier cycle en études hispaniques à l'Université de Montréal
- Exemple de travail académique déjà effectué (en espagnol) - ce travail est une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait le premier cycle en études hispaniques à l'Université de Montréal.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options: option Langue et littérature (segment 70), laquelle est offerte selon deux cheminements: cheminement avec mémoire (MM), cheminement avec travail dirigé (TD), et option L'espagnol langue seconde (segment 71), avec le cheminement stage (ST).

Segment 70 - Propre à l'option Langue et littérature

La répartition des crédits de cette option avec Mémoire (MM) est la suivante: 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. La répartition des crédits de cette option avec Travail dirigé (TD) est la suivante: 21 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ESP 69411	0	Séminaire de recherche 1
ESP 69412	3	Séminaire de recherche 2

MM - Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 6085	3	Littérature du Siècle d'Or
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
ESP 6091	3	Théâtre espagnol
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
ESP 6210	3	La langue espagnole, aujourd'hui
ESP 6300	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP 6301	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 2
ESP 6510	3	Lectures dirigées 1
ESP 6520	3	Lectures dirigées 2
ESP 6530	3	Séminaire 1
ESP 6540	3	Séminaire 2
ESP 6880	3	Spécificité des littératures hispaniques

MM - Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

MM - Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

ESP 6450	30	Mémoire

TD - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ESP 69411	0	Séminaire de recherche 1
ESP 69412	3	Séminaire de recherche 2

TD - Bloc 70B

Option - 21 crédits.

Sept cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

TD - Bloc 70C

Choix - 3 crédits.

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

TD - Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

ESP 6465	18	Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option L'espagnol langue seconde

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 21 crédits attibués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, et 12 crédits à option.

ST - Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours ESP 69411 et ESP 69412 sont équivalents au cours ESP 6941.

ESP 6300	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP 6301	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 2
ESP 69411	0	Séminaire de recherche 1
ESP 69412	3	Séminaire de recherche 2
PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui

ST - Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Deux cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

ST - Bloc 71C

Option - 6 crédits.

DID 6085	3	Planification de l'enseignement
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6276	3	Gestion de classe

ST - Bloc 71D Stage

Obligatoire - 21 crédits.

ESP 6470	15	Stage
ESP 6480	6	Rapport de stage

Programme 3-137-1-0

Doctorat en littérature (Ph. D.) – option Études hispaniques

Voir Ph. D. en littérature comparée, segment 74, sous Littérature comparée.

Littérature comparée

Responsable des programmes : Amaryll Chanady, 514 343-2025

Programme 2-140-1-0 Version 06 (A08)

Maîtrise en littérature comparée (M.A.)

Objectifs

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et de lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littérature comparée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé en littérature comparée, d'un B.A. bidisciplinaire en littérature comparée et études cinématographiques, en littérature comparée et philosophie, en littérature comparée et études anglaises ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en littérature comparée, en littératures de langue française, en études anglaises ou en études anciennes et modernes, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance approfondie de deux langues et de deux littératures.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation
- Échantillon(s) de travail écrit (entre 5 et 15 pages)
- Fournir un document qui répond point par point aux questions suivantes:

  1. Précisez vos connaissances de traditions littéraires et médiatiques (par exemple, francophone, anglophone, hispanophone, entre autres).

  2. Précisez vos connaissances de discours théoriques et philosophiques sur la littérature et autres pratiques culturelles.

  3. Quelles sont vos connaissances linguistiques (précisez-en le niveau ? par exemple, anglais : niveau avancé ; portugais : débutant, etc.)

Structure du programme

La maîtrise comporte 48 crédits. L'étudiant doit acquérir la connaissance d'une 3e langue, si cela s'avère nécessaire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO 6000 3 Études littéraires comparées

Bloc 70B Traditions/résonances - groupe 1

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6360 3 Penseurs du comparatisme

LCO 6458 3 Théories du théâtre

Bloc 70C Traditions/résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6447 3 Modernités comparées

LCO 6690 3 Littératures médiévales

Bloc 70D Traditions/résonances - groupe 3

Option - Maximum 15 crédits.

LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement

LCO 6350 3 Littératures européennes comparées

LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées

Bloc 70E Méthodologies

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6004 3 Poétique

LCO 6111 3 Théories du genre (gender)

Bloc 70F Savoirs et média

Option - Maximum 15 crédits.

LCO 6019 3 Psychanalyse et littérature

LCO 6100 3 Épistémologie de la littérature

LCO 6312 3 Problèmes de la représentation

LCO 6342 3 Expressions autochtones de la résistance

LCO 6467 3 Littérature et philosophie

LCO 6469 3 Littératures et savoirs

LCO 6546 3 Littérature et médias

Bloc 70G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6210 3 Culture et mondialisation

LCO 6341 3 Oeuvres autochtones

Bloc 70H Séminaires de recherche

Option - Maximum 15 crédits.

Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

LCO 6540 3 Séminaire de recherche

LCO 6800 3 Séminaire de recherche

LCO 6810 3 Séminaire de recherche

LCO 6820 3 Séminaire de recherche

LCO 6830 3 Séminaire de recherche

LCO 6840 3 Séminaire de recherche

LCO 6870 3 Séminaire de recherche

LCO 69201 0 Séminaire collectif de recherche 1

LCO 69202 3 Séminaire collectif de recherche 2

Bloc 70I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

LCO 6610 3 Lectures dirigées

LCO 6640Z 3 Lectures dirigées

Bloc 70J

Choix - Maximum 3 crédits.

Sujet à l'approbation du responsable du 2e et 3e cycles ou du directeur du département.

Bloc 70K Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

LCO 6910 30 Mémoire

Programme 3-137-1-0 Version 08 (A12)

Doctorat en littérature (Ph. D.)

Options:

Études allemandes

Littérature comparée et générale
Théorie et épistémologie de la littérature
Études hispaniques
Études littéraires et intermédiales

Objectifs

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance dans l'une des cinq options du Ph. D. (littérature), l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littérature), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent Il doit également satisfaire aux conditions propres à l'option choisieOptions Littérature comparée et générale et théorie et épistémologie de la littérature
- être titulaire d'une M.A. dans un domaine des études littéraires
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et de deux littératures. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée. Option Études allemandes
- être titulaire de la M.A. (études allemandes) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'allemand et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée. Option Études hispaniques
- être titulaire de la M.A. (études hispaniques) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'espagnol et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée. Option Études littéraires et intermédiales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle (en études cinématographiques, études littéraires, études des médias ou tout autre domaine jugé équivalent)
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et d'une littérature.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour l'option Études allemandes:

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae Pour les options Littérature comparée et générale, Théorie et épistémologie de la littérature et Études littéraires et intermédiales :
- Description succincte de la problématique du projet de recherche (500 mots). Si possible, fournissez-en un corpus de textes et une bibliographie sommaires.
- Trois lettres de recommandation
- Échantillon(s) de travail écrit (entre 15 et 20 pages)
- Fournir un document qui répond point par point aux questions suivantes :

  1. Précisez vos connaissances de traditions littéraires et médiatiques (par exemple, francophone, anglophone, hispanophone, entre autres).

  2. Précisez vos connaissances de discours théoriques et philosophiques sur la littérature et autres pratiques culturelles.

  3. Quelles sont vos connaissances linguistiques (précisez-en le niveau par exemple, anglais: niveau avancé ; portugais : débutant, etc.)

Pour l'option Études hispaniques :

- Lettre d'intention ou de motivation (en espagnol)
- Curriculum vitae
- Lettres de recommandation (en français, en espagnol ou en anglais). Ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en études hispaniques à l'Université de Montréal.
- Exemple de travail académique déjà effectué (en espagnol). Ce travail est un exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en études hispaniques à l'Université de Montréal.
- Esquisse du projet de recherche (4 pages) incluant : 1. Problématique, 2. Objectifs, 3. Cadre théorique, 4. Méthodologie, 5. Chronogramme provisoire, 6. Références.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec 5 options :

- l'option Études allemandes (segment 70),
- l'option Littérature comparée et générale (segment 71),
- l'option Théorie et épistémologie de la littérature (segment 73),
- l'option Études hispaniques (segment 74),
- l'option Études littéraires et intermédiales (segment 75).

Segment 70 - Propre à l'option Études allemandes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO 6000	3	Études littéraires comparées

Bloc 70B Littérature

Option - Maximum 15 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL 60111	0	Théorie et méthodologie 1
ALL 60112	3	Théorie et méthodologie 2
ALL 6211	3	Littérature 1
ALL 6222	3	Littérature 2
ALL 6231	3	Littérature et médias 1
ALL 6242	3	Littérature et médias 2

Bloc 70C Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 6405	3	Lectures guidées (allemand langue étrangère)
ALL 6415	3	L'Allemand langue étrangère 1
ALL 6435	3	Stage d'enseignement

Bloc 70D Civilisation

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 70E Séminaires à sujet ouvert

Option - Maximum 9 crédits.

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT 7015	0	Examen général de doctorat
LIT 7070	72	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Littérature comparée et générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

LCO 6000 3 Études littéraires comparées

LCO 7610 3 Forum doctoral

Bloc 71B Traditions / résonances - groupe 1

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6360 3 Penseurs du comparatisme

LCO 6458 3 Théories du théâtre

Bloc 71C Traditions / résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6447 3 Modernités comparées

LCO 6690 3 Littératures médiévales

Bloc 71D Traditions / résonances - groupe 3

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement

LCO 6350 3 Littératures européennes comparées

LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées

Bloc 71E Méthodologie

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6004 3 Poétique

LCO 6111 3 Théories du genre (gender)

Bloc 71F Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6019 3 Psychanalyse et littérature

LCO 6100 3 Épistémologie de la littérature

LCO 6312 3 Problèmes de la représentation

LCO 6342 3 Expressions autochtones de la résistance

LCO 6467 3 Littérature et philosophie

LCO 6469 3 Littératures et savoirs

LCO 6546 3 Littérature et médias

Bloc 71G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6210 3 Culture et mondialisation

LCO 6341 3 Oeuvres autochtones

Bloc 71H Séminaires de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

LCO 6540 3 Séminaire de recherche

LCO 6800 3 Séminaire de recherche

LCO 6810 3 Séminaire de recherche

LCO 6820 3 Séminaire de recherche

LCO 6830 3 Séminaire de recherche

LCO 6840 3 Séminaire de recherche

LCO 6870 3 Séminaire de recherche

LCO 69201 0 Séminaire collectif de recherche 1

LCO 69202 3 Séminaire collectif de recherche 2

Bloc 71I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

LCO 6610 3 Lectures dirigées

LCO 6640Z 3 Lectures dirigées

Bloc 71J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

LIT 7005 0 Examen général de doctorat

LIT 7071 75 Thèse

Segment 73 - Propre à l'option Théorie et épistémologie de la littérature

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

LCO 6000 3 Études littéraires comparées

LCO 7610 3 Forum doctoral

Bloc 73B Traditions / résonances - groupe 1

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6360 3 Penseurs du comparatisme

LCO 6458 3 Théories du théâtre

Bloc 73C Traditions / résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6447 3 Modernités comparées

LCO 6690 3 Littératures médiévales

Bloc 73D Traditions / résonances - groupe 3

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement

LCO 6350 3 Littératures européennes comparées

LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées

Bloc 73E Méthodologies

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6004 3 Poétique

LCO 6111 3 Théories du genre (gender)

Bloc 73F Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6019 3 Psychanalyse et littérature

LCO 6100 3 Épistémologie de la littérature

LCO 6312 3 Problèmes de la représentation

LCO 6342 3 Expressions autochtones de la résistance

LCO 6467 3 Littérature et philosophie

LCO 6469 3 Littératures et savoirs

LCO 6546 3 Littérature et médias

Bloc 73G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6210 3 Culture et mondialisation

LCO 6341 3 Oeuvres autochtones

Bloc 73H Séminaires de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

LCO 6540 3 Séminaire de recherche

LCO 6800 3 Séminaire de recherche

LCO 6810 3 Séminaire de recherche

LCO 6820 3 Séminaire de recherche

LCO 6830 3 Séminaire de recherche

LCO 6840 3 Séminaire de recherche

LCO 6870 3 Séminaire de recherche
LCO 69201 0 Séminaire collectif de recherche 1
LCO 69202 3 Séminaire collectif de recherche 2

Bloc 73I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

LCO 6610 3 Lectures dirigées
LCO 6640Z 3 Lectures dirigées

Bloc 73J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

LIT 7005 0 Examen général de doctorat
LIT 7073 75 Thèse

Segment 74 - Propre à l'option Études hispaniques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO 6000 3 Études littéraires comparées

Bloc 74B Études de la langue

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 6170 3 Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180 3 Parcours interculturels
ESP 6210 3 La langue espagnole, aujourd'hui
ESP 6300 3 L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP 6301 3 L'acquisition pratique de l'espagnol 2

Bloc 74C Littérature espagnole classique et moderne

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 6085 3 Littérature du Siècle d'Or
ESP 6090 3 Littérature hispanique contemporaine
ESP 6091 3 Théâtre espagnol
ESP 6880 3 Spécificité des littératures hispaniques

Bloc 74D Littérature hispano-américaine

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 6125 3 Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135 3 Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 3

Bloc 74E Séminaires à sujet ouvert

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 6530 3 Séminaire 1
ESP 6540 3 Séminaire 2
ESP 7510 3 Lectures dirigées 1
ESP 7520 3 Lectures dirigées 2

Bloc 74F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT 7015 0 Examen général de doctorat
LIT 7074 72 Thèse

Segment 75 - Propre à l'option Études littéraires et intermédiales

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 9 crédits.

LCO 6000 3 Études littéraires comparées
LCO 7610 3 Forum doctoral
PLU 6060 3 Champ des études intermédiales

Bloc 75B Traditions textuelles

Option - Maximum 9 crédits.

ANG 6530 3 Studies in Genre
ESP 6090 3 Littérature hispanique contemporaine
ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 3
FRA 6343 3 Écrits des femmes
FRA 6351 3 Littérature contemporaine
LCO 6100 3 Épistémologie de la littérature
LCO 6341 3 Oeuvres autochtones
LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées

Bloc 75C Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 6231 3 Littérature et médias 1
ALL 6242 3 Littérature et médias 2
CIN 6013 3 La médiation audiovisuelle
CIN 6046 3 Questions de narration
CIN 6047 3 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6050 3 Scénarisation, technologies et création
COM 6205 3 Méthode d'étude des messages et images
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
HAR 6080 3 Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082 3 Arts et sociologie
JEU 6002 3 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
LCO 6342 3 Expressions autochtones de la résistance
LCO 6469 3 Littératures et savoirs
LCO 6546 3 Littérature et médias

Bloc 75D Théories de la représentation

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 6146 3 Littérature et philosophie
HAR 6048 3 Art actuel
HAR 6055 3 Histoire de l'art et sciences humaines
LCO 6312 3 Problèmes de la représentation

Bloc 75E Approches pluridisciplinaires et méthodologiques

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours suivants ou, en accord avec le comité des études supérieures, tout autre séminaire pertinent. Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

EAE 6004 3 Séminaire de recherche
LCO 6610 3 Lectures dirigées
PLU 6034 3 Littérature, cinéma et médias
PLU 6042 3 Problématiques de l'intermédialité
PLU 60421 0 Problématiques de l'intermédialité 1
PLU 60422 3 Problématiques de l'intermédialité 2

Bloc 75F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT 7005	0	Examen général de doctorat
LIT 7077	72	Thèse

Département de mathématiques et de statistique

Finance mathématique et computationnelle

Les programmes de M. Sc. et de D.E.S.S. sont offerts conjointement par le Département de mathématiques et de statistique, le Département de sciences économiques et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.
Responsable des programmes : Manuel Morales, Département de mathématiques et de statistique, 514 343-6697.
Pour information : 514-343-6111, poste 3488

Programme 2-239-1-0 Version 00 (A99)

D.E.S.S. en finance mathématique et computationnelle

Objectifs

Ce programme vise à faire connaître la théorie financière et les méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (finance mathématique et computationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. comportant une majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglaisSi vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
MAT 6717	3	Probabilités
MAT 6798	3	Calcul stochastique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique
MAT 6240	3	Évaluation des produits dérivés

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ECN 6238	3	Macroéconométrie
STT 6615	3	Séries chronologiques univariées

Bloc 70D

Option - 8 crédits.

ECN 6878	3	Choix d'investissement
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6521	4	Programmation dynamique
MAT 6470	3	Calcul scientifique

Programme 2-239-1-1 Version 00 (A99)

Maîtrise en finance mathématique et computationnelle (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (finances mathématiques et computationnelles), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. avec majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

- Deux lettres de recommandation en français ou en anglaisSi vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6878	3	Choix d'investissement
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
MAT 6470	3	Calcul scientifique
MAT 6717	3	Probabilités
MAT 6798	3	Calcul stochastique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique
MAT 6240	3	Évaluation des produits dérivés

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ECN 6238	3	Macroéconométrie
STT 6615	3	Séries chronologiques univariées

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

FMC 6000	9	Stage

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

FMC 6100	9	Travail dirigé

Mathématiques

Responsable des programmes : Marlène Frigon, 514-343-2316

Programme 2-190-6-8 Version 00 (E15)

Microprogramme mise à niveau en mathématiques et statistique

Objectifs

Le microprogramme en mathématiques et statistique permet à un étudiant d'acquérir des connaissances complémentaires en mathématiques et statistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (mise à niveau en mathématiques et statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une préparation de base en mathématiques et en statistique
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le candidat ne peut pas déposer une demande d'admission à ce programme. Il y sera invité par le Comité des études supérieures approprié.

2. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. Il est attendu de l'étudiant qu'il fasse ce programme complémentaire durant l'été qui précède sa première inscription dans son programme de maîtrise. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante: 12 crédits à option.

Bloc 70A Mathématique

Option - Maximum 6 crédits.

MAT 6000	3	Mise à niveau en mathématiques
MAT 6001	3	Mise à niveau en probabilité

Bloc 70B Statistique

Option - Maximum 6 crédits.

STT 6000	3	Mise à niveau en inférence statistique
STT 6001	3	Mise à niveau en statistique appliquée

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours de sigle ACT, MAT et STT de niveau 2000 et 3000. Choix à approuver par le responsable du programme.

Programme 2-190-1-0 Version 08 (A08)

Maîtrise en mathématiques (M. Sc.)

Options:

Mathématiques pures
Mathématiques appliquées
Mathématiques industrielles
Actuariat

Objectifs

Option Actuariat

Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans les compagnies d'assurance ou les bureaux d'actuaires.

Option Mathématiques pures

Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou dans des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou dans les domaines d'application tels le génie, l'informatique, les sciences économiques, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques industrielles

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandations en françaisou en anglais Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options suivantes :

- l'option Mathématiques pures, cheminement avec ou sans mémoire (segment 70),
- l'option Mathématiques appliquées, cheminement avec ou sans mémoire (segment 71),
- l'option Mathématiques industrielles, cheminement avec ou sans mémoire (segment 72),
- l'option Actuariat, cheminement avec ou sans mémoire (segment 73).

Outre les 45 crédits, jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier. Le département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire (MM): 27 crédits obligatoires attribués à la rechercher et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S): 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 70A Cheminement avec mémoire

Option - 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

MM-Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT 6906 27 Mémoire

S-Bloc 70A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

S-Bloc 70B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 Stage

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire (MM): 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S): 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 71A Cheminement avec mémoire

Option - 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans trois des sept domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, optimisation, équations différentielles, probabilités, domaine d'application (hors département).

MM-Bloc 71B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT 6906 27 Mémoire

S-Bloc 71A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans trois des sept domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, optimisation, équations différentielles, probabilités, domaine d'application (hors département).

S-Bloc 71B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 Stage

Segment 72 - Propre à l'option Mathématiques industrielles

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire (MM): 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S): 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 72A Cheminement avec mémoire

Option - 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours dans chacun des quatre domaines suivants : analyse numérique et optimisation, équations différentielles, modélisation, probabilités et statistiques.

MM-Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT 6906 27 Mémoire

S-Bloc 72A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

S-Bloc 72B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 Stage

Segment 73 - Propre à l'option Actuariat

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire

(MM): 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S): 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 73A Cheminement avec mémoire

Option - 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités et statistique.

MM-Bloc 73B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT 6906 27 Mémoire

S-Bloc 73A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités et statistique.

S-Bloc 73B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 Stage

Programme 3-190-1-0 Version 07 (A02)

Doctorat en mathématiques (Ph. D.)

Options:

Mathématiques pures
Mathématiques appliquées
Mathématiques de l'ingénieur

Objectifs

Option Mathématiques pures

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques : algèbre, analyse, géométrie, combinatoire, logique, en vue d'une carrière de professeur d'université ou de cégep ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : probabilités, physique mathématique, biomathématique, équations différentielles, optimisation, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

Option Mathématiques de l'ingénieur

Former des spécialistes dans l'étude de problèmes mathématiques complexes pertinents au domaine de l'ingénierie. La formation est acquise par un ensemble de cours et un programme de recherche substantiel structuré à partir de problèmes réels. Le candidat est appelé à effectuer une démarche de modélisation et à procéder à la création et à la validation d'outils appropriés. Cette option est offerte conjointement avec l'École Polytechnique et administrée par cette dernière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (mathématiques), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation en français ou en anglaisSi vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Examen général de synthèse

a) Épreuve écrite

Cette épreuve a lieu normalement avant la fin du 2e trimestre de scolarité et au plus tard avant la fin du quatrième trimestre de scolarité. Elle est composée et corrigée par un comité nommé par le directeur. Deux séances par an, aux trimestres d'automne et d'hiver, auront lieu à une date fixée par la direction. Le jury de l'étudiant peut déclarer à l'unanimité des voix que l'étudiant a échoué à l'épreuve écrite ou demander à la majorité des voix un ajournement pour permettre une reprise de l'épreuve écrite et une seule à la prochaine séance.
Mathématiques pures
Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des six domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Au moins deux des trois domaines doivent être choisis parmi les domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.
Mathématiques appliquées
Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des six domaines suivants: algèbre, analyse, topologie et géométrie, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Sur approbation du Comité des études supérieures en mathématiques, l'étudiant peut substituer à un seul de ces examens écrits, un examen écrit dans sa discipline d'application. Dans ce cas, le jury de l'étudiant devra obligatoirement inclure un expert de la discipline d'application provenant d'un programme d'études supérieures autre que celui de son directeur de recherche. De plus, si aucun examen approprié n'existe dans ce programme, le jury sera responsable de la rédaction et de la correction de l'examen.

b) Épreuve orale

Cette épreuve porte sur le projet de recherche et a lieu au plus tard avant la fin du sixième trimestre de scolarité. Elle doit obligatoirement être accompagnée d'un document écrit décrivant la problématique du sujet et contenant une bibliographie sérieuse. Après approbation du document par le jury, la direction fixe la date de l'oral. Le jury se prononce à la majorité des voix sur la réussite à l'ensemble de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec les options suivantes : l'option Mathématiques pures (segment 70), l'option Mathématiques appliquées (segment 71), l'option Mathématiques de l'ingénieur (segment 73). Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, aux séminaires des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 12 à 15 crédits à option et, au maximun, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.
Cours d'études supérieures de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques pures doivent être remplies.

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

MAT 7900 0 Examen général de doctorat

MAT 7902 75 Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.
Cours d'études supérieures de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques appliquées doivent être remplies.

Bloc 71B

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours du niveau des études supérieures, notamment dans le domaine d'application.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

MAT 7900 0 Examen général de doctorat

MAT 7902 75 Thèse

Segment 73 - Propre à l'option Mathématiques de l'ingénieur

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits au choix.

Bloc 73A

Choix - 15 crédits.
Cours choisi dans le répertoire des cours des études supérieures du Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique et dans celui d'études supérieures de l'Université de Montréal, en particulier les cours du Département de mathématiques et de statistique et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Statistique

Responsable des programmes : Alejandro Murua, 514-343-6987

Programme 2-194-1-0 Version 02 (H17)

Maîtrise en statistique (M. Sc.)

Objectifs

Option Générale Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.Option Biostatistique Cette option de la maîtrise vise principalement à compléter une formation spécialisée en biostatistique et permet l'application de méthodes statistiques dans le secteur privé ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales Option Générale
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1 er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalenteOption Biostatistique
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou B. Sc. spécialisé (statistique), ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. M.Sc. en Statistique
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990. La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure un trimestre d'algèbre linéaire, deux trimestres de calcul et d'analyse, un trimestre de probabilité, un trimestre de statistique et un trimestre d'informatique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Scolarité

Option Générale: La scolarité minimale est de trois trimestres.
Option Biostatistique: La scolarité minimale est de quatre trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options : Option Générale (segment 70), avec deux cheminements : la modalité avec mémoire (MM), la modalité avec stage ou travail dirigé (ST-TD). Option Biostatistique (segment 71) Une formation complémentaire sur un logiciel statistique (SAS, R, SPPS, STATA ou autre) peut être exigée au besoin.

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 15 crédits à option. Les crédits de la modalité avec stage ou travail dirigé (ST-TD) sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 42 crédits à option, dont 21 crédits attribués à des travaux dirigés OU à un stage et un rapport.

Bloc MM-70A

Obligatoire - 3 crédits.

STT 6530 1.5 A Consultation statistique 1

STT 6531 1.5 H Consultation statistique 2

Bloc ST-TD-70A

Obligatoire - 3 crédits.

STT 6530 1.5 A Consultation statistique 1

STT 6531 1.5 H Consultation statistique 2

Bloc MM-70B

Option - 15 crédits.
Cinq cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins trois du niveau des études supérieures. Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

Bloc ST-TD-70B

Option - 21 crédits.

Sept cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins cinq du niveau des études supérieures. Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

Bloc MM-70C Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

STT 6901 27 Mémoire

Bloc ST-TD-70C Stage ou Travail dirigé

Option - 21 crédits.

STT 6905 21 Travaux dirigés et rapport

STT 6910 21 Stage et rapport

Segment 71 - Propre à l'option Biostatistique

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

MSO 6028 3 Introduction aux théories de la mesure

MSO 6075 3 Études et devis expérimentaux

MSO 6118 3 Analyse de survie

MSO 6611 3 Analyses longitudinales et multi-niveaux

STT 6230 3 Méthodes non paramétriques avancées

STT 6410 3 Analyse de la variance

STT 6415 3 Régression

STT 6516 3 Données catégorielles

Bloc 71B Compléments en statistique

Option - 6 crédits.

STT 6005 3 Théorie de l'échantillonnage

STT 6115 3 Théorie de la décision bayésienne

STT 6515 3 Analyse de données multivariées

STT 6615 3 Séries chronologiques univariées

Bloc 71C Compléments en biostatistique et épidémiologie

Option - 6 crédits.

MSO 6008 1 Revues narratives et systématiques

MSO 6014 3 Épidémiologie intermédiaire

MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique

MSO 6119 1 Données manquantes et méthodes d'imputation

Bloc 71D Pratique de la biostatistique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6121 8 Stage: pratique de la biostatistique

MSO 6300 1 Introduction à la santé publique

Programme 3-194-1-0 Version 01 (A98)

Doctorat en statistique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans les milieux universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (statistique), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite du test du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglaisSi vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Les cours STT 6530 et STT 6531 sont remplacés par un autre cours s'ils ont été suivis à la maîtrise.

MAT 6717 3 Probabilités

STT 6100 3 Méthodes avancées d'inférence

STT 6530 1.5 Consultation statistique 1

STT 6531 1.5 Consultation statistique 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Deux cours de sigle STT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

STT 7900 0 Examen général

STT 7902 75 Thèse

Département de philosophie

Responsable des programmes : David Piché, 514-343-6111, poste 1355

Programme 2-195-1-0 Version 03 (A99)

Maîtrise en philosophie (M.A.)

Options:

Recherche avec un mémoire long
Recherche avec un mémoire court
Philosophie au collégial

Objectifs

Les objectifs du programme sont de quatre ordres : approfondir certains aspects de la formation générale acquise au 1er cycle; permettre à l'étudiant possédant une solide formation de 1er cycle d'acquérir une compétence plus spécifique sur une question donnée et de montrer qu'il en maîtrise les différentes dimensions; donner à l'étudiant une formation suffisamment solide pour lui permettre d'enseigner la philosophie au collégial; préparer l'étudiant à des études de doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (philosophie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en philosophie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options : l'option Recherche avec un mémoire long (segment 70), l'option Recherche avec un mémoire court (segment 71), l'option Philosophie au collégial (segment 72).

Segment 70 - Propre à l'option Recherche avec un mémoire long

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Bloc 70 A

Option - 15 crédits.
Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PHI 6915	6	Recherche
PHI 6925	12	Recherche
PHI 6935	12	Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Recherche avec un mémoire court

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire court et 15 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 15 crédits.
Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

Bloc 71B Lectures dirigées

Obligatoire - 6 crédits.

PHI 6025	3	Lectures dirigées 1
PHI 6030	3	Lectures dirigées 2

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.
Le mémoire comporte 50 pages sur un sujet précis.

PHI 6945	6	Recherche
PHI 6955	9	Recherche
PHI 6960	9	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Philosophie au collégial

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

PHI 64151	0	La philosophie au collège 1
PHI 64152	6	La philosophie au collège 2

Bloc 72B

Option - 15 crédits.
Quatre cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

PHI 6945	6	Recherche
PHI 6955	9	Recherche
PHI 6960	9	Mémoire

Programme 3-195-1-0 Version 04 (A13)

Doctorat en philosophie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une oeuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. A. (philosophie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.
5 cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

PHI 7000	0	Examen général de doctorat
PHI 7940	10	Recherche - approche du projet de recherche
PHI 7946	15	Séminaire de recherche
PHI 7950	20	Recherche - dépôt du manuscrit
PHI 7955	30	Thèse

Département de physique

Secrétariat : 514-343-6667
Responsable des programmes : Joëlle Margot, 514-343-6635
Gestion académique : Sophie Tremblay, 514-343-6111, poste 3168
Pour information : physique@umontreal.ca

Programme 2-200-1-0 Version 06 (H16)

Maîtrise en physique (M. Sc.)

Options:
- Générale
- Biophysique et physiologie moléculaire
- Physique médicale

Objectifs

L'objectif du programme est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche ou de développement en milieu industriel.

Maîtrise sans option

Cette maîtrise est offerte aux étudiants désirant se perfectionner dans l'une des spécialisations offertes par les professeurs du département.

Option Biophysique et physiologie moléculaire

Cette Option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Option Physique médicale

Cette Option vise à mieux préparer les physiciens à oeuvrer dans les hôpitaux, les établissements du réseau de la santé et dans l'industrie associée à cette activité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (physique), ou d'un baccalauréat avec majeure en physique, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Formulaire pour informations complémentaires
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 ou 46 crédits selon l'option choisie. Elle est offerte avec les options suivantes : l'option générale selon la modalité avec mémoire ou la modalité avec stage (segment 70) l'option Biophysique et physiologie moléculaire selon la modalité avec mémoire (segment 71) De plus, peuvent s'ajouter aux 45 crédits exigés 3 crédits de cours complémentaires choisis parmi les cours suivants : BCM1531 Introduction à la biochimie (3 cr.) BIO1101 Biologie moléculaire (3 cr.) BIO1153 Biologie cellulaire (3 cr.) CHM2995 Physicochimie générale 2 (3 cr.) PHY2900 Biophysique (3 cr.) l'option Physique médicale selon la modalité avec mémoire (segment 72)

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM): 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 3 à 9 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix., L'étudiant peut faire un maximum de 3 crédits de premier cycle. Modalité avec stage (ST): 24 crédits obligatoires attribués à un stage, 15 à 21 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. L'étudiant peut faire un maximum de 6 crédits de premier cycle.

MM-Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits. Cours à choisir dans la banque de cours du Département de physique.

MM-Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'accord du responsable de programme.

MM-Bloc 70C

Obligatoire - 36 crédits.

PHY 6010	36	Mémoire

ST-Bloc 70A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits. Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique.

ST-Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts par des départements de sciences fondamentales.

ST-Bloc 70C

Obligatoire - 24 crédits.

PHY 6001	24	Stage

Segment 71 - Propre à l'option Biophysique et physiologie moléculaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix. L'étudiant doit faire au moins 6 crédits du niveau des études supérieures.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71B

Choix - 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours du Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales. Un des cours peut être un cours de 1er cycle.

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PHY 6010	36	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Physique médicale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 25 crédits.

IFT 6150	4	Traitements d'images
PHY 6292	0	Séminaire de physique médicale
PHY 6639	3	Physique : rayonnement en milieu médical
PHY 6912	3	Dosimétrie en radio-oncologie
PHY 6915	3	Radiologie et radioprotection
PHY 69801	0	Sujets spéciaux: physique médicale 1
PHY 69802	3	Sujets spéciaux: physique médicale 2
PHY 6985	3	Imagerie en physique médicale 1
PHY 6990	3	Imagerie en physique médicale 2
PHY 69961	0	Laboratoire : physique médicale 1
PHY 69962	3	Laboratoire : physique médicale 2

Bloc 72B

Obligatoire - 21 crédits.

PHY 6900	21	Mémoire en physique médicale

Programme 3-200-1-0

Doctorat en physique (Ph. D.)

Options:
Générale
Biophysique et physiologie moléculaire

Objectifs

L'objectif du programme est de former l'étudiant pour qu'il soit capable de mener de façon autonome un projet de recherche de pointe dans sa discipline. On doit apprendre à l'étudiant à maîtriser un nouveau sujet, à maintenir ses connaissances à jour et à développer ses propres projets de recherche. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure de poursuivre des recherches au sein d'une équipe et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (physique) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Formulaire pour informations complémentaires
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon l'option Physique et selon l'option Biophysique et physiologie moléculaire. Pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires sont nécessaires, à moins qu'ils n'aient été réussis au 2e cycle. Cours complémentaires BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 crédits. BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 crédits. BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 crédits. CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 crédits. PHY 2900 Biophysique, 3 crédits.

Segment 71 - Propre à l'option Biophysique et physiologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.
Les cours PSL 60611 et PSL 60612 sont équivalents au cours PSL 6061. Les cours PSL 60621 et PSL 60622 sont équivalents au cours PSL 6062.

PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621	0	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622	1	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 71C

Choix - 6 crédits.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PHY 7000	0	Examen général de doctorat

Segment 70 - Propre à l'option Physique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Option - Maximum 9 crédits.
Cours de sigle PHY de niveau des études supérieures.

Bloc 70B

Choix - Maximum 9 crédits.
Cours de niveau des études supérieures.

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

PHY 7000	0	Examen général de doctorat
PHY 7010	81	Thèse

École de psychoéducation

Responsable des études supérieures et des programmes de 2e cycle au campus Mon-

tréal : Daniel Paquette
Responsable de la M. Sc. : Julien Morizot
Responsable des programmes de 2e cycle au campus Laval : Jacques Grégoire
Responsable du Ph. D. : Daniel Paquette
Secrétariat : 514-343-6111, poste 2540

Programme 2-210-6-0 Version 00 (A99)

Microprogramme en psychoéducation

Programme également offert sous le no 2-210-6-9 au Campus Laval.

Objectifs

Composé d'une série de cours théoriques et pratiques, offerts selon différentes modalités (cours de un ou de trois crédits, cours intensifs et échelonnés sur un semestre), ce microprogramme permet un approfondissement des connaissances sur le développement des difficultés d'adaptation et sur les meilleures approches pour les prévenir et les traiter. Il offre aussi des contenus spécifiquement liés aux opérations professionnelles propres à la pratique psychoéducative.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation) ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- être intervenant et fournir une preuve d'emploi.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Preuve d'emploi dans la profession
- Remplir le Supplément à la demande d'admission
- Une lettre ou attestation d'emploi faisant état d'une expérience de travail équivalent à 24 mois plein temps après le baccalauréat, dans le champ de la psychoéducation ou dans un domaine connexe à la psychoéducation
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation, dont une d'un professeur et une provenant d'un professionnel d'un milieu d'intervention, ou deux lettres provenant d'un professionnel.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (psychoéducation) pendant ou à la fin du microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix

Bloc 70A Connaissances et pratiques avancées

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

PSE 6112	3	Organisation des milieux
PSE 6123	3	Séminaire de recherche
PSE 6133	3	Intervention à l'âge préscolaire
PSE 6134	3	Intervention à l'âge scolaire
PSE 6135	3	Évaluation des relations d'attachement
PSE 6172	3	Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE 6245	3	Famille, école et inadaptation sociale
PSE 6305	3	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE 6307	3	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE 6309	3	Maltraitance durant l'enfance
PSE 6362	3	Intervention à l'adolescence
PSE 6583	3	Planification et évaluation d'intervention
PSE 6599	1	Évaluation psychoéducative
PSE 6625	1	Risques suicidaires et intervention
PSE 6626	1	Anxiété chez les jeunes et intervention
PSE 6627	1	Dépression et intervention
PSE 6628	1	Déontologie et tenue de dossiers
PSE 6630	1	Troubles du spectre de l'autisme 1
PSE 6631	1	Troubles du spectre de l'autisme 2
PSE 6632	1	Problématique en psychoéducation 1
PSE 6633	1	Problématique en psychoéducation 2
PSE 6640	3	Intervention en autisme et déficience intellectuelle

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.
Un cours de l'École de psychoéducation ou un cours suivi dans un autre département, avec l'approbation du Comité de programme.

Programme 2-210-1-1 Version 09 (A14)

Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.)

Programme également offert sous le no 2-210-1-9 au Campus Laval.

Options:

Intégration professionnelle
Évaluation de programme
Recherche en psychoéducation avec stage
Recherche en psychoéducation

Objectifs

Le programme offre un ensemble cohérent et équilibré de cours et séminaires permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques en ce qui concerne le développement de l'inadaptation psychosociale, la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation d'interventions auprès des populations à risque.

- Intégration professionnelle : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ, avec les modalités stage et rapport de stage (segment 72);
- Évaluation de programme : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation et une formation en évaluation de programme, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités stages et évaluation de programme d'intervention (SEPI) (segment 73);
- Recherche en psychoéducation avec stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités mémoire et stages (segment 74);
- Recherche en psychoéducation : pour une formation à la recherche en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation mais non à l'OPPQ (segment 75), avec la modalité mémoire seulement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- le cas échéant, réussir la maîtrise préparatoire avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B pour chaque cours préparatoire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Remplir le Supplément à la demande d'admission
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (pour les modalités avec mémoire)
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les trois autres modalités.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options:

- Intégration professionnelle : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ., avec les modalités stage et rapport de stage (Segment 72);
- Évaluation de programme : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation et une formation en évaluation de programme, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités stages et évaluation de programme d'intervention (SEPI) (Segment 73),
- Recherche en psychoéducation avec stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités mémoire et stages (segment 74).
- Recherche en psychoéducation : pour une formation à la recherche en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation mais non à l'OPPQ (segment 75), avec la modalité mémoire seulement

Propédeutique: Le programme comporte habituellement entre 21 et 30 crédits de propédeutique en fonction de la formation antérieure, dont les stages d'intervention 1 et 2 (PSE 65151 et PSE 65152) pour un total de 6 crédits. La propédeutique peut cependant être plus longue et aller jusqu'à 45 crédits.

Segment 72 Propre à l'option Intégration professionnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un stage et rapport d'intégration professionnelle, et 15 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

PSE 6172	3	Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE 6575	3	Méthodologie de la recherche évaluative
PSE 6583	3	Planification et évaluation d'intervention
PSE 6634	1	Évaluation en protection de la jeunesse
PSE 6635	1	Évaluation des retards du développement
PSE 6636	1	Évaluation des familles

Bloc 72B Évaluation, psychopathologie et difficultés d'adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

PSE 6112	3	Organisation des milieux
PSE 6135	3	Évaluation des relations d'attachement
PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6245	3	Famille, école et inadaptation sociale
PSE 6301	3	Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE 6305	3	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE 6307	3	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE 6309	3	Maltraitance durant l'enfance
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6630	1	Troubles du spectre de l'autisme 1
PSE 6632	1	Problématique en psychoéducation 1
PSE 6633	1	Problématique en psychoéducation 2
PSE 6637	1	Évaluation des jeunes contrevenants

Bloc 72C Plans et programmes d'intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

PSE 6124	3	Biologie et intervention
PSE 6133	3	Intervention à l'âge préscolaire
PSE 6134	3	Intervention à l'âge scolaire
PSE 6306	3	Troubles intériorisés et intervention
PSE 6308	3	Intervention en situation de crise
PSE 6362	3	Intervention à l'adolescence
PSE 6625	1	Risques suicidaires et intervention
PSE 6626	1	Anxiété chez les jeunes et intervention
PSE 6627	1	Dépression et intervention
PSE 6631	1	Troubles du spectre de l'autisme 2
PSE 6640	3	Intervention en autisme et déficience intellectuelle

Bloc 72D Administration et planification des services

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales

Bloc 72E Éthique et déontologie

Option - Minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.

PSE 6576	3	Éthique et intervention en psychoéducation
PSE 6628	1	Déontologie et tenue de dossiers

Bloc 72F Cours de premier cycle

Option - Maximum 3 crédits.

Sur la recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 72G Formation clinique

Obligatoire - 18 crédits.

PSE 66091	0	Stage/pratique psychoéducation 1
PSE 66092	15	Stage pratique psychoéducation 2
PSE 6611	3	Rapport d'intégration professionnelle

Segment 73 Propre à l'option Évaluation de programme

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués aux stages et à un rapport d'analyse d'intervention, et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

PSE 6155	3	Intervention et évaluation 1

PSE 6156 3 Intervention et évaluation 2
PSE 6157 3 Intervention et évaluation 3
PSE 6373 3 Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6575 3 Méthodologie de la recherche évaluative
PSE 6634 1 Évaluation en protection de la jeunesse
PSE 6635 1 Évaluation des retards du développement
PSE 6636 1 Évaluation des familles

Bloc 73B Éthique et déontologie

Option - Minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.

PSE 6576 3 Éthique et intervention en psychoéducation
PSE 6628 1 Déontologie et tenue de dossiers

Bloc 73C Évaluation, psychopathologie et difficultés d'adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 5 crédits.

PSE 6112 3 Organisation des milieux
PSE 6123 3 Séminaire de recherche
PSE 6135 3 Évaluation des relations d'attachement
PSE 6136 3 TDAH: Bilan clinique
PSE 6172 3 Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE 6245 3 Famille, école et inadaptation sociale
PSE 6301 3 Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE 6305 3 Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE 6307 3 Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE 6309 3 Maltraitance durant l'enfance
PSE 6311 3 Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6574 3 Techniques d'observation avancées
PSE 6630 1 Troubles du spectre de l'autisme 1
PSE 6632 1 Problématique en psychoéducation 1
PSE 6633 1 Problématique en psychoéducation 2
PSE 6637 1 Évaluation des jeunes contrevenants

Bloc 73D Concepts et méthodologies d'intervention

Option - Maximum 4 crédits.

PSE 6121 3 Étude de la relation psychoéducative
PSE 6124 3 Biologie et intervention
PSE 6133 3 Intervention à l'âge préscolaire
PSE 6134 3 Intervention à l'âge scolaire
PSE 6306 3 Troubles intériorisés et intervention
PSE 6308 3 Intervention en situation de crise
PSE 6362 3 Intervention à l'adolescence
PSE 6578 3 Pratiques et politiques sociales
PSE 6583 3 Planification et évaluation d'intervention
PSE 6631 1 Troubles du spectre de l'autisme 2
PSE 6640 3 Intervention en autisme et déficience intellectuelle
PSE 7310 3 Prévention et inadaptation psychosociale

Bloc 73E Cours de premier cycle

Option - Maximum 3 crédits.

Sur recommandation du responsable de programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 73F Stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits

PSE 66051 0 Stage/pratique psychoéducation 1.1
PSE 66052 6 Stage/pratique psychoéducation 1.2
PSE 66061 0 Stage/pratique psychoéducation 2.1
PSE 66062 6 Stage/pratique psychoéducation 2.2

Bloc 73G Rapport d'analyse d'intervention

Obligatoire - 6 crédits.

PSE 6707 6 Rapport d'analyse d'intervention

Segment 74 Propre à l'option Recherche en psychoéducation avec stage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués aux stages et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

PSE 6562 3 Méthodes de recherche en psychoéducation
PSE 6576 3 Éthique et intervention en psychoéducation

Bloc 74B Méthodologie

Option - 3 crédits.

PSE 6573 3 Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSE 6575 3 Méthodologie de la recherche évaluative

Bloc 74C Concepts et méthodologies d'intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 6112 3 Organisation des milieux
PSE 6121 3 Étude de la relation psychoéducative
PSE 6124 3 Biologie et intervention
PSE 6133 3 Intervention à l'âge préscolaire
PSE 6134 3 Intervention à l'âge scolaire
PSE 6135 3 Évaluation des relations d'attachement
PSE 6136 3 TDAH: Bilan clinique
PSE 6172 3 Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE 6301 3 Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE 6306 3 Troubles intériorisés et intervention
PSE 6311 3 Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6362 3 Intervention à l'adolescence
PSE 6373 3 Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6574 3 Techniques d'observation avancées
PSE 6578 3 Pratiques et politiques sociales
PSE 6583 3 Planification et évaluation d'intervention
PSE 6634 1 Évaluation en protection de la jeunesse
PSE 6635 1 Évaluation des retards du développement
PSE 6636 1 Évaluation des familles
PSE 6640 3 Intervention en autisme et déficience intellectuelle
PSE 7310 3 Prévention et inadaptation psychosociale

Bloc 74D Cours de premier cycle

Option - Maximum 3 crédits.

Sur recommandation du responsable de programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 74E Stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits.

PSE 66081 0 Stage/pratique psychoéducation 1
PSE 66082 12 Stage/pratique psychoéducation 2

Bloc 74F Recherche et mémoire

Obligatoire - 18 crédits.

PSE 6622 18 Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Recherche en psychoéducation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

PSE 6562 3 Méthodes de recherche en psychoéducation

Bloc 75B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 6573 3 Méthodes quantitatives - psychoéducation

PSE 6575 3 Méthodologie de la recherche évaluative

Bloc 75C Problématiques

Option - 3 crédits.

PSE 6123 3 Séminaire de recherche

PSE 6124 3 Biologie et intervention

PSE 6245 3 Famille, école et inadaptation sociale

PSE 6301 3 Perspective évolutionniste de l'adaptation

PSE 6305 3 Problèmes extériorisés à l'enfance

PSE 6307 3 Inadaptation psychosociale, adolescence

PSE 6309 3 Maltraitance durant l'enfance

PSE 6311 3 Difficultés relationnelles avec les pairs

Bloc 75D Méthodologie d'intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 6112 3 Organisation des milieux

PSE 6121 3 Étude de la relation psychoéducative

PSE 6133 3 Intervention à l'âge préscolaire

PSE 6134 3 Intervention à l'âge scolaire

PSE 6135 3 Évaluation des relations d'attachement

PSE 6136 3 TDAH: Bilan clinique

PSE 6172 3 Bilan d'évaluation, plan d'intervention

PSE 6306 3 Troubles intériorisés et intervention

PSE 6362 3 Intervention à l'adolescence

PSE 6373 3 Travail d'équipe et rôle conseil

PSE 6574 3 Techniques d'observation avancées

PSE 6578 3 Pratiques et politiques sociales

PSE 6583 3 Planification et évaluation d'intervention

PSE 6640 3 Intervention en autisme et déficience intellectuelle

PSE 7310 3 Prévention et inadaptation psychosociale

Bloc 75E Cours de premier cycle

Option - Maximum 3 crédits.

Sur la recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 75F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PSE 6621 30 Mémoire

Programme 3-210-1-0 Version 01 (H14)

Doctorat en psychoéducation (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en psychoéducation vise la formation de chercheurs de haut calibre dans deux champs d'expertise complémentaires, soit la compréhension du développement des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents selon une perspective multidimensionnelle et intégrative (psychopathologie développementale); et le développement, l'évaluation et la dissémination de stratégies d'intervention préventive et curative susceptibles d'enrayer l'apparition ou l'aggravation de ces problèmes et de favoriser un développement harmonieux des enfants et des adolescents à risque ou en difficulté (sciences de l'intervention/diffusion). Son objectif consiste à former des spécialistes qui contribueront à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial ou universitaire, au processus de formation et de structuration des milieux d'intervention, aux processus de prise de décision en matière de politiques sociales ou d'interventions cliniques qui touchent les enfants et les adolescents dans divers milieux de vie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un travail académique réalisé dans le cadre de votre maîtrise
- Une esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation dont une du directeur de maîtrise.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de six trimestres et la scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans). Pour les étudiants inscrits à demi-temps, la scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, dont 60 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 24 crédits à option, dont 9 à 12 crédits d'internat en milieu de recherche.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PSE 7302 3 Développement et inadaptation : concepts, méthodes 1

PSE 7311 3 Développement de programmes en psychoéducation 1

Bloc 70B Concepts de base en psychoéducation

Option - Maximum 3 crédits.

PSE 6123	3	Séminaire de recherche
PSE 6135	3	Évaluation des relations d'attachement
PSE 6245	3	Famille, école et inadaptation sociale
PSE 6301	3	Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE 6305	3	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE 6306	3	Troubles intériorisés et intervention
PSE 6307	3	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE 6309	3	Maltraitance durant l'enfance

Bloc 70C Méthodologies de recherche

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSE 7320	3	Analyse de données longitudinales
PSE 7325	3	Méthodes de recherche mixtes

Bloc 70D Psychopathologie développem./sc. intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSE 7301	3	Critique des théories de l'inadaptation
PSE 7310	3	Prévention et inadaptation psychosociale
PSE 7312	3	Développement de programmes en psychoéducation 2
PSE 7313	3	Développement et inadaptation : concepts, méthodes 2
PSE 7314	3	Recherche et politiques sociales
PSE 7701	3	Interactions biologie-individu-milieu

Bloc 70E Internat de recherche

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

PSE 7345	6	Internat de recherche 1
PSE 7346	6	Internat de recherche 2
PSE 7347	3	Internat de recherche 3

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

PSE 7800	0	Examen de synthèse
PSE 7900	60	Thèse

Département de psychologie

Secrétariat des études supérieures : 514-343-6489 et 514-343-7473

Programme 2-220-1-3 Version 05 (H16)

Maîtrise en psychologie (M. Sc.)

Objectifs

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche de base dans un secteur de recherche de son choix en psychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure, en psychologie, ou d'un diplôme préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais
- faire preuve d'une bonne connaissance du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du Test de français international (TFI) avec une note d'au moins 605/990.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de présentation de 200 à 700 mots

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

PSY 6022	3	Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6033	3	Séminaire de recherche 2
PSY 6091	3	Développement cognitif et socio-affectif
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Contributions psychologiques à la santé
PSY 6107	3	Gestion du stress
PSY 6124	3	Recherches psychologiques en perception
PSY 6303	3	Théories contemporaines en psychologie sociale
PSY 6304	3	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY 6322	3	Identité sociale et personnelle
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6417	3	Processus perceptifs
PSY 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail

PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6719	3	Évaluer le personnel
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
PSY 6803	3	Psychométrie avancée
PSY 6922	3	Cognition et environnement
PSY 6923	3	Interaction en apprentissage, au travail
PSY 6936	3	Troubles du sommeil
PSY 6974	3	Développements en psychologie cognitive
PSY 6976	3	Techniques expérimentales en cognition
PSY 6981	3	Mémoire : aspects cognitifs
PSY 6982	3	Attention : mémoire et décision
PSY 6991	3	L'attention en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 70D

Au choix - 3 crédits.

Bloc 70E

Obligatoire - 33 crédits.

PSY 6965	6	Recherche
PSY 6966	27	Mémoire

Programme 3-220-6-0 Version 00 (A14)

Microprogramme de 3e cycle en neuropsychologie clinique

Objectifs

Le microprogramme s'adresse aux détenteurs d'un doctorat en psychologie qui désirent maîtriser les notions relatives au développement, à la neuroanatomie et au fonctionnement normal et pathologique du cerveau. Ce microprogramme permet l'acquisition d'habiletés professionnelles visant à analyser les profils d'individus en proie à divers troubles neuropsychologiques tels que les troubles de l'attention, du langage, de la mémoire, les dysfonctionnements exécutifs et sensoriels à l'aide de méthodes et de techniques d'évaluation psychométriques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 3e cycle (neuropsychologie clinique), le candidat doit :

1. Conditions d'admissibilité

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- détenir un Ph. D. R/I ou D. Psy. en psychologie clinique
- être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Preuve de l'obtention du permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 71

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option. L'étudiant doit prendre obligatoirement un minimum de 6 crédits de cours, soit dans le Bloc 71B, soit dans le Bloc 71C.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.
En remplacement du cours NRL 6051, les étudiants devront s'inscrire au cours NSC 6051.

Bloc 71B Adulte/Aîné

Option - 6 crédits.

PSY 7414	3	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte

Bloc 71C Enfant/Adolescent

Option - 6 crédits.

PSY 7413	3	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY 7426	3	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant

Bloc 71D Approfondissement neuropsy.

Option - Maximum 6 crédits.

PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6418	3	Neuropsychologie du jeune enfant
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Programme 3-220-1-0 Version 08 (A16)

Doctorat en psychologie (Ph. D.)

Options:

Générale	
Sciences cognitives et neuropsychologie	
Psychologie du travail et des organisations	3-220-1-8

Objectifs

Le doctorat en psychologie s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir des habiletés de recherche de haut niveau. En plus de son orientation générale, il offre la possibilité de développer des compétences particulières dans le domaine de la neuropsychologie expérimentale (option Sciences cognitives et neuropsychologie). Il est important de noter que le Ph. D. (psychologie) n'offre pas de formation professionnelle en psychologie ni de stage de formation clinique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en psychologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (psychologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du Test de français international (TFI) avec une note d'au moins 605/990.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de présentation de 200 à 700 mots

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit passer un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Sciences cognitives et neuropsychologie (segment 70), l'option Générale (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Sciences cognitives et neuropsychologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 6022	3	Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6033	3	Séminaire de recherche 2
PSY 6091	3	Développement cognitif et socio-affectif
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Contributions psychologiques à la santé
PSY 6107	3	Gestion du stress
PSY 6124	3	Recherches psychologiques en perception
PSY 6303	3	Théories contemporaines en psychologie sociale
PSY 6304	3	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY 6322	3	Identité sociale et personnelle
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6417	3	Processus perceptifs
PSY 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6719	3	Évaluer le personnel
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
PSY 6803	3	Psychométrie avancée
PSY 6922	3	Cognition et environnement
PSY 6923	3	Interaction en apprentissage, au travail
PSY 6936	3	Troubles du sommeil
PSY 6974	3	Développements en psychologie cognitive
PSY 6976	3	Techniques expérimentales en cognition
PSY 6981	3	Mémoire : aspects cognitifs
PSY 6982	3	Attention : mémoire et décision
PSY 6991	3	L'attention en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 70D

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Cours au choix approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7962	9	Recherche
PSY 7963	60	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 6924	3	Psychologie : questions épistémologiques
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 71B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 71C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 6022	3	Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie

PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6033	3	Séminaire de recherche 2
PSY 6091	3	Développement cognitif et socio-affectif
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Contributions psychologiques à la santé
PSY 6107	3	Gestion du stress
PSY 6124	3	Recherches psychologiques en perception
PSY 6303	3	Théories contemporaines en psychologie sociale
PSY 6304	3	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY 6322	3	Identité sociale et personnelle
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6417	3	Processus perceptifs
PSY 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6719	3	Évaluer le personnel
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
PSY 6803	3	Psychométrie avancée
PSY 6922	3	Cognition et environnement
PSY 6923	3	Interaction en apprentissage, au travail
PSY 6936	3	Troubles du sommeil
PSY 6974	3	Développements en psychologie cognitive
PSY 6976	3	Techniques expérimentales en cognition
PSY 6981	3	Mémoire : aspects cognitifs
PSY 6982	3	Attention : mémoire et décision
PSY 6991	3	L'attention en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 71D

Choix - 3 crédits.
Cours au choix approuvé par le responsable de programme.

Bloc 71E Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7962	9	Recherche
PSY 7963	60	Thèse

Programme 3-220-1-8 Version 00 (A16)

Doctorat en psychologie (Ph. D.) – option Psychologie du travail et des organisations

Objectifs

L'option Psychologie du travail et des organisations s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie du travail et des organisations. Elle vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie du travail et des organisations, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou avec majeure en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission. Des mesures supplémentaires (tests psychométriques, jeux de rôle, entrevues lors d'une pleine journée de sélection) complètent le processus.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 9 trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

Structure du programme

Cette option totalise 120 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie du travail et des organisations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 111 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à la rédaction d'un essai doctoral, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Consultation et éthique

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 70B Évaluation et diagnostic

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
PSY 7719	3	Évaluer le personnel

Bloc 70C Intervention de changement

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel

Bloc 70D Recherche et méthodologie

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie
PSY 6803	3	Psychométrie avancée
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 70E Stages et internats

Obligatoire - 51 crédits.

PSY 7779	3	Stage en psychologie travail / organisation 1
PSY 7787	6	Stage en psychologie travail / organisation 2
PSY 7796	18	Internat en psychologie travail / organisation 1
PSY 7797	18	Internat en psychologie travail / organisation 2
PSY 7948	3	Stage: relation
PSY 7954	3	Practicum supervision et consultation

Bloc 70F

Choix - 6 crédits.

Cours à choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs du Département ou de l'Université de Montréal, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc 70G Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7993	6	Projet d'essai doctoral
PSY 7994	18	Essai doctoral

Doctorat en psychologie (Ph. D.) – recherche et intervention

Options:

Neuropsychologie clinique	3-220-1-5
Psychologie clinique	3-220-1-6
Psychologie du travail et des organisations	3-220-1-7

Programme 3-220-1-5 Version 02 (A15)

Doctorat en psychologie (Ph. D.) – recherche et intervention option Neuropsychologie clinique

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (spécialisé ou avec majeure) en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots maximum
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 153 crédits. Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

Segment 70 - Propre à l'option Neuropsychologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 147 crédits obligatoires dont 54 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes

PSY 6022	3	Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 7413	3	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY 7414	3	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné
PSY 7416	3	Neuropsychologie: méthodes d'intervention
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
PSY 7426	3	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant
PSY 7427	3	Psychopathologie et évaluation
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 54 crédits.

PSY 7487	6	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné
PSY 7488	6	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent
PSY 7494	3	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique
PSY 7501	6	Internat en psychologie clinique
PSY 7502	15	Internat en neuropsychologie clinique 1
PSY 7503	15	Internat en neuropsychologie clinique 2
PSY 7948	3	Stage: relation

Bloc 70C Analyse des données

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 70D Approfondissement en neuropsychologie

Option - 3 crédits.

PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
PSY 6408	3	Sensation et motricité : bases nerveuses
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6416	3	Perception : théories et recherches
PSY 6417	3	Processus perceptifs
PSY 6418	3	Neuropsychologie du jeune enfant
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6981	3	Mémoire : aspects cognitifs
PSY 6982	3	Attention : mémoire et décision
PSY 6991	3	L'attention en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention
PSY 7049	1	Collaboration interprofessionnelle 1
PSY 7149	1	Collaboration interprofessionnelle 2
PSY 7249	1	Collaboration interprofessionnelle 3
PSY 7422	3	Psychopharmacologie clinique

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7923	9	Recherche
PSY 7926	54	Thèse

Programme 3-220-1-6 Version 02 (A16)

Doctorat en psychologie (Ph. D.) – recherche et intervention option Psychologie clinique

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Votre curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots.
- Le formulaire départemental dûment rempli

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 156 crédits. Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 144 crédits obligatoires dont 60

crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 7422 3 Psychopharmacologie clinique
PSY 7903 3 Organisation professionnelle et éthique
PSY 7907 3 Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

PSY 7948 3 Stage: relation
PSY 7949 6 Stage: évaluation
PSY 7952 6 Stage: intervention clinique 1
PSY 7953 6 Stage: intervention clinique 2
PSY 7954 3 Practicum supervision et consultation
PSY 7956 36 Internat clinique

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe: Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, OU du profil Adultes.

PSY 7236 3 Psychopathologie: enfants et adolescents
PSY 7905 3 Évaluation: enfants et adolescents 1
PSY 7915 3 Évaluation: enfants et adolescents 2

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe : Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, ou du profil Adultes.

PSY 7229 3 Psychopathologie adulte
PSY 7906 3 Évaluation: adultes
PSY 7916 3 Évaluation des adultes par les tests

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

PSY 6127 3 Thérapie cognitivo-comportementale
PSY 6228 3 Théorie du cadre psychanalytique
PSY 6674 3 Processus de changement : enfant, adolescent
PSY 6675 3 Intervention auprès des enfants et adolescents
PSY 6678 3 Modèles d'interventions brèves
PSY 6926 3 Pratiques psychanalytiques
PSY 6937 3 Intervention: troubles mentaux graves
PSY 6946 3 Traumatisme et intervention
PSY 6968 3 Thérapies relationnelles et intersubjectives

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

PSY 6253 3 Interventions familiales
PSY 6552 3 Intervention de couple
PSY 6679 3 Intervention de groupe
PSY 6709 3 Divorce et médiation familiale

Bloc 70F Méthodologie 1

Obligatoire - 3 crédits.

PSY 7919 3 Méthodes de recherche en psycho clinique

Bloc 70G Méthodologie 2

Option - 3 crédits.

PSY 6002 3 Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007 3 Analyses corrélationnelles
PSY 6008 3 Méthodes qualitatives
PSY 6019 3 Méthodes quantitatives univariées
PSY 6775 3 Évaluation des programmes d'intervention
PSY 7005 3 Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 70H

Choix - 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours du Département ou des études supérieures et postdoctorales en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc 70I Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY 7860 0 Examen général de doctorat
PSY 7923 9 Recherche
PSY 7926 54 Thèse

Programme 3-220-1-7 Version 01 (A16)

Doctorat en psychologie (Ph. D.) – recherche et intervention option Psychologie du travail et des organisations

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans le domaine de la psychologie du travail et des organisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots maximum.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance

est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 150 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie du travail et des organisations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :120 crédits obligatoires, dont 51 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Consultation et éthique

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 70B Évaluation et diagnostic

Option - 9 crédits.

PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
PSY 7719	3	Évaluer le personnel

Bloc 70C Intervention de changement

Option - 9 crédits.

PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel

Bloc 70D Recherche et méthodologie

Option - 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
PSY 6803	3	Psychométrie avancée
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 70E Stages et internats

Obligatoire - 51 crédits.

PSY 7779	3	Stage en psychologie travail / organisation 1
PSY 7787	6	Stage en psychologie travail / organisation 2
PSY 7796	18	Internat en psychologie travail / organisation 1
PSY 7797	18	Internat en psychologie travail / organisation 2
PSY 7948	3	Stage: relation
PSY 7954	3	Practicum supervision et consultation

Bloc 70F

Choix - 6 crédits.

Cours à choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs du Département ou de l'Université de Montréal, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc 70G Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7923	9	Recherche
PSY 7926	54	Thèse

Doctorat en psychologie (D.Psy.)

Options:

Psychologie clinique	3-220-1-3
Neuropsychologie clinique	3-220-1-4

Programme 3-220-1-3 Version 02 (A15)

Doctorat en psychologie (D.Psy.) – option Psychologie clinique

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé ou avec majeure en psychologie)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots
- Le formulaire départemental dûment rempli

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 9 trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

Structure du programme

Le doctorat comporte 129 crédits.

Segment 70 Psychologie clinique

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 60 crédits attribués à des stages et 27 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 7422 3 Psychopharmacologie clinique
PSY 7903 3 Organisation professionnelle et éthique
PSY 7907 3 Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

PSY 7948 3 Stage: relation
PSY 7949 6 Stage: évaluation
PSY 7952 6 Stage: intervention clinique 1
PSY 7953 6 Stage: intervention clinique 2
PSY 7954 3 Practicum supervision et consultation
PSY 7956 36 Internat clinique

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

PSY 7236 3 Psychopathologie: enfants et adolescents
PSY 7905 3 Évaluation: enfants et adolescents 1
PSY 7915 3 Évaluation: enfants et adolescents 2

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

PSY 7229 3 Psychopathologie adulte
PSY 7906 3 Évaluation: adultes
PSY 7916 3 Évaluation des adultes par les tests

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

PSY 6127 3 Thérapie cognitivo-comportementale
PSY 6228 3 Théorie du cadre psychanalytique
PSY 6276 3 Transfert et contre-transfert en psychothérapie
PSY 6674 3 Processus de changement : enfant, adolescent
PSY 6675 3 Intervention auprès des enfants et adolescents
PSY 6678 3 Modèles d'interventions brèves
PSY 6926 3 Pratiques psychanalytiques
PSY 6937 3 Intervention: troubles mentaux graves
PSY 6946 3 Traumatisme et intervention

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

PSY 6253 3 Interventions familiales
PSY 6552 3 Intervention de couple
PSY 6679 3 Intervention de groupe
PSY 6709 3 Divorce et médiation familiale

Bloc 70F Méthodologie

Option - 6 crédits.

PSY 6002 3 Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007 3 Analyses corrélationnelles
PSY 6008 3 Méthodes qualitatives
PSY 6019 3 Méthodes quantitatives univariées
PSY 6775 3 Évaluation des programmes d'intervention
PSY 7919 3 Méthodes de recherche en psycho clinique
PSY 7990 3 Analyse critique en psychologie clinique

Bloc 70G

Option - 15 crédits.

À choisir dans la banque de cours et de stages du Département de psychologie, en fonction des besoins de formation de l'étudiant et avec l'approbation du comité de programme.

Bloc 70H Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 7860 0 Examen général de doctorat
PSY 7993 6 Projet d'essai doctoral
PSY 7994 18 Essai doctoral

Programme 3-220-1-4 Version 01 (A15)

Doctorat en psychologie (D.Psy.) – option Neuropsychologie clinique

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé ou avec majeure en psychologie)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots

- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 9 trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 126 crédits.

Segment 71

Le segment comporte 45 crédits de cours du niveau des études supérieures (24 crédits obligatoires, 18 crédits de cours à option et 3 crédits au choix), 57 crédits de stage et d'internat et 24 crédits attribués à la recherche.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
PSY 7413	3	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY 7414	3	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné
PSY 7416	3	Neuropsychologie: méthodes d'intervention
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
PSY 7426	3	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant
PSY 7427	3	Psychopathologie et évaluation
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 71B Stages et internats

Obligatoire - 57 crédits.

PSY 7487	6	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné
PSY 7488	6	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent
PSY 7489	3	Stage d'intervention neuropsychologie clinique
PSY 7494	3	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique
PSY 7501	6	Internat en psychologie clinique
PSY 7502	15	Internat en neuropsychologie clinique 1
PSY 7503	15	Internat en neuropsychologie clinique 2
PSY 7948	3	Stage: relation

Bloc 71C Méthologie de recherche

Option - 3 crédits.

PSY 6022	3	Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2

Bloc 71D Statistiques

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 71E Intervention

Option - 6 crédits.

PSY 6127	3	Thérapie cognitivo-comportementale
PSY 6675	3	Intervention auprès des enfants et adolescents
PSY 6678	3	Modèles d'interventions brèves
PSY 7049	1	Collaboration interprofessionnelle 1
PSY 7149	1	Collaboration interprofessionnelle 2
PSY 7249	1	Collaboration interprofessionnelle 3
PSY 7907	3	Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 71F Approfondissement en neuropsychologie

Option - 6 crédits.

PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6418	3	Neuropsychologie du jeune enfant
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 7422	3	Psychopharmacologie clinique

Bloc 71G

Choix - 3 crédits.

Cours ou stage à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs du Département ou d'autres Départements, en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc 71H Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7993	6	Projet d'essai doctoral
PSY 7994	18	Essai doctoral

École de relations industrielles

Responsable du D.E.S.S. et de la M. Sc. : Vincent Rousseau, 514-343-6111, poste 1286
Responsable Santé et sécurité du travail et des D.E.S.S. Pierre Durand, 514 343-7605
Responsable du Ph. D. : Patrice Jalette, 514-343-6967

Programme 2-230-6-0 Version 00 (A12)

Microprogramme en dynamique des relations du travail

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux contemporains des relations du travail dans les milieux de travail et au niveau sociétal (négociation collective, modes de résolution des conflits, gestion partenariale, dialogue social, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (dynamiques des relations du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours. REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits REI6005 Relations du travail, 3 crédits REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-1 Version 00 (A12)

Microprogramme en gestion de la diversité dans les organisations

Objectifs

Le microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations) comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours. REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits REI6005 Relations du travail, 3 crédits REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-2 Version 00 (A12)

Microprogramme en gestion stratégique des ressources humaines

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux et les pratiques de la gestion stratégique des ressources humaines dans les organisations publiques ou privées (changement organisationnel, organisation du travail et de la production, développement des compétences, changements dans la main-d'oeuvre, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours. REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits REI6005 Relations du travail, 3 crédits REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-3 Version 00 (A12)

Microprogramme en perspectives internationales en relations industrielles

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux internationaux contemporains des relations industrielles (gestion internationale des RH, droit international, politiques d'emploi, aspects internationaux de la SST, relations du travail en contexte de mondialisation, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;

- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours : REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits REI6005 Relations du travail, 3 crédits REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6130	3	Droit international du travail
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-4 Version 00 (A12)

Microprogramme en santé et mieux-être au travail

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les différentes dimensions de la santé et du mieux-être au travail, dans les organisations publiques ou privées ou au niveau des normes et des politiques (étude des déterminants, interventions en matière de prévention, de promotion et d'amélioration de la santé au travail, stratégies novatrices de gestion de la santé et du mieux-être, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (santé et mieux-être au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours. REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits. REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits. REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits. REI6005 Relations du travail, 3 crédits. REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-1-2 Version 01 (A12)

D.E.S.S. en relations industrielles

Objectifs

Le programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permet aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Lettre de justification

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale, incluant les trimestres de suspension.

3. Transfert à la M. Sc.

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours : REI6002 3 1 Politiques publiques et emploi REI6003 3 1 Aspects juridiques des RI REI6004 3 1 Gestion des ressources humaines REI6005 3 1 Relations du travail REI6006 3 1 Atelier d'intégration

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

REI 6600	3	Théories en relations industrielles
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi les cours de niveau 3000 en relations industrielles.

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

REI 6704	9	Travail dirigé 1

Programme 2-230-1-0 Version 09 (A12)

Maîtrise en relations industrielles (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et autres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Lettre de justification

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois modalités : le cheminement avec mémoire (MM), le cheminement avec stage (ST), le cheminement avec travaux dirigé (TD). Aux 45 crédits de la maîtrise peut s'ajouter une formation propédeutique composée des cours suivants : REI6002 3 1 Politiques publiques et emploi REI6003 3 1 Aspects juridiques des RI REI6004 3 1 Gestion des ressources humaines REI6005 3 1 Relations du travail REI6006 3 1 Atelier d'intégration

Segment 70

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option. Les crédits de la modalité avec stage (ST) sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un stage et 21crédits à option. Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option dont 9 à 18 crédits attribués à des travaux dirigés.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

REI 6600	3	Théories en relations industrielles
REI 6601	3	Méthodologie et analyse de données

MM - Bloc 70B

Option - 9 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail
REI 6141	3	Études à l'étranger en relations industrielles 1
REI 6142	3	Études à l'étranger en relations industrielles 2
REI 6143	3	Études à l'étranger en relations industrielles 3
REI 6144	3	Études à l'étranger en relations industrielles 4
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

MM - Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REI 6905	1	Atelier de préparation du projet
REI 6911	5	Recherche
REI 6920	9	Recherche
REI 6930	15	Mémoire

TD - Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

REI 6600	3	Théories en relations industrielles
REI 6601	3	Méthodologie et analyse de données

ST - Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

REI 6600	3	Théories en relations industrielles
REI 6601	3	Méthodologie et analyse de données

TD - Bloc 70B

Option - Minimum 18 crédits, maximum 30 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail
REI 6141	3	Études à l'étranger en relations industrielles 1
REI 6142	3	Études à l'étranger en relations industrielles 2
REI 6143	3	Études à l'étranger en relations industrielles 3
REI 6144	3	Études à l'étranger en relations industrielles 4
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective

REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

ST - Bloc 70B

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail
REI 6141	3	Études à l'étranger en relations industrielles 1
REI 6142	3	Études à l'étranger en relations industrielles 2
REI 6143	3	Études à l'étranger en relations industrielles 3
REI 6144	3	Études à l'étranger en relations industrielles 4
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

TD - Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.
Cours REI de niveau 3000.

ST - Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.
Cours REI de niveau 3000.

TD - Bloc 70D

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

REI 6704	9	Travail dirigé 1
REI 6705	9	Travail dirigé 2

ST - Bloc 70D

Obligatoire - 18 crédits.

REI 6833	9	Stage professionnel
REI 6834	9	Rapport de stage

Programme 3-230-1-0 Version 03 (H17)

Doctorat en relations industrielles (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en relations industrielles permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées ainsi qu'une compréhension élargie, intégrée et approfondie du travail et de l'emploi dans les domaines suivants :

- Gestion des ressources humaines;
- Relations du travail et syndicalisme;
- Politiques gouvernementales en matière de travail et d'emploi;
- Santé, sécurité et mieux-être au travail;
- Droit et régulation du travail;
- Aspects internationaux et comparatifs du travail et de l'emploi. Le programme vise à former des chercheurs capables de réaliser de la recherche scientifique de grande qualité.Il prépare ainsi les diplômés à une carrière de professeur-chercheur dans le secteur universitaire ou de spécialiste de haut niveau dans les secteurs public et privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'une M. Sc. (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant

adéquatement aux études doctorales en relations industrielles et ayant comporté la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un travail de recherche jugé équivalent par le Comité des études supérieures. Le candidat dont la formation antérieure n'a pas été obtenue en relations industrielles sera habituellement tenu d'effectuer une scolarité préparatoire dont le contenu sera déterminé par le Comité des études supérieures.

- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou qui n'a pas fait l'essentiel de ses études universitaires en français aura l'obligation de fournir, lors de l'admission, les résultats obtenus au Test de français international (TFI) ou de faire preuve d'une connaissance du français attestée et correspondant au niveau C1 du Cadre européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Un score de 785/990 au TFI (compréhension orale et compréhension écrite) donne accès directement à la propédeutique ou à la scolarité régulière selon le cas. Par ailleurs, l'étudiant dont la langue maternelle n'est pas le français ou qui n'a pas fait l'essentiel de ses études en français peut demander au moment de l'admission à rédiger en anglais les travaux dans les séminaires, les épreuves écrites de l'examen général de synthèse ou la thèse. Il doit cependant démontrer dans sa demande d'admission qu'il a une bonne capacité de rédaction en anglais, notamment en joignant les résultats obtenus au test d'anglais langue seconde (Test of English as a Foreign Language - TOEFL). La capacité de rédaction en anglais est considérée comme bonne s'il a obtenu un score égal ou supérieur à 22/30 pour la compétence Compréhension écrite et 24/30 pour la compétence Expression écrite, évaluées par le TOEFL.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. en relations industrielles ou dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 4,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae résumant votre formation, vos expériences professionnelles pertinentes ainsi que vos réalisations en recherche
- Deux lettres de recommandation récentes de répondants, dont au moins un provient du monde académique, qui établissent vos aptitudes à poursuivre avec succès un programme d'études doctorales et un projet de recherche avancée.
- Une lettre de motivation (www.eri.umontreal.ca)
- Un exemplaire du travail académique principal ayant servi à l'obtention du diplôme servant de base d'admission (par exemple, mémoire de maîtrise)

2. Examen général de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant un volet écrit et un volet oral au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Des cours complémentaires sont ajoutés pour les étudiants admis en accès direct.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements théoriques et méthodologies

Obligatoire - 6 crédits.

REI 7200	3	Théories des relations industrielles
REI 7510	3	Méthodes de recherche en relations industrielles
REI 7901	0	Séminaire de thèse - Scolarité

Bloc 70B Champs de concentration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REI 7711	3	Recherche en gestion des ressources humaines
REI 7722	3	Recherche en relations du travail et syndicalisme
REI 7733	3	Recherche en politiques du travail et de l'emploi

Bloc 70C Spécialisations

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REI 7010	3	Enjeux en gestion des RH et des organisations
REI 7020	3	Enjeux en relations du travail et syndicalisme
REI 7030	3	Enjeux en politiques gouvernementales
REI 7040	3	Enjeux en santé, sécurité et mieux-être au travail
REI 7050	3	Enjeux en droit et régulation du travail
REI 7060	3	Enjeux internationaux et comparatifs du travail
REI 7656	3	Problématiques récentes en relations industrielles
REI 7878	3	Méthodologie avancée en relations industrielles
REI 7999	3	Lectures dirigées

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université ou dans une autre institution universitaire de 3e cycle sous réserve de l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

L'étudiant ne peut être inscrit en vue de l'obtention des crédits de ce bloc avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse.

REI 7900	0	Examen général de doctorat
REI 7902	0	Séminaire de thèse - Rédaction
REI 7911	0	Projet de thèse
REI 7918	18	Recherche
REI 7926	54	Thèse

Santé et sécurité du travail

Pour information sur le D.É.S.S: 514-343-6111, poste 1266

Programme 2-402-1-0 Version 00 (A95)

D.E.S.S. en santé et sécurité du travail

Objectifs

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail. Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de justification
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante. Bloc 1 SST1110 - Sécurité du travail (3 cr.) Bloc 2 REI2510 - Gestion de la SST (3 cr.) SST1010 - Introduction à la gestion de la SST (3 cr.) Bloc 3 DRT3604 - Dr. de la santé et de la séc. au trav. (3 cr.) SST2025 - Droit de la SST (3 cr.) Bloc 4 SST2120 - Ergonomie (3 cr.) SST2130 - Hygiène du travail (3 cr.) REI3525 - Évaluations et enquêtes en SST (3 cr.)

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.
Le cours SST6500 sera suivi après les autres cours obligatoires.

SST 6000	1	Séminaire d'intégration
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6300	3	Droit et gestion de la réparation
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SST 6450	3	Gestion financière de la SST
SST 6500	2	Projet d'intervention

Bloc 70B Sciences de la Gestion

Option - Maximum 6 crédits.

GIN 6214A	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail

Bloc 70C Santé au travail

Option - Maximum 6 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1

Bloc 70D Ergonomie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6411	3	Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)

Bloc 70E

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de niveau 2000 ou 3000 du 1er cycle ou cours de 2e cycle.

Programme 2-960-1-5 Version 03 (A16)

Maîtrise individualisée (M. Sc.) – option Santé et sécurité du travail

Voir sous Programmes facultaires, segment 74

Département de science politique

Responsable de la M. Sc. : Laurence Bherer, 514-343-6111, poste 0744
Responsable du Ph. D. : Jean-François Godbout, 514-343-6111, poste 54798
Secrétariat : 514-343-6111, poste 54792

Programme 2-245-1-0 Version 09 (A16)

Maîtrise en science politique (M. Sc.)

Options:
Générale
Affaires publiques et internationales

Objectifs

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux en science politique. Les modalités avec mémoire et avec travail dirigé visent la capacité de réaliser une observation systématique à partir de modes reconnus : la description, la discussion de concepts, la vérification d'une hypothèse simple et l'usage autonome des instruments acquis au 1er cycle. Elles correspondent au premier stade de l'apprentissage de l'étude sur le terrain. La modalité avec stage en Affaires publiques et internationales vise à donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (science politique) ou d'un baccalauréat avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le candidat qui est titulaire d'un baccalauréat avec mineure en science politique peut se voir imposer des cours préparatoires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation. Dans ce document d'une page au maximum, veuillez préciser :
- La modalité du programme de maîtrise que vous comptez suivre : avec mémoire, avec travail dirigé ou avec stage.
- Si vous choisissez l'option avec mémoire ou travail dirigé, veuillez préciser le champ de recherche envisagé (Politique comparée, politiques publiques, forces et comportements politiques, idées politiques, politique québécoise et canadienne, relations internationales)
- Dans tous les cas, identifiez un directeur de recherche avec lequel vous allez ou espérez travailler. La liste des professeurs du Département incluant leur spécialisation se trouve sur notre site web.
- Deux lettres de recommandation

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec deux options : l'option générale (segment 70) laquelle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité avec travail dirigé; l'option Affaires publiques et internationales (segment 71) laquelle est suivie selon la modalité avec stage.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix ; Modalité avec travail dirigé (TD) : 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 70A

Option - 3 crédits.

POL 6020 3 Recherche qualitative en science politique

POL 6021 3 Recherche quantitative en science politique

TD-Bloc 70A

Option - 3 crédits.

POL 6020 3 Recherche qualitative en science politique

POL 6021 3 Recherche quantitative en science politique

MM-Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.
L'étudiant doit faire un minimum de 9 crédits et un maximum de 12 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS MM-Bloc 70B et MM-Bloc 70C.

POL 6008 3 Synthèse : idées politiques

POL 6101 3 Synthèse : relations internationales

POL 6308 3 Synthèse : politique québécoise et canadienne

POL 6415 3 Synthèse : politique comparée

POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

POL 6601 3 Synthèse : forces et comportement

TD-Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant doit faire un minimum de 12 crédits et un maximum de 15 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS TD-Bloc 70B et TD-Bloc 70C.

POL 6008 3 Synthèse : idées politiques

POL 6101 3 Synthèse : relations internationales

POL 6308 3 Synthèse : politique québécoise et canadienne

POL 6415 3 Synthèse : politique comparée

POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

POL 6601 3 Synthèse : forces et comportement

MM-Bloc 70C Cours et séminaires

Option - Maximum 9 crédits.
Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique. L'étudiant doit faire un minimum de 9 crédits et un maximum de 12 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS MM-Bloc 70B et MM-Bloc 70C.

TD-Bloc 70C Cours et séminaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique. L'étudiant doit faire un minimum de 12 crédits et un maximum de 15 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS TD-Bloc 70B et TD-Bloc 70C.

MM-Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire, avec l'approbation du responsable de programme.

TD-Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire, avec l'approbation du responsable de programme.

MM-Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

POL 6965 3 Recherche

POL 6995 27 Mémoire

TD-Bloc 70E Recherche et travail dirigé

Obligatoire - 27 crédits.

POL 6006 24 Travail dirigé

POL 6965 3 Recherche

Segment 71 Propre à l'option Affaires publiques et internationales

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à un stage et 12 crédits à option.

Bloc 71A Affaires publiques et internationales

Obligatoire - 6 crédits.

POL 6509 3 Méthodes d'évaluation des politiques

POL 6521 3 Affaires publiques et internationales

Bloc 71B Cours de concentration

Option - 3 crédits.

POL 6522 3 Journalisme et communication politique

POL 6523 3 Diplomatie et affaires internationales

POL 6524 3 Politiques publiques

Bloc 71C Contexte politique

Option - 9 crédits.

CEP 6001 3 Approches POL en communication politique

POL 6104 3 Organisations internationales

POL 6112 3 Politique de l'Union européenne

POL 6113 3 Sécurité internationale

POL 6114 3 Sécession et souveraineté

POL 6116 3 Les guerres civiles

POL 6130 3 Économie politique internationale

POL 6203 3 Administration et politiques comparées

POL 6207 3 Contrôle politique de l'administration

POL 6403 3 Le système politique américain

POL 6404 3 États postsoviétiques

POL 6405 3 L'Amérique latine

POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation

POL 6416 3 État et société en Europe

POL 6417	3	Systèmes politiques africains
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6419	3	Théories du développement
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6519	3	Politique et finance publiques
POL 6560	3	Institutions parlementaires canadiennes
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6602	3	Les élections
POL 6607	3	Psychologie et politique
POL 6609	3	L'action collective
POL 6612	3	Opinion publique
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
POL 6619	3	Médiatisation du politique
POL 6620	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 6621	3	Comportements politiques : enjeu actuel
POL 6622	3	Idées politiques : thématique spécifique
POL 6623	3	Politiques Québec-Canada : enjeu actuel
POL 6624	3	Philosophie politique juive
POL 6625	3	Généalogie des concepts politiques
POL 6626	3	Gouvernement et corruption
POL 6627	3	Les régimes autoritaires
POL 6628	3	Guerre et propagande
POL 6629	3	Politiques de protection sociale
POL 6630	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 6640	3	Relations internationales : enjeu actuel

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 27 crédits.

POL 6213	12	Stage
POL 6214	15	Rapport analytique de stage

Programme 3-245-1-0 Version 05 (A96)

Doctorat en science politique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à donner aux étudiants la capacité et l'autonomie scientifiques nécessaires afin de choisir un cadre d'analyse, d'en maîtriser les fondements, la valeur heuristique, les instruments de vérification qu'il propose et leurs limites et, sur cette base, de s'assurer de la faisabilité de leur projet de recherche. En outre, le programme vise à donner aux étudiants la maîtrise des aspects méthodologiques indispensables à la réalisation de leur projet de recherche, notamment l'élaboration de la problématique, de l'état de la question et de l'hypothèse; ainsi que les techniques d'administration de la preuve.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (science politique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Description du projet de thèse (5 pages)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Le sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 3e trimestre, et le projet de recherche doit être soutenu avant la fin du 6e trimestre.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

POL 7005	3	Séminaire général
POL 7045	3	Séminaire de thèse

Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - 6 crédits.

POL 6008	3	Synthèse : idées politiques
POL 6101	3	Synthèse : relations internationales
POL 6308	3	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL 6415	3	Synthèse : politique comparée
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques
POL 6601	3	Synthèse : forces et comportement

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Choisis parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisis parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

POL 7000	0	Examen général de doctorat
POL 7065	7	Projet de recherche
POL 7070	65	Thèse

Département de sciences biologiques

Responsable de la M.Sc. : William J. Mccausland, 514 343-7281
Responsable du Ph.D. : Marine Carrasco, 514 343-2394
Courriel : tgdesup@sceco.umontreal.ca
Site Web: http://www.sceco.umontreal.ca

Secrétariat des études supérieures : 514-343-7213

Programme 2-235-1-0 Version 06 (H14)

Maîtrise en sciences biologiques (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif principal de la formation à la maîtrise est d'amener les candidats à maîtriser toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, le candidat doit apprendre à repérer la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées, à analyser les résultats et à en tirer la signification et finalement à rédiger un document scientifique rapportant ses résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de 3e cycle.

La maîtrise vise en outre à préparer les candidats au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra du diplômé à ce qu'il puisse conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Il devra s'exprimer convenablement à l'oral et à l'écrit. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (consulter le répertoire des professeurs du Département)
- Plan de financement des études (remplir le formulaire Ressources financières)
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur Baccalauréat en sciences biologiques à l'Université de Montréal

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. L'étudiant doit réussir au moins un cours des blocs 70A, 70B, 70C ou 70D (cours en sciences biologiques).

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 6106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 6115	3	Progrès en phylogénie systématique
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO 6250	3	Évolution moléculaire
BIO 6260	3	Génomique microbienne
BIO 6441	3	Systématique des insectes
BIO 6720	3	Écologie du paysage
BIO 6790	3	Parasitisme
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
BIO 6820	2	Biogéochimie des métaux
BIO 6821	1	Stage biogéochimie des métaux
BIO 6850	3	Limnologie avancée
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6960	3	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 6026	3	Séminaires en neurobiologie
BIO 6027	3	Séminaires en systématique et évolution
BIO 6028	3	Séminaires en biologie végétale

Bloc 70C Cours méthodologiques

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 6020	3	Microscopie
BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique

Bloc 70D Cours spécialisés

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 6005	1	Progrès récents en biologie
BIO 6008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 6009	3	Lectures dirigées en biologie
BIO 6011	3	Stage de recherche en biologie

Bloc 70E Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisis avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

BIO 6902	36	Mémoire

Programme 3-235-1-0 Version 07 (A14)

Doctorat en sciences biologiques (Ph. D.)

Options:

Biologie générale
Muséologie

Objectifs

L'objectif principal du Ph. D. est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

L'option muséologie vise à la formation d'un scientifique autonome ayant en plus une spécialisation en muséologie. À partir d'un projet de recherche qui sera nécessairement en lien avec l'utilisation de bases de données ou de collections de musées, et défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des revues spécialisées avec comité de lecture. Le diplômé devra définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également être capable de présenter, de défendre ses idées et d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires, gouvernementaux ou industriels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biologiques) ou d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au doctorat en sciences biologiques

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études (remplir le formulaire Ressources financières)
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation - ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en sciences biologiques à l'Université de Montréal
- Esquisse du projet de recherche (200 à 500 mots).

2. Scolarité

La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.Dans le cas de l'option en muséologie, la question de l'examen de synthèse devra nécessairement être en relation avec le champ des études muséales.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options: option Biologie générale (segment 70) option Muséologie (segment 71)

Segment 70 - Propre à l'option Biologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 84 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option choisis parmi les cours des blocs 70A, 70B, 70C et 70D et, au maximum, 3 crédits parmi les cours des blocs 70E et 70F. La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 6115	3	Progrès en phylogénie systématique
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO 6250	3	Évolution moléculaire
BIO 6260	3	Génomique microbienne
BIO 6441	3	Systématique des insectes
BIO 6720	3	Écologie du paysage
BIO 6790	3	Parasitisme
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
BIO 6820	2	Biogéochimie des métaux
BIO 6821	1	Stage biogéochimie des métaux
BIO 6850	3	Limnologie avancée
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6960	3	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6026	3	Séminaires en neurobiologie
BIO 6027	3	Séminaires en systématique et évolution
BIO 6028	3	Séminaires en biologie végétale

Bloc 70C Cours méthodologiques

Option - Maximum 8 crédits.

BIO 6020	3	Microscopie

BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique

Bloc 70D Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 6009	3	Lectures dirigées en biologie
BIO 6011	3	Stage de recherche en biologie

Bloc 70E Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisis avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70G Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

BIO 7000	0	Examen général de doctorat
BIO 7001	84	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Muséologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 84 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.
La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 71A Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 6115	3	Progrès en phylogénie systématique
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO 6250	3	Évolution moléculaire
BIO 6260	3	Génomique microbienne
BIO 6441	3	Systématique des insectes
BIO 6720	3	Écologie du paysage
BIO 6790	3	Parasitisme
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
BIO 6820	2	Biogéochimie des métaux
BIO 6821	1	Stage biogéochimie des métaux
BIO 6850	3	Limnologie avancée
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6960	3	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides

Bloc 71B Séminaires thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6026	3	Séminaires en neurobiologie
BIO 6027	3	Séminaires en systématique et évolution
BIO 6028	3	Séminaires en biologie végétale

Bloc 71C Cours méthodologiques

Option - Maximum 8 crédits.

BIO 6020	3	Microscopie
BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique

Bloc 71D Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 6009	3	Lectures dirigées en biologie
BIO 6011	3	Stage de recherche en biologie

Bloc 71E Muséologie

Obligatoire - 3 crédits.

PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71F

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisis avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 71G Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

BIO 7000	0	Examen général de doctorat
BIO 7003	81	Thèse

Département de sciences économiques

Courriel : tgdesup@sceco.umontreal.ca
Site Web : http://www.sceco.umontreal.ca
Secrétariat des études supérieures : 514-343-7213

Programme 2-240-1-0 Version 10 (A09)

Maîtrise en sciences économiques (M. Sc.)

Objectifs

Maîtrise en sciences économiques
L'objectif de la maîtrise en sciences économiques est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.Modalité avec mémoire Cette modalité initie l'étudiant à la recherche en sciences économiques par des cours avancés, mais principalement par la rédaction du mémoire.Modalité avec rapport de recherche Cette modalité fait une place plus grande aux cours avancés et prépare à la pratique professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences économiques), le

candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en sciences économiques ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent (12/20 dans le système français)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation (Une seule lettre peut aussi provenir d'un employeur)

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec mémoire (MM), le cheminement avec rapport de recherche (TD).

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Cheminement avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix, Cheminement avec rapport de recherche (TD) : 30 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à un rapport de recherche, 3 crédits à option et 12 crédits au choix.

MM-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 6013 3 Éléments de microéconomie

ECN 6118 3 Éléments de macroéconomie

ECN 6350 3 Éléments d'économétrie

TD-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 6013 3 Éléments de microéconomie

ECN 6118 3 Éléments de macroéconomie

ECN 6350 3 Éléments d'économétrie

MM-Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

ECN 6053 3 Atelier de microéconomie

ECN 6153 3 Atelier de macroéconomie

TD-Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

ECN 6053 3 Atelier de microéconomie

ECN 6153 3 Atelier de macroéconomie

MM-Bloc 70C

Choix - 6 crédits Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

TD-Bloc 70C

Choix - 12 crédits Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

MM-Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

ECN 6007 27 Mémoire

TD-Bloc 70D Rapport de recherche

Obligatoire - 21 crédits.

ECN 6008 21 Rapport de recherche

Programme 3-240-1-0 Version 04 (A93)

Doctorat en sciences économiques (P.h. D.)

Objectifs

L'objectif du Ph.D. est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Nos étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ce domaine. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences économiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences économiques) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation-
- Un curriculum vitae qui fera état des éléments suivants : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein les 6 premiers trimestres (2 ans). Lorsqu'il a réussi les examens de synthèse et de spécialisation, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction pour un maximum de 9 trimestres (3 ans).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres (2 ans) à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). La scolarité maximale est de quinze trimestres (5 ans) à temps plein.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

Les cours ECN 70951, ECN 70952, ECN 70953 et ECN 70954 sont équivalents au cours ECN 7095.

ECN 7040	3	Microéconomie A
ECN 7045	3	Microéconomie B
ECN 7050	3	Macroéconomie A
ECN 7055	3	Macroéconomie B
ECN 7060	3	Probabilités pour économistes
ECN 7065	3	Éléments de théorie économétrique
ECN 7070	3	Méthodes quantitatives A
ECN 7075	3	Méthodes quantitatives B
ECN 70951	0	Séminaire de doctorat 1
ECN 70952	0	Séminaire de doctorat 2
ECN 70953	0	Séminaire de doctorat 3
ECN 70954	0	Séminaire de doctorat 4

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ECN 7049A	3	Microéconomie avancée
ECN 7049B	3	Microéconomie avancée
ECN 7059A	3	Macroéconomie avancée
ECN 7059B	3	Macroéconomie avancée
ECN 7069B	3	Économétrie avancée
ECN 7069C	3	Économétrie avancée
ECN 7473B	3	Économie internationale
ECN 7573A	3	Économie financière
ECN 7923A	3	Sujets spéciaux

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

ECN 7001	0	Examen général de doctorat
ECN 7005	60	Thèse

Département de sociologie

Sociologie

Responsable des programmes : Jacques Hamel, 514 343-7159
TGDE : Geneviève Meaney 514-343-6111, poste 3770

Programme 2-255-6-0 Version 00 (A05)

Microprogramme en méthodologies d'analyse sociologique

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitative ou qualitative, particulièrement pour ce qui est des développements récents des méthodes, procédures et logiciels. Le programme peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de 1er cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie en vue de faire carrière comme agent de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Exceptionnellement, un dossier peut être considéré sur présentation de travaux récents du candidat ou sur démonstration d'une expérience professionnelle pertinente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Deux lettres de recommandation soit sur papier en-tête du répondant, soit le formulaire du département
- Un curriculum vitae : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant peut passer du microprogramme à la maîtrise en complétant sa scolarité, de manière à ce qu'il ait suivi deux séminaires thématiques ou théoriques en sociologie. Pour être admissible à ce passage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans son microprogramme et il doit remplir les autres conditions d'admissibilité à la M. Sc. (sociologie). Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6211	3	Modèles multiniveaux et longitudinaux
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes
SOL 6212	3	Analyse du discours
SOL 6447	3	Épistémologie et méthodologie qualitative
SOL 6448	3	Méthodes de sondage

Bloc 70B Cours complémentaires en sociologie

Option - Maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi les séminaires théoriques et thématiques offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70C Cours complémentaires en méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi les séminaires de méthodologie et analyse de la banque de cours de l'Université de Montréal.

Programme 2-255-1-0 Version 04 (A14)

Maîtrise en sociologie (M. Sc.)

Objectifs

La M. Sc. (sociologie) vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvements sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sociologie, ou d'un baccalauréat avec majeure en sociologie, ou d'un baccalauréat bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un baccalauréat avec mineure en sociologie ou d'un baccalauréat sans formation en sociologie peut être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique définie par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Les admissions sont autorisées aux trimestres d'automne et d'hiver.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Deux lettres de recommandation soit sur papier en-tête du répondant, soit le formulaire du département
- Un travail académique jugé intéressant, ayant servi à l'obtention du diplôme présenté à l'admission. À titre d'exemple, mémoire, travail dirigé, composition.
- Un curriculum vitae : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Projet de mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 6941 3 Séminaire de projet de mémoire

Bloc 70B Séminaires de méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

L'étudiant ne peut s'inscrire au cours SOL 6448, SOL 6449 ou SOL 6500 s'il a déjà suivi un cours équivalent au 1er cycle.

SOL 6205 3 Terrain et décloisonnement des méthodes
SOL 6210 3 Analyse quantitative avancée
SOL 6211 3 Modèles multiniveaux et longitudinaux
SOL 6211A 1 Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B 1 Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C 1 Modèles de trajectoires par classes latentes
SOL 6212 3 Analyse du discours
SOL 6242 3 Sociologie de l'environnement
SOL 6447 3 Épistémologie et méthodologie qualitative
SOL 6448 3 Méthodes de sondage

Bloc 70C Ateliers et stages

Option - Maximum 6 crédits.

SOL 6009 6 Stages dans le milieu 2
SOL 6013 3 Module de travail dirigé
SOL 6019 3 Stages dans le milieu 1
SOL 6021 3 Atelier de recherche 1
SOL 6022 6 Atelier de recherche 2

Bloc 70D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

SOL 6906 27 Mémoire

Programme 3-255-1-0 Version 05 (A14)

Doctorat en sociologie (P.h. D.)

Objectifs

Le Ph. D. (sociologie) est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1re année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2e année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans une autre discipline que la sociologie est admissible conditionnellement à la réussite d'une propédeutique imposée par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son

profil

- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent; le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une propédeutique avant de commencer le programme régulier.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Un travail académique réalisé dans le cadre de la maîtrise
- Une esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. La première année, qui doit être suivie à temps plein, est consacrée aux séminaires généraux de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité. La 2e année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux autres séminaires durant leur scolarité.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

SOL 7011A 3 Séminaire général

SOL 7011B 3 Séminaire général

SOL 7021 1.5 A Séminaire de thèse 1

SOL 7022 1.5 H Séminaire de thèse 2

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

SOL 7040 3 Travaux dirigés

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.
Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

SOL 7050 10 Recherche

SOL 7070 65 Thèse

SOL 7120 0 Examen général de doctorat

Statistiques sociales

Départements de démographie et de sociologie, Responsable du microprogramme : Claire Durand, 514-343-7447
Techniciennes à la gestion des dossiers étudiants :
Démographie : 514-343-6111, poste 1971
Sociologie : 514-343-6111, poste 3770

Programme 2-194-6-0 Version 01 (H08)

Microprogramme en statistiques sociales

Objectifs

Le programme vise à renforcer les connaissances de base en statistiques sociales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (statistiques sociales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 dans les études de premier cycle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Une lettre de recommandation : soit sur papier entête du répondant, soit le formulaire du département
- Un curriculum vitae : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut étudiant

Le programme est offert à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Statistiques sociales

Obligatoire - 6 crédits.

STS 6010 3 Statistiques sociales et politiques publiques

STS 6015 3 Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

BIO 6077 4 Analyse quantitative des données

COM 6275 3 Méthodes d'enquête en communication

CRI 6002 3 Méthodologie quantitative en criminologie

CRI 6008 3 Théories en intervention criminologique

DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
ECN 7070	3	Méthodes quantitatives A
ECN 7075	3	Méthodes quantitatives B
ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
MSO 6140	3	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO 6141	3	Analyse multidimensionnelle exploratoire
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6007	3	Analyses corrélationnelles
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6211	3	Modèles multiniveaux et longitudinaux
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6100	3	Méthodes avancées d'inférence
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6615	3	Séries chronologiques univariées
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

STS 6020	3	Séminaire de projet

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi les séminaires offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il ne s'agit pas nécessairement d'un cours de méthodologie. Le cours doit être pertinent à la formation de l'étudiant et doit être approuvé par le responsable du microprogramme.

École de Travail social

Responsable du M.Sc. : Annie Pullen Sansfaçon, 514 343-7528
Responsable du Ph.D. : Marie-Andrée Poirier, 514 343-5950
Secrétariat: 514-343-6605

Programme 2-250-1-0 Version 08 (A16)

Maîtrise en service social (M. Sc.)

Ce programme est également offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Objectifs

Le programme de M. Sc. (service social) est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du service social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) ou attester d'une formation jugée équivalente et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2e cycle (exemple D.E.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit avoir réussi l'année préparatoire avec une moyenne de 3,0 sur 4.3
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Conditions d'admissibilité à l'année préparatoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'année préparatoire à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2e cycle (exemple D.E.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec mémoire (MM), le cheminement avec stage (S). Une formation préparatoire de 30 crédits s'ajoute pour les étudiants titulaires d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline connexe. Cours obligatoires (18 cr.): SVS6004 Méthodologie de l'intervention 1, SVS6005 Méthodologie de l'intervention 2, SVS6006 Historique et champs de pratique, SVS6008 Individu et environnement social, SVS6009 Problèmes sociaux et travail social, SVS6011 Politiques sociales et travail social, SVS6007 Stage (année préparatoire).

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Cheminement avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option, Cheminement avec stage (S) : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option, dont 24 crédits attribués au projet de stage.

MM-Bloc 70A Fondements théoriques

Obligatoire - 6 crédits.

SVS 6501	3	Fondements théoriques de la recherche
SVS 6502	3	Fondements théoriques du service social

S-Bloc 70A Fondements théoriques

Obligatoire - 6 crédits

SVS 6501	3	Fondements théoriques de la recherche
SVS 6502	3	Fondements théoriques du service social

MM-Bloc 70B Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6503	3	Méthodes de recherche qualitative
SVS 6512	3	Recherche-action
SVS 6520	3	Méthodes de recherche évaluative
SVS 6550	3	Méthodologies quantitatives en travail social

S-Bloc 70B Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6503	3	Méthodes de recherche qualitative
SVS 6512	3	Recherche-action
SVS 6520	3	Méthodes de recherche évaluative
SVS 6550	3	Méthodologies quantitatives en travail social

MM-Bloc 70C Champs de pratique et intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6095	3	Interventions féministes
SVS 6161	4	Médiation familiale
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6415	3	Enjeux et protection de l'enfance
SVS 6424	3	Communautés et intervention
SVS 6425	3	Travail social international
SVS 6435	3	Santé mentale et intervention
SVS 6445	3	Familles en difficulté et intervention
SVS 6460	3	Toxicomanies et travail social
SVS 6473	3	Violence conjugale et intervention
SVS 6525A	3	Sujets spéciaux
SVS 6525B	3	Sujets spéciaux
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

S-Bloc 70C Champs de pratique et intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SVS 6095	3	Interventions féministes
SVS 6161	4	Médiation familiale
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6415	3	Enjeux et protection de l'enfance
SVS 6424	3	Communautés et intervention
SVS 6425	3	Travail social international
SVS 6435	3	Santé mentale et intervention
SVS 6445	3	Familles en difficulté et intervention
SVS 6460	3	Toxicomanies et travail social
SVS 6473	3	Violence conjugale et intervention
SVS 6525A	3	Sujets spéciaux
SVS 6525B	3	Sujets spéciaux
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

MM-Bloc 70D Perspectives sociales et organisationnelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6455	3	Éthique et dynamique sociétale
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle
SVS 6485	3	Santé et travail social: regard transdisciplinaire

S-Bloc 70D Perspectives sociales et organisationnelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6455	3	Éthique et dynamique sociétale
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle
SVS 6485	3	Santé et travail social: regard transdisciplinaire

MM-Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

SVS 6944	3	Séminaire de recherche (mémoire)
SVS 6945	24	Mémoire

S-Bloc 70E Stage

Option - 24 crédits.

Les cours SVS69331 et SVS69332 sont équivalents au cours SVS6933. Les cours SVS69341 et SVS69342 sont équivalents au cours SVS6934.

SVS 6932	3	Projet de stage
SVS 6933	9	Stage de pratique spécialisée
SVS 69331	0	Stage: pratique spécialisée 1
SVS 69332	9	Stage: pratique spécialisée 2
SVS 6934	3	Séminaire de stage
SVS 69341	0	Séminaire de stage 1
SVS 69342	3	Séminaire de stage 2
SVS 6935	9	Essai critique de stage

Programme 3-250-1-0 Version 01 (A96)

Doctorat en service social (P.h. D.)

Objectifs

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux et aux candidats issus d'une discipline connexe d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de leur dimension pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W. ou M. Sc. service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W. ou B.Sc. service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de

comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le Test Laval pour les langues secondes, sections compréhension orale et écrite ou par le *Test of English as Foreign Language (TFL)*

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Un travail académique réalisé dans le cadre de la maîtrise
- Une esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à temps plein.

3. Inscription et équivalences

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse. À la requête d'un étudiant et sur recommandation du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

4. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (2 ans). La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 18 trimestres (6 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le directeur de l'École ou par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

5. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité. L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SVS 70001	0	Évolution pensée / théorie 1
SVS 70002	3	Évolution de la pensée / théorie 2
SVS 70011	0	Séminaire de thèse 1
SVS 70012	0	Séminaire de thèse 2
SVS 70013	3	Séminaire de thèse 3

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

SVS 7003	3	Séminaire sur les politiques sociales

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

SVS 7004	3	Méthodologie de la recherche quantitative
SVS 7005	3	Méthodologie de la recherche qualitative

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.

Un cours choisi parmi les cours de M. Sc. offerts dans les écoles de service social ou un cours de M. Sc. ou Ph. D. offert dans une discipline connexe ou le cours SVS7006 Tutorat. Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

Bloc 70E Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

SVS 7800	0	Examen général de doctorat
SVS 7910	75	Thèse

Centre canadien d'études allemandes et européennes

Responsable du programme : Laurence McFalls, 514 343-6111 poste 54794
Coordonnatrice : Brigitte Boulay, 514-343-6763

Programme 2-088-1-5 Version 00 (A00)

Diplôme complémentaire Études allemandes et européennes

Objectifs

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire
- avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes
- avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen
- démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande. L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan d'études

- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. L'étudiant complétera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

4. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

Structure du programme

Le Diplôme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les 15 crédits du diplôme complémentaire sont répartis comme suit : 3 crédits obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70 A

Option - 3 crédits.

EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

EAE 6000	0	Activités d'animation
EAE 6004	3	Séminaire de recherche

Bloc 70C

Option - 9 crédits.

EAE 6001	9	Stage
EAE 6002	9	Travail dirigé

Centre d'études classiques

Études classiques
Responsable du programme : Louis-André Dorion, 514-343-6111 poste 38470

Programme 2-095-1-0 Version 04 (H15)

Maîtrise en études classiques (M.A.)

Options:

Archéologie classique
Histoire ancienne
Langues et littératures

Objectifs

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études classiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

Option Histoire ancienne :

- posséder un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)

Option Archéologie classique :

- posséder un minimum de 9 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)

Option Langues et littératures :

- posséder un minimum de 24 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121, 2011) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121, 2011).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options :

- l'option Archéologie classique (segment 70),
- l'option Histoire ancienne (segment 71),
- l'option Langues et littératures (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Archéologie classique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Bloc 70A Archéologie classique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HGL 6700	3	Aspects d'archéologie classique 1
HGL 6800	3	Aspects d'archéologie classique 2
HGL 6815	6	Stage pratique en archéologie

Bloc 70B Histoire ancienne

Option - Maximum 6 crédits.

HST 6610	3	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615	3	Histoire et civilisation romaines

Bloc 70C Langues et littératures

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 6050	3	Aspects de la littérature grecque
GRC 6060	3	Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC 6070	3	Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT 6050	3	Aspects de la littérature latine
LAT 6055	3	Poètes latins: sujets spéciaux
LAT 6070	3	Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 70D Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 6205	3	Histoire de la philosophie
PHI 6215	3	Philosophie hellénistique et romaine
PHI 6225	3	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI 6235	3	Philosophie grecque classique

Bloc 70E Lectures dirigées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC 6005 3 Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015 3 Lectures dirigées en grec 2
HGL 6050 3 Lectures dirigées en Antiquité
HGL 6060 3 Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT 6010 3 Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020 3 Lectures dirigées en latin 2

Bloc 70F Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 2021 3 Grec avancé (A)
GRC 2031 3 Grec avancé (B)
LAT 2021 3 Latin avancé (A)
LAT 2031 3 Latin avancé (B)

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL 6460 30 Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Histoire ancienne

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 71A Histoire ancienne

Obligatoire - 6 crédits.

HST 6610 3 Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615 3 Histoire et civilisation romaines

Bloc 71B Archéologie classique

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 6700 3 Aspects d'archéologie classique 1
HGL 6800 3 Aspects d'archéologie classique 2
HGL 6815 6 Stage pratique en archéologie

Bloc 71C Langues et littératures

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 6050 3 Aspects de la littérature grecque
GRC 6060 3 Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC 6070 3 Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT 6050 3 Aspects de la littérature latine
LAT 6055 3 Poètes latins: sujets spéciaux
LAT 6070 3 Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 71D Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 6205 3 Histoire de la philosophie
PHI 6215 3 Philosophie hellénistique et romaine
PHI 6225 3 Méthodologie de philosophie ancienne
PHI 6235 3 Philosophie grecque classique

Bloc 71E Lectures dirigées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC 6005 3 Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015 3 Lectures dirigées en grec 2
HGL 6050 3 Lectures dirigées en Antiquité
HGL 6060 3 Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT 6010 3 Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020 3 Lectures dirigées en latin 2

Bloc 71F Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 2021 3 Grec avancé (A)
GRC 2031 3 Grec avancé (B)
LAT 2021 3 Latin avancé (A)
LAT 2031 3 Latin avancé (B)

Bloc 71G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL 6460 30 Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Langues et littératures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 72A1 Grec

Obligatoire - 6 crédits.

Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

GRC 6005 3 Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015 3 Lectures dirigées en grec 2

Bloc 72A2 Latin

Obligatoire - 6 crédits.

Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

LAT 6010 3 Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020 3 Lectures dirigées en latin 2

Bloc 72B Langues et littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC 6050 3 Aspects de la littérature grecque
GRC 6060 3 Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC 6070 3 Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT 6050 3 Aspects de la littérature latine
LAT 6055 3 Poètes latins: sujets spéciaux
LAT 6070 3 Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 72C Histoire ancienne

Option - Maximum 6 crédits.

HST 6610 3 Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615 3 Histoire et civilisation romaines

Bloc 72D Archéologie classique

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 6700 3 Aspects d'archéologie classique 1
HGL 6800 3 Aspects d'archéologie classique 2
HGL 6815 6 Stage pratique en archéologie

Bloc 72E Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 6205 3 Histoire de la philosophie
PHI 6215 3 Philosophie hellénistique et romaine
PHI 6225 3 Méthodologie de philosophie ancienne
PHI 6235 3 Philosophie grecque classique

Bloc 72F Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 6005 3 Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015 3 Lectures dirigées en grec 2
HGL 6050 3 Lectures dirigées en Antiquité

HGL 6060 3 Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT 6010 3 Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020 3 Lectures dirigées en latin 2

Bloc 72G Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 2021 3 Grec avancé (A)
GRC 2031 3 Grec avancé (B)
LAT 2021 3 Latin avancé (A)
LAT 2031 3 Latin avancé (B)

Bloc 72H Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL 6460 30 Mémoire

Programmes facultaires

Programme 2-960-1-5 Version 03 (A16)

Maîtrise individualisée (M. Sc.)

Objectifs

Maîtrise individualisée (M. Sc.)

Le programme de maîtrise individualisée M. Sc. est destiné à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Trois types d'objectifs spécifiques sont poursuivis :

- répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle
- répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises
- permettre d'élaborer un cheminement académique menant à l'obtention d'une maîtrise dans certaines disciplines.

Maîtrise individualisée en administration sociale

La maîtrise individualisée en administration sociale vise à développer des compétences pour gérer des équipes multidisciplinaires de professionnels travaillant dans des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, communautaires et correctionnels.

Maîtrise individualisée en environnement et développement durable

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une des options suivantes : biogéochimie environnementale, gestion de l'eau, gestion de la biodiversité, enjeux sociaux et gouvernance. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

- analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptés à leur contexte d'application
- communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
- porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Maîtrise individualisée en santé et sécurité du travail

Ce programme vise à offrir une solide formation dans le domaine de la santé et sécurité du travail qui intègre diverses composantes disciplinaires inhérentes à ce domaine. Il permet aux étudiants de développer une expertise de haut niveau pour assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et sécurité du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

De façon générale, pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le comité académique du programme individualisé.
- L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Conditions propres à la M.Sc. individualisée (administration sociale)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (administration sociale), le candidat doit:

- être titulaire du D.E.S.S. en administration sociale avec une moyenne de 3,0 ou plus
- démontrer une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années
- présenter un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique.

1.2 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (environnement et développement durable)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (environnement et développement durable), le candidat doit :

- être titulaire du D.E.S.S. en environnement et développement durable

1.3 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (santé et sécurité du travail)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- être titulaire du D.E.S.S. en santé et sécurité du travail
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.5 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2.1 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (administration sociale)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

2.2 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (environnement et développement durable)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

2.3 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (santé et sécurité du travail)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité sans mémoire, et comporte quatre cheminements universitaires :

- option Cheminement libre (segment 70),
- option Administration sociale, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.E.S.S. en administration sociale (segment 71),
- option Santé et sécurité du travail, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.E.S.S.. en santé et sécurité du travail (segment 74).
- L'option Environnement et développement durable comprend 5 concentrations : concentration Biogéochimie environnementale (segment 73C1) concentration Gestion de l'eau (segment 73C2) concentration Gestion de la biodiversité (segment 73C3) concentration Enjeux sociaux et gouvernance (segment 73C4)

Segment 70 - Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont au choix. Ils sont répartis de la façon suivante: modalité

avec mémoire : de 12 à 21 crédits de cours et de 24 à 33 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, modalité avec stage ou travail dirigé : de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits consacrés à un travail dirigé ou à un stage.

Bloc 70A

modalité avec Mémoire
Choix - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits. Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

Bloc 70B Recherche et mémoire

modalité avec Mémoire
Choix - Minimum 24 crédits, maximum 33 crédits.

Bloc 70A

modalité avec Stage ou travail dirigé
Choix - Minimum 30 crédits, maximum 36 crédits. Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

Bloc 70B Stage ou travail dirigé

modalité avec Stage ou travail dirigé
Choix - Minimum 9, maximum 15 crédits. Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

Segment 71 - Propre à l'option Administration sociale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

APC 6000	3	Gestion des organisations
APC 6002	3	Planification et concertation
APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6008	3	Gestion des ressources humaines
APC 6017	3	Communication organisationnelle

Bloc 71B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Cours choisis parmi les suivants ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent. Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis.

ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
ASA 2050G	3	Le changement : une opportunité
ASA 6132	3	Marketing social
POL 3320	3	Politique et administration
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques
SVS 6424	3	Communautés et intervention
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle

Maximum crédits 1er cycle

Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis pour le Bloc 71B.

Bloc 71C Stages

Option - Maximum 6 crédits.

APC 6014	6	Stage supervisé en gestion

Bloc 71D

Obligatoire - 15 crédits.

APC 6020	15	Travail dirigé

Segment 73C1 Environnement et développement durable:Biogéochimie environnement.

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 21 crédits à option.

Bloc 73C1A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD 6045	3	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C1B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
GEO 6286	3	Évaluation environnementale

Bloc 73C1C Méthodes et outils

Option - Maximum 5 crédits.

APC 6000	3	Gestion des organisations
APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
ART 6009	1	Captation vidéo
ART 6010	1	Montage vidéo
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6017	1	Internet et Web
BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6230	3	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN 6402A	3	Géostatistique (GML6402A)
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STS 6015	3	Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C1D Fondements

Option - 3 crédits.

EDD 6030	3	Biogéochimie
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale

Bloc 73C1E Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 6820	2	Biogéochimie des métaux
BIO 6821	1	Stage biogéochimie des métaux
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
GEO 6130	3	Environnement atmosphérique
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN 6216A	3	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 73C1F Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6850	3	Limnologie avancée
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
GEO 6041	3	Terrain avancé en environnement
GEO 6141	3	Environnement physique des rivières
GEO 6152	3	Laboratoire de pédologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé

Bloc 73C1G Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Bloc 73C1H Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

EDD 6025	6	Travail dirigé

Bloc 73C1I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD 6999	15	Stage

Segment 73C2 Environnement et développement durable: Gestion de l'eau

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C2A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD 6045	3	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C2B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 73C2C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
GEO 6286	3	Évaluation environnementale

Bloc 73C2D Méthodes et outils

Option - Maximum 5 crédits.

APC 6000	3	Gestion des organisations
APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
ART 6009	1	Captation vidéo
ART 6010	1	Montage vidéo
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6017	1	Internet et Web
BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6230	3	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN 6402A	3	Géostatistique (GML6402A)
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STS 6015	3	Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C2E Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 6850	3	Limnologie avancée
BIO 6960	3	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6141	3	Environnement physique des rivières
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6286	3	Évaluation environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 73C2F Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
AME 6920	3	Gestion projets internationaux

APA 6013	3	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO 6820	2	Biogéochimie des métaux
BIO 6821	1	Stage biogéochimie des métaux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6321	3	Travaux pratiques en géomatique
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
GIN 4230	3	Traitement de l'eau et des rejets (CIV4230)
GIN 4360	3	Gestion des ressources en eau (CIV4360)
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 73C2G Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3162	3	Bassins versants
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Bloc 73C2H Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

EDD 6025	6	Travail dirigé

Bloc 73C2I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD 6999	15	Stage

Segment 73C3 Environnement et développement durable: Gestion de la biodiversité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C3A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD 6045	3	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C3B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité

Bloc 73C3C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
GEO 6286	3	Évaluation environnementale

Bloc 73C3D Méthodes et outils

Option - Maximum 5 crédits.

APC 6000	3	Gestion des organisations
APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
ART 6009	1	Captation vidéo
ART 6010	1	Montage vidéo
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6017	1	Internet et Web
BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6230	3	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN 6402A	3	Géostatistique (GML6402A)
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STS 6015	3	Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C3E Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6013	3	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
BIO 6720	3	Écologie du paysage

BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
GEO 6144	3	Perspective millénaire sur la végétation
GEO 6341	3	Étude des systèmes complexes
GEO 6815	3	Cultures, sociétés et biodiversité
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 73C3F Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
GEO 6321	3	Travaux pratiques en géomatique
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
PHI 6321	3	Philosophie de la biologie
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C3G Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques

Bloc 73C3H Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

EDD 6025	6	Travail dirigé

Bloc 73C3I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD 6999	15	Stage

Segment 73C4 Environnement et développement durable:Enjeux sociaux / gouvernance

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C4A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD 6045	3	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C4B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73C4C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
GEO 6286	3	Évaluation environnementale

Bloc 73C4D Méthodes et outils

Option - Maximum 5 crédits.

APC 6000	3	Gestion des organisations
APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
ART 6009	1	Captation vidéo
ART 6010	1	Montage vidéo
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6017	1	Internet et Web
BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6230	3	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN 6402A	3	Géostatistique (GML6402A)
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STS 6015	3	Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C4E Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux

COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6286	3	Évaluation environnementale
GEO 6288	3	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO 6295	3	Territoires et développement durable
GIN 6214P	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C4F Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6118	3	Anthropologie de l'espace
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6321	3	Travaux pratiques en géomatique
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 73C4G Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
COM 3155	3	Pouvoir et communication
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
GEO 3252	3	Genre et développement international
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Bloc 73C4H Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

EDD 6025	6	Travail dirigé

Bloc 73C4I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD 6999	15	Stage

Segment 74 Propre à l'option Santé et sécurité du travail

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.
Il est composé de 30 crédits du D.E.S.S. en santé et sécurité du travail.

Bloc 74A

Obligatoire - 18 crédits.

SST 6000	1	Séminaire d'intégration
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6300	3	Droit et gestion de la réparation
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SST 6450	3	Gestion financière de la SST
SST 6500	2	Projet d'intervention

Bloc 74B - Sciences de la Gestion

Option - Maximum 6 crédits.

GIN 6214A	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail

Bloc 74C - Santé au travail

Option - Maximum 6 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1

Bloc 74D - Ergonomie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6411	3	Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)

Bloc 74E - Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail

Bloc 74F

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de niveau 2000 ou 3000 du 1er cycle ou cours de 2e cycle sur recommandation du responsable du programme.

Bloc 74G - Recherche appliquée

Option - 9 crédits.

SST 6600	9	Travail dirigé
SST 6650	9	Stage professionnel

Administration sociale

Responsable des programmes : Mélanie Laroche, 514-343-7708
Information sur le programme : Geneviève Beaudet, 514 343-6111 poste 34995

Programme 2-259-6-0 Version 04 (A16)

Microprogramme en administration sociale

Objectifs

Le microprogramme permet aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de l'inscription initiale.

3. Statut étudiant

Le candidat peut s'inscrire à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comprend 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

APC 6018	3	Organisation et gestion des ressources humaines
APC 6019	3	Enjeux contemporains en administration sociale
APC 6021	3	Administration sociale : aspects financiers
APC 6022	3	Planification dans les organisations

Bloc 70B

Option - 3 crédits

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
APC 6023	3	Éthique et profession

Programme 2-259-1-1 Version 05 (A16)

D.E.S.S. en administration sociale

Objectifs

Favoriser l'acquisition et l'approfondissement de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux, communautaires, pénaux, correctionnels, de réadaptation, d'hébergement et de santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (administration sociale), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité du programme est de deux trimestres, équivalent temps plein. Le candidat doit cependant avoir complété les 30 crédits requis pour l'obtention du diplôme dans un délai ne dépassant pas quatre années à compter de son inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
APC 6018	3	Organisation et gestion des ressources humaines
APC 6019	3	Enjeux contemporains en administration sociale
APC 6021	3	Administration sociale : aspects financiers
APC 6022	3	Planification dans les organisations
APC 6023	3	Éthique et profession

Bloc 70B

Option - Maximum 9 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6962	3	Pratiques de direction en communication
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle
CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6531	3	Politiques pénales pour mineurs
CRI 6533	3	Séminaire avancé de victimologie
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement
PLU 6115	3	Politiques et santé. Échelles et perspectives
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6629	3	Politiques de protection sociale
PRX 6001	3	Enjeux et pratiques en itinérance
PRX 6002	3	Violence en contexte conjugal: nouveaux regards
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6775	3	Évaluation des programmes d'intervention
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique
PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 3000	3	Stratégies de développement
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3403	3	Immigration et multiculturalisme
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.
REI 2510	3	Gestion de la SST
REI 3275	3	Pilotage des performances au travail
REI 3720	3	Secteur public et relations d'emploi
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SST 3052	3	Gestion intégrée de la SST

Bloc 70D Stage

Option - Maximum 6 crédits.

APC 6014	6	Stage supervisé en gestion

Programme 2-960-1-5 Version 03 (A16)

Maîtrise individualisée (M. Sc.) - option Administration sociale

Voir sous Programmes facultaires, segment 71

Arts, création et technologies

Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de musique
Responsable du programme : Elene Tremblay, 514-343-6111 poste 29443

Programme 2-960-1-2 Version 02 (A16)

D.E.S.S. arts, création et technologies

Options:

Projet de création
Générale

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. (arts, création et technologies) est d'offrir une formation pluridisciplinaire approfondie, avec une certaine souplesse sur les compétences requises et acquises, pour que l'étudiant acquière une vision large du domaine. De façon plus spécifique, ce programme vise deux principaux objectifs : d'une part faire comprendre et amener à maîtriser les technologies aux étudiants avec une formation artistique ou en sciences humaines, de l'autre faire explorer la création artistique par les étudiants possédant une formation initiale plus technologique. Ce programme vise également à servir de point de contact entre les différents domaines disciplinaires qui interagissent afin de former les arts technologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (arts, création et technologies), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre; par exemple dans l'un des domaines suivants : communication, design, études cinématographiques, informatique, ingénierie, lettres, musique ou toute autre formation jugée pertinente
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

- soumettre une lettre de motivation personnelle (max. 500 mots) précisant l'intérêt pour le programme ainsi que les grandes lignes d'un projet pédagogique en arts technologiques envisagé (projet de recherche, de création ou de stage)
- soumettre un curriculum vitae.

1.2 Connaissances préalables requises

À l'admission, selon le dossier de l'étudiant et en lien avec le projet pédagogique, le comité des études du programme pourra imposer des crédits de cours complémentaires.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation (maximum 500 mots)
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents à plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits, dont un tronc commun (segment 01) et les deux options suivantes:

- Option Projet de création (segments 01 et 71)
- Option générale (segments 01 et 74) qui est offerte selon deux modalités: avec Stage (ST) avec Travail dirigé (TD)

Les crédits sont répartis comme suit: 3 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option, dont un minimum de 9 crédits attribués à un projet de création ou à un stage, ou 6 crédits attribués à un travail dirigé. Dans les blocs à option 01C et 01D, l'étudiant doit choisir des cours dans au moins deux champs disciplinaires. Dans le cadre de son D.E.S.S., l'étudiant peut suivre jusqu'à 6 crédits de cours du premier cycle. Pour les étudiants qui choisiront le cours IFT6145 de 4 crédits, le programme comptera 31 crédits.

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 9 à 21 crédits à option selon l'option choisie par l'étudiant.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

ART 6001	3	Recherche et création : approches

Bloc 01B Ateliers

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ART 6006	1	Captation du son
ART 6007	1	Montage et mixage sonores
ART 6008	1	Traitement interactif : image et son
ART 6009	1	Captation vidéo
ART 6010	1	Montage vidéo
ART 6011	1	Traitement de l'image
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6013	1	Modélisation et animation 3D
ART 6014	1	Multi projection
ART 6015	1	Capteurs, interaction 3D et mobilité
ART 6016	1	Immersion et réalité augmentée
ART 6017	1	Internet et Web
ART 6018	1	Animation et interaction dans un environnement 3D
ART 6019	1	Programmation d'application mobile
ART 6020	1	Atelier thématique

Bloc 01C Cours fondamentaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 16 crédits.

ART 6300	3	Recherches création en art numérique
ART 6400	3	Création interactive avancée en 3D
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6053	3	Recherche et création en cinéma
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6420	3	Médias et technologies nouvelles
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6535	3	Interaction humain-ordinateur
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6585	3	Communication, médias et médiation
DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6000	3	Design et approches systémiques
FRA 6443	3	Sociocritique
FRA 6486	3	Esthétique
FRA 6501	3	Atelier de création littéraire
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6800	4	Atelier en informatique
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 6325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 6327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 6328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 6060	3	Champ des études intermédiales

Bloc 01D Compléments de formation

Option - Maximum 6 crédits.

CIN 2002	3	Pratique vidéographique
CIN 2003	3	Pratique scénaristique
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale

MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

Segment 71 Propre à l'option Projet de création

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 crédits attribués à un projet de création.

Bloc 71A Projet de création

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ART 6003	6	Projet de création
ART 6100	3	Pratiques d'art numérique dans l'espace physique
ART 6200	3	Pratiques d'art numérique sur écran

Segment 74 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option selon la modalité Stage (ST), incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 crédits attribués à un stage.
Les crédits de l'option selon la modalité Travail dirigé (TD), incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un travail dirigé, et 21 crédits à option.

ST-Bloc 74A Stage

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ART 6004	6	Stage
ART 6100	3	Pratiques d'art numérique dans l'espace physique
ART 6200	3	Pratiques d'art numérique sur écran

TD-Bloc 74A Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

ART 6005	6	Travail dirigé

Compétences professionnelles

Responsable du programme : Joanne Côté, 514-343-5875
Information sur le programme : Geneviève Beaudet, 514-343-6111 poste 34995

Programme 2-401-6-0 Version 00 (A11)

Microprogramme en compétences professionnelles

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants, au-delà de leur formation disciplinaire, de se doter d'outils et de connaissances qui leur permettront de mieux répondre à certaines exigences professionnelles requises, et ce tant au sein d'organismes publics et parapublics, que d'organisations du secteur privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (compétences professionnelles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent; ou
- être inscrit dans un programme de 1er cycle et avoir complété au moins 60 crédits, ou les deux tiers des crédits pour les programmes de plus de 90 crédits, et avoir obtenu une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.

CPR 6001	3	Communiquer en milieu de travail
CPR 6002	3	Ressources humaines-normes et pratiques
CPR 6003	3	Enjeux et pratiques du changement
CPR 6004	3	Comprendre les conflits
CPR 6005	3	Organiser et diriger un projet
CPR 6006	3	Intégrer une éthique professionnelle

Environnement et développement durable

Faculté des arts et des sciences, Programme facultaire
Responsable du programme : Sara Teitelbaum, 514-343-6111 poste 49083
Information sur le programme : Geneviève Beaudet, 514-343-6111 poste 34995

Programme 2-023-1-1 Version 01 (A14)

D.E.S.S. en environnement et développement durable

Options:

Biogéochimie environnementale
Gestion de l'eau
Gestion de la biodiversité
Enjeux sociaux et gouvernance
Perspectives d'aménagement

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une de cinq options suivantes :

- biogéochimie environnementale,
- gestion de l'eau,
- gestion de la biodiversité,
- enjeux sociaux et gouvernance,
- perspectives d'aménagement.

Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable, capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

- analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptés à leur contexte d'application
- communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
- porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires

dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (environnement et développement durable), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre (sociologie, science politique, design, sciences biologiques, géographie, chimie, philosophie), ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Soumettre un curriculum vitae
- Soumettre une lettre de motivation qui mentionne l'option choisie

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits, dont un tronc commun (segment 01) et les 5 options suivantes :

- option Biogéochimie environnementale (segments 01 et 70),
- option Gestion de l'eau (segments 01 et 71),
- option Gestion de la biodiversité (segments 01 et 72),
- option Enjeux sociaux et gouvernance (segments 01 et 73),
- option Perspectives d'aménagement (segments 01 et 74).

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Obligatoire

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD 6045	3	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV6002 et GEO6286 sont des cours équivalents.

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
GEO 6286	3	Évaluation environnementale

Bloc 01C Méthodes et outils

Option - Maximum 5 crédits.

APC 6000	3	Gestion des organisations
APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
ART 6009	1	Captation vidéo
ART 6010	1	Montage vidéo
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6017	1	Internet et Web
BIO 6041	1	Introduction au langage R
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6803	1	Reddition de comptes et environnement
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6230	3	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN 6402A	3	Géostatistique (GML6402A)
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STS 6015	3	Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 01D Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits

EDD 6025	6	Travail dirigé

Segment 70 - Propre à l'option Biogéochimie environnementale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 9 à 18 crédits à option.
Le total des crédits incluant le tronc commun sont répartis de la façon suivante ; 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Option - 3 crédits.

EDD 6030	3	Biogéochimie
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 6820	2	Biogéochimie des métaux
BIO 6821	1	Stage biogéochimie des métaux
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
GEO 6130	3	Environnement atmosphérique
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN 6216A	3	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits

BIO 6850	3	Limnologie avancée
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
GEO 6041	3	Terrain avancé en environnement

GEO 6141	3	Environnement physique des rivières
GEO 6152	3	Laboratoire de pédologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Segment 71 - Propre à l'option Gestion de l'eau

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option. Le total des crédits incluant le tronc commun sont repartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 71B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 6850	3	Limnologie avancée
BIO 6960	3	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6141	3	Environnement physique des rivières
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6286	3	Évaluation environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 71C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
APA 6013	3	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO 6820	2	Biogéochimie des métaux
BIO 6821	1	Stage biogéochimie des métaux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6321	3	Travaux pratiques en géomatique
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
GIN 4230	3	Traitement de l'eau et des rejets (CIV4230)
GIN 4360	3	Gestion des ressources en eau (CIV4360)
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 71D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3162	3	Bassins versants
POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Segment 72 - Propre à l'option Gestion de la biodiversité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.
Le total des crédits incluant le tronc commun sont repartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité

Bloc 72B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6013	3	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
BIO 6720	3	Écologie du paysage
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
GEO 6144	3	Perspective millénaire sur la végétation

GEO 6341	3	Étude des systèmes complexes
GEO 6815	3	Cultures, sociétés et biodiversité
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 72C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
GEO 6321	3	Travaux pratiques en géomatique
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
PHI 6321	3	Philosophie de la biologie
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 72D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques

Segment 73 - Propre à l'option Enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.
Le total des crédits incluant le tronc commun sont repartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6286	3	Évaluation environnementale
GEO 6288	3	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO 6295	3	Territoires et développement durable
GIN 6214P	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6118	3	Anthropologie de l'espace
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6321	3	Travaux pratiques en géomatique
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 73D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
COM 3155	3	Pouvoir et communication
DMO 3100	3	Démographie du Tiers-Monde
GEO 3252	3	Genre et développement international

POL 2170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3326	3	Évaluation des politiques publiques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Segment 74 - Propre à l'option Perspectives d'aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.
Le total des crédits incluant le tronc commun sont repartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Bloc 74B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6007	3	Espaces naturels : aménagement et gestion
APA 6013	3	Phytotechnologies: théorie et pratique
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6768	3	L'eau dans la ville
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 74C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6414	3	Séminaire en design urbain 1
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
ANT 6118	3	Anthropologie de l'espace
GEO 6815	3	Cultures, sociétés et biodiversité
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 74D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

APA 1130	3	Écologie et développement durable
APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique
DIN 2332	3	Introduction écoconception
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3532	3	Produits et services durables
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2344	3	Gestion de l'environnement

Programme 2-960-1-5 Version 03 (A16)

Maîtrise individualisée (M. Sc.) – option Environnement et développement durable

Voir sous Programmes facultaires, segment 73

Études internationales

La gestion des programmes est assurée par un comité.
Responsable du comité : Robert Schwartzwald, Département de littératures et de langues du monde
Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Sophie Schneider
Pour information : 514-343-7877
Courriel : etudes-internationales@fas.umontreal.ca
Site web : www.fas.umontreal.ca/etudes-internationales

Programme 2-072-6-0 Version 02 (H15)

Microprogramme en études internationales

Objectifs

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.E.S.S., puis à la maîtrise. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais, et d'une autre langue moderne

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires : INT6001 : Notions d'histoire internationale, INT6002 : Notions d'économie politique internationale, INT6003 : Notions sur la diversité culturelle, INT6004 : Notions en relations internationales, INT6005 : Notions en droit international

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation de 250 mots
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert

Pour un transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc. l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 3,2 à la fin de la scolarité du microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits du niveau des études supérieures. Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates dans les domaines couverts par les études internationales. Il doit avoir réussi 3 des cours suivants, ou leur équivalent, ou ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, au maximum 3 des cours suivants. Ces cours seront déterminés en fonction des cours offerts au Bloc 70A (voir la structure du programme). Un étudiant ne peut pas suivre un cours du Bloc 70A sans avoir réussi le cours préalable correspondant, ou sans avoir démontré qu'il a suivi un cours équivalent dans sa formation antérieure. INT6001 : Notions d'histoire internationale (préalable. à INT6010) INT6002 : Notions d'économie politique int. (préalable. à INT6020) INT6003 : Notions sur la diversité culturelle (préalable. à INT6030) INT6004 : Notions en relations internationales (préalable. à INT6040) INT6005 : Notions en droit international (préalable. à INT6050). L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - 6 crédits.

INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6020	3	Économie politique internationale
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANT 6120	3	Violences contemporaines
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6831	3	Histoire et théories du droit international
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
ESP 6180	3	Parcours interculturels
HEC 6113A	3	Aspects financiers de l'internationalisation (400113)
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
LCO 6447	3	Modernités comparées
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6419	3	Théories du développement
POL 6421	3	Les pays émergents
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Programme 2-072-6-1 Version 00 (E16)

Microprogramme en analyse et stratégie internationale

Objectifs

Développer des compétences analytiques et pratiques en stratégie internationale.
Comprendre différents aspects des enjeux globaux (ex. : analyse de risque, diplomatie, négociation, etc.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en analyse et stratégie internationale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (Chapitre II, section II
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 9 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
PLU 6902A	3	Gestion de crise internationale
PLU 6903A	3	Enjeux internationaux contemporains
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
PLU 6915A	3	Gouvernance européenne et globale

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits

CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6853	3	Droit pénal international
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL 6626	3	Gouvernement et corruption

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours de 2e cycle, devra être approuvé par le responsable de programme.

Programme 2-072-6-2 Version 00 (E16)

Microprogramme en pratiques et politiques du pluralisme

Objectifs

Comprendre les défis politiques, sociaux, éthiques et culturels liés aux sociétés et aux organisations plurielles. Évaluer les politiques publiques et les pratiques en contexte interculturel.
Analyser le pluralisme dans une perspective comparée.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en pratiques et politiques du pluralisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein, la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 9 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6905A	3	Enjeux actuels du monde arabo-musulman
PLU 6909A	3	Histoire globale
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
PLU 6913A	3	Réalisations et mobilisations autochtones
PLU 6917A	3	Culture et mondialisation

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
ESP 6180	3	Parcours interculturels
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours de 2e cycle devra être approuvé par le responsable de programme.

Programme 2-072-1-1 Version 03 (H15)

D.E.S.S. en études internationales

Options:

Institutions et droits
Cultures, conflits et paix
Coopération, développement et économie
Études régionales

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. (études internationales) est de développer chez l'étudiant une connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. L'étudiant peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien

attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais, et d'une autre langue moderne

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires : INT6001 : Notions d'histoire internationale, INT6002 : Notions d'économie politique internationale, INT6003 : Notions sur la diversité culturelle, INT6004 : Notions en relations internationales, INT6005 : Notions en droit international.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation de 250 mots
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert

Les crédits accumulés au D.E.S.S. peuvent être reconnus pour un transfert à la M. Sc., en autant que les exigences du programme de D.E.S.S. sont satisfaites et que la moyenne de l'étudiant est d'au moins 3,2.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant doit choisir parmi l'une des quatre options suivantes :
- Institutions et droits (segments 01 et 73)
- Cultures, conflits et paix (segments 01 et 75)
- Coopération, développement et économie (segments 01 et 76)
- Études régionales (segments 01 et 77)

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études. Quelle que soit l'option choisie, les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL en plus des cours POL6525 et POL6526. Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Segment 01 - Tronc commun

Le segment 01 comporte un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 01A Formations intensives

Option - Maximum 6 crédits.

INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6300	3	Tournée des institutions de l'Union européenne
INT 6400	3	Séminaire, professeur invité

Bloc 01B Travail d'intégration

Option - Maximum 6 crédits.

INT 6815	6	Travail dirigé

Segment 73 Propre à l'option Institutions et droits

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation

Bloc 73C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6831	3	Histoire et théories du droit international
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73D Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

Bloc 73E Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 73F Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120	3	Violences contemporaines
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
POL 6614	3	La consolidation de la paix

POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
ESP 6180	3	Parcours interculturels
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 73H Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6864	3	Droit et développement durable
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295	3	Territoires et développement durable

Bloc 73I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANT 6875	3	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447	3	Modernités comparées
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73J Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110	3	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059	3	Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417	3	Systèmes politiques africains

Bloc 73K Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 73L Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73M Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine

LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 73N Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 73O Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Segment 75 Propre à l'option Cultures, conflits et paix

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 75A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6080	3	Conflits et mémoire historique

Bloc 75B Fondements

Option - 3 crédits.

INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

Bloc 75C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 6120	3	Violences contemporaines
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
ESP 6180	3	Parcours interculturels
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits

Bloc 75D Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 75E Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 75F Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 75G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement

PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 75H Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6864	3	Droit et développement durable
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295	3	Territoires et développement durable

Bloc 75I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANT 6875	3	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447	3	Modernités comparées
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 75J Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110	3	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059	3	Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417	3	Systèmes politiques africains

Bloc 75K Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 75L Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 75M Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 75N Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale

POL 6104 3 Organisations internationales
POL 6506 3 L'État et la régulation sociale
POL 6525 3 Analyses et évaluations de politiques
POL 6526 3 Affaires politiques internationales

Bloc 75O Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
ECN 6428 3 Microéconomie du développement
GEO 6290 3 La géographie critique
HEC 6876A 3 Développement et institution économique (681097)
PHI 6576 3 Justice économique et sociale
POL 6419 3 Théories du développement
SOL 6312 3 Sociologie du développement
SOL 6541 3 Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930 3 Ville et métropolisation
URB 6850 3 Urbanisme international
URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Segment 76 Propre à l'option Coopération, développement et économie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 76A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6020 3 Économie politique internationale

Bloc 76B Fondements

Option - 3 crédits.

INT 6030 3 Culture, diversité et globalisation
INT 6040 3 Gouvernance et mondialisation

Bloc 76C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ECN 6428 3 Microéconomie du développement
HEC 6113A 3 Aspects financiers de l'internationalisation (400113)
HEC 6876A 3 Développement et institution économique (681097)
INT 6010 3 Histoire de la mondialisation
PHI 6576 3 Justice économique et sociale
POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6419 3 Théories du développement
POL 6421 3 Les pays émergents
SOL 6312 3 Sociologie du développement

Bloc 76D Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660 3 Literatures and Globalization
ANT 6117 3 Globalisation, culture et identités
DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté
GEO 6294 3 Amérique latine et mondialisation
HEC 6213 3 Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513 3 Implantation à l'étranger (400513)
LCO 6210 3 Culture et mondialisation
POL 6418 3 Relations transnationales et mondialisation
SOL 6520 3 Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 76E Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
HEC 6174B 3 Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300 3 Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313 3 Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413 3 Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613 3 Marketing en contexte international (400613)

Bloc 76F Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120 3 Violences contemporaines
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853 3 Droit pénal international
INT 6080 3 Conflits et mémoire historique
POL 6404 3 États postsoviétiques
POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation
POL 6614 3 La consolidation de la paix
POL 6616 3 Politique étrangère de la Chine
POL 6617 3 Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 76G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité

PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 76H Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6864	3	Droit et développement durable
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295	3	Territoires et développement durable

Bloc 76I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANT 6875	3	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447	3	Modernités comparées
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 76J Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110	3	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059	3	Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417	3	Systèmes politiques africains

Bloc 76K Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 76L Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 76M Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 76N Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques

POL 6526 3 Affaires politiques internationales

Bloc 76O Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
GEO 6290 3 La géographie critique
SOL 6541 3 Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930 3 Ville et métropolisation
URB 6850 3 Urbanisme international
URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Segment 77 Propre à l'option Études régionales

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 77A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6030 3 Culture, diversité et globalisation

Bloc 77B Fondements

Option - 3 crédits.

INT 6010 3 Histoire de la mondialisation
INT 6020 3 Économie politique internationale

Bloc 77C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
INT 6040 3 Gouvernance et mondialisation
INT 6050 3 Aspects juridiques internationaux
INT 6080 3 Conflits et mémoire historique
LCO 6210 3 Culture et mondialisation
LCO 6447 3 Modernités comparées
PHI 6575 3 Problèmes en éthique internationale
POL 6418 3 Relations transnationales et mondialisation

Bloc 77D Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660 3 Literatures and Globalization
ANT 6117 3 Globalisation, culture et identités
DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté
GEO 6294 3 Amérique latine et mondialisation
HEC 6213 3 Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513 3 Implantation à l'étranger (400513)
SOL 6520 3 Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 77E Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
HEC 6174B 3 Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300 3 Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313 3 Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413 3 Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613 3 Marketing en contexte international (400613)
POL 6130 3 Économie politique internationale

Bloc 77F Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120 3 Violences contemporaines
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853 3 Droit pénal international
POL 6404 3 États postsoviétiques
POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation
POL 6614 3 La consolidation de la paix
POL 6616 3 Politique étrangère de la Chine
POL 6617 3 Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 77G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité
PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 77H Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 77I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANT 6875	3	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 77J Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110	3	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059	3	Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417	3	Systèmes politiques africains

Bloc 77K Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 77L Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 77M Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 77N Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 77O Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation

URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Programme 2-072-1-0 Version 03 (H15)

Maîtrise en études internationales (M. Sc.)

Options:

Cultures, conflits et paix
Institutions et droits
Coopération, développement et économie
Études régionales

Objectifs

Le programme de maîtrise en études internationales vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale plus poussée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux.La modalité avec mémoire initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir.La modalité avec stage vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.La modalité avec travail dirigé vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de développer sa capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française. Un test d'évaluation des compétences peut être exigé.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais et d'une autre langue moderne

1.2 Connaissances préalables requises

Faute de posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles, l'étudiant doit, selon le cas, ajouter à son programme et réussir à titre de cours préparatoires : INT6001 : Notions d'histoire internationale, INT6002 : Notions d'économie politique internationale, INT6003 : Notions sur la diversité culturelle, INT6004 : Notions en relations internationales, INT6005 : Notions en droit international

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation de 250 mots
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. L'étudiant doit choisir parmi les quatre options suivantes:

- Cultures, conflits et paix (segment 71)
- Institutions et droit (segment 72)
- Coopération, développement et économie (segment 73)
- Études régionales (segment 74)

Chaque option offre les trois modalités suivantes : le cheminement avec mémoire (MM) le cheminement avec stage (ST) le cheminement avec travail dirigé (TD) Les blocs identifiés par MM sont réservés pour les étudiants qui font la modalité avec Mémoire, ceux identifiés ST sont pour les étudiants qui font la modalité avec Stage et ceux identifiés TD sont pour les étudiants qui font la modalité avec travail dirigé. Les blocs qui n'ont aucune mention sont communs pour tous les étudiants, peu importe la modalité. Quelle que soit l'option choisie, les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL. Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates dans les domaines couverts par les études internationales. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, au maximum 2 des cours suivants : INT6001 : Notions d'histoire internationale INT6002 : Notions d'économie politique internationale INT6003 : Notions sur la diversité culturelle INT6004 : Notions en relations internationales INT6005 : Notions en droit international L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

Segment 71 Propre à l'option Cultures, conflits et paix

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6080	3	Conflits et mémoire historique

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits

INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

Bloc 71C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 6120	3	Violences contemporaines
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
ESP 6180	3	Parcours interculturels
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits

Bloc 71D Formations intensives

Option - Maximum 6 crédits.

INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6300	3	Tournée des institutions de l'Union européenne
INT 6400	3	Séminaire, professeur invité

Bloc 71E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 71E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 71E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 71F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 71F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 71F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3: Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 71G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 71G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 71G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 71H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 71H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2: Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 71H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 71I1-MM Environnement et développement durable

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6864	3	Droit et développement durable
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295	3	Territoires et développement durable

Bloc 71I2-ST Environnement et développement durable

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6864	3	Droit et développement durable
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295	3	Territoires et développement durable

Bloc 71I3-TD Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6864	3	Droit et développement durable
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295	3	Territoires et développement durable

Bloc 71J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANT 6875	3	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone

LCO 6447 3 Modernités comparées

SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 71J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English

ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique

FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone

LCO 6447 3 Modernités comparées

SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 71J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English

ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique

FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone

LCO 6447 3 Modernités comparées

SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 71K1-MM Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne

PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines

POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 71K2-ST Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne

PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines

POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 71K3-TD Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne

PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines

POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 71L1-MM Études régionales - Amériques

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170 3 19th-Century American Literature

ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature

ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature

ANG 6190 3 English-Canadian Literature

DRT 6501 3 Système juridique du Québec et du Canada

ESP 6125 3 Discours colonial hispano-américain 1

ESP 6135 3 Discours colonial hispano-américain 2

ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1

ESP 6165 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 3

ESP 6170 3 Langues, cultures et sociétés andines

FRA 6262 3 Littérature et culture québécoises

HAR 6073 3 Arts et cultures des Amériques

HST 6448 3 Thèmes en histoire internationale canadienne

HST 6550 3 Historiographie - Amériques

HST 6570 3 Historiographie - Canada depuis 1850

LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées

PLU 6053 3 Penser l'histoire culturelle du Québec

PLU 6904A 3 Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle

PLU 6908A 3 Enjeux contemporains: Amériques

POL 6403 3 Le système politique américain

POL 6405 3 L'Amérique latine

Bloc 71L2-ST Études régionales - Amériques

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170 3 19th-Century American Literature

ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature

ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature

ANG 6190 3 English-Canadian Literature

DRT 6501 3 Système juridique du Québec et du Canada

ESP 6125 3 Discours colonial hispano-américain 1

ESP 6135 3 Discours colonial hispano-américain 2

ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1

ESP 6165 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 3

ESP 6170 3 Langues, cultures et sociétés andines

FRA 6262 3 Littérature et culture québécoises

HAR 6073 3 Arts et cultures des Amériques

HST 6448 3 Thèmes en histoire internationale canadienne

HST 6550 3 Historiographie - Amériques

HST 6570 3 Historiographie - Canada depuis 1850

LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées

PLU 6053 3 Penser l'histoire culturelle du Québec

PLU 6904A 3 Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle

PLU 6908A 3 Enjeux contemporains: Amériques

POL 6403 3 Le système politique américain

POL 6405 3 L'Amérique latine

Bloc 71L3-TD Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170 3 19th-Century American Literature

ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature

ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature

ANG 6190 3 English-Canadian Literature

DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 71M1-MM Études régionales - Asie

Option - Maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 71M2-ST Études régionales - Asie

Option - Maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2: Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 71M3-TD Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 71N1-MM Études régionales - Europe

Option - Maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 71N2-ST Études régionales - Europe

Option - Maximum 15 crédits

POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 71N3-TD Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3: Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature

DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 71O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 71O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 71O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 71P1-MM Questions de développement

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 71P2-ST Questions de développement

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 71P3-TD Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent

prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 71Q-ST Langues

Option - Maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2050	3	Portugais : langue étrangère

Bloc 71R

Choix - Maximum 3 crédits
Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 71S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT 6110	2	Séminaire de recherche
INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6710	0	Projet de recherche
INT 6750	21	Mémoire

Bloc 71S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6250	2	Atelier méthodologique
INT 6800	15	Stage

Bloc 71S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT 6110A	2	Séminaire de recherche
INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6710	0	Projet de recherche
INT 6805	12	Travail dirigé

Segment 72 Propre à l'option Institutions et droit

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
Les crédits du segment, avec la modalité Stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits

INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation

Bloc 72C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6830G	3	Droit international public avancé

DRT 6831	3	Histoire et théories du droit international
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 72D Formations intensives

Option - Maximum 6 crédits.

INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6300	3	Tournée des institutions de l'Union européenne
INT 6400	3	Séminaire, professeur invité

Bloc 72E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

Bloc 72E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2: Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

Bloc 72E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

Bloc 72F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 72F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 72F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
INT 6020	3	Économie politique internationale
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 72G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120	3	Violences contemporaines
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits

SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 72G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120 3 Violences contemporaines
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853 3 Droit pénal international
POL 6404 3 États postsoviétiques
POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation
POL 6614 3 La consolidation de la paix
POL 6616 3 Politique étrangère de la Chine
POL 6617 3 Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 72G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120 3 Violences contemporaines
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853 3 Droit pénal international
POL 6404 3 États postsoviétiques
POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation
POL 6614 3 La consolidation de la paix
POL 6616 3 Politique étrangère de la Chine
POL 6617 3 Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 72H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité
PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 72H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité
PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 72H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité
PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 72I1-MM Environnement et développement durable

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 72I2-ST Environnement et développement durable

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé

DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 72I3-TD Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 72J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 72J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 72J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 72K1-MM Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 72K2-ST Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 72K3-TD Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 72L1-MM Études régionales - Amériques

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170 3 19th-Century American Literature
ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature
ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature
ANG 6190 3 English-Canadian Literature
DRT 6501 3 Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125 3 Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135 3 Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170 3 Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262 3 Littérature et culture québécoises
HAR 6073 3 Arts et cultures des Amériques
HST 6448 3 Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550 3 Historiographie - Amériques
HST 6570 3 Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées
PLU 6053 3 Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A 3 Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A 3 Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403 3 Le système politique américain
POL 6405 3 L'Amérique latine

Bloc 72L2-ST Études régionales - Amériques

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170 3 19th-Century American Literature
ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature
ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature
ANG 6190 3 English-Canadian Literature
DRT 6501 3 Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125 3 Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135 3 Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1

ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 72L3-TD Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 72M1-MM Études régionales - Asie

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 72M2-ST Études régionales - Asie

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 72M3-TD Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 72N1-MM Études régionales - Europe

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 72N2-ST Études régionales - Europe

Option - Maximum 15 crédits
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature

DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 72N3-TD Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 72O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 72O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 72O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 72P1-MM Questions de développement

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 72P2-ST Questions de développement

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique

HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 72P3-TD Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 72Q-ST Langues

Option - Maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2050	3	Portugais : langue étrangère

Bloc 72R

Choix - Maximum 3 crédits
Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 72S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT 6110	2	Séminaire de recherche
INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6710	0	Projet de recherche
INT 6750	21	Mémoire

Bloc 72S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6250	2	Atelier méthodologique
INT 6800	15	Stage

Bloc 72S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT 6110A	2	Séminaire de recherche
INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6710	0	Projet de recherche
INT 6805	12	Travail dirigé

Segment 73 Propre à l'option Coopération, développement et économie

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
Les crédits du segment, avec la modalité Stage, sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé, sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6020 3 Économie politique internationale

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits

INT 6030 3 Culture, diversité et globalisation

INT 6040 3 Gouvernance et mondialisation

Bloc 73C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ECN 6428 3 Microéconomie du développement

HEC 6113A 3 Aspects financiers de l'internationalisation (400113)

HEC 6876A 3 Développement et institution économique (681097)

INT 6010 3 Histoire de la mondialisation

PHI 6576 3 Justice économique et sociale

POL 6130 3 Économie politique internationale

POL 6419 3 Théories du développement

POL 6421 3 Les pays émergents

SOL 6312 3 Sociologie du développement

Bloc 73D Formations intensives

Option - Maximum 6 crédits.

INT 6240A 3 Écoles d'été du Cérium

INT 6240B 3 Écoles d'été du Cérium

INT 6300 3 Tournée des institutions de l'Union européenne

INT 6400 3 Séminaire, professeur invité

Bloc 73E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660 3 Literatures and Globalization

ANT 6117 3 Globalisation, culture et identités

DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté

GEO 6294 3 Amérique latine et mondialisation

HEC 6213 3 Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)

HEC 6513 3 Implantation à l'étranger (400513)

LCO 6210 3 Culture et mondialisation

POL 6418 3 Relations transnationales et mondialisation

SOL 6520 3 Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660 3 Literatures and Globalization

ANT 6117 3 Globalisation, culture et identités

DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté

GEO 6294 3 Amérique latine et mondialisation

HEC 6213 3 Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)

HEC 6513 3 Implantation à l'étranger (400513)

LCO 6210 3 Culture et mondialisation

POL 6418 3 Relations transnationales et mondialisation

SOL 6520 3 Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660 3 Literatures and Globalization

ANT 6117 3 Globalisation, culture et identités

DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté

GEO 6294 3 Amérique latine et mondialisation

HEC 6213 3 Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)

HEC 6513 3 Implantation à l'étranger (400513)

LCO 6210 3 Culture et mondialisation

POL 6418 3 Relations transnationales et mondialisation

SOL 6520 3 Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G 3 Droit international public avancé

DRT 6830I 3 Droit international public avancé

ECN 6473 3 Commerce international

ECN 6478 3 Finance internationale

HEC 6174B 3 Séminaire de macroéconomie internationale (680109)

HEC 6300 3 Marchés internationaux des capitaux (608900)

HEC 6313 3 Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)

HEC 6413 3 Gérer les importations et exportations (400413)

HEC 6613 3 Marketing en contexte international (400613)

Bloc 73F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G 3 Droit international public avancé

DRT 6830I 3 Droit international public avancé

ECN 6473 3 Commerce international

ECN 6478 3 Finance internationale

HEC 6174B 3 Séminaire de macroéconomie internationale (680109)

HEC 6300 3 Marchés internationaux des capitaux (608900)

HEC 6313 3 Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)

HEC 6413 3 Gérer les importations et exportations (400413)

HEC 6613 3 Marketing en contexte international (400613)

Bloc 73F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G 3 Droit international public avancé

DRT 6830I 3 Droit international public avancé

ECN 6473 3 Commerce international

ECN 6478 3 Finance internationale

HEC 6174B 3 Séminaire de macroéconomie internationale (680109)

HEC 6300 3 Marchés internationaux des capitaux (608900)

HEC 6313 3 Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)

HEC 6413 3 Gérer les importations et exportations (400413)

HEC 6613 3 Marketing en contexte international (400613)

Bloc 73G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120 3 Violences contemporaines
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853 3 Droit pénal international
INT 6080 3 Conflits et mémoire historique
POL 6404 3 États postsoviétiques
POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation
POL 6614 3 La consolidation de la paix
POL 6616 3 Politique étrangère de la Chine
POL 6617 3 Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120 3 Violences contemporaines
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853 3 Droit pénal international
INT 6080 3 Conflits et mémoire historique
POL 6404 3 États postsoviétiques
POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation
POL 6614 3 La consolidation de la paix
POL 6616 3 Politique étrangère de la Chine
POL 6617 3 Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120 3 Violences contemporaines
CRI 6232 3 La justice réparatrice
CRI 6233 3 Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722 3 Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853 3 Droit pénal international
INT 6080 3 Conflits et mémoire historique
POL 6404 3 États postsoviétiques
POL 6412 3 Théories et processus de démocratisation
POL 6614 3 La consolidation de la paix
POL 6616 3 Politique étrangère de la Chine
POL 6617 3 Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510 3 Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité
PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 73H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité
PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 73H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6670 3 Constructions of Cultural Space
ANT 6160 3 Cultures, justice et droits
COM 6331 3 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6852 3 Droit international des minorités
ESP 6180 3 Parcours interculturels
HST 6651 3 Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité

PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 73I1-MM Environnement et développement durable

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 73I2-ST Environnement et développement durable

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 73I3-TD Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 73J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73K1-MM Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 73K2-ST Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 73K3-TD Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 73L1-MM Études régionales - Amériques

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170 3 19th-Century American Literature
ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature
ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature
ANG 6190 3 English-Canadian Literature
DRT 6501 3 Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125 3 Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135 3 Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170 3 Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262 3 Littérature et culture québécoises
HAR 6073 3 Arts et cultures des Amériques
HST 6448 3 Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550 3 Historiographie - Amériques
HST 6570 3 Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555 3 Littératures canadiennes comparées

PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 73L2-ST Études régionales - Amériques

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 73L3-TD Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 73M1-MM Études régionales - Asie

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73M2-ST Études régionales - Asie

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73M3-TD Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73N1-MM Études régionales - Europe

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine

HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 73N2-ST Études régionales - Europe

Option - Maximum 15 crédits
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 73N3-TD Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 73O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 73O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 73O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques

POL 6526 3 Affaires politiques internationales

Bloc 73P1-MM Questions de développement

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
GEO 6290 3 La géographie critique
SOL 6541 3 Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930 3 Ville et métropolisation
URB 6850 3 Urbanisme international
URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Bloc 73P2-ST Questions de développement

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
GEO 6290 3 La géographie critique
SOL 6541 3 Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930 3 Ville et métropolisation
URB 6850 3 Urbanisme international
URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Bloc 73P3-TD Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050 3 Démographie et santé
DMO 6430 3 Population et développement
DMO 6500 3 Fécondité et famille
DMO 6501 3 Migration
GEO 6290 3 La géographie critique
SOL 6541 3 Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930 3 Ville et métropolisation
URB 6850 3 Urbanisme international
URB 6857 3 Financement international de l'habitat

Bloc 73Q-ST Langues

Option - Maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL 1905 3 Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906 3 Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914 3 Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL 2010 3 Grammaire avancée 2
CHN 1909 3 Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910 3 Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911 3 Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912 3 Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913 3 Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1903 3 Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904 3 Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1903 3 Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904 3 Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905 3 Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906 3 Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907 3 Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510 3 Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610 3 Préparation au DELE (niveau supérieur)
ITL 1903 3 Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030 3 Stylistique et composition italiennes
ITL 2040 3 Italien parlé
ITL 2070 3 Grammaire avancée 2
ITL 3002 3 Version
JPN 1907 3 Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908 3 Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909 3 Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910 3 Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911 3 Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912 3 Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913 3 Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914 3 Parler en japonais 3 (Niveau B2)
PTG 1903 3 Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904 3 Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954 3 Portugais idiomatique et composition
PTG 1955 3 Portugais : communication orale et écrite
PTG 2050 3 Portugais : langue étrangère

Bloc 73R

Choix - Maximum 3 crédits
Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 73S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT 6110 2 Séminaire de recherche
INT 6200 1 Séminaires du Cérium
INT 6710 0 Projet de recherche
INT 6750 21 Mémoire

Bloc 73S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT 6200 1 Séminaires du Cérium
INT 6250 2 Atelier méthodologique
INT 6800 15 Stage

Bloc 73S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT 6110A	2	Séminaire de recherche
INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6710	0	Projet de recherche
INT 6805	12	Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option Études régionales

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
Les crédits du segment, avec la modalité Stage, sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé, sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

Bloc 74B Fondements

Option - 3 crédits

INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6020	3	Économie politique internationale

Bloc 74C Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique
LCO 6210	3	Culture et mondialisation
LCO 6447	3	Modernités comparées
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation

Bloc 74D Formations intensives

Option - Maximum 6 crédits.

INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6300	3	Tournée des institutions de l'Union européenne
INT 6400	3	Séminaire, professeur invité

Bloc 74E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 74E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 74E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6660	3	Literatures and Globalization
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
HEC 6213	3	Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC 6513	3	Implantation à l'étranger (400513)
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 74F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 74F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 74F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour

l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
HEC 6174B	3	Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC 6300	3	Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC 6313	3	Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC 6413	3	Gérer les importations et exportations (400413)
HEC 6613	3	Marketing en contexte international (400613)
POL 6130	3	Économie politique internationale

Bloc 74G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120	3	Violences contemporaines
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 74G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120	3	Violences contemporaines
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 74G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6120	3	Violences contemporaines
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT 6853	3	Droit pénal international
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6616	3	Politique étrangère de la Chine
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 74H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
ESP 6180	3	Parcours interculturels
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 74H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
ESP 6180	3	Parcours interculturels
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
POL 6618	3	Citoyenneté et diversité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004	3	Traduction et société

Bloc 74H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6852	3	Droit international des minorités
ESP 6180	3	Parcours interculturels
HST 6651	3	Immigration et ethnicité aux États-Unis

LCO 6340 3 Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
PLU 6022 3 Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6061 3 Littératures juives de la modernité
POL 6618 3 Citoyenneté et diversité
PSY 6093 3 Psychologie interculturelle
SOL 6857 3 Inégalités, discriminations et intervention
TRA 6004 3 Traduction et société

Bloc 74I1-MM Environnement et développement durable

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 74I2-ST Environnement et développement durable

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 74I3-TD Environnement et développement durable

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6864 3 Droit et développement durable
EDD 6060 3 Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6295 3 Territoires et développement durable

Bloc 74J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 74J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 74J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6650 3 Post-colonial Literatures in English
ANT 6875 3 Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA 6421 3 Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO 6447 3 Modernités comparées
SOL 6915 3 Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 74K1-MM Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 74K2-ST Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 74K3-TD Études régionales - Afrique

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 :Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT 6110 3 Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU 6059 3 Dynamiques des sociétés africaines
POL 6417 3 Systèmes politiques africains

Bloc 74L1-MM Études régionales - Amériques

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170 3 19th-Century American Literature
ANG 6184 3 Early 20th-Century American Literature
ANG 6185 3 Later 20th-Century American Literature
ANG 6190 3 English-Canadian Literature
DRT 6501 3 Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125 3 Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135 3 Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165 3 Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170 3 Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262 3 Littérature et culture québécoises
HAR 6073 3 Arts et cultures des Amériques

HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 74L2-ST Études régionales - Amériques

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 74L3-TD Études régionales - Amériques

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG 6170	3	19th-Century American Literature
ANG 6184	3	Early 20th-Century American Literature
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6550	3	Historiographie - Amériques
HST 6570	3	Historiographie - Canada depuis 1850
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6053	3	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6405	3	L'Amérique latine

Bloc 74M1-MM Études régionales - Asie

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 74M2-ST Études régionales - Asie

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 74M3-TD Études régionales - Asie

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6680	3	Culture populaire et révolution chinoise
HST 6681	3	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU 6906A	3	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 74N1-MM Études régionales - Europe

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères

EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 74N2-ST Études régionales - Europe

Option - Maximum 15 crédits

POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 74N3-TD Études régionales - Europe

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4
ANG 6638	3	Later 20th-Century British Literature
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP 6090	3	Littérature hispanique contemporaine
FRA 6351	3	Littérature contemporaine
HST 6540	3	Historiographie - Europe contemporaine
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6634	3	La culture européenne au 18e siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6416	3	État et société en Europe

Bloc 74O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 74O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 74O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - Maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI 6724	3	Gouvernance de la sécurité
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
HST 6692	3	Les sciences dans l'histoire des relations internationales
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales

Bloc 74P1-MM Questions de développement

Option - Maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 74P2-ST Questions de développement

Option - Maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 74P3-TD Questions de développement

Option - Maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
ECN 6428	3	Microéconomie du développement
GEO 6290	3	La géographie critique
HEC 6876A	3	Développement et institution économique (681097)
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
POL 6419	3	Théories du développement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 74Q-ST Langues

Option - Maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2050	3	Portugais : langue étrangère

Bloc 74R

Choix - Maximum 3 crédits
Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 74S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT 6110	2	Séminaire de recherche
INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6710	0	Projet de recherche
INT 6750	21	Mémoire

Bloc 74S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6250	2	Atelier méthodologique
INT 6800	15	Stage

Bloc 74S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT 6110A	2	Séminaire de recherche
INT 6200	1	Séminaires du Cérium
INT 6710	0	Projet de recherche
INT 6805	12	Travail dirigé

Études juives

Responsable du programme : Robert Schwartzwald, 514 343-2279

Programme 2-112-6-0 Version 00 (H15)

Microprogramme en études juives

Objectifs

Le microprogramme vise à développer le savoir et les expertises des étudiants dans les domaines des sciences humaines et sociales pertinents aux études juives. Le microprogramme offre une formation avancée sur la culture et la pensée juives par un apport multidisciplinaire qui englobe les littératures, la philosophie, la science politique, les sciences des religions, l'histoire, la linguistique, l'anthropologie et la sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en études juives, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en lettres et sciences humaines ou en études religieuses ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre (anthropologie, science politique, théologie et sciences des religions, histoire, littératures et langues du monde)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Littératures, arts, culture et histoire

Option - Maximum 15 crédits.

ETM 6370	3	Les Juifs dans le monde médiéval (VIIe-XVe s.)
HST 6590	3	Histoire contemporaine des juifs
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
PLU 6062	3	Les expressions esthétiques juives
PLU 6063	3	Les langues vernaculaires juives
PLU 6100	3	Culture et expérience juives au Québec
PLU 6265	3	Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 70B Pensée et philosophie juive classique et moderne

Option - Maximum 15 crédits.

PHI 6265	3	Auteurs et textes de la philosophie juive
PHI 6685	3	Principes de l'herméneutique juive
PLU 6064	3	Les réponses judaïques à la modernité
POL 6624	3	Philosophie politique juive

Bloc 70C Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Journalisme

Responsable du programme : Chantal Benoit-Barne, 514-343-6111 poste 5029
Pour renseignements : Myldred Larathe, 514-343-7351

Programme 2-405-1-1 Version 01 (A15)

D.E.S.S. en journalisme

Programme offert en partenariat avec les Facultés de droit et de l'éducation permanente.

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. en journalisme est de former des journalistes polyvalents, munis d'une pensée analytique et critique combinée à une connaissance des enjeux éthiques, ayant la capacité de mettre en contexte et d'approfondir les dossiers, tout en maîtrisant de multiples plateformes. La formation disciplinaire, pluridisciplinaire et professionnelle qui sera offerte dans le cadre de ce programme permettra aux étudiants d'avoir une approche transversale de l'information et d'approfondir leurs connaissances des domaines où ils souhaitent exercer le métier de journaliste.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (journalisme), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais
- faire preuve d'une bonne connaissance du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 785/990.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalant plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Cours obligatoire - 3 crédits.

JRN 6101 3 Analyse de la pratique journalistique

Bloc 70B Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

JRN 6102 3 Médias et politique

JRN 6103 3 Cadre normatif de l'info et des médias

JRN 6104 3 Communication et journalisme

Bloc 70C Ateliers professionnels

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

JRN 6201 3 Journalisme multiplateforme

JRN 6202 3 Écriture de presse

JRN 6203 3 Journalisme d'enquête

JRN 6204 3 Journalisme et information internationale

JRN 6205 3 Journalisme à l'ère numérique

JRN 6206 3 Atelier salle de presse

Bloc 70D Disciplinaires

Choix - maximum 6 crédits.

Cours de 1er et de 2e cycle choisi dans la banque de cours de l'UdeM. Choix à approuver par le responsable de programme.

Bloc 70E Application/Activité d'intégration

Option - 9 crédits.

Attention : les étudiants n'ayant pas les connaissances nécessaires sur les réalités du Québec et du Canada et qui souhaitent faire un stage devront suivre, dans le bloc 70D, un cours portant sur ce sujet qui sera validé par le responsable de programme.

JRN 6401 9 Stage

JRN 6402 9 Travail dirigé

JRN 6403 9 Création journalistique

Muséologie

Responsable du programme : Christine Bernier, 514-343-6111 poste 29441
Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Myldred Larathe 514-343-7351

Programme 2-131-1-0 Version 01 (E90)

Maîtrise en muséologie (M.A.)

Objectifs

Assurer une formation professionnelle de 2e cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A (muséologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de carrière
- Deux lettres (formulaire) de recommandation confidentielles de professeurs ou d'employeurs

2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres.

Structure du programme

La maîtrise, offerte conjointement avec l'Université du Québec à Montréal, comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage et 9 crédits attribués à un travail dirigé, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours MSL 6101 et 6103 sont offerts à l'Université de Montréal, les cours MSL 6102 et 6104, à l'Université du Québec à Montréal.

MSL 6101 3 Histoire et fonctions des musées

MSL 6102 3 Collections et conservation

MSL 6103 3 Organisation et gestion des musées

MSL 6104 3 Exposition, interprétation et diffusion

Bloc 70B Muséologie

Option - 9 crédits.

Cours offerts à l'Université de Montréal, université d'attache. Les cours optionnels sont offerts aux deux ou aux trois ans.

MSL 6502	3	Interprétation des objets muséaux
MSL 6503	3	Ethnomuséologie
MSL 6504	3	Les nouvelles muséologies
MSL 6505	3	Techniques de conservation
MSL 6507	3	Le musée et l'éducation des adultes
MSL 6509	3	Muséologie et histoire de l'art
MSL 6510	3	L'art contemporain et le musée
MSL 6511	3	Aménagement des espaces muséaux
MSL 6512	3	Musées régionaux et tourisme culturel
MSL 6514	3	Conservation du patrimoine industriel
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
MSL 6516	3	Musée : pratiques du discours historique
MSL 6517	3	Inventaires et traitement des données
MSL 6520	3	Les programmes scolaires et les musées
MSL 6522	3	Séminaire thématique
MSL 6522H	3	Séminaire thématique
MSL 6523	3	Problèmes contemporains
UQM 6520C	3	Commissariat des arts de la scène (MSL652C)

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Cours de 2e cycle dans le domaine de formation antérieure du candidat et choisi dans l'université d'attache ou, exceptionnellement, un cours de 1er cycle dans un champ d'études connexe.

Bloc 70D Séminaire de synthèse

Obligatoire - 3 crédits.

MSL 6800	3	Séminaire de synthèse

Bloc 70E Stage

Obligatoire - 9 crédits.

MSL 6600	9	Stages et rapport de stage

Bloc 70F Travaux dirigés

Obligatoire - 9 crédits.

MSL 6700	9	Travaux dirigés

Récits et médias autochtones

Responsable du programme : Simon Harel, 514-343-7781

Programme 2-081-1-1 Version 00 (E16)

D.E.S.S. Récits et médias autochtones

Objectifs

Le D.E.S.S. offre à l'étudiant une formation en récits et médias inscrite dans le domaine interdisciplinaire des études autochtones. Il vise à doter l'étudiant de connaissances théoriques et critiques de même que d'une expérience pratique de collaboration avec des instances artistiques et culturelles autochtones locales. Par sa dimension internationale et multilingue, le D.E.S.S. offre aussi des occasions de mise en réseau au Canada anglais et ailleurs dans les Amériques. Il incite l'étudiant à poursuivre une réflexion sérieuse et engagée sur la question de la décolonisation. Les récits et médias autochtones sont situés dans leur contexte historique, politique et culturel, puis examinés dans leurs diverses dimensions (récits oraux, discours politiques, médias, théâtre, performance, slam, poésie, littérature, cinéma). Le programme prépare l'étudiant à oeuvrer dans les domaines des arts et lettres, de la culture, des médias et des communications, à travailler au sein d'organismes gouvernementaux, privés ou sans but lucratif, et auprès d'instances autochtones (musées, festivals, maisons d'édition, maisons de production, éducation, communautés).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. Récits et médias autochtones, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalant plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 8 crédits attribués à un stage, OU à travail pratique, OU à un projet de création.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

AUT 6010	3	Récits et médias autochtones
AUT 6011	3	Espaces et territoires autochtones

Bloc 70B Littératures, histoire, arts et médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 6430	3	Littérature autochtone de langue anglaise
ESP 6125	3	Discours colonial hispano-américain 1
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
HST 6290	3	Historiographie des études autochtones au Canada
LCO 6340	3	Théorie autochtone et colonialisme de peuplement
LCO 6341	3	Oeuvres autochtones
MSL 6503	3	Ethnomuséologie
MUL 6308	3	Ethnomusicologie régionale 2

Bloc 70C Mobilités interculturelles et internationales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
AUT 6001	3	Études autochtones comparées
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
GEO 6420	3	Géographie des peuples autochtones
GEO 6815	3	Cultures, sociétés et biodiversité
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
PLU 6913A	3	Réalisations et mobilisations autochtones

Bloc 70D Espace projet

Option - 9 crédits.

AUT 6015	1	Éthique de la collaboration
AUT 6020	8	Stage en milieu artistique autochtone
AUT 6030	8	Travail pratique
AUT 6040	8	Projet de création

Bloc 70E Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6396	3	Mémoire, média, pouvoir
COM 6502	3	Approches en communication politique
HST 6560	3	Historiographie - Canada préindustriel
LCO 6610	3	Lectures dirigées

Bloc 70F Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones

Sciences humaines appliquées

Responsable du programme : Marie-Marthe Cousineau, 514-343-6111 poste 7322
Pour renseignements : pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, 514-343-7165

Programme 3-241-1-0 Version 05 (A12)

Doctorat en sciences humaines appliquées (P.h. D.)

Options:

Génétique
Bioéthique

Objectifs

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux. Le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences humaines appliquées), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour l'option Bioéthique, avoir complété 21 crédits du D.E.S.S. (bioéthique); un maximum de 9 de ces 21 crédits peuvent être suivis à titre de crédits complémentaires dans le programme de Ph. D.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Une esquisse du projet de recherche de 5 pages avec titre provisoire
- Trois lettres de recommandation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options :

- l'option Générale (segment 01),
- l'option Bioéthique (segment 70).

Segment 01 - Propre à l'option générale

L'option comporte 90 crédits dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

SHA 7015	3	Épistémologie : sciences humaines appliquées
SHA 7040	3	Méthodologies de la recherche appliquée
SHA 7055	3	Séminaire sur l'interdisciplinarité
SHA 7065	3	Séminaire sur l'intervention

Bloc 01B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.
Les cours SHA71001 et SHA71002 sont équivalents au cours SHA7100.

SHA 7050	0	Examen général de doctorat
SHA 7060	75	Thèse
SHA 71001	0	Séminaire de thèse 1
SHA 71002	3	Séminaire de thèse 2

Segment 70 - Propre à l'option Bioéthique

L'option comporte 90 crédits dont 78 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE 7500	3	Épistémologie de la bioéthique
SHA 7015	3	Épistémologie : sciences humaines appliquées
SHA 7040	3	Méthodologies de la recherche appliquée
SHA 7055	3	Séminaire sur l'interdisciplinarité

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.
À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

BIE 7700	3	Séminaire de thèse
SHA 7050	0	Examen général de doctorat
SHA 7060	75	Thèse

Société, politiques publiques et santé

Responsable des programmes : Jane Jenson, 514-343-7391
Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Geneviève Meaney, 514-343-6111, poste 3770

Programme 2-241-6-0 Version 01 (A16)

Microprogramme Société, politiques publiques et santé

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent des politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations. Les deux blocs, Société et santé et Politiques publiques et santé, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée (sociologie, science politique, anthropologie, travail social) et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible, le candidat doit en outre :

- avoir réussi un cours de 1er cycle d'introduction à la méthodologie. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein, la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

DMO 6050	3	Démographie et santé
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

Bloc 70B1 Profil Politiques publiques et santé

Option - 6 crédits de l'un ou l'autre profil.

ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement
DMO 6800	3	Doctrines et politiques de population
DRT 6893	3	Protection de la santé publique
POL 6203	3	Administration et politiques comparées
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70B2 Profil Société et santé

Option - 6 crédits de l'un ou l'autre profil.

ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ASA 6012	3	Nouvelles pratiques sociales et santé
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6500	3	Fécondité et famille
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PSE 6245	3	Famille, école et inadaptation sociale
PSE 6309	3	Maltraitance durant l'enfance
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux

Programme 2-241-1-0 Version 01 (A16)

D.E.S.S. Société, politiques publiques et santé

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et des autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent ces politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations.

Les deux blocs, Société et santé et Politiques publiques et santé, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée (sociologie, science politique, anthropologie, travail social) et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible le candidat doit en outre :

- avoir réussi un cours de 1er cycle d'introduction à la méthodologie. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein, la scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 ou plus dans les cours du microprogramme pourra demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés pourront alors être reconnus dans la mesure où ils correspondent aux exigences relatives au D.E.S.S.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

DMO 6050	3	Démographie et santé
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

Bloc 70B Société et santé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ASA 6012	3	Nouvelles pratiques sociales et santé
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6500	3	Fécondité et famille
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PSE 6245	3	Famille, école et inadaptation sociale
PSE 6309	3	Maltraitance durant l'enfance
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux

Bloc 70C Politiques publiques et santé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement
DMO 6800	3	Doctrines et politiques de population
DRT 6893	3	Protection de la santé publique
POL 6203	3	Administration et politiques comparées
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

SPS 6000	9	Travail dirigé

Table des matières

Introduction et Direction		3-1
Centre de recherche en droit public et Centre de droit des affaires et du commerce int.		3-1

Common Law nord-américaine

2-328-6-0	Microprogramme Common Law nord-américaine	3-2
2-328-1-1	Juris Doctor Common Law nord-américaine	3-2
2-328-1-2	Maîtrise Common Law nord-américaine (LL.M) - avec travail dirigé	3-3

DROIT

2-325-1-0	Maîtrise en droit (LL.M.)	3-3
2-325-1-7	Maîtrise en droit (LL.M.) - Droit privé comparé ou Droit des affaires dans un contexte de globalisation	3-11
3-325-1-0	Doctorat en droit (LL.D)	3-12

Droit des affaires

2-327-6-0	Microprogramme en droit des affaires	3-13
2-327-1-0	D.E.S.S. en droit des affaires	3-14
2-327-1-1	Maîtrise en droit des affaires (LL.M.) - avec mémoire	3-16
2-327-1-2	Maîtrise en droit des affaires (LL.M.) - avec travail dirigé	3-20

Droit international

2-326-6-0	Microprogramme en droit international	3-22
2-326-1-1	D.E.S.S. en droit international	3-23
2-326-1-0	Maîtrise en droit international (LL.M.) - avec mémoire	3-24
2-326-1-2	Maîtrise en droit international (LL.M.) - avec travail dirigé	3-27

... suite

Information à jour le 20 septembre 2016

Droit des technologies de l'information

2-329-6-0	Microprogramme en droit des technologies de l'information	3-28
2-329-1-0	Maîtrise en droit des technologies de l'information (LL. M.)	3-28

Droit et travail

2-325-6-3	Microprogramme Droit et travail	3-31

Fiscalité

2-325-1-3	Maîtrise en droit - Fiscalité (LL. M.)	3-32

Notariat

2-330-1-1	Maîtrise en droit notarial (LL. M.)	3-33

FACULTÉ DE DROIT

Introduction

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 56 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires.

La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques.

Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale.

La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal, Québec, H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal, Québec, H3C 3J7

Téléphone : 514-343-6124
Télécopieur : 514-343-2199
Courriel : recrutement@droit.umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyen : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Vice-doyenne à l'administration et à la réforme des études de premier cycle : France Houle
Vice-doyenne aux affaires externes et aux communications : Marie-Claude Rigaud
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Stéphane Rousseau
Vice-doyen aux affaires facultaires, à la formation continue et Secrétaire de Faculté : Ysolde Gendreau
Adjointe au doyen: Kim Francoeur
Adjoint à la vice-doyenne aux études et au développement académique : Patrik Maheux
Adjoint au vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Martin Scully
Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps
Directrice administrative : Manon Boyer
Coordonnatrice des études de maîtrise en droit notarial : Sylvie Berthold

Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : Vincent Gautrais

Le Centre de recherche en droit public, inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 15 chercheurs réguliers, 32 chercheurs associés et 62 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays. Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies de l'information et des communications
- Droit, biotechnologies et environnement

Les travaux des chercheurs du CRDP portent essentiellement sur les formes contemporaines du droit, sur ses conditions d'émergence et ses rapports avec les autres formes de la normativité et de la régulation sociale. Les équipes sont composées de plusieurs chercheurs multidisciplinaires venant aussi bien du Québec, du Canada et d'autres pays.

Les travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les recherches menées au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures, notamment par l'animation d'un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1er cycle au Centre, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Nous estimons que leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est d'ailleurs essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, nos activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance en 2003 au Regroupement stratégique Droit,changements et gouvernance, qui regroupe 83 chercheurs de haut niveau. Il est reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le Centre de recherche en droit public entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec vingt-deux centres de recherche associés.

Le CDRP accueille également six chaires de recherche :

- Chaire de recherche du Canada en identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées, titulaire Jean-François Gaudreault-DesBiens
- Chaire Jean-Monnet en droit de l'Union européenne, titulaire Nanette Neuwahl
- Chaire LexUM en information juridique de la Faculté de droit, Université de Montréal, titulaire Karim Benyekhlef
- Chaire en gouvernance et en droit des affaires, titulaire Stéphane Rousseau
- Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, titulaire Vincent Gautrais
- Chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé, titulaire Catherine Régis.

Le CRDP a aussi des liens très forts avec le Laboratoire de Cyberjustice qui contribue efficacement à la mise en réseau du système judiciaire et offre des solutions fonctionnelles aux problèmes récurrents du système actuel. Ce laboratoire très innovant est une fierté de la Faculté de droit.

L'année 2015 a marqué les 20 ans de la contribution particulière du Centre de recherche en droit public à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment grâce à la revue juridique en ligne Lex Electronica.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.crdp.umontreal.ca

Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : Stéphane Rousseau

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. La mission du CDACI consiste à contribuer au développement des connaissances en

droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes.

La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en gouvernance et droit des affaires, également dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

Common Law nord-américaine

Programme 2-328-6-0 Version 00 (A11)

Microprogramme Common Law nord-américaine

Objectifs

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de Common Law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (Common Law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en Common Law constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoires - 2 crédits.

DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la common law

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")

Programme 2-328-1-1 Version 01 (A12)

Juris Doctor Common Law nord-américaine

Objectifs

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de Common Law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes
- donner aux étudiants titulaires d'un baccalauréat reconnu par le Barreau du Québec une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (Common Law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1 er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le Juris Doctor comporte 32 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Juris Doctor sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 32 crédits.

DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la Common Law
DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")
DRT 6583	3	Éthique et professionnalisme
DRT 6584	3	Atelier d'intégration

Programme 2-328-1-2 Version 00 (A11)

Maîtrise Common Law nord-américaine (LL. M.) avec travail dirigé

Objectifs

La maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M (Common Law nord-américaine

- avec travail dirigé, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent ou être titulaire d'un J.D. (Common Law nord-américaine)
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au J.D. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert du J.D. à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 13 crédits attribués à un travail dirigé et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche

Bloc 70B

Obligatoire - 26 crédits.

DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la Common Law
DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6576	3	Droit constitutionnel américain
DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6582A	3	Droit américain avancé

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 13 crédits.

DRT 6596	13	Travail dirigé

Droit

Programme 2-325-1-0 Version 12 (A11)

Maîtrise en droit (LL. M.)

Options :

Générale
Droit comparé
Droit privé
Droit public
Droit pénal
Droit du travail
Théories du droit et éthique
Droit social
Droit de l'environnement et du développement durable
Accès à la justice

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par

les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options :

- option Générale (segment 70),
- option Droit comparé (segment 71),
- option Droit privé (segment 72),
- option Droit public (segment 73),
- option Droit pénal (segment 74),
- option Théories du droit et éthique (segment 75),
- option Droit social (segment 76),
- option Droit du travail (segment 77),
- option Droit environnemental et développement durable (segment 78),
- option Accès à la justice (segment 79).

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen. L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr., DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	Sociologie du droit

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	Droit public comparé
DRT 6817B	1	Droit public comparé
DRT 6817C	1	Droit public comparé
DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé

DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.
DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Maximum crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de premier cycle en droit.

Segment 71 Propre à l'option Droit comparé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.
DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.
DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.
DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.
DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 71E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 71F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 71G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.
DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 72 Propre à l'option Droit privé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.
DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.
DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 72E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 72F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 72G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 73 Propre à l'option Droit public

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 73E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé

DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 73F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 73G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.
DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 74 Propre à l'option Droit pénal

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 74A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.
DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 74B Fondements

Option - 3 crédits.
DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 74C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.
DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 74D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.
DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 74E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 74F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 74G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.
DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 75 Propre à l'option Théories du droit et éthique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.
DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 75B Fondements

Option - 3 crédits.
DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 75C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.
DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 75D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 75E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 75F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 76 Propre à l'option Droit social

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 76A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 76B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 76C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 76D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 76E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 76F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 76G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 77 Propre à l'option Droit du travail

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 77A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 77B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 77C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 77D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 77E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 77F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 77G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 78 Propre à l'option Droit de l'env. et développement durable

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 78A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 78B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 78C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 78D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 78E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 78F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 78G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Segment 79 Propre à l'option Accès à la justice

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 79A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 79B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 79C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 79D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6530 3 Sociologie du droit

Bloc 79E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A 1 Droit public comparé
DRT 6817B 1 Droit public comparé
DRT 6817C 1 Droit public comparé
DRT 6819A 1 Droit privé comparé
DRT 6819B 1 Droit privé comparé
DRT 6819C 1 Droit privé comparé
DRT 6820A 3 Droit commercial avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6845A 3 Droit constitutionnel avancé
DRT 6855B 3 Droit administratif avancé
DRT 6859A 3 Droit comparé avancé
DRT 6859B 3 Droit comparé avancé
DRT 6859C 3 Droit comparé avancé
DRT 6859D 3 Droit comparé avancé
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

Bloc 79F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de

un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 79G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899 30 Mémoire de maîtrise

Programme 2-325-1-7 Version 02 (A14)

Maîtrise en droit (LL. M.) - Droit privé comparé ou Droit des affaires dans un contexte de globalisation

Options :

Droit des affaires dans un contexte de globalisation
Droit privé comparé

Objectifs

Option : Droit privé comparé

L'objectif principal de cette option est d'offrir un enseignement à vocation académique et universitaire de droit comparé permettant aux étudiants de développer un esprit critique sur l'évolution des droits privés de tradition civiliste à travers le monde.

Plus spécifiquement, l'option poursuit les objectifs suivants :

- transmettre aux étudiants des connaissances en droit privé comparé dans un contexte de mondialisation et de concurrence des systèmes juridiques
- avoriser une compréhension globale de la tradition de droit civil tout en dégageant les particularismes entre ses diverses expressions
- développer chez l'étudiant un esprit critique et une distance face à ses acquis passés et à sa socialisation juridique originelle
- permettre aux étudiants de bénéficier de l'apport de professeurs et d'étudiants internationaux et ainsi tisser des liens diversifiés. Cette option comporte 39 crédits de cours et 6 crédits consacrés à la rédaction d'un travail dirigé.

Option : Droit des affaires dans un contexte de globalisation

Ce programme est destiné exclusivement aux juristes étrangers qui souhaitent étudier, en anglais, le droit des affaires dans un contexte de globalisation. Le programme n'est pas offert en français.

Les étudiants qui réussissent ce programme auront acquis des habiletés d'analyse et de recherche dans les champs du droit comparé et international et du droit des affaires nord-américain.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Nature du programme

La maîtrise en droit comporte les options suivantes : Droit privé comparé et Droit des affaires dans un contexte de globalisation.

2. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit), le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité, à savoir, et à moins d'indications autres dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire
- pour l'option Droit privé comparé, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français. Le doyen de la Faculté de droit peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français; avoir une facilité de lire des textes en anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Il s'agit d'une maîtrise au cheminement avec travail dirigé et qui est offerte selon deux options:

- Droit des affaires dans un contexte de globalisation (segment 70)
- Droit privé comparé (segment 71)

Segment 70 Orientation Droit des affaires en contexte de globalisation

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

DRT 6450 3 Systèmes juridiques occidentaux
DRT 6451 2 Common Law - Éléments commerciaux
DRT 6452 3 Structure de l'entreprise et gouvernance
DRT 6453 3 Droit des sûretés et de la faillite
DRT 6454 3 Propriété intellectuelle et industrielle
DRT 6455 2 Droit du commerce électronique
DRT 6456 2 Droit des valeurs mobilières
DRT 6457 2 Relations économiques internationales
DRT 6458 3 Droit des contrats internationaux
DRT 6459 2 Différends commerciaux internationaux
DRT 6460 2 Droit du financement international
DRT 6461 2 Fiscalité pour juristes d'affaires
DRT 6462 3 Mondialisation et économies émergentes
DRT 6463 2 Crimes économiques internationaux
DRT 6464 2 Atelier d'intégration

Bloc 70B Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 6466 3 Recherche juridique et séminaire de rédaction
DRT 6467 3 Pratique juridique au Canada
DRT 6468 3 La procédure d'appel

Segment 71 Orientation Droit privé comparé

Cette option comporte 23 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 16 à 22 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodes et fondements du droit privé

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 6969 1 Droit privé québécois
DRT 6970 2 Fondements des droits privés de tradition civiliste
DRT 6971 2 Droit civil, jeux d'influence et de concurrence
DRT 6972 2 Droit civil, mondialisation et professions juridiques
DRT 6973 2 Méthodologie et épistémologie du droit comparé

Bloc 71B Droit privé et systèmes juridiques 1

Obligatoire - 8 crédits.

DRT 6974 2 Droit privé français
DRT 6975 2 Droit privé germanique

DRT 6976 2 Droit privé des États ibéro-américains
DRT 6977 2 Droit privé des États asiatiques

Bloc 71C Droit privé et systèmes juridiques 2

Option - 4 crédits.

DRT 6978 2 Droit privé des États africains
DRT 6979 2 Droit privé louisianais
DRT 6980 2 Droit privé italien
DRT 6981 2 Droit privé des États de l'Est
DRT 6982 2 Droit privé des États scandinaves
DRT 6983 2 Droit privé européen
DRT 6984 2 Droit privé des États arabo-musulmans

Bloc 71D Thématiques de droit privé comparé

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

DRT 6985 3 Droit comparé de la responsabilité
DRT 6986 3 Droit comparé de la famille et des personnes
DRT 6987 3 Droit comparé des contrats
DRT 6988 3 Accès à la justice et règlement des conflits en droit comparé
DRT 6989 3 Droit comparé des biens
DRT 6990 3 Droit comparé des successions
DRT 6991 3 Droit international privé comparé
DRT 6992 3 Droit comparé de la consommation
DRT 6993 3 Droit comparé de l'administration du bien d'autrui
DRT 6994 3 Droit privé et libertés fondamentales

Bloc 71E Cours au choix

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'accord du Doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un cours au choix dans le cadre de la Maîtrise en droit, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle. L'étudiant peut aussi choisir un cours de langues parmi ceux offerts par l'UdeM.

Bloc 71F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6996 6 Travail dirigé

Programme 3-325-1-0 Version 05 (A07)

Doctorat en droit (LL. D.)

Objectifs

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. La rédaction de la thèse vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en oeuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique. Il a aussi pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au LL. D, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la LL. M de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Deux lettres de recommandation émanant de répondants (préférablement des professeurs d'université, dont le directeur de mémoire de maîtrise du candidat) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de deux pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat en demandant l'admission au programme de doctorat, témoignant de sa motivation à entreprendre un programme de recherche de grande envergure et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé
- Un exposé d'un maximum de quatre pages décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire
- Un exemplaire d'un travail de recherche d'envergure (100 pages minimum, excluant les annexes) déjà réalisé par le candidat (par exemple un mémoire de maîtrise). Veuillez transmettre ce document par courrielau technicien associé au doctorat

2. Examen de synthèse

L'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, excluant les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, pour des motifs exceptionnels, le doyen peut lui accorder une prolongation d'un trimestre, si une demande motivée est présentée à cette fin avant l'échéance. Les articles 87 B, C et D ainsi que les articles 88 f) et g) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctoraless'appliquent à cet examen de synthèse.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Les étudiants ayant suivi leur formation juridique entièrement à l'étranger doivent suivre le cours DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 7001 3 Séminaire général de doctorat
DRT 7002 3 Séminaire de thèse

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

DRT 7003A 1 Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003B 1 Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003C 1 Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003F 1 Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003H 1 Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003J 1 Séminaire de théories et méthodes juridiques

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

DRT 7009 6 Élaboration d'une problématique de recherche
DRT 7010 6 Élaboration du projet de thèse
DRT 7011 69 Thèse
DRT 7700 0 Examen général de doctorat

Droit des affaires

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Stéphane Rousseau, 514-343-7441

Programme 2-327-6-0 Version 02 (A16)

Microprogramme en droit des affaires

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes nord-américains dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est mis sur les relations économiques internationales, sur les produits et marchés financiers et sur les pratiques contractuelles des affaires.

Droit des affaires et des relations économiques internationales

Cette thématique vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

Droit des produits et marchés financiers

Cette thématique vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs oeuvrant dans le domaine financier.

Droit et pratiques contractuelles des affaires

Cette thématique a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme canadien jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit des affaires québécois ou canadien au 1er cycle ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. (droit des affaires) ou à la LL. M. (droit des affaires) avec travail dirigé, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des affaires) avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. 3 cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre. Notez qu'un parcours par thématique dans le microprogramme permet de faciliter le transfert vers les programmes à option en droit des affaires. La thématique n'est pas inscrite sur l'attestation d'études.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans (36 mois) à compter de l'inscription initiale.Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. Le microprogramme offre les thématiques suivantes :

- Droit des affaires et des relations économiques internationales;
- Droit des produits et marchés financiers;
- Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Le programme peut s'effectuer :

- Dans une formule à la carte, destinée aux professionnels qui souhaitent améliorer leurs compétences professionnelles, selon leurs besoins spécifiques;
- Un parcours par thématique nécessite l'inscription à au moins quatre (4) cours d'une même thématique, soit : i) droit des affaires et des relations économiques internationales; ii) droit des marchés financiers; iii) droit et pratiques contractuelles de l'entreprise.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Droit des affaires et des relations économiques internationales

Option - Maximum 15 crédits.

DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6856	3	Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6898	3	Droit de l'OMC
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6917	3	Droit des entreprises multinationales
DRT 6918	3	Droit des investissements internationaux
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70B Droit des produits et marchés financiers

Option - Maximum 15 crédits.

DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6938	3	Droit des marchés financiers
DRT 6939	3	Financement de la grande entreprise et ingénierie financière
DRT 6948	3	Droit américain des valeurs mobilières
DRT 6958	3	Droit financier international
DRT 6959	3	Droit des instruments dérivés
DRT 6961	3	Gouvernance et responsabilité de l'entreprise
DRT 6962	3	Fusion et acquisition : marchés publics
DRT 6963	3	Droit des intermédiaires financiers
DRT 6964	3	Éthique, risques et gouv. des institutions financières

Bloc 70C Droit et pratiques contractuelles des affaires

Option - Maximum 15 crédits.

DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6949	3	Droit anglo-américain des affaires
DRT 6951	3	Droit de la franchise
DRT 6952	3	Droit minier
DRT 6953	3	Vérification diligente

DRT 6954	3	Développement durable énergie et ressources naturelles
DRT 6956	3	Droit de l'énergie
DRT 6957	3	Propriété intellectuelle en droit des affaires
DRT 6960	3	Droit de la construction

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 3 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Programme 2-327-1-0 Version 02 (A16)

D.E.S.S. en droit des affaires

Objectifs

Le D.E.S.S. en droit des affaires poursuit un objectif de fournir une formation de pointe destinée à approfondir ses connaissances du droit des affaires dans un environnement stimulant qui va allier à la fois la théorie et la pratique. Il vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés.

1) Droit nord-américain des affaires

L'option a pour objectif de fournir une formation approfondie sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord, misant ainsi sur les atouts de la Faculté de droit comme carrefour entre la tradition civiliste et la tradition anglo-américaine de Common Law en droit des affaires.

2) Droit des affaires et des relations économiques internationales

L'option vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

3) Droit des produits et marchés financiers

L'option vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs oeuvrant dans le domaine financier.

4) Droit et pratiques contractuelles des affaires

L'option a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc...) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Option 71 Droit des affaires nord-américain

Cette option est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord.Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (droit des affaires - option Droit nord-américain des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit équivalent à un baccalauréat en droit (LLB) en termes de niveau d'études.
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur recommandation du doyen ou de son représentant, un étudiant n'ayant pas un baccalauréat en droit (LL.B.) et ayant débuté l'option droit des affaires nord-américain pourrait s'inscrire aux options suivantes : (72) Droit des affaires et des relations économiques internationales, (73) Droit des produits et marchés financiers; (74) Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Options : 72 Droit des affaires et des relations économiques internationales; 73 Droit des produits et marchés financiers; 74 Droit et pratiques contractuelles des affaires

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. de 2e cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme canadien jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit des affaires québécois ou canadien au 1er cycle ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2.Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. Un étudiant international doit s'inscrire à temps plein obligatoirement au trimestre d'automne et d'hiver.

3.Transfert à la LL. M. en droit, option droit des affaires

Un étudiant du D.É.S.S peut être admis à la LL. M. en droit des affaires avec travail dirigé, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité du programme. Tous les cours réussis dans le D.ÉS.S. sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la LL. M. en droit des affaires avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. 3 cours réussis dans le D.É.S.S sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

4. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale.

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Le DESS en droit des affaires est offert selon les options suivantes :

- Droit nord-américain des affaires (Segment 71);
- Droit des affaires et des relations économiques internationales (Segment 72);
- Droit des produits et marchés financiers (Segment 73);
- Droit et pratiques contractuelles des affaires (Segment 74).

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Segment 71 Option Droit nord-américain des affaires

Cette option est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord. Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 71A Droit nord-américain des affaires

Obligatoire - 18 crédits.

DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6941	3	Fondements: droit canadien et québécois des affaires
DRT 6942	3	Droit de l'entreprise: structures, gouvernance et financement

DRT 6943 3 Aspects contractuels du droit des affaires

DRT 6949 3 Droit anglo-américain des affaires

Bloc 71B

Choix - 12 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant devra faire les crédits de cours au choix, choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Segment 72 Option Droit des aff. et des relations écon. internationales

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 72A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6898 3 Droit de l'OMC

DRT 6910 3 Transactions commerciales internationales 1

Bloc 72B Droit des affaires international

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6580 3 Droit des intégrations économiques

DRT 6828 3 Arbitrage commercial international

DRT 6856 3 Droit des crimes économiques transnationaux

DRT 6873 3 Droit européen des affaires

DRT 6912 3 Transactions commerciales internationales 2

DRT 6917 3 Droit des entreprises multinationales

DRT 6918 3 Droit des investissements internationaux

DRT 6950 3 Droit international privé avancé

DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé

DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé

DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé

DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé

Bloc 72C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international

ECN 6478 3 Finance internationale

ECN 6573 3 Économie financière

ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers

ECN 6823 3 Économie publique (taxation)

ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)

HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)

HEC 6116 3 L'information comptable (490004)

POL 6112 3 Politique de l'Union européenne

POL 6130 3 Économie politique internationale

POL 6626 3 Gouvernement et corruption

Bloc 72D

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Segment 73 Option Droit des produits et marchés financiers

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 73A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925 3 Contrats commerciaux

DRT 6938 3 Droit des marchés financiers

Bloc 73B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6920 3 Financement de l'entreprise

DRT 6939 3 Financement de la grande entreprise et ingénierie financière

DRT 6948 3 Droit américain des valeurs mobilières

DRT 6958 3 Droit financier international

DRT 6959 3 Droit des instruments dérivés

DRT 6961 3 Gouvernance et responsabilité de l'entreprise

DRT 6962 3 Fusion et acquisition : marchés publics

DRT 6963 3 Droit des intermédiaires financiers

DRT 6964 3 Éthique, risques et gouv. des institutions financières

DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé

DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé

DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé

DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé

Bloc 73C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international

ECN 6478 3 Finance internationale

ECN 6573 3 Économie financière

ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers

ECN 6823 3 Économie publique (taxation)

ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)

HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)

HEC 6116 3 L'information comptable (490004)

POL 6112 3 Politique de l'Union européenne

POL 6130 3 Économie politique internationale

POL 6626 3 Gouvernement et corruption

Bloc 73D

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Segment 74 Option Droit et pratiques contractuelles en affaires

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 74A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925 3 Contrats commerciaux

DRT 6949 3 Droit anglo-américain des affaires

Bloc 74B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1

DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6951	3	Droit de la franchise
DRT 6952	3	Droit minier
DRT 6953	3	Vérification diligente
DRT 6954	3	Développement durable énergie et ressources naturelles
DRT 6956	3	Droit de l'énergie
DRT 6957	3	Propriété intellectuelle en droit des affaires
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé

Bloc 74C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116	3	L'information comptable (490004)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6626	3	Gouvernement et corruption

Bloc 74D

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Programme 2-327-1-1 Version 00 (A11)

Maîtrise en droit des affaires (LL. M.) - avec mémoire

Options :

Générale
Droit et régulation économique et financière
Droit des produits et marchés financiers
Droit international des affaires

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options :

- option Générale (segment 70),
- option Droit et régulation économique et financière (segment 71),
- option Droit des produits et marchés financiers (segment 72),
- option Droit international des affaires (segment 73).

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr., DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public

DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit des affaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110 3 Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115 3 La protection de l'emploi
DRI 6120 3 Rapports collectifs du travail
DRT 6805A 3 Droit international privé avancé
DRT 6805B 3 Droit international privé avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6828 3 Arbitrage commercial international
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle
DRT 6872 3 Droit européen des relations étrangères
DRT 6873 3 Droit européen des affaires
DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1
DRT 6909 3 Prévention et gestion des différends
DRT 6910 3 Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912 3 Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920 3 Financement de l'entreprise
DRT 6925 3 Contrats commerciaux
DRT 6929A 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929C 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929E 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929H 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929M 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929N 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929O 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6930 3 Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6950 3 Droit international privé avancé
DRT 6960 3 Droit de la construction
DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965E 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965F 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965G 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965H 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965I 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965J 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965K 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965L 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965M 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965N 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965O 3 Droit des affaires avancé

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
ECN 6573 3 Économie financière
ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers
ECN 6823 3 Économie publique (taxation)
ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116 3 L'information comptable (490004)
POL 6112 3 Politique de l'Union européenne
POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999 30 Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Droit et régulation économique et financière

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son repré-

sentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929N	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 71E

Option - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116	3	L'information comptable (490004)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Droit des produits et marchés financiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1

DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929N	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 72E

Option - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116	3	L'information comptable (490004)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Droit international des affaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929N	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	Régie d'entreprise: compagnies publiques

DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 73E

Option - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116	3	L'information comptable (490004)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Programme 2-327-1-2 Version 01 (A16)

Maîtrise en droit des affaires (LL. M.) - avec travail dirigé

Objectifs

Le programme de Maîtrise en droit, option droit des affaires avec travail dirigé poursuit un double objectif : fournir une formation de pointe destinée à approfondir ses connaissances du droit des affaires dans un environnement stimulant qui va allier à la fois la théorie et la pratique, d'une part ; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

1) Droit nord-américain des affaires

La concentration a pour objectif de fournir une formation approfondie sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord, misant ainsi sur les atouts de la Faculté de droit comme carrefour entre la tradition civiliste et la tradition anglo-américaine de Common Law en droit des affaires.

2) Droit des affaires et des relations économiques internationales

La concentration vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

3) Droit des produits et marchés financiers

La concentration vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs ?uvrant dans le domaine financier.

4) Droit et pratiques contractuelles des affaires

La concentration a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Concentration 70C1 Droit nord-américain des affaires
Cette concentration est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (Option droit des affaires) - avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit équivalent à un baccalauréat en droit (LLB) en termes de niveau d'études.
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Sur recommandation du doyen ou de son représentant, un étudiant n'ayant pas un baccalauréat en droit (LL.B.) et ayant débuté la concentration droit des affaires nord-américain pourrait s'inscrire aux concentrations suivantes : (70C2) droit des affaires et des relations économiques internationales, (70C3) droit des produits et marchés financiers; (70C4) Droit et pratiques contractuelles des affaires.
Concentrations: 70C2 Droit des affaires et des relations économiques internationales; 70C3, Droit des produits et marchés financiers; 70C4, Droit et pratiques contractuelles des affaires.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier aux concentrations 70C2, 70C3, 70C4 de la Maîtrise en droit de 2e cycle (option Droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M

Un étudiant de la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec travail dirigé peut être admis à la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité du programme. 3 cours réussis dans la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec travail dirigé sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Le doyen ou son représentant approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Structure du programme

Le maîtrise comporte 45 crédits. La Maîtrise en droit, option Droit des affaires est offerte avec la modalité Travail dirigé selon les concentrations suivantes:

- Droit nord-américain des affaires (Segment 70C1);
- Droit des affaires et des relations économiques internationales (Segment 70C2);
- Droit des produits et marchés financiers (Segment 70C3);
- Droit et pratiques contractuelles des affaires (Segment 70C4).

Segment 70C1 Droit des aff.: Concentration Droit nord-américain des affaires

Cette concentration est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord. Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, et 9 crédits au choix.

Bloc 70C1A Méthodologie du droit

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6944 3 Méthodes de recherche et rédaction en droit des affaires

Bloc 70C1B Droit nord-américain des affaires

Obligatoire - 18 crédits.

DRT 6580 3 Droit des intégrations économiques
DRT 6910 3 Transactions commerciales internationales 1
DRT 6941 3 Fondements: droit canadien et québécois des affaires
DRT 6942 3 Droit de l'entreprise: structures, gouvernance et financement
DRT 6943 3 Aspects contractuels du droit des affaires
DRT 6949 3 Droit anglo-américain des affaires

Bloc 70C1C

Choix - 9 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 9 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C1D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995 15 Travail dirigé

Segment 70C2 Droit des aff.: Concent. Droit des aff. et relations écono. interna

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6898 3 Droit de l'OMC
DRT 6910 3 Transactions commerciales internationales 1

Bloc 70C2B Droit des affaires international

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6580 3 Droit des intégrations économiques
DRT 6828 3 Arbitrage commercial international
DRT 6856 3 Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6873 3 Droit européen des affaires
DRT 6912 3 Transactions commerciales internationales 2
DRT 6917 3 Droit des entreprises multinationales
DRT 6918 3 Droit des investissements internationaux
DRT 6950 3 Droit international privé avancé
DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé

Bloc 70C2C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
ECN 6573 3 Économie financière
ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers
ECN 6823 3 Économie publique (taxation)
ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116 3 L'information comptable (490004)
POL 6112 3 Politique de l'Union européenne
POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C2D

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C2E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995 15 Travail dirigé

Segment 70C3 Droit des aff.: Concent. Droit des produits et marchés financiers

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C3A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925 3 Contrats commerciaux
DRT 6938 3 Droit des marchés financiers

Bloc 70C3B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6920 3 Financement de l'entreprise
DRT 6939 3 Financement de la grande entreprise et ingénierie financière
DRT 6948 3 Droit américain des valeurs mobilières
DRT 6958 3 Droit financier international
DRT 6959 3 Droit des instruments dérivés
DRT 6961 3 Gouvernance et responsabilité de l'entreprise
DRT 6962 3 Fusion et acquisition : marchés publics
DRT 6963 3 Droit des intermédiaires financiers
DRT 6964 3 Éthique, risques et gouv. des institutions financières
DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé

DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé

Bloc 70C3C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
ECN 6573 3 Économie financière
ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers
ECN 6823 3 Économie publique (taxation)
ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116 3 L'information comptable (490004)
POL 6112 3 Politique de l'Union européenne
POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C3D

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C3E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995 15 Travail dirigé

Segment 70C4 Droit des aff.: Concent. Droit et pratiques contractuelles des aff.

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C4A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925 3 Contrats commerciaux
DRT 6949 3 Droit anglo-américain des affaires

Bloc 70C4B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1
DRT 6909 3 Prévention et gestion des différends
DRT 6951 3 Droit de la franchise
DRT 6952 3 Droit minier
DRT 6953 3 Vérification diligente
DRT 6954 3 Développement durable énergie et ressources naturelles
DRT 6956 3 Droit de l'énergie
DRT 6957 3 Propriété intellectuelle en droit des affaires
DRT 6960 3 Droit de la construction
DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé

Bloc 70C4C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
ECN 6573 3 Économie financière
ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers
ECN 6823 3 Économie publique (taxation)
ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6116 3 L'information comptable (490004)
POL 6112 3 Politique de l'Union européenne
POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C4D

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C4E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995 15 Travail dirigé

Droit international

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Stéphane Rousseau, 514-343-7441

Programme 2-326-6-0 Version 01 (H06)

Microprogramme en droit international

Objectifs

Le Microprogramme (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à

option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6130	3	Droit international du travail
DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé
DRT 6825A	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	Droit social international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6923	3	Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours de 2e cycle choisi parmi les cours d'un autre domaine du droit ou, avec l'accord du doyen, d'une autre faculté.

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen, cours choisi parmi les cours de 1er cycle en droit.

Programme 2-326-1-1 Version 01 (H06)

D.E.S.S. en droit international

Objectifs

Le D.E.S.S. (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 18 crédits, maximum 30 crédits.

DRI 6130	3	Droit international du travail
DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé
DRT 6825A	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé

DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	Droit social international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6923	3	Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de 2e cycle choisi parmi les cours d'un autre domaine du droit ou, avec l'accord du doyen, d'une autre faculté.

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen, cours choisi parmi les cours de 1er cycle en droit.

Programme 2-326-1-0 Version 00 (A11)

Maîtrise en droit international (LL. M.) – avec mémoire

Options :

Générale
Droit international privé
Droit international, droit transnational et justice globale
Droit international des affaires

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options :

- option Générale (segment 70),
- option Droit international privé (segment 71),
- option Droit international, droit transnational et justice globale (segment 72),
- option Droit international des affaires (segment 73).

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits, DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées

DRT 6515 3 Stage de recherche

DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A 3 Droit international privé avancé

DRT 6805B 3 Droit international privé avancé

DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé

DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé

DRT 6828 3 Arbitrage commercial international

DRT 6830A 3 Droit international public avancé

DRT 6830B 3 Droit international public avancé

DRT 6830C 3 Droit international public avancé

DRT 6830D 3 Droit international public avancé

DRT 6830E 3 Droit international public avancé

DRT 6830F 3 Droit international public avancé

DRT 6830G 3 Droit international public avancé

DRT 6830H 3 Droit international public avancé

DRT 6830I 3 Droit international public avancé

DRT 6830J 3 Droit international public avancé

DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté

DRT 6863 3 Droit social international

DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

DRT 6872 3 Droit européen des relations étrangères

DRT 6873 3 Droit européen des affaires

DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1

DRT 6909 3 Prévention et gestion des différends

DRT 6910 3 Transactions commerciales internationales 1

DRT 6912 3 Transactions commerciales internationales 2

DRT 6923 3 Technologies de l'information et droit 1

DRT 6950 3 Droit international privé avancé

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999 30 Mémoire

Maximum crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de premier cycle en droit.

Segment 71 Propre à l'option Droit international privé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit

DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit

DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public

DRT 6816B 1 Fondements du droit public

DRT 6816C 1 Fondements du droit public

DRT 6818A 1 Fondements du droit privé

DRT 6818B 1 Fondements du droit privé

DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche

DRT 6510 3 Lectures dirigées

DRT 6515 3 Stage de recherche

DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A 3 Droit international privé avancé

DRT 6805B 3 Droit international privé avancé

DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé

DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé

DRT 6828 3 Arbitrage commercial international

DRT 6830A 3 Droit international public avancé

DRT 6830B 3 Droit international public avancé

DRT 6830C 3 Droit international public avancé

DRT 6830D 3 Droit international public avancé

DRT 6830E 3 Droit international public avancé

DRT 6830F 3 Droit international public avancé

DRT 6830G 3 Droit international public avancé

DRT 6830H 3 Droit international public avancé

DRT 6830I 3 Droit international public avancé

DRT 6830J 3 Droit international public avancé

DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté

DRT 6863 3 Droit social international

DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle

DRT 6872 3 Droit européen des relations étrangères

DRT 6873 3 Droit européen des affaires

DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1

DRT 6909 3 Prévention et gestion des différends

DRT 6910 3 Transactions commerciales internationales 1

DRT 6912 3 Transactions commerciales internationales 2

DRT 6923 3 Technologies de l'information et droit 1

DRT 6950 3 Droit international privé avancé

Bloc 71E

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi

parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999 30 Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Droit international, transnational/justice globale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A 3 Droit international privé avancé
DRT 6805B 3 Droit international privé avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6828 3 Arbitrage commercial international
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé
DRT 6830C 3 Droit international public avancé
DRT 6830D 3 Droit international public avancé
DRT 6830E 3 Droit international public avancé
DRT 6830F 3 Droit international public avancé
DRT 6830G 3 Droit international public avancé
DRT 6830H 3 Droit international public avancé
DRT 6830I 3 Droit international public avancé
DRT 6830J 3 Droit international public avancé
DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté
DRT 6863 3 Droit social international
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle
DRT 6872 3 Droit européen des relations étrangères
DRT 6873 3 Droit européen des affaires
DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1
DRT 6909 3 Prévention et gestion des différends
DRT 6910 3 Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912 3 Transactions commerciales internationales 2
DRT 6923 3 Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950 3 Droit international privé avancé

Bloc 72E

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999 30 Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Droit international des affaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A 3 Droit international privé avancé
DRT 6805B 3 Droit international privé avancé
DRT 6825A 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6825B 3 Droit du commerce international avancé
DRT 6828 3 Arbitrage commercial international
DRT 6830A 3 Droit international public avancé
DRT 6830B 3 Droit international public avancé

DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	Droit social international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6923	3	Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 73E

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Programme 2-326-1-2 Version 00 (A11)

Maîtrise en droit international (LL. M.) – avec travail dirigé

Objectifs

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option. L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, de 24 à 30 crédits à option choisis dans les blocs 70A et 70B ou dans les blocs 70A et 70C et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours généraux

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche

Bloc 70B Droit transnational

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	Droit du commerce international avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6873	3	Droit européen des affaires
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70C Droit international public

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supé-

rieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

DRI 6130	3	Droit international du travail
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	Droit social international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	Droit européen des relations étrangères
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6923	3	Technologies de l'information et droit 1

Bloc 70D Cours connexes

Choix - Maximum 6 crédits.

Cours choisis parmi les cours de 2e cycle en droit ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15	Travail dirigé

Droit des technologies de l'information

Programme 2-329-6-0 Version 00 (A11)

Microprogramme en droit des technologies de l'information

Objectifs

Grâce à l'expertise développée par le Centre de recherche en droit public (CRDP), le microprogramme se situe à la fine pointe du développement dans ce champ d'investigation théorique et pratique hautement pertinent et directement branché sur une réalité contemporaine en pleine effervescence. Il est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique et de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (droit des technologies de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des technologies de l'information), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de la LL. M. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6923	3	Technologies de l'information et droit 1
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929N	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6115	3	Finance (423009)
PHI 6515	3	Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555	3	Philosophie politique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours de 1er cycle de Droit choisi avec l'accord du doyen ou de son représentant.

Programme 2-329-1-0 Version 00 (A11)

Maîtrise en droit des technologies de l'information (LL. M.)

Options :

Générale
Droit, information et communication
Commerce électronique

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des technologies de l'information) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 options :

- option Générale (segment 70),
- option Droit de l'information et de la communication (segment 71),
- option Commerce électronique (segment 72).

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen. L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits, DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRT 6832	3	Mondialisation et souveraineté
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6923	3	Technologies de l'information et droit 1
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929N	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	Droit des affaires avancé

DRT 6965F 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965G 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965H 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965I 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965J 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965K 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965L 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965M 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965N 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965O 3 Droit des affaires avancé

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
ECN 6573 3 Économie financière
ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers
ECN 6823 3 Économie publique (taxation)
ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6115 3 Finance (423009)
PHI 6515 3 Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555 3 Philosophie politique
POL 6112 3 Politique de l'Union européenne
POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999 30 Mémoire

Maximum cours 1er cycle

Maximum 3 crédits.

Segment 71 Propre à l'option Droit de l'information et de la communication

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110 3 Nouvelles formes d'emploi
DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle
DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1
DRT 6909 3 Prévention et gestion des différends
DRT 6923 3 Technologies de l'information et droit 1
DRT 6929A 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929C 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929E 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929H 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929M 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929N 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929O 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965E 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965F 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965G 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965H 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965I 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965J 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965K 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965L 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965M 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965N 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965O 3 Droit des affaires avancé

Bloc 71E

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
ECN 6573 3 Économie financière
ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers
ECN 6823 3 Économie publique (taxation)
ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
PHI 6515 3 Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555 3 Philosophie politique
POL 6112 3 Politique de l'Union européenne

POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999 30 Mémoire

Maximum cours 1er cycle

Maximum 3 crédits.

Segment 72 Propre à l'option Commerce électronique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B 1 Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C 1 Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A 1 Fondements du droit public
DRT 6816B 1 Fondements du droit public
DRT 6816C 1 Fondements du droit public
DRT 6818A 1 Fondements du droit privé
DRT 6818B 1 Fondements du droit privé
DRT 6818C 1 Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500 3 Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510 3 Lectures dirigées
DRT 6515 3 Stage de recherche
DRT 6884 3 Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110 3 Nouvelles formes d'emploi
DRT 6832 3 Mondialisation et souveraineté
DRT 6870C 3 Propriété intellectuelle
DRT 6903 3 Droit du commerce électronique 1
DRT 6909 3 Prévention et gestion des différends
DRT 6923 3 Technologies de l'information et droit 1
DRT 6929A 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929C 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929E 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929H 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929M 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929N 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6929O 3 Droit des technologies de l'information
DRT 6965A 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965B 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965C 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965D 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965E 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965F 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965G 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965H 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965I 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965J 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965K 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965L 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965M 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965N 3 Droit des affaires avancé
DRT 6965O 3 Droit des affaires avancé

Bloc 72E

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 6473 3 Commerce international
ECN 6478 3 Finance internationale
ECN 6573 3 Économie financière
ECN 6578 3 Économétrie des marchés financiers
ECN 6823 3 Économie publique (taxation)
ECN 6828 3 Économie publique (dépenses)
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
PHI 6515 3 Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555 3 Philosophie politique
POL 6112 3 Politique de l'Union européenne
POL 6130 3 Économie politique internationale
POL 6502 3 Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999 30 Mémoire

Maximum 1er cycle

Maximum 3 crédits.

Droit et travail

Programme 2-325-6-3 Version 00 (A05)

Microprogramme Droit et travail

Programme offert conjointement avec l'École de relations industrielles.

Objectifs

Le droit du travail est pour plusieurs spécialistes des relations industrielles oeuvrant en milieu syndical, patronal ou gouvernemental un important domaine de pratique professionnelle. L'École de relations industrielles et la Faculté de droit ont uni leurs efforts afin d'offrir à ces praticiens un programme de formation continue axée sur les nouveaux développements en droit du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit et travail), le

candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit du travail au 1er cycle ou l'équivalent.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M., (recherche), à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme. Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par la Faculté de droit ou l'École de relations industrielles.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation des responsables du programme.

Fiscalité

Directeur de la LL. M. (fiscalité) : Benoit Moore, tél. : 514-343-7731

Programme 2-325-1-3 Version 00 (A98)

Maîtrise en droit – Fiscalité (LL. M.)

Programme offert conjointement avec HEC Montréal.

Objectifs

L'option Fiscalité, est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle.

Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (fiscalité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.E.S.S. (fiscalité) de l'École HEC Montréal ou attester d'une scolarité équivalente (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu au D.E.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de quatre ans à compter du trimestre d'admission au D.E.S.S. (fiscalité).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 6 crédits attribués à un travail dirigé et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

DRT 6210	3	Droit et fiscalité
DRT 6215	3	Droit fiscal administratif
DRT 6220	3	Planification successorale
HEC 6117	3	Fiscalité et décision (490892)
HEC 6118	3	Méthodologie de recherche en droit fiscal (491098)
HEC 6119	3	Politique fiscale (491192)
HEC 6120	3	Principes fiscaux 1 (491392)
HEC 6121	3	Principes fiscaux 2 (491492)
HEC 6122	3	Principes fiscaux 3 (491592)
HEC 6123	3	L' information comptable (493595)

Bloc 70B

Option - 12 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours choisi dans le répertoire de 2e cycle de HEC Montréal ou de la Faculté de droit, sur approbation préalable des responsables du programme.

DRT 6230	3	Litige fiscal
DRT 6240	3	Stage de pratique exclusive en fiscalité
HEC 6124	3	Taxes à la consommation (491792)
HEC 6125	3	Fiscalité américaine (492598)

Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6250	6	Travail dirigé

Notariat

Directrice de programme : Brigitte Lefebvre, tél. : 514-343-7677

Programme 2-330-1-1 Version 04 (H16)

Maîtrise en droit notarial (LL. M.)

Objectifs

Les objectifs de la maîtrise en droit notarial sont les suivants :

- approfondir et intégrer les connaissances juridiques enseignées au baccalauréat en droit
- acquérir des connaissances juridiques approfondies nécessaires à l'exercice de la profession
- transposer des connaissances théoriques en milieu professionnel, entre autres par l'analyse de situations juridiques et par la résolution de problèmes juridiques
- maîtriser les habiletés requises pour l'exercice de la profession en faisant, par exemple, preuve de minutie et de rigueur, en adoptant des méthodes de travail efficaces et en utilisant son temps judicieusement
- intégrer les principes de l'éthique et de la déontologie de la profession, tels le respect du secret professionnel, l'impartialité, l'obligation d'agir avec honnêteté, franchise et objectivité
- promouvoir et appliquer une approche préventive en insérant, par exemple, à l'acte des clauses permettant de recourir à des modes alternatifs de prévention et de règlements des différends tels que la médiation
- faire preuve d'attitudes et de comportements attendus dans un milieu professionnel en étant, par exemple, courtois, ponctuel et assidu, en démontrant un sens de la clientèle et en entretenant des rapports interpersonnels harmonieux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en droit notarial, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- détenir un grade de 1er cycle en droit d'une université du Québec ou de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, ou un diplôme jugé équivalent
- maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit et posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise

Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

La Faculté recommande fortement à l'étudiant d'avoir préalablement réussi les cours en droit de 1er cycle dans les matières ci-après énumérées ou, à défaut, de s'être inscrit et d'avoir réussi un minimum de 15 heures de cours d'appoint dans chacune de celles-ci, soit :

-Droit patrimonial de la famille

-Libéralités et successions

-Financement et sûretés

-Droit fiscal

-Droit des biens.

2. Scolarité

- La scolarité minimale est de 4 trimestres. Les trois premiers trimestres doivent être consécutifs et l'ensemble des cours offerts au programme doit être suivi. La durée maximale des études est de 9 trimestres.
- L'étudiant doit demeurer avec son université d'attache pour faire son stage.
- Le stage débute à la session d'automne, d'hiver ou d'été pourvu que le candidat ou la candidate ait complété avec succès la scolarité. Le stage ne peut débuter avant la ou les dates déterminées par l'université.
- Pour être admis au stage, l'étudiant doit avoir complété et réussi toutes les activités pédagogiques du premier et du deuxième blocs et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,7 sur 4,3.
- Le stage en milieu professionnel s'effectue auprès d'un notaire dans un milieu traditionnel ou dans un environnement juridique non traditionnel
- L'Université n'est pas responsable de fournir un milieu de stage à chaque étudiant. L'étudiant demeure responsable de se trouver un stage. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Structure du programme

La maîtrise comporte 54 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 54 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

DRT 6303	2	Droit patrimonial de la famille
DRT 6304	2	Libéralités et successsions
DRT 6306	2	Protection des personnes
DRT 6307	1	Procédures non contentieuses
DRT 6308	1	Droit international privé
DRT 6309	3	Droit des sociétés
DRT 6311	3	Droit fiscal et taxes à la consommation
DRT 6312	3	Pratique notariale
DRT 6313	3	Publicité des droits
DRT 6314	3	Financement et sûretés
DRT 6316	3	Modalités et démembrement de la propriété
DRT 6317	1	Patrimoines d'affectation
DRT 6318	3	Mutations de propriété et baux commerciaux
DRT 6319	1	Zonage agricole
DRT 6321	1	Droit municipal et urbanisme
DRT 6322	1	Expropriation et environnement
DRT 6355	3	Examen des titres

Bloc 70B Cours appliqués

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6323	2	Sujets avancés en droit immobilier
DRT 6324	2	Sujets avancés en planification et liquidation successorales
DRT 6326	2	Sujets avancés en droit des affaires

Bloc 70C Stage spécialisé

Obligatoire - 12 crédits.

DRT 6371	12	Stage spécialisé en milieu professionnel

Table des matières

Section 4 – Département de kinésiologie

Introduction et Coordonnées générales 4-1

Direction

Kinésiologie

2-352-6-0 Microprogramme en kinésiologie 4-1

2-352-1-1 D.E.S.S. en kinésiologie 4-2

2-352-1-0 Maîtrise en kinésiologie (M. Sc.) 4-3

Sciences de l'activité physique

2-350-1-0 Maîtrise en sciences de l'activité physique (M. Sc.) 4-4

3-350-1-0 Doctorat en sciences de l'activité physique (Ph. D.) 4-4

Information à jour le 23 septembre 2016

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Introduction

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe vingt professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique.

Les étudiants peuvent s'inscrire à des programmes de M. Sc. et de Ph. D. (sciences de l'activité physique). Depuis l'automne 2006, le Département offre un microprogramme de 2e cycle, un programme de D.E.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

Coordonnées générales du Département

Département de kinésiologie
2100 boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Bureau 8202
Tél. : 514 343-6151
infokinesio@kinesio.umontreal.ca
www.kinesio.umontreal.ca

Direction

Directeur : Luc Proteau

Directeur adjoint : Dave Ellemberg
Directrice adjointe : Julie Lavoie
Directeur administratif : Richard Poulin

Responsable des programmes en kinésiologie : Suzanne Laberge, tél. : 514-343-7934
Responsable des programmes en sciences de l'activité physique : Jean-Marc Lavoie, tél. : 514-343-7044
Information sur les programmes : Lucie Lortie, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-6111, poste 0944

Membres du Comité des études supérieures

Raynald Bergeron
Suzanne Laberge
Jean-Marc Lavoie
François Prince

Kinésiologie

Programme 2-352-6-0 Version 00 (H06)

Microprogramme en kinésiologie

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est d'améliorer chez les étudiants les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc. Le programme se veut souple et propose essentiellement des cours à option, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Microprogramme est de un trimestre à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
KIN 6510	3	Activité physique conditions pathologiques
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6825	3	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6837	3	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé
MSO 6038	3	Fondements et éthique en santé publique
MSO 6131	3	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6134	3	Comportement individuel et santé publique
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PSE 6362	3	Intervention à l'adolescence
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
PSY 6775	3	Évaluation des programmes d'intervention
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
SOL 6657	3	Famille et société
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Programme 2-352-1-1 Version 00 (H06)

D.E.S.S. en kinésiologie

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés possédant les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc. Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, de même qu'un cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de B.Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. en kinésiologie est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert à la Maîtrise en kinésiologie

L'étudiant peut être admissible à. la Maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix. L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle approuvés par le directeur du programme. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé

Bloc 70B

Option - 24 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
KIN 6510	3	Activité physique conditions pathologiques
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6825	3	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6837	3	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé
MSO 6038	3	Fondements et éthique en santé publique
MSO 6131	3	Stratégies en promotion de la santé et prévention

MSO 6134	3	Comportement individuel et santé publique
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PSE 6362	3	Intervention à l'adolescence
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 6775	3	Évaluation des programmes d'intervention
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
SOL 6657	3	Famille et société
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.

Programme 2-352-1-0 Version 00 (H06)

Maîtrise en kinésiologie (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés capables de formuler, d'actualiser, d'encadrer, d'animer et d'évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. De plus, ces diplômés devront avoir une capacité de réflexion et un regard critique par rapport à leur pratique. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Par rapport au programme de D.E.S.S., il ajoute un volet important de mise en application, par des stages et des travaux dirigés. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques auprès des clientèles spécifiques, etc. Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, ainsi que la possibilité de prendre jusqu'à deux cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (kinésiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre du programme de D.E.S.S. (kinésiologie).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 36 à 42 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle approuvés par le directeur du programme. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé

Bloc 70B

Option - Minimum 18 crédits, maximum 36 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
KIN 6510	3	Activité physique conditions pathologiques
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6805	3	Séminaire de lectures dirigées
KIN 6808	3	Projets spéciaux
KIN 6825	3	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6837	3	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé
MSO 6038	3	Fondements et éthique en santé publique
MSO 6131	3	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6134	3	Comportement individuel et santé publique
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PSE 6362	3	Intervention à l'adolescence
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 6775	3	Évaluation des programmes d'intervention
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
SOL 6657	3	Famille et société
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Bloc 70C Formation pratique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

KIN 6811	3	Stage en kinésiologie
KIN 6812	6	Stage en kinésiologie
KIN 6813	9	Stage en kinésiologie

KIN 6814	3	Travail dirigé
KIN 6815	6	Travail dirigé
KIN 6816	9	Travail dirigé

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

Sciences de l'activité physique

Programme 2-350-1-0 Version 06 (A11)

Maîtrise en sciences de l'activité physique (M. Sc.)

Objectifs

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (éducation physique ou kinésiologie) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme
La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

KIN 6810	1	Séminaire de recherche en kinésiologie 1

Bloc 70B

Option - 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Activité physique conditions pathologiques
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6805	3	Séminaire de lectures dirigées
KIN 6808	3	Projets spéciaux
KIN 6825	3	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6837	3	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN 6839	3	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

KIN 6426	35	Mémoire

Programme 3-350-1-0 Version 04 (A11)

Doctorat en sciences de l'activité physique (Ph. D.)

Objectifs

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 83 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

KIN 7820	1	Séminaire de recherche en kinésiologie 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Activité physique conditions pathologiques
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6805	3	Séminaire de lectures dirigées
KIN 6808	3	Projets spéciaux
KIN 6825	3	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6837	3	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN 6839	3	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 83 crédits.

KIN 7404	0	Examen général de doctorat
KIN 7426	83	Thèse

Table des matières

Introduction et coordonnées générales 5-1
Direction facultaire et autres directions 5-1
Établissements affiliés à l'UdeM 5-3
RUIS - Réseau universitaire intégré de santé de l'UdeM 5-3
CPASS - Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé 5-4
Information pratique 5-4
Exercice professionnel 5-4
Programme Médecine-recherche 5-5
Formations D.É.S.-M. Sc. - M.D.-Ph. D. - D.É.S.-Ph. D. 5-5
Règlement pédagogique pour l'accès direct aux programmes de Ph. D. 5-5

Programmes par discipline

Audiologie 5-6
Biochimie 5-7
Bio-informatique 5-12
Biologie moléculaire 5-15
Ergothérapie 5-18
Éthique clinique 5-22
Génétique médicale 5-23
Génie biomédical 5-24
Microbiologie et immunologie 5-30
Mobilité et posture 5-31
Neurosciences 5-32
Nutrition 5-34
Orthophonie 5-38
Pathologie et biologie cellulaire 5-39
Pharmacologie 5-42

... suite

Information à jour le 5 octobre 2016

Physiologie 5-49
Physiothérapie 5-52
Rééducation périnéale et pelvienne 5-55
Sciences biomédicales 5-56
Sciences de la réadaptation 5-64
Virologie et immunologie 5-66
Études spécialisées 5-66

FACULTÉ DE MÉDECINE

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle en médecine à 1 179 étudiants, en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie et physiothérapie) à 1 216 étudiants et en sciences fondamentales (sciences biomédicales, neurosciences, microbiologie et immunologie) à 590 étudiants. Elle offre une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 1 000 étudiants ainsi qu'en médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (2 115 étudiants de deuxième et troisième cycles).

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiants et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupés en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centre intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 405 professeurs, 115 professeurs associés, un professeur invité, 70 professeurs-chercheurs, 66 professeurs sous octroi, un responsable de formation professionnelle et 2950 professeurs de clinique assurent actuellement à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

www.med.umontreal.ca

	Bureau	*Tél. : 514-*
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie et médecine moléculaire Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de neurosciences Pavillon Paul-G.-Desmarais	2140	343-6361
Département de nutrition 2405 Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie moléculaire et intégrative Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
École d'orthophonie et d'audiologie 7077 avenue du Parc	3001-21	343-7672
École de réadaptation 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417

Coordonnées pour les programmes d'études

Programme de baccalauréat en biochimie
(Voir Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté des arts et des sciences)

Programme de baccalauréat en bio-informatique
(Voir Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté des arts et des sciences)

Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	N-422	343-6111 poste 4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé	N-414	343-7606

www.mae.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Hélène Boisjoly

Vice-doyens

Pierre Belhumeur, affaires professorales
Christian Baron, recherche et développement
Geneviève Grégoire, études médicales de 1er cycle
Pierre Bourgouin, exécutif et réseau
Marie-Josée Dupuis, études médicales postdoctorales
Daniel Lajeunesse, sciences fondamentales
Tony Leroux, sciences de la santé

Secrétaire de Faculté

Josette Noël

Vice-doyens associés

Louise Demers, sciences de la santé, École de réadaptation
Marie-Hélène Girouard, Campus Mauricie de l'Université de Montréal
Josette Noël, vie étudiante et vie facultaire, sciences fondamentales
Bryna Shatenstein, sciences de la santé, Nutrition
Ramses Wassef, vie étudiante et vie facultair, études médicales et sciences de la santé

Directions et Bureaux

Geneviève Bouchard, chef de cabinet et directrice des communications et des relations internationales
Vanessa Chaillou, développement facultaire et relations avec les diplômés
Julie Cousineau, coordonnatrice, Bureau de l'éthique clinique
Vincent Dumez, codirecteur de la collaboration et partenariat patient
Guy Gagnon, planification et développement technologique
Jean-François Gauchat, baccalauréat en sciences biomédicales
Marie-Hélène Girouard, Campus Mauricie de l'Université de Montréal
Vincent Jobin, développement professionnel continu
Paule Lebel, codirectrice de la collaboration et partenariat patient
Sylvie Monier, services administratifs
Antoine Payot, Directeur, Bureau de l'éthique clinique
Stéphanie Raymond-Carrier, Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

Adjoints

Sylvie Beaudoin, coordonnatrice du développement professionnel continu
Fannie Calille, responsable des services administratifs - Campus Mauricie
Nadia Catellier, affaires professorales
Isabelle Duchesnay, vie étudiante et vie facultaire
Jolaine Frigault, études médicales de 1er cycle
Martine Jalbert, vice-décanat exécutif et réseau
François L'Heureux, recherche et développement
Marie Galibois, études médicales postdoctorales
Alain Papineau, coordination des stages en régions
François Robichaud, sciences fondamentales et sciences de la santé
Josée Véronneau, ressources humaines et affaires hospitalières
Nathalie Caire Fon, études médicales de 1er cycle

Direction des départements et écoles de la Faculté

Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
Département de biochimie et de médecine moléculaire : Luc DesGroseillers
Département de chirurgie : Michel Carrier
Département de médecine : Mario Talajic
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Jean Pelletier
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Hugo Soudeyns
Département de neurosciences : Patrick Cossette
Département de nutrition : Bryna Shatenstein
Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc
Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy
Département de pathologie et biologie cellulaire : Louis Gaboury
Département de pédiatrie : Jean-Yves Frappier
Département de pharmacologie : Jean-Philippe Gratton
Département de physiologie moléculaire et intégrative : Daniel Lajeunesse, administrateur
Département de psychiatrie : Emmanuel Stip
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Gilles Soulez
École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau (intérim)
École de réadaptation : Louise Demers

Direction de l'enseignement universitaire dans les établissements affiliés à l'Université de Montréal

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : à venir
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Christine Boutin
Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Yves Côté
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal : Sylvie Simard
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Alain Bonnardeaux
CIUSSS du Nord-de-l'Ile-de-Montréal : Marc Giasson
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Marlène Galdin
CISSS de Laval : Christian Croteau
CISSS des Laurentides : France Dumont
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : Annie Léger
CISSS de la Gaspésie : Jean St-Pierre
CISSS de Lanaudière : (vacant)
CISSS de la Montérégie-Centre : Jacques Philippe Faucher
CISSS de la Montérégie Est : Lucie Potvin
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Sharon Hatcher

Direction de la recherche dans les établissements affiliés à l'UdeM

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Vincent Poitout
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau
CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet
CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : André Poirier
CSSS de Laval - Hôpital Cité-de-la-santé : France Cookson
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : François Madore
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy
Hôpital Rivière-des-Prairies : Gilles Côté
Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Lise Poissant
Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville
Institut universitaire en santé mentale de Montréal : Sonia Lupien

Direction de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique de l'Université de Montréal (CENUM) : Guy A. Rouleau
Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche du CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : Marlène Galdin
Centre de recherche du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Denis-Claude Roy
Centre de recherche du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : François Madore
Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swaine et Eva Kehayia
Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Stéphane Guay
Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville
Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Vincent Poitou
Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau
Centre de recherche du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Martin Fortin
Groupe d'étude des protéines membranaires (GÉPROM) : Derek Bowie
Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Richard Robitaille
Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann
Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Denis de Blois et Gerardo Ferbeyre
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy
Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) : Michel Bouvier

Direction de programmes d'études médicales et paramédicales de 1er cycle (B. Sc., M.D.)

Études médicales de 1er cycle : Stéphane Ouellet
Année préparatoire : Moïse Bendayan
Années précliniques : Jeannine Kassis
Externat et stages : Mélanie Vincent et François Gobeil
Audiologie : Benoit Jutras
Ergothérapie : Lise Poissant
Microbiologie et immunologie : France Daigle
Neurosciences : Élaine C. Chapman
Nutrition : Louise St-Denis
Orthophonie : Natacha Trudeau
Physiothérapie : Sylvie Nadeau
Sciences biomédicales : Jean-François Gauchat

Direction de programmes d'études supérieures (D.E.S.S., M. Sc., Ph. D.)

Audiologie (M.P.A.) : Benoit Jutras
Biochimie : Luis Rokeach
Bio-informatique : Luis Rokeach
Biologie moléculaire : Richard Bertrand
Ergothérapie : Lise Poissant
Génie biomédical : Alain Vinet
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale : François Sestier
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
Mobilité et posture : Hubert Labelle
Neurosciences : Pierre-Paul Rompré
Nutrition : Christine Des Rosiers

Orthophonie (M.P.O.) : Natacha Trudeau
Pathologie et biologie cellulaires : à venir
Perfusion extracorporelle: Louis Perreault
Pharmacologie : René Cardinal
Pharmacologie clinique : Guy Rousseau
Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative : Réjean Couture
Physiothérapie : Sylvie Nadeau
Sciences biomédicales : Yahye Merhi
Sciences de la réadaptation : Deborah Feldman

Direction de programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Pierre Allard

Direction de programmes d'études médicales postdoctorales (D.E.S.)

Anatomo-pathologie : Mathieu Latour
Anesthésiologie : Jean-Sébastien Lebon
Biochimie médicale : Nadine Kadri
Cardiologie : Hung Quoc Ly
Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard
Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard
Chirurgie générale : Pierre Dubé
Chirurgie orthopédique : Patrick Lavigne
Chirurgie pédiatrique : Michel Lallier
Chirurgie plastique : Isabelle Perreault
Chirurgie thoracique : Jocelyne Martin
Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
Clinicien érudit : Philippe Karazivan
Dermatologie : Benoit Côté
Endocrinologie et métabolisme : Sylvie Ott-Braschi
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Rachel Scott
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Joanne Benoît
Fondements chirurgicaux : Patricia Egerszegi
Gastroentérologie: Mickael Bouin
Gastroentérologie chez l'enfant : Christophe Faure
Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
Gérontopsychiatrie : Isabelle Paquette
Greffe de cellules hématopoïétiques : Silvy Lachance
Hématologie : Jeannine Kassis
Hématologie/oncologie pédiatrique : Caroline Laverdière
Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
Immunologie clinique et allergologie pédiatrique : Anne Des Roches
Maladies infectieuses : Danielle Rouleau
Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo
Médecine de soins intensifs : Jean-Gilles Guimond
Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Catherine Farrell
Médecine d'urgence/spécialité : Pierre Désaulniers
Médecine d'urgence/compétences avancées : Martin Vincent
Médecine d'urgence pédiatrique : Benoit Carrière
Médecine de la douleur : Aline Boulanger
Médecine de famille : Isabelle Tardif
Médecine du travail : Louis Patry
Médecine interne - tronc commun : Claude Poirier
Médecine interne générale : Michèle Mahone
Médecine maternelle et fœtale : Lucie Morin
Médecine néonatale et périnatale : Ahmed Moussa
Médecine nucléaire : Antoine Leblond
Médecine physique et réadaptation : Martin Lamontagne
Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau
Néphrologie : Jean Éthier
Néphrologie pédiatrique : Véronique Phan Cong
Neurochirurgie : Louis Crevier
Neurologie : Nicolas Jodoin
Neurologie chez l'enfant : Philippe Major
Neuroradiologie interventionnelle : Alain Weill
Obstétrique et gynécologie : Lynda Hudon
Oncologie gynécologique : Béatrice Cormier
Oncologie médicale : Jean-Luc Dionne
Ophtalmologie : Emilie Goodyear
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale : François Lavigne
Pédiatrie du développement : Robert Dubé
Pédiatrie - tronc commun : Olivier Jamoulle
Pédiatrie générale : Olivier Jamoulle
Pneumologie : François Beaucage
Pneumologie pédiatrique : Denis Bérubé
Programme de compétences avancées en soins palliatifs : Andréanne Côté
Psychiatrie : Christiane Bertelli
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : Marie-Pier Larrivée
Psychiatrie légale : Anne-Marie Bouchard
Radiologie diagnostique : Chantale Lapierre
Radio-oncologie : Giuseppina Laura Masucci
Rhumatologie : Éric Rich
Santé publique et médecine préventive : Stéphane Perron
Soins aux personnes âgées : Nathalie Champoux
Urologie : Hugues Widmer
Urogynécologie et reconstruction pelvienne : Stéphane Ouellet

Établissements affiliés à l'Université de Montréal

CHU - Centres hospitaliers universitaires

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)

IU - Instituts universitaires

Centre Jeunesse de Montréal
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)
Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)
Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM)

CAUR - Centres affiliés universitaires régionaux

CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est

Autres

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Regroupement des centres de réadaptation Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine

RUIS – Réseau universitaire intégré de santé de l'UdeM

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal. La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté

de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement le président-directeur général du CHUM, monsieur Fabrice Brunet, et les deux vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, docteur Hélène Boisjoly, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, docteur Fabrice Brunet.

Membres du comité directeur du RUIS

Les présidents-directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement, des instituts, des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)
CHUM et CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet
Institut de cardiologie de Montréal : Denis Roy
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Renée Fugère
CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal : Sonia Bélanger
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : Pierre Gfeller
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Martin Beaumont
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal : Yvan Gendron
CISSS de Laval : Caroline Barbir
CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Martine Couture
CISSS des Laurentides : Jean-François Foisy
CISSS de la Montérégie-Centre : Richard Deschamps
CISSS de Lanaudière : Daniel Castonguay
CISSS de la Montérégie-Est : Louise Potvin
Les représentants de l'Université de Montréal
Doyenne - Faculté de médecine : Hélène Boisjoly
Vice-doyen exécutif et réseau - Faculté de médecine : Pierre Bourgouin
Vice-doyen recherche et développement - Faculté de médecine : Christian Baron
Doyenne - Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme
Doyenne - Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde
Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

CPASS – Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

Direction/Coordination : Stéphanie Raymond Carrier
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-200
Téléphone : 514-343-7864
Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie.

Informations pratiques

Certificat médical

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Soutien financier

L'Université de Montréal, par l'entremise de ses bureaux de l'aide financière, offre conseil et soutien financier. De l'aide financière ponctuelle est aussi disponible par l'entremise du BAER de la Faculté de médecine.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté du programme de médecine afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de la Faculté de médecine.
Ramses Wassef, directeur
Isabelle Duchesnay, adjointe
Téléphone : 514 343-6603

Exercice professionnel

A) Médecine

1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :
Collège des médecins du Québec, Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale. Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4– Le Conseil médical du Canada

Les titulaires d'un diplôme d'une école de médecine agréée par le Liaison Committee on Medical Education (LCME), au Canada ou aux États-Unis, ou par la Commission on Osteopathic College Accreditation of the American Osteopathic Association (COCAAOA), qui ont effectué leur formation postdoctorale aux États-Unis doivent remplir les conditions imposées par le Collège des médecins du Québec pour être autorisés à pratiquer la médecine au Québec. Ils doivent notamment être titulaires d'un diplôme délivré au Canada ou aux États-Unis, par une école de médecine agréée par le LCME ou par la COCAAOA et avoir effectué une formation médicale postdoctorale au Canada dans un programme agréé par le Collège des médecins de famille du Canada ou le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada.

La durée requise de cette formation médicale postdoctorale varie selon la spécialité concernée.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire d'un diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province au Canada, doit satisfaire aux conditions préalables suivantes :

a) Formation postdoctorale en médecine de famille (2 ans), conformément aux exigences de formation du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) ou dans une autre spécialité, du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal);
b) Réussite à l'examen de médecine de famille du CMFC ou dans une autre spécialité du Collège royal;
c) Dépôt de la licence du Conseil médical du Canada (LCMC);
d) Participation à l'activité de formation ALDO-Québec;
e) Connaissance du français;
f) Dépôt des documents requis et paiement des frais exigés.
Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :
Conseil médical du Canada, Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive, Ottawa (Ontario) K1G 3H7

B) Nutrition-Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (ergothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (ergothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le Code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (physiothérapie). Depuis l'automne 2010, la M. Sc. (physiothérapie) est nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

Médecine-recherche

Responsable du programme Médecine-Recherche : Jean-François Tanguay
Secrétariat : Marylène Joyal, 514-343-6111 poste 0933
Télécopieur : 514-343-5751

Le Programme Médecine-Recherche permet aux étudiants en médecine d'acquérir une formation avancée en recherche et vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M. Sc. ou Ph. D.) en cours d'études de médecine (M.D.) ou d'études médicales postdoctorales (D.E.S.).

L'étudiant qui souhaite s'inscrire au programme Médecine-Recherche doit être préalablement inscrit au programme de doctorat en médecine (M.D.) ou à un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.).

Par ailleurs, l'étudiant doit s'inscrire, ou être inscrit, à un programme d'études supérieures de l'Université de Montréal et doit satisfaire à toutes les exigences du programme.

Le programme Médecine-Recherche est un programme conjoint et peut avoir les formes suivantes : M.D. – M. Sc., M.D. – Ph. D., D.E.S. – M. Sc., D.E.S. – Ph. D.

M.D. – M. Sc.

Le programme M.D.-M. Sc. constitue une occasion pour l'étudiant du Doctorat en médecine de s'initier à la recherche et d'ajouter cette dimension à sa formation. Dans le cas où la formation de maîtrise éveille chez l'étudiant un intérêt encore plus marqué pour la recherche, il lui est possible de passer directement au Ph. D.

Préalables pour l'inscription

- Les étudiants en médecine qui détiennent un baccalauréat sont, en principe, admissibles dès le début de leur formation M.D.
- Les candidats issus du CÉGEP peuvent présenter une demande d'inscription à la fin de la première année du doctorat en médecine, lorsqu'ils auront accumulé 80 crédits universitaires (année préparatoire et première année de médecine).
- Un étudiant déjà inscrit à un programme de M. Sc. et qui est accepté au programme de doctorat de 1er cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Les candidatures sont évaluées sur une base individuelle et le dossier doit être jugé acceptable par la Faculté de médecine (bons résultats scolaires, lettre de recommandation du futur directeur de recherche, participation à des stages en recherche, etc.).

Admission et inscription

Les demandes d'admission au programme M.D.-M. Sc. doivent être soumises à l'automne de la première année de médecine. La demande devra alors être approuvée par le directeur du programme de M. Sc. et par le responsable du programme Médecine-Recherche.

Déroulement du programme

Les cours de la maîtrise sont suivis durant les trimestres d'automne et d'hiver de la première et de la deuxième année de médecine. Toutes les périodes de cours optionnels dans le programme M.D. sont mises à profit pour compléter la formation de la M. Sc.

Une année de suspension des études de médecine est requise pour effectuer le projet de recherche. La suspension est située le plus souvent à la fin de la deuxième année du doctorat en médecine, avant l'externat.

À la fin de l'année de suspension des études médicales, l'étudiant est en mesure de soumettre son mémoire. Dans certains cas, il est possible d'obtenir l'autorisation de la Faculté pour que la rédaction du mémoire s'effectue durant un stage à option de l'externat.

Financement

Les étudiants inscrits à la maîtrise peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du programme COPSE (Comité organisateur pour les stages d'été). La date limite est indiquée sur le site du COPSE : http://medecine.umontreal.ca/recherche/la-recherche-durant-les-etudes/copse-stages-dete-1er-cycle

Une bourse est offerte à un étudiant du programme M.D.-M. Sc. par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Les demandes doivent être présentées avant le 15 octobre.

D.E.S. – M. Sc.

Cette formation s'adresse aux personnes inscrites à des programmes de résidence dans une spécialité ou surspécialité agréées par le Collège royal et qui ont démontré de l'intérêt et du potentiel pour faire une carrière de clinicien-chercheur.

La recherche dans le domaine de la santé englobe également des disciplines comme l'économie, la gestion, les sciences sociales, les sciences du comportement et de l'information, dans la mesure où elles s'appliquent à la santé et à la maladie.

Admission et inscription

La direction du programme de résidence assure la liaison avec le responsable du programme Médecine-Recherche, donne son approbation au programme individualisé et en surveille le déroulement.

Déroulement du programme

La formation en recherche peut être suivie à différents moments durant la résidence. Il est préférable que les trois trimestres d'inscription à la maîtrise soient consécutifs. Au cours de la formation en recherche, les activités cliniques sont permises, mais la majorité du temps (au moins 80 %) doit être consacré à la recherche.

M.D. – Ph. D.

La formation de doctorat exige deux ou trois années consécutives entièrement consacrées à la recherche, selon un agenda à déterminer sur une base individuelle pour tous les étudiants.

La suspension des études a généralement lieu entre les années préclinques et l'externat, mais, exceptionnellement, peut se situer après la première année préclinique. Un étudiant déjà inscrit à un programme de Ph. D. et qui est accepté au programme de doctorat de 1er cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Financement

Les étudiants au doctorat du programme Médecine-Recherche peuvent bénéficier d'un soutien financier (FRQ-S, Bourse MD-PhD de la Faculté de médecine). Une entente de financement peut être convenue impliquant le directeur de recherche, les directeurs de programme, un centre ou un groupe de recherche. Les demandes peuvent être soumises en tout temps et sont considérées individuellement.

Un soutien partiel peut être accordé après la période de temps plein en recherche, dans la mesure où l'essentiel de la recherche de doctorat est terminé et qu'une certaine activité de recherche est maintenue jusqu'à l'attribution du doctorat.

D.E.S.– Ph. D.

Conditions identiques au programme M.D. – Ph. D. sauf pour la suspension des études. Celle-ci peut avoir lieu à différents moments du programme de D.E.S., après entente avec les directeurs de programmes (études supérieures, médecine-recherche et D.E.S.) et les vice-doyens concernés.

Financement

Voir les conditions de financement relatives au programme M.D. – Ph. D.

Règlement pédagogique pour l'accès direct aux programmes de Ph. D.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être directement admissible à titre d'étudiant régulier à l'un des programmes de Ph. D., le candidat doit :

– satisfaire aux conditions d'admission au programme de 2e cycle ou, en l'absence d'un programme de 2e cycle, au programme de 3e cycle du champ d'études envisagé
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne de 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
– fournir deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen, sur recommandation du Comité du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, le délai accordé au candidat ne peut dépasser six mois.

4. Programme

Le programme de Ph. D. comprend 90 crédits dont :
– un minimum de 6 crédits et un maximum de 30 crédits de cours de 2e ou de 3e cycle
– un minimum de 60 crédits attribué à la recherche et la rédaction de la thèse.

Des crédits de cours complémentaires peuvent être ajoutés selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

AUDIOLOGIE

Direction du programme : Benoît Jutras, 514-343-6111, poste 1992
Pour information : Sylvie Magnan, TGDE, 514 343-6111, poste 38882

Programme 2-751-1-0 Version 04 (A15)

Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.)

OBJECTIFS

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :
- l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des nouveaux-nés, des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'audiologie
- une connaissance des approches scientifiques utilisées en audiologie pour analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.P.A., le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (audiologie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en audiologie jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit envoyer les documents suivants (ne s'applique pas aux candidats titulaires du B.Sc. en audiologie de l'École d'orthophonie et d'audiologie).
- Une liste de cours suivis dans le cadre de la formation en audiologie
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation ou d'intention. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document.

3. Exigences supplémentaires

Convocation à l'entrevue Tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise professionnelle comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements: cheminement avec travail dirigé, cheminement avec rapport de stage.

Segment 01 - Tronc commun

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 01A Tronc commun

Obligatoire - 21 crédits.

AUD 6010	2	Stage en audiologie 1
AUD 6011	2	Stage en audiologie 2
AUD 6012	8	Stage en audiologie 3
AUD 60201	0	Séminaire d'intégration 1A
AUD 60202	1	Séminaire d'intégration 1B
AUD 60211	0	Séminaire d'intégration 2A
AUD 60212	1	Séminaire d'intégration 2B
AUD 6022	1	Séminaire d'intégration 3
AUD 6030	3	Méthodes de recherche en audiologie
ORA 6001	3	Counseling en orthophonie et audiologie

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Les crédits de la modalité avec stage (ST) sont répartis de la façon suivante (incluant le segment 01) : 24 crédits obligatoires, dont 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage, 15 à 21 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) sont répartis de la façon suivante (incluant le segment 01) : 30 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

ST-Bloc 70A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

AUD 66381	0	Bruit et audition 1
AUD 66382	3	Bruit et audition 2
AUD 6691	3	Audiologie en milieu scolaire
AUD 6817	3	Stage de recherche en audiologie
AUD 6839	3	Problèmes contemporains en audiologie
AUD 6852	3	Séminaire en audiologie
ORA 6627	3	Processus de planification de programme
ORA 6653	3	Réadaptation de la personne adulte et aînée
ORA 6670	3	Enfant déficient auditif et réadaptation
ORA 6816	3	Méthodes de recherche qualitative
ORA 6868	3	Lectures dirigées
ORT 6671	3	Méthodes de communication non orale

TD-Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

AUD 66381	0	Bruit et audition 1

AUD 66382	3	Bruit et audition 2
AUD 6691	3	Audiologie en milieu scolaire
AUD 6817	3	Stage de recherche en audiologie
AUD 6839	3	Problèmes contemporains en audiologie
AUD 6852	3	Séminaire en audiologie
ORA 6627	3	Processus de planification de programme
ORA 6653	3	Réadaptation de la personne adulte et aînée
ORA 6670	3	Enfant déficient auditif et réadaptation
ORA 6816	3	Méthodes de recherche qualitative
ORA 6868	3	Lectures dirigées
ORT 6671	3	Méthodes de communication non orale

ST-Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Choisir un cours de cycle supérieur dans une discipline connexe à l'audiologie du niveau des études supérieures.

TD-Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Choisir un cours de cycle supérieur dans une discipline connexe à l'audiologie du niveau des études supérieures.

ST-Bloc 70C Rapport de stage

Obligatoire - 3 crédits.

AUD 6032	3	Rapport de stage en audiologie

TD-Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

AUD 6700	9	Travail dirigé en audiologie

Biochimie

Département de biochimie et médecine moléculaire

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : Luis Rokeach, 514-343-6324
Responsable du D.É.P.D. : Pierre Allard, 514-345-4931 poste 4095
Secrétariat : Sylvie Beauchemin, 514-343-6374

Programme 2-465-1-0 Version 08 (A15)

Maîtrise en biochimie (M. Sc.)

Options :

Génétique moléculaire
Biologie structurale
Génomique humaine
Biochimie in silico
Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires
Biochimie appliquée

Objectifs

Avec mémoire

Ce cheminement permet aux titulaires d'un diplôme de 1er cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire, d'acquérir des compétences en communication scientifique et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Avec stage

Le cheminement de la M. Sc. avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques. Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Prendre note :

- L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingentée.
- Pour l'étudiant en médecine pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.
- Le nombre total d'inscriptions à la M. Sc. avec stage est fonction de la quantité de stages disponibles.
- Le programme avec stage est offert seulement au trimestre d'automne. La date limite pour l'admission au programme avec stage est le 1er février, et le 1er mai si des places sont encore disponibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités: avec mémoire ou stage.
La modalité avec mémoire comprend 6 options :

- l'option Générale (segment 70),
- l'option Génétique moléculaire (segment 71),
- l'option Biologie structurale (segment 72),
- l'option Génomique humaine (segment 73),
- l'option Biochimie in silico (segment 74),
- l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75),

La modalité avec stage ne comprend qu'une seule option:

- l'option Biochimie appliquée (segment 77).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 4 à 9 crédits à option et, au maximum, 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

BCM 60511	0	Communication scientifique 1
BCM 60512	2	Communication scientifique 2

Bloc 70B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique

BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
BIM 6026 2 Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028 2 Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique
MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 70C

Option - Maximum 5 crédits.
BCM 6012 3 Études de cas en biochimie
BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100 2 Biologie du développement
BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230 1 Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 70D

Choix - Maximum 5 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 34 crédits
BCM 6906 34 Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Génétique moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 8 crédits.
BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique
BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 60511 0 Communication scientifique 1
BCM 60512 2 Communication scientifique 2

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.
BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
BCM 6012 3 Études de cas en biochimie
BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100 2 Biologie du développement
BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230 1 Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 71D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.
BCM 6906 34 Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Biologie structurale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 8 crédits.
BCM 60511 0 Communication scientifique 1
BCM 60512 2 Communication scientifique 2
BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.
BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
BCM 6012 3 Études de cas en biochimie
BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique
BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100 2 Biologie du développement
BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230 1 Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 72D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.
BCM 6906 34 Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Génomique humaine

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 8 crédits.
BCM 60511 0 Communication scientifique 1
BCM 60512 2 Communication scientifique 2
BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.
BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
BCM 6012 3 Études de cas en biochimie
BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique
BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100 2 Biologie du développement
BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques
BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230 1 Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accep-

té suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 73D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906 34 Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Biochimie in silico

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
BCM 60511 0 Communication scientifique 1
BCM 60512 2 Communication scientifique 2
BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

BCM 6012 3 Études de cas en biochimie
BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique
BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100 2 Biologie du développement
BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230 1 Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 74D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906 34 Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Dynamique cellulaire complexes macromoléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits sont attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM 6013A 6 Techniques en instrumentation
BCM 60511 0 Communication scientifique 1
BCM 60512 2 Communication scientifique 2

Bloc 75B

Option - Maximum 3 crédits.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
BCM 6012 3 Études de cas en biochimie
BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique
BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100 2 Biologie du développement
BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230 1 Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 75C

Choix - Maximum 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 75D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906 34 Mémoire

Segment 77 Propre à l'option Biochimie appliquée

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 12 crédits sont attribués à un stage, et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 21 crédits.

Notez que les cours HEC correspondent à une formation en gestion et que les autres cours correspondent à une formation en biochimie.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
BCM 6012 3 Études de cas en biochimie
BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
BIM 6026 2 Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028 2 Biologie moléculaire et cellulaire 2
HEC 6112 3 Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6113 3 Création d'entreprise (442201)
HEC 6114 1 Propédeutique en comptabilité (709000)
MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

Bloc 77B

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6874 3 Droit pharmaceutique
ENV 6000 3 Modélisation et environnement
MCB 6012 3 Microbiologie fondamentale
PHM 6084 2 Bonnes pratiques de fabrication
SBP 6109 1 Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 77C

Choix - Maximum 6 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de stage de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 77D Formation pratique

Obligatoire - 18 crédits.

Ces cours ne sont pas contributoires à la moyenne du programme d'études. Ainsi, ces cours de formation pratique ne pourront être suivis que si tous les cours théoriques du programme d'études ont été réussis et si l'étudiant a maintenu une moyenne globale d'au moins 2,7 dans le programme d'études.

BCM 6013 6 Techniques en instrumentation
BCM 6915 12 Stage

Programme 3-465-1-0 Version 06 (A12)

Doctorat en biochimie (Ph. D.)

Options :

Génétique moléculaire
Biologie structurale
Génomique humaine

Biochimie in silico
Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Objectifs

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- dans le cas de l'option contingentée Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires, la priorité sera accordée aux étudiants dont le superviseur est identifié au regroupement de chercheurs spécifique à cette problématique de recherche.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou d'une M. Sc. dans une discipline appropriée ou bien d'un diplôme équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3.

1.2 Conditions d'admissibilité - Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la M. Sc. et avoir terminé la scolarité de la M. Sc.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3.

1.3 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- avoir une expérience en recherche.

1.4 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Lettre de motivation
- Lettre d'acceptation du directeur de recherche

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options :

- l'option Cheminement libre (segment 70),
- l'option Génétique moléculaire (segment 71),
- l'option Biologie structurale (segment 72),
- l'option Génomique humaine (segment 73),
- l'option Biochimie in silico (segment 74),
- l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. La participation au cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Accès de la M.Sc. au Ph.D. et passage direct de la M. Sc. au Ph.D. sans rédaction de mémoire Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. Accès direct du B.Sc. au Ph.D. Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant devra compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat.

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511 0 Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512 2 Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521 0 Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522 2 Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000 0 Examen général de doctorat
BCM 7920 86 Thèse

Segment 71 Propre à l'option Génétique moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511 0 Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512 2 Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521 0 Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522 2 Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000 0 Examen général de doctorat
BCM 7920 86 Thèse

Segment 72 Propre à l'option Biologie structurale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511 0 Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512 2 Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521 0 Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522 2 Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000 0 Examen général de doctorat
BCM 7920 86 Thèse

Segment 73 Propre à l'option Génomique humaine

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511 0 Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512 2 Communication scientifique avancée 1.2

BCM 70521 0 Communication scientifique avancée 2.1

BCM 70522 2 Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000 0 Examen général de doctorat

BCM 7920 86 Thèse

Segment 74 Propre à l'option Biochimie in silico

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511 0 Communication scientifique avancée 1.1

BCM 70512 2 Communication scientifique avancée 1.2

BCM 70521 0 Communication scientifique avancée 2.1

BCM 70522 2 Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000 0 Examen général de doctorat

BCM 7920 86 Thèse

Segment 75 Propre à l'opt. Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511 0 Communication scientifique avancée 1.1

BCM 70512 2 Communication scientifique avancée 1.2

BCM 70521 0 Communication scientifique avancée 2.1

BCM 70522 2 Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 75B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000 0 Examen général de doctorat

BCM 7920 86 Thèse

Programme 3-465-1-1 Version 02 (A96)

Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique (D.E.P.D.)

Objectifs

Préparer des Ph. D. (biochimie) à l'exercice de la biochimie clinique en milieu hospitalier. Les principaux objectifs sont :

- d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie;
- d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie au point de vue administratif (finances et ressources humaines) et analytique (choix des tests, des techniques et de l'instrumentation; contrôle de la qualité);
- de collaborer avec les médecins à l'interprétation des résultats et à l'utilisation rationnelle des tests de laboratoire;
- de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique;
- de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement;
- d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire et d'aider à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Article 1

Les candidats admis au Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Article 2

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique, le candidat doit :

- posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent facilement lire l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable de livres, d'articles de référence et de manuels techniques publiés dans cette langue.
- être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.
- être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation. Tout candidat qui n'est pas membre de l'Ordre des chimistes du Québec pourra se voir imposer la réussite aux examens d'admission de l'Ordre avant d'être admis au programme.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis de l'ordre des chimistes du Québec
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation.

2. ÉTUDES PRÉPARATOIRES

Article 3

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer une année d'études préparatoires avant d'être admis au programme.

3. DEMANDE D'ADMISSION

Article 4

Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises. Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission. Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

Article 5

Tout candidat doit fournir la preuve qu'un biochimiste clinicien, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme. Ce stage doit être effectué dans un laboratoire d'un centre hospitalier universitaire ou affilié. La direction du programme se réserve le droit de désigner le centre hospitalier et le directeur de stage du candidat.

Article 6

L'admission au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives du centre hospitalier auquel le candidat est recommandé par le Département de biochimie et médecine moléculaire de l'Université et l'obtention d'une carte de stage de spécialisation de l'Ordre des chimistes du Québec.

4. INSCRIPTION

Article 7

Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature. L'inscription ou la réinscription n'est complétée

que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

5. SCOLARITÉ PROGRAMME, CHOIX DE COURS ET STAGE

Article 8
Le programme comprend 24 crédits de cours, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits à option, et 45 crédits attribués au stage. Au moins 6 crédits de cours à option doivent être du niveau des études supérieures. Le stage ne peut se faire qu'à temps plein et sa durée est de un an.

6. SCOLARITÉ

Article 9
La scolarité maximale à temps plein est de deux ans.

7. ÉQUIVALENCE

Article 10
La direction du programme peut, pour des motifs valables, permettre à un étudiant de passer jusqu'à une année de sa scolarité dans une autre institution que celle identifiée au moment de l'inscription initiale. La demande doit être faite selon les règles établies par la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Sur recommandation de la direction du programme, la Faculté des études supérieures et postdoctorales peut accorder une équivalence maximale d'un an pour une formation acquise dans une autre université.

8. ÉVALUATION

Article 11
Pour être autorisé à poursuivre, le candidat doit recevoir la mention « réussi » dans chacune des évaluations du stage auquel il est inscrit. Il doit obtenir une note d'au moins C dans ses cours, et conserver une moyenne générale de 3,0 pour l'ensemble des cours de son programme. Un échec dans plus de six crédits de cours de son programme, ou deux échecs consécutifs dans un même cours, sont éliminatoires.
Article 12
L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.
Article 13
Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.
Article 14
En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser C.
Article 15
Les cas d'échec dans plus de 6 crédits de cours, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation de stage défavorable avec recommandation d'annulation d'inscription sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme. Sur recommandation de ce comité, la direction du programme peut recommander à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de soumettre le candidat à une épreuve complémentaire, de lui faire reprendre une portion du stage ou d'annuler son inscription.
Article 16
Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. La Faculté des études supérieures et postdoctorales peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.
Article 17
Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, il doit également adresser copie de cette lettre au directeur du Département de biochimie et médecine moléculaire de l'Université et à l'Ordre des chimistes du Québec. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'admission-évaluation, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

9. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Article 18
Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec. La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

10. DIPLÔME

Article 19
Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

Structure du programme

Le D.É.P.D. comporte 69 crédits. Le cours BCM 3562 Biochimie clinique est exigé comme préalable aux cours du D.É.P.D.

Segment 70

Les crédits du D.É.P.D. sont répartis de la façon suivante : 57 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

BCM 6041	2	Biochimie clinique complémentaire
BCM 6151	2	Protéines des liquides biologiques
BCM 6160	3	Biochimie clinique 1
BCM 6170	2	Biochimie clinique 2
BCM 6180	3	Biochimie clinique : aspects analytiques

Bloc 70B Stage

Obligatoire - 45 crédits.
Les cours BCM 70031, BCM 70032 et BCM 70333 sont équivalents au cours BCM 7003. Ce stage est de un an au total à plein temps. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

BCM 7003	45	Stage
BCM 70031	0	Stage 1
BCM 70032	0	Stage 2
BCM 70033	45	Stage 3

Bloc 70C

Option - 12 crédits.
Les cours PBC 60851 et PBC 60852 sont équivalents au cours PBC 6085.

CHM 6140	3	Spectrométrie de masse
GBM 6112	3	Services de santé et hospitaliers
MCB 6034	3	Immunologie médicale
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PSL 6023	3	Physiopathologie endocrinienne
SMC 6011	3	Néphrologie : physiologie rénale
SMC 6023	3	Endocrinologie
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie

BIO-INFORMATIQUE

Programmes offerts par la Faculté de médecine avec le concours de la Faculté des arts et des sciences.

Responsables des programmes : Nicolas Lartillot, 514-343-6111 poste 2721, François Major, 514-343-6752. Pour information : Élaine Meunier, 514-343-6111 poste 5192.

Programme 2-468-1-0 Version 03 (A13)

Maîtrise en bio-informatique (M. Sc.)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs médicaux, biotechnologiques ou pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.

Au moyen de cours avancés, les études au niveau de la maîtrise visent un approfondissement des connaissances en bio-informatique ainsi qu'une spécialisation dans un de ses domaines. Le cheminement avec recherche a pour but l'apprentissage de la réalisation d'une recherche indépendante et la rédaction d'un mémoire. Le cheminement avec stage a pour but la familiarisation avec les exigences du marché du travail incluant la rédaction d'un rapport de projet.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en bio-informatique ou d'un B. Sc. avec majeure en informatique, mathématiques ou statistiques et mineure en sciences de la vie ou majeure en sciences de la vie et mineure en informatique, mathématiques ou statistiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience ou d'une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. En cas de formation insuffisante, le programme peut conditionner l'admission à une mise à niveau préalable de la formation du candidat. Si elle excède neuf crédits, des cours préparatoires sont requis, ils devront être suivis préalablement à l'admission, via une actualisation de formation effectuée en dehors du cadre de la M. Sc. Dans tous les cas de formation préalable, l'ensemble des cours doivent être réussis avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : Cheminement avec mémoire (segment 70), Cheminement avec stage (segment 71).

Segment 70 Propre au cheminement avec Mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 8 à 12 crédits à option, dont au minimum deux cours de sigle BIN, et de 0 à 4 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
BIN 60051	0	Communication scientifique 1.1
BIN 60052	2	Communication scientifique 1.2

Bloc 70B Bio-informatique génomique

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6000	4	Algorithmes en bio-informatique génomique
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique

Bloc 70C Bio-informatique évolutive

Option - Maximum 6 crédits.

BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 70D Bio-informatique stat. et apprentissage de machine

Option - Maximum 9 crédits.

BIN 6009	3	Inférence Bayésienne en bio-informatique
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
IFT 6266	4	Algorithmes d'apprentissage
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
STT 3520	3	Statistique appliquée et logiciels

Bloc 70E Bio-informatique structurale

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BIN 6001	4	Algorithmes en bio-informatique moléculaire
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
CHM 6330	3	Chimie bio-organique

Bloc 70F Bio-informatique des systèmes

Option - Maximum 6 crédits.

BIM 6064C	2	Approches des systèmes
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie
GBM 6118	3	Imagerie médicale

Bloc 70G Cours complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
GBM 6103A	4	Traitement d'images et signaux biomédicaux
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6281	4	Gestion de documents
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6751	4	Métaheuristiques en optimisation
NRL 6084	3	Neurosciences computationnelles

Bloc 70H

Choix - Maximum 4 crédits.

Bloc 70I Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

BIN 6008 30 Projet de recherche avec mémoire

Segment 71 Propre au cheminement avec Stage

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 25 crédits de cours obligatoires dont 22 crédits attribués à des stages, de 16 à 20 crédits à option, dont au moins deux cours BIN, et de 0 à 4 crédits de cours au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6046 1 Introduction : éthique de la recherche

BIN 60051 0 Communication scientifique 1.1

BIN 60052 2 Communication scientifique 1.2

Bloc 71B Bio-informatique génomique

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle

BIN 6000 4 Algorithmes en bio-informatique génomique

BIN 6002 3 Principes d'analyse génomique

IFT 6299 4 Sujets en bio-informatique

PGM 6078 3 Pharmacogénomique

Bloc 71C Bio-informatique évolutive

Option - Maximum 10 crédits.

BCM 6215 3 Génomique des populations humaines

BIO 6245 4 Analyse phylogénétique

MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 71D Bio-informatique stat. et apprentissage de machine

Option - Maximum 17 crédits.

BIN 6009 3 Inférence Bayésienne en bio-informatique

BIO 6077 4 Analyse quantitative des données

IFT 6266 4 Algorithmes d'apprentissage

IFT 6390 4 Fondements de l'apprentissage machine

STT 3520 3 Statistique appliquée et logiciels

Bloc 71E Bio-informatique structurale

Option - Maximum 16 crédits.

BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques

BIN 6001 4 Algorithmes en bio-informatique moléculaire

BIN 6003 3 Architecture des polymères biologiques

CHM 6330 3 Chimie bio-organique

Bloc 71F Bio-informatique des systèmes

Option - Maximum 6 crédits.

BIM 6064C 2 Approches des systèmes

GBM 6106 3 Méthodes des systèmes en physiologie

GBM 6118 3 Imagerie médicale

Bloc 71G Cours complémentaires

Option - Maximum 14 crédits.

BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire

BCM 6100 2 Biologie du développement

GBM 6103A 4 Traitement d'images et signaux biomédicaux

IFT 6150 4 Traitements d'images

IFT 6255 4 Recherche d'information

IFT 6281 4 Gestion de documents

IFT 6370 4 Informatique théorique

IFT 6575 4 Méthodes de recherche opérationnelle

IFT 6751 4 Métaheuristiques en optimisation

NRL 6084 3 Neurosciences computationnelles

Bloc 71H

Choix - Maximum 4 crédits.

Bloc 71I Stage

Obligatoire - 22 crédits.

BIN 6007 22 Stages avec rapport

Programme 3-468-1-0 Version 01 (A13)

Doctorat en bio-informatique (Ph. D.)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs biotechnologiques, pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agrée par les instances appropriées.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante: 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Un étudiant n'ayant pas suivi le cours BIE6046 (Intro: éthique de la recherche) doit le réussir.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires. La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

BIN 70051	0	Communication scientifique avancée 2.1
BIN 70052	3	Communication scientifique avancée 2.2
BIN 70061	0	Communication scientifique avancée 3.1
BIN 70062	3	Communication scientifique avancée 3.2

Bloc 70B Recherche

Obligatoire - 84 crédits.

BIN 7000	84	Thèse
BIN 7010	0	Examen général de doctorat

Biologie moléculaire

Programmes multidisciplinaires offerts par la Faculté de médecine avec la collaboration de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire.

Responsable des programmes : Richard Bertrand
Pour information : Yan Liu, 514-343-6111 poste 27508

Programme 2-466-1-0 Version 09 (E14)

Maîtrise en biologie moléculaire (M. Sc.)

Options :

Option générale avec mémoire
Médecine cellulaire et moléculaire
Maladies complexes chez l'humain
Biologie des systèmes

Objectifs

Le programme de Maîtrise en biologie moléculaire comporte 4 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Option générale - avec mémoire (segment 70)

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes - avec stages (segment 71)

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option Maladies complexes chez l'humain - avec mémoire (segment 72)

Ce programme vous offre un programme d'études ciblé reflétant et regroupant la recherche en biologie moléculaire, génétique, signalisation et thérapies nouvelles des maladies complexes humaines.

Option Médecine cellulaire et moléculaire - avec stages (segment 73)

Ce programme propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Elle met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (programmes de maîtrise avec mémoire) ou lettre d'acceptation du responsable de l'option (programmes de maîtrise avec stages).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon quatre options :

- Générale (segment 70)
- Biologie des systèmes (segment 71)
- Maladies complexes chez l'humain (segment 72)
- Médecine cellulaire et moléculaire avec stages (segment 73). L'étudiant dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Programme d'échange :

Sous l'approbation du comité des études supérieures de biologie moléculaire, l'ensemble des cours est accessibles aux étudiants inscrits à un programme d'échange. Des stages de recherche en biologie moléculaire sont également offerts : BIM6001 - Stage de recherche en biologie moléculaire -1 (6 cr.) et BIM6002 - Stage de recherche en biologie moléculaire - 2 (6 cr.).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 70B

Option - Maximum 4 crédits.
À faire dans ce bloc: 0 crédit OU 4 crédits. L'étudiant qui suit les cours de ce bloc n'aura pas à faire les cours des blocs C et D.

BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2

Bloc 70C

Option - Maximum 2 crédits.
Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant au bloc D: ainsi, l'étudiant qui sélectionne ce cours devra également s'inscrire à un des trois cours du bloc D.

BIM 6064A	2	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer

Bloc 70D

Option - Maximum 2 crédits.

Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant à chacun de ces trois cours.

BIM 6064B 2 Génétique moléculaire des eucaryotes

BIM 6064C 2 Approches des systèmes

BIM 6064D 2 Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

Bloc 70E

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1

BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire

BCM 6100 2 Biologie du développement

BIM 6021 2 Sujets d'actualité en oncologie moléculaire

BIM 6070 2 Pratique professionnelle de la recherche

Bloc 70F

Option - 3 crédits.

BIM 6030A 1 Maladies complexes humaines

BIM 6030B 1 Neurobiologie avancée

BIM 6030C 1 Protéomique et génomique avancée

BIM 6030D 1 Systèmes modèles

BIM 6030E 1 Réponses aux dommages à l'ADN

BIM 6030F 1 Cellules souches et thérapie cellulaire

BIM 6030G 1 Insulte cellulaire et microenvironnement

BIM 6030H 1 Épigénétique

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BIM 6016 34 Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Biologie des systèmes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, dont 28 crédits attribués à deux stages de recherche avec rédaction d'un rapport, et 5 crédits à option choisis dans les blocs B, C et D (un cours dans chaque bloc).

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

BIM 6035 1 Séminaire de recherche 1

BIM 6064A 2 Biologie cellulaire et moléculaire du cancer

BIM 6064C 2 Approches des systèmes

BIM 6065A 2 Pratique de biologie moléculaire

BIM 6065C 1 Analyse bio-informatique

BIM 6065E 1 Biochimie des protéines

BIM 6070 2 Pratique professionnelle de la recherche

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

Bloc 71B

Option - 2 crédits.

BIM 6064B 2 Génétique moléculaire des eucaryotes

BIM 6064D 2 Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

Bloc 71C

Option - 1 crédit.

Les étudiants qui s'inscrivent au cours BIM 6065B Modèles génétiques du cancer doivent obligatoirement suivre de façon concomitante le cours BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes.

BIM 6065B 1 Modèles génétiques du cancer

BIM 6065D 1 Génomique fonctionnelle

Bloc 71D

Option - 2 crédits.

BIM 6021 2 Sujets d'actualité en oncologie moléculaire

Bloc 71E Stages de recherche

Obligatoire - 28 crédits.

Le cours BIM 6076A est préalable au cours BIM 6076B.

BIM 6076A 14 Stage 1 avec rapport

BIM 6076B 14 Stage 2 avec rapport

Segment 72 Propre à l'option Maladies complexes chez l'humain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 4 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 7 crédits.

BIM 6026 2 Biologie moléculaire et cellulaire 1

BIM 6028 2 Biologie moléculaire et cellulaire 2

BIM 6030A 1 Maladies complexes humaines

BIM 6035 1 Séminaire de recherche 1

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

Bloc 72B

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée

BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire

BCM 6100 2 Biologie du développement

BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle

BCM 6215 3 Génomique des populations humaines

BIM 6021 2 Sujets d'actualité en oncologie moléculaire

BIM 6064A 2 Biologie cellulaire et moléculaire du cancer

BIM 6064B 2 Génétique moléculaire des eucaryotes

BIM 6064C 2 Approches des systèmes

BIM 6064D 2 Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

BIM 6070 2 Pratique professionnelle de la recherche

MMD 6001 3 Médecine moléculaire

MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique

NSC 6061 3 Aspect moléculaire des neuropathologies

PGM 6078 3 Pharmacogénomique

Bloc 72C

Option - 2 crédits.

BIM 6030B 1 Neurobiologie avancée

BIM 6030C 1 Protéomique et génomique avancée

BIM 6030D 1 Systèmes modèles

BIM 6030E 1 Réponses aux dommages à l'ADN

BIM 6030F 1 Cellules souches et thérapie cellulaire

BIM 6030G 1 Insulte cellulaire et microenvironnement

BIM 6030H 1 Épigénétique

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BIM 6016 34 Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à deux stages de recherche avec rédaction de rapports.

Bloc 73A

Obligatoire - 15 crédits.

BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
BIM 6070	2	Pratique professionnelle de la recherche
BIM 6073	5	Pratique en recherche translationnelle
BIM 6074	2	Pratique en médecine translationnelle
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 73B Recherche

Obligatoire - 30 crédits.

BIM 6075A	15	Stage avec rapport 1
BIM 6075B	15	Stage avec rapport 2

Programme 3-466-1-0 Version 08 (E14)

Doctorat en biologie moléculaire (Ph. D.)

Options :

Générale
Maladies complexes chez l'humain
Biologie des systèmes
Multifacultaire

Objectifs

Le programme de Ph. D. en biologie moléculaire comporte 4 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Option générale

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option maladies complexes chez l'humain

Ce programme offre aux étudiants un programme d'étude ciblé reflétant et regroupant la recherche en biologie moléculaire, génétique, signalisation et thérapies nouvelles des maladies complexes humaines.

Option médecine cellulaire et moléculaire

Ce programme propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Il met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biologie moléculaire) ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat ayant obtenu sa M. Sc. dans une autre université ou dans une autre discipline que la biologie moléculaire doit avoir complété la scolarité spécifique à l'option de la M. Sc. en biologie moléculaire ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle. Le candidat doit compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat ou l'équivalent. Ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Description détaillée de la recherche accomplie
- Deux lettres de recommandation
- Attestation(s) de stage s'il y a lieu
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon quatre options :

- l'Option Générale (segment 70),
- l'Option Biologies des systèmes (segment 71),
- l'Option Maladies complexes chez l'humain (segment 72),
- l'Option Médecine cellulaire et moléculaire (segment 74).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Accès direct au Ph.D. Les étudiants admis en accès direct au Doctorat doivent avoir complété la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle ils s'inscrivent au doctorat ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à leur programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM 7015 1 Séminaire de recherche 2

BIM 7022 3 Lectures en biologie moléculaire

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000 0 Examen général de doctorat

BIM 7047 86 Thèse

Segment 71 Propre à l'option Biologie des systèmes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

BIM 7015 1 Séminaire de recherche 2

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

BIM 7021A 1 Conférences en biologie du cancer 1

BIM 7021B 1 Conférences en biologie du cancer 2

BIM 7021C 1 Conférences en biologie du cancer 3

PBC 6025A 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025B 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025C 1 Signalisation cellulaire avancée

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000 0 Examen général de doctorat

BIM 7047 86 Thèse

Segment 72 Propre à l'option Maladies complexes chez l'humain

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM 7015 1 Séminaire de recherche 2

BIM 7022 3 Lectures en biologie moléculaire

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000 0 Examen général de doctorat

BIM 7047 86 Thèse

Segment 74 Propre à l'option Médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM 7015 1 Séminaire de recherche 2

BIM 7022 3 Lectures en biologie moléculaire

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000 0 Examen général de doctorat

BIM 7047 86 Thèse

Ergothérapie

École de réadaptation

La direction des programmes est assurée par Lise Poissant, 514-343-2084
Pour information : Joane Lahaie, 514-343-2189

Programme 2-740-6-0 Version 01 (A13)

Microprogramme en ergothérapie

Objectifs

Le microprogramme vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Il offre la possibilité d'une formation de 2e cycle progressive, ce qui peut faciliter l'accès aux études supérieures à des professionnels désireux de se perfectionner. Pour d'autres, ce programme sera terminal et répondra à des besoins de mise à jour des connaissances. Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise. Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein, la scolarité maximale est de trois

ans. À noter, les cours s'échelonnent obligatoirement sur deux trimestres.

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.E.S.S. (ergothérapie) ou à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du microprogramme et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.
Le cours ERT 6050 est équivalent aux cours ERT 60501, ERT 60502 et ERT 60503.

BIE 6018	3	Bioéthique pour les professions de santé
ERT 6030	4	Recherche et démarche clinique
ERT 6032	3	Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT 60401	0	Ergo - Analyse des pratiques 1
ERT 60402	4	Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT 60521	0	Pratique réflexive 1
ERT 60522	1	Pratique réflexive 2

Programme 2-740-1-1 Version 01 (A13)

D.E.S.S. en ergothérapie

Objectifs

Le programme de D.E.S.S., s'adresse aux ergothérapeutes en exercice et vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Pour certains étudiants, le programme de D.E.S.S. peut être terminal et pour d'autres, il peut constituer une des étapes menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise. Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie. Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- Sur demande, se présenter à une entrevue
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise. Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres équivalents temps plein et la scolarité maximale est de quatre ans.

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du D.E.S.S., et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 19 crédits.

BIE 6018	3	Bioéthique pour les professions de santé
ERT 6030	4	Recherche et démarche clinique
ERT 6031	3	Ergothérapie et enjeux professionnels 2
ERT 6032	3	Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT 60401	0	Ergo - Analyse des pratiques 1
ERT 60402	4	Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT 60521	0	Pratique réflexive 1
ERT 60522	1	Pratique réflexive 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ERT 6071	3	Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT 6072	3	Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT 6073	3	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT 6074	3	Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT 6076	3	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique
ERT 6077	3	Ergothérapie et ergonomie
ERT 6078	3	Accessibilité universelle et personnalisée
ERT 6079	3	Ergothérapie et gestion
ERT 6083A	3	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement
ERT 6084A	3	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main
ERT 6084B	3	Thématique spécifique en ergothérapie - pratique communautaire
ERT 6084C	3	Ergothérapie : méthodes projectives
ERT 6084D	3	Thématique en ergothérapie - évidences scientifiques
ERT 6085	3	Ergothérapie et l'utilisation du fauteuil roulant

REA 6002 3 Théories sensorimotrices en réadaptation

REA 6011 3 Réadaptation et technologie

Bloc 70C Stage

Obligatoire - 8 crédits.

ERT 6060 8 Formation clinique avancée

Programme 2-740-1-0 Version 03 (A16)

Maîtrise en ergothérapie (M. Sc.)

Objectifs

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques tels le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Profil A - Continuum baccalauréat-maîtrise

Ce programme s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

Profil B - Ergothérapeutes en exercice

Ce programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie qui s'adresse aux ergothérapeutes en exercice vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

PROFIL A - CONTINUUM BACCALAURÉAT - MAÎTRISE

1. Conditions d'admissibilité

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admis automatiquement Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal est, à certaines conditions, automatiquement admis à la composante Maîtrise professionnelle en ergothérapie du programme intégré en ergothérapie. Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante. Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admissible Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal dont la moyenne au Baccalauréat est inférieure à 3,0 sur 4,3 peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission du programme intégré en ergothérapie.Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 doit :
- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- Sur demande, se présenter à une entrevue
- Demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant. Autre candidat Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le candidat doit :
- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de l'ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant
- Sur demande, se présenter à une entrevue
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Statut étudiant

Ce programme n'est offert qu'à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres à temps plein non consécutifs et la scolarité maximale est de 6 ans.

PROFIL B - ERGOTHÉRAPEUTES EN EXERCICE

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou de son équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- Sur demande, se présenter à une entrevue
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité

maximale est de 3 ans.

3. Statut

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils : le profil A destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise (segment 70), le profil B destiné aux ergothérapeutes en exercice (segment 71).

Segment 70 Propre au Profil A Continuum Baccalauréat - Maîtrise

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à un stage, de 12 à 18 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

BIE 6018	3	Bioéthique pour les professions de santé
ERT 6030	4	Recherche et démarche clinique
ERT 6031	3	Ergothérapie et enjeux professionnels 2
ERT 60511	0	Pratique réflexive et rétroaction 1
ERT 60512	1	Pratique réflexive et rétroaction 2

Bloc 70B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

ERT 6071	3	Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT 6072	3	Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT 6073	3	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT 6074	3	Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT 6076	3	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique
ERT 6077	3	Ergothérapie et ergonomie
ERT 6078	3	Accessibilité universelle et personnalisée
ERT 6079	3	Ergothérapie et gestion
ERT 6083A	3	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement
ERT 6084A	3	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main
ERT 6084B	3	Thématique spécifique en ergothérapie - pratique communautaire
ERT 6084C	3	Ergothérapie : méthodes projectives
ERT 6084D	3	Thématique en ergothérapie - évidences scientifiques
ERT 6085	3	Ergothérapie et l'utilisation du fauteuil roulant
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6014	3	Réadaptation et travail
REA 6103	3	Travail de recherche en sciences de la réadaptation

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.

Tout cours de 2e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Bloc 70D

Obligatoire - 8 crédits.

ERT 60901	0	Séminaire et accompagnement 1
ERT 60902	0	Séminaire - accompagnement 2
ERT 60903	2	Séminaire et accompagnement 3
ERT 60911	0	Projet intégration 1/Profil A
ERT 60912	0	Projet intégration 2/Profil A
ERT 60913	6	Projet intégration 3/Profil A

Bloc 70E Stage

Obligatoire - 8 crédits.

ERT 6060	8	Formation clinique avancée

Segment 71 Propre au profil B Continuum Ergothérapeutes en exercice

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à un stage, 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

BIE 6018	3	Bioéthique pour les professions de santé
ERT 6030	4	Recherche et démarche clinique
ERT 6031	3	Ergothérapie et enjeux professionnels 2
ERT 6032	3	Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT 60401	0	Ergo - Analyse des pratiques 1
ERT 60402	4	Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT 60521	0	Pratique réflexive 1
ERT 60522	1	Pratique réflexive 2

Bloc 71B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ERT 6071	3	Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT 6072	3	Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT 6073	3	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT 6074	3	Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT 6076	3	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique
ERT 6077	3	Ergothérapie et ergonomie
ERT 6078	3	Accessibilité universelle et personnalisée
ERT 6079	3	Ergothérapie et gestion
ERT 6083A	3	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement
ERT 6084A	3	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main
ERT 6084B	3	Thématique spécifique en ergothérapie - pratique communautaire
ERT 6084C	3	Ergothérapie : méthodes projectives
ERT 6084D	3	Thématique en ergothérapie - évidences scientifiques
ERT 6085	3	Ergothérapie et l'utilisation du fauteuil roulant
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6014	3	Réadaptation et travail

Bloc 71C

Choix - Maximum 6 crédits.

Tout cours de 2e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Bloc 71D

Obligatoire - 10 crédits.

ERT 60901	0	Séminaire et accompagnement 1
ERT 60902	0	Séminaire - accompagnement 2
ERT 60903	2	Séminaire et accompagnement 3
ERT 60921	0	Projet intégration 1/Profil B
ERT 60922	0	Projet d'intégration 2 - profil B
ERT 60923	8	Projet intégration 3/Profil B

Bloc 71E

Obligatoire - 8 crédits.

ERT 6060 8 Formation clinique avancée

Programme 2-740-1-2 Version 01 (A16)

Qualification en ergothérapie

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
- avoir, au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Prescription de l'ordre professionnel. Sur recommandation du Comité d'admission et de l'ordre des ergothérapeutes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposer d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours.

2. Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

3. Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI).

4. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf places.

5. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres à temps plein. À noter, les cours s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

6. Suspension et prolongation

L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Structure du programme

Le programme comporte 54 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 6 crédits à option provenant de cours offerts par l'École et 15 crédits attribués à deux stages de formation clinique. Le candidat peut se voir obligé de suivre des cours additionnels tel que prescrits par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le candidat pourrait se voir exempter certains cours en fonction de l'analyse du dossier effectuée par le Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Segment 70

Le segment comporte 54 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

CSS 3900 1 Collaboration en sciences de la santé 3
ERT 1401 2 Approches théoriques en ergothérapie
ERT 2413 2 Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT 2422 2 Thématiques en ergothérapie 3
ERT 2433 1 Ergothérapie - Développement professionnel 4
ERT 3401 3 Ergothérapie, enjeux professionnels et société
ERT 3410 2 Problématiques intégratives
ERT 3411 3 Problématiques intégratives 2
ERT 3420 2 Thématiques en ergothérapie 5
ERT 3430 1 Ergothérapie - Développement professionnel 6
ERT 6030 4 Recherche et démarche clinique
ERT 6032 3 Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT 6034 2 Ergothérapie dans le système de santé
ERT 60401 0 Ergo - Analyse des pratiques 1
ERT 60402 4 Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT 60521 0 Pratique réflexive 1
ERT 60522 1 Pratique réflexive 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ERT 6071 3 Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT 6072 3 Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT 6073 3 Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT 6074 3 Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT 6076 3 Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique
ERT 6077 3 Ergothérapie et ergonomie
ERT 6078 3 Accessibilité universelle et personnalisée
ERT 6079 3 Ergothérapie et gestion
ERT 6083A 3 Séminaire : apprentissage, cognition, comportement
ERT 6084A 3 Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main
ERT 6084B 3 Thématique spécifique en ergothérapie - pratique communautaire
ERT 6084C 3 Ergothérapie : méthodes projectives
ERT 6084D 3 Thématique en ergothérapie - évidences scientifiques
REA 6002 3 Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6009 3 Problématique spécifique en réadaptation
REA 6012 3 Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6014 3 Réadaptation et travail

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

ERT 3460 7 Formation clinique 3
ERT 6060 8 Formation clinique avancée

Éthique clinique

Responsable du programme : Antoine Payot, 514-345-4685
Pour information : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Programme 2-495-6-1 Version 00 (H15)

Microprogramme en éthique clinique

Objectifs

Le microprogramme en éthique clinique s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de 2e cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins parfois complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en éthique clinique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et française.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pourraient influencer son plan de carrière.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au microprogramme en éthique clinique ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PDT 6101	3	Introduction à l'éthique clinique
PDT 6103	3	Éthique clinique et patients complexes

Bloc 70B Spécialisation

Option - 6 crédits.

MMD 6105	3	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT 6102	3	Éthique clinique, enfant et famille
PDT 6104	3	Éthique clinique, santé et société

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MMD 6105	3	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
MMD 6106	3	Initiation à la consultation en éthique clinique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière

Génétique médicale

Responsable des programmes : Virginie Poisson, directrice, 514-345-4931 poste 6707
Directeur médical : Dr Jacques Michaud
Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Programme 2-534-6-1 Version 00 (H10)

Microprogramme en génétique médicale

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de droit et la Faculté des sciences infirmières.

Objectifs

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en génétique médicale. Il peut soit constituer la première étape d'une spécialisation menant à la maîtrise individualisée en génétique médicale ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en génétique médicale. Le microprogramme ne mène pas à une reconnaissance professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (génétique médicale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, en biochimie, en génétique, en épidémiologie et biostatistiques ; au besoin, des cours complémentaires seront exigés La capacité d'accueil à ce programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Lors de la demande d'admission, à faire au plus tard le 1er mai, les documents suivants devront être fournis, en plus de la demande d'admission :

- lettre de motivation
- curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur

deux trimestres.

3. Admission à la M. Sc. individualisée (conseil génétique)

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise individualisée (conseil génétique). La réussite du microprogramme (génétique médicale) ne garantit pas l'admission à la M.Sc. L'étudiant admis à la M.Sc. peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

CGE 6001	3	Principes de génétique médicale
CGE 6002	3	Aspects éthiques et juridiques de la génétique
CGE 6003	3	Aspects psychologiques du conseil génétique
CGE 6004	3	Génétique des populations et épidémiologie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir parmi les cours de biochimie (BCM), bioéthique (BIE), Droit (DRT), Médecine sociale et préventive (MSO), pathologie et biologie cellulaire (PBC), pharmacologie (PGM), Philosophie (PHI), psychologie (PSY), Sciences cliniques (SMC) et Sciences infirmières (SOI) de la liste suivante ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugé pertinent à la formation du candidat et approuvé par le responsable du programme. Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6008	3	Éthique clinique
DRT 6874	3	Droit pharmaceutique
DRT 6893	3	Protection de la santé publique
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6038	3	Fondements et éthique en santé publique
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6540	3	Éthique et philosophie sociale
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6107	3	Gestion du stress
SMC 6051	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
SMC 6061	3	Génétique médicale
SMC 6152	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
SOI 6147	3	Dimensions sociales des soins de santé
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière

Génie biomédical

Responsable des programmes : Alain Vinet, alain.vinet@umontreal.ca

Renseignements : 514-343-6357, www.igb.umontreal.ca

Programme 2-535-1-1 Version 01 (E06)

D.E.S.S. en génie biomédical

Offert conjointement avec l'École Polytechnique de Montréal - Département de physiologie moléculaire et intégrative et Institut de Génie biomédical.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 1 crédit obligatoire, de 14 à 29 crédits à option et, au maximum, 15 crédits au choix. Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique et/ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie, etc.) sera exigé de la part du directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat. Ce cours doit recevoir l'accord du Responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical

Bloc 70B

Option - Minimum 14 crédits, maximum 29 crédits.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GBM 6103A	4	Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM 6105	3	Principes de bioélectricité
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie

GBM 6112	3	Services de santé et hospitaliers
GBM 6118	3	Imagerie médicale
GBM 6214	3	Biomécanique avancée
GIN 6307	3	Principes d'instrumentation biomédicale (GBM8307)
GIN 6540	3	Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

Bloc 70C

Choix - Maximum 15 crédits.

Ces cours sont choisis parmi d'autres cours de génie biomédical (1er cycle) ou d'autres programmes compatibles avec le génie biomédical. Le candidat doit éviter les cours qui ont un contenu analogue. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-535-1-0 Version 10 (A14)

Maîtrise en génie biomédical (M.Sc.A.)

Offert conjointement avec l'École Polytechnique de Montréal - Département de physiologie moléculaire et intégrative et Institut de Génie biomédical.

Objectifs

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

Option génie clinique (maîtrise sans mémoire)

Évaluation, acquisition, implantation, gestion et sécurité des technologies de la santé dans les services cliniques hospitaliers. Option contingentée dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux physiciens. Aussi offerte dans un cheminement de baccalauréat-maîtrise intégré avec l'École Polytechnique.

Profil avec mémoire

Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph. D. en génie biomédical.

Profil sans mémoire (avec travail dirigé et possibilité de stage)

Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

Concentrations

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculosquelettique et du corps humain, analyse des mouvements.

2. Électrophysiologie (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Musculosquelettique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de réaliser des études expérimentales et cliniques, ainsi que de la modélisation biomécanique du système musculosquelettique.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)

ADMISSIONS SUSPENDUES. Cette concentration sera disponible ultérieurement. Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de faire dès études expérimentales et de la modélisation dans le domaine de la nanotechnologie et les nanomatériaux pour le biomédical, les biocapteurs, les biomicrosystèmes et la biophotonique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux. Option génie clinique
- être titulaire d'un baccalauréat en génie ou d'un baccalauréat en physique. Le candidat pourrait se voir imposer jusqu'à 8 cours complémentaires dans les disciplines jugées nécessaires.
- l'option étant contingentée, une entrevue de sélection est imposée. Cheminement BMI Pour le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) en génie biomédical, option Génie clinique, entre l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, le candidat doit :
- avoir complété ou être en voie de compléter 105 crédits du cheminement BMI, avec une moyenne égale ou supérieure à 3,0 sur 4,0
- le programme étant contingenté, une entrevue de sélection est imposée
- un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres équivalent plein temps. Les stages se prolongent au-delà de 3 trimestres.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les modalités avec mémoire (MM) ou travail dirigé/stage (TS). L'étudiant doit choisir parmi les deux options suivantes : option GÉNÉRALE ou option GÉNIE CLINIQUE.

L'option GÉNÉRALE comporte les concentrations suivantes :

- Biomécanique (70C1) (MM ou TS)
- Électrophysiologie (70C2) (MM ou TS)
- Génie tissulaire et biomatériaux (70C3) (MM ou TS)
- Musculosquelettique (70C4) (MM ou TS)
- Instrumentation et imagerie biomédicale (70C5) (MM ou TS)
- Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (70C6) (MM ou TS)
- Sciences de l'information en santé (70C7) (TS) ADMISSIONS SUSPENDUES. Au plus 9 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical.

L'option GÉNIE CLINIQUE (segment 71) (TS). Le cours MMD 6100 de 3 cr. Carrière de chercheur en santé est recommandé (en surplus).

Segment 70C1 Option Générale : Biomécanique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et 31 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

GIN 6900 1 Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102 3 Modélisation biomédicale

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

GIN 6700 3 Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C1C Recherche et mémoire

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188 30 Mémoire

TS-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102 3 Modélisation biomédicale

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

GIN 6700 3 Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

TS-Bloc 70C1C

Concentration Biomécanique
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113 6 Stage en génie biomédical

GBM 61131 0 Stage en génie biomédical 1

GBM 61132 6 Stage en génie biomédical 2

GBM 6901 6 Projet de maîtrise 1

GBM 6902 9 Projet de maîtrise 2

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C1D

Concentration Biomécanique
Option - Minimum 16 crédits, maximum 22 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

CHI 1045 4 Anatomie de l'appareil locomoteur

Segment 70C2 Option Générale: Électrophysiologie

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires et 28 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

GIN 6900 1 Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie
Option - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102 3 Modélisation biomédicale

GBM 6105 3 Principes de bioélectricité

GBM 6106 3 Méthodes des systèmes en physiologie

NRL 6084 3 Neurosciences computationnelles

MM-Bloc 70C2C Recherche et mémoire

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188 30 Mémoire

TS-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 15 crédits. Si le cours GBM 6101 n'est pas offert, choisir tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études.

GBM 6102 3 Modélisation biomédicale

GBM 6105 3 Principes de bioélectricité

GBM 6106 3 Méthodes des systèmes en physiologie

NRL 6084 3 Neurosciences computationnelles

TS-Bloc 70C2C

Concentration Électrophysiologie
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113 6 Stage en génie biomédical

GBM 61131 0 Stage en génie biomédical 1

GBM 61132 6 Stage en génie biomédical 2

GBM 6901 6 Projet de maîtrise 1

GBM 6902 9 Projet de maîtrise 2

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C2D

Concentration Électrophysiologie
Option - Minimum 13 crédits, maximum 19 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Segment 70C3 Option Générale : Génie tissulaire et biomatériaux

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 43 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

GIN 6900 1 Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

GIN 6540 3 Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)

MM-Bloc 70C3C Recherche et mémoire

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188 30 Mémoire

TS-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113 6 Stage en génie biomédical

GBM 61131 0 Stage en génie biomédical 1

GBM 61132 6 Stage en génie biomédical 2

GBM 6901 6 Projet de maîtrise 1

GBM 6902 9 Projet de maîtrise 2

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C3C

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - Minimum 28 crédits, maximum 34 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

GIN 6540 3 Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)

Segment 70C4 Option Générale: Musculosquelettique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 8 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C4A

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

GIN 6900 1 Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 4 crédits. Les cours MMD66001 et MMD6602 sont équivalents au cours MMD6600. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

MMD 6049 1 Trouble de la mobilité et de la posture

MMD 6600 2 Stage en mobilité et posture

MMD 66001 0 Stage en mobilité et posture 1

MMD 66002 2 Stage en mobilité et posture 2

MM-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique
Option - 9 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

GIN 6301 3 Planification et analyse stat. d'expériences (MTH8301)

GIN 6700 3 Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C4D Recherche et mémoire

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188 30 Mémoire

TS-Bloc 70C4A

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 4 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

MMD 6049 1 Trouble de la mobilité et de la posture

MMD 6600 2 Stage en mobilité et posture

MMD 66001 0 Stage en mobilité et posture 1

MMD 66002 2 Stage en mobilité et posture 2

TS-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113 6 Stage en génie biomédical

GBM 61131 0 Stage en génie biomédical 1

GBM 61132 6 Stage en génie biomédical 2

GBM 6901 6 Projet de maîtrise 1

GBM 6902 9 Projet de maîtrise 2

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C4D

Concentration Musculosquelettique
Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

GIN 6301 3 Planification et analyse stat. d'expériences (MTH8301)

GIN 6700 3 Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

Segment 70C5 Option Générale : Instrumentation et imagerie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 32 crédits obligatoires et 13 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

GIN 6900 1 Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102 3 Modélisation biomédicale

GBM 6103A 4 Traitement d'images et signaux biomédicaux

GBM 6106 3 Méthodes des systèmes en physiologie

GBM 6118 3 Imagerie médicale

GIN 6307 3 Principes d'instrumentation biomédicale (GBM8307)

GIN 6700 3 Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C5C Recherche et mémoire

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188 30 Mémoire

TS-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 31 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102 3 Modélisation biomédicale

GBM 6103A 4 Traitement d'images et signaux biomédicaux

GBM 6106 3 Méthodes des systèmes en physiologie

GBM 6118 3 Imagerie médicale

GIN 6307 3 Principes d'instrumentation biomédicale (GBM8307)

GIN 6700 3 Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

TS-Bloc 70C5C

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - Maximum 4 crédits. Le cours suivant ou tout cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

IFT 6150 4 Traitements d'images

TS-Bloc 70C5D

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113 6 Stage en génie biomédical

GBM 61131 0 Stage en génie biomédical 1

GBM 61132 6 Stage en génie biomédical 2

GBM 6901 6 Projet de maîtrise 1

GBM 6902 9 Projet de maîtrise 2

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

Segment 70C6 Option Générale : Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

GIN 6900 1 Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6103A 4 Traitement d'images et signaux biomédicaux

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

MM-Bloc 70C6C Recherche et mémoire

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188 30 Mémoire

TS-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 28 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6103A 4 Traitement d'images et signaux biomédicaux

GBM 6214 3 Biomécanique avancée

TS-Bloc 70C6C

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - Maximum 6 crédits. Tout cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

TS-Bloc 70C6D

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113 6 Stage en génie biomédical

GBM 61131 0 Stage en génie biomédical 1

GBM 61132 6 Stage en génie biomédical 2

GBM 6901 6 Projet de maîtrise 1

GBM 6902 9 Projet de maîtrise 2

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

Segment 70C7 Option Générale : Sciences de l'information en santé

NOTEZ QUE LES ADMISSIONS POUR CETTE CONCENTRATION SONT PRÉSENTEMENT SUSPENDUES. CETTE CONCENTRATION SERA DISPONIBLE ULTÉRIEUREMENT. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage, et 12 crédits à option.

TS-Bloc 70C7A

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 6904 1 Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C7B

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 3000 3 Physiologie, systèmes et technologies

GBM 6103A 4 Traitement d'images et signaux biomédicaux

GBM 6112 3 Services de santé et hospitaliers

GBM 6118 3 Imagerie médicale

TS-Bloc 70C7C

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 18 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113 6 Stage en génie biomédical

GBM 61131 0 Stage en génie biomédical 1

GBM 61132 6 Stage en génie biomédical 2

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C7D

Concentration Sciences de l'information en santé
Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

IFT 6271 4 Sécurité informatique

Segment 71 Propre à l'option Génie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 27 crédits à option, dont 24 crédits attribués à un travail dirigé et un stage, et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

GBM 6112 3 Services de santé et hospitaliers

GBM 6126 3 Labos, services et équipements

GIN 3405 3 Réseaux informatiques(INF3405)

GIN 6130 3 Processus et configuration de projets tech. (IND6130)

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé

PHY 6918 3 Radioprotection pour le génie biomédical

Bloc 71C

Choix - 3 crédits.
Cours de cycles supérieurs de génie biomédical ou d'une spécialité connexe approuvé par le responsable du programme.

Bloc 71D Stage et projet dirigé

Option - 24 crédits.
Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.

GBM 6127 12 Stage en génie clinique

GBM 6903 12 Projet dirigé

GBM 69031 0 Projet dirigé 1

GBM 69032 12 Projet dirigé 2

Programme 3-535-1-0 Version 03 (E06)

Doctorat en génie biomédical (Ph. D.)

Offert conjointement avec l'École Polytechnique de Montréal - Département de physiologie moléculaire et intégrative et Institut de Génie biomédical.

Objectifs

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de

raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur l'électrocardiologie, l'instrumentation et l'imagerie biomédicale, la biomécanique, les biomatériaux, la modélisation et la simulation biomédicale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugés équivalentes
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.). Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

1.3 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Lettre d'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux du candidat

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. À ces 90 crédits s'ajoutent 12 crédits de formation complémentaire dans le domaine du génie ou des sciences biomédicale, imposés aux étudiants admis selon le cheminement de l'accès direct au Ph. D. ou à ceux qui n'attestent pas d'une formation de cycles supérieurs en génie biomédical. De plus, le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie, etc.) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau 1er cycle, il sera considéré hors programme. Enfin, il est recommandé à l'étudiant de suivre les deux cours suivants : MMD 6100 Carrière de chercheur en santé MMD 6005 Éthique et recherche en santé

Segment 70

Tous les crédits du Doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Le cours ING6900 en début de programme à moins qu'il n'ait été réussi antérieurement.

GBM 6125 1 Bases du génie biomédical

GBM 7904 1 Séminaire de doctorat en génie biomédical

Bloc 70B

Obligatoire - 87 crédits.

GBM 7000 0 Examen général de doctorat

GBM 7025 87 Thèse

Microbiologie et immunologie

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Responsable des programmes : George Szatmari, 514-343-5767

Secrétariat : Lidia Christine Charles, 514-343-6111 poste 3129

Programme 2-500-1-0 Version 04 (A00)

Maîtrise en microbiologie et immunologie (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire du diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option. Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.
Les cours MCB60511 et MCB60512 sont équivalents au cours MCB6051.

MCB 60511 0 Séminaire de recherche 1.1

MCB 60512 1 Séminaire de recherche 1.2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Parmi les cours de niveau des études supérieures du Département de microbiologie et immunologie ou d'autres départements, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du département.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 38 crédits.

MCB 6915 37 Mémoire

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

Programme 3-500-1-0 Version 04 (H98)

Doctorat en microbiologie et immunologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, à la suite d'une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie), ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaire du département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052. Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

MCB 7001	1	Lectures dirigées en microbiologie
MCB 70521	0	Séminaire de recherche 2.1
MCB 70522	1	Séminaire de recherche 2.2
MCB 70531	0	Séminaire de recherche 3.1
MCB 70532	1	Séminaire de recherche 3.2

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 87 crédits.

MCB 7000	0	Examen général de doctorat
MCB 7902	87	Thèse

Programme 3-503-1-1 Version 02 (H98)

Doctorat en virologie et immunologie (Ph. D.)

Voir sous Virologie et immunologie.

Mobilité et posture

Coordonnatrice du programme : Nathalie Jourdain, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca
Responsable du microprogramme : Hubert Labelle, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : hubert.labelle@umontreal.ca
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514 343-6111 poste 4568

Programme 2-743-6-0 Version 01 (E14)

Microprogramme en Mobilité et posture

Offert conjointement avec l'École Polytechnique de Montréal.

Objectifs

Ce microprogramme s'adresse aux étudiants de génie ou des sciences de la santé qui souhaitent se doter de connaissances dans le domaine des sciences du mouvement et des troubles de la mobilité et de la posture, et plus précisément dans les axes de recherche suivants : les déformations et traumatismes musculosquelettiques, les déficits neuromusculaires ainsi que l'arthrose; parfaire les aptitudes à la recherche scientifique de calibre international dans ce même domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le microprogramme complémentaire en mobilité et posture doit être suivi parallèlement à un programme de maîtrise ou de doctorat. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme complémentaire (mobilité et posture), le candidat doit :

- être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture
- avoir inscrit un sujet de mémoire ou de thèse faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires
- sur demande du comité d'admission, constitué du professeur responsable du microprogramme et de deux autres professeurs, se présenter à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de deux trimestres à temps partiel.

3. Conditions de réussite du microprogramme

Pour obtenir la mention complémentaire, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de maîtrise ou de doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 9 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 3 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours MMD 66001 et MMD 66002 sont équivalents au cours MMD 6600.

MMD 6049	1	Trouble de la mobilité et de la posture
MMD 6600	2	Stage en mobilité et posture
MMD 66001	0	Stage en mobilité et posture 1
MMD 66002	2	Stage en mobilité et posture 2

Bloc 70B Méthodologie et éthique de la recherche

Option - 3 crédits.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
ERT 60402	4	Ergo - Analyse des pratiques 2
GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GIN 6900	1	Méthodes de recherche (ING6900)
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Mobilité et posture

Choix - 3 crédits.

Le cours sera choisi parmi des cours existants qui sont pertinents au domaine de la mobilité et de la posture et devra être approuvé par le directeur du microprogramme.

Neurosciences

Responsable des programmes : Richard Robitaille, 514-343-6111, poste 1946

Programme 2-530-6-0 Version 00 (A15)

Microprogramme en neurosciences

Objectifs

Ce programme est fondé sur l'acquisition de connaissances de base en neurosciences et sur la familiarisation avec le travail de laboratoire dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. 1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de premier cycle du secteur de la santé ou d'un diplôme universitaire de premier cycle, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan global d'études (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission)

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois ans, soit neuf trimestres à compter de la première inscription. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Inscription

L'inscription à temps partiel est possible dans le microprogramme.

4. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à la Maîtrise en neurosciences pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme pourra demander un transfert de cours (après avoir complété 6 crédits de cours et 3 crédits de stage) ou une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un (des) stages (s).

Bloc 70A

Option - 9 crédits.

NSC 6030	3	Développement et homéostasie neuronale et gliale
NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

NSC 6002	6	Stage en neurosciences 2
NSC 6003	9	Stage en neurosciences 3
NSC 6011	3	Stage exploratoire neurosciences 1
NSC 6012	3	Stage exploratoire neurosciences 2
NSC 6013	3	Stage exploratoire neurosciences 3

Bloc 70C

Option - 0 crédits.

NSC 6030T	0	Tutorat en neuroscience moléculaire
NSC 6060T	0	Tutorat en neuroscience cellulaire
NSC 6070T	0	Tutorat en neuroscience fonctionnelle

Programme 2-530-1-1 Version 00 (A15)

Maîtrise en neurosciences (M. Sc.)

Options :

Neuropsychologie
Département de neurosciences

Objectifs

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- Deux lettres de recommandation.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte 45 crédits. Le programme est composé de cours ainsi que d'un mémoire. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante; ils s'ajoutent au programme régulier.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 33 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
NSC 6020	1	Communication scientifique avancée
NSC 6044	2	Colloque en neurosciences 1
NSC 6045	2	Colloque en neurosciences 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

NSC 6030	3	Développement et homéostasie neuronale et gliale
NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

Bloc 70C

Option - 0 crédits.

NSC 6030T	0	Tutorat en neuroscience moléculaire
NSC 6060T	0	Tutorat en neuroscience cellulaire
NSC 6070T	0	Tutorat en neuroscience fonctionnelle

70D

Obligatoire - 33 crédits.

NSC 6906	33	Recherche et mémoire

Programme 2-530-1-0 Version 04 (A07)

Maîtrise en sciences neurologiques (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences neurologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent,
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent,
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 35 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 10 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 10 crédits.

Les cours NRL60411 et NRL60412 sont équivalents au cours NRL6041.

NRL 6040	2	Colloques en sciences neurologiques
NRL 60411	0	Colloque en sciences neurologiques 1
NRL 60412	4	Colloque - sciences neurologiques 2

Bloc 70B

Obligatoire - 35 crédits.

NRL 6906	35	Mémoire

Programme 3-530-1-1 Version 00 (A15)

Doctorat enneurosciences (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'études scientifiques du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neu-

roanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Doctorat en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une Maîtrise en neurosciences ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- deux lettres de recommandation
- plan global d'études (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Plan global d'études)

2. Programme

Le programme de doctorat comporte 90 crédits dont 84 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 à des cours. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante, ils s'ajoutent alors au programme régulier.

3. Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

Un étudiant à la maîtrise en neurosciences qui a un très bon dossier scolaire (moyenne cumulative minimale de 3,6), qui a réalisé une avancée significative dans son projet de recherche, et qui a complété 3 trimestres de scolarité à plein temps, peut être admis au doctorat sans avoir déposé le mémoire de maîtrise. Consulter les conditions détaillées et prendre connaissance des documents requis pour l'étude du dossier à l'adresse suivante : http://neurosciences.umontreal.ca/ressources/formulaires-utiles/

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon un cheminement Général (segment 69) ou avec l'option Neuropsychologie (segment 70). Le doctorat peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

Segment 69 Propre au cheminement Général

Les crédits du cheminement Général sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 69A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 6081	3	Aux frontières des neurosciences des systèmes
NSC 6082	3	Mécanismes des neuropathologies
NSC 6083	3	Neurophysiologie cellulaire et moléculaire
NSC 6084	3	Neurosciences computationnelles
NSC 6085	3	Sujet spécial en neurosciences
NSC 6091	3	Impact clinique des neurosciences
NSC 6091A	1	Impact clinique des neurosciences
NSC 6091B	1	Impact clinique des neurosciences
NSC 6091C	1	Impact clinique des neurosciences

Bloc 69B

Choix - Maximum 3 crédits.

Bloc 69C

Obligatoire - 84 crédits.

NSC 7000	0	Examen général de doctorat
NSC 7010	0	Introduction de thèse
NSC 7020	0	Séminaire projet doctorat
NSC 7904	84	Thèse

Segment 70 Propre à l'option Neuropsychologie

Les crédits du cheminement Neuropsychologie sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

LNG 6030	3	Pathologie du langage
NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
PSY 6022	3	Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie
PSY 6413	3	Neuropsychopathologie 1

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

NSC 7000	0	Examen général de doctorat
NSC 7905	78	Thèse

Nutrition

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : N.
Secrétariat : Yasmina Touam, TGDE, 514-343-6111-28844

Programme 2-320-6-0 Version 02 (E14)

Microprogramme en nutrition

Objectifs

Ce programme permet l'acquisition ou l'enrichissement des connaissances dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles connaissances en nutrition.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (nutrition), le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition

- Avoir obtenu, au1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

NUT 6027	3	Syndrome métabolique, obésité et diabète
NUT 6028	3	Nutrition et vieillissement
NUT 6030	2	Nutrigénomique
NUT 6093	3	Nutrition et maladies cardiovasculaires
NUT 6606	3	Comportement du consommateur
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
NUT 6610	3	Sciences et technologies des aliments
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
NUT 6629	3	Mesure de la consommation alimentaire
NUT 6638	3	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT 6642	3	Nutrition et cancer
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition
NUT 6659	3	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT 6670	3	Nutrition internationale
NUT 6671	3	Séminaires de nutrition publique
NUT 6672	1	Gestion de la malnutrition grave

Programme 2-320-1-4 Version 02 (E14)

D.E.S.S. en nutrition

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation.

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de la date d'inscription.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B Nutrition préventive et clinique

Option - 1 crédit.

NUT 6612	1	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

Bloc 70C Nutrition publique et internationale

Option - 20 crédits.

NUT 6027	3	Syndrome métabolique, obésité et diabète
NUT 6028	3	Nutrition et vieillissement
NUT 6030	2	Nutrigénomique
NUT 6093	3	Nutrition et maladies cardiovasculaires
NUT 6606	3	Comportement du consommateur
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
NUT 6610	3	Sciences et technologies des aliments
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
NUT 6629	3	Mesure de la consommation alimentaire

NUT 6638	3	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT 6642	3	Nutrition et cancer
NUT 6659	3	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT 6670	3	Nutrition internationale
NUT 6671	3	Séminaires de nutrition publique
NUT 6672	1	Gestion de la malnutrition grave

Programme 2-320-1-0 Version 06 (E14)

Maîtrise en nutrition (M. Sc.) - avec mémoire

Objectifs

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite). Dans le cas des candidats qui sont étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'acceptation du directeur de recherche.

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Une maîtrise (recherche) se complète en un minimum de 3 trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon un cheminement avec mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 38 crédits obligatoires dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 4 crédits à option et 3 crédits au choix. Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B Nutrition préventive et clinique

Option - 1 crédit.

NUT 6612	1	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.

Bloc 70E

Obligatoire - 29 crédits.

NUT 6927	29	Mémoire

Programme 2-320-1-2 Version 07 (A15)

Maîtrise professionnelle en nutrition (M. Sc.)

Objectifs

Option Travail dirigé

La maîtrise en nutrition avec Travail dirigé permet au bachelier en nutrition, ou en nutrition et diététique, ou en sciences biologiques, d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer aux connaissances menant à l'amélioration de l'état nutritionnel et la santé de la population.

Option Stage

La maîtrise en nutrition avec Stage est destinée uniquement au bachelier en nutrition ou en diététique, membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (ou éligible à être membre de l'Ordre). Il offre au candidat la possibilité de développer une expertise particulière en nutrition clinique, nutrition internationale, nutrition préventive, ou nutrition publique et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel et la santé de la population.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Maîtrise professionnelle option avec Travail dirigé Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (nutrition) avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle (bachelier en nutrition, ou en nutrition et diététique, ou en sciences biologiques) préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie; le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite). Maîtrise professionnelle option avec Stage Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (nutrition) avec stage, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en nutrition ou en diététique menant à un permis de pratique à l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) ou l'équivalent
- avoir obtenu son diplôme de 1er cycle au cours des trois années précédant la demande d'admission
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française (écrite et parlée) et anglaise (relativement à la lecture et compréhension des livres de référence).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de recommandation
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Une lettre d'acceptation du directeur de recherche.

2. Scolarité

Une maîtrise (TD) se complète en un minimum de 3 trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec travail dirigé (TD) (segment 70), le cheminement avec stage (S) (segment 70).

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : Cheminement avec travail dirigé : 24 crédits obligatoires, 15 crédits à option et un minimum de 6 crédits au choix. Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Cheminement avec stage : 26 crédits obligatoires, 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

TD-Bloc 70A Cheminement avec Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

TD-Bloc 70B Cheminement avec Travail dirigé

Option - 1 crédit.

NUT 6612	1	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

TD-Bloc 70C Cheminement avec Travail dirigé

Option - 14 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

TD-Bloc 70D Cheminement avec Travail dirigé

Choix - Minimum 6 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

TD-Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

NUT 6956	15	Travail dirigé

S-Bloc 70A Cheminement avec Stage

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition
NUT 6960	3	Projet et séminaire de stage

S-Bloc 70B Cheminement avec Stage

Option - 4 crédits.

NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6643	3	Pratique avancée : nutrition clinique
NUT 6644	3	Pratique avancée : nutrition publique
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

S-Bloc 70C Cheminement avec Stage

Option - 12 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

S-Bloc 70D Cheminement avec Stage

Choix - 3 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

S-Bloc 70E Stage et rapport de stage

Obligatoire - 17 crédits.
Le stage permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition clinique ou de nutrition publique et de s'initier à la recherche.

NUT 6961	15	Stage
NUT 6962	2	Rapport de stage

Programme 3-320-1-0 Version 01 (E90)

Doctorat en nutrition (Ph. D.)

Objectifs

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou être admissible à un accès direct au Doctorat, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation de 1er ou de 2e cycle en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition et développer son protocole de recherche de doctorat

- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans).

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 84 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours NUT 70501 et NUT 70502 sont équivalents au cours NUT 7050. Les cours NUT 70511 et NUT 70512 sont équivalents au cours NUT 7051.

NUT 70501	0	Séminaire en nutrition 1
NUT 70502	3	Séminaire en nutrition 2
NUT 70511	0	Séminaire de recherche 1
NUT 70512	3	Séminaire de recherche 2

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 84 crédits.

NUT 7000	0	Examen général de doctorat
NUT 7900	84	Thèse

Orthophonie

École d'orthophonie et d'audiologie

Direction du programme : Natacha Trudeau, 514-343-6111, poste 1643
Pour information : Sylvie Magnan, TGDE, 514 343-6111, poste 38882

Programme 2-752-1-0 Version 04 (A16)

Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.)

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'orthophonie. Développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M.P.O., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (orthophonie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit envoyer les documents suivants (ne s'applique pas aux candidats titulaires du B.Sc. en orthophonie de l'École d'orthophonie et d'audiologie):

- Une liste de cours suivis dans le cadre de la formation en orthophonie
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation ou d'intention. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document à l'exception de la description détaillée des cours suivis.

3. Exigences supplémentaires

Convocation à l'entrevue Tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

Structure du programme

La maîtrise professionnelle comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements: Segment 70 - modalité avec rapport de stage; Segment 71 - modalité avec travail dirigé.

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 01A Tronc

Obligatoire - 21 crédits.

ORA 6001	3	Counseling en orthophonie et audiologie
ORT 6010	2	Stage en orthophonie 1
ORT 6011	2	Stage en orthophonie 2
ORT 6012	8	Stage en orthophonie 3
ORT 6020	1	Séminaire d'intégration 1
ORT 6021	1	Séminaire d'intégration 2
ORT 6022	1	Séminaire d'intégration 3
ORT 6030	3	Méthodes de recherche en orthophonie

Segment 70 Orthophonie avec rapport de stage

Les crédits du cheminement avec rapport de stage, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage, et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 21 crédits

ORA 6627	3	Processus de planification de programme
ORA 6653	3	Réadaptation de la personne adulte et aînée
ORA 6670	3	Enfant déficient auditif et réadaptation
ORA 6816	3	Méthodes de recherche qualitative
ORA 6868	3	Lectures dirigées
ORT 6626	3	Troubles acquis du langage
ORT 6628	3	Orthophonie auprès de l'enfant
ORT 6629	3	Orthophonie en milieu scolaire
ORT 6655	3	Troubles de la parole
ORT 6660	3	Intervention et données probantes
ORT 6671	3	Méthodes de communication non orale
ORT 6817	3	Stage de recherche en orthophonie
ORT 6856	3	Séminaire en orthophonie

ORT 6857	3	L'efficacité des interventions
ORT 6858	3	Dyslexie développementale et acquise
ORT 6860	3	Séminaire thématique
ORT 6872	3	Problèmes contemporains en orthophonie
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
ORT 6874	3	Séminaire avancé en dysphagie
ORT 6875	3	Recherches en trouble du langage

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

ORT 6032	3	Rapport de stage en orthophonie

Segment 71 Orthophonie avec travail dirigé

Les crédits du cheminement avec le travail dirigé, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 15 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 15 crédits

ORA 6627	3	Processus de planification de programme
ORA 6653	3	Réadaptation de la personne adulte et aînée
ORA 6670	3	Enfant déficient auditif et réadaptation
ORA 6816	3	Méthodes de recherche qualitative
ORA 6868	3	Lectures dirigées
ORT 6626	3	Troubles acquis du langage
ORT 6628	3	Orthophonie auprès de l'enfant
ORT 6629	3	Orthophonie en milieu scolaire
ORT 6655	3	Troubles de la parole
ORT 6660	3	Intervention et données probantes
ORT 6671	3	Méthodes de communication non orale
ORT 6817	3	Stage de recherche en orthophonie
ORT 6856	3	Séminaire en orthophonie
ORT 6857	3	L'efficacité des interventions
ORT 6858	3	Dyslexie développementale et acquise
ORT 6860	3	Séminaire thématique
ORT 6872	3	Problèmes contemporains en orthophonie
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
ORT 6874	3	Séminaire avancé en dysphagie
ORT 6875	3	Recherches en trouble du langage

Bloc 71B

Obligatoire - 9 crédits.

ORT 6700	9	Travail dirigé en orthophonie

Pathologie et biologie cellulaire

Département de pathologie et biologie cellulaire

Pour information : Leonardo Felipe Torres Wicttorff, TGDE, 514 343-6111, poste 6288

Programme 2-512-1-0 Version 02 (A16)

Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Le programme dure environ 18 mois et comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, sauf pour l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Dans ce cas de cette dernière option, le programme dure environ deux ans et comprend sept cours obligatoires totalisant 14 crédits, deux stages avec rapport de 4 crédits chacun, un stage avec rapport de 15 crédits ainsi que 8 crédits de cours à option.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Les options de ce programme sont les suivantes :

- Biologie cellulaire (admission temporairement suspendue)
- Biologie du cancer (admission temporairement suspendue)
- Biopathologie cardiovasculaire (admission temporairement suspendue)
- Cytogénétique (admission temporairement suspendue)
- Système nerveux (admission temporairement suspendue)
- Pathologie moléculaire et médecine personnalisée (ouverte à l'admission).

À la suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine depuis 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues. Les options du programme sont en cours de révision.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

À la suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine depuis 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues, sauf l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Les options du programme sont en cours de révision.Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche. Selon l'option choisie, l'étudiant d'un programme Médecine-Recherche devra compléter sa scolarité de cours minimale (15 crédits de cours, si applicable selon le programme) par l'ajout de cours complémentaires jugés pertinents pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options suivantes : l'option Biologie cellulaire (segment 70), l'option Biologie du cancer (segment 71), l'option Biopathologie cardiovasculaire (segment 72), l'option Cytogénétique (segment 73), l'option Système nerveux (segment 74), l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée (segment 75). La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Biologie cellulaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont

37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC 60511 0 Séminaire 1

PBC 60512 2 Séminaire 2

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

PBC 6000 3 Biologie cellulaire avancée

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique

BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire

BCM 6100 2 Biologie du développement

BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques

BIM 6026 2 Biologie moléculaire et cellulaire 1

BIM 6028 2 Biologie moléculaire et cellulaire 2

MCB 6045 4 Virologie fondamentale

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

NPA 8000 1 Pathologie neurodéveloppementale

NPA 8001 2 Neuroanatomie fonctionnelle

NPA 8002 1 Maladies : nerfs périphériques-muscles

NRL 6040 2 Colloques en sciences neurologiques

NRL 6082 3 Nouveautés en sciences neurologiques 2

NRL 6091 3 Impact clinique des neurosciences

PBC 6025A 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025B 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025C 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025D 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6072 2 Neuroanatomie fonctionnelle

PHL 6041 3 Toxicologie cellulaire et moléculaire

PHL 6064 3 Méthodes statistiques-pharmacologie 2

PHL 6071 3 Pharmacologie cardiovasculaire

PSL 6170 3 Physiologie cardiovasculaire

SMC 6061 3 Génétique médicale

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC 6910 37 Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Biologie du cancer

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

Les cours PBC 60511 et PBC 60512 sont équivalents au cours PBC 6051.

PBC 60511 0 Séminaire 1

PBC 60512 2 Séminaire 2

Bloc 71B

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours PBC 60851 et PBC 60852 sont équivalents au cours PBC 6085.

Bloc 71C

Option - 3 crédits.

BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique

BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire

BCM 6100 2 Biologie du développement

BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques

MCB 6045 4 Virologie fondamentale

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

NPA 8000 1 Pathologie neurodéveloppementale

NPA 8001 2 Neuroanatomie fonctionnelle

NPA 8002 1 Maladies : nerfs périphériques-muscles

NRL 6040 2 Colloques en sciences neurologiques

NRL 6082 3 Nouveautés en sciences neurologiques 2

NRL 6091 3 Impact clinique des neurosciences

PBC 6025A 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025B 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025C 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6025D 1 Signalisation cellulaire avancée

PBC 6072 2 Neuroanatomie fonctionnelle

PHL 6041 3 Toxicologie cellulaire et moléculaire

PHL 6064 3 Méthodes statistiques-pharmacologie 2

PHL 6071 3 Pharmacologie cardiovasculaire

PSL 6170 3 Physiologie cardiovasculaire

SMC 6061 3 Génétique médicale

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC 6910 37 Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Biopathologie cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC 60511 0 Séminaire 1

PBC 60512 2 Séminaire 2

Bloc 72B

Obligatoire - 3 crédits.

PBC 6041 3 Biopathologie cardiovasculaire

Bloc 72C

Option - 3 crédits.

BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique

BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire

BCM 6100 2 Biologie du développement

BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques

BIM 6026 2 Biologie moléculaire et cellulaire 1

BIM 6028 2 Biologie moléculaire et cellulaire 2

MCB 6045 4 Virologie fondamentale

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

NPA 8000 1 Pathologie neurodéveloppementale

NPA 8001 2 Neuroanatomie fonctionnelle

NPA 8002 1 Maladies : nerfs périphériques-muscles

NRL 6040 2 Colloques en sciences neurologiques

NRL 6082	3	Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL 6091	3	Impact clinique des neurosciences
PBC 6025A	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025B	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025C	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025D	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6072	2	Neuroanatomie fonctionnelle
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC 6910	37	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Cytogénétique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC 60511	0	Séminaire 1
PBC 60512	2	Séminaire 2

Bloc 73B

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 73C

Option - 3 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
MCB 6045	4	Virologie fondamentale
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
NPA 8000	1	Pathologie neurodéveloppementale
NPA 8001	2	Neuroanatomie fonctionnelle
NPA 8002	1	Maladies : nerfs périphériques-muscles
NRL 6040	2	Colloques en sciences neurologiques
NRL 6082	3	Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL 6091	3	Impact clinique des neurosciences
PBC 6025A	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025B	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025C	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025D	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6072	2	Neuroanatomie fonctionnelle
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC 6910	37	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Système nerveux

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC 60511	0	Séminaire 1
PBC 60512	2	Séminaire 2

Bloc 74B

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 74C

Option - 3 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
MCB 6045	4	Virologie fondamentale
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
NPA 8000	1	Pathologie neurodéveloppementale
NPA 8001	2	Neuroanatomie fonctionnelle
NPA 8002	1	Maladies : nerfs périphériques-muscles
NRL 6040	2	Colloques en sciences neurologiques
NRL 6082	3	Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL 6091	3	Impact clinique des neurosciences
PBC 6025A	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025B	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025C	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6025D	1	Signalisation cellulaire avancée
PBC 6072	2	Neuroanatomie fonctionnelle
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC 6910	37	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports et 8 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 14 crédits.

BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

PBC 6042	2	Fondement en biologie moléculaire
PBC 6043	3	Procédés et méthodes en histopathologie
PBC 6044	2	Histopathologie diagnostique appliquée
PBC 6045	2	Pathologie moléculaire expérimentale
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Bloc 75B

Option - 8 crédits.

BIM 6021	2	Sujets d'actualité en oncologie moléculaire
BIM 6064A	2	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer
BIM 6064D	2	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique
BIM 6065C	1	Analyse bio-informatique
BIM 6070	2	Pratique professionnelle de la recherche
PBC 3100	3	Travaux de recherche
PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée
PBC 6086	3	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires
PBC 6087	3	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement
PBC 6301	2	Principes de cytogénétique médicale

Bloc 75C

Obligatoire - 23 crédits.

PBC 6046	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1
PBC 6047	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2
PBC 6048	15	Stage de recherche en médecine personnalisée

Programme 2-512-6-0 Version 00 (A15)

Microprogramme en pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à utiliser les tissus humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiants en médecine désireux de compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résidents dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmières de recherche, et à tous ceux qui souhaitent oeuvrer dans un laboratoire ou dans le secteur bio-pharmaceutique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (pathologie moléculaire et médecine personnalisée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalents plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de neuf trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Régime d'études

Plein temps, jour.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

5. Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme (pathologie moléculaire et médecine personnalisée) parmi les crédits de cours à option de la M. Sc. Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PBC 6042	2	Fondement en biologie moléculaire
PBC 6043	3	Procédés et méthodes en histopathologie
PBC 6044	2	Histopathologie diagnostique appliquée
PBC 6045	2	Pathologie moléculaire expérimentale

Bloc 70B

Obligatoire - 8 crédits.

PBC 6046	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1
PBC 6047	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2

Pharmacologie

Département de pharmacologie

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : René Cardinal, 514-343-6111-3083
Responsable des programmes en pharmacologie clinique : Guy Rousseau, 514 343-6111, poste 29014, guy.rousseau@umontreal.ca
Responsable du microprogramme en pharmacogénomique : Maja Krajinovic, 514-345-4931 poste 6259, maja.krajinovic@umontreal.ca
Assistante à la gestion des dossiers étudiants : Sylvie Caron, 514-343-6111-3051
Secrétariat : Linda Blanchet, 514-343-6334, linda.blanchet@umontreal.ca

Programme 2-520-6-0 Version 01 (E14)

Microprogramme en pharmacogénomique

Programme offert conjointement avec la Faculté de pharmacie.

Objectifs

L'objectif général du microprogramme est l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le microprogramme peut être une

étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière en pharmacogénomique dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacogénomique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'option pharmacogénomique de la M. Sc. (pharmacologie) ou de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme, pourrait demander une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à l'une ou l'autre M. Sc.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 13 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Programme 2-520-6-1 Version 01 (A16)

Microprogramme en pharmacologie clinique

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de donner une formation spécialisée sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec les concepts pharmacologiques importants pour l'optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise
- réussir le Test de français international (TFI) si le diplôme de référence n'a pas été obtenu dans un établissement francophone.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Plan de financement (sous forme de lettre) pour les étudiants internationaux ou hors Québec.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de deux ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le microprogramme peut être admis au D.E.S.S. (pharmacologie clinique) et faire reconnaître, pour le D.É.S.S, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre. De même, l'étudiant qui a réussi le microprogramme de 2e cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option pharmacologie clinique de la M. Sc. (pharmacologie) et faire reconnaître, pour la maîtrise, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6094	3	Pharmacologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

Programme 2-520-1-1 Version 01 (A16)

D.E.S.S. en pharmacologie clinique

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise
- réussir le Test de français international (TFI) si le diplôme de référence n'a pas été obtenu dans un établissement francophone

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Plan de financement (sous forme de lettre) pour les étudiants internationaux ou hors Québec.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents plein temps et la scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le D.E.S.S. (pharmacologie clinique) avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M. Sc. (pharmacologie clinique) option Pharmacologie clinique. Dans le cas d'une admission à la maîtrise professionnelle (modalité avec travail dirigé) l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, les 30 crédits de cours du D.E.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre; l'inclusion des acquis du D.E.S.S. dans le programme de maîtrise professionnelle fera alors l'objet d'une mention sur le diplôme de maîtrise. Dans le cas d'une admission à la maîtrise de recherche (modalité avec mémoire), l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, 15 crédits de cours du D.E.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6094	3	Pharmacologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6077	3	Pharmacologie spécialisée-cardiologie
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PLU 6046A	1	Introduction à l'éthique de la recherche

Programme 2-520-1-2 Version 00 (A12)

Diplôme complémentaire à la maîtrise en pharmacologie

Objectifs

Le programme vise à favoriser chez l'étudiant :

- la mise en valeur des acquis théoriques;
- l'apprentissage et la maîtrise des savoir-faire et des techniques en usage dans un milieu professionnel;
- l'acquisition de connaissances utiles au fonctionnement d'un milieu professionnel;
- l'intégration dans un milieu professionnel (relations professionnelles, hiérarchie, organisation du travail);

et à lui permettre :

- de développer, parfaire et mettre en valeur les moyens de communication en usage dans les milieux professionnels;
- d'acquérir une expérience pratique complémentaire pour faciliter sa future insertion professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- être inscrit à la maîtrise de recherche ou au doctorat au département de pharmacologie

et

- avoir déposé son mémoire de recherche ou sa thèse

ou

- avoir complété la scolarité minimale du programme de maîtrise de recherche ou l'examen de synthèse et la scolarité minimale de doctorat et obtenu le consentement écrit de son directeur de recherche

ou

- avoir complété la modalité avec travail dirigé de la maîtrise

et

- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,7 pour la scolarité des 30 crédits de cours et la mention «excellent» pour le travail dirigé

ou

- être détenteur d'un diplôme de pharmacologie jugé équivalent.

Tout candidat doit également :

- avoir reçu l'aval du comité des études supérieures responsable des programmes de la M. Sc.- recherche et du Ph. D. en pharmacologie
- Le comité de programme se réserve le droit de procéder à une entrevue. L'accessibilité au programme est fonction de la disponibilité des milieux de stages. Le comité de programme a la charge de la décision.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

Le stage en milieu professionnel sera d'au plus un trimestre équivalent temps complet, avec possibilité de poursuivre en rédaction au cours d'un deuxième trimestre pour la production du rapport de stage. L'étudiant complètera le programme concurremment à l'obtention de son diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat en pharmacologie, ou durant le trimestre qui suit immédiatement la fin de la scolarité de la modalité avec travail dirigé de la maîtrise, ou après l'obtention de tout autre diplôme jugé équivalent.

3. Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise recherche ou du doctorat en pharmacologie ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- avoir répondu à toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels).

4. Évaluation

La note attribuée au stage et au rapport de stage sera non contributoire à la moyenne de l'étudiant.

Structure du programme

Le diplôme comporte 15 crédits. Ce diplôme est complémentaire à la formation en recherche. Il s'agit pour l'étudiant de participer à un stage pratique de 15 semaines dans un milieu professionnel et de rédiger un rapport de stage, ce qui lui permettra d'actualiser ses acquis théoriques tout en se familiarisant avec les modalités de fonctionnement d'un milieu professionnel.

Segment 70

Tous les crédits du diplôme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PHL 6930 15 Stages en milieux professionnels

Programme 2-520-1-0 Version 11 (A16)

Maîtrise en pharmacologie (M. Sc.)

Options :

Neuropharmacologie
Pharmacogénomique
Pharmacologie clinique 2-520-1-9
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
Pharmacologie moléculaire

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie et à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

Option Neuropharmacologie

La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

Option Pharmacogénomique

La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

Option Pharmacologie clinique

La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments, ainsi que l'utilisation des médicaments chez des sujets humains.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

Option Pharmacologie moléculaire

La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en pharmacologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'un professeur-chercheur qui accepte de diriger les recherches de maîtrise.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec six options :

- le cheminement libre (segment 70),
- l'option Neuropharmacologie (segment 71),
- l'option Pharmacogénomique (segment 72),
- l'option Pharmacologie clinique (segment 73),
- l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (segment 74),
- l'option Pharmacologie moléculaire (segment 75).

Segment 70 Propre au Cheminement libre

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6020	1	Techniques pharmacologiques I
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique
PHL 6077	3	Pharmacologie spécialisée-cardiologie
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 7 crédits.

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6094	3	Pharmacologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PGM 6054	1	Séminaires de pharmacogénomique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 72B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments

Bloc 73B

Option - 3 crédits.

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6094	3	Pharmacologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer

Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PHL 6904	30	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 7 crédits.

PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6094	3	Pharmacologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire

Bloc 74C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 7 crédits.

PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire

Bloc 75B

Option - 3 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6094	3	Pharmacologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 75C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Programme 2-520-1-9 Version 00 (A16)

Maîtrise en pharmacologie clinique (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise en pharmacologie clinique est constituée du D.É.S.S pharmacologie clinique (30 crédits) ainsi que d'un travail dirigé (15 crédits). L'objectif du D.E.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.Le travail dirigé fournit à l'étudiant un enseignement approfondi des bases théoriques de l'individualisation de la pharmacothérapie et une initiation à leur intégration dans la réalité concrète de la personnalisation de la prescription médicamenteuse.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété les exigences du D.E.S.S. en pharmacologie clinique
- avoir obtenu au D.E.S.S. en pharmacologie clinique, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

1.1 Document additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Description du projet de recherche

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option Pharmacologie clinique, avec la modalité du travail dirigé.

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 6 crédits à option qui ont été acquis dans le cadre du DESS.

Bloc 73A

Obligatoire - 24 crédits.

Les cours PHL 60511 et PHL 60512 sont équivalents au cours PHL 6051.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6094	3	Pharmacologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6077	3	Pharmacologie spécialisée-cardiologie
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PLU 6046A	1	Introduction à l'éthique de la recherche

Bloc 73C Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

PHL 6920	15	Travail dirigé

Programme 3-520-1-0 Version 05 (A14)

Doctorat en pharmacologie (Ph. D.)

Options :

Neuropharmacologie
Pharmacogénomique
Pharmacologie clinique
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
Pharmacologie moléculaire

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes ayant une excellente connaissance de la discipline et des divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'un professeur-chercheur qui accepte de diriger les recherches de PhD.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en cheminement libre (70) ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes:

- Neuropharmacologie (71)
- Pharmacogénomique (72)
- Pharmacologie clinique (73)
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (74)
- Pharmacologie moléculaire (75).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la recherche et à la thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

PGM 7054	1	Séminaires de pharmacogénomique 1
PGM 7055	1	Séminaires de pharmacogénomique 2

Bloc 72B

Option - 3 crédits

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 72C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7911	85	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Physiologie

Département de physiologie

Responsable des programmes : Réjean Couture, 514-343-7060 ou 514-343-3330

Programme 2-525-6-0 Version 00 (H17)

Microprogramme en physiologie

Objectifs

Formation offerte aux étudiants souhaitant améliorer leurs connaissances de la physiologie sans toutefois compléter le volet recherche d'une maîtrise conventionnelle.Prise de contact des étudiants avec les professeurs du département en vue d'acquérir une formation de second cycle et de choisir un laboratoire d'accueil en vue de compléter une maîtrise de recherche.Permettre aux étudiants étrangers de se familiariser avec le système universitaire canadien et d'y acquérir une formation complémentaire tout en mettant en valeur leur formation antérieure.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1.Conditions d'admissibilité

1.1.Conditions particulières pour les options

Pour être admissible au Microprogramme en physiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire dans le domaine biomédical/ sciences de la santé ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance fonctionnelle des langues française et anglaise
- Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI)
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), une note de 790/990 pour être autorisé à entreprendre le microprogramme. Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae et plan d'études

1.3. Connaissances préalables requises

- Pour être admis au microprogramme, les candidats doivent obligatoirement avoir réussi le cours PSL 3061 Physiologie intégrée (3 crédits) comme préalable à l'admission ou démontrer qu'ils ont suivi une formation équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois (3) ans, neuf (9) trimestres à compter de la première inscription. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert et équivalences

L'étudiant qui souhaite entreprendre une maîtrise en Physiologie moléculaire cellulaire et intégrative pendant son microprogramme ou une fois celui-ci complété pourra obtenir des équivalences à la maîtrise. Pour les cours du microprogramme (après avoir complété les 6 crédits obligatoires du microprogramme et le stage de recherche, PSL 6001). Mal-

gré ces exigences, la réussite du microprogramme n'assure pas l'admission à la maîtrise. En ce qui concerne les étudiants qui auraient au cours de leur B.Sc. suivi et réussi le ou les cours siglés 3000, ils ne pourront obtenir d'équivalence dans le cadre du microprogramme. Ils devront s'inscrire aux autres cours.

Structure du programme

Le microprogramme en physiologie comporte 12 crédits. Les étudiants qui envisagent utiliser le microprogramme comme passerelle vers la maîtrise, devront obligatoirement avoir complété le PSL 6001 durant leur microprogramme. Les étudiants qui auraient au cours de leur B.Sc. suivi et réussi le ou les cours siglés 3000 ne pourront obtenir d'équivalence dans le cadre du microprogramme. Ils devront s'inscrire aux autres cours.

Segment 70

Les crédits du microprogramme en physiologie sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
L'étudiant pourra choisir au plus 3 crédits de cours de niveau 3000 parmi ceux qui figurent ci-dessous.

PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux
PSL 6001	3	Stage de recherche en physiologie 1
PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale
PSL 6023	3	Physiopathologie endocrinienne
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire

Programme 2-525-1-1 Version 01 (H15)

Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (M. Sc.)

Options :
Physiologie et biophysique moléculaires
Physiologie cardiovasculaire

Objectifs

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'Option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire

L'Option fournit aux étudiants les connaissances de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le travail de laboratoire sera valorisé et portera sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les trois options suivantes :

- Générale (segment 70)
- Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71)
- Physiologie cardiovasculaire (segment 72).

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 1 crédit à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL 60511	0	Séminaire de maîtrise 1
PSL 60512	1	Séminaire de maîtrise 2
PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 70B

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6044	1	Formation en expérimentation animale
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Choisir parmi les cours disponibles du Département ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL 6902 36 Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 7 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL 60511 0 Séminaire de maîtrise 1

PSL 60512 1 Séminaire de maîtrise 2

PSL 60611 0 Biophysique et physiologie moléculaire 1.1

PSL 60612 1 Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

PLU 6044 1 Formation en expérimentation animale

Bloc 71C

Option - 3 crédits.

PSL 6020 3 Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire

PSL 6021 3 Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71D

Option - 3 crédits
Choisir parmi la liste des cours de cycles supérieurs disponibles en physiologie (LE COURS PSL6090 EST FORTEMENT RECOMMANDÉ) ou provenant d'autres départements de sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche et avec l'accord du responsable du programme.

Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL 6902 36 Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 44 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 1 crédit à option.

Bloc 72A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL 60511 0 Séminaire de maîtrise 1

PSL 60512 1 Séminaire de maîtrise 2

PSL 60611 0 Biophysique et physiologie moléculaire 1.1

PSL 60612 1 Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 72B

Obligatoire - 8 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

PLU 6044 1 Formation en expérimentation animale

PSL 6090 3 Mécanismes régulateurs en physiologie

PSL 6170 3 Physiologie cardiovasculaire

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL 6902 36 Mémoire

Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (Ph. D.)

Options :

Physiologie et biophysique moléculaires
Physiologie cardiovasculaire

Objectifs

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'Option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire

Cette option permettra aux étudiants au doctorat d'approfondir leurs connaissances et de contribuer davantage à un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le sujet de la thèse devra porter sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Passage accéléré de la Maîtrise au Doctorat sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la maîtrise et en avoir terminé la scolarité
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3
- présenter un rapport synthèse des travaux de recherche effectués à la maîtrise et une description du projet de doctorat, deux lettres de recommandation dont l'une du directeur de recherche et un CV à jour.

1.2 Accès direct au Doctorat

- être titulaire d'un B. Sc. en sciences biomédicales ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- présenter un projet de recherche et obtenir deux lettres de recommandation
- avoir une expérience en recherche.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Deux lettres de recommandation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon les trois options suivantes:

- l'option Générale (segment 70)
- l'option Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71)
- l'option Physiologie cardiovasculaire (segment 72)

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 2 crédits à option et 6 crédits au choix. Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Générale de la Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 70A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL 60521 0 Séminaire de doctorat 1.1
PSL 60522 1 Séminaire de doctorat 1.2
PSL 60531 0 Séminaire de doctorat 2.1
PSL 60532 1 Séminaire de doctorat 2.2
PSL 60611 0 Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612 1 Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621 0 Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622 1 Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 70B

Choix - 6 crédits.
Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 82 crédits.
PSL 7000 0 Examen général de doctorat
PSL 7902 82 Thèse

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 11 crédits à option.
Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie et biophysique moléculaires de la Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6020 ou PSL6021, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 71A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL 60521 0 Séminaire de doctorat 1.1
PSL 60522 1 Séminaire de doctorat 1.2
PSL 60531 0 Séminaire de doctorat 2.1
PSL 60532 1 Séminaire de doctorat 2.2
PSL 60611 0 Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612 1 Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621 0 Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622 1 Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 71B

Option - 6 crédits.
Parmi la liste des cours disponibles en physiologie (LE COURS PSL6090 EST FORTEMENT RECOMMANDÉ) ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc 71C

Option - 3 crédits
PSL 6020 3 Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021 3 Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.
PSL 7000 0 Examen général de doctorat
PSL 7903 79 Thèse

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 8 à 9 crédits à option.
Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie cardiovasculaire de la Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, PSL6170, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 72A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL 60521 0 Séminaire de doctorat 1.1
PSL 60522 1 Séminaire de doctorat 1.2
PSL 60531 0 Séminaire de doctorat 2.1
PSL 60532 1 Séminaire de doctorat 2.2
PSL 60611 0 Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612 1 Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621 0 Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622 1 Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 72B

Obligatoire - 3 crédits.
PSL 6081 3 Données récentes en cardiovasculaire

Bloc 72C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 7 crédits.
Choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou parmi les cours de cycles supérieurs provenant d'autres départements de sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche et avec l'accord du responsable du programme.

GBM 6103A 4 Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM 6105 3 Principes de bioélectricité
PBC 6041 3 Biopathologie cardiovasculaire
PHL 6071 3 Pharmacologie cardiovasculaire

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PSL 7000 0 Examen général de doctorat

PSL 7903 79 Thèse

Physiothérapie

École de réadaptation

Responsable du programme : Sylvie Nadeau, 514-343-2253

Programme 2-745-1-1 Version 01 (A13)

D.E.S.S. en physiothérapie

Objectifs

Ce programme s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, le développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie. Il a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (outcome measures), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (evidence bases practice), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (physiothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue. La capacité d'accueil à ce programme est limitée.Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres. La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 6 trimestres à demi-temps ou à temps partiel à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a complété le D.E.S.S. (physiothérapie) avec une moyenne de 3,0 peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. (physiothérapie) profil B. La réussite de ce D.E.S.S. ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au D.E.S.S.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mesure, méthodologie/communication scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

PHT 6005 3 Diagnostic en physiothérapie

PHT 6006 3 Physiothérapie avancée en musculo-squelettique

PHT 6009 3 Physiothérapie avancée en neurologie

PHT 6011 3 Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

PHT 6003 3 Concepts pédagogiques en physiothérapie

PHT 6004 3 Gestion, marketing et aspects légaux

PHT 6013 3 Approches physiothérapiques spécialisées

PHT 6014 3 Traumatologie sportive

PHT 6201 3 RPP: Problématique urinaire féminine

REA 6002 3 Théories sensorimotrices en réadaptation

REA 6008 3 Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.

Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Programme 2-745-1-0 Version 05 (E16)

Maîtrise en physiothérapie (M. Sc.)

Objectifs

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (outcome measures), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (evidence based practice), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
- développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

PROFIL A - CONTINUUM BACCALAURÉAT - MAÎTRISE

1.1 Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante Maîtrise en physiothérapie du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la M. Sc. (physiothérapie) - profil A au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante. Le titulaire du Baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée. Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la physiothérapie. L'école peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

Ce programme n'est offert qu'à temps plein. La scolarité minimale est de 3 trimestres.
PROFIL B - CLINICIENS EN EXERCICE

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiothérapie) - Profil B, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.E.S.S. (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue. La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre (15 crédits pour le projet d'intégration clinique après les 30 crédits du D.E.S.S.). La scolarité maximale pour le projet d'intégration est de trois trimestres. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale au D.E.S.S. Les étudiants peuvent s'inscrire à demi-temps ou à temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils:

- Profil A - Continuum baccalauréat-maitrise (segment 70),
- Profil B - Cliniciens en exercice (segment 71).

Segment 70 Profil A - Continuum baccalauréat-maîtrise

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 17 crédits attribués à des stages et un travail dirigé, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Mesure, méthodologie et comm. scientifique

Obligatoire - 6 crédits.

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
REA 6013	3	Réadaptation factuelle

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 15 crédits.

PHT 6004	3	Gestion, marketing et aspects légaux
PHT 6005	3	Diagnostic en physiothérapie
PHT 6006	3	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique
PHT 6009	3	Physiothérapie avancée en neurologie
PHT 6011	3	Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

PHT 6003	3	Concepts pédagogiques en physiothérapie
PHT 6013	3	Approches physiothérapiques spécialisées
PHT 6014	3	Traumatologie sportive
PHT 6118	3	Stage international en physiothérapie
PHT 6201	3	RPP: Problématique urinaire féminine
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6016	3	Recherche appliquée en réadaptation

Bloc 70D Formation pratique

Obligatoire - 12 crédits.

PHT 6104	6	Stage d'intervention clinique 1
PHT 6105	6	Stage d'intervention clinique 2

Bloc 70E Travail dirigé et activité synthèse

Obligatoire - 6 crédits.

PHT 6112	1	Activité synthèse
PHT 6123	5	Travail d'intégration

Segment 71 Profil B - Cliniciens en exercice

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un projet d'intégration, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mesure, méthodologie et comm. scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
REA 6013	3	Réadaptation factuelle
REA 6016	3	Recherche appliquée en réadaptation

Bloc 71B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

PHT 6005	3	Diagnostic en physiothérapie
PHT 6006	3	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique
PHT 6009	3	Physiothérapie avancée en neurologie
PHT 6011	3	Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 71C

Option - 6 crédits.

PHT 6003	3	Concepts pédagogiques en physiothérapie
PHT 6004	3	Gestion, marketing et aspects légaux
PHT 6013	3	Approches physiothérapiques spécialisées
PHT 6014	3	Traumatologie sportive
PHT 6201	3	RPP: Problématique urinaire féminine
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie

REA 6009 3 Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011 3 Réadaptation et technologie
REA 6012 3 Transfert de connaissances en réadaptation

Bloc 71D

Choix - 3 crédits.
Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Bloc 71E Projet d'intégration clinique

Obligatoire - 15 crédits.
PHT 6301 7.5 AHE Conception d'un projet d'intégration clinique
PHT 6302 7.5 AHE Production d'un projet d'intégration clinique

Programme 2-745-1-2 Version 01 (A15)

Qualification en physiothérapie

Objectifs

Les objectifs spécifiques sont de :

- former des cliniciens aptes à évaluer et traiter diverses clientèles dans les grands domaines de la physiothérapie (musculosquelettique, neurologique, cardiovasculaire et respiratoire) pour être autonomes dans tous les types de milieu de pratique
- développer une pratique professionnelle basée sur l'utilisation des mesures de résultats et les données probantes pour choisir des approches efficaces et efficientes
- encourager l'exercice des activités cliniques de façon sécuritaire, éthique et professionnelle dans un contexte légal de pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de physiothérapeute dans le contexte québécois (intervenant de première ligne, diagnostic du physiothérapeute et interdisciplinarité).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre la prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
- à la demande du programme, passer un test d'admission. Le candidat devra, au préalable, avoir satisfait aux conditions relatives à la langue française
- à la demande du programme, se présenter à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation.

2. Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 850/990 au test de français international (TFI).

3. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 26 places.

4. Critères de sélection

- Les candidats pourraient être convoqués pour passer un test d'admission.
- Les candidats dont les résultats au test d'admission sont jugés satisfaisants peuvent être convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en tenant compte des résultats du test d'admission et de l'entrevue.

5. Exigences additionnelles

- Exigences du programme : Au cours de ses études, l'étudiant devra répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par le programme. Des informations à ce sujet lui seront transmises au début du programme
- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par le programme et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études.

6. Suspension et prolongation

- L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.
- La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Structure du programme

Le programme d'appoint comprend 39 crédits de cours et 15 crédits de stages d'intégration clinique de niveau d'études supérieures (2e cycle). Le programme est offert à temps plein sur une période de 16 mois. Il se répartit sur quatre trimestres (hiver, été, automne et hiver). Le dernier trimestre (hiver) est composé uniquement de stages cliniques.

Segment 70

Tous les crédits du Programme sont obligatoires.

Bloc 70A Hiver

Obligatoire - 14 crédits.
PHL 2900 2 Éléments de pharmacologie
PHT 2418 2 Pratiques factuelles en physiothérapie
PHT 3322 2 Éducation et consultation en physiothérapie
QPP 6001 4 Interventions avancées en musculosquelettique 1
QPP 6009 4 Interventions avancées en neurologie

Bloc 70B Été

Obligatoire - 10 crédits.
QPP 6002 2 Interventions avancées en musculosquelettique 2
QPP 6011 3 Physiothérapie cardiorespiratoire
REA 6300 2 Réadaptation et système de santé
REA 6301 3 Pratique factuelle avancée en réadaptation

Bloc 70C Automne

Obligatoire - 15 crédits.
PSY 3955 2 Relation d'aide en réadaptation
PSY 6012 1 Complexité psychologique en réadaptation
QPP 6003 3 Interventions avancées en musculosquelettique 3
QPP 6005 3 Activités intégratrices en physiothérapie
QPP 6010 1 Professionnalisme en physiothérapie
QPP 6018 3 Interventions avancées en gériatrie
QPP 6020 2 Raisonnement en électrothérapie

Bloc 70D Hiver

Obligatoire - 15 crédits.
QPP 6006 5 Stage d'intégration clinique 1
QPP 6007 5 Stage d'intégration clinique 2
QPP 6008 5 Stage d'intégration clinique 3

RÉÉDUCATION PÉRINÉALE ET PELVIENNE

Programme 2-746-6-0 Version 00 (H10)

Microprogramme en rééducation périnéale et pelvienne

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées. Il vise le développement d'une pratique éthique qui s'appuie sur des données probantes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (rééducation périnéale et pelvienne), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'une maîtrise en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent et être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.
- avoir obtenu au baccalauréat à l'Université de Montréal une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Fournir la preuve que le candidat est membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein. Le microprogramme est cependant offert à temps partiel et les sont cours offerts par modules de fins de semaines de deux à trois jours. La scolarité maximale est de 12 trimestres (4 ans). Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PHT 6201	3	RPP: Problématique urinaire féminine
PHT 6202	1	RPP : problématique du prolapsus pelvien
PHT 6203	3	RPP: Problématique musculosquelettique
PHT 6204	3	RPP: Problèmes anorectaux et masculins
PHT 6205	3	RPP: Problématique des algies périnéales
PHT 6206	2	RPP: Populations spécifiques

SCIENCES BIOMÉDICALES

Les professeurs des unités suivantes participent à l'enseignement des programmes de sciences biomédicales : Départements de chirurgie, de médecine, d'anesthésiologie, d'obstétrique gynécologie, d'ophtalmologie, de pédiatrie, de psychiatrie, de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire, École d'orthophonie et d'audiologie, École de réadaptation, Faculté de médecine dentaire, Faculté de médecine vétérinaire.

Programme 2-484-1-0 Version 11 (A16)

Maîtrise en sciences biomédicales (M. Sc.)

Options :

- Recherche clinique
- Sciences psychiatriques
- Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
- Musculosquelettique
- Sciences du vieillissement
- Orthophonie
- Audiologie
- Sciences cardiovasculaires
- Médecine expérimentale
- Éthique clinique

OBJECTIFS

Les objectifs généraux de la maîtrise en sciences biomédicales sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique ou à la recherche fondamentale biomédicale dans un milieu clinique. Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances de base et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique de la santé humaine, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans le secteur privé, public ou parapublic.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Notez que les admissions pour les options PERFUSION EXTRACORPORELLE et CONSEIL GÉNÉTIQUE se font qu'au trimestre d'AUTOMNE seulement.Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biomédicales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche. Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Spécifiquement pour l'option Perfusion extracorporelle, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission sont:

- Curriculum vitea
- Lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation. Spécifiquement pour l'option Conseil génétique, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission sont:
- Curriculum vitea
- Lettre de motivation ou d'intention
- Trois lettres de recommandation.

1.2 Formation requise pour toutes les options en sciences biomédicales

Il est important d'indiquer le choix de l'option lors de la demande d'admission. Satisfaire à au moins une des conditions suivantes:

- Posséder un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) ou un diplôme dans la discipline appropriée; ou
- Être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire

(D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.); ou
- Être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

Conditions particulières à l'Option Perfusion extracorporelle

- Être titulaire d'un baccalauréat en sciences biomédicales avec orientation perfusion extracorporelle ou d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou attester d'une formation jugée équivalente.

Il est à noter que la date limite pour soumettre une demande d'admission à l'Option Perfusion extracorporelle est le 1er février (l'option Perfusion extracorporelle accueille une seule cohorte par année). En conséquence, les admissions sont possibles au trimestre d'automne seulement. La capacité d'accueil est limitée.

Conditions particulières à l'Option Conseil génétique

- Posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques;
- au besoin des cours complémentaires seront exigés;
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Il est à noter que la date limite pour soumettre une demande d'admission à l'Option Conseil génétique est le 1er févier (l'option Conseil génétique accueille une seule cohorte par année). En conséquence, les admissions sont possibles au trimestre d'automne seulement. La capacité d'accueil est limitée.

2. Transfert

Option Éthique clinique
Tout candidat ayant réussi le microprogramme en éthique clinique avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. en sciences biomédicales, option éthique clinique; il pourra faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.
Option Conseil génétique
L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 dans les cours du microprogramme en génétique médicale peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise en sciences biomédicales, option Conseil génétique. La réussite du microprogramme en génétique médicale ne garantit pas l'admission à la maîtrise. L'étudiant admis à la maîtrise peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

3. Scolarité

Option Éthique clinique
L'option Éthique clinique est offerte à demi-temps. L'étudiant poursuivant une formation en médecine pourrait cependant s'inscrire à 3 trimestres plein temps, en considérant une interruption de l'inscription au trimestre d'été.
Option Conseil génétique
La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Les cours, stages et ateliers s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les options suivantes :
- option Recherche clinique (segment 71)
- option Sciences psychiatriques (segment 73)
- option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (segment 74)
- option Musculosquelettique (segment 75)
- option Sciences du vieillissement (segment 76)
- option Orthophonie (segment 78)
- option Audiologie (segment 79)
- option Sciences cardiovasculaires (segment 81)
- option Médecine expérimentale (segment 82)
- option Éthique clinique (segment 83). Celle-ci est offerte selon deux modalités: modalité avec Mémoire (MM) modalité avec Travail dirigé (TD).
- option Perfusion extracorporelle (segment 84) qui est offerte avec la modalité Travail dirigé
- option Conseil génétique (segment 85) (cette option inclut des stages)

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 71 - Propre à l'option Recherche clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 0 à 6 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.
Le cours MSO6001 est équivalent au cours MSO6011; l'étudiant doit choisir entre l'un OU l'autre de ces deux cours. Le cours MSO6060 est équivalent au cours MSO6061; l'étudiant doit choisir entre l'un OU l'autre de ces deux cours.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6002	1	Atelier de biostatistique
MSO 60071	0	Séminaire en recherche clinique 1
MSO 60072	3	Séminaire en recherche clinique 2
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Études et devis expérimentaux

Bloc 71B

Option - Minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
MSO 6016	3	Méthodologie des études longitudinales
MSO 6017	1	Analyse des études longitudinales
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
MSO 6143	1	Les analyses multiniveaux
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6096	2	Pharmacovigilance
PHM 4811	1	Coordination de l'essai clinique
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque

Bloc 71C

Choix - Minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.
Choisir tout autre cours approuvé par le responsable de l'option et le directeur de recherche.

Bloc 71D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

SMC 6903	24	Mémoire

Segment 73 - Propre à l'option Sciences psychiatriques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 31 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 8 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie

PST 6110 3 Psychopathologie et cycles de vie

PST 6120 1 Sciences et sémiologie psychiatrique

Bloc 73B

Option - Minimum 3 crédit, maximum 6 crédits.

PST 6200 3 Le sommeil, la chronobiologie et les rêves

PST 6511 3 Psychiatrie et sciences humaines

PST 6512 3 Toxicomanie et santé mentale

PST 6513 3 Partenariats patient-médecin en psychiatrie

Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir tout autre cours de niveau 6000 jugé approprié et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 31 crédits

SMC 6909 31 Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Médecine d'assurance/expertise sciences de la santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 38 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 1 crédit.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

Bloc 74B1

Option - 6 crédits.

Option recommandée pour les résidents permanents au Canada 1re option : médecine d'expertise

MMD 6200 3 Médecine d'expertise

MMD 6201 3 Aspects pratiques de l'expertise

Bloc 74B2

Option - 6 crédits.

Option recommandée pour les résidents permanents au Canada 2e option : médecine d'assurance

MMD 6202 3 Médecine d'assurance

MMD 6203 3 Assurances : sélection et réclamations

Bloc 74B3

Option - 6 crédits.

Option recommandée pour les non résidents au Canada 1re option : médecine d'expertise

MMD 6209 3 Médecine d'expertise générale A

MMD 6210 2 Médecine d'expertise générale B

MSO 6138A 1 Enjeux de santé publique

Bloc 74B4

Option - 6 crédits.

Option recommandée pour les non résidents au Canada 2e option : médecine d'assurance

MMD 6203 3 Assurances : sélection et réclamations

MMD 6211 2 Médecine d'assurance générale

MSO 6138A 1 Enjeux de santé publique

Bloc 74C Recherche et Mémoire

Obligatoire - 38 crédits.

SMC 6915 38 Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Musculosquelettique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

MMD 6007 1 Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales

MMD 6049 1 Trouble de la mobilité et de la posture

MMD 66001 0 Stage en mobilité et posture 1

MMD 66002 2 Stage en mobilité et posture 2

Bloc 75B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

KIN 6515 3 Équilibre postural et locomotion

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

REA 6008 3 Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 75C

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir tout autre cours de cycles supérieurs jugé pertinent avec l'approbation du responsable de l'option et de la Direction du programme d'études.

Bloc 75D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906 34 Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Sciences du vieillissement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 32 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 1 crédit.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

Bloc 76B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

MSO 6001 3 Concepts de base en épidémiologie

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6067 3 Introduction aux modèles linéaires

MSO 6140 3 Analyse multidimensionnelle confirmative

Bloc 76C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Il est fortement recommandé que le cours NSC 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

NSC 6051 3 Neurosciences des systèmes

NSC 6060 3 Neurophysiologie cellulaire

NSC 6070 3 Neurophysiologie fonctionnelle

ORT 6873 3 Séminaire en neuropsychologie du langage

PSY 6022 3 Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie

PSY 64071 0 Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1

PSY 64072 3 Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2

PSY 6413 3 Neuropsychopathologie 1

PSY 6415 3 Neuropsychologie de la sénescence

RAD 6005 3 Introduction à l'IRMF

Bloc 76D Mémoire

Obligatoire - 32 crédits.

SMC 6925 32 Mémoire

Segment 78 Propre à l'option Orthophonie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 2 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

ORA 60111 0.5 AH Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 1

ORA 60112 0.5 AH Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 2

Bloc 78B

Option - 3 crédits

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

PSY 6002 3 Méthodes quantitatives multivariées

STT 6971 3 Méthodes de biostatistique

Bloc 78C

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir au moins 3 crédits de sigle ORT.

ORA 6816 3 Méthodes de recherche qualitative

ORT 6030 3 Méthodes de recherche en orthophonie

ORT 6817 3 Stage de recherche en orthophonie

ORT 6856 3 Séminaire en orthophonie

ORT 6873 3 Séminaire en neuropsychologie du langage

PSY 6007 3 Analyses corrélationnelles

PSY 6008 3 Méthodes qualitatives

Bloc 78D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906 34 Mémoire

Segment 79 Propre à l'option Audiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 79A

Obligatoire - 2 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

ORA 60111 0.5 AH Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 1

ORA 60112 0.5 AH Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 2

Bloc 79B

Option - 3 crédits

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

PSY 6002 3 Méthodes quantitatives multivariées

STT 6971 3 Méthodes de biostatistique

Bloc 79C

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir au moins 3 crédits de sigle AUD.

AUD 6030 3 Méthodes de recherche en audiologie

AUD 6817 3 Stage de recherche en audiologie

AUD 6852 3 Séminaire en audiologie

ORA 6816 3 Méthodes de recherche qualitative

PSY 6007 3 Analyses corrélationnelles

PSY 6008 3 Méthodes qualitatives

Bloc 79D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906 34 Mémoire

Segment 81 Propre à l'option Sciences cardiovasculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 81A

Obligatoire - 2 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

MMD 6007 1 Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales

Bloc 81B

Option - 3 crédits

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

PHL 6064 3 Méthodes statistiques-pharmacologie 2

STT 6971 3 Méthodes de biostatistique

Bloc 81C

Option - 6 crédits.

MMD 6011 3 Pathologie cardiovasculaire

NUT 6027 3 Syndrome métabolique, obésité et diabète

NUT 6093 3 Nutrition et maladies cardiovasculaires

PHL 6071 3 Pharmacologie cardiovasculaire

PHM 7065 3 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir

PSL 6081 3 Données récentes en cardiovasculaire

PSL 6170 3 Physiologie cardiovasculaire

Bloc 81D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906 34 Mémoire

Segment 82 Propre à l'option Médecine expérimentale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 82A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6001 3 Médecine moléculaire

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

MMD 6007 1 Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales

Bloc 82B

Option - 3 crédits

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

PHL 6064 3 Méthodes statistiques-pharmacologie 2

STT 6971 3 Méthodes de biostatistique

Bloc 82C

Option - 3 crédits.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée

BCM 6023 3 Régulation de l'expression génique

BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle

MCB 6031 3 Immunologie fondamentale

MMD 6002	3	Physiopathologies pulmonaires
MMD 6004	2	Séminaire insulte et réparation tissulaire
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
NSC 6081	3	Aux frontières des neurosciences des systèmes
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire
PSL 6023	3	Physiopathologie endocrinienne
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6011	3	Néphrologie : physiologie rénale
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 82D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906	34	Mémoire

Segment 83 Propre à l'option Éthique clinique

L'option est offerte selon deux cheminements: cheminement avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. cheminement avec travail dirigé (TD) : 39 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 6 crédits à option.

Bloc MM-83A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6107	1	Séminaire de recherche en éthique clinique
PDT 6101	3	Introduction à l'éthique clinique
PDT 6103	3	Éthique clinique et patients complexes

Bloc TD-83A

Obligatoire - 21 crédits.

MMD 6106	3	Initiation à la consultation en éthique clinique
MMD 6108	6	Éthique clinique pratique 1
MMD 6109	6	Éthique clinique en pratique 2
PDT 6101	3	Introduction à l'éthique clinique
PDT 6103	3	Éthique clinique et patients complexes

Bloc MM-83B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MMD 6105	3	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT 6102	3	Éthique clinique, enfant et famille
PDT 6104	3	Éthique clinique, santé et société

Bloc TD-83B

Option - 3 crédits.

BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MMD 6105	3	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT 6102	3	Éthique clinique, enfant et famille
PDT 6104	3	Éthique clinique, santé et société

Bloc MM-83C Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

Bloc TD-83C

Option - 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6047	3	Santé : futures mères et enfants 0-5 ans
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PST 6511	3	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6513	3	Partenariats patient-médecin en psychiatrie
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

Bloc MM-83D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MMD 6106	3	Initiation à la consultation en éthique clinique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6576	3	Justice économique et sociale

PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

Bloc TD-83D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

PDT 6210	18	Travail dirigé

Bloc MM-83E

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent en accord avec le responsable de l'option.

Bloc MM-83F Recherche et mémoire

Obligatoire - 26 crédits

SMC 6930	26	Mémoire

Segment 84 Propre à l'option Perfusion extracorporelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 10 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Bloc 84A

Obligatoire - 35 crédits.

CHI 60011	0	Principes avancés en perfusion 1
CHI 60012	6	Principes avancés en perfusion 2
CHI 6900	9	Techniques de CEC pédiatrique
CHI 69911	0	Maîtrise de pratique de CEC adulte 1
CHI 69912	0	Maîtrise de pratique de CEC adulte 2
CHI 69913	15	Maîtrise de pratique de CEC adulte 3
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6007	1	Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique

Bloc 84B Travail dirigé

Obligatoire - 10 crédits

CHI 6800	10	Travail dirigé en perfusion extracorporelle

Segment 85 Propre à l'option Conseil génétique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à des stages, et 3 crédits à option.

Bloc 85A

Obligatoire - 18 crédits.

CGE 6001	3	Principes de génétique médicale
CGE 6002	3	Aspects éthiques et juridiques de la génétique
CGE 6003	3	Aspects psychologiques du conseil génétique
CGE 6004	3	Génétique des populations et épidémiologie
CGE 60091	0	Atelier: conseil génétique 1.1
CGE 60092	0	Atelier: conseil génétique 1.2
CGE 60093	3	Atelier: conseil génétique 1.3
CGE 6010	3	Atelier en conseil génétique 2

Bloc 85B

Option - 3 crédits

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6008	3	Éthique clinique
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6038	3	Fondements et éthique en santé publique
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
PDT 6102	3	Éthique clinique, enfant et famille
PDT 6104	3	Éthique clinique, santé et société
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6107	3	Gestion du stress
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 85C

Obligatoire - 24 crédits.

CGE 6020A	2.5	AHE Stage en milieu pédiatrique A
CGE 6020B	2.5	AHE Stage en milieu pédiatrique B
CGE 6021A	2.5	AHE Stage en milieu adulte A
CGE 6021B	2.5	AHE Stage en milieu adulte B
CGE 6022A	2.5	AHE Stage en diagnostic prénatal A
CGE 6022B	2.5	AHE Stage en diagnostic prénatal B
CGE 6023	5	Stage en laboratoires diagnostiques
CGE 6024A	2	Stage en conseil génétique A
CGE 6024B	2	Stage en conseil génétique B

Programme 3-484-1-0 Version 13 (A16)

Doctorat en sciences biomédicales (Ph. D.)

Options :

- Orthophonie
- Audiologie
- Bioéthique
- Sciences psychiatriques
- Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
- Sciences du vieillissement
- Médecine expérimentale
- Éthique clinique
- Sciences buccodentaires

Objectifs

Les objectifs généraux du doctorat en sciences biomédicales sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche biomédicale clinique, fondamentale ou épidémiologique.

Les objectifs spécifiques sont d'offrir aux étudiants l'encadrement et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une solide formation de chercheur en santé, sous ses divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique, ainsi qu'une connaissance approfondie des avancées récentes dans le domaine. Au terme de leur formation, les diplômés devraient être capables de concevoir, planifier et réaliser des projets de recherche dans les secteurs privé, public et parapublic, et pouvoir envisager une carrière de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines biomédicaux de la santé humaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. en sciences biomédicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du

Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum vitae.

1.2 Conditions particulières aux options

Option Bioéthique
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- compléter 21 crédits de cours de bioéthique, dont un minimum de 12 crédits dans le cadre d'une inscription au D.E.S.S. (bioéthique). En vertu de l'article 80 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, 9 de ces 21 crédits préalables exigés peuvent être suivis à titre de cours complémentaires durant la scolarité du Ph. D. Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire simultanément au Ph. D. et au D.E.S.S. (bioéthique) pour la poursuite des cours préalables

Option Orthophonie
- L'étudiant inscrit à l'option Orthophonie du programme de Ph. D. devra avoir complété la scolarité spécifique à l'option Orthophonie de la M. Sc. ou l'équivalent. Dans le cas contraire, le cours MMD6005R et l'un des cours de biostatistiques suivants devront être suivis : soit MSO6060, MSO6061, STT6971 ou PSY6002 (le candidat sera dispensé de suivre ORA60111 et ORA60112); l'étudiant devra aussi réussir 6 crédits de cours à option du bloc 79C offerts à la maîtrise. Pour le diplômé de la M. Sc. admis au doctorat dans la même option, les cours à option du bloc 79C ne pourront servir à l'obtention d'une équivalence dans le programme de doctorat.

Option Audiologie
- L'étudiant inscrit à l'option Orthophonie du programme de Ph. D. devra avoir complété la scolarité spécifique à l'option Audiologie de la M. Sc. ou l'équivalent. Dans le cas contraire, le cours MMD6005R et l'un des cours de biostatistiques suivants devront être suivis : soit MSO6060, MSO6061, STT6971 ou PSY6002 (le candidat sera dispensé de suivre ORA60111 et ORA60112); l'étudiant devra aussi réussir 6 crédits de cours à option du bloc 80C offerts à la maîtrise. Pour le diplômé de la M. Sc. admis au doctorat dans la même option, les cours à option du bloc 80C ne pourront servir à l'obtention d'une équivalence dans le programme de doctorat.

Option Sciences psychiatriques
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales, option sciences psychiatriques) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- Pour les étudiants qui n'ont pas une formation préalable appropriée ou une Maîtrise en sciences biomédicales, option Sciences psychiatriques, le Comité des études supérieures pourrait exiger jusqu'à 8 crédits de cours complémentaires. Ces cours complémentaires sont les suivants : PST 6100 Thème de recherche en psychiatrie, PST 6120 Sciences et sémiologie psychiatrique, PST 6110 Psychopathologie et cycles de vie, MMD 6005R Éthique et recherche en santé.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 2e cycle donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un diplôme de 2e cycle en droit ou attester de toute autre formation jugée équivalente.

Option Science du vieillissement
- être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- Le candidat non titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) pourra être amené à compléter une formation complémentaire

Option Médecine expérimentale
- être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales, option Médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée. Le candidat non titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales, option Médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'une formation équivalente, devra compléter une formation complémentaire en éthique et biostatistique. Des cours complémentaires pourront aussi être exigés pour les étudiants avec formation préalable jugée insuffisante.
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Option Éthique clinique
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales), ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée.
- compléter 9 crédits de cours dont 6 crédits de concentration obligatoires et 3 crédits optionnels dans le cadre d'une inscription au Microprogramme en éthique clinique ou à la maîtrise en sciences biomédicales, option Éthique clinique.
- Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire simultanément au Ph. D. et au Microprogramme en éthique clinique pour la poursuite des cours préalables.
- Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant ayant déjà complété la Maîtrise en éthique clinique pourra voir son diplôme reconnu comme une équivalence aux 9 crédits préalables.
- La disponibilité d'un superviseur approprié est prise en considération dans toutes décisions prises pour l'admission au Ph.D., option Éthique clinique.

Option sciences buccodentaires
- être titulaire d'une M.Sc. (sciences buccodentaires ou autre programme) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée.
- s'engager le cas échéant à compléter avec succès une formation d'appoint ou un certificat si le candidat est non titulaire d'une M.Sc. en sciences buccodentaires
- Avoir réussi le cours de deuxième cycle SAB 6405 Statistiques en médecine dentaire, ou un cours jugé équivalent;
- se soumettre le cas échéant aux règles de fonctionnement du centre hospitalier dans lequel le candidat poursuit ses travaux, incluant toute enquête sur son dossier criminel
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon les options suivantes :
- l'option Orthophonie (segment 71),
- l'option Audiologie (segment 72),
- l'option Bioéthique (segment 75),
- l'option Sciences psychiatriques (segment 76),
- l'option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (segment 77),
- l'option Sciences du vieillissement (segment 78),
- l'option Médecine expérimentale (segment 80).
- l'option Éthique clinique (segment 81).
- l'option Sciences buccodentaires (segment 82).

Segment 71 Propre à l'option Orthophonie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

ORA 70101	0	Séminaire de doctorat 1.1
ORA 70102	1	Séminaire de doctorat 1.2
ORA 70201	0	Séminaire de doctorat 2.1
ORA 70202	1	Séminaire de doctorat 2.2

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Les étudiants doivent choisir un minimum de 3 crédits de sigle ORT.

MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
ORT 6030	3	Méthodes de recherche en orthophonie
ORT 6817	3	Stage de recherche en orthophonie
ORT 6856	3	Séminaire en orthophonie

ORT 6872 3 Problèmes contemporains en orthophonie

ORT 6873 3 Séminaire en neuropsychologie du langage

PSY 6007 3 Analyses corrélationnelles

PSY 6022 3 Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie

Bloc 71C

Choix - 3 crédits.
Choisir un cours de 3 crédits pertinent à la formation du candidat parmi la liste de cours disponibles.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7911 79 Thèse

Segment 72 Propre à l'option Audiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

ORA 70101 0 Séminaire de doctorat 1.1

ORA 70102 1 Séminaire de doctorat 1.2

ORA 70201 0 Séminaire de doctorat 2.1

ORA 70202 1 Séminaire de doctorat 2.2

Bloc 72B

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir un minimum de 3 crédits de sigle AUD.

AUD 6817 3 Stage de recherche en audiologie

AUD 6839 3 Problèmes contemporains en audiologie

AUD 6852 3 Séminaire en audiologie

PSY 6007 3 Analyses corrélationnelles

PSY 6022 3 Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie

Bloc 72C

Choix - 3 crédits.
Choisir un cours de 3 crédits pertinent à la formation du candidat.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7911 79 Thèse

Segment 75 Propre à l'option Bioéthique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la thèse, et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE 7500 3 Épistémologie de la bioéthique

BIE 7700 3 Séminaire de thèse

Bloc 75B

Choix - 6 crédits.
L'étudiant choisira les cours d'études supérieures dans le domaine des sciences biomédicales.

Bloc 75C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7010 78 Thèse

Segment 76 Propre à l'option Sciences psychiatriques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 81 crédits attribués à la thèse, et 3 à 6crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 3 crédits.

PST 7000 3 Séminaire de thèse

Bloc 76B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PST 6200 3 Le sommeil, la chronobiologie et les rêves

PST 6511 3 Psychiatrie et sciences humaines

PST 6512 3 Toxicomanie et santé mentale

PST 6513 3 Partenariats patient-médecin en psychiatrie

Bloc 76C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours de niveau 6000 ou 7000 jugé approprié et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 76D Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7914 81 Thèse

Segment 77 Propre à l'option Médecine d'assurance/expertise sciences de la santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la thèse, et 6 crédits à option.

Bloc 77A

Obligatoire - 6 crédits.

MSO 6001 3 Concepts de base en épidémiologie

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

Bloc 77B Option recommandée pour résidents perm. au Canada

Option - 6 crédits.
Les étudiants de la M.Sc. (sciences biomédicales) option expertise doivent suivre les cours MMD6206 et MMD6207. Les étudiants de la M.Sc. (sciences biomédicales) option assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

MMD 6200 3 Médecine d'expertise

MMD 6201 3 Aspects pratiques de l'expertise

MMD 6202 3 Médecine d'assurance

MMD 6203 3 Assurances : sélection et réclamations

MMD 6206 3 Médecine d'expertise avancée : partie A

MMD 6207 3 Médecine d'expertise avancée : partie B

Bloc 77B Option recommandée pour non résidents au Canada

Option - 6 crédits.
Les étudiants de la M.Sc. (sciences biomédicales) option expertise doivent suivre les cours MMD6212 et MMD6213. Les étudiants de la M.Sc. (sciences biomédicales) option assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

MMD 6203 3 Assurances : sélection et réclamations

MMD 6209 3 Médecine d'expertise générale A

MMD 6210 2 Médecine d'expertise générale B

MMD 6211 2 Médecine d'assurance générale

MMD 6212 3 Médecine d'expertise complexe générale

MMD 6213 2 Formation en médecine légale générale

Bloc 77C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7020 78 Thèse

Segment 78 Propre à l'option Sciences du vieillissement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 3 crédits.

MMD 7000 3 Séminaire de doctorat

Bloc 78B

Option - 9 crédits.

Ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours lors de ses études de maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413. Les cours PSY 64071 et PSY 64072 sont équivalents au cours PSY 6407.

MSO 6014 3 Épidémiologie intermédiaire

MSO 6016 3 Méthodologie des études longitudinales

NRL 6082 3 Nouveautés en sciences neurologiques 2

NRL 6091 3 Impact clinique des neurosciences

ORT 6873 3 Séminaire en neuropsychologie du langage

PSY 6022 3 Méthodes en psychologie cognitive et neuropsychologie

PSY 64071 0 Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1

PSY 64072 3 Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2

PSY 6413 3 Neuropsychopathologie 1

PSY 6415 3 Neuropsychologie de la sénescence

RAD 6005 3 Introduction à l'IRMF

Bloc 78C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

Segment 80 Propre à l'option Médecine expérimentale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la rédaction d'une thèse.

Bloc 80A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6100R 3 Carrière de chercheur en santé

MMD 70011 0 Séminaires de doctorat en sciences biomédicales 1

MMD 70012 2 Séminaires de doctorat en sciences biomédicales 2

Bloc 80B

Obligatoire - 85 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7912 85 Thèse

Segment 81 Propre à l'option Éthique clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

MMD 6106 3 Initiation à la consultation en éthique clinique

MMD 6107 1 Séminaire de recherche en éthique clinique

MMD 6108 6 Éthique clinique pratique 1

MMD 7002 1 Séminaire de doctorat en éthique clinique 1

MMD 7003 1 Séminaire de doctorat en éthique clinique 2

Bloc 81B

Option - Minumum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche

ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative

BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

MMD 6109 6 Éthique clinique en pratique 2

MSO 6001 3 Concepts de base en épidémiologie

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

Bloc 81C

Choix - Maximum 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent en accord avec le responsable de l'option.

Bloc 81D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7913 72 Thèse

Segment 82 Propre à l'option Sciences buccodentaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la thèse, et 3 crédits au choix.

Bloc 82A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R 1 Éthique et recherche en santé

MMD 6100R 3 Carrière de chercheur en santé

STO 7000 3 Méthodologie de recherche en santé buccodentaire

STO 7001A 0.5 Séminaires en sciences buccodentaires A

STO 7001B 0.5 Séminaires en sciences buccodentaires B

STO 7001C 0.5 Séminaires en sciences buccodentaires C

STO 7001D 0.5 Séminaires en sciences buccodentaires D

Bloc 82B

Choix - 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent en accord avec le responsable de l'option.

Bloc 82C

Obligatoire - 78 crédits.

SMC 7000 0 Examen général de doctorat

SMC 7020 78 Thèse

Sciences de la réadaptation

École de réadaptation

Responsable des programmes : Deborah Feldman, 514 343-6111, poste 1252
Information sur le programme : Annie Lussier, 514-343-6111 poste 7975

Programme 2-743-1-0 Version 02 (E16)

Maîtrise en sciences de la réadaptation (M. Sc.)

Objectifs

Le programme offre une formation de base en sciences de la réadaptation et forme des personnes qui peuvent, sous supervision, mener à terme les différentes étapes d'un projet de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie ou d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 1er cycle ou à la maîtrise, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une confirmation écrite qu'un professeur accepte de diriger l'étudiant
- Une lettre de motivation ou d'intention
- La feuille de cheminement (plan d'études) dûment approuvée par le directeur de recherche
- Le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche dûment rempli
- Deux lettres de recommandations.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
REA 6013	3	Réadaptation factuelle
REA 6016	3	Recherche appliquée en réadaptation

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6014	3	Réadaptation et travail

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 dans le répertoire de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70F

Obligatoire - 29 crédits.

REA 6200	29	Recherche et mémoire

Programme 3-743-1-0 Version 00 (A10)

Doctorat en sciences de la réadaptation (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat forme des chercheurs autonomes dans le domaine des sciences de la réadaptation. Au terme de leur formation, nos étudiants sont aptes à assurer un leadership pour le développement des connaissances et de la recherche en sciences de la réadaptation dans les milieux académiques et dans le réseau de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la réadaptation ou d'un diplôme équivalent ou bien être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie et avoir une expérience de recherche. Des cours peuvent être imposés au candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une confirmation écrite qu'un professeur accepte de diriger l'étudiant
- Une lettre de d'intention / motivation
- Une esquisse du projet de recherche
- Le plan d'études global dûment approuvée par le directeur de recherche
- Le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche dûment rempli
- Deux lettres de recommandations.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 9 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours REA 70001 et REA 70002 sont équivalents au cours REA 7000.

REA 7000	3	Approches critiques en réadaptation
REA 70001	0	Critique: approches/réadapt. 1
REA 70002	3	Critique: approches/réadapt. 2

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6014	3	Réadaptation et travail

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours choisi dans la banque de cours du niveau des études supérieures approuvé par le directeur de recherche et par le Comité des études supérieures (recherche) de l'École.

Bloc 70D

Obligatoire - 78 crédits.

REA 7010	0	Examen général de synthèse
REA 7200	78	Recherche et thèse

Virologie et immunologie

Responsable du programme : George Szatmari, 514-343-5767
Secrétariat : 514-343-6111, poste 3129

Programme 3-503-1-1 Version 02 (H98)

Doctorat en virologie et immunologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (virologie et immunologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
– être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie) ou dans une discipline jugée appropriée ou posséder une formation équivalente;
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, plus particulièrement, le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais avant d'être promu en 2e année d'études;
– faire preuve d'une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052. Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

MCB	7001	1	Lectures dirigées en microbiologie
MCB	70521	0	Séminaire de recherche 2.1
MCB	70522	1	Séminaire de recherche 2.2
MCB	70531	0	Séminaire de recherche 3.1
MCB	70532	1	Séminaire de recherche 3.2

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 87 crédits.

VIR	7000	0	Examen général de doctorat
VIR	7904	87	Thèse

Études spécialisées

Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du secteur : Guy Lalonde, vice-doyen
Responsable du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), du microprogramme et du D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) : François Sestier, 514-343-7606.

Programme 2-452-6-1 Version 00 (A04)

Microprogramme Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Objectifs

Offrir aux médecins experts et médecins-conseils des compagnies d'assurance une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel.

3. Transfert

L'étudiant ayant réussi son microprogramme peut être admissible au D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et faire reconnaître les 17 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires : 11 des crédits sont communs, les 6 autres sont choisis, soit dans le bloc 70B Médecine d'expertise, soit dans le bloc 70B Médecine d'assurance.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6200 3 Médecine d'expertise

MMD 6201 3 Aspects pratiques de l'expertise

MMD 6204 3 Médecine d'assurance et d'expertise : aspects légaux

MMD 6205 2 Formation pratique en médecine légale

Bloc 70B1 Médecine d'expertise

Option - 6 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 Médecine d'assurance OU le bloc 70B2 Médecine d'expertise.

MMD 6206 3 Médecine d'expertise avancée : partie A

MMD 6207 3 Médecine d'expertise avancée : partie B

Bloc 70B2 Médecine d'assurance

Option - 6 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 Médecine d'assurance OU le bloc 70B2 Médecine d'expertise.

MMD 6202 3 Médecine d'assurance

MMD 6203 3 Assurances : sélection et réclamations

Programme 2-452-6-2 Version 00 (H05)

Microprogramme Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé - Formation générale

Objectifs

Le but du microprogramme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'accomplir cette tâche médicolégale dans les meilleures conditions.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit :

- soit être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine
- soit être un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- soit attester d'une formation jugée appropriée par le directeur du programme.

2. Scolarité

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des quatre blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

Structure du programme

Le microprogramme comporte deux cheminements : cheminement en médecine d'expertise générale comporte 10 crédits, cheminement en médecine d'assurance générale comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires. Outre les 7 crédits du bloc 70A, l'étudiant choisit soit 3 crédits du bloc 70B Médecine d'expertise générale, soit les 5 crédits du bloc 70B Médecine d'assurance générale.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6209 3 Médecine d'expertise générale A

MMD 6210 2 Médecine d'expertise générale B

MMD 6213 2 Formation en médecine légale générale

Bloc 70B1 Médecine d'expertise générale

Option - 3 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 - Médecine d'assurance générale OU le bloc 70B2 - Médecine d'expertise générale.

MMD 6212 3 Médecine d'expertise complexe générale

Bloc 70B2 Médecine d'assurance générale

Option - 5 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 - Médecine d'assurance générale OU le bloc 70B2 - Médecine d'expertise générale.

MMD 6203 3 Assurances : sélection et réclamations

MMD 6211 2 Médecine d'assurance générale

Programme 2-452-6-3 Version 01 (H13)

Microprogramme Médecine d'assurance et expertise médicolégale - en anglais

Objectifs

L'objectif principal du microprogramme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou être titulaire du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6220 3 Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale

MMD 6221 3 Aspects légaux

MMD 6226 3 Expertise médicolégale avancée, partie 3

MMD 6227 2 Expertise médicolégale avancée, partie 4

Bloc 70B1 Médecine d'assurance

Option - 6 crédits.

L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 ? Médecine d'assurance OU le bloc 70B2 ? Médecine d'expertise.

MMD 6222 3 Médecine d'assurance

MMD 6223 3 Sélections et réclamations

Bloc 70B1 Médecine d'expertise 1 et 2

Option - 6 crédits.

L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 ? Médecine d'assurance OU le bloc 70B2 ? Médecine d'expertise.

MMD 6224 3 Expertise médicolégale avancée, partie 1

MMD 6225 3 Expertise médicolégale avancée, partie 2

Programme 2-452-6-4 Version 00 (A09)

Microprogramme Médecine d'assurance et expertise médicolégale internationale - en anglais

Objectifs

Offrir aux professionnels de la santé et du droit une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie de notions juridiques générales s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Ce microprogramme s'adresse à une clientèle internationale hors Canada et sera distribué sur le web en langue anglaise.Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme International Insurance Medicine and Medicolegal Expertise Program, le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire de son pays d'origine donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé, du droit, ou de tout diplôme jugé équivalent. Outre les médecins, ce programme peut intéresser notamment les dentistes, les psychologues, les physiothérapeutes, les orthophonistes, les audiologistes et les infirmières bachelières.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps mais peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel. On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse suivante : http://www.mae.umontreal.ca/en

Structure du programme

Le microprogramme comporte 11 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6230 3 Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale

MMD 6231 2 Aspects légaux

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MMD 6232 3 Médicine d'assurance

MMD 6233 3 Sélection et réclamations

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

MMD 6234 3 Expertise médicolégale avancée, partie 1

MMD 6235 3 Expertise médicolégale avancée, partie 2

Programme 2-452-1-0 Version 00 (H05)

D.E.S.S. Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Objectifs

Le but du programme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'oeuvrer dans le domaine médico-légal dans les meilleures conditions.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé) le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 4 ans. Le travail dirigé du D.E.S.S. peut être suivi soit à temps plein sur une période de 4 mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, soit à temps partiel pour un maximum de 12 mois.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits auxquels s'ajoutent les cours hors programme suivants: MMD 6214 Médecine légale clinique, 1 crédit, MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 crédit, MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles, 1 crédit.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6200 3 Médecine d'expertise

MMD 6201 3 Aspects pratiques de l'expertise

MMD 6204 3 Médecine d'assurance et d'expertise : aspects légaux

MMD 6205 2 Formation pratique en médecine légale

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MMD 6202 3 Médecine d'assurance

MMD 6203 3 Assurances : sélection et réclamations

MMD 6206 3 Médecine d'expertise avancée : partie A

MMD 6207 3 Médecine d'expertise avancée : partie B

Bloc 70C

Obligatoire - 13 crédits.

Les cours MMD 62081 et MMD 62082 sont équivalents au cours MMD 6208.

MMD 6208 13 Travail dirigé : médecine d'assurance et d'expertise

MMD 62081 0 Travail dirigé : médecine d'assurance et expertise 1

MMD 62082 13 Travail dirigé : médecine d'assurance et expertise 2

Programme 2-452-1-1 Version 00 (A06)

D.E.S.S. Médecine d'assurance et expertise médicolégale - en anglais

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

Objectifs

L'objectif principal du programme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option. On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse: www.mae.umontreal.ca/en/canadian-medico-legal-expertise-insurance-medicine

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

MMD 6220 3 Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale

MMD 6221 3 Aspects légaux

MMD 6226 3 Expertise médicolégale avancée, partie 3

MMD 6227 2 Expertise médicolégale avancée, partie 4

MMD 6228 13 Médecine d'assurance : projet de publication

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MMD 6222 3 Médecine d'assurance

MMD 6223 3 Sélections et réclamations

MMD 6224 3 Expertise médicolégale avancée, partie 1

MMD 6225 3 Expertise médicolégale avancée, partie 2

Table des matières

Introduction et Direction 6-1

Coordonnées générales et Informations pratiques 6-1

Sciences buccodentaires

2-306-1-0 Maîtrise en sciences buccodentaires (M. Sc.) 6-1

Médecine dentaire

2-315-1-3 D.É.S. en orthodontie 6-2

2-310-1-3 D.É.S. en dentisterie pédiatrique 6-3

2-300-1-3 Maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.) 6-4

Résidence en médecine dentaire

2-303-1-0 Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire 6-5

2-303-1-1 Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et stomatologie 6-6

Information à jour le 26 septembre 2016

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Introduction

Au 1er cycle, la formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales.

Au 2e cycle, la Faculté de médecine dentaire offre une maîtrise en sciences buccodentaires et une maîtrise en médecine dentaire comportant trois options : Réhabilitation prosthodontique, Dentisterie pédiatrique et Orthodontie. Chaque option de la maîtrise est suivie concurremment au diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant et ce, obligatoirement pour tout étudiant admis. La Faculté offre également un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ainsi qu'un certificat de résidence approfondie en stomatologie d'une durée d'une année.

Coordonnées générales de la Faculté

www.medent.umontreal.ca
Pavillon Roger-Gaudry, porte B-1

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau de renseignements sur les programmes	D-238	343-6111, poste 3437
Département de dentisterie de restauration	D-242 et B-222	343-5643 et 343-6002
Département de santé buccale	D-242 et B-222	343-5643 et 343-6002
Département de stomatologie	D-234	343-5844

Direction

Administratrice exerçant les fonctions de doyenne : Renée Delaquis

Vice-doyen aux études de premier cycle : René Voyer
Vice-doyen aux études supérieures, à la recherche et aux affaires hospitalières : Pierre Blanchet
Secrétaire de faculté : Hugo Ciaburro
Adjointe aux vice-doyens aux études : Carine Bertrand
Vice-doyen associé à la Formation dentaire continue : Pierre Boudrias
Vice-doyen associé aux admissions : Adel Kauzman
Vice-doyen associé aux affaires cliniques : André Phaneuf
Vice-doyenne associée au transfert des connaissances et à l'internationalisation : Elham Emami
Directrice administrative : Isabelle Faucher
Coordonnateur du programme de résidences multidisciplinaires : Chantal Aubry

Cliniques

Directeur des cliniques : André Phaneuf

Départements

Département de dentisterie de restauration : Pierre Boudrias
Département de santé buccale : Jack Turkewicz
Département de stomatologie : Antonio Nanci

Informations pratiques

Dossiers étudiants

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 514-343-6111, poste 3437.

Frais facultaires

Des frais facultaires font l'objet d'ententes particulières entre les étudiants et la direction selon les objectifs de formation.

Personnel enseignant

Des professeurs et chercheurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits au programme de maîtrise et de Ph. D. en sciences biomédicales, en psychologie, en biochimie, en microbiologie et immunologie et en sciences neurologiques.

Responsable des programmes

M. Sc. en sciences buccodentaires : Stéphane Roy, 514-343-6111 poste 1780
Option Dentisterie pédiatrique de la M. Sc. en médecine dentaire : Duy-Dat Vu, 514-343-2262
Option Orthodontie de la M. Sc. en médecine dentaire : Claude Remise, 514-343-7133
Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire : Chantal Aubry. Pour information : Suzanne Valiquette, 514-343-6111, poste 3437
Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie : Chantal Aubry. Pour information : Suzanne Valiquette, 514-343-6111, poste 3437

Précision sur le programme Maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.)

La formation de 2e cycle en orthodontie, en réhabilitation prosthodontique ou en dentisterie pédiatrique est répartie sur deux programmes suivis concurremment, soit :

– La M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Orthodontie (84 crédits) qui totalisent 129 crédits;
– La M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Réhabilitation prosthodontique (83 crédits) qui totalisent 128 crédits;
– La M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Dentisterie pédiatrique (79 crédits) qui totalisent 124 crédits.

Membres du Comité des études supérieures

Pierre Blanchet
Elham Emami
Athena Papadakis
Stéphane Roy
Duy-Dat Vu

Sciences buccodentaires

Programme 2-306-1-0 Version 02 (A16)

Maîtrise en sciences buccodentaires (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences buccodentaires a comme objectif principal d'initier à la recherche et de donner à l'étudiant des connaissances théoriques et pratiques dans un domaine lié à la recherche en médecine dentaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une formation qui les prépare à entreprendre un programme de troisième cycle ou à travailler dans le domaine de la recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences buccodentaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du 2e cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- soumettre son dossier académique avec bulletin officiel cumulatif de notes et une copie officielle du diplôme

- avoir trouvé un directeur de recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Le directeur de recherche peut exiger des lettres de recommandation
- Fournir une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres consécutifs et la scolarité maximale est de six trimestres plein temps.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédit.

DER 6222	1	Initiation à la dentisterie factuelle
MMD 6005	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6046A	1	Introduction à l'éthique de la recherche
SAB 6405	2	Statistiques en médecine dentaire

Bloc 70B

Choix - 5 crédits.
Choisir parmi la liste de cours disponibles dans la banque de cours de la Faculté, de l'Université ou tout autre cours jugé pertinent après consultation avec le responsable du programme et/ou directeur de recherche.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

STO 6907	2	Séminaire sciences buccodentaires 1
STO 6908	2	Séminaire sciences buccodentaires 2
STO 6910	33	Mémoire en sciences buccodentaires

Médecine dentaire

Programme 2-310-1-3 Version 01 (A14)

D.E.S. en orthodontie

Informations générales: Claude Remise, 514-343-7133.

Objectifs

Le D.É.S. (orthodontie) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), Option Orthodontie. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en orthodontie. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en orthodontie en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de ces programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le D.É.S. (réhabilitation prosthodontique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire) (2-300-1-3).

Structure du programme

Le Diplôme d'études supérieures comporte 84 crédits de cours obligatoires répartis sur 3 années (9 trimestres).

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

DER 6033	1	Matériaux dentaires 1
DER 6034	1	Matériaux dentaires 2
SAB 6040	1	Équilibrage d'occlusion
SAB 6062	2	Céphalométrie
SAB 6064	1	Contention orthodontique
SAB 6165A	0.5	Séminaire d'orthodontie 1.1
SAB 6165B	1	Séminaire d'orthodontie 1.2
SAB 6165C	0.5	Séminaire d'orthodontie 1.3
SAB 6166A	0.5	Séminaire d'orthodontie 2.1
SAB 6166B	1	Séminaire d'orthodontie 2.2
SAB 6166C	0.5	Séminaire d'orthodontie 2.3
SAB 6307A	1.5	Orthodontie interceptive 1
SAB 6307B	0.5	Orthodontie interceptive 2
SAB 6308A	1	Séminaire : techniques orthodontiques 1
SAB 6308B	1	Séminaire : techniques orthodontiques 2
SAB 6308C	1	Séminaire : techniques orthodontiques 3
SAB 6321A	0.5	Enseignement de la technique edgewise 1
SAB 6321B	1	Enseignement de la technique edgewise 2
SAB 6321C	0.5	Enseignement de la technique edgewise 3
SAB 6325A	2	Croissance et développement 1
SAB 6325B	2	Croissance et développement 2
SAB 6326	1	Orthodontie préclinique
SAB 6327A	0.5	Séminaire d'orthodontie 3.1
SAB 6327B	1	Séminaire d'orthodontie 3.2
SAB 6327C	0.5	Séminaire d'orthodontie 3.3
SAB 6329A	1.5	Laboratoire d'orthodontie clinique 1
SAB 6329B	1.5	Laboratoire d'orthodontie clinique 2
SAB 6330A	4	Cliniques d'orthodontie 1.1
SAB 6330B	4	Cliniques d'orthodontie 1.2
SAB 6330C	4	Cliniques d'orthodontie 1.3
SAB 6332A	4	Cliniques d'orthodontie 2.1
SAB 6332B	4	Cliniques d'orthodontie 2.2
SAB 6332C	4	Cliniques d'orthodontie 2.3
SAB 6333A	3	Cliniques d'orthodontie 3.1
SAB 6333B	3	Cliniques d'orthodontie 3.2
SAB 6333C	3	Cliniques d'orthodontie 3.3
SAB 6336	4	Orthodontie pré chirurgie
SAB 6337	1	Clinique de douleurs
SAB 6339	1	Multidisciplinarité en orthodontie

SAB 6365	2	Diagnostic et plan de traitement 1
SAB 6367	3	Biomécanique dentaire 1
SAB 6368A	2	Biomécanique dentaire 2
SAB 6368B	2	Biomécanique dentaire 3
SAB 6369	2	Diagnostic et plan de traitement 2
SAB 6401	1	Appareils myofonctionnels
SAB 6403A	0.5	Principes orthodontie clinique 1
SAB 6403B	0.5	Principes orthodontie clinique 2
SAB 6404A	0.5	Administration pratique 1
SAB 6404B	0.5	Administration pratique 2
SAB 6601A	0.5	Recension des écrits 1
SAB 6601B	0.5	Recension des écrits 2
SAB 6603A	1	Analyse de cas traités 1
SAB 6603B	1	Analyse de cas traités 2
STO 6306	1	Tissu osseux

Programme 2-315-1-3 Version 01 (A14)

D.E.S. en dentisterie pédiatrique

Objectifs

Le Diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique doit être suivi concurremment à la Maîtrise en médecine dentaire option Dentisterie pédiatrique. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en dentisterie pédiatrique. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de son programme, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le D.É.S. (dentisterie pédiatrique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire) (2-300-1-3).

Structure du programme

Le Diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique comporte 79 crédits répartis sur 3 années (9 trimestres).

Segment 70

Les crédits du D.É.S. sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, 4 à 7 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 72 crédits.

DER 6033	1	Matériaux dentaires 1
DER 6034	1	Matériaux dentaires 2
DER 60741	0	Endodontie pédiatrique clinique 1.1
DER 60742	0	Endodontie pédiatrique clinique 1.2
DER 60743	0.5	Endodontie pédiatrique clinique 1.3
DER 6075	2	Endodontie pédiatrique théorique
DER 60841	0	Endodontie pédiatrique clinique 2.1
DER 60842	0	Endodontie pédiatrique clinique 2.2
DER 60843	0.5	Endodontie pédiatrique clinique 2.3
DER 60941	0	Endodontie pédiatrique clinique 3.1
DER 60942	0	Endodontie pédiatrique clinique 3.2
DER 60943	0.5	Endodontie pédiatrique clinique 3.3
DER 6120	1	Bioéthique et dentisterie légale
DER 6230	1	Multidisciplinarité et traitement
PDT 49521	0	Introduction à la pédiatrie 1
PDT 49522	0	Introduction à la pédiatrie 2
PDT 49523	0	Introduction à la pédiatrie 3
PDT 49524	0	Introduction à la pédiatrie 4
PDT 49525	0	Introduction à la pédiatrie 5
PDT 49526	0	Introduction à la pédiatrie 6
PDT 49527	0	Introduction à la pédiatrie 7
PDT 49528	0	Introduction à la pédiatrie 8
PDT 49529	3	Introduction à la pédiatrie 9
PDT 49541	0	Pédiatrie clinique 1.1
PDT 49542	0	Pédiatrie clinique 1.2
PDT 49543	1	Pédiatrie clinique 1.3
PDT 49561	0	Pédiatrie clinique 2.1
PDT 49562	0	Pédiatrie clinique 2.2
PDT 49563	1	Pédiatrie clinique 2.3
SAB 6062	2	Céphalométrie
SAB 6072	5	Techniques avancées en dentisterie
SAB 6100	1	Préclinique orthodontique pédiatrique
SAB 6101	2	Diagnostic orthodontie pédiatrique
SAB 6102	2	Biomécanique orthodontie pédiatrique
SAB 61141	0	Analyse de cas 1.1
SAB 61142	0	Analyse de cas 1.2
SAB 61143	0.5	Analyse de cas 1.3
SAB 62141	0	Analyse de cas 2.1
SAB 62142	0	Analyse de cas 2.2
SAB 62143	0.5	Analyse de cas 2.3
SAB 6290	1	Orthodontie pédiatrique
SAB 6300A	1	Dentisterie préventive 1
SAB 6300B	1	Dentisterie préventive 2
SAB 6307A	1.5	Orthodontie interceptive 1
SAB 6307B	0.5	Orthodontie interceptive 2
SAB 63141	0	Analyse de cas 3.1
SAB 63142	0	Analyse de cas 3.2
SAB 63143	1	Analyse de cas 3.3
SAB 6325A	2	Croissance et développement 1
SAB 6325B	2	Croissance et développement 2
SAB 6340A	0.5	A Dentisterie pédiatrique 1.1
SAB 6340B	0.5	Dentisterie pédiatrique 1.2
SAB 6340C	0.5	Dentisterie pédiatrique 1.3
SAB 6341A	3	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.1
SAB 6341B	3	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.2
SAB 6341C	1	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.3
SAB 6342A	0.5	Dentisterie pédiatrique 2.1

SAB 6342B	1	Dentisterie pédiatrique 2.2
SAB 6342C	0.5	Dentisterie pédiatrique 2.3
SAB 6343A	3	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.1
SAB 6343B	3.5	H Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.2
SAB 6343C	2	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.3
SAB 6344	1	Travaux bibliographiques
SAB 6345A	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 1.1
SAB 6345B	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 1.2
SAB 6345C	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 1.3
SAB 6345D	1	Urgence dentaire pédiatrique 2.1
SAB 6345E	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 2.2
SAB 6345F	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 2.3
SAB 6345G	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 3.1
SAB 6345H	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 3.2
SAB 6345I	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 3.3
SAB 6346A	0.5	Dentisterie pédiatrique 3.1
SAB 6346B	0.5	Dentisterie pédiatrique 3.2
SAB 6346C	0.5	Dentisterie pédiatrique 3.3
SAB 6347A	3.5	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.1
SAB 6347B	3.5	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.2
SAB 6347C	2	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.3
SAB 6349	1.5	Sédation et anesthésie générale en dentisterie pédiatrique
SAB 6401	1	Appareils myofonctionnels
STO 6041	1	Pharmaco buccodentaire avancée
STO 6310	1	Chirurgie pédiatrique
STO 6312	1	Microbio buccodentaire avancée

Bloc 70B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 7 crédits.

DER 6130	1	Expertises
DER 6195	2	Dentisterie esthétique
DER 6222	1	Initiation à la dentisterie factuelle
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
SAB 6351	1	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 1
SAB 6352	2	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 2
SAB 6353	2	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 3
STO 6306	1	Tissu osseux

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'approbation du directeur du programme, l'étudiant peut choisir un cours en lien avec son programme dans le répertoire des cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal.

Programme 2-300-1-3 Version 01 (A14)

Maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.)

Options :

Orthodontie
Réhabilitation prosthodontique
Dentisterie pédiatrique

Objectifs

La maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.), Option Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique, et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant (Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique,) doivent être suivis concurremment. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en orthodontie ou en réhabilitation prosthodontique en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de ses programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'un ou l'autre des programmes conjoints suivants:

- M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et D.É.S. (orthodontie);
- M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et D.É.S. (réhabilitation prosthodontique);
- M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et D.É.S. (dentisterie pédiatrique); le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent; le bulletin officiel cumulatif de notesdoit établir que, par ses études antérieures, le candidat est apte à poursuivre avantageusement des études de maîtrise;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit ; la réussite d'un examen préalable administré par l'Université de Montréal peut être exigée; la compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques;
- avoir fait un minimum d'une année, soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique (facultatif pour l'option Dentisterie pédiatrique);
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de dextérité si besoin est. Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 15 août de l'année qui précède l'entrée dans le programme. Le candidat remplit une seule demande d'admission sur laquelle il indique :
- l'option de la M. Sc. (médecine dentaire) à titre de premier choix;
- le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant à titre de deuxième choix. Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (médecine dentaire) selon l'option dans laquelle il a été admis et le D.É.S. correspondant. Aucune admission ne sera autorisée dans un seul programme, soit uniquement la M. Sc. (médecine dentaire) ou l'un des trois D.É.S. La Faculté ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- fournir trois lettres de recommandation:
- deux lettres de professeurs où le diplôme de Doctorat en médecine dentaire a été

obtenu

- une lettre du doyen de la faculté où le diplôme de Doctorat en médecine dentaire a été obtenu.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Compte tenu de la séquence des cours et du suivi des cas cliniques, le statut à demi-temps ou à temps partiel n'est pas autorisé dans les programmes.

3. Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et D.É.S.) est de neuf trimestres sur une base de trois trimestres par année. Une période de vingt jours ouvrables de vacances annuelles est permise. Les dates des vacances sont déterminées par le responsable facultaire. Le programme de M. Sc. (médecine dentaire) étant suivi concurremment à l'un des trois D.É.S. offerts en médecine dentaire, la suspension de l'un ou l'autre des programmes de manière prolongée n'est pas autorisée. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro pour permettre d'acquérir l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours. La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise. Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deux programmes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires. L'étudiant se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu des deux programmes qu'il poursuivait concurremment.

5. Salaire

Le candidat admis à la M.Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et au D.É.S. (dentisterie pédiatrique) est éligible au salaire accordé aux résidents dès la première année dans le programme s'il répond aux deux exigences suivantes:

- détenir le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au Canada;
- détenir un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient :

- la M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et le D.É.S. (orthodontie) ou
- la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et le D.É.S. (réhabilitation prosthodontique) ou la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et le D.É.S. (dentisterie pédiatrique).

7. Mémoire

Le mémoire est conventionnel ou par article(s). Il doit respecter les lignes directrices et règlements de la Faculté de médecine dentaire ainsi que les règles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales telles que précisées dans le Guide de présentation des mémoires et thèses. Le mémoire doit obligatoirement être soumis au plus tard à la fin du huitième trimestre de scolarité pour évaluation par un jury.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et comporte 3 options:

- option Orthodontie (segments 01 et 70),
- option Réhabilitation prosthodontique (segments 01 et 71),
- option Dentisterie pédiatrique (segments 01 et 72).

Segment 01 Tronc commun

Le Tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

SAB 6065	1	Fentes palatines et labiales
SAB 6069	1	Orthophonie
SAB 6311	1	Photographie et dentisterie
SAB 6338	1	Notions théoriques des douleurs
SAB 6405	2	Statistiques en médecine dentaire
SAB 66041	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 1
SAB 66042	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 2
SAB 66043	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 3
SAB 66044	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 4
SAB 66045	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 5
SAB 66046	1	Séminaire de recherche en médecine dentaire 6
STO 6000	1	Imagerie crânio-faciale
STO 6300	2	Pathologie buccale avancée
STO 6303	1	Anatomie de la tête et du cou
STO 6304	1	Génétique médicale

Segment 70 Propre à l'option Orthodontie

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SAB 6610	1	Méthodologie de la recherche
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire

Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

SAB 6611	30	Mémoire en orthodontie

Segment 71 Propre à l'option Réhabilitation prosthodontique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

DER 6222	1	Initiation à la dentisterie factuelle
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire

Bloc 71B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Segment 72 Propre à l'option Dentisterie pédiatrique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

SAB 6610	1	Méthodologie de la recherche
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire

Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

SAB 6617	30	Mémoire en dentisterie pédiatrique

Résidence en médecine dentaire

Programme 2-303-1-0 Version 02 (A14)

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

Objectifs

Ce programme s'adresse au dentiste qui désire approfondir ses connaissances et ses compétences professionnelles en vue d'une pratique générale ou d'une spécialisation future. Il a pour but de permettre au dentiste résident d'être à la fois à la fine pointe de nouvelles techniques et d'accomplir des traitements plus complexes qui dépassent le niveau d'enseignement du 1er cycle. De plus, ce programme permet au résident d'acquérir une formation professionnelle plus poussée et d'être en mesure de prodiguer des soins buccodentaires à la population, notamment aux personnes âgées, aux personnes atteintes d'un handicap physique ou mental, temporaire ou permanent, etc. Au terme de ses études, le résident obtiendra un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire de l'Université de Montréal. Ce programme est cogéré par le CHUM - Hôpital Notre-Dame.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- posséder une connaissance suffisante du français
- sur demande du comité de sélection, se présenter à une entrevue. Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence le 1er juillet suivant.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention.

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

4. Scolarité

La scolarité est de 12 mois consécutifs. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

5. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours. La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Le Certificat comporte 39 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Certificat sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SRS 6001	2	Sciences fondamentales et sciences connexes 1
SRS 6002	1	Sciences fondamentales 2
SRS 6003	2	Sciences médicales 1
SRS 6004	2	Sciences médicales 2
SRS 6005	2	Sciences dentaires 1
SRS 6006	3	Sciences dentaires 2

Bloc 70B Stages

Obligatoire - 27 crédits.

SRS 6007	4	Stages en médecine 3
SRS 6008	4	Stages en médecine dentaire
SRS 6009A	5	Stages en médecine dentaire 1
SRS 6009B	7	Stages en médecine dentaire 2
SRS 6009C	7	Stages en médecine dentaire 3

Programme 2-303-1-1 Version 01 (A14)

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et stomatologie

Objectifs

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie offre une année de résidence spécialisée au terme de laquelle les cliniciens seront en mesure de traiter les patients médicalement compromis (ex. : séropositifs, greffés d'organes, traités en chimiothérapie) ou atteints de maladies dégénératives ou immuno-dermatologiques (ex. : ostéo-arthrite, syndrome de Sjögren et de xérostomie, lichen plan, pemphigus ou herpès de muqueuses buccales).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français. Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence soit le 1er janvier soit le 1er juillet suivant.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettres de recommandation
- Fournir une copie du permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

Les études se font à temps plein.

4. Scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

5. Évaluation

Le candidat au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours. La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par la corporation professionnelle.

Structure du programme

Le Certificat comporte 39 crédits. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation. L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

SRS 6010	15	Stages en médecine 3
SRS 6011A	4	Stages approfondis en médecine dentaire 1
SRS 6011B	5.5	A Stages approfondis en médecine dentaire 2
SRS 6011C	5.5	H Stages approfondis en médecine dentaire 3

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

DER 6120	1	Bioéthique et dentisterie légale
DER 6130	1	Expertises
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
SAB 6311	1	Photographie et dentisterie
SAB 6337	1	Clinique de douleurs
SAB 6338	1	Notions théoriques des douleurs
SAB 6405	2	Statistiques en médecine dentaire
STO 6000	1	Imagerie crânio-faciale
STO 6020	1	Histologie et embryologie dentaires
STO 6041	1	Pharmaco buccodentaire avancée
STO 6300	2	Pathologie buccale avancée
STO 6303	1	Anatomie de la tête et du cou
STO 6304	1	Génétique médicale
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire
STO 6312	1	Microbio buccodentaire avancée

Table des matières

Section 7 – Faculté de médecine vétérinaire

Introduction et coordonnées		7-1
Direction		7-1

PROGRAMMES DE FORMATION EN RECHERCHE

2-581-1-0	Maîtrise en sciences vétérinaires (M. Sc.) - Avec mémoire	7-1
3-581-1-0	Doctorat en sciences vétérinaires (Ph. D.)	7-4

PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

2-580-6-0	Microprogramme de médecine des animaux de compagnie	7-6
2-592-6-0	Microprogramme Interface animal-homme-environnement et santé	7-8
2-592-6-1	Microprogramme Interventions en santé publique vétérinaire	7-8
2-590-1-1	Certificat d'internat de perfect. en sc. appliquées vétérinaires	7-9
2-590-1-6	Certificat d'internat de perfect. en sc. appliquées vét. - disciplinaire	7-12
2-594-1-0	D.É.S. en médecine vétérinaire, Option Biomédecine vétérinaire	7-13
2-597-1-0	D.É.S. en médecine vétérinaire, Option Diagnostic en laboratoire	7-15
2-596-1-0	D.É.S. en médecine vétérinaire, Option Pathologie vétérinaire	7-17
2-590-1-2	D.É.S. en médecine vétérinaire, Option Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations)	7-18
2-590-1-3	D.É.S. en médecine vétérinaire, Option Sciences cliniques vétérinaires (6 concentrations)	7-61
2-581-1-1	Maîtrise en sciences vétérinaires (M. Sc.) - Sans mémoire	7-65

Information à jour le 26 septembre 2016

Droit et travail

Microprogramme de 2e cycle 3-24

Fiscalité

Maîtrise en droit - option Fiscalité (LL.M.) 3-24

Notariat

Diplôme de droit notarial (D.D.N.) 3-25

Maîtrise - option Notariat (LL.M.) 3-25

Répertoire de cours (35 pages) 3-27

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1969, à la suite d'une recommandation du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèles rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de médecine vétérinaire
3200, rue Sicotte, Direction
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 2M2 CANADA

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521, poste 8520
Tél. de Montréal : 514-345-8521, poste 8520
Télécopieur : 450-778-8137
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca
www.medvet.umontreal.ca/

	Tél.
Département de biomédecine vétérinaire	poste 8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 8240
Département de sciences cliniques	poste 8253

Direction

Doyen : Michel Carrier

Vice-doyen affaires étudiantes et études de 1er cycle, secrétaire de faculté : Serge Messier
Vice-doyen développement, communications et relations externes : Émile Bouchard
Vice-doyen affaires cliniques et professionnelles : Pascal Dubreuil
Vice-doyen recherche et études supérieures : Jacques G. Lussier
Directeur administratif : Sébastien Roy

Direction des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher A. Price
Département de pathologie et microbiologie : Daniel Dubreuil
Département de sciences cliniques : Daniel Jean

Informations pratiques

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et deux cliniques : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire et la Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue et une bibliothèque.

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté. La Faculté participe également aux programmes suivants :

- Ph. D. en virologie et immunologie offert conjointement par la Faculté de médecine et l'Institut Armand-Frappier
- D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences
- Maîtrise et Ph. D. en biologie moléculaire avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences

Enfin, des professeurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits aux programmes de Ph. D. offerts par la Faculté de médecine, notamment le Ph. D. en sciences biomédicales et le Ph. D. en microbiologie et immunologie.

Le Comité des études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire assure la gestion des programmes.
Responsable des programmes d'études supérieures : Jacques Lussier, 514-343-6111, poste 8363
Information sur les programmes de formation en recherche : Christine Blondin, 514-343-6111 poste 8520
Information sur les programmes de formation professionnelle : Isabelle Codo, 514-343-6111 poste 8224

Membres du Comité des études supérieures

Daniel Dubreuil
Michèle Y. Doucet
Daniel Jean
Jacques G. Lussier, président
Serge Messier
Christopher Price

Programmes de formation en recherche

Programme 2-581-1-0 Version 04 (E10)

Maîtrise en sciences vétérinaires (M.Sc.) - Avec mémoire

Options :

- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction
- Sciences cliniques

Objectifs

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.
- Avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour l'option Sciences cliniques.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

Structure du programme

La Maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options:

- option Biomédecine (segment 70),
- option Épidémiologie (segment 71),
- option Microbiologie (segment 72),
- option Pathologie (segment 73),
- option Reproduction (segment 74),
- option Sciences cliniques (segment 75),
- option Pharmacologie (segment 76),
- sans option (segment 77),
- option Médecine des animaux de laboratoire (segment 78),
- option Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments (segment 79).

Un maximum de 14 crédits de cours hors programme est autorisé.

Segment 70 Propre à l'option Biomédecine

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 70C

Choix - 2 crédits.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691 3 Recherche

MMV 6692 3 Recherche

MMV 6693 3 Recherche

MMV 6694 3 Recherche

MMV 6695 3 Recherche

MMV 6696 3 Recherche

MMV 6697 3 Recherche

MMV 6698 3 Recherche

MMV 6699 12 Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Épidémiologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 71B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 71C

Choix - 2 crédits.

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691 3 Recherche

MMV 6692 3 Recherche

MMV 6693 3 Recherche

MMV 6694 3 Recherche

MMV 6695 3 Recherche

MMV 6696 3 Recherche

MMV 6697 3 Recherche

MMV 6698 3 Recherche

MMV 6699 12 Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Microbiologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 72B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 72C

Choix - 2 crédits.

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691 3 Recherche

MMV 6692 3 Recherche

MMV 6693 3 Recherche

MMV 6694 3 Recherche

MMV 6695 3 Recherche

MMV 6696 3 Recherche

MMV 6697 3 Recherche

MMV 6698 3 Recherche

MMV 6699 12 Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pathologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 73B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 73C

Choix - 3 crédits.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691 3 Recherche

MMV 6692 3 Recherche

MMV 6693 3 Recherche

MMV 6694 3 Recherche

MMV 6695 3 Recherche

MMV 6696 3 Recherche

MMV 6697 3 Recherche

MMV 6698 3 Recherche

MMV 6699 12 Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Reproduction

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 74B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 74C

Choix - 2 crédits.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691 3 Recherche

MMV 6692 3 Recherche

MMV 6693 3 Recherche

MMV 6694 3 Recherche

MMV 6695 3 Recherche

MMV 6696 3 Recherche

MMV 6697 3 Recherche

MMV 6698 3 Recherche

MMV 6699 12 Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Sciences cliniques

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 75B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 75C

Choix - 2 crédits.

Bloc 75D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691 3 Recherche

MMV 6692 3 Recherche

MMV 6693 3 Recherche

MMV 6694 3 Recherche

MMV 6695 3 Recherche

MMV 6696 3 Recherche

MMV 6697 3 Recherche

MMV 6698 3 Recherche

MMV 6699 12 Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 76B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 76C

Choix - 2 crédits.

Bloc 76D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691 3 Recherche

MMV 6692 3 Recherche

MMV 6693 3 Recherche

MMV 6694 3 Recherche

MMV 6695 3 Recherche

MMV 6696 3 Recherche

MMV 6697 3 Recherche

MMV 6698 3 Recherche

MMV 6699 12 Mémoire

Segment 77 Propre au cheminement sans option

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670 2 Communication scientifique vétérinaire

MMV 6675Z 2 Séminaires de recherche

Bloc 77B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 77C

Choix - 2 crédits.

Bloc 77D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	Recherche
MMV 6692	3	Recherche
MMV 6693	3	Recherche
MMV 6694	3	Recherche
MMV 6695	3	Recherche
MMV 6696	3	Recherche
MMV 6697	3	Recherche
MMV 6698	3	Recherche
MMV 6699	12	Mémoire

Segment 78 Propre à l'option Médecine des animaux de laboratoire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	Séminaires de recherche

Bloc 78B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 78C

Choix - 2 crédits.

Bloc 78D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	Recherche
MMV 6692	3	Recherche
MMV 6693	3	Recherche
MMV 6694	3	Recherche
MMV 6695	3	Recherche
MMV 6696	3	Recherche
MMV 6697	3	Recherche
MMV 6698	3	Recherche
MMV 6699	12	Mémoire

Segment 79 Propre à l'option Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	Séminaires de recherche

Bloc 79B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 79C

Choix - 2 crédits.

Bloc 79D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	Recherche
MMV 6692	3	Recherche
MMV 6693	3	Recherche
MMV 6694	3	Recherche
MMV 6695	3	Recherche
MMV 6696	3	Recherche
MMV 6697	3	Recherche
MMV 6698	3	Recherche
MMV 6699	12	Mémoire

Programme 3-581-1-0 Version 02 (A07)

Doctorat en sciences vétérinaires (Ph. D.)

Options :

Épidémiologie
Microbiologie
Pathologie
Pharmacologie
Reproduction
Programmes de formation professionnelle

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans un domaine des sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.
- Avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

2. Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon un cheminement sans option (segment 74) ou selon les options suivantes :

- option Microbiologie (segment 70),
- option Reproduction (segment 71),
- option Pathologie (segment 72),
- option Épidémologie (segment 73),
- option Pharmacologie (segment 75).

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70 Propre à l'option Microbiologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000 2 Ateliers de recherche
MMV 7001 2 Séminaires de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002 0 Examen général
MMV 7003 3 Recherche
MMV 7004 3 Recherche
MMV 7005 3 Recherche
MMV 7006 3 Recherche
MMV 7007 3 Recherche
MMV 7008 3 Recherche
MMV 7009 3 Recherche
MMV 7010 3 Recherche
MMV 7011 3 Recherche
MMV 7012 3 Recherche
MMV 7013 3 Recherche
MMV 7014 3 Recherche
MMV 7015 3 Recherche
MMV 7016 3 Recherche
MMV 7017 3 Recherche
MMV 7018 3 Recherche
MMV 7019 3 Recherche
MMV 7020 3 Recherche
MMV 7021 3 Recherche
MMV 7022 3 Recherche
MMV 7023 26 Thèse

Segment 71 Propre à l'option Reproduction

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000 2 Ateliers de recherche
MMV 7001 2 Séminaires de recherche

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002 0 Examen général
MMV 7003 3 Recherche
MMV 7004 3 Recherche
MMV 7005 3 Recherche
MMV 7006 3 Recherche
MMV 7007 3 Recherche
MMV 7008 3 Recherche
MMV 7009 3 Recherche
MMV 7010 3 Recherche
MMV 7011 3 Recherche
MMV 7012 3 Recherche
MMV 7013 3 Recherche
MMV 7014 3 Recherche
MMV 7015 3 Recherche
MMV 7016 3 Recherche
MMV 7017 3 Recherche
MMV 7018 3 Recherche
MMV 7019 3 Recherche
MMV 7020 3 Recherche
MMV 7021 3 Recherche
MMV 7022 3 Recherche
MMV 7023 26 Thèse

Segment 72 Propre à l'option Pathologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000 2 Ateliers de recherche
MMV 7001 2 Séminaires de recherche

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002 0 Examen général
MMV 7003 3 Recherche
MMV 7004 3 Recherche
MMV 7005 3 Recherche
MMV 7006 3 Recherche
MMV 7007 3 Recherche
MMV 7008 3 Recherche
MMV 7009 3 Recherche
MMV 7010 3 Recherche
MMV 7011 3 Recherche
MMV 7012 3 Recherche
MMV 7013 3 Recherche
MMV 7014 3 Recherche
MMV 7015 3 Recherche
MMV 7016 3 Recherche
MMV 7017 3 Recherche
MMV 7018 3 Recherche
MMV 7019 3 Recherche
MMV 7020 3 Recherche
MMV 7021 3 Recherche
MMV 7022 3 Recherche
MMV 7023 26 Thèse

Segment 73 Propre à l'option Épidémiologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche

et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000 2 Ateliers de recherche
MMV 7001 2 Séminaires de recherche

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002 0 Examen général
MMV 7003 3 Recherche
MMV 7004 3 Recherche
MMV 7005 3 Recherche
MMV 7006 3 Recherche
MMV 7007 3 Recherche
MMV 7008 3 Recherche
MMV 7009 3 Recherche
MMV 7010 3 Recherche
MMV 7011 3 Recherche
MMV 7012 3 Recherche
MMV 7013 3 Recherche
MMV 7014 3 Recherche
MMV 7015 3 Recherche
MMV 7016 3 Recherche
MMV 7017 3 Recherche
MMV 7018 3 Recherche
MMV 7019 3 Recherche
MMV 7020 3 Recherche
MMV 7021 3 Recherche
MMV 7022 3 Recherche
MMV 7023 26 Thèse

Segment 74 Propre au cheminement sans option

Tous les crédits du cheminement sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000 2 Ateliers de recherche
MMV 7001 2 Séminaires de recherche

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002 0 Examen général
MMV 7003 3 Recherche
MMV 7004 3 Recherche
MMV 7005 3 Recherche
MMV 7006 3 Recherche
MMV 7007 3 Recherche
MMV 7008 3 Recherche
MMV 7009 3 Recherche
MMV 7010 3 Recherche
MMV 7011 3 Recherche
MMV 7012 3 Recherche
MMV 7013 3 Recherche
MMV 7014 3 Recherche
MMV 7015 3 Recherche
MMV 7016 3 Recherche
MMV 7017 3 Recherche
MMV 7018 3 Recherche
MMV 7019 3 Recherche
MMV 7020 3 Recherche
MMV 7021 3 Recherche
MMV 7022 3 Recherche
MMV 7023 26 Thèse

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000 2 Ateliers de recherche
MMV 7001 2 Séminaires de recherche

Bloc 75B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002 0 Examen général
MMV 7003 3 Recherche
MMV 7004 3 Recherche
MMV 7005 3 Recherche
MMV 7006 3 Recherche
MMV 7007 3 Recherche
MMV 7008 3 Recherche
MMV 7009 3 Recherche
MMV 7010 3 Recherche
MMV 7011 3 Recherche
MMV 7012 3 Recherche
MMV 7013 3 Recherche
MMV 7014 3 Recherche
MMV 7015 3 Recherche
MMV 7016 3 Recherche
MMV 7017 3 Recherche
MMV 7018 3 Recherche
MMV 7019 3 Recherche
MMV 7020 3 Recherche
MMV 7021 3 Recherche
MMV 7022 3 Recherche
MMV 7023 26 Thèse

Programmes de formation professionnelle

Programme 2-580-6-0 Version 01 (H10)

Microprogramme Médecine vétérinaire, animaux de compagnie

Objectifs

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vété-

rinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
- avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
- aire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de un an.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

MMV 6507	1	Pharmacologie clinique vétérinaire 1
MMV 6551	3	Animaux de compagnie: médecine interne 1
MMV 6552	2	Animaux de compagnie: médecine interne 2
MMV 6553	2	Animaux de compagnie: médecine interne 3

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

MMV 5001F	1	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5001G	1	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5001H	1	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5002E	1	Ateliers de formation clinique vétérinaire
MMV 5002H	1	Ateliers de formation clinique vétérinaire
MMV 5003A	1	Activités dirigées vétérinaires
MMV 5003B	1	Activités dirigées vétérinaires
MMV 5003E	1	Activités dirigées vétérinaires
MMV 5003G	1	Activités dirigées vétérinaires

Bloc 70C

Option - Minimum 5 crédits, maximum 7 crédits.

MMV 6500A	1	Dermatologie 1 : introduction
MMV 6500B	1	Dermatologie 2 : dermatoses
MMV 6500C	1	Dermatologie 3 : maladies; traitements
MMV 6502A	1	Neurologie canine et féline 1
MMV 6502C	1	Neurologie clinique vétérinaire 3
MMV 6502E	2	Neurologie clinique canine et féline
MMV 6503A	2	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 1
MMV 6503B	1	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2
MMV 6504	1	Animaux de compagnie : thériogénologie 1
MMV 6505	1	Troubles du comportement félin
MMV 6506	1	Troubles du comportement canin
MMV 6508	1	Pharmacologie clinique vétérinaire 2
MMV 6509	1	Animaux de compagnie : urgentologie
MMV 6510A	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510B	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510C	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510D	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510E	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510F	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510G	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510H	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510I	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510J	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510K	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510L	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510M	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510N	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510O	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510P	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510Q	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510R	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510S	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510T	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510U	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510V	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510W	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510X	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510Y	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510Z	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6511	1	Petits mammifères de compagnie
MMV 6512	1	Herpétologie, aquariophilie vétérinaire
MMV 6513	1	Animaux de compagnie : radiologie 1
MMV 6514	1	Échocardiographie
MMV 6518A	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518B	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518C	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518D	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518E	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518F	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6520	2	Animaux de compagnie : oncologie
MMV 6522	2	Animaux de compagnie : zoonoses parasitaires
MMV 6524	2	Parasitoses chez les animaux de compagnie
MMV 6554	1	Échographie abdominale vétérinaire 1
MMV 6555	1	Échographie abdominale vétérinaire 2

Programme 2-592-6-0 Version 01 (A14)

Microprogramme Interface animal-homme-environnement et santé

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

-de comprendre et d'appliquer des outils pour décrire et analyser des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire, dont celles relatives aux zoonoses, aux toxi-infections alimentaires, à l'agroenvironnement et à la sécurité alimentaire;

-d'appliquer leurs compétences en accord avec une approche écosystémique de la santé qui tient compte du contexte global dans lequel évolue la santé publique vétérinaire (aspects socioculturels, politiques, économiques) à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C Introduction à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent durant la 1re année d'inscription au microprogramme
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6500	2	Méthodes quantitatives : études de cas
SPV 6510	2	Épidémiologie vétérinaire appliquée
SPV 6520	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6525	2	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV 6530	2	Écosystèmes et enjeux globaux en SPV
SPV 6550	1	Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6310	3	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO 6330	2	Protection de la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SPV 6501W	2	Analyse du risque en santé publique vétérinaire
SPV 6512	1	Outils informatiques en SPV
SPV 6516	1	Mesures d'urgence en SPV
SPV 6535	2	Santé mondiale et SPV
UQM 6814	3	Comm./prévention, promo./protect. santé (COM7814)

Programme 2-592-6-1 Version 01 (A14)

Microprogramme en interventions en santé publique vétérinaire

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- d'appliquer et développer des outils et des stratégies d'action adaptés aux réalités de la pratique en santé publique vétérinaire (design d'études épidémiologiques, d'enquêtes, de stratégies de surveillance, de collecte de données, de mesures d'urgence, de gestion, etc.) et de recommander des politiques et des mesures d'action pour la prévention et le contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire
- d'évaluer des programmes de prévention et de contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire (analyses d'efficacité, analyses coût-bénéfice et autres types d'évaluations)
- d'intégrer l'approche transdisciplinaire et multi-organisationnelle en affirmant un rôle de leadership à la pratique de la santé publique vétérinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (intervention en santé publique vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent durant la première année d'inscription au microprogramme
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Document additionnel à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6511	2	Design épidémiologique en SPV
SPV 6513	2	Surveillance et SPV
SPV 6514	2	Investigations et interventions en SPV
SPV 6515	2	Évaluation de programmes en SPV
SPV 6531	2	Économie des santés humaine et animale
SPV 6532	1	Gestion et administration en SPV

Bloc 70B

Option - 4 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6310	3	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO 6330	2	Protection de la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SPV 6501W	2	Analyse du risque en santé publique vétérinaire
SPV 6512	1	Outils informatiques en SPV
SPV 6516	1	Mesures d'urgence en SPV
SPV 6535	2	Santé mondiale et SPV
UQM 6814A	3	Comm./prévention, promo./protect. santé (COM7814)

Programme 2-590-1-1

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

Options:

Médecine des animaux de compagnie
Médecine bovine
Médecine équine
Médecine porcine
Médecine zoologique

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes; le sens de l'organisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Évaluation et sanction

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages. L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire. Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

Structure du programme

Le Certificat comporte 45 crédits. Il est offert selon les cinq options suivantes:

- option Médecine des animaux de compagnie (segment 70),
- option Médecine bovine (segment 71),
- option Médecine équine (segment 72),
- option Médecine porcine (segment 73),
- option Médecine zoologique (segment 74).

Segment 01 Cours obligatoires

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401A	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401B	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474	3	Séminaires de sciences cliniques

Segment 70 Propre à l'option Médecine des animaux de compagnie

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6406A	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406B	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406C	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie

MEV 6406D 2 Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406J 2 Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406K 2 Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6407A 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407B 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407C 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407D 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407G 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407H 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407J 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407K 2 Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6408D 2 Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408E 2 Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408F 2 Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408G 2 Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408H 2 Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6411A 2 Stage: ophtalmologie chez animaux de compagnie
MEV 6412A 2 Stage: imagerie médicale - animaux de compagnie
MEV 6412B 2 Stage : imagerie médicale animaux de compagnie
MEV 6413A 2 Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6413B 2 Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6413C 2 Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6413D 2 Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6419A 2 Stage: dermatologie chez animaux de compagnie
MEV 6419B 2 Stage: dermatologie chez animaux de compagnie
MEV 6422A 2 Stage: oncologie - animaux de compagnie
MEV 6422B 2 Stage: oncologie - animaux de compagnie
MEV 6424A 2 Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV 6424B 2 Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV 6451A 2 Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451B 2 Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451C 2 Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451D 2 Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451E 2 Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451F 2 Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6452A 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV 6452B 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV 6452C 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV 6452D 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV 6452E 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV 6452F 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV 6453A 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV 6453B 2 Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV 6453C 2 Stage : urgentologie et soins intensifs des animaux de comp. 2
MEV 6453D 2 Stage : urgentologie et soins intensifs des animaux de comp. 2
MEV 6453E 2 Stage : urgentologie et soins intensifs des animaux de comp. 2
MEV 6453F 2 Stage : urgentologie et soins intensifs des animaux de comp. 2
MEV 6454A 2 Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454B 2 Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454C 2 Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454D 2 Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454E 2 Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454F 2 Stage : pratiques privées animaux de compagnie

Segment 71 Propre à l'option Médecine bovine

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 71B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6400A 2 Stage : médecine interne bovine
MEV 6400B 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400C 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400D 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400E 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400F 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400G 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400H 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400J 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6400K 2 Stage: médecine interne bovine
MEV 6401A 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401B 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401C 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401D 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401E 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401F 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401G 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401H 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401J 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6401K 2 Stage : chirurgie bovine
MEV 6402A 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402B 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402C 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402D 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402E 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402F 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402G 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402H 2 Stage: reproduction bovine 1
MEV 6409A 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409B 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409G 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409H 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409J 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409K 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409L 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409M 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409N 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409O 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409P 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6409Q 2 Stage: obstétrique bovine
MEV 6421A 2 Stage: Médecine de population bovine 1

MEV 6421B 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421C 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421D 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421E 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421F 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421G 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421H 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421J 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421K 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421L 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421Q 2 Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6455A 2 Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6455B 2 Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6455C 2 Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6456A 2 Stage : ambulatoire bovins
MEV 6456B 2 Stage : ambulatoire bovins
MEV 6456C 2 Stage : ambulatoire bovins
MEV 6456D 2 Stage : ambulatoire bovins
MEV 6456E 2 Stage : ambulatoire bovins
MEV 6456F 2 Stage : ambulatoire bovins

Segment 72 Propre à l'option Médecine équine

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 72B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6403A 2 Stage: médecine interne équine
MEV 6403B 2 Stage: médecine interne équine
MEV 6403C 2 Stage: médecine interne équine
MEV 6403D 2 Stage : médecine interne équine
MEV 6403K 2 Stage: médecine interne équine
MEV 6404A 2 Stage : chirurgie équine
MEV 6404B 2 Stage : chirurgie équine
MEV 6404C 2 Stage : chirurgie équine
MEV 6404D 2 Stage : chirurgie équine
MEV 6404K 2 Stage : chirurgie équine
MEV 6405A 2 Stage: reproduction équine
MEV 6405B 2 Stage: reproduction équine
MEV 6405G 2 Stage: reproduction équine
MEV 6405H 2 Stage : reproduction équine
MEV 6414A 2 Stage: anesthésiologie soins intensifs équins
MEV 6414B 2 Stage: anesthésie équine
MEV 6414C 2 Stage : anesthésiologie soins intensifs équins
MEV 6414D 2 Stage : anesthésiologie soins intensifs équins
MEV 6420A 2 Stage: médecine sportive équine
MEV 6420B 2 Stage: médecine sportive équine
MEV 6420C 2 Stage: médecine sportive équine
MEV 6420D 2 Stage: médecine sportive équine
MEV 6420E 2 Stage: médecine sportive équine
MEV 6420F 2 Stage: médecine sportive équine
MEV 6457A 2 Stage : ambulatoire équin
MEV 6457B 2 Stage : ambulatoire équin
MEV 6457C 2 Stage : ambulatoire équin
MEV 6457D 2 Stage : ambulatoire équin
MEV 6457E 2 Stage : ambulatoire équin
MEV 6457F 2 Stage : ambulatoire équin
MEV 6458A 2 Stage : imagerie équine
MEV 6458B 2 Stage : imagerie équine
MEV 6458C 2 Stage : imagerie équine
MEV 6458D 2 Stage : imagerie équine
MEV 6458E 2 Stage : imagerie équine
MEV 6458F 2 Stage : imagerie équine
MEV 6459A 2 Stage: externe en pratique équine
MEV 6459B 2 Stage: externe en pratique équine
MEV 6459C 2 Stage: externe en pratique équine
MEV 6459D 2 Stage: externe en pratique équine
MEV 6459E 2 Stage: externe en pratique équine
MEV 6459F 2 Stage: externe en pratique équine

Segment 73 Propre à l'option Médecine porcine

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 73B Stages

Option - 40 crédits.

MMV 6462E 2 Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462F 2 Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462G 2 Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462H 2 Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462J 2 Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462K 2 Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6463E 2 Stage : production porcine
MMV 6463F 2 Stage : production porcine
MMV 6463G 2 Stage : production porcine
MMV 6463H 2 Stage : production porcine
MMV 6463J 2 Stage : production porcine
MMV 6463K 2 Stage : production porcine
PTM 6461E 2 Stage: pathologie porcine
PTM 6461F 2 Stage: pathologie porcine
PTM 6461G 2 Stage : pathologie porcine
PTM 6461H 2 Stage : pathologie porcine
PTM 6461J 2 Stage : pathologie porcine
PTM 6461K 2 Stage : pathologie porcine

Segment 74 Propre à l'option Médecine zoologique

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 74B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6416A 2 Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416B 2 Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416C 2 Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416D 2 Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416E 2 Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416F 2 Stage: anesthésie des animaux de zoo

MEV 6447A	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447B	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447C	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447D	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447E	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447F	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447G	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447H	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447J	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447K	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6450A	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450B	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450C	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450D	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450E	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450F	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450G	2	Stage : chirurgie aviaire
MEV 6450H	2	Stage : chirurgie aviaire
MEV 6450J	2	Stage : chirurgie aviaire
MEV 6450K	2	Stage : chirurgie aviaire
PTM 6453A	2	Stage: pathologie aviaire 1
PTM 6453B	2	Stage: pathologie aviaire 1
PTM 6458C	2	Stage: pathologie aviaire 2
PTM 6458D	2	Stage: pathologie aviaire 2
PTM 6458E	2	Stage: pathologie aviaire 2
PTM 6458F	2	Stage: pathologie aviaire 2

Programme 2-590-1-6 Version 00 (E10)

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.)

Options :

Médecine de population des bovins laitiers
Thériogénologie

Objectifs

Ce programme intensif de formation professionnelle (clinique) d'une durée d'une année vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux dans une discipline donnée, la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes et l'aptitude à la communication orale et écrite.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir complété un internat ou avoir une expérience jugée équivalente en pratique privée
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

Le Certificat I.P.S.A.V. comporte 45 crédits. Il est offert selon deux options :

- option Médecine de population des bovins laitiers (segment 70),
- option Thériogénologie (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Médecine de population des bovins laitiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 70B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6421A	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421B	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421C	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421D	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421E	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421F	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421G	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421H	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421J	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421K	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421L	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6421Q	2	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV 6474A	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474B	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474C	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474D	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474E	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474F	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474G	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474H	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6474J	2	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV 6475A	2	Stage: Médecine de population bovine 3

Segment 71 Propre à l'option Thériogénologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 71A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 71B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6402A	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402B	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402C	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402D	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402E	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402F	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402G	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402H	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6405A	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405B	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405G	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405H	2	Stage : reproduction équine
MEV 6408D	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408E	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408F	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408G	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408H	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6409A	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409B	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409G	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409H	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409J	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409K	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409L	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409M	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409N	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409O	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409P	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409Q	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6415C	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415D	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415E	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415F	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415G	2	Stage : reproduction bovine 2
MEV 6415H	2	Stage : reproduction bovine 2
PTM 6452A	2	Stage : microbiologie
PTM 6452C	2	Stage : microbiologie
PTM 6452D	2	Stage : microbiologie
PTM 6452E	2	Stage : microbiologie
PTM 6452F	2	Stage : microbiologie

D.E.S. en médecine vétérinaire

Options

Biomédecine vétérinaire 2-594-1-0

Diagnostic en laboratoire 2-597-1-0

Concentrations :
Microbiologie vétérinaire
Pathologie clinique

Pathologie vétérinaire 2-596-1-0

Sciences cliniques vétérinaires 2-590-1-2

Concentrations :
Anesthésiologie
Chirurgie (grands ou petits animaux)
Dermatologie
Imagerie médicale
Médecine de population animale (bovins laitiers)
Médecine interne (grands ou petits animaux)
Médecine zoologique
Neurologie
Thériogénologie
Urgentologie et soins intensifs

Sciences cliniques vétérinaires 2-590-1-3

Concentrations :
Comportement animal
Oncologie
Ophtalmologie

Programme 2-594-1-0 Version 01 (E16)

D.E.S. en médecine vétérinaire, Option Biomédecine vétérinaire

Objectifs

Option biomédecine vétérinaire

Cette option permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes scientifiques et/ou médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (Doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de travail de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un atout
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais serait souhaitable pour l'examen du collège de spécialité
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (Chapitre II, section VI). L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche. Il est offert selon l'option Biomédecine vétérinaire, incluant les concentrations suivantes :

- concentration Médecine des animaux de laboratoire (segment 70C1).
- concentration Pharmacotoxicologie (segment 70C2)

Segment 70C1 Biomédecine vétérinaire: concentration Médecine des animaux de labo

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C1B

Option - 12 crédits.

MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA 6614	3	Nutrition animale
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PAA 6621	3	Animaux de laboratoire 1
PAA 6622	3	Animaux de laboratoire 2
PAA 6623	1	Amphibiens et reptiles en recherche
PAA 6624	1	Poissons en recherche
PAA 6628	1	Caprins, ovins et porcins en recherche
PAA 6629	3	Techniques d'expérimentation animale

Bloc 70C1C

Choix - 6 crédits.

Cours à choisir parmi la liste de cours de programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire ou de l'Université de Montréal avec l'approbation du responsable.

Bloc 70C1D Stages

Obligatoire - 57 crédits.

PAA 6626A	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626B	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626C	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626D	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626E	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626F	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626G	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626H	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626J	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626K	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6627A	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627B	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627C	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627D	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627E	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627F	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627G	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627H	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627J	3	Stage: animaux de laboratoire 2

Bloc 70C1E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

MMV 6701	15	Travail dirigé

Bloc 70C1F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 70C2 Biomédecine vétérinaire: concentration Pharmacotoxicologie

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C2B

Option - 12 crédits.

PAA 6640	3	Analyse pharmacocinétique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2

PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHM 6004	1	Éléments de pharmacométrie
PTM 6650	3	Pathobiologie

Bloc 70C2C

Choix - 6 crédits.
Cours à choisir parmi la liste de cours de programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire ou de l'Université de Montréal avec l'approbation du responsable.

Bloc 70C2D Stages

Obligatoire - 72 crédits.

PAA 6641A	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641B	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641C	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641D	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641E	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641F	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641G	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641H	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641I	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641J	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641K	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641L	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641M	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641N	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641O	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641P	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641Q	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641R	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641S	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6642A	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642B	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642C	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642D	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642E	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire

Bloc 70C2E Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Programme 2-597-1-0 Version 01 (H93)

D.E.S. en médecine vétérinaire, Option Diagnostic en laboratoire

Objectifs

Option Diagnostic en laboratoire
Cette option permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (Doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (Chapitre II, section VI). L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision exceptionnelle de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

Le D.É.S. comporte 108 crédits. Il comprend des cours, des stages et des activités de

recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres). Il est offert selon l'option Diagnostic en laboratoire, incluant les concentrations suivantes :

- concentration Microbiologie vétérinaire (segment 70C1),
- concentration Pathologie clinique (segment 70C2).

Segment 70C1 Diagnostic en laboratoire: Microbiologie vétérinaire

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 90 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C1B

Option - 15 crédits.

MMV 6612	3	Analyse du risque
MMV 6670	2	Communication scientifique vétérinaire
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6604	3	Pathogenèse bactérienne 1
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6656	3	Hématologie vétérinaire
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6659	3	Lésions tumorales des animaux
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6677	1	Ateliers de recherche

Bloc 70C1C

Option - 3 crédits.

MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6677	3	Biochimie médicale vétérinaire
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6604	3	Pathogenèse bactérienne 1
PTM 6656	3	Hématologie vétérinaire
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1

Bloc 70C1D Stages 1

Option - 60 crédits.

PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6691A	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691B	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691C	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691D	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691E	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6692A	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692B	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692C	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692D	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692E	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6693A	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693B	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693C	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693D	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693E	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6696A	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696B	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696C	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696D	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696E	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696F	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6697A	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697B	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697C	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697D	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697E	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697F	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6698A	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698B	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698C	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698D	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698E	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698F	3	Stage : microbiologie 4

Bloc 70C1E Stages 2

Option - 12 crédits.

PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6694A	3	Stage : virologie
PTM 6694B	3	Stage : virologie
PTM 6694C	3	Stage : virologie
PTM 6694D	3	Stage : virologie
PTM 6694E	3	Stage : virologie
PTM 6699A	3	Stage : immunologie
PTM 6699B	3	Stage : immunologie
PTM 6699C	3	Stage : immunologie
PTM 6699D	3	Stage : immunologie
PTM 6699E	3	Stage : immunologie

Bloc 70C1FRecherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

MMV 6630E 3 Recherche clinique

Segment 70C2 Diagnostic en laboratoire: Pathologie clinique

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 108 crédits obligatoires.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées

MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C2B

Obligatoire - 27 crédits.

MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2

PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires

PTM 6610 3 Notions en pathologie clinique vétérinaire 1

PTM 6611 3 Notion en pathologie clinique vétérinaire 2

PTM 6612 3 Notions en pathologie clinique vétérinaire 3

PTM 6613 3 Lectures dirigées en pathologie clinique vétérinaire

PTM 6614 3 Discussions en pathologie clinique vétérinaire

PTM 6650 3 Pathobiologie

PTM 6659 3 Lésions tumorales des animaux

Bloc 70C2C Stages

Obligatoire - 63 crédits.

PTM 6615 3 Stage en histopathologie vétérinaire

PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1

PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1

PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1

PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1

PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1

PTM 6691A 3 Stage : laboratoire médical 2

PTM 6691B 3 Stage : laboratoire médical 2

PTM 6691C 3 Stage : laboratoire médical 2

PTM 6691D 3 Stage : laboratoire médical 2

PTM 6691E 3 Stage : laboratoire médical 2

PTM 6692A 3 Stage : laboratoire médical 3

PTM 6692B 3 Stage : laboratoire médical 3

PTM 6692C 3 Stage : laboratoire médical 3

PTM 6692D 3 Stage : laboratoire médical 3

PTM 6692E 3 Stage : laboratoire médical 3

PTM 6693A 3 Stage : laboratoire médical 4

PTM 6693B 3 Stage : laboratoire médical 4

PTM 6693C 3 Stage : laboratoire médical 4

PTM 6693D 3 Stage : laboratoire médical 4

PTM 6693E 3 Stage : laboratoire médical 4

Bloc 70C2D Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique

MMV 6630B 3 Recherche clinique

MMV 6630C 3 Recherche clinique

MMV 6630D 3 Recherche clinique

Programme 2-596-1-0 Version 01 (H93)

D.E.S. en médecine vétérinaire, Option Pathologie vétérinaire

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VI, articles 21 à 36). L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'in

Structure du programme

Le D.É.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).

Segment 70 Propre à l'option Pathologie vétérinaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 81 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées

MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA 6616 3 Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6602 3 Toxicopathologie
PTM 6604 3 Pathogenèse bactérienne 1
PTM 6605 3 Pathogenèse bactérienne 2
PTM 6650 3 Pathobiologie
PTM 6651 3 Pathologie systémique 1
PTM 6652 3 Pathologie systémique 2
PTM 6657 3 Pathologie systémique 3
PTM 6659 3 Lésions tumorales des animaux
PTM 6682 3 Pathologie systémique 4
PTM 6683 3 Pathologie systémique 5

Bloc 70C

Choix - 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA 6616 3 Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6602 3 Toxicopathologie
PTM 6650 3 Pathobiologie
PTM 6651 3 Pathologie systémique 1
PTM 6652 3 Pathologie systémique 2
PTM 6657 3 Pathologie systémique 3
PTM 6659 3 Lésions tumorales des animaux
PTM 6674 3 Épidémiologie 1
PTM 6675 3 Épidémiologie 2
PTM 6682 3 Pathologie systémique 4
PTM 6683 3 Pathologie systémique 5

Bloc 70D Stages 1

Option - 54 crédits.
Maximum cinq cours pour chacun des sigles suivants.

PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6679A 3 Stage : pathologie 2
PTM 6679B 3 Stage : pathologie 2
PTM 6679C 3 Stage : pathologie 2
PTM 6679D 3 Stage : pathologie 2
PTM 6679E 3 Stage : pathologie 2
PTM 6679F 3 Stage : pathologie 2
PTM 6680A 3 Stage : pathologie 3
PTM 6680B 3 Stage : pathologie 3
PTM 6680C 3 Stage : pathologie 3
PTM 6680D 3 Stage : pathologie 3
PTM 6680E 3 Stage : pathologie 3
PTM 6681A 3 Stage : pathologie 4
PTM 6681B 3 Stage : pathologie 4
PTM 6681C 3 Stage : pathologie 4
PTM 6681D 3 Stage : pathologie 4
PTM 6681E 3 Stage : pathologie 4
PTM 6681F 3 Stage : pathologie 4

Bloc 70E Stages 2

Option - 12 crédits.

PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Programme 2-590-1-2 Version 03 (H06)

D.E.S. en médecine vétérinaire, Option Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations)

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VI, articles 21 à 36). L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres). Il est offert selon les concentrations suivantes :

- concentration Chirurgie (segment 70),
- concentration Médecine interne (segment 71),
- concentration Thériogénologie (segment 72),
- concentration Médecine population animale - bovins laitiers (segment 73),
- concentration Anesthésiologie (segment 74),
- concentration Neurologie (segment 75),
- concentration Dermatologie (segment 76),
- concentration Imagerie médicale (segment 77),
- concentration Médecine zoologique (segment 78),
- concentration Urgentologie et soins intensifs (segment 79).

Segment 70 Propre à l'option Chirurgie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie 3
MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6610	2	Dermatologie 2
MEV 6611	2	Dermatologie 3
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4

MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619	3	Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 70D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3

MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662D	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662E	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672E	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6673A	3	Stage: médecine de population 3
MEV 6673B	3	Stage: médecine de population 3
MEV 6673C	3	Stage: médecine de population 3
MEV 6673D	3	Stage: médecine de population 3

MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A	3	Imagerie médicale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6680C	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 70E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1

MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6670A 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670B 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670C 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670D 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6679A 3 Stage : échocardiographie
MEV 6679B 3 Stage : échocardiographie
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Segment 71 Propre à l'option Médecine interne

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600 2 Anesthésiologie 1
MEV 6601 2 Anesthésiologie 2
MEV 6602 2 Anesthésiologie 3
MEV 6607 3 Neurologie 1
MEV 6609 2 Dermatologie 1
MEV 6610 2 Dermatologie 2
MEV 6611 2 Dermatologie 3
MEV 6612 1 Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181 0 Médecine interne 1.1
MEV 66182 2 Médecine interne 1.2
MEV 66191 0 Médecine interne 2.1
MEV 66192 2 Médecine interne 2.2
MEV 66201 0 Médecine interne 3.1
MEV 66202 2 Médecine interne 3.2
MEV 6623 3 Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626 3 Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628 3 Chirurgie spéciale
MEV 6656 3 Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657 1 Santé de la faune
MEV 6676 2 Dermatopathologie
MEV 6681 3 Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693 2 Médecine de population 1
MEV 6694 2 Médecine de population 2

MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 71C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619	3	Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 71D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4

MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662D	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662E	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2

MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 71E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639B 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639C 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639D 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639E 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639F 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6640A 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640B 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640C 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640D 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640E 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640F 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6641A 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641B 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641C 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641D 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641E 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641F 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6642A 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642B 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642C 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642D 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642E 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642F 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6643A 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643B 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643C 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643D 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643E 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643F 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6644A 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644B 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644C 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644D 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644E 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644F 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6645A 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645B 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645C 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645D 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645E 3 Stage : chirurgie 3

MEV 6645F 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6646A 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646B 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646C 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646D 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646E 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646F 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6648A 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648C 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648D 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648E 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6651A 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651B 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651C 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651D 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651E 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6659A 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659B 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659C 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6670A 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670B 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670C 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670D 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6679A 3 Stage : échocardiographie
MEV 6679B 3 Stage : échocardiographie
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 71F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Segment 72 Propre à l'option Thériogénologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 72B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie 3
MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6610	2	Dermatologie 2
MEV 6611	2	Dermatologie 3
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 72C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619	3	Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 72D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2

MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662D	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662E	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2

MEV 6664B 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664C 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664D 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6666A 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666B 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666C 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666D 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666E 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 72E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639B 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639C 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639D 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639E 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639F 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6640A 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640B 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640C 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640D 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640E 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640F 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6641A 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641B 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641C 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641D 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641E 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641F 3 Stage : médecine interne 3

MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1

PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 72F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Segment 73 Propre à l'option Médecine pop. animale - bovins laitiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600 2 Anesthésiologie 1
MEV 6601 2 Anesthésiologie 2
MEV 6602 2 Anesthésiologie 3
MEV 6607 3 Neurologie 1
MEV 6609 2 Dermatologie 1
MEV 6610 2 Dermatologie 2
MEV 6611 2 Dermatologie 3
MEV 6612 1 Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181 0 Médecine interne 1.1
MEV 66182 2 Médecine interne 1.2
MEV 66191 0 Médecine interne 2.1
MEV 66192 2 Médecine interne 2.2
MEV 66201 0 Médecine interne 3.1
MEV 66202 2 Médecine interne 3.2
MEV 6623 3 Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626 3 Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628 3 Chirurgie spéciale
MEV 6656 3 Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657 1 Santé de la faune
MEV 6676 2 Dermatopathologie
MEV 6681 3 Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693 2 Médecine de population 1
MEV 6694 2 Médecine de population 2
MEV 6695 2 Médecine de population 3
MEV 6696 2 Médecine de population 4
MMV 6610 3 Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635 3 Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619 3 Biologie de la reproduction
PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 73C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607 3 Neurologie 1
MEV 6612 1 Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623 3 Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626 3 Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628 3 Chirurgie spéciale
MEV 6633 3 Neuropathologie
MEV 6657 1 Santé de la faune
MEV 6676 2 Dermatopathologie
MEV 6681 3 Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693 2 Médecine de population 1
MEV 6694 2 Médecine de population 2
MEV 6695 2 Médecine de population 3
MEV 6696 2 Médecine de population 4
MMV 6610 3 Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619 3 Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635 3 Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616 3 Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650 3 Pathobiologie
PTM 6658 4 Immunologie vétérinaire
PTM 6674 3 Épidémiologie 1
PTM 6675 3 Épidémiologie 2

Bloc 73D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A 3 Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B 3 Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C 3 Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D 3 Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E 3 Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F 3 Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A 3 Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B 3 Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C 3 Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D 3 Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E 3 Stage : médecine zoologique 3

MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1

MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6660A 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660B 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660C 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660D 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660E 3 Stage : neurologie 2
MEV 6661A 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661B 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661C 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661D 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661E 3 Stage : neurologie 3
MEV 6662A 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662B 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662C 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662D 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662E 3 Stage : neurologie 4
MEV 6663A 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663B 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663C 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663D 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663E 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6664A 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664B 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664C 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664D 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6666A 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666B 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666C 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666D 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666E 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 73E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1

MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1

MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 73F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 74 Propre à l'option Anesthésiologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 74B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie 3
MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6610	2	Dermatologie 2
MEV 6611	2	Dermatologie 3
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 74C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619	3	Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 74D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4

MEV 6651A 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651B 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651C 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651D 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651E 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6652A 3 Stage : anesthésie 2
MEV 6652B 3 Stage : anesthésie 2
MEV 6652C 3 Stage : anesthésie 2
MEV 6652D 3 Stage : anesthésie 2
MEV 6652E 3 Stage : anesthésie 2
MEV 6653A 3 Stage : anesthésie 3
MEV 6653B 3 Stage : anesthésie 3
MEV 6653C 3 Stage : anesthésie 3
MEV 6653D 3 Stage : anesthésie 3
MEV 6653E 3 Stage : anesthésie 3
MEV 6654A 3 Stage : anesthésie 4
MEV 6654B 3 Stage : anesthésie 4
MEV 6654C 3 Stage : anesthésie 4
MEV 6654D 3 Stage : anesthésie 4
MEV 6654E 3 Stage : anesthésie 4
MEV 6659A 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659B 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659C 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6660A 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660B 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660C 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660D 3 Stage : neurologie 2
MEV 6660E 3 Stage : neurologie 2
MEV 6661A 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661B 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661C 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661D 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661E 3 Stage : neurologie 3
MEV 6662A 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662B 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662C 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662D 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662E 3 Stage : neurologie 4
MEV 6663A 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663B 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663C 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663D 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663E 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6664A 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664B 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664C 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664D 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6666A 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666B 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666C 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666D 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666E 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale

MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 74E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639B 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639C 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639D 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639E 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639F 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6640A 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640B 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640C 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640D 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640E 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640F 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6641A 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641B 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641C 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641D 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641E 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641F 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6642A 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642B 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642C 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642D 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642E 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642F 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6643A 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643B 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643C 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643D 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643E 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643F 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6644A 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644B 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644C 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644D 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644E 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644F 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6645A 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645B 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645C 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645D 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645E 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645F 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6646A 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646B 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646C 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646D 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646E 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646F 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6648A 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648C 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648D 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648E 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6651A 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651B 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651C 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651D 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651E 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6659A 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659B 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659C 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1

MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6670A 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670B 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670C 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670D 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6679A 3 Stage : échocardiographie
MEV 6679B 3 Stage : échocardiographie
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 74F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Segment 75 Propre à l'option Neurologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 75B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600 2 Anesthésiologie 1
MEV 6601 2 Anesthésiologie 2
MEV 6602 2 Anesthésiologie 3
MEV 6607 3 Neurologie 1
MEV 6609 2 Dermatologie 1
MEV 6610 2 Dermatologie 2
MEV 6611 2 Dermatologie 3
MEV 6612 1 Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181 0 Médecine interne 1.1
MEV 66182 2 Médecine interne 1.2
MEV 66191 0 Médecine interne 2.1
MEV 66192 2 Médecine interne 2.2
MEV 66201 0 Médecine interne 3.1
MEV 66202 2 Médecine interne 3.2
MEV 6623 3 Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626 3 Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628 3 Chirurgie spéciale
MEV 6656 3 Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657 1 Santé de la faune
MEV 6676 2 Dermatopathologie
MEV 6681 3 Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693 2 Médecine de population 1
MEV 6694 2 Médecine de population 2
MEV 6695 2 Médecine de population 3
MEV 6696 2 Médecine de population 4
MMV 6610 3 Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635 3 Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619 3 Biologie de la reproduction

PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 75C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619	3	Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 75D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1

MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662D	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662E	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie

MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 75E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639B 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639C 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639D 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639E 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639F 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6640A 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640B 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640C 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640D 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640E 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640F 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6641A 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641B 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641C 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641D 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641E 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641F 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6642A 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642B 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642C 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642D 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642E 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642F 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6643A 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643B 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643C 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643D 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643E 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643F 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6644A 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644B 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644C 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644D 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644E 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644F 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6645A 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645B 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645C 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645D 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645E 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645F 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6646A 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646B 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646C 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646D 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646E 3 Stage : chirurgie 4

MEV 6646F 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6648A 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648C 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648D 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648E 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6651A 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651B 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651C 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651D 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651E 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6659A 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659B 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659C 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6670A 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670B 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670C 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670D 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6679A 3 Stage : échocardiographie
MEV 6679B 3 Stage : échocardiographie
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 75F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Segment 76 Propre à l'option Dermatologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 76B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600 2 Anesthésiologie 1
MEV 6601 2 Anesthésiologie 2
MEV 6602 2 Anesthésiologie 3
MEV 6607 3 Neurologie 1
MEV 6609 2 Dermatologie 1
MEV 6610 2 Dermatologie 2

MEV 6611	2	Dermatologie 3
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 76C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619	3	Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 76D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1

MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662D	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662E	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4

MEV 6666D 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666E 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 76E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639B 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639C 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639D 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639E 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639F 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6640A 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640B 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640C 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640D 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640E 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640F 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6641A 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641B 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641C 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641D 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641E 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641F 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6642A 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642B 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642C 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642D 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642E 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642F 3 Stage : médecine interne 4

MEV 6643A 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643B 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643C 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643D 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643E 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643F 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6644A 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644B 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644C 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644D 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644E 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644F 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6645A 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645B 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645C 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645D 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645E 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645F 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6646A 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646B 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646C 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646D 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646E 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646F 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6648A 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648C 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648D 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648E 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6651A 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651B 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651C 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651D 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651E 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6659A 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659B 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659C 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6670A 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670B 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670C 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670D 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6679A 3 Stage : échocardiographie
MEV 6679B 3 Stage : échocardiographie
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 76F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 77 Propre à l'option Imagerie médicale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 77B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie 3
MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6610	2	Dermatologie 2
MEV 6611	2	Dermatologie 3
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 77C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

Bloc 77D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1

MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662D	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662E	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4

MEV 6666D 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666E 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 77E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639B 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639C 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639D 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639E 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639F 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6640A 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640B 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640C 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640D 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640E 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640F 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6641A 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641B 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641C 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641D 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641E 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641F 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6642A 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642B 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642C 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642D 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642E 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642F 3 Stage : médecine interne 4

MEV 6643A 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643B 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643C 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643D 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643E 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643F 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6644A 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644B 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644C 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644D 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644E 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644F 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6645A 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645B 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645C 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645D 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645E 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645F 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6646A 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646B 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646C 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646D 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646E 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646F 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6648A 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648C 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648D 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648E 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6651A 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651B 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651C 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651D 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651E 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6659A 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659B 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659C 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6670A 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670B 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670C 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670D 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6679A 3 Stage : échocardiographie
MEV 6679B 3 Stage : échocardiographie
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 77F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 78 Propre à l'option Médecine zoologique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 78B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie 3
MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6610	2	Dermatologie 2
MEV 6611	2	Dermatologie 3
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 78C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607	3	Neurologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619	3	Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6658	4	Immunologie vétérinaire
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 78D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4

MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2

MEV 6660E 3 Stage : neurologie 2
MEV 6661A 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661B 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661C 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661D 3 Stage : neurologie 3
MEV 6661E 3 Stage : neurologie 3
MEV 6662A 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662B 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662C 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662D 3 Stage : neurologie 4
MEV 6662E 3 Stage : neurologie 4
MEV 6663A 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663B 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663C 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663D 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6663E 3 Stage : dermatologie 1
MEV 6664A 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664B 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664C 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6664D 3 Stage : dermatologie 2
MEV 6666A 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666B 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666C 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666D 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6666E 3 Stage : dermatologie 4
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672D 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672E 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6673A 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673B 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673C 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6673D 3 Stage: médecine de population 3
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A 3 Imagerie médicale
MEV 6680B 3 Imagerie médicale
MEV 6680C 3 Imagerie médicale
MEV 6682A 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 78E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1

MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine

MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 78F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Segment 79 Propre à l'option Urgentologie et soins intensifs

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 79B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6601 2 Anesthésiologie 2
MEV 6602 2 Anesthésiologie 3
MEV 6607 3 Neurologie 1
MEV 6609 2 Dermatologie 1
MEV 6610 2 Dermatologie 2
MEV 6611 2 Dermatologie 3
MEV 6612 1 Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181 0 Médecine interne 1.1
MEV 66182 2 Médecine interne 1.2
MEV 66191 0 Médecine interne 2.1
MEV 66192 2 Médecine interne 2.2
MEV 66201 0 Médecine interne 3.1
MEV 66202 2 Médecine interne 3.2
MEV 6623 3 Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626 3 Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628 3 Chirurgie spéciale
MEV 6656 3 Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657 1 Santé de la faune
MEV 6676 2 Dermatopathologie
MEV 6681 3 Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693 2 Médecine de population 1
MEV 6694 2 Médecine de population 2
MEV 6695 2 Médecine de population 3
MEV 6696 2 Médecine de population 4
MMV 6610 3 Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635 3 Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619 3 Biologie de la reproduction
PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 79C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6607 3 Neurologie 1
MEV 6612 1 Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623 3 Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626 3 Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628 3 Chirurgie spéciale
MEV 6633 3 Neuropathologie
MEV 6657 1 Santé de la faune
MEV 6676 2 Dermatopathologie
MEV 6681 3 Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693 2 Médecine de population 1
MEV 6694 2 Médecine de population 2
MEV 6695 2 Médecine de population 3
MEV 6696 2 Médecine de population 4
MMV 6610 3 Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611 3 Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6619 3 Toxicologie agroalimentaire
MMV 6635 3 Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616 3 Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650 3 Pathobiologie
PTM 6658 4 Immunologie vétérinaire
PTM 6674 3 Épidémiologie 1
PTM 6675 3 Épidémiologie 2

Bloc 79D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1

MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage ; médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2

MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662D	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662E	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672E	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6673A	3	Stage: médecine de population 3
MEV 6673B	3	Stage: médecine de population 3
MEV 6673C	3	Stage: médecine de population 3
MEV 6673D	3	Stage: médecine de population 3
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674C	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675B	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675C	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680A	3	Imagerie médicale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6680C	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie

MEV 6682B 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682C 3 Stage : dermatopathologie
MEV 6682D 3 Stage : dermatopathologie
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1

Bloc 79E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F 3 Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639B 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639C 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639D 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639E 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6639F 3 Stage : médecine interne 1
MEV 6640A 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640B 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640C 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640D 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640E 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6640F 3 Stage : médecine interne 2
MEV 6641A 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641B 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641C 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641D 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641E 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6641F 3 Stage : médecine interne 3
MEV 6642A 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642B 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642C 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642D 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642E 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642F 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6643A 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643B 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643C 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643D 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643E 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6643F 3 Stage : chirurgie 1
MEV 6644A 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644B 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644C 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644D 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644E 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644F 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6645A 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645B 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645C 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645D 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645E 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6645F 3 Stage : chirurgie 3
MEV 6646A 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646B 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646C 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646D 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646E 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6646F 3 Stage : chirurgie 4
MEV 6648A 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648C 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648D 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6648E 3 Stage : ophtalmologie
MEV 6651A 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651B 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651C 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651D 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6651E 3 Stage : anesthésie 1
MEV 6659A 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659B 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659C 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659D 3 Stage : neurologie 1
MEV 6659E 3 Stage : neurologie 1
MEV 6667A 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667B 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667C 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667D 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667E 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667F 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667G 3 Stage : radiologie 1
MEV 6667H 3 Stage : radiologie 1
MEV 6668A 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668B 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668C 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668D 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668E 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668F 3 Stage : radiologie 2
MEV 6668G 3 Stage : radiologie 2

MEV 6668H 3 Stage : radiologie 2
MEV 6669A 3 Stage : échographie
MEV 6669B 3 Stage : échographie
MEV 6669C 3 Stage : échographie
MEV 6669D 3 Stage : échographie
MEV 6669E 3 Stage : échographie
MEV 6669F 3 Stage : échographie
MEV 6669G 3 Stage : échographie
MEV 6669H 3 Stage : échographie
MEV 6670A 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670B 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670C 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6670D 3 Stage : imagerie alternative
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6679A 3 Stage : échocardiographie
MEV 6679B 3 Stage : échocardiographie
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B 3 Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678B 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678C 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678D 3 Stage : pathologie 1
PTM 6678E 3 Stage : pathologie 1
PTM 6690A 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E 3 Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695B 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695C 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695D 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695E 3 Stage : microbiologie 1
PTM 6695F 3 Stage : microbiologie 1

Bloc 79F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique
MMV 6630E 3 Recherche clinique

Programme 2-590-1-3 Version 04 (A16)

D.E.S. en médecine vétérinaire, Option Sciences cliniques vétérinaires (6 concentrations)

Objectifs

Option Sciences cliniques vétérinaires

Cette option de formation professionnelle longue permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (Doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais serait souhaitable pour l'examen du collège de spécialité
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

- L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).
- L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
- En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
- Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider

d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S.

- Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S. en médecine vétérinaire comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres). L'option Sciences cliniques vétérinaires est constituée de cours obligatoires, à option ou au choix, de stages à option ou au choix et d'activités de recherche. Les proportions, en terme de crédits, attribuées à chacune de ces activités varient selon les concentrations suivantes :

- concentration Comportement animal (segment 01 et segment 70C1),
- concentration Oncologie (segment 01 et segment 70C2),
- concentration Ophtalmologie (segment 01 et segment 70C3),
- concentration Gestion de la santé bovine (segment 01 et segment 70C4),
- concentration Dentisterie vétérinaire (segment 01 et segment 70C5).
- concentration Médecine sportive et rééducation (segment 01 et segment 70C6)

Notez que d'autres concentrations sont offertes sous le numéro du programme d'études 2-590-1-2.

Segment 01 Tronc commun

Cours obligatoires pour toutes les concentrations.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682 3 Séminaires d'études spécialisées

MMV 6685 3 Techniques : laboratoire et diagnostic

Segment 70C1 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : comportement animal

Les crédits de cette concentration, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 84 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

MEV 6729 3 Comportement 1

MEV 6730 3 Comportement 2

Bloc 70C1B

Option - 6 crédits.

Cours à choisir parmi la liste des cours de programmes d'études des DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable

Bloc 70C1C Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique

MMV 6630B 3 Recherche clinique

MMV 6630C 3 Recherche clinique

MMV 6630D 3 Recherche clinique

Bloc 70C1D Stages

Option - 60 crédits.

MEV 6701A 3 Stage: comportement animal 1

MEV 6701B 3 Stage: comportement animal 1

MEV 6701C 3 Stage: comportement animal 1

MEV 6701D 3 Stage: comportement animal 1

MEV 6701E 3 Stage: comportement animal 1

MEV 6701F 3 Stage: comportement animal 1

MEV 6702A 3 Stage: comportement animal 2

MEV 6702B 3 Stage: comportement animal 2

MEV 6702C 3 Stage: comportement animal 2

MEV 6702D 3 Stage: comportement animal 2

MEV 6702E 3 Stage: comportement animal 2

MEV 6702F 3 Stage: comportement animal 2

MEV 6703A 3 Stage: comportement animal 3

MEV 6703B 3 Stage: comportement animal 3

MEV 6703C 3 Stage: comportement animal 3

MEV 6703D 3 Stage: comportement animal 3

MEV 6703E 3 Stage: comportement animal 3

MEV 6703F 3 Stage: comportement animal 3

MEV 6704A 3 Stage: comportement animal 4

MEV 6704B 3 Stage: comportement animal 4

MEV 6704C 3 Stage: comportement animal 4

MEV 6704D 3 Stage: comportement animal 4

MEV 6704E 3 Stage: comportement animal 4

MEV 6704F 3 Stage: comportement animal 4

Bloc 70C1E Stages

Option - 18 crédits.

Stages à choisir parmi la liste de stages des programmes d'études de DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

Segment 70C2 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : oncologie

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 81 crédits à option.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 9 crédits.

MEV 6708 3 Oncologie 1

MEV 6709 3 Oncologie 2

MEV 6710 3 Oncologie 3

Bloc 70C2B

Option - 3 crédits.

Cours à choisir parmi la liste de cours des programmes d'études de DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

Bloc 70C2C Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique

MMV 6630B 3 Recherche clinique

MMV 6630C 3 Recherche clinique

MMV 6630D 3 Recherche clinique

Bloc 70C2D Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6711A 3 Stage : oncologie 1

MEV 6711B 3 Stage : oncologie 1

MEV 6711C 3 Stage : oncologie 1

MEV 6711D 3 Stage : oncologie 1

MEV 6711E 3 Stage : oncologie 1
MEV 6711F 3 Stage : oncologie
MEV 6712A 3 Stage : oncologie 2
MEV 6712B 3 Stage : oncologie 2
MEV 6712C 3 Stage : oncologie 2
MEV 6712D 3 Stage : oncologie 2
MEV 6712E 3 Stage : oncologie 2
MEV 6712F 3 Stage : oncologie 2
MEV 6713A 3 Stage : oncologie 3
MEV 6713B 3 Stage : oncologie 3
MEV 6713C 3 Stage : oncologie 3
MEV 6713D 3 Stage : oncologie 3
MEV 6713E 3 Stage : oncologie 3
MEV 6713F 3 Stage : oncologie 3
MEV 6714A 3 Stage : oncologie 4
MEV 6714B 3 Stage : oncologie 4
MEV 6714C 3 Stage : oncologie 4
MEV 6714D 3 Stage : oncologie 4
MEV 6714E 3 Stage : oncologie 4
MEV 6714F 3 Stage : oncologie 4
MEV 6715A 3 Stage : oncopathologie
MEV 6715B 3 Stage : oncopathologie
MEV 6715C 3 Stage : oncopathologie
MEV 6715D 3 Stage : oncopathologie
MEV 6716A 3 Stage : radio-oncologie
MEV 6716B 3 Stage : radio-oncologie
MEV 6716C 3 Stage : radio-oncologie
MEV 6716D 3 Stage : radio-oncologie

Segment 70C3 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : ophtalmologie

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 70C3A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6717 3 Ophtalmologie 1
MEV 6718 3 Ophtalmologie 2
MEV 6719 3 Ophtalmologie 3
MEV 6720 3 Ophtalmologie 4

Bloc 70C3B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

Bloc 70C3C Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6721A 3 Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721B 3 Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721C 3 Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721D 3 Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721E 3 Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721F 3 Stage : ophtalmologie 1
MEV 6722A 3 Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722B 3 Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722C 3 Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722D 3 Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722E 3 Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722F 3 Stage : ophtalmologie 2
MEV 6723A 3 Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723B 3 Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723C 3 Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723D 3 Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723E 3 Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723F 3 Stage : ophtalmologie 3
MEV 6724A 3 Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724B 3 Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724C 3 Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724D 3 Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724E 3 Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724F 3 Stage : ophtalmologie 4
MEV 6725A 3 Stage: histopathologie ophtalmique
MEV 6725B 3 Stage: histopathologie ophtalmique
MEV 6726A 3 Stage: électrodiagnostic ophtalmique
MEV 6726B 3 Stage: électrodiagnostic ophtalmique
MEV 6727A 3 Stage: imagerie médicale ophtalmique
MEV 6727B 3 Stage: imagerie médicale ophtalmique
MEV 6728A 3 Stage: tests diagnostiques ophtalmiques
MEV 6728B 3 Stage: tests diagnostiques ophtalmiques

Segment 70C4 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : gestion de la santé bovine

Les crédits de l'option, avec le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option attribués à des stages.

Bloc 70C4A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6603 2 Gestion santé bovine 1
MEV 6604 2 Médecine et chirurgie bovine avancée
MEV 6693 2 Médecine de population 1
PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6674 3 Épidémiologie 1

Bloc 70C4B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique

Bloc 70C4C Stages

Obligatoire - 78 crédits.

MEV 6635A 3 Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C 3 Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6642A 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642B 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6642C 3 Stage : médecine interne 4
MEV 6644A 3 Stage : chirurgie 2

MEV 6644B 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6644C 3 Stage : chirurgie 2
MEV 6671A 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671B 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671C 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671D 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6671E 3 Stage: médecine de population 1
MEV 6672A 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672B 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6672C 3 Stage: médecine de population 2
MEV 6674A 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B 3 Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A 3 Stage: analyse en santé animale
MEV 6684A 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E 3 Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F 3 Stage: médecine ambulatoire bovine

Segment 70C5 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : dentisterie vétérinaire

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6731 3 Dentisterie vétérinaire 1
MEV 6732 3 Dentisterie vétérinaire 2
MEV 6733 3 Dentisterie vétérinaire 3
MEV 6734 3 Dentisterie vétérinaire 4

Bloc 70C5B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique

Bloc 70C5C Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6740A 3 Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740B 3 Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740C 3 Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740D 3 Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740E 3 Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740F 3 Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6741A 3 Stage: médecine dentaire
MEV 6741B 3 Stage: médecine dentaire
MEV 6741C 3 Stage: médecine dentaire
MEV 6741D 3 Stage: médecine dentaire
MEV 6741E 3 Stage: médecine dentaire
MEV 6741F 3 Stage: médecine dentaire
MEV 6742A 3 Stage: parondontologie 1
MEV 6742B 3 Stage: parondontologie 1
MEV 6742C 3 Stage: parondontologie 1
MEV 6742D 3 Stage: parondontologie 1
MEV 6742E 3 Stage: parondontologie 1
MEV 6742F 3 Stage: parondontologie 1
MEV 6743A 3 Stage: parodontologie 2
MEV 6743B 3 Stage: parodontologie 2
MEV 6743C 3 Stage: parodontologie 2
MEV 6743D 3 Stage: parodontologie 2
MEV 6743E 3 Stage: parodontologie 2
MEV 6743F 3 Stage: parodontologie 2
MEV 6744A 3 Stage: endodontie
MEV 6744B 3 Stage: endodontie
MEV 6745A 3 Stage: chirurgie bucco-dentaire
MEV 6745B 3 Stage: chirurgie bucco-dentaire
MEV 6746A 3 Stage: orthodontie et prosthodontie
MEV 6746B 3 Stage: orthodontie et prosthodontie
MEV 6747A 3 Stage: dentisterie des autres animaux
MEV 6747B 3 Stage: dentisterie des autres animaux

Segment 70C6 Propre à l'option Sc. clin.vét. : médecine sportive et rééducation

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 70C6A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6750 3 Médecine sportive équine 1
MEV 6751 3 Médecine sportive équine 2
MEV 6752 3 Médecine sportive équine 3
PTM 6601 3 Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 70C6B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A 3 Recherche clinique
MMV 6630B 3 Recherche clinique
MMV 6630C 3 Recherche clinique
MMV 6630D 3 Recherche clinique

Bloc 70C6C Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6755A 3 Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755B 3 Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755C 3 Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755D 3 Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755E 3 Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755F 3 Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6756A 3 Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756B 3 Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756C 3 Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756D 3 Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756E 3 Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756F 3 Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6757A 3 Stage: Médecine sportive équine 3

MEV 6757B	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757C	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757D	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757E	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757F	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6758A	3	Stage: Imagerie sportive équine
MEV 6758B	3	Stage: Imagerie sportive équine
MEV 6759A	3	Stage: Chirurgie équine
MEV 6759B	3	Stage: Chirurgie équine
MEV 6760A	3	Stage: Médecine interne équine
MEV 6760B	3	Stage: Médecine interne équine
MEV 6761	3	Stage: Anesthésie et analgésie chez le cheval
MEV 6762	3	Stage: Neurologie

Programme 2-581-1-1 Version 01 (H11)

Maîtrise en sciences vétérinaires (M.Sc.) - Sans mémoire

Options :

Pathologie et microbiologie
Santé publique vétérinaire

Objectifs

Option Pathologie et microbiologie
L'Option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.
Option Santé publique vétérinaire
Le programme a pour objectif de former des professionnels préparés aux enjeux spécifiques de la pratique en santé publique et capables de répondre aux défis grandissants posés par l'évolution de l'interface des populations animales et humaines, tant aux niveaux provincial, régional qu'international. Il privilégie une approche appliquée, transdisciplinaire et sensible aux problématiques internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais
- Avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche De plus, pour être admissible à l'option Santé publique, le candidat doit :
- avoir complété le Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme, environnement et santé et 8 crédits du Microprogramme de 2ecycle (interventions en santé publique vétérinaire, offert à compter de l'hiver 2012.
- avoir obtenu au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- et, pour la modalité avec travaux dirigés, avoir une expérience professionnelle en santé publique vétérinaire reconnue par le comité d'admission. Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de stage ou de travaux dirigés.

Pour les étudiants n'ayant pas suivi le programme de D.M.V., une scolarité complémentaire pourra être exigée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

Structure du programme

La Maîtrise sans mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options : option Pathologie et microbiologie (segment 80), option Santé publique vétérinaire qui est offerte avec stage ou travaux dirigés (segment 81).

Segment 80 Propre à l'option Pathologie et microbiologie

Tous les crédits de l'Option sont à option, de 15 à 17 crédits sont attribués à des travaux dirigés.

Bloc 80A

Option - Minimum 28 crédits, maximum 30 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté. .

Bloc 80B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 17 crédits.

MMV 6700	17	Travaux dirigés
MMV 6701	15	Travail dirigé

Segment 81 Propre à l'option Santé publique vétérinaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 8 crédits à option et 15 crédits de stage ou de travaux dirigés.

Bloc 81A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6500	2	Méthodes quantitatives : études de cas
SPV 6510	2	Épidémiologie vétérinaire appliquée
SPV 6520	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6525	2	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV 6530	2	Écosystèmes et enjeux globaux en SPV
SPV 6550	1	Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 81B

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6511	2	Design épidémiologique en SPV
SPV 6513	2	Surveillance et SPV
SPV 6514	2	Investigations et interventions en SPV
SPV 6515	2	Évaluation de programmes en SPV
SPV 6531	2	Économie des santés humaine et animale
SPV 6532	1	Gestion et administration en SPV

Bloc 81C

Option - 8 crédits.

PTM 4912	2	Éthique en santé publique
SPV 4903	2	Analyse du risque en médecine vétérinaire
SPV 6512	1	Outils informatiques en SPV
SPV 6516	1	Mesures d'urgence en SPV
SPV 6535	2	Santé mondiale et SPV

Bloc 81D Stage

Obligatoire - 15 crédits.

SPV 6600	15	Stage en SPV

Bloc 81D Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

SPV 6599	15	Travaux dirigés en SPV

Table des matières

Introduction et Direction		8-1
Programmes		
2-600-1-1	Maîtrise en musique (M.A.)	8-1
2-605-1-1	Maîtrise en musique - Interprétation (M. Mus.)	8-2
2-610-1-1	Maîtrise en musique - Composition et création sonore (M. Mus.)	8-3
2-605-1-2	D.E.S.S. en musique - Interprétation	8-4
2-606-1-0	D.E.S.S. en musique - Répertoire d'orchestre	8-5
2-606-1-1	D.E.S.S. en musique - Répertoire d'orchestre II	8-5
2-600-1-3	D.E.S.S. en médiation de la musique	8-6
2-615-1-2	D.E.S.S. en musiques numériques	8-6
2-600-6-3	Microprogramme en médiation de la musique	8-7
2-600-6-0	Microprogramme en enseignement instrumental	8-8
3-600-1-2	Doctorat en musique (Ph. D.)	8-9
3-605-1-1	Doctorat en musique - Interprétation (D. Mus.)	8-10
3-610-1-1	Doctorat en musique - Composition et création sonore (D. Mus.)	8-11
3-605-1-2	D.É.P.A. en musique - Interprétation	8-12
3-610-1-2	D.É.P.A. en musique - Composition pour l'écran et la scène	8-13

Information à jour le 26 septembre 2016

FACULTÉ DE MUSIQUE

Introduction

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal a contribué au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

La mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

– La formation de créateurs, d'interprètes, de pédagogues, d'animateurs et de chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des cycles supérieurs;
– La recherche menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression;
– La contribution à la vie musicale de la société par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que par des diffusions et publications sous toutes les formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique s'appuie sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 40 professeurs réguliers et de ses quelque 120 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille près de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.E.S.S., du D.É.P.A. et du doctorat. Elle dispose aussi d'un centre de recherche, l'OICRM (Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique), qui réunit plus d'une centaine de chercheurs en musique d'universités québécoises, canadiennes et étrangères.

Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

Activités publiques

Les activités publiques de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers et avec les différents ensembles (OUM, Big Band, etc.).

Coordonnées générales de la Faculté

Adresse civique

Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2T2

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B-338
Téléphone : 514 343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
www.musique.umontreal.ca

Pour information

Programmes de deuxième cycle : 514 343-6111, poste 5548
Programmes de troisième cycle : 514 343-7998

Direction

Doyenne : Isabelle Panneton

Vice-doyenne aux études en interprétation et au soutien à la réussite étudiante : Christiane Laflamme
Vice-doyenne aux études en composition et création sonore et aux partenariats stratégiques : Caroline Traube
Vice-doyenne aux études théoriques, à la recherche, au recrutement et aux partenariats en éducation musicale : Nathalie Fernando
Administratrice exerçant les fonctions de secrétaire de faculté : Sylveline Bourion
Adjointe aux vice-doyens : Hélène Godbout
Directrice administrative : Nicole Languérand
Directrice des affaires publiques : Dominique Poulin
Conseillère en développement : Virginie Gautier

Membres du Comité des études supérieures

Nathalie Fernando
Christiane Laflamme, présidente
Robert Normandeau
Maneli Pirzadeh
Caroline Traube

Responsables de programmes

Composition instrumentale : Ana Sokolovic
Composition mixte : Pierre Michaud
Écriture : François-Hugues Leclair
Enseignement instrumental : Mathieu Lussier
Interprétation - Chant : Rosemarie Landry et Robin Wheeler
Interprétation - Instruments classiques :
- Cordes : Annick Roussin
- Cuivres : David Martin
- Guitare et harpe : Peter McCutcheon
- Instruments anciens : Luc Beauséjour
- Percussion : Julien Grégoire (conseiller pédagogique)
- Piano : Maneli Pirzadeh
- Vents : Mathieu Lussier

Interprétation-composition jazz : Alain Caron
Médiation de la musique : Michel Duchesneau
Musicologie : François De Médicis
Musiques numériques : Nicolas Bernier et Caroline Traube (conseillère pédagogique)

Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais d'au minimum 50 $ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

Programme 2-600-1-1 Version 01 (A96)

Maîtrise en musique (M.A.)

Options :
- Musicologie
- Ethnomusicologie

Objectifs

Avec mémoire : Acquérir une méthodologie de recherche; acquérir des connaissances sur les grands courants musicologiques ou ethnomusicologiques. Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée. Développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une première recherche en tenant compte des développements les plus récents de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.

Sans mémoire : Acquérir une méthodologie de travail adaptée à la discipline. Actualiser ses connaissances musicales. Développer le sens critique et des habiletés de communication orale et écrite.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français; cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (maximum de 1000 mots)
- Pour le programme avec mémoire, soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) réalisés au cours des études précédentes
- Deux travaux académiques principaux réalisés au cours des études précédentes à fournir pour le programme avec mémoire: un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte avec deux options :

- Musicologie (segment 70), E
- thnomusicologie (segment 71).

et selon deux cheminements : avec mémoire sans mémoire

Segment 70 Propre à l'option Musicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Maîtrise avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option, Maîtrise avec travail dirigé (TD) : 27 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à des travaux et des lectures dirigées et 18 crédits à option.

MM-Bloc 70A Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 Séminaire de recherche

TD-Bloc 70A Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 Séminaire de recherche

MM-Bloc 70B Propre au cheminement avec mémoire

Option - 12 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

TD-Bloc 70B Propre au cheminement avec travail dirigé

Option - 18 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

MM-Bloc 70C Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

MUL 6960 30 Mémoire

TD-Bloc 70C Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 24 crédits.

MUL 6949 12 Travaux et lectures dirigés 1

MUL 6950 12 Travaux et lectures dirigés 2

Segment 71 Propre à l'option Ethnomusicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Maîtrise avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option, Maîtrise avec travail dirigé (TD) : 27 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à des travaux et à des lectures dirigées et 18 crédits à option.

MM-Bloc 71A Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 Séminaire de recherche

TD-Bloc 71A Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 Séminaire de recherche

MM-Bloc 71B Propre au cheminement avec mémoire

Option - 12 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

TD-Bloc 71B Propre au cheminement avec travail dirigé

Option - 18 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

MM-Bloc 71C Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

MUL 6960 30 Mémoire

TD-Bloc 71C Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 24 crédits.

MUL 6949 12 Travaux et lectures dirigés 1

MUL 6950 12 Travaux et lectures dirigés 2

Programme 2-605-1-1 Version 06 (A16)

Maîtrise en musique - Interprétation (M. Mus.)

Options :

Voix et instruments
Interprétation-composition jazz

Objectifs

Option Voix et instruments classiques

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'oeuvres de concert et développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

Option Interprétation-composition jazz

Acquérir la maîtrise de son instrument par la connaissance des idiomes jazz qui lui sont propres et développer sa personnalité artistique au travers d'une démarche de recherche-création incluant la composition, l'interprétation et l'enregistrement d'un ensemble d'oeuvres originales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. A cette fin, le candidat doit obtenir un score d'au moins 605 / 990 au TFI. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais

Option Voix et instruments classiques

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne ;
- se présenter à une audition d'une durée de 30 minutes, et qui comprendra quatre ?uvres de styles différents, représentatives du répertoire de l'instrument et démontrant la musicalité et les moyens techniques du candidat.

Option Interprétation-composition jazz

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne ;
- se soumettre à une audition instrumentale de 30 minutes, minimum trois pièces, dont deux pièces choisies parmi un répertoire de 20 standards mémorisés avec thème et improvisation et une pièce au choix. Lors de l'audition, le candidat doit soumettre la liste de 20 standards mémorisés aux membres du jury;
- cours préalables : Arrangement jazz 1 et 2 ou équivalent, Composition jazz 1 et 2 ou équivalent, Improvisation jazz 1 et 2 ou équivalent, Création de maquettes audio/MIDI ou équivalent

Le doyen/la doyenne n'est pas tenu(e) d'accepter tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Pour l'option Interprétation-composition Jazz, soumettre un portfolio (trois compositions avec enregistrement et partitions)

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte avec deux options :

- Voix et instruments classiques (segment 72),
- interprétation-composition jazz (segment 73).

Segment 72 Propre à l'option Voix et instruments classiques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à des récitals et 12 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 10 crédits.

MUI 6325A	5	Instrument 1
MUI 6325B	5	Instrument 2

Bloc 72B

Option - 9 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur/trice de recherche).

Bloc 72C Musique d'ensemble

Option - 3 crédits.

MUE6### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 72D Récitals

Obligatoire - 23 crédits.

MIN 6959	6	Récital de première année
MIN 6960	12	Récital final
MUI 6325C	5	Instrument 3

Segment 73 Propre à l'option Interprétation-composition jazz

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et la création et 6 à 7 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire -14 crédits

MCT 6301	3	Composition jazz 1
MUI 6614A	4	Interprétation jazz 1
MUI 6614B	4	Interprétation jazz 2
MUS 6301	3	Pratiques contemporaines du jazz

Bloc 73B

Option - Minimum 3 crédits, maximun 6 crédits

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur/trice de recherche).

Bloc 73C Ensemble

Option - 4 crédits.

MUE 6261	1	Ensemble
MUE 6262	1	Ensemble
MUE 6263	1	Ensemble
MUE 6264	1	Ensemble
MUE 6441	2	Orchestre
MUE 6442	2	Orchestre
MUE 6471	2	Ensemble Big Band
MUE 6472	2	Ensemble Big Band
MUE 6511	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 6512	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 73D Projet de recherche et création en jazz

Obligatoire - 25 crédits.

MCT 6302	3	Composition jazz 2
MIN 6959	6	Récital de première année
MIN 6980	16	Projet final interprétation-composition jazz

Programme 2-610-1-1 Version 06 (A16)

Maîtrise en musique - Composition et création sonore (M. Mus.)

Objectifs

Dans le cadre du programme de Maîtrise en composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- développer une démarche artistique personnelle et distinctive à travers l'exploration de diverses techniques de composition et de création sonore ;
- analyser les formes d'art musical, les styles et les langages susceptibles d'enrichir

sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes de la création musicale ;
- acquérir une autonomie de recherche, un esprit critique et la capacité de présenter la démarche de création de façon cohérente, oralement et par écrit.

Le développement d'un langage personnel peut ainsi reposer sur une maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcrites sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise en musique (M.Mus.), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte, en écriture ou en musiques numériques, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français; une capacité de lecture de l'anglais est fortement recommandée; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaires tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le projet de recherche et de création.
- peut être convoqué à une entrevue pour y exposer son projet (prévoir des frais de 50$ si convoqué)

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Portfolio
- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots
- Deux oeuvres (partition et/ou enregistrement). Pour un projet en musiques numériques, déposer au moins une réalisation représentative de l'orientation choisie (composition électroacoustique, art médiatique, art performatif, art logiciel).
- Travaux académiques principaux :un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option suivante :
- Composition et création sonore (Segment 72)

Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à une composition finale d'envergure ou à deux oeuvres équivalentes, accompagnées d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces oeuvres, et 12 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 10 crédits.

MCT 6401	5	Composition et création sonore 1
MCT 6402	5	Composition et création sonore 2

Bloc 72B

Option - 12 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires de cycle supérieur, cours d'écriture ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études. La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur la page suivante: http://www.musique.umontreal.ca/programmes/2_3_cycle_repertoire_cours.html

Bloc 72C Projet de recherche et de création

Obligatoire - 23 crédits.

MCT 6403	5	Composition et création sonore 3
MCT 6960	18	Composition finale

Programme 2-605-1-2 Version 01 (A95)

D.E.S.S. en musique - Interprétation

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux musiciens qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière d'interprète professionnel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (interprétation), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D. É. S. S. sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires et 11 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 70B Instrument

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Musique d'ensemble

Option - 2 crédits.
Cours MUE### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 19 crédits.

MIN 6799	7	Récital I
MIN 6800	12	Récital

Programme 2-606-1-0 Version 01 (A95)

D.E.S.S. en musique - Répertoire d'orchestre

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 22 attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits) et 6 crédits à option. La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

MIN 6445	1	Atelier d'interprétation 1
MIN 6446	1	Atelier d'interprétation 2

Bloc 70B Tutorat

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 22 crédits.

MIN 6541	5	Audition 1
MIN 6542	5	Audition 2
MIN 6543	5	Audition 3
MIN 6545	7	Audition 4

Programme 2-606-1-1 Version 00 (A04)

D.E.S.S. en musique - Répertoire d'orchestre II

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 22 attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits) et 6 crédits à option. La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Bloc 70B Tutorat

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 22 crédits.

Programme 2-600-1-3 Version 00 (A16)

D.E.S.S. en médiation de la musique

Objectifs

Contribuer à la formation des musiciens, des musicologues, des gestionnaires de la musique, entre autres, en matière de médiation de la musique.
Objectifs spécifiques du programme :

- 1. Développer une connaissance des dynamiques contemporaines qui régissent les relations entre les publics et les musiciens;
- 2. Développer une connaissance des outils récents en matière de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés;
- 3. Développer une capacité d'analyse des besoins des ensembles musicaux, des lieux de diffusion ou de toute autre organisation en matière de médiation de la musique;
- 4. Développer une capacité à concevoir et réaliser des outils de médiation de la musique (cahier pédagogique, cycle de conférences, ateliers, animations, capsules audio-visuelles, etc.).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en médiation de la musique, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en musique avec une formation de base en sociomusicologie et/ou une bonne connaissance du fonctionnement du milieu musical professionnel
- OU : être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines (philosophie, sociologie, histoire de l'art, sciences des communications) avec une formation complémentaire en musique (ex. : mineure ou majeure en musique, art et société) et/ou une expérience professionnelle dans le milieu culturel
- OU : professionnel du milieu culturel ayant une formation musicale suffisamment avancée pour pouvoir suivre les cours du programme
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

  -Rencontrer le comité d'admission en entrevue (le comité d'admission comprendra plusieurs professeurs du secteur musicologie et une personne du milieu professionnel)
- Démontrer d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication
- Conditions relatives à la langue française : pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, soit obtenir un score d'au moins 760/990 au Test de français international (TFI). À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).Remarque La Faculté de musique exige des frais de 50 $ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de trois trimestres. La scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

3.Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 dans les cours du Microprogramme de 2e cycle en médiation de la musique peut demander un transfert au DESS. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du DESS sont satisfaites.Consulter le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D. É. S. S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé OU 15 crédits attribués à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70D

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

MUL 6800	15	Stage en médiation de la musique
MUL 6900	12	Travail dirigé en médiation de la musique

Programme 2-615-1-2 Version 00 (A16)

D.E.S.S. en musiques numériques

Objectifs

Objectif général du programme :
Le programme de DESS en musiques numériques vise à soutenir le développement de pratiques artistiques, dans le domaine de la création sonore et musicale, dont les processus, les langages et les expressions sont indissociables des outils électroniques, informatiques et technologiques.
Objectifs spécifiques du programme :
Dans le cadre du programme de DESS en musiques numériques, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances scientifiques et technologiques qu'il ou elle pourra appliquer à un projet de recherche ou de recherche-création en musique (réalisé dans le cadre d'un travail dirigé) ;

- développer une démarche artistique personnelle à travers l'exploration de diverses techniques de création sonore et musicale ;
- analyser les formes d'arts numériques et les démarches artistiques dans ce domaine qui sont susceptibles d'enrichir sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes dans le domaine des musiques numériques ;
- développer son autonomie et sa maîtrise des méthodes de recherche et de recherche-création dans le domaine des musiques numériques et la capacité de présenter la démarche de façon cohérente, oralement et par écrit.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de DESS en musiques numériques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de Baccalauréat en musiques numériques (ou de baccalauréat par association de programmes comprenant une Majeure en musiques numériques), de Baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte ou en écriture, ou encore être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français; une capacité de lecture de l'anglais est fortement recommandée. La connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le travail dirigé ;
- rencontrer le Comité d'admission en entrevue pour y exposer son projet. Un candidat ayant un bon dossier mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae ;
- Portfolio (deux à cinq réalisations représentatives de l'orientation du projet) ;
- Lettre d'intention ou de motivation de une à deux pages ;
- Esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots en vue de la réalisation d'un travail dirigé ;
- Travail rédigé réalisé au cours des études précédentes. À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).Remarque La Faculté de musique exige des frais de 50 $ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

2. Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de trois trimestres. La scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 à 12 crédits attribués à un ou deux travaux dirigés.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

MUS 6411	1.5	Colloquium d'études supérieures 1
MUS 6412	1.5	Colloquium d'études supérieures 2

Bloc 70B Cours fondamentaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 6208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 6101X	3	Composition assistée par ordinateur 1
MUS 6102X	3	Composition assistée par ordinateur 2
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS 6325X	3	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS 6327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 6328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

Bloc 70C

Option - Maximum 9 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires ou sujets spéciaux offerts par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative

Bloc 70E

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUS 6938	6	Travail dirigé en musiques numériques 1
MUS 6939	6	Travail dirigé en musiques numériques 2

Programme 2-600-6-3 Version 00 (A16)

Microprogramme en médiation de la musique

Objectifs

Contribuer à la formation des musiciens, des musicologues, des gestionnaires de la musique, entre autres, en matière de médiation de la musique.Objectifs spécifiques du programme :

- 1. Développer une connaissance des dynamiques contemporaines qui régissent les relations entre les publics et les musiciens
- 2. Développer une connaissance des outils récents en matière de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés
- 3. Développer une capacité d'analyse des besoins des ensembles musicaux, des lieux de diffusion ou de toute autre organisation en matière de médiation de la musique

- 4. Développer une capacité à concevoir et réaliser des outils de médiation de la musique (cahier pédagogique, cycle de conférences, ateliers, animations, capsules audio-visuelles, etc.).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en musique avec une formation de base en sociomusicologie et/ou une bonne connaissance du fonctionnement du milieu musical professionnel
- OU : être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines (philosophie, sociologie, histoire de l'art, sciences des communications) avec une formation complémentaire en musique (ex. : mineure ou majeure en musique, art et société) et/ou une expérience professionnelle dans le milieu culturel
- OU : professionnel du milieu culturel ayant une formation musicale suffisamment avancée pour pouvoir suivre les cours du programme ;
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Rencontrer le comité d'admission en entrevue (le comité d'admission comprendra plusieurs professeurs du secteur musicologie et une personne du milieu professionnel)
- Démontrer d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication
- Conditions relatives à la langue française : pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, soit obtenir un score d'au moins 760/990 au Test de français international (TFI). À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

Remarque La Faculté de musique exige des frais de 50 $ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres et la scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

3. Transfert

Les crédits accumulés au Microprogramme peuvent être reconnus pour un transfert au DESS en médiation de la musique, en autant que les exigences du Microprogramme sont satisfaites et que la moyenne de l'étudiant est d'au moins 3,0. Consulter le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 3320X	3	Musiques du monde - Enjeux contemporains
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Programme 2-600-6-0 Version 01 (A16)

Microprogramme en enseignement instrumental

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux musiciens de compléter leur formation et d'ajouter des outils essentiels à leur carrière future en développant leurs aptitudes en pédagogie. Le microprogramme donnera également aux musiciens qui enseignent déjà sur le marché du travail une possibilité de formation continue, attirante tant par son contenu que par sa formule (temps partiel, ateliers de fins de semaine intensives).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en enseignement instrumental, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en musique, ou de 3e cycle du Conservatoire, ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- conditions relatives à la langue française : pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI). 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission
- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitae 2. Scolarité La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres à temps partiel. Les cours et les ateliers sont offerts le jour et le soir.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
EMU 6030	3	Stage pratique en enseignement instrumental
EMU 6101	1	Table de réflexion sur l'enseignement de la musique

Bloc 70B - Ateliers de didactique

Option - 2 crédits.

EMU 6211	1	Atelier d'enseignement instrumental - vents
EMU 6221	1	Atelier d'enseignement instrumental - cordes
EMU 6231	1	Atelier d'enseignement instrumental - guitare
EMU 6241	1	Atelier d'enseignement instrumental - piano
EMU 6251	1	Atelier d'enseignement instrumental - percussions
EMU 6291	1	Atelier d'enseignement du chant
EMU 6311	1	Atelier d'enseignement de la formation auditive
EMU 6321	1	Éveil musical et initiation à la musique
EMU 6331	1	Enseignement musical pour clientèles particulières

Bloc 70C - Complément de formation

Option- 3 crédits.

À l'exclusion des cours d'introduction, choisir parmi les cours de premier cycle ou les séminaires offerts par la Faculté de musique.

Programme 3-600-1-2 Version 02 (A16)

Doctorat en musique (Ph. D.)

Options :

Musicologie
Ethnomusicologie

Objectifs

- Approfondir les connaissances des grands courants de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.
- Acquérir une autonomie dans le travail de la recherche. Maîtriser des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er cycle ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme
- Peut être convoqué à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en musicologie ou ethnomusicologie, ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline. (prévoir des frais de 50$ si convoqué)

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse de projet de recherche de 5 pages comprenant une présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine ainsi qu'une bibliographie sélective
- Travail académique principal (remettre une copie de son mémoire ou deux travaux dirigés effectué à la maîtrise.)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Musicologie (segment 70), l'option Ethnomusicologie (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Musicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 3 crédits.

MUL 7221	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 1
MUL 7222	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 2
MUL 7223	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 3
MUL 7224	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 4
MUL 7225	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 5
MUL 7226	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 6

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique.

Bloc 70C Recherche et rédaction de la thèse

Obligatoire - 78 crédits.

MUL 7521	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 1
MUL 7522	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 2
MUL 7523	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 3
MUL 7524	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 4
MUL 7930	6	Revue de littérature autour du sujet de thèse
MUL 7945	0	Examen général de doctorat
MUL 7990	66	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Ethnomusicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Option - Maximum 3 crédits.

MUL 7221	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 1
MUL 7222	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 2
MUL 7223	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 3
MUL 7224	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 4
MUL 7225	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 5
MUL 7226	1.5	AHE Séminaire de laboratoire 6

Bloc 71B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique.

Bloc 71C Recherche et rédaction de la thèse

Obligatoire - 78 crédits.

MUL 7521	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 1
MUL 7522	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 2
MUL 7523	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 3
MUL 7524	1.5	AHE Colloquium d'études supérieures en musicologie 4
MUL 7930	6	Revue de littérature autour du sujet de thèse
MUL 7945	0	Examen général de doctorat
MUL 7990	66	Thèse

Programme 3-605-1-1 Version 07 (A14)

Doctorat en musique - Interprétation (D. Mus.)

Options :

Voix et instruments
Direction d'orchestre
Accompagnement vocal ou instrumental

Objectifs

Option Voix et instruments
Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.
Option Direction d'orchestre
Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.
Option Accompagnement vocal ou instrumental
Ce programme de formation professionnelle vise à offrir une formation adéquate en accompagnement à des pianistes déjà avancés. Deux concentrations seront possibles en fonction du champ d'intérêt et des projets professionnels de l'étudiant : - concentration vocale concentration instrumentale Par son volet académique, ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise
- Peut être convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition (prévoir des frais de 50$ si convoqué)
- Peut être convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire (prévoir des frais de 50$ si convoqué)
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme. Pour l'option Voix et instruments :
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne. Pour l'option Direction d'orchestre :
- être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction. Accompagnement vocal ou instrumental:
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou en accompagnement ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par le doyen.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon trois options :
- option Voix et instruments (segment 70),
- option Direction d'orchestre (segment 71),
- option Accompagnement vocal ou instrumental (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Voix et instruments

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires attribués à des récitals et 30 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 70B Tutorat

Option - 18 crédits.
Cours MUI7##1 et MUI7##2 dont le numéro est fonction de l'instrument.

Bloc 70C Récital final

Obligatoire - 60 crédits.
Le bloc comprend également deux récitals non évalués.

MIN 7945	0	Examen général de doctorat
MIN 7958	12	Récital I
MIN 7959	12	Récital II
MIN 7960	36	Récital final

Segment 71 Propre à l'option Direction d'orchestre

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat), 3 crédits à option de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures et 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit: 12 crédits pour un récital de 1ère année, 12 crédits pour un récital de 2e année et 36 crédits pour le récital final.

Bloc 71A

Obligatoire - 27 crédits.
Les cours MUI 7381A et MUI 7381B sont équivalents au cours MUI 7381.

MIN 7383	3	Outils de direction
MUI 7380A	4	Tutorat en direction d'orchestre 1
MUI 7380B	4	Tutorat en direction d'orchestre 2
MUI 7380C	4	Tutorat en direction d'orchestre 3
MUI 7380D	4	Turorat en direction d'orchestre 4
MUI 7382A	2	Atelier de direction 1
MUI 7382B	2	Atelier de direction 2
MUI 7382C	2	Atelier de direction 3
MUI 7382D	2	Atelier de direction 4

Bloc 71B Tutorat

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

Bloc 71C

Obligatoire - 60 crédits.

MIN 7945	0	Examen général de doctorat
MIN 7968	12	Récital de première année
MIN 7969	12	Récital de deuxième année
MIN 7970	36	Récital final

Segment 72 Propre à l'option Accompagnement vocal ou instrumental

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à des récitals et 3 crédits à option. Elle est offerte selon deux concentrations: concentration Vocale, concentration Instrumentale.
L'étudiant choisit sa concentration dans le bloc 72B.

Bloc 72A

Obligatoire - 27 crédits.

MIN 7042	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MUI 7394A	4	Tutorat 1
MUI 7394B	4	Tutorat 2
MUI 7394C	4	Tutorat 3
MUI 7394D	4	Tutorat 4

Bloc 72B1 Concentration instrumentale

Obligatoire - 8 crédits.

MUE 7103	1	Atelier d'accompagnement
MUE 7104	1	Atelier d'accompagnement
MUE 7161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 7162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 7241	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 7242	1	Ensemble-musique de chambre

Bloc 72B2 Concentration vocale

Obligatoire - 8 crédits.

MUE 7101	1	Atelier d'accompagnement
MUE 7102	1	Atelier d'accompagnement
MUE 7411	3	Atelier d'opéra
MUE 7412	3	Atelier d'opéra

Bloc 72C

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits du niveau des études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigées ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 72D Récital final

Obligatoire - 60 crédits.

MIN 7945	0	Examen général de doctorat
MIN 7958	12	Récital I
MIN 7959	12	Récital II
MIN 7960	36	Récital final

Programme 3-610-1-1 Version 05 (A16)

Doctorat en musique (D. Mus.) - Composition et création sonore

Objectifs

Dans le cadre du programme de doctorat en composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- Développer une perspective originale sur le geste créateur à travers la création d'oeuvres d'envergure dont la conception est pleinement maîtrisée du point de vue du langage, de la forme et du style;
- Contribuer à la réflexion esthétique en présentant sa démarche de création dans une langue claire, de façon critique et cohérente.

Le perfectionnement d'une démarche de création personnelle et individualisée peut reposer sur la maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcrites sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en composition ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du

2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis;

- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaire d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme;
- Pour un projet en composition instrumentale et mixte : Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales (histoire, esthétique, analyse, écriture) liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes dans le cas d'un projet de composition mixte.
- Pour un projet en musiques numériques : Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales liées au projet de recherche et création en musiques numériques : courants esthétiques, répertoire, analyse et technologies exploitées. Le projet peut s'inscrire dans l'une des quatre orientations suivantes : composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs ou arts logiciels.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Déposer deux oeuvres (partition et enregistrement)
- Documents additionnels : pour un projet de musique numérique, déposer au moins une réalisation représentative de l'orientation choisie (composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs, arts logiciels)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon l'option suivante : Composition et création sonore (Segment 72)

Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 66 crédits attribués à un projet de composition et création sonore, et 6 crédits à option.

Bloc 72A Tutorat

Obligatoire - 18 crédits.
Les cours MCT7130A et MCT7130B sont équivalents au cours MCT7130. Les cours MCT7130C et MCT7130D sont équivalents au cours MCT7131.

MCT 7130A	4.5	AHE Composition et création sonore 1
MCT 7130B	4.5	AHE Composition et création sonore 2
MCT 7130C	4.5	AHE Composition et création sonore 3
MCT 7130D	4.5	AHE Composition et création sonore 4

Bloc 72B

Option - 6 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigées ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable de programme d'études (directeur de recherche). La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur la page suivante: http://www.musique.umontreal.ca/programmes/2_3_cycle_repertoire_cours.html

Bloc 72C Projet de recherche et de création

Obligatoire - 66 crédits.

MCT 7930	6	Projet de thèse
MCT 7945	0	Examen général de doctorat
MCT 7960	54	Recherches et compositions finales
MUS 7411	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 1
MUS 7412	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 2
MUS 7413	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 3
MUS 7414	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 4

Programme 3-605-1-2 Version 00 (A12)

D.E.P.A. en musique - Interprétation

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux musiciens en interprétation qui désirent s'orienter vers une carrière d'interprète professionnel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (interprétation), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de Maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er cycle ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.É.P.A. comporte un total de 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Cours d'instrument

Obligatoire - 10 crédits.
Cours MUI 7##4A, MUI7##4B, MUE7##1 et 7##2 dont le numéro est fonction de l'instrument ou de l'ensemble.

Bloc 70B Séminaire théorique

Option - 6 crédits.
Cours choisis parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Bloc 70C Récital

Obligatoire - 14 crédits.
Un mois avant le récital, l'étudiant remet son programme selon les normes de la Faculté de musique ainsi que des notes de programmes sur les oeuvres qui seront jouées.

MIN 7500	2	Programme et notes de programme
MIN 7950	12	Récital

Programme 3-610-1-2 Version 00 (A13)

D.E.P.A. en composition pour l'écran et la scène

Objectifs

Ce programme court a pour objectif de donner aux étudiants les moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse) et qui saura à la fois se conformer aux besoins de la production et engendrer une oeuvre originale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une Maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er cycle ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français;
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maitrise des technologies pertinentes;

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio

2. Régime d'études

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

3. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou de 24 mois à demi-temps.

Structure du programme

Le D.É.P.A. comporte 30 crédits.
Les cours de 1er cycle suivants seront recommandés mais pas obligatoires.
CIN 1101 Mouvements de l'histoire du cinéma (3 crédits)
CIN 1102 Langage et matières de l'expression (3 crédits)
CIN 1103 Courants du cinéma contemporain (3 crédits)
CIN 1105 Cinéma d'animation et images composites (3 crédits)
CIN 2108 Cinéma expérimental et art vidéo (3 crédits)
CIN 2110 Le cinéma et les autres arts (3 crédits)
Les cours de 1er cycle suivants ou l'équivalent seront préalables au DEPA :
MUS 1127 Création maquettes audio/MIDI (3 crédits)
MUS 1128 Édition mus. assistée ordinateur (3 crédits)
MUL 2109 Musiques et images en mouvement (3 crédits)
MUL 2119 Histoire de la musique de film (3 crédits)
MUS 2325 Prise de son créative (3 crédits)
CIN 2000 Pratique et esthétique du son (3 crédits)

Segment 70

Les crédits du D.É.P.A. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Tutorat en composition et poétique audio-visuel

Obligatoire - 9 crédits.
Les séminaires (MCT) de ce bloc obligatoire seront réservés aux étudiants du DEPA mais les places restantes pourraient être attribuées aux étudiants du doctorat en composition.

CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
MCT 7200	3	Composer pour l'écran
MCT 7210	3	Composer pour la scène

Bloc 70B Séminaires théoriques

Option - 3 crédits.
Un cours de trois crédits sera choisi parmi les séminaires aux cycles supérieurs offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.
Ces projets de composition pourraient être terminés dans le courant de la 3e session (session d'été).

MCT 7221	9	Recherche et composition 1
MCT 7222	9	Recherche et composition 2

Table des matières

Introduction et Direction		9-1
Présentation des programmes		9-1
Sciences de la vision		
2-658-6-0	Microprogramme en basse vision	9-1
2-658-6-1	Microprogramme en informatique adaptée en déficience visuelle	9-2
2-658-1-2	D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité	9-2
2-658-1-3	D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle - réadaptation	9-3
2-655-1-2	Certificat de résidence en optométrie	9-3
2-656-1-0	Maîtrise en sciences de la vision (M. Sc.)	9-4
3-656-1-0	Doctorat en sciences de la vision (Ph. D.)	9-6

Information à jour le 23 septembre 2016

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal au rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, par ses activités d'enseignement, l'École assure la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures, l'École d'optométrie contribue à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique Universitaire de la Vision, l'École d'optométrie est pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de 1er cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par l'Accreditation Council on Optometric Education. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de M. Sc. (sciences de la vision) comportant trois options. L'option Sciences fondamentales et appliquées est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche; l'option Sciences cliniques vise à former des cliniciens spécialisés; l'option Intervention en déficience visuelle a pour but de former des praticiens et chercheurs intervenant dans le domaine de la déficience visuelle.

L'École d'optométrie offre aussi un programme de Ph. D. (sciences de la vision), qui comporte sept options, conjointement avec le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Ce programme veut stimuler la production de recherches novatrices dans des domaines reliés à l'œil, à l'optique physiologique ou ophtalmique et au cerveau visuel, selon des approches contemporaines. Au terme de leur formation, les diplômés pourront envisager une carrière autonome en recherche fondamentale, en recherche clinique (professionnel de la santé), en enseignement supérieur et en industrie, et ce, dans un domaine prioritaire en santé.

L'École d'optométrie accueille un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. En outre, grâce au Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Intervention en déficience visuelle – Orientation et mobilité et au D.E.S.S. en Intervention en déficience – Réadaptation en déficience visuelle, elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Enfin, l'École offre une formation pratique dans le cadre du Certificat de résidence en optométrie.

Coordonnées générales de l'École

	Bureau	Tél. : 514-
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant		
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

Direction

Directeur : Christian Casanova

Directrice adjointe aux études de 1er cycle: Danielle de Guise
Directeur adjoint à la recherche et aux études supérieures : Jocelyn Faubert
Secrétaire de direction : Julie-Andrée Marinier
Directeur administratif : Fethy Mili
Adjoint au directeur pour les affaires professionnelles : Pierre Forcier
Directeur de la Clinique universitaire de la vision : Jean-Marie Hanssens
Directrice des stages externes : Etty Bitton
Responsable des programmes de cycles supérieurs : Olga Overbury
Coordonnatrice des programmes de D.E.S.S. : Julie-Anne Couturier
Technicienne en gestion des dossiers étudiants : Sabine Démosthène, 514-343-6325

Services cliniques

Chef des services cliniques : François Richard
Clinique d'aniseïconie : Nicolas Fontaine
Clinique de basse vision : Julie-Andrée Marinier
Clinique d'électrodiagnostic : Jean-Marie Hanssens
Clinique d'ergonomie visuelle : Benoit Frenette
Clinique d'optométrie pédiatrique : Marie-Ève Corbeil
Clinique générale : Julie Brulé
Clinique de gériatrie : Hélène Kergoat
Clinique de lentilles cornéennes : Langis Michaud
Clinique de la sécheresse oculaire : Etty Bitton
Clinique de santé oculaire : Pierre Forcier
Clinique de services optiques : Nicolas Fontaine
Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Danielle de Guise

Membres du Comité des études supérieures

– Pour la M. Sc. :

Robyn Lahiji, représentant étudiant de l'École d'optométrie
Jean-François Bouchard
Claude Giasson
Olga Overbury
Jacques Gresset

– Pour le Ph. D. :

Thomas Romeas, représentant étudiant de l'École d'optométrie
Jean-François Bouchard, École d'optométrie
Santiago Costantino, Département d'ophtalmologie
Claude Giasson, École d'optométrie
Franco Lepore, Département de psychologie
Bruno Larrivée, Département d'ophtalmologie
Olga Overbury, École d'optométrie
Représentant(e) étudiant du département d'ophtalmologie

Programme 2-658-6-0 Version 00 (A12)

Microprogramme en basse vision

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la basse vision.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (basse vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

Au D.E.S.S. (IDV - Réadaptation) Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire. À la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

IDV 6008	3	Croissance, développement et adaptation
IDV 6014	3	Stratégies en basse vision
IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes

Programme 2-658-6-1 Version 01 (H14)

Microprogramme en informatique adaptée en déficience visuelle

Objectifs

Les objectifs du programme sont d'offrir une opportunité d'approfondir des connaissances dans le domaine de l'informatique adaptée à la personne atteinte de déficiences visuelles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert au D.E.S.S. (IDV - Réadaptation)

Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire. Transfert à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comprend 12 crédits de cours obligatoires.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires. Les cours IDV 6010 et 6011 peuvent être suivis simultanément, ainsi que les cours IDV 6012 ET 6013.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

IDV 6010	2	Communication 1, aides conventionnelles
IDV 6011	3	Communication 2, informatique
IDV 6013	2	Braille 2, Pédagogie et braille abrégé
IDV 6019	3	Accessibilité du Web et du multimédia
IDV 6022	1	Braille 1, Introduction
IDV 6023	1	Braille 1 - Méthode d'enseignement

Programme 2-658-1-2 Version 00 (A09)

D.E.S.S. en intervention en déficience visuelle - orientation e t mobilité

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.E.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

- Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. Le statut d'étudiant à demi-temps ou à temps partiel est exceptionnel, dans ce cas, la scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est constitué de deux modules : le module 1 de formation générale destiné à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle, le module 2 de formation spécialisée préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de l'orientation et de la mobilité des personnes atteintes de déficience visuelle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 20 crédits à option.

Bloc 70A Form. génér. pour intervention en déficience visuelle

Obligatoire - 10 crédits.

IDV 6005	2	Séminaire multidisciplinaire
IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
IDV 6021	2	Réseau de services - déficience visuelle

Bloc 70B Formation spécialisée en orientation et mobilité

Option - 20 crédits.

IDV 6003	3	Fondements en orientation et mobilité
IDV 6004	3	Stratégies d'intervention en orientation
IDV 6006	4	Simulations et techniques de déplacement
IDV 6007A	2	Stages en orientation et mobilité 1
IDV 6007B	6	Stages en orientation et mobilité 2
IDV 6016	3	Basse vision et déplacements
KIN 6870	2	Kinésiologie et intégration sensorielle

Programme 2-658-1-3 Version 01 (H14)

D.E.S.S. en intervention en déficience visuelle - réadaptation

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.E.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est constitué de deux modules : le module 1 de formation générale destiné à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle, le module 2 de formation spécialisée préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 20 crédits à option.

Bloc 70A Interv. en déficience visuelle

Formation générale Obligatoire - 10 crédits.

IDV 6005	2	Séminaire multidisciplinaire
IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
IDV 6021	2	Réseau de services - déficience visuelle

Bloc 70B Réadaptation en déficience visuelle

Formation spécialisée
Option - 20 crédits.

IDV 6008	3	Croissance, développement et adaptation
IDV 6009	2	Déficience visuelle et vie journalière
IDV 6010	2	Communication 1, aides conventionnelles
IDV 6011	3	Communication 2, informatique
IDV 6013	2	Braille 2, Pédagogie et braille abrégé
IDV 6014	3	Stratégies en basse vision
IDV 6015	6	Stage Réadaptation déficience visuelle
IDV 6022	1	Braille 1, Introduction
IDV 6023	1	Braille 1 - Méthode d'enseignement

Programme 2-655-1-2 Version 01 (A13)

Certificat de résidence en optométrie

Objectifs

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant des compétences approfondies dans un des champs de la pratique optométrique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

3. Scolarité

Le programme commence au trimestre d'été. Il peut cependant commencer aux trimestres d'automne ou d'hiver pour des cas exceptionnels autorisés par le directeur. Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable de programme. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme de certificat.

4. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le Certificat de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Le Certificat comporte 39 crédits. Il est offert en 4 concentrations : concentration Optométrie pédiatrique et orthoptique, concentration Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes, concentration Réadaptation du handicap visuel, concentration Santé oculaire.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

OPM 6024A	1	Séminaires cliniques 1
OPM 6024B	1	Séminaires cliniques 2
OPM 6024C	1	Séminaires cliniques 3

Bloc 70B1 Cours de spécialisation

Concentration Optométrie pédiatrique et orthoptique
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

OPM 6001	3	La vision du jeune enfant
OPM 6002	3	Déséquilibres oculomoteurs 1
OPM 6003	3	Déséquilibres oculomoteurs 2

Bloc 70B2 Cours de spécialisation

Concentration Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

OPM 6004	3	Lentilles cornéennes - cas spéciaux
OPM 6005	3	Chirurgies réfractives - Aspect clinique
SCV 6013	3	Physiologie et métabolisme de la cornée

Bloc 70B3 Cours de spécialisation

Concentration Réadaptation du handicap visuel
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
OPM 6006	3	Handicap visuel - Approche multidisciplinaire
OPM 6007	3	Intervention en basse vision

Bloc 70B4 Cours de spécialisation

Concentration Santé oculaire
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

OPM 6005	3	Chirurgies réfractives - Aspect clinique
OPM 6022	3	Techniques d'imagerie en optométrie
OPM 6023	3	Diagnostics et traitements avancés

Bloc 70C Stages obligatoires

Obligatoire - 3 crédits.

OPM 6020A	1	Stage - Première ligne de soins en optométrie 1
OPM 6020B	1	Stage - Première ligne de soins en optométrie 2
OPM 6020C	1	Stage - Première ligne de soins en optométrie 3

Bloc 70D Stages obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

OPM 6021A	2	Stage complémentaire 1
OPM 6021B	2	Stage complémentaire 2
OPM 6021C	2	Stage complémentaire 3

Bloc 70E Stages à option

Option - 18 crédits.
Le résident doit effectuer 3 stages cliniques de 6 crédits chacun dans la concentration qu'il a choisie.

OPM 6011A	6	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 1
OPM 6011B	6	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 2
OPM 6011C	6	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 3
OPM 6012A	6	Stage - Réadaptation handicap visuel 1
OPM 6012B	6	Stage - Réadaptation handicap visuel 2
OPM 6012C	6	Stage - Réadaptation handicap visuel 3
OPM 6013A	6	Stage - Lentilles cornéennes 1
OPM 6013B	6	Stage - Lentilles cornéennes 2
OPM 6013C	6	Stage - Lentilles cornéennes 3
OPM 6014A	6	Stage - Santé oculaire 1
OPM 6014B	6	Stage - Santé oculaire 2
OPM 6014C	6	Stage - Santé oculaire 3

Programme 2-656-1-0 Version 06 (A16)

Maîtrise en sciences de la vision (M. Sc.)

Options :

Sciences fondamentales appliquées et cliniques
Intervention clinique et recherche
Intervention en déficience visuelle

Objectifs

Intervention en déficience visuelle Cette option vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles et à favoriser la recherche appliquée à ce domaine d'intervention.Sciences fondamentales, appliquées et cliniques Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental, appliqué ou clinique. Les thèmes possibles des activités de recherche sont : flot sanguin oculaire, neurophysiologie visuelle, optique oculaire, physiologie de la cornée et lentilles cornéennes, psychophysique visuelle, réadaptation du handicap visuel, technologie des produits ophtalmiques.

Intervention clinique et recherche Cette option vise à former des praticiens aptes par leurs connaissances et leur expérience approfondie à favoriser l'évolution de la pratique de l'optométrie partout dans le monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :Option Intervention en déficience visuelle

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Option Intervention clinique et recherche
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en optométrie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Une lettre d'acceptation et de recommandation du directeur de maîtrise
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

- Le programme commence au trimestre d'automne.
- La scolarité minimale exigée pour ce programme de maîtrise est de quatre trimestres à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

3. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en trois options :

- option Intervention en déficience visuelle (segment 72),
- option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques (segment 74),
- option Intervention clinique et recherche (segment 75).

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche et 24 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
IDV 6024	3	Services de réadaptation en déficience visuelle
IDV 6025	3	Déficience visuelle et maladies associées
IDV 6038	3	Déficience visuelle au cours de la vie

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - 23 crédits.

IDV 6003	3	Fondements en orientation et mobilité
IDV 6004	3	Stratégies d'intervention en orientation
IDV 6007A	2	Stages en orientation et mobilité 1
IDV 6007B	6	Stages en orientation et mobilité 2
IDV 6016	3	Basse vision et déplacements
IDV 6031	3	Évaluation en orientation et mobilité
IDV 6032	3	Simulations et techniques de déplacement

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - 23 crédits.

IDV 6015A	2	Stage en réadaptation en déficience visuelle 1
IDV 6015B	6	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2
IDV 6026	3	Évaluation en réadaptation visuelle
IDV 6027	3	Braille et déficience visuelle
IDV 6028	3	Informatique adaptée en déficience visuelle I
IDV 6029	3	Informatique adaptée en déficience visuelle II
IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle

Bloc 72B3 Concentration en basse vision

Option - 23 crédits.

IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle
IDV 6033	3	Évaluation en basse vision
IDV 6034	3	Intervention en BV I : Aides conventionnelles
IDV 6035	3	Intervention en BV II : Aides optiques
IDV 6036	3	Intervention en BV III : Aides techniques
IDV 6037A	2	Stage en basse vision 1
IDV 6037B	6	Stage en basse vision 2

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

SCV 60011	0	Séminaire de recherche 1
SCV 60012	1	Séminaire de recherche 2

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MMD 6005	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 72E Travail dirigé de recherche

Obligatoire - 5 crédits.

SCV 68001	0	Travail dirigé de recherche 1
SCV 68002	0	Travail dirigé de recherche 2
SCV 68003	5	Travail dirigé de recherche 3

Segment 74 Propre à l'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 1 crédit à option et 5 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

SCV 60011	0	Séminaire de recherche 1
SCV 60012	1	Séminaire de recherche 2
SCV 60021	0	Conférences en sciences de la vision 1
SCV 60022	2	Conférences en sciences de la vision 2

Bloc 74B

Option - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MMD 6005	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6044	1	Formation en expérimentation animale

Bloc 74C

Choix - 5 crédits.

Le choix de ces cours doit être fait parmi la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal et approuvé par le Comité des études supérieures.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

SCV 6900	3	Recherche
SCV 6901	3	Recherche
SCV 6902	12	Recherche
SCV 6903	6	Recherche
SCV 6904	12	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Intervention clinique et recherche

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche, et 15 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 12 crédits.

OPM 6008	3	Pharmacothérapie oculaire
OPM 6009	3	Santé oculaire 1
OPM 6010	3	Santé oculaire 2
OPM 6024A	1	Séminaires cliniques 1
OPM 6024B	1	Séminaires cliniques 2
OPM 6024C	1	Séminaires cliniques 3

Bloc 75B Stages

Option - 3 crédits.

Le choix de ce cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures.

OPM 6025A	1	Stage - Optométrie contemporaine 1.0
OPM 6025B	1	Stage - Optométrie contemporaine 1.1
OPM 6025C	1	Stage - Optométrie contemporaine 1.2
OPM 6026A	1	Stage - Vision binoculaire 1.0
OPM 6027A	1	Stage - Basse vision 1.0
OPM 6028A	1	Stage - Lentilles cornéennes 1.0
OPM 6029A	1	Stage - Santé oculaire 1.0

Bloc 75C Stages

Obligatoire - 12 crédits.

OPM 6030A	6	Stage - Optométrie contemporaine 6.1
OPM 6030B	6	Stage - Optométrie contemporaine 6.2

Bloc 75D

Obligatoire - 1 crédit.

SCV 60011	0	Séminaire de recherche 1
SCV 60012	1	Séminaire de recherche 2

Bloc 75E

Option - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MMD 6005	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 75F

Option - Maximum 3 crédits.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 75F, 75G et 75H.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
SCV 6011	3	Méthodologie et statistiques appliquées

Bloc 75G

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 75F, 75G et 75H. Le choix de ce cours doit être fait parmi les cours offerts à l'École d'optométrie et approuvé par le Comité des études supérieures.

Bloc 75H Stages de recherche

Option - Maximum 8 crédits.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 75F, 75G et 75H.

SCV 6005	2	Practicum de recherche
SCV 6006A	3	Stage de recherche 1
SCV 6006B	3	Stage de recherche 2

Bloc 75I Travail dirigé de recherche

Obligatoire - 5 crédits

SCV 68001	0	Travail dirigé de recherche 1
SCV 68002	0	Travail dirigé de recherche 2
SCV 68003	5	Travail dirigé de recherche 3

Programme 3-656-1-0 Version 01 (E14)

Doctorat en sciences de la vision (Ph. D.)

Programme conjoint de l'École d'optométrie et du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine.

Options :

Générale
Basse vision et réadaptation visuelle
Biologie cellulaire et moléculaire
Biologie des maladies de la vision
Neurosciences de la vision et psychophysique
Optique, instrumentation et imagerie
Sciences cliniques et épidémiologie

Objectifs

Générale
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en sciences de la vision.
Basse vision et réadaptation visuelle
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en basse vision et réadaptation, et de stimuler la production de recherches originales en réadaptation visuelle.
Biologie cellulaire et moléculaire
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel, et de stimuler la production de recherches originales en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel.
Biologie des maladies de la vision
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie des maladies de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en pathologies visuelles.
Neurosciences de la vision et psychophysique
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en neurosciences et psychophysique visuelles, et de stimuler la production de recherches originales sur la rétine, le cerveau visuel et la perception visuelle.
Optique, instrumentation et imagerie
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en optique, instrumentation et imagerie et de stimuler la production de recherches originales sur les outils diagnostiques et thérapeutiques de la vision.
Sciences cliniques et épidémiologie
Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences cliniques et épidémiologie et de stimuler la production de recherches originales sur la santé visuelle des individus et des populations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph.D. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences de la vision) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines connexes seront tenus de suivre un minimum de 3 crédits de cours complémentaires jusqu'à un maximum de 9 crédits. Le cours SCV 6003 sera obligatoire et les autres cours seront choisis en fonction de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines sans rapport direct avec les sciences de la vision pourront se voir imposer des cours préparatoires pour un maximum de 30 crédits. Les cours seront choisis en fonction de la formation de l'étudiant et de l'option du Ph.D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les étudiants ayant complété les programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous pourront être exceptionnellement admis sans formation d'appoint, selon les procédures de passage direct du baccalauréat au Ph.D. en vertu des règlements de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Ils devront toutefois compléter la scolarité associée à la maitrise :

- Doctorat en optométrie (O.D.)
- Doctorat en médecine (M.D.) avec D.É.S. en ophtalmologie
- Baccalauréat en sciences biomédicales : option sciences de la vision

Pour l'option Générale :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences de la vision.

Pour l'option Basse vision et réadaptation visuelle :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en basse vision et réadaptation visuelle. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en basse vision et réadaptation visuelle.

Pour l'option Biologie cellulaire et moléculaire :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie cellulaire et/ou moléculaire. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie cellulaire et/ou moléculaire.

Pour l'option Biologie des maladies de la vision :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie des maladies de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie des maladies de la vision.

Pour l'option Neurosciences de la vision et psychophysique :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.

Pour l'option Optique, instrumentation et imagerie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en optique, instrumentation ou imagerie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en optique, instrumentation ou imagerie.

Pour l'option Sciences cliniques et épidémiologie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences cliniques et/ou épidémiologie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences cliniques et/ou épidémiologie.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation: une lettre du directeur de maîtrise et une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres.

Structure du programme

Le Doctorat comporte un minimum de 90 crédits. Il est offert selon sept options :

- Générale (segment 70)
- Basse vision et réadaptation visuelle (segment 71)
- Biologie cellulaire et moléculaire (segment 72)
- Biologie des maladies de la vision (segment 73)
- Neurosciences de la vision et psychophysique (segment 74)
- Optique, instrumentation et imagerie (segment 75)
- Sciences cliniques et épidémiologie (segment 76).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut ou centre affilié à l'Université de Montréal.

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 80 crédits obligatoires, 4 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix. Les cours choisis dans le Bloc 70C déterminent l'option du Doctorat.

Bloc 01A Tronc commun

Option - 3 crédits.

Bloc 01B Tronc commun

Option - 1 crédit.
Une exemption de 1 crédit sera portée au dossier de l'étudiant s'il a complété un des cours d'éthique à la maitrise. L'étudiant devra faire l'un des quatre cours d'éthique suivants selon que l'étudiant utilise un modèle humain ou animal.

MMD 6005	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6044	1	Formation en expérimentation animale
PLU 6046A	1	Introduction à l'éthique de la recherche

Bloc 01C Tronc commun

Choix - Maximum 4 crédits
Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 01D Tronc commun - Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits

SCV 7004	0	Examen de synthèse
SCV 7005	80	Thèse

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires dont 80 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 4 crédits à option et 4 crédits au choix.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 2 crédits.

SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 71 - Propre à l'option Basse vision et réadaptation visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 71A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 72 - Propre à l'option Biologie cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 72A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée
SCV 6013	3	Physiologie et métabolisme de la cornée
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 73 - Propre à l'option Biologie des maladies de la vision

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 73A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

OPM 6008	3	Pharmacothérapie oculaire
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 74 - Propre à l'option Neurosciences de la vision et psychophysique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 74A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 75 - Propre à l'option Optique, instrument et imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 75A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

GBM 6103A	4	Traitement d'images et signaux biomédicaux
SCV 6009	3	L'optique de l'oeil
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 76 - Propre à l'option Sciences cliniques et épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 76A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV 6011	3	Méthodologie et statistiques appliquées
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Table des matières

Introduction, Coordonnées générales et Direction 10-1

Perfectionnement professionnel

2-675-1-6 Certificat en pratique pharmaceutique de première ligne 10-1

Formation professionnelle

2-670-1-0 D.E.S.S. en développement du médicament 10-2

2-670-1-1 Maîtrise en sciences pharma. - option Dévelop. du médicament (M.Sc.) 10-5

2-675-1-1 Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) 10-8

2-675-1-5 Diplôme complémentaire à la maîtrise en pharmacothérapie avancée 10-10

3-670-1-1 Diplôme compl. au Ph. D. en Recherche, dév. et éval. du méd. (ReDEM) 10-11

Formation en recherche

2-700-1-0 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, autres options (M. Sc.) 10-12

3-700-1-0 Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.) 10-14

Information à jour le 26 septembre 2016

FACULTÉ DE PHARMACIE

Introduction

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des trois axes de recherche de la Faculté : cibles thérapeutiques et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations ou formulation et analyse du médicament.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale

Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Site web

www.pharm.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Lyne Lalonde

Vice-doyenne aux études : Ema Ferreira
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Céline Fiset
Secrétaire : Lucie Blais
Directrice des services administratifs : Marie Élaine Pelletier

Membres des Comités des études supérieures et de la recherche

Lucie Blais
Patrice Hildgen
Daniel Lamontagne, président
Marie-Ève Leclair, étudiante
Jean-Michel Rabanel, étudiant
Marc Servant
David Williamson

Programme de perfectionnement professionnel

Responsable du Certificat en pratique pharmaceutique de 1ere ligne : France Beauchesne
Pour information : Soumeya Ghalem Merakchi tél. : 514-343-6111 poste 3246

Programme 2-675-1-6 Version 01 (E16)

Certificat en pratique pharmaceutique de première ligne

Objectifs

Lorsque jumelé à un baccalauréat en pharmacie obtenu au Québec, le certificat permet aux pharmaciens de déposer une demande d'obtention du diplôme de Doctorat de 1er cycle en pharmacie par association (Pharm. D.). Il permet aussi aux pharmaciens de bonifier leurs connaissances et leurs compétences afin de rehausser leur implication dans les activités reliées à la prévention et au traitement des maladies (Loi 41).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- être détenteur d'un baccalauréat en pharmacie ou un diplôme équivalent (ex. Qualification en pharmacie)
- être titulaire d'un permis d'exercice de la pharmacie au Canada
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental Portfolio spécifique à ce programme : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Demande d'équivalence de cours ou de reconnaissance des acquis expérientiels (exemptions) : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Photocopie certifiée conforme à l'original du permis d'exercice de la pharmacie au Québec : consulter le site Admission pour information complémentaire

2. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel. La durée maximale est de 15 trimestres.

3. Capacité d'accueil

Il n'y a pas de capacité d'accueil maximale pour le programme. Toutefois, une capacité maximale pourrait être établie pour certains cours. Le programme admet de nouveaux étudiants aux trimestres d'été, d'automne et d'hiver.

4. Modalités propres au programme

Selon l'année d'obtention du baccalauréat en pharmacie et l'expérience du candidat, une formation complémentaire pourrait être requise après étude du dossier.

Structure du programme

Le Certificat de 2e cycle comporte 24 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Conjoint avec l'Université Laval

Obligatoire - 13 crédits.
Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6400W	1	Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle
PHM 6401W	1	Prescription et interprétation de tests de laboratoire
PHM 6404W	1	Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405W	1	Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406W	1	Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6407W	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6892W	1	Le pharmacien et le système de santé
ULA 6101	1	Démarche éthique appliquée à la pharmacie (PHA6101)
ULA 6102 (PHA6102)	2	Pharmacie factuelle, pratique fondée sur les preuves
ULA 6103	2	Gestion optimale des magistrales non stériles (PHA6103)

Bloc 70B

Obligatoire - 5 crédits.
Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6420W	0.5	AHE Processus de soins pharmaceutiques
PHM 6421W	2	Santé communautaire - conception de projet

PHM 6422W	2	Santé communautaire - Réalisation de projet
PHM 6602W	0.5	AHE Communication en pharmacie

Bloc 70C

Option - Minimum 2 crédits, maximum 6 crédits.
Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6423W	1	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6425W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6430W	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie
PHM 6431W	1	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6432W	1	Soins pharmaceutiques - Neurologie - Psychiatrie
PHM 6604W	1	Encadrement des étudiants en pharmacie
PHM 6621	1	Soins pharm. communautaires : infectiolologie
PHM 6950	1	Médicaments et personnes âgées
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Bloc 70D

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6450	2	Stage en milieu communautaire 1
PHM 6451	2	Stage en milieu communautaire 2
PHM 6452	2	Stage en établissement de santé 1
PHM 6453	2	Stage en établissement de santé 2

Programmes de formation professionnelle

Responsable du D.E.S.S. en développement du médicament et de la Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option sans mémoire en Développement du médicament : Louise Fortier, tél. : 514-343-6111, poste 3867
Responsable de la Maîtrise en pharmacothérapie avancée : Marc Perreault
Pour information : Johanne Lorion, tél. : 514-343-4215
Responsable du Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) : Denis deBlois
Pour information : Andrée Mathieu, tél. : 514-343-6467

Programme 2-670-1-0 Version 03 (A12)

D.E.S.S. en développement du médicament

Options :

Chimie et fabrication
Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie
Recherche clinique
Réglementation des médicaments
Générale

Objectifs

Le D.E.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre. Au terme du programme, les diplômés :

- sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament;
- comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter;
- auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

Option Chimie et fabrication
L'étudiant de cette option :

- connaîtra et maîtrisera la réglementation canadienne et internationale concernant la chimie et la fabrication d'une nouvelle entité thérapeutique;
- aura intégré les notions de chimie, de physicochimie, d'analyse et de technologie pharmaceutiques pour la compréhension de ces exigences réglementaires;
- aura développé et déploiera les compétences nécessaires à la constitution d'un dossier de chimie et de fabrication pour une nouvelle entité thérapeutique.

Option Pharmacoéconomie/ pharmacoépidémiologie
L'étudiant de cette option :

- aura été initié à l'analyse épidémiologique et économique des effets du médicament et de son utilisation;
- connaîtra et maîtrisera les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les bénéfices des médicaments dans les conditions naturelles d'utilisation;
- connaîtra et maîtrisera les méthodes de base utilisées pour les évaluations économiques;
- aura été sensibilisé aux politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments et en connaîtra la portée et les limites.

Option Recherche clinique
L'étudiant de cette option :

- aura été initié à l'approche méthodologique particulière à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique et maîtrisera cette méthodologie;
- sera capable de définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique et d'évaluer son impact sur la planification générale;
- saura identifier et appliquer rigoureusement les divers éléments qui composent un protocole clinique et les démarches à entreprendre lors de l'amorce, de la conduite et de l'analyse d'une étude clinique.

Option Réglementation des médicaments
L'étudiant de cette option :

- connaîtra les exigences scientifiques et réglementaires, ainsi que leurs interrelations et applications en matière :
- de qualité, d'innocuité et d'efficacité d'un nouveau médicament
- d'autorisation d'études cliniques (CTA) ou de leur mise en marché (NDS)
- de constitution des dossiers CTA et NDS et de leur évaluation par les autorités gouvernementales
- de commercialisation et de son suivi.

Option générale
Cette option s'adresse exclusivement aux diplômés du Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques de la Faculté de pharmacie. Ces diplômés ont déjà acquis les bases scientifiques et processuelles du développement du médicament. L'option générale leur offre la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer des compétences tant processuelles que transversales et d'explorer ou d'approfondir diverses dimensions associées aux autres options du programme à travers sa banque de cours ou celles de la Faculté ou d'autres unités et programmes de l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie; pour l'option Multidisciplinaire, être titulaire du baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais

- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.E.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. Scolarité complémentaire par domaine :

  - Biostatistique : PHM6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. Selon le résultat au test de classement, un cours sera prescrit.

  - Pharmacologie : PHM2953 Pharmacologie générale, 3 cr.

  - Pharmacocinétique : PHM6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.

  - Toxicologie - innocuité du médicament : SBP6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.
- Les candidats pré-sélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.
- Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

- À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet.
- La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Capacité d'accueil et admission unique

- La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon 5 options:

- option Recherche clinique (segment 70),
- option Réglementation des médicaments (segment 71),
- option Pharmacoéconomie/ pharmacoépidémiologie (segment 72),
- option Chimie et fabrication (segment 73),
- option Générale - pour les diplômés du B. Sc. (sciences biopharmaceutiques) (segment 69).

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.E.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. Scolarité complémentaire par domaine: Biostatistique PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. En cas d'échec, un cours sera prescrit. Pharmacologie PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr. Pharmacocinétique PHM 6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr. Toxicologie - innocuité du médicament SBP 6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.

Segment 70 Propre à l'option Recherche clinique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6111	1	Méthodologie de l'essai clinique
SBP 6112	1	Considérations bioéthiques en recherche clinique

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHM 6007	3	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6013	1	Problème clinique
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
PHM 6157	1	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Segment 71 Propre à l'option Réglementation des médicaments

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 20 crédits obligatoires, de 7 à 10 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament

PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6111	1	Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHM 6007	3	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6157	1	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6110	1	Monographie de produits et étiquetage

Bloc 71C

Option - Maximum 4 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 71D

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix des cours doit être approuvé par le responsable de l'Option.

Segment 72 Propre à l'option Pharmacoéconomie/ pharmacoépidémiologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 20 crédits obligatoires, de 6 à 10 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6111	1	Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 72B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHL 6096	2	Pharmacovigilance
PHM 6009	1	Applications pharmacoéconomiques
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché

Bloc 72C

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 72D

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Segment 73 Propre à l'option Chimie et fabrication

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

PHM 6007	3	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études

Bloc 73B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 10 crédits.

PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6038	3	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 73C

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	Médicament et société

PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 73D

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Segment 74 Option générale - pour bacheliers en sciences biopharmaceutiques

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires, de 17 à 20 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 10 crédits.

PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament

Bloc 74B

Option - Minimum 17 crédits, maximum 20 crédits.
Les cours de ce bloc peuvent être regroupés selon les thématiques suivantes : Chimie - fabrication - conformité (PHM 6029, PHM 6084, PHM 6086 et SBP 6101) Pharmacoéconomie et accès au marché (PHM 6028, PHM 6032 et SBP 6002) Pharmacoépidémiologie, pharmacovigilance et gestion du risque (PHL 6096, PHM 6025 et SBP6101) Recherche clinique (PHM 6012, PHM 6013, SBP 6109, SBP 6113 et SBP 6114) Réglementation (PHM 6016, PHM 6017, PHM 6157' SBP 6103 et SBP 6110) Compétences transversales et cours généraux (DRT 6882A, SBP 6102, SBP 6106 et SBP 6107)

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHL 6096	2	Pharmacovigilance
PHM 6013	1	Problème clinique
PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
PHM 6157	1	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6110	1	Monographie de produits et étiquetage
SBP 6113	2	Sujets spéciaux en recherche clinique 1
SBP 6114	3	Sujets spéciaux en recherche clinique 2
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Programme 2-670-1-1 Version 00 (H16)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.), stage ou travail dirigé

Option :
Développement du médicament
Concentrations:
Chimie et fabrication
Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie
Recherche clinique
Réglementation

Objectifs

Option Développement du médicament
L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.
Concentration Chimie et fabrication
Analyser de façon critique et appliquer les approches méthodologiques particulières à la synthèse du médicament, le développement de la forme pharmaceutique, sa fabrication et son conditionnement. Définir les objectifs d'une étude en fonction du processus de développement de la forme pharmaceutique. Savoir développer une stratégie de développement galénique en tenant compte de son impact sur l'ensemble du développement du médicament. Participer à la rédaction des études de développement et à leur gestion. Analyser et intégrer les résultats des diverses études scientifiques pertinentes au domaine.
Concentration Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie
Initier les étudiants à l'analyse économique et épidémiologique des effets du médicament et de son utilisation. Connaître les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans les conditions réelles d'utilisation. Discuter des politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.
Concentration Recherche clinique
Analyser de façon critique les particularités des approches méthodologiques particulières à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Savoir évaluer la portée d'une étude et son impact sur la stratégie de développement clinique. Participer à la rédaction de protocoles cliniques et à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études en recherche pharmaceutique.
Concentration Réglementation
Intégrer les connaissances multidisciplinaires acquises et exercer un regard critique dans l'application des exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique lors de la soumission des dossiers IND et NDS d'un nouveau médicament aux autorités gouvernementales, de la commercialisation et du suivi.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences pharmaceutiques - Stage ou travail dirigé , le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

  -avoir complété la scolarité du D.E.S.S. en développement du médicament (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage

Pour le volet avec stage, chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la Faculté. Le stage est réservé au candidat ne possédant pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages.

Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat oeuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté. Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres. À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La Maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec les modalité stage ou travail dirigé. Le cheminement comprend l'option Développement du médicament selon les concentrations suivantes :

- la concentration Chimie et fabrication (segment 70C1)
- la concentration Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie (segment 70C2)
- la concentration Recherche clinique (segment 70C3)
- la concentration Réglementation du médicament (segment 70C4)
- la concentration Générale pour les diplômés du B. Sc. (sciences pharmaceutiques) exclusivement. (segment 70C5).

Segment 70C1 Développement du médicament: Chimie et fabrication

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 24 à 27 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70C1A Concentration Chimie et fabrication

Obligatoire - 18 crédits.

PHM 6007	3	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études

Bloc 70C1B Concentration Chimie et fabrication

Option - 9 crédits.

PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6038	3	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 70C1C Concentration Chimie et fabrication

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70C1D Concentration Chimie et fabrication

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70C1E Concentration Chimie et fabrication

Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	Travail dirigé
PHM 60531	0	Stage 1
PHM 60532	15	Stage 2

Segment 70C2 Développement du médicament: Pharmacoéconomie/ pharmacoépidémiologie

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 20 crédits obligatoires, 22 à 25 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70C2A Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie

Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6111	1	Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 70C2B Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHL 6096	2	Pharmacovigilance
PHM 6009	1	Applications pharmacoéconomiques
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6028	3	Médicament et société

PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché

Bloc 70C2C Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70C2D Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70C2E Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie

Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	Travail dirigé
PHM 60531	0	Stage 1
PHM 60532	15	Stage 2

Segment 70C3 Développement du médicament: Recherche clinique

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, 21 à 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70C3A Concentration Recherche clinique

Obligatoire - 21 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6111	1	Méthodologie de l'essai clinique
SBP 6112	1	Considérations bioéthiques en recherche clinique

Bloc 70C3B Concentration Recherche clinique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHM 6007	3	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6013	1	Problème clinique
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie

Bloc 70C3C Concentration Recherche clinique

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
PHM 6157	1	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70C3D Concentration Recherche clinique

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70C3E Concentration Recherche clinique

Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	Travail dirigé
PHM 60531	0	Stage 1
PHM 60532	15	Stage 2

Segment 70C4 Développement du médicament: Réglementation du médicament

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 20 crédits obligatoires et 25 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage.

Bloc 70C4A Concentration Réglementation du médicament

Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6111	1	Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 70C4B Concentration Réglementation du médicament

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHM 6007	3	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6157	1	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6110	1	Monographie de produits et étiquetage

Bloc 70C4C Concentration Réglementation du médicament

Option - Maximum 4 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6156A	1	Atelier thématique
PHM 6156C	1	Atelier thématique
PHM 6156E	1	Atelier thématique
PHM 6156G	1	Atelier thématique : communication
PHM 6156I	1	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi caces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70C4D Concentration Réglementation du médicament

Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	Travail dirigé
PHM 60531	0	Stage 1
PHM 60532	15	Stage 2

Segment 70C5 Développement du médicament: concentration Générale

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 10 crédits obligatoires, 32 à 35 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70C5A Concentration Générale

Obligatoire - 10 crédits.

PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament

Bloc 70C5B Chimie/fabrication Concentration Générale

Option - Maximum 7 crédits.

PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 70C5C Pharmacoéconomie/accès au marché Concentration Générale

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6028	3	Médicament et société
SBP 6002	3	Analyse économique et accès au marché

Bloc 70C5D Pharmacoépidémio/pharmacovigil/gestion risque Concentration Générale

Option - Maximum 4 crédits.

PHL 6096	2	Pharmacovigilance
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
SBP 6101	1	Pharmacovigilance et gestion du risque

Bloc 70C5E Recherche clinique Concentration Générale

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6013	1	Problème clinique
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6113	2	Sujets spéciaux en recherche clinique 1
SBP 6114	3	Sujets spéciaux en recherche clinique 2

Bloc 70C5F Réglementation Concentration Générale

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6157	1	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6110	1	Monographie de produits et étiquetage
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70C5G Compétences transversales Concentration Générale

Option - Maximum 3 crédits.

SBP 6102	1	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications effi-caces

Bloc 70C5H Méthodologie/activité de recherche Concentration Générale

Option - Maximum 9 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHM 6020	3	Travail dirigé individuel
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 70C5I Concentration Générale

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C5J Stage/Travail dirigé Concentration Générale

Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	Travail dirigé
PHM 60531	0	Stage 1
PHM 60532	15	Stage 2

Programme 2-675-1-1 Version 01 (A14)

Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)

Options :

Pratique ambulatoire
Pratique en établissement de santé

Objectifs

La M. Sc. (pharmacothérapie avancée) permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des connaissances en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Précision sur le programme La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits Les études

sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débuter le programme
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.
- Une entrevue est requise. La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae et de l'entrevue. Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable dès l'entrée dans le programme. Consulter le site web de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis. Une autorisation du directeur du programme est requise pour toute dérogation au matériel recommandé.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 47 semaines consécutives.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la M. Sc. et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

- la M. Sc. (pharmacothérapie avancée)
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 option Pratique en établissement de santé (3608)

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 23 crédits en stages spécialisés. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 20 crédits.

PHA 6110	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 1
PHA 6120	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 2
PHA 6130	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 3
PHA 6140	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 4
PHA 62101	0	Communication scientifique en pharmacie 1
PHA 62102	1	Communication scientifique en pharmacie 2
PHA 6220	6	Recherche en pharmacie
PHA 62301	0	Gest. prat. en établissement 1
PHA 62302	3	Gest. prat. en établissement 2
PHA 6330	1	Produits stériles, notions avancées
PHM 6512	1	Produits stériles en pharmacie communautaire

Bloc 70B Ateliers

Obligatoire - 2 crédits.

PHA 6310	1	Ateliers en pratique pharmaceutique
PHA 6320	1	Ateliers en évaluation de l'information

Bloc 70C Stages spécialisés

Obligatoire - 23 crédits.

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

PHA 6510	4	Stage en centre d'information
PHA 6520	4	Introduction à la pratique avancée hospitalière
PHA 6530	3	Pratique avancée patients hospitalisés 1
PHA 6540	3	Pratique avancée patients hospitalisés 2
PHA 6550	3	Pratique avancée oncologie
PHA 6560	3	Pratique avancée soins intensifs
PHA 6570	3	Pratique avancée soins urgence

Segment 71 option Pratique ambulatoire (3609)

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués en stages spécialisés. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 20 crédits.

PHA 6110	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 1
PHA 6120	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 2
PHA 6130	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 3
PHA 6150	2	Soins pharmaceutique pratique avancée 5
PHA 62101	0	Communication scientifique en pharmacie 1
PHA 62102	1	Communication scientifique en pharmacie 2

PHA 6220	6	Recherche en pharmacie
PHA 62351	0	Gestion de la pratique en officine 1
PHA 62352	0	Gestion de la pratique en officine 2
PHA 62353	3	Gestion de la pratique en officine 3
PHA 6330	1	Produits stériles, notions avancées
PHM 6512	1	Produits stériles en pharmacie communautaire

Bloc 71B Ateliers

Obligatoire - 2 crédits.

PHA 6310	1	Ateliers en pratique pharmaceutique
PHA 6320	1	Ateliers en évaluation de l'information

Bloc 71C Stages spécialisés

Obligatoire - 23 crédits.

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

PHA 6510	4	Stage en centre d'information
PHA 6525	4	Pratique avancée clinique de soins 1re ligne
PHA 6530	3	Pratique avancée patients hospitalisés 1
PHA 6540	3	Pratique avancée patients hospitalisés 2
PHA 6545	3	Pratique avancée ambulatoire 1
PHA 6555	3	Pratique avancée ambulatoire 2
PHA 6570	3	Pratique avancée soins urgence

Programme 2-675-1-5 Version 00 (A14)

Diplôme complémentaire à la maîtrise en pharmacothérapie avancée

Objectifs

Le diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des connaissances en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Précision sur le programme La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être admis à la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

2. Statut étudiant

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable dès l'entrée dans le programme. Consulter le site web de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis. Une autorisation du directeur du programme est requise pour toute dérogation au matériel recommandé.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 20 semaines.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la M. Sc. et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

- la M. Sc. (pharmacothérapie avancée)
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

Structure du programme

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits. Il est offert selon deux options : option Pratique en établissement de santé (segment 70), option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 Propre à la spécialisation Pratique en établissement de santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'un travail dirigé et 9 crédits à option. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A Stages spécialisés

Option - 9 crédits.

PHA 6580	3	Pratique avancée patients hospitalisés
PHA 6585	3	Pratique avancée ambulatoire 5
PHA 6590	3	Pratique avancée patients hospitalisés 4
PHA 6595	3	Pratique avancée ambulatoire 6
PHA 6600	3	Pratique avancée patients hospitalisés 5
PHA 6610	3	Stage à thématique optionnelle

Bloc 70B Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6410	6	Projet en pratique pharmaceutique

Segment 71 Propre à la spécialisation pratique ambulatoire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé et 3 crédits à option.
Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6565	3	Pratique avancée ambulatoire 3
PHA 6575	3	Pratique avancée ambulatoire 4

Bloc 71B Stages spécialisés

Option - 3 crédits.

PHA 6535	3	Pratique avancée clinique de soins 1re ligne
PHA 6580	3	Pratique avancée patients hospitalisés
PHA 6585	3	Pratique avancée ambulatoire 5
PHA 6610	3	Stage à thématique optionnelle

Bloc 71C Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6410	6	Projet en pratique pharmaceutique

Programme 3-670-1-1 Version 01 (A12)

Diplôme complémentaire au doctorat en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)

Objectifs

Le programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà détenteur d'un diplôme de 3e cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en ReDEM.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à un programme de Ph. D. ou détenir un diplôme de 3 e cycle dans un domaine pertinent à la ReDEM
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
- soumettre un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à celle d'un trimestre à temps plein mais le programme est conçu pour être suivi à temps partiel, sauf exception particulière entérinée par le comité de programme. L'étudiant complète son programme concurremment à ses études de Ph. D., ou à l'intérieur de quatre ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Conditions d'obtention du Dipl. complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en ReDEM, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences du Ph. D. dans son unité d'appartenance s'il est inscrit à l'Université de Montréal

Structure du programme

Le Diplôme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du Diplôme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option. Les cours à option (Bloc B) doivent provenir d'un domaine autre que celui de la thèse ou de la recherche du candidat. Le choix des cours à option doit être approuvé par le Comité de programme. Ce dernier peut approuver un cours à option qui n'est pas sur la liste s'il juge que ce cours rencontre les objectifs du programme.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 7 crédits.

PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
PHM 7002A	2	Découverte du médicament: enjeux actuels

Bloc 70B1 Validation des cibles thérap./pharmacocinétique

Option - Maximum 5 crédits.
Les cours PBC 60851 et PBC 60852 sont équivalents au cours PBC 6085.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHM 7002B	2	Découverte du médicament: enjeux actuels

Bloc 70B2 Découverte molécules thérapeut./technol. pharm.

Option - Maximum 5 crédits.

PHM 6004	1	Éléments de pharmacométrie
PHM 6007	3	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6038	3	Aspects industriels des formes pharmaceutiques

Bloc 70B3 Recherche clinique et épidémiologie

Option - Maximum 5 crédits.

PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6012C	1	Applications cliniques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie

Bloc 70B4 Aspects économiques des médicaments

Option - Maximum 5 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (443513)
HEC 6114	1	Propédeutique en comptabilité (709000)

PHM 6032	3	Pharmacoéconomie

Bloc 70B5 Affaires réglementaires et la législation

Option - Maximum 5 crédits.

DRT 6874	3	Droit pharmaceutique
DRT 6893	3	Protection de la santé publique
PHM 6028	3	Médicament et société

Bloc 70B6 Développement professionnel

Option - Maximum 3 crédits.

BIM 6070	2	Pratique professionnelle de la recherche

Programmes de formation en recherche

Responsable de la Maîtrise et du Doctorat en sciences pharmaceutiques, sauf pour l'option sans mémoire de la Maîtrise en Développement du médicament : Céline Fiset
Pour information : Andrée Mathieu, tél. : 514-343-6467

Programme 2-700-1-0 Version 11 (H16)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.)

Options :

Analyse
Chimie médicinale
Médicament et santé des populations
Pharmacologie
Technologie pharmaceutique
Pharmacogénomique

Objectifs

La maîtrise est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

Option Analyse

Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.

Option Chimie médicinale

Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

Option Médicament et santé des populations

Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

Option Pharmacologie

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

Option Technologie pharmaceutique

Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.

Option Pharmacogénomique

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique et en protéomique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1 er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- en plus des relevés de notes officiels, le candidat doit joindre une lettre de motivation à sa demande d'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité Mémoire selon les options suivantes :

- l'option Analyse (segment 70)
- l'option Chimie médicinale (segment 71)
- l'option Médicament et santé des populations (segment 72)
- l'option Pharmacologie (segment 73)
- l'option Technologie pharmaceutique (segment 74)
- l'option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
SBP 6400	3	Développement et fabrication d'un médicament générique

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	Recherche
PHM 6091	9	Recherche
PHM 6092	9	Recherche
PHM 6094	13	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 71B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
SBP 6400	3	Développement et fabrication d'un médicament générique

Bloc 71C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	Recherche
PHM 6091	9	Recherche
PHM 6092	9	Recherche
PHM 6094	13	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Médicament et santé des populations

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 72B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6028	3	Médicament et société
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament

Bloc 72C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	Recherche
PHM 6091	9	Recherche
PHM 6092	9	Recherche
PHM 6094	13	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 73B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6004	1	Éléments de pharmacométrie
PHM 6034	3	Cytokines et facteurs de croissance
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
PHM 7065	3	Thérapies cardiovasculaires de l'avenir

Bloc 73C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	Recherche
PHM 6091	9	Recherche
PHM 6092	9	Recherche
PHM 6094	13	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 74B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6035	4	Technologie pharmaceutique expérimentale
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
SBP 6400	3	Développement et fabrication d'un médicament générique

Bloc 74C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	Recherche
PHM 6091	9	Recherche
PHM 6092	9	Recherche
PHM 6094	13	Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PGM 6054	1	Séminaires de pharmacogénomique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments

SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 76C

Obligatoire - 35 crédits.

PHM 6090	6	Recherche
PHM 6091	9	Recherche
PHM 6092	9	Recherche
PHM 6096	11	Mémoire

Programme 3-700-1-0 Version 06 (A13)

Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.)

Options :

Analyse
Chimie médicinale
Médicament et santé des populations
Pharmacologie
Technologie pharmaceutique
Pharmacogénomique

Objectifs

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
  - être titulaire de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) avec mémoire dans l'option choisie, ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants n'ayant pas obtenu une M. Sc. dans l'option choisie pourront se voir imposer des cours complémentaires
  - avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- En plus des relevés de notes officiels.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse de projet de recherche.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options :

- option Analyse (segment 70),
- option Chimie Médicinale (segment 71),
- option Médicament et santé des populations (segment 72),
- option Pharmacologie (segment 73),
- option Technologie pharmaceutique (segment 74),
- option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7091	12	Recherche
PHM 7094	27	Thèse
PHM 7100	15	Recherche
PHM 7101	15	Recherche
PHM 7102	15	Recherche

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7091	12	Recherche
PHM 7094	27	Thèse
PHM 7100	15	Recherche
PHM 7101	15	Recherche
PHM 7102	15	Recherche

Segment 72 Propre à l'option Médicament et santé des populations

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 72C Activités de recherche et thèse

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7091	12	Recherche
PHM 7094	27	Thèse
PHM 7100	15	Recherche
PHM 7101	15	Recherche
PHM 7102	15	Recherche

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7091	12	Recherche
PHM 7094	27	Thèse
PHM 7100	15	Recherche
PHM 7101	15	Recherche
PHM 7102	15	Recherche

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 74D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7091	12	Recherche
PHM 7094	27	Thèse
PHM 7100	15	Recherche
PHM 7101	15	Recherche
PHM 7102	15	Recherche

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 2 crédits.

PGM 7054	1	Séminaires de pharmacogénomique 1
PGM 7055	1	Séminaires de pharmacogénomique 2

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	Génomique des populations humaines
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7091	12	Recherche
PHM 7100	15	Recherche
PHM 7101	15	Recherche
PHM 7102	15	Recherche
PHM 7103	28	Thèse

Table des matières

Introduction et coordonnées générales 11-1

(Administration de la santé) Gestion, évaluation et politique de santé

2-770-1-1 Maîtrise en administration des services de santé (M. Sc.) 11-1

2-770-1-3 D.E.S.S. en administration des services de santé 11-4

2-770-1-5 Maîtrise en évaluation des technologies de la santé (M. Sc.) 11-6

2-770-1-6 Diplôme complémentaire en gestion du système de santé 11-7

2-770-1-7 Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients QUÉOPS-i (M. Sc.) 11-8

2-770-1-8 D.E.S.S. en gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS 11-8

2-770-6-0 Microprogramme en administration des services de santé 11-9

2-770-6-2 Microprogramme en gestion du changement et responsabilité populationnelle 11-10

2-770-6-3 Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients 11-10

2-771-1-1 D.ES.S. en évaluation des technologies de la santé 11-11

2-771-6-0 Microprogramme en évaluation des technologies de la santé 11-11

3-770-1-0 Diplôme complémentaire de 3e cycle en analyse et évaluation des interventions en santé - AnÉIS 11-12

3-770-6-0 Microprogramme de 3e cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS 11-12

Médecine sociale et préventive - Santé publique

2-481-1-4 Maîtrise en santé publique (M. Sc.) 11-13

2-481-1-5 D.E.S.S. en santé publique 11-18

2-481-6-2 Microprogramme en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction 11-18

2-481-6-3 Microprogramme en épidémiologie et contrôle des infections 11-19

2-481-6-4 Microprogramme en santé publique 11-19

2-481-6-5 Microprogramme en santé publique pour cadres et professionnels en exercice 11-20

2-488-6-1 Microprogramme en santé mondiale 11-21

... suite

Information à jour le 16 septembre 2016

Médecine sociale et préventive - Bioéthique

2-495-6-0	Microprogramme en bioéthique	11-21
2-495-1-0	D.E.S.S. en bioéthique	11-22
2-495-1-1	Maîtrise en bioéthique (M.A.)	11-24

Santé environnementale et santé au travail

2-410-1-2	D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes	11-28
2-486-1-2	D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque	11-29
2-488-1-0	Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)	11-30
2-488-1-1	D.E.S.S. en hygiène du travail	11-32
2-488-1-2	D.E.S.S. en santé environnementale mondiale	11-33
2-488-6-0	Microprogramme en santé environnementale et santé au travail	11-33

Ph. D. Santé publique

3-481-1-1	Doctorat en santé publique (Ph. D.)	11-34
3-481-1-7	D.E.P.A. en santé publique	11-37

ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Introduction

La santé publique, c'est la santé de tous, partout, en tout temps

Tabagisme, vaccination, gestion des catastrophes, organisation des services de santé, pollution, éthique… Les professionnels de la santé publique agissent sur tout ce qui influence directement ou indirectement la santé au quotidien.

Pour une société plus équitable

En favorisant une meilleure santé pour tous, professionnels et chercheurs de la santé publique participent à l'édification d'un monde plus juste.

Une perspective mondiale

Les dimensions économiques, sociales et politiques de la mondialisation façonnent la santé à l'échelle de la planète. Pour faire face aux enjeux liés à la mondialisation, notre École travaille étroitement avec de nombreux partenaires locaux et internationaux.

L'Unité de santé internationale met sur pied des projets de coopération internationale en santé depuis plus de 25 ans, contribuant de manière importante à l'amélioration de la santé dans le monde.

Tous les chemins mènent à la santé publique

Comme la santé publique est un domaine très large, nos étudiants présentent des profils extrêmement variés, issus de formations en sciences humaines et sociales, en chimie, en biologie, en communication, en mathématiques, en gestion, en médecine, en sciences infirmières, en médecine vétérinaire, etc.

Coordonnées générales
École de santé publique
7101, avenue du Parc, 3e étage
Montréal (Québec) H3N 1X9

(Département d'administration de la santé) Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

http://www.mdas.umontreal.ca
Courriel : dasum@mdas.umontreal.ca
Tél. : 514 343-6170

Département de médecine sociale et préventive

http://www.mdsocp.umontreal.ca
Courriel : msp@mdsocp.umontreal.ca
Tél. : 514 343-6139

Département de santé environnementale et santé au travail

http://www.dsest.umontreal.ca
Courriel : info@dsest.umontreal.ca
Tél. : 514 343-6134

Programme de Ph.D. en santé publique

www.medsp.umontreal.ca/doctorat
Courriel : angelique.de.chatigny@umontreal.ca
Tél. : 514 343-5662

Bureau du doyen

Téléphone : 514 343-6622

Direction

Doyen : Pierre Fournier

Vice-doyenne aux études : Lise Lamothe
Adjoint à la vice-doyenne : Johnathan Grégoire
Vice-doyen à la recherche : Kannan Krishnan
Secrétaire : Michèle Rivard
Directrice administrative : Louise Bossé
Directrice, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé: Nicole Leduc
Directrice, Département de médecine sociale et préventive: Christina Zarowsky
Directeur, Département de santé environnementale et santé au travail : Michèle Bouchard

(Administration de la santé)
Gestion, évaluation et politique de santé

Information sur les programmes de 2e cycle : Nicole Roberge, 514-343-7990
Information sur les programmes de 3e cycle : secrétariat du 3e cycle, 514-343-5662

Programme 2-770-1-1 Version 14 (H1)

Maîtrise en administration des services de santé (M. Sc.)

Options :

- Gestion du système de santé
- Santé mondiale
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
- Analyse des organisations et systèmes de santé

Objectifs

Options Gestion du système de santé (avec stage ou travail dirigé)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Option Santé mondiale (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé au niveau de la santé mondiale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé (avec travail dirigé)

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Il donne aux gestionnaires des services de santé canadiens les compétences nécessaires pour mieux utiliser la recherche dans leur travail afin d'améliorer la prise de décision dans le système de santé. À l'issue de cette formation, les étudiants deviendront des leaders importants du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (Evidence-Based Management).

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Analyse des organisations et systèmes de santé (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Art.Options Gestion du système de santé, Analyse des organisations et systèmes de santé, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent option Gestion du système de santé : avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue Une expérience de travail est un atout.

Art.Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé - http://www.cfhi-fcass.ca/WhatWeDo/EducationandTraining/EXTRA. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires ou autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La Maîtrise comporte 45 crédits et est offerte avec cinq options :

- l'option Gestion du système de santé (segment 70),
- l'option Santé mondiale (segment 71),
- l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé (segment 73),
- l'option Évaluation des services, organisations et système de santé (segment 74),
- l'option Analyse des organisations et systèmes de santé (segment 75).

Trois crédits complémentaires en biostatistique s'ajoutent aux 45 crédits de l'option Gestion du système de santé.

Segment 70 Propre à l'option Gestion du système de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

Bloc 70B Gestion stratégique et environnement juridique

Obligatoire - 7 crédits.

ASA 6114 2 Aspects juridiques
ASA 6132 3 Marketing social
ASA 6758 2 Le management stratégique dans les organisations de santé

Bloc 70C Financement et gestion financière

Obligatoire - 7 crédits.

ASA 6703 3 Économie de la santé
ASA 6762 2 Gestion budgétaire et financière en santé 1
ASA 6763 2 Gestion budgétaire et financière en santé 2

Bloc 70D Gestion des ressources humaines

Obligatoire - 4 crédits.

ASA 6151 2 Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6740 2 Habiletés de gestion en santé

Bloc 70E Gestion des opérations

Obligatoire - 4 crédits

ASA 6739 2 Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6757 2 Technologies et ressources informationnelles en santé

Bloc 70F Gestion de projets

Option - 3 crédits

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé
ASA 6176 3 Outils de gestion du sociosanitaire

Bloc 70G Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits

ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé
APC 6004 3 Gestion des conflits
ASA 6012 3 Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA 6175 3 Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé
ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale
ASA 6750 3 Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA 6751 3 Gestion des risques et de la qualité en santé
ASA 6752 3 Organisation des systèmes de santé et complexité
MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale
PHM 6032 3 Pharmacoéconomie
PHM 6071 3 Le médicament comme objet social
PLU 6048 3 Connaissances et innovations en santé
SOL 6650 3 Déterminants sociaux de la santé
SOL 6654 3 Sociologie des politiques sociales
SVS 6414 3 Vieillissement et intervention

Bloc 70H1 Stage

Obligatoire - 8 crédits

ASA 6759 2 Séminaire d'intégration
ASA 6760 6 Stage en gestion des services de santé

Bloc 70H2 Travail dirigé

ASA 6761 8 Travail dirigé

Segment 71 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche
ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique
MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501 3 Pratiques de santé mondiale

Bloc 71B

Option - 3 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent avec l'approbation du responsable de programme.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé
ASA 6012 3 Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation
ASA 6703 3 Économie de la santé
ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative
ASA 6708 3 Technologies de l'information en santé

Bloc 71C Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729 21 Mémoire de recherche

Segment 73 Propre à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires (18 crédits du Programme FORCES) dont 15 crédits attribués à un travail dirigé et 12 crédits à option.

Bloc 73A Module 1

Obligatoire - 3 crédits.
Promotion de l'utilisation de la recherche en administration dans les organisations de santé

ASA 6901 3 Gestion informée par données probantes

Bloc 73B Module 2

Obligatoire - 3 crédits.
Démystifier l'univers de la recherche

ASA 6902 3 Démystifier l'univers de la recherche

Bloc 73C Module 3

Obligatoire - 3 crédits.
Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé

ASA 6903 3 Leadership, utilisation de la recherche

Bloc 73D Module 4

Obligatoire - 3 crédits.
Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement

ASA 6904 3 Recherche et gestion du changement

Bloc 73E Module 5

Obligatoire - 3 crédits.
Maintenir le changement dans le contexte organisationnel

ASA 6905 3 Gérer la pérennité des changements

Bloc 73F Module 6

Obligatoire - 3 crédits.
Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention

ASA 6906 3 Apprentissage et communauté de pratique

Bloc 73G

Option - 12 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé
ASA 6121 3 Gestion du réseau sociosanitaire
ASA 6132 3 Marketing social
ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation
ASA 6709 3 Lectures dirigées

Bloc 73H Intervention en utilisation de la recherche en gestion de santé

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6907 15 Projet d'intervention

Segment 74 Propre à l'option Évaluation des services, org. et systèmes de santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire -21 crédits.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé
ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche
ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation
ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

Bloc 74B

Option - 3 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent avec l'approbation du responsable de programme.

APC 6004 3 Gestion des conflits
ASA 6151 2 Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6175 3 Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé
ASA 6736 1 Direction d'une équipe de recherche
CPR 6004 3 Comprendre les conflits
MSO 6028 3 Introduction aux théories de la mesure
MSO 6069 3 Régression logistique et analyse de survie
PSY 6733 3 Gestion psychologique des conflits

Bloc 74C Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729 21 Mémoire de recherche

Segment 75 Propre à l'option Analyse des organisations et systèmes de santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 75A Tronc commun

Obligatoire - 15 crédits

ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche
ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

Bloc 75B Analyse et gestion des services sociosanitaires

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6114	2	Aspects juridiques
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6151	2	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6176	3	Outils de gestion du sociosanitaire
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6757	2	Technologies et ressources informationnelles en santé
ASA 6758	2	Le management stratégique dans les organisations de santé
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales

Bloc 75C Santé et société

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ASA 6012	3	Nouvelles pratiques sociales et santé

Bloc 75D Organisation des soins et des services de santé pour personnes âgées

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6718	3	Organisation des services aux aînés
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention

Bloc 75E Outils et méthodes

Option - 3 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
MSO 6140	3	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO 6141	3	Analyse multidimensionnelle exploratoire
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 75F Perspectives internationales et comparaison de systèmes de la santé

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6712	3	Consultation dans l'axe Nord-Sud
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6070	3	Santé internationale

Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729	21	Mémoire de recherche

Programme 2-770-1-3 Version 14 (H16)

D.E.S.S. en administration des services de santé

Options :

Gestion du système de santé
Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes
Utilisation de la recherche en gestion de la santé
Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Objectifs

Option Gestion du système de santé

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

Option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes

Les étudiants de l'option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes choisissent parmi les cours du bloc Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour devenir des agents du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (Evidence-Based Management).

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour évaluer les interventions prenant place au sein des systèmes de santé et des organisations qui les constituent et prendre en compte l'environnement de ces systèmes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Options Gestion du système de santé, Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue. Une expérience de travail est un atout.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Deux lettres de recommandation. Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans un des trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires et autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Art.3. Transfert

Options Gestion du système de santé et Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (administration des services de santé) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire.

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Un candidat de l'option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité, et cela, avant d'entreprendre le cours ASA 6070 exclusif au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme sera alors nécessaire.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Un candidat de l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité et cela, avant d'entreprendre les deux séminaires complémentaires de 6 crédits exclusifs au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert avec quatre options :

- l'option Gestion du système de santé (segment 70),
- l'option Personnes âgées dépendantes (segment 71),
- l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé (segment 72),
- l'option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (segment 73).

Segment 70 Propre à l'option Gestion du système de santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

Bloc 70B Gestion stratégique, opérationnelle

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6151 2 Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6739 2 Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6758 2 Le management stratégique dans les organisations de santé

Bloc 70C Outils quantitatifs de décision

Option - 3 crédits.

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique
STT 6971 3 Méthodes de biostatistique

Bloc 70D Grille d'analyse/Adm. serv. santé

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6703 3 Économie de la santé

Bloc 70E Habiletés complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

ASA 6012 3 Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA 6114 2 Aspects juridiques
ASA 6132 3 Marketing social
ASA 6175 3 Méthodes d'évaluation économique
ASA 6176 3 Outils de gestion du sociosanitaire
ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale
ASA 6750 3 Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA 6751 3 Gestion des risques et de la qualité en santé
ASA 6752 3 Organisation des systèmes de santé et complexité
ASA 6762 2 Gestion budgétaire et financière en santé 1
ASA 6763 2 Gestion budgétaire et financière en santé 2
MSO 6001 3 Concepts de base en épidémiologie
MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale
SOL 6654 3 Sociologie des politiques sociales

Segment 71 Propre à l'option Personnes âgées dépendantes

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 71A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

Bloc 71B Gestion stratégique, opérationnelle

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6151 2 Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6739 2 Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6758 2 Le management stratégique dans les organisations de santé

Bloc 71C Outils quantitatifs de décision

Option - 3 crédits.

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique
STT 6971 3 Méthodes de biostatistique

Bloc 71D Grille d'analyse/Adm. serv. santé

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6703 3 Économie de la santé

Bloc 71E Organisation des soins et des services pour personnes âgées dépendantes

Option - 9 crédits.

ASA 6012 3 Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA 6176 3 Outils de gestion du sociosanitaire
ASA 6718 3 Organisation des services aux aînés
SOL 6650 3 Déterminants sociaux de la santé
SOL 6654 3 Sociologie des politiques sociales
SVS 6414 3 Vieillissement et intervention

Segment 72 Propre à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 72A Promotion de l'utilisation de la recherche

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6901 3 Gestion informée par données probantes

Bloc 72B Démystifier l'univers de la recherche

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6902 3 Démystifier l'univers de la recherche

Bloc 72C Passer maître dans l'utilisation des données probantes de recherche

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6903 3 Leadership, utilisation de la recherche

Bloc 72D Utilisation de la recherche pour créer et gérer le changement

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6904 3 Recherche et gestion du changement

Bloc 72E Maintenir changement dans contexte organisat.

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6905 3 Gérer la pérennité des changements

Bloc 72F Communauté de pratique et présentation des projets d'intervention

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6906 3 Apprentissage et communauté de pratique

Bloc 72G

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 69081 0 Séminaire en analyse de cas 1

ASA 69082 6 Séminaire en analyse de cas 2

ASA 69091 0 Séminaire en résolution de problèmes 1

ASA 69092 6 Séminaire en résolution de problèmes 2

Segment 73 Propre à l'option Éval. des services, organisations/systèmes santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 24 crédits.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé

ASA 6070 3 Intervention et analyse en santé

ASA 6120 3 Fondements du management

ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche

ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation

ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

APC 6004 3 Gestion des conflits

ASA 6151 2 Gestion des ressources humaines en santé

ASA 6175 3 Méthodes d'évaluation économique

ASA 6703 3 Économie de la santé

ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé

ASA 6736 1 Direction d'une équipe de recherche

CPR 6004 3 Comprendre les conflits

HEC 6350 3 Gestion des conflits (635077)

MSO 6028 3 Introduction aux théories de la mesure

MSO 6029 3 Pratique épidémiologique

PSY 6733 3 Gestion psychologique des conflits

Programme 2-770-1-5 Version 01 (A15)

Maîtrise en évaluation des technologies de la santé (M. Sc.)

Option

Producteur d'évaluation
Utilisateur de résultats d'évaluation

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Art.1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- trois lettres de recommandation

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à temps plein et de trois ans à demi-temps à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils :

- option Producteur d'évaluation (segment 70),
- option Utilisateur de résultats d'évaluation (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Producteur d'évaluation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6116 3 Aspects sociopolitiques des technologies

ASA 6175 3 Méthodes d'évaluation économique

ASA 6403 2 Management et technologie en santé publique

ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé

MSO 6008 1 Revues narratives et systématiques

MSO 6011 3 Introduction à l'épidémiologie

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

MSO 6075 3 Études et devis expérimentaux

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation

ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729	21	Mémoire de recherche

Segment 71 Propre à l'option Utilisateur de résultats d'évaluation

Les crédits à l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé ou rapport de stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6116	3	Aspects sociopolitiques des technologies
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6403	2	Management et technologie en santé publique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Études et devis expérimentaux

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 71C

Option - 15 crédits.

ASA 6200	15	Stage
ASA 6707	15	Travail dirigé

Programme 2-770-1-6 Version 03 (A14)

Diplôme complémentaire en gestion du système de santé

Options :

Évaluation
Santé et société
Santé mondiale

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'approfondir la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé) par un diplôme complémentaire de 9 crédits. Le programme peut être suivi durant la scolarité de la maîtrise en administration des services de santé ou après l'obtention du diplôme de maîtrise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :

- être présentement admis à la M. Sc. (administration des services de santé) ou
- être titulaire de la M. Sc. (administration des services de santé) ou de l'équivalent avec une moyenne minimale de 3,0
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- une expérience de travail est un atout.
- Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Structure du programme

Le Diplôme comporte 9 crédits. Il est offert selon trois options :

- l'option Évaluation (segment 70),
- l'option Santé et Société (segment 71),
- l'option Santé mondiale (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Évaluation

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation

Bloc 70B Évaluation

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Segment 71 Propre à l'option Santé et société

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 71A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation

Bloc 71B Santé et société

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6012	3	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA 6750	3	Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA 6751	3	Gestion des risques et de la qualité en santé

Segment 72 Propre à l'option Santé mondiale

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Programme 2-770-1-7 Version 00 (H15)

Maîtrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise internationale en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i) poursuit trois objectifs principaux :

- former des gestionnaires de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé, tant aux niveaux provincial et canadien qu'international
- stimuler des échanges et des comparaisons entre des systèmes de santé qui ont bâti leur profil de gestion de la qualité et des risques différemment
- établir un réseau de professionnels de haut calibre au niveau international.

La maîtrise a comme objectifs spécifiques de développer des connaissances et des compétences portant sur :

- la maîtrise des concepts qualité/sécurité et évaluation dans les systèmes de santé
- l'appropriation des outils et méthodes pour une amélioration continue de la qualité/sécurité
- la capacité à développer une démarche ou des programmes qualité/sécurité et d'amélioration des performances au sein des établissements. Le programme se donne sur 18 mois au cours desquels sont réalisés 4 modules et un stage permettant des activités d'intégration. Chacun des modules associe : d'une part, un enseignement effectué sur un double mode :
- présentiel intensif pendant 2 semaines (face aux étudiants en salle de cours)
- à distance (avant et après les phases présentielles : pré et post-présentielles) d'autre part, les étudiants ont des lectures à réaliser et des enseignements à suivre via Studium ainsi que des travaux personnels notés à effectuer pour chacun des cours, avant, pendant et après chaque enseignement présentiel. Le stage de 4 mois porte sur des activités d'intégration en gestion de la qualité et de la sécurité des soins. Il vise l'application des concepts, méthodes et outils de la qualité/sécurité développés tout au long de la formation à une problématique professionnelle. À la fin du stage, un rapport (Qualité en action) et un travail dirigé seront remis par écrit et soutenus oralement grâce à la présentation d'un poster au colloque annuel QUÉOPS-i (premier vendredi de juin).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1.1 Conditions d'admissibilité

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une maîtrise suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- détenir une expérience ou des connaissances en gestion est un atout. Les étudiants qui n'ont aucune expérience ou connaissance en gestion seront appelés à s'inscrire au microprogramme en Gestion de la qualité des soins et services des patients; si leurs résultats sont satisfaisants, ils poursuivront à la maîtrise.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Deux lettres de recommandation.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Bloc 70A Outils et méthodes en qualité

Obligatoire - 5 crédits.
Module d'hiver offert à Montréal.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6162	1	Gestion de la production des services
ASA 6173	1	Applications en gestion de la production

Bloc 70B Aspects environnementaux, concepts qualité/éval. systèmes de santé

Obligatoire - 8 crédits.
Module d'été offert à Montréal.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6143	1	Information et analyse de la performance
ASA 6402	3	Gestion de la qualité des soins
ASA 6405	1	Éthique et allocation des ressources

Bloc 70C Développement stratégique et opérationnel en gestion de la qualité

Obligatoire - 8 crédits.
Module d'automne offert à Rennes/France.

ASA 6176	3	Outils de gestion du sociosanitaire
ASA 6609	2	Amélioration continue de la qualité
ASA 6610	3	Gestion des risques en établissements

Bloc 70D Développement organisationnel en gestion de la qualité

Obligatoire - 6 crédits.
Module d'été offert à Montréal.

ASA 6105	1	Mutations des systèmes sociosanitaires
ASA 6601	1	Système de santé : gestion du changement
ASA 6608	1	Évaluation économique appliquée à la qualité
ASA 6611	3	Accréditation des organismes de santé

Bloc 70E Activités d'intégration en gestion de la qualité

Obligatoire - 18 crédits.

ASA 6607	3	Qualité en action
ASA 6707	15	Travail dirigé

Programme 2-770-1-8 Version 00 (H15)

D.E.S.S. en gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS

Objectifs

L'objectif principal du D.E.S.S. en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS) est de former des gestionnaires de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé.Le programme se donne sur 18 mois au cours desquels 27 crédits sont réalisés en 4 modules et 3 crédits d'approfondissement en gestion de la

qualité sous la supervision d'un professeur.Chacun des modules associe :

- d'une part, un enseignement effectué sur un double mode : a) présentiel intensif pendant 2 semaines face aux étudiants en salle de cours et b) à distance avant et après les phases présentielles : pré et post-présentielles
- d'autre part, les étudiants ont des lectures à réaliser et des enseignements à suivre via Studium ainsi que des travaux personnels notés à effectuer pour chacun des cours, avant, pendant et après chaque enseignement présentiel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- détenir une expérience ou des connaissances en gestion est un atout.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études dans le cas des candidats internationaux
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Deux lettres de recommandation

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Consulter le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A Outils et méthodes en qualité

Obligatoire - 5 crédits.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé
ASA 6162 1 Gestion de la production des services
ASA 6173 1 Applications en gestion de la production

Bloc 70B Concepts qualité et évaluation dans les systèmes de santé

Obligatoire - 8 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6143 1 Information et analyse de la performance
ASA 6402 3 Gestion de la qualité des soins
ASA 6405 1 Éthique et allocation des ressources

Bloc 70C Développement stratégique en gestion de la qualité

Obligatoire - 8 crédits.

ASA 6111 1 Concepts de base en éthique et en droit
ASA 6114 2 Aspects juridiques
ASA 6610 3 Gestion des risques en établissements
ASA 6740 2 Habiletés de gestion en santé

Bloc 70D Développement organisationnel en gestion de qualité

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6105 1 Mutations des systèmes sociosanitaires
ASA 6601 1 Système de santé : gestion du changement
ASA 6608 1 Évaluation économique appliquée à la qualité
ASA 6611 3 Accréditation des organismes de santé

Bloc 70E Approfondissement en gestion de la qualité

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6709 3 Lectures dirigées

Programme 2-770-6-0 Version 02 (A14)

Microprogramme en administration des services de santé

Objectifs

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue. Une expérience de travail est un atout.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Deux lettres de recommandation.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Art.3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (administration des services de santé). Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.E.S.S. ou pour la maîtrise.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A1 cohorte Campus

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

Bloc 70A2 cohorte Décentralisée en milieu de travail

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6101	1	Cadre pour l'analyse du système de santé
ASA 6103	1	Ressources, organisation, régulation
ASA 6143	1	Information et analyse de la performance
ASA 6735	3	Séminaire de gestion du changement en santé

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ASA 6012	3	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA 6114	2	Aspects juridiques
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6133A	1	Analyse de cas 1
ASA 6133B	1	Analyse de cas 2
ASA 6151	2	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6161	1	Évaluation normative
ASA 6173	1	Applications en gestion de la production
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6715	1	Le changement et sa gestion
ASA 6716A	1	Leadership et direction 1
ASA 6716B	1	Leadership et direction 2
ASA 6739	2	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6740	2	Habiletés de gestion en santé
ASA 6742	2	Changement et innovation en santé
ASA 6750	3	Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA 6751	3	Gestion des risques et de la qualité en santé
ASA 6752	3	Organisation des systèmes de santé et complexité

Programme 2-770-6-2 Version 00 (H13)

Microprogramme en gestion du changement et responsabilité populationnelle

Objectifs

À la fin de cette formation, les participants auront :

- acquis des connaissances en lien avec l'intégration de la responsabilité populationnelle dans les stratégies de gestion;
- approfondi leurs connaissances sur le métier et les rôles de gestionnaire;
- identifié leurs habiletés en tant que gestionnaires;
- développé un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation de projets de changement;
- acquis des capacités pour développer une argumentation informée par la littérature scientifique pertinente;
- développé un réseau de soutien pour la gestion de projets de changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion du changement et responsabilité populationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent à la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau intermédiaire ou supérieur dans une organisation de santé
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de la date de l'inscription initiale. Le programme est offert à temps partiel.

Art.3. Évaluation

L'évaluation se fait conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

ASA 6735	3	Séminaire de gestion du changement en santé
ASA 6737	2	Gestion de projet en santé
ASA 6738	2	Responsabilité populationnelle : impacts
ASA 6739	2	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6740	2	Habiletés de gestion en santé
ASA 6742	2	Changement et innovation en santé

Bloc 70B

Option - 2 crédits.

ASA 6741	2	Gestion performance en santé

Programme 2-770-6-3 Version 00 (E14)

Microprogramme en gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité en santé et sécurité des patients), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- se soumettre à un test d'aptitudes aux études supérieures en gestion selon les modalités prévues par le Département
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise écrites et parlées
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

- Plan de financement des études (uniquement pour les candidats internationaux)
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Deux lettres de recommandation.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. La scolarité maximale est de deux ans, à partir de la date de l'inscription initiale.

Art.3. Transfert à la M. Sc.

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option Gestion de la qualité Queops-i de la M. Sc. administration des services de santé. Une recommandation du responsable du programme sera alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires. La formation est constituée d'un enseignement effectué en cours (présentiel) et à distance (pré et post-présentiel).

Bloc 70A Outils et méthodes

Obligatoire - 5 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6162	1	Gestion de la production des services
ASA 6173	1	Applications en gestion de la production

Bloc 70B Gestion de la qualité et des risques en santé

Obligatoire - 10 crédits.

ASA 6111	1	Concepts de base en éthique et en droit
ASA 6402	3	Gestion de la qualité des soins
ASA 6610	3	Gestion des risques en établissements
ASA 6611	3	Accréditation des organismes de santé

Programme 2-771-1-1 Version 00 (A15)

D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Art.1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- deux lettres de recommandation.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6116	3	Aspects sociopolitiques des technologies
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6403	2	Management et technologie en santé publique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Études et devis expérimentaux

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Programme 2-771-6-0 Version 00 (A15)

Microprogramme en évaluation des technologies de la santé

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Art.1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

- lettre d'intention ou de motivation
- deuxlettres de recommandation

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6403	2	Management et technologie en santé publique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ASA 6116	3	Aspects sociopolitiques des technologies
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Programme 3-770-1-0 Version 01 (A16)

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé - AnÉIS

Objectifs

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une preuve d'inscription à des études doctorales ou à des études postdoctorales.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

Art.3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnÉis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

Structure du programme

Le diplôme comporte 12 crédits dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du doctorat de l'étudiant. À ces crédits s'ajoute un crédit attribué à l'un des cours en éthique suivants : PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 crédit, MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 crédit, ou à un cours équivalent.

Segment 70

Les crédits du diplôme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
SPU 7502	3	Séminaire en transfert de connaissances

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6116	3	Aspects sociopolitiques des technologies
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6402	3	Gestion de la qualité des soins
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
ECN 6873	3	Évaluation de projets
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
POL 6525	3	Analyses et évaluations de politiques
PSY 6775	3	Évaluation des programmes d'intervention

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 3-770-6-0 Version 00 (A12)

Microprogramme de 3e cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS

Objectifs

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé), le candidat doit :

- être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent dans un domaine pertinent, réussie avec une moyenne cumulative de 3,3 à l'Université de Montréal ou l'équivalent

- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué envers l'évaluation d'interventions
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue
- avoir déjà suivi ou s'inscrire à des cours de 2e cycle en méthodes de recherche à titre de cours complémentaires, incluant l'analyse quantitative et qualitative.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé
- Un plan de carrière qui décrit en quoi le programme s'insère dans ce projet
- Deux lettres de référence.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de 9 trimestres.

Art.3. Statut

Le microprogramme peut être suivi à temps partiel.

Art.4. Autres règlements

Les autres règlements pédagogiques des programmes de 3e cycle s'appliquent.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
SPU 7502	3	Séminaire en transfert de connaissances

Bloc 70C

Option - 3 crédits.
Le choix du cours à option est déterminé en fonction de la formation antérieure de l'étudiant et des compétences à acquérir comme évaluateur.

APC 6004	3	Gestion des conflits
ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6731	3	Recherche opérationnelle et gestion de la qualité
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6117	3	Évaluation participative
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
SPU 7011	3	Analyser et comprendre le système de santé

Bloc 70D Intégration/projet d'éval. d'une interv. en santé

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 75031	0	Practicum en évaluation 1
SPU 75032	3	Practicum en évaluation 2
SPU 7504	3	Séminaire de pratique avancée

Médecine sociale et préventive - Santé publique

Responsable des programmes de 2e cycle en santé publique : Louise Fournier, 514-343-6111 poste 33491
Secrétariat : 514-343-6139
Information sur la maîtrise en santé publique : msc-santepub@espum.ca
Information sur le microprogramme et DESS en santé publique : dess-micro@espum.umontreal.ca
Responsable du microprogramme santé publique pour cadre et professionnels en exercice : Julie Poissant julie.poissant@umontreal.ca
Responsable du microprogramme épidémiologie et contrôle des infections : Julio C. Soto julio.c.soto@umontreal.ca

Programme 2-481-1-4 Version 02 (A16)

Maîtrise en santé publique (M. Sc.)

Options :

Générale
Promotion de la santé
Santé environnementale
Santé mondiale
Politiques et gestion des soins de santé
Épidémiologie
Pratique de la biostatistique
Une seule santé

Règlement propre aux études

Modalité avec mémoire
Maintenir le changement dans le contexte organisationnel

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé publique
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé publique
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé publique
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Modalité avec stage ou travail dirigé

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- d'analyser une problématique ou un enjeu de santé publique
- de planifier et de mettre en oeuvre des programmes de santé publique et des politiques publiques favorables à la santé
- de faire preuve de rigueur scientifique dans toutes ses actions de santé publique
- d'agir de façon éthique et responsable
- de s'engager dans une démarche de développement professionnel
- de communiquer efficacement de l'information à différents publics
- de participer à l'action concertée des équipes interprofessionnelles et intersectorielles.

Option Générale

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet de domaine de la santé publique
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé publique
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé publique
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Option Promotion de la santé

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- de comprendre le rôle des déterminants sociaux et comportementaux dans le façonnement de la santé des populations
- d'engager les acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en ?uvre et l'évaluation des interventions et des politiques publiques de prévention et promotion de la santé
- d'intégrer les inégalités sociales de santé autant dans la définition des problèmes que dans la conception et la mise en ?uvre des interventions.

Option Santé environnementale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances en toxicologie et analyse du risque, en méthodes quantitatives, en épidémiologie environnementale et pourra les appliquer dans une perspective et avec une approche populationnelle caractéristique de la santé publique.

Option Santé mondiale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura approfondi sa compréhension des enjeux de santé au niveau mondial et des stratégies visant à les réduire. Il pourra comprendre les différentes approches théoriques et les méthodes d'intervention appropriées ; développer les compétences nécessaires à la mise en ?uvre et l'évaluation d'interventions ; et mener une réflexion critique et éthique spécifique aux enjeux de la santé mondiale. Une attention particulière sera portée au contexte politique et économique des interventions, et à l'apport des approches interdisciplinaires et de la mobilisation communautaire. Cette formation préparera à la poursuite d'une carrière en recherche et/ou en intervention (par exemples dans les organismes nationaux et internationaux de coopération ou les ONG).

Option Politiques et gestion des soins de santé

Au terme de sa formation, l'étudiant(e) aura une compréhension approfondie des concepts du management en matière de planification, de mise en ?uvre et de gestion des programmes de santé publique. Il (elle) sera apte à participer à la gestion de programmes de santé publique et à des processus d'élaboration de politiques en santé publique aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale.

Option Épidémiologie

Au terme de sa formation, l'étudiant, aura une compréhension plus approfondie des principes de la recherche épidémiologique. Il sera apte à participer à des projets de recherche épidémiologiques, à transmettre et à appliquer à la pratique de la santé publique, la connaissance issue de cette recherche. Il sera également apte à développer, exécuter et évaluer des programmes de surveillance de l'état de santé des populations.

Option Pratique de la biostatistique

Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à participer à la planification, la collecte, la gestion et l'analyse de données quantitatives d'études populationnelles, évaluatives et cliniques. Il sera aussi capable d'interpréter et de communiquer de manière efficace à divers auditoires les résultats d'analyses statistiques. Le programme de l'option ne comporte pas certains des cours théoriques requis par une maîtrise en sciences M.Sc. en biostatistique. De ce fait, les candidats à la maîtrise ? option Pratique de la biostatistique - sont priés de noter que ce diplôme ne donne pas un accès direct à un Ph.D. en biostatistique.

Option Une seule santé

Au terme de sa formation, l'étudiant aura :

- intégré une vision de la santé qui comprend la santé animale et la santé des écosystèmes
- acquis une meilleure compréhension des enjeux complexes de santé publique à l'interface homme-animal-environnement
- acquis des habiletés lui permettant d'intervenir dans des problématiques de santé publique situées à cette interface tels que la surveillance, la prévention et le contrôle de maladies zoonotiques endémiques (e.g. toxi-infections alimentaires, rage, fièvre Q) et émergentes (p. ex. virus du Nil Occidental, maladie de Lyme), les enjeux de sécurité alimentaire et la résistance aux antibiotiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1 er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1 er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Art.1.2 Conditions d'admissibilité supplémentaires propres à l'option Pratique de la biostatistique

- posséder une formation préalable en méthodes quantitatives jugée suffisante
- prérequis : cours MSO 6061 ou l'équivalent réussi avec une note minimale de A-
- un étudiant ayant suivi une formation soutenue en statistiques de 1 er cycle (ex. B. Sc. mathématiques/statistiques) pourrait être exempté du cours MSO6061
- Il est important de noter que la maîtrise en santé publique, option Pratique de la biostatistique ne comporte pas certains des cours théoriques requis par une M. Sc. en biostatistique. De ce fait, les candidats à la maîtrise, option Pratique de la biostatistique, sont priés de noter que ce diplôme ne donne pas un accès direct à un Ph. D. en biostatistique.

Art.1.3 Conditions d'admissibilité supplémentaires propres à l'option Une seule santé

- Les étudiants n'ayant pas de formation médicale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400A Introduction à la santé publique vétérinaire - Infectiologie générale (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.
- Les étudiants n'ayant pas de formation en productions et santé animale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400B Introduction à la santé publique vétérinaire - Productions animales (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.

Art.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae (une expérience de travail est un atout).

Art.3. Critères d'évaluation de la demande d'admission

- L'excellence du dossier académique
- La qualité de la lettre de motivation
- La pertinence de la formation antérieure
- La pertinence de l'expérience de travail antérieure

Art.4. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon sept options :

- l'option Générale (segment 70), laquelle est offerte avec la modalité mémoire.

Les options suivantes sont offertes avec la modalité stage ou travail dirigé:

- option Promotion de la santé (segment 71)
- option Santé environnementale (segment 72)
- option Santé mondiale (segment 73)
- option Politiques et gestion des soins de santé (segment 74)
- option Épidémiologie (segment 75)
- option Pratique de la biostatistique (segment 76)

- option Une seule santé (segment 77)

Segment 70 Propre à l'option Générale

Modalité avec mémoire. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO 6011 3 Introduction à l'épidémiologie
MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique
MSO 6600 3 Fondement de la santé publique
MSO 6601 3 Séminaire de recherche en santé des populations 1
MSO 6602 3 Séminaire de recherche en santé des populations 2

Bloc 70B

Choix - 9 crédits.

9 crédits de cours dont au moins 6 crédits de méthodes choisis parmi les cours dans les répertoires des programmes de Médecine sociale et préventive, d'Administration de la santé, de Santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme.

Bloc 70C

Obligatoire - 21 crédits.

MSO 6610 21 Mémoire

Segment 01

Tronc commun aux options avec modalités stage ou travail dirigé

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

MSO 6083 3 Pratiques de la santé publique
MSO 6600 3 Fondement de la santé publique

Segment 71 Propre à l'option Promotion de la santé

Modalité avec stage ou travail dirigé.
Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 71A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSN 6115 3 Santé et environnement 1
MSO 6011 3 Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

Bloc 71B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

MSO 6116 3 Planification et évaluation en santé
MSO 6131 3 Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6613 2 Habitudes de vie et promotion-prévention
MSO 6614 2 Politiques publiques et promotion-prévention
MSO 6615 2 Épidémiologie sociale et promotion-prévention

Bloc 71C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.

MSO 6005A 3 Séminaire en santé de la reproduction
MSO 6019 3 VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6047 3 Santé : futures mères et enfants 0-5 ans
MSO 6080 3 Santé mentale
MSO 6117 3 Évaluation participative
MSO 6135 1 Environnement urbain et santé
MSO 6136 1 Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6152 3 Épidémiologie spatiale
MSO 6153 3 Épidémiologie et prévention du cancer
MSO 6160 3 Services à la petite enfance
MSO 6340 1 Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350 1 Communication et santé publique
MSO 6351 1 Développement des communautés
MSO 6430 1 Transfert des connaissances

Bloc 71D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.

MSO 6603 12 Stage
MSO 6604 12 Travail dirigé

Segment 72 Propre à l'option Santé environnementale

Modalité avec stage ou travail dirigé.
Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, 15 à 18 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSO 6011 3 Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique
MSO 6612 3 Promotion de la santé et prévention

Bloc 72B Cours de spécialisation

Obligatoire - 9 crédits.

MSN 6115 3 Santé et environnement 1
MSN 6136 3 Principes de l'analyse du risque 1
MSO 6116 3 Planification et évaluation en santé

Bloc 72C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.

MSN 6018 3 Toxicologie industrielle
TXL 6010 3 Introduction à la toxicologie

Bloc 72D Cours de spécialisation

Option - Maximum 3 crédits.

ENV 6000 3 Modélisation et environnement
ENV 6002 3 Les impacts environnementaux
ENV 6003 3 La protection de l'environnement
ENV 6005 3 Catastrophes et aspects juridiques
ENV 6006 3 Gestion des menaces biologiques
MSN 6018 3 Toxicologie industrielle
MSN 6021 3 Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6022 3 Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023 3 Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024 3 Ventilation et protection individuelle
MSN 6025 3 Hygiène de l'environnement
MSN 6026 3 Méthodes d'analyse de données
MSN 6028 3 Changements climatiques : impact santé

MSN 6111 3 Hygiène du travail
MSN 6112 3 Stratégie d'évaluation des risques
MSN 6116 3 Santé et environnement 2
MSN 6138 3 Principes de l'analyse du risque 2
MSN 6144 3 Communication et catastrophes environnementales
MSN 6146 3 Toxicologie prédictive
MSN 6148 3 Catastrophes, urgences et santé
MSO 6028 3 Introduction aux théories de la mesure
MSO 6067 3 Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069 3 Régression logistique et analyse de survie
TXL 6002 3 Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6012 3 Toxicologie des médicaments
TXL 6014 3 Toxicologie de l'environnement
TXL 6016 3 Toxicologie agro-alimentaire
TXL 6030 3 Évaluation du risque toxique 1

Bloc 72E Cours de spécialisation

Choix - Maximum 3 crédits.
Un choix parmi les cours dans les répertoires des programmes de Médecine sociale et préventive, de Santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme.

Bloc 72F Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.
MSN 6500 12 Stage en santé environnementale
MSN 6501 12 Travail dirigé en santé environnementale

Segment 73 Propre à l'option Santé mondiale

Modalité avec stage ou travail dirigé.
Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 73A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSN 6115 3 Santé et environnement 1
MSO 6011 3 Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique
MSO 6612 3 Promotion de la santé et prévention

Bloc 73B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.
ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale
MSO 6116 3 Planification et évaluation en santé
MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501 3 Pratiques de santé mondiale

Bloc 73C Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.
MSO 6603 12 Stage
MSO 6604 12 Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option Politiques et gestion des soins de santé

Modalité avec stage ou travail dirigé.
Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires et 17 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 74A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.
MSN 6115 3 Santé et environnement 1
MSO 6011 3 Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique
MSO 6612 3 Promotion de la santé et prévention

Bloc 74B Cours de spécialisation

Obligatoire - 10 crédits.
ASA 6161 1 Évaluation normative
ASA 6176 3 Outils de gestion du sociosanitaire
ASA 6753 3 Logiques organisationnelles et santé publique
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

Bloc 74C Cours de spécialisation

Option - 5 crédits.
L'étudiant doit suivre au moins un cours de sigle ASA.
ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé
APC 6004 3 Gestion des conflits
ASA 6012 3 Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA 6132 3 Marketing social
ASA 6151 2 Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation
ASA 6703 3 Économie de la santé
ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale
ASA 6739 2 Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6740 2 Habiletés de gestion en santé
ASA 6752 3 Organisation des systèmes de santé et complexité
ASA 6757 2 Technologies et ressources informationnelles en santé
CPR 6004 3 Comprendre les conflits
MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale
PHM 6032 3 Pharmacoéconomie
PHM 6071 3 Le médicament comme objet social
PSY 6733 3 Gestion psychologique des conflits
SOL 6650 3 Déterminants sociaux de la santé
SOL 6654 3 Sociologie des politiques sociales
SVS 6414 3 Vieillissement et intervention

Bloc 74D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.
ASA 6755 12 Stage en gestion - santé publique
ASA 6756 12 Travail dirigé-santé publique

Segment 75 Propre à l'option Épidémiologie

Modalité avec stage ou travail dirigé.
Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires et 9 crédits à option attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 75A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSN 6115 3 Santé et environnement 1
MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique
MSO 6612 3 Promotion de la santé et prévention

Bloc 75B Cours de spécialisation

Obligatoire - 18 crédits.

MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6138A	1	Enjeux de santé publique
MSO 6320	2	Surveillance de l'état de santé

Bloc 75C Stage ou travail dirigé

Option - 9 crédits.

MSO 6605	9	Stage en santé publique (option épidémiologique)
MSO 6606	9	Travail dirigé en santé publique (option épidémiologie)

Segment 76 Propre à l'option Pratique de la biostatistique

Modalité avec stage ou travail dirigé.
Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 32 crédits obligatoires, 9 à 13 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 76A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 76B Cours de spécialisation

Obligatoire - 14 crédits.

MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux

Bloc 76C Cours de spécialisation

Option - Maximum 4 crédits.

BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
COM 6275	3	Méthodes d'enquête en communication
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
MSO 6002	1	Atelier de biostatistique
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6064C	1	Sujets spécifiques en biostatistique 2
MSO 6075	3	Études et devis expérimentaux
MSO 6140	3	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO 6141	3	Analyse multidimensionnelle exploratoire
MSO 6143	1	Les analyses multiniveaux
SOL 6211	3	Modèles multiniveaux et longitudinaux
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage

Bloc 76D Cours de spécialisation

Choix - Maximum 4 crédits.
Un choix parmi les cours dans les répertoires des programmes de Médecine sociale et préventive ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme

Bloc 76E Séminaire d'intégration

Option - 9 crédits.

MSO 6607	3	Séminaire d'intégration de biostatistique
MSO 6608	6	Stage
MSO 6609	6	Travail dirigé

Segment 77 Propre à l'option Une seule santé

Modalité avec stage ou travail dirigé.
Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 77A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 77B Cours de spécialisation

Obligatoire - 9 crédits.
Notez que les cours SPV6520W et SPV6535W sont offerts en ligne. Les cours SPV6400C, SPV6525 et SPV6530 sont offerts au campus de St-Hyacinthe, sur 2 à 5 jours de façon intensive.

SPV 6400C	1	Introduction à la santé publique vétérinaire
SPV 6520W	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6525	2	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV 6530	2	Écosystèmes et enjeux globaux en SPV
SPV 6535W	2	Santé mondiale et SPV

Bloc 77C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.
Notez que les cours MSO6023, MSO6310, MSO6352, MSO6353, SPV6511, SPV6512, SPV6513, SPV6531 et SPV6532 sont offerts en ligne. Les cours SPV6514, SPV6515, SPV6516 et SPV6550 sont offerts au campus de St-Hyacinthe, sur 4 à 5 jours de façon intensive.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6310	3	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO 6352	1	Concepts en épidémiologie de terrain
MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SPV 6511	2	Design épidémiologique en SPV
SPV 6512	1	Outils informatiques en SPV
SPV 6513	2	Surveillance et SPV
SPV 6514	2	Investigations et interventions en SPV
SPV 6515	2	Évaluation de programmes en SPV
SPV 6516	1	Mesures d'urgence en SPV
SPV 6531	2	Économie des santés humaine et animale
SPV 6532	1	Gestion et administration en SPV
SPV 6550	1	Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 77D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits

SPV 6601	12	Stage en santé publique : option une seule santé
SPV 6602	12	Travail dirigé en santé publique : une seule santé

Programme 2-481-1-5 Version 01 (A15)

D.E.S.S. en santé publique

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

Art.2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

Art.3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctoralesen ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

Art.4. Transfert

L'étudiant qui a réussi 15 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 et le cours d'épidémiologie MSO6011) au D.E.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue. L'étudiant qui souhaite faire un passage à la maîtrise choisira de préférence des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires de l'option qui l'intéresse.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6600	3	Fondement de la santé publique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 70B

Choix - 12 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-481-6-2 Version 00 (E12)

Microprogramme en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction

Objectifs

L'objectif principal de ce microprogramme est de former l'étudiant à adopter une approche interdisciplinaire dans l'analyse des problèmes de santé de la reproduction ainsi que dans le choix des devis permettant de mieux comprendre ces problèmes et de leur trouver des solutions appropriées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction), le candidat doit :

- détenir un diplôme de 2e ou 3e cycle en recherche ou être inscrit à un programme de 2e ou 3e cycle en recherche
- avoir suivi un cours en méthodes statistiques et avoir réussi ce cours avec une note équivalente à au moins 75 % au collégial ou B au niveau universitaire (Université de Montréal). Ceux qui ne répondent pas à ces exigences devront suivre, avant l'inscription, un cours en méthodes statistiques de niveau collégial ou universitaire (ex.: MSO 2010G, STT 1971G) et le réussir avec une note équivalente à 75 % au collégial ou B à l'Université de Montréal
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais; au besoin un cours d'anglais pourra être imposé avant l'inscription
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue OU être admis au programme *Quebec Training Network in Perinatal Research (QTNPR)* -fournir la lettre de l'obtention de la bourse *QTNPR*.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation faisant état de son désir d'aborder l'étude des problèmes de santé de la reproduction sous l'angle de l'interdisciplinarité
- Curriculum vitae.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de trois ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur trois trimestres.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 10 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

ASA 6736	1	Direction d'une équipe de recherche
MSO 6400	3	Recherche interdisciplinaire en SR
MSO 6410	3	Épidémiologie et reproduction
MSO 6420	1	Gestion d'un projet de recherche
MSO 6430	1	Transfert des connaissances
ULA 6971A	1	Conduite responsable de la recherche : cadres normatifs (ETH7900)

Programme 2-481-6-3 Version 00 (A12)

Microprogramme en épidémiologie et contrôle des infections

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable d'intégrer dans sa pratique les concepts et les notions théoriques d'épidémiologie et de contrôle des infections; d'analyser les principaux enjeux posés par les maladies infectieuses, d'investiguer les éclosions d'étiologie infectieuse et de soutenir les décideurs à la mise en oeuvre d'interventions de prévention et de contrôle; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions de contrôle des maladies infectieuses dans la communauté et les milieux de soins.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (épidémiologie et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue Une expérience de travail est un atout.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

Art.3. Régime d'études

Plein temps, demi-temps ou temps partiel.

Art.4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctoralesen ce qui concerne les cours de maîtrise.

Art.5. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (santé communautaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections) parmi les crédits de cours à option du D.E.S.S. ou de la M. c. (santé communautaire). Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6310	3	Méthodes d'analyse et de synthèse

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, jugé pertinent, et sujet à l'approbation du directeur du microprogramme. Les deux cours MCB63551 et MCB63552 doivent être suivis pour bénéficier des 4 crédits octroyés. Si cette option est choisie, l'apprenant sera autorisé à compléter son microprogramme avec 13 crédits et non 12.

MCB 63551	0	Étude transdisciplinaire - hépatite C 1
MCB 63552	4	Étude transdisciplinaire - hépatite C 2
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6029	3	Pratique épidémiologique
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6330	2	Protection de la santé
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Programme 2-481-6-4 Version 01 (A15)

Microprogramme en santé publique

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé et en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et sur la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Art.3. Transfert

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 ou le cours d'épidémiologie MSO6011) dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.E.S.S. à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue. Note : L'étudiant qui souhaite faire un passage au D.E.S.S. choisira des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires du D.E.S.S.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

MSO 6600	3	Fondement de la santé publique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 70D

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-481-6-5 Version 00 (A14)

Microprogramme en santé publique pour cadres et professionnels en exercice

Objectifs

Le microprogramme en santé publique à l'intention des cadres et des professionnels en exercice a été conçu pour répondre aux besoins de formation des cadres et des professionnels de santé publique oeuvrant au sein des Centres de santé et des services sociaux (CSSS), des directions de santé publique et des organismes communautaires. Aujourd'hui ouvert à toutes les personnes qui souhaitent oeuvrer en santé publique.

Au terme de ce programme de 2e cycle, les cadres et les professionnels de la santé publique seront capables d'utiliser l'approche populationnelle pour améliorer l'état de santé et de bien-être des populations et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique. Élaboré conjointement par l'Université de Montréal et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). L'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un continuum des services de prévention, d'évaluation et de dépistage et les stratégies de promotion de la santé font l'objet d'un traitement particulier.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent pour la santé (diplôme menant à une profession à laquelle on confie des responsabilités de santé publique dans le code des professions ou diplôme en kinésiologie et en éducation physique), ou d'un diplôme jugé équivalent
- être à l'emploi d'une institution délivrant des services de santé publique ou oeuvrant sur des problématiques de santé publique depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais écrit.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

Art.2. Transfert

Le transfert se fait selon les critères d'admission du D.E.S.S. (santé publique) et le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Art.3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Art.4. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 16 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et 2 crédits à option. Le cours UQM6814 est offert par l'Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, département de communication sociale et publique. Le cours UDS6709 est offert par l'Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé, département des sciences de la santé communautaire.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6310	3	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO 6320	2	Surveillance de l'état de santé
MSO 6330	2	Protection de la santé
UDS 6709	3	Programme de santé / planification et évaluation (RSS742)
UQM 6814	3	Comm./prévention, promo./protect. santé (COM7814)

Bloc 70B

Option - 2 crédits.

MSO 6136 1 Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6331 1 Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6332 1 Introduction to Health Impact Assessment
MSO 6340 1 Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350 1 Communication et santé publique
MSO 6351 1 Développement des communautés

Programme 2-488-6-1 Version 00 (A12)

Microprogramme en santé mondiale

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable : d'identifier les concepts et les cadres théoriques utilisés en santé mondiale; d'analyser les principaux enjeux en santé mondiale et de discuter des solutions qui sont proposées pour améliorer la santé ou minimiser leurs impacts négatifs; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue Une expérience de travail est un atout.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale.

Art.3. Transfert

Un candidat qui a réussi 15 crédits de cours dans le microprogramme en santé mondiale et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 pourra présenter une demande écrite de transfert à l'option santé mondiale de la maîtrise en santé communautaire. La demande sera soumise à la direction des programmes de 2e cycle du département qui recommandera ou non le transfert. L'étudiant devra toutefois se soumettre aux procédures de sélection établies pour l'admission au programme de maitrise. La réussite du microprogramme en santé mondiale ne garantit pas l'admission à la maitrise en santé communautaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale
MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501 3 Pratiques de santé mondiale

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours pertinent après approbation de la direction du programme.

Médecine sociale et préventive - Bioéthique

Responsable des programmes : Bryn Williams-Jones, 514-343-6111, poste 4881

Programme 2-495-6-0 Version 02 (H14)

Microprogramme en bioéthique

Objectifs

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation OU un court texte exposant la nature de sa pratique et expliquant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

Art.3. Transfert au D.E.S.S. ou à la Maîtrise

Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.E.S.S. (bioéthique). Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la M.A. (bioéthique). Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.E.S.S. ou dans celui de la M.A.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Trois axes de spécialisation sont offerts: l'éthique clinique, l'éthique de la recherche, l'éthique et la santé des populations.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques

BIE 6017 3 Bioéthique et droit

Bloc 70B Spécialisation

Option - 6 crédits.

BIE 6003 3 Éthique de la recherche
BIE 6006 3 Éthique des politiques de santé
BIE 6008 3 Éthique clinique
BIE 6016 3 Bioéthique et santé publique

Bloc 70C Thématiques

Option - 6 crédits.

BIE 6001 3 Bioéthique et début de la vie
BIE 6004 3 Bioéthique et approche de la mort
BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique
BIE 6012 3 Bioéthique en pratique
MMD 6105 3 Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT 6103 3 Éthique clinique et patients complexes

Programme 2-495-1-0 Version 05 (H15)

D.E.S.S. en bioéthique

Options :

Cheminement individualisé
Éthique et soins de santé
Éthique de la recherche
Éthique et santé des populations

Objectifs

- Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé.
- Offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis.
- Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé.
- Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.
- Identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriethnique.
- Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire.
- Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique.
- Permettre de s'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Une lettre de motivation OU un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- Un curriculum vitae.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits, dont au moins 24 crédits du niveau des études supérieures. Il est offert selon les quatre options suivantes:

- Cheminement individualisé (segment 70)
- Éthique et soins de santé (segment 71)
- Éthique de la recherche (segment 72)
- Éthique et santé des populations (segment 73)

Le choix de l'une des options offertes n'est pas nécessaire au moment de l'inscription. Il peut être décidé en cours du programme d'études.

Segment 70 propre à l'option Cheminement individualisé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 15 à 21 crédits à option et au maximum 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6012 3 Bioéthique en pratique
BIE 6017 3 Bioéthique et droit

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003 3 Éthique de la recherche
BIE 6006 3 Éthique des politiques de santé
BIE 6008 3 Éthique clinique
BIE 6016 3 Bioéthique et santé publique

Bloc 70C Stage

Option - Maximum 3 crédits.

BIE 60191 0 Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192 0 Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193 3 Stage en éthique et soins de santé 3
BIE 60201 0 Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202 0 Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203 3 Stage en éthique de la recherche 3
BIE 60211 0 Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212 0 Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213 3 Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc 70D Thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6001 3 Bioéthique et début de la vie
BIE 6004 3 Bioéthique et approche de la mort
BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique
BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 70E

Option - Maximum 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou cours choisis dans le répertoire de cours en bioéthique ou autres disciplines en lien avec le projet d'études, avec l'approbation de la direction des

programmes de bioéthique.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOL 6950	3	Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 70F

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Segment 71 propre à l'option Éthique et soins de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6017	3	Bioéthique et droit

Bloc 71B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
MMD 6105	3	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT 6103	3	Éthique clinique et patients complexes
PDT 6104	3	Éthique clinique, santé et société

Bloc 71C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 60191	0	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192	0	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193	3	Stage en éthique et soins de santé 3

Bloc 71D

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 71E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6410	3	Épidémiologie et reproduction
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL 6950	3	Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 71F

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Segment 72 propre à l'option Éthique de la recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6017	3	Bioéthique et droit

Bloc 72B Spécialisation

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche

Bloc 72C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 60201	0	Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202	0	Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203	3	Stage en éthique de la recherche 3

Bloc 72D Thématiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 72E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6410	3	Épidémiologie et reproduction
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
SOL 6950	3	Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 72F

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Segment 73 propre à l'option Éthique et santé des populations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 12 à 18 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6017	3	Bioéthique et droit

Bloc 73B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc 73C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc 73D Thématiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 73E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6410	3	Épidémiologie et reproduction
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOL 6950	3	Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 73F

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Programme 2-495-1-1 Version 05 (H15)

Maîtrise en bioéthique (M.A.)

Options :

Cheminement individualisé
Éthique et soins de santé
Éthique de la recherche
Éthique et santé des populations

Objectifs

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines. Avec travail dirigé Ce cheminement vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail. La présence d'un stage dans le programme vise à renforcer l'expertise professionnelle par une expérience concrète dans un lieu de pratique.Avec mémoire Ce cheminement vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- s'il y a lieu, se présenter à une entrevue. Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme.

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Présenter une lettre de motivation OU un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- Présenter un curriculum vitae.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale de la M.A. est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein, à compter de la première inscription.

Art.3. Transfert

- Les personnes qui ont, dans le microprogramme de 2e cycle ou dans le D.E.S.S. (bioéthique), une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la Maîtrise (bioéthique).
- Tous les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peuvent être intégrés dans le programme de maîtrise.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les quatre options suivantes :

- Cheminement individualisé (segment 72)
- Éthique et soins de santé (segment 73)
- Éthique de la recherche (segment 74)
- Éthique et santé des populations (segment 75)

Ces options peuvent être suivies selon deux modalités :

- avec mémoire (MM) : ce programme de maîtrise de recherche comprend un minimum de 21 crédits de cours et 24 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire.
- avec travail dirigé (TD) : ce programme de maîtrise professionnelle comprend un

minimum de 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Segment 72 Propre à l'option Cheminement individualisé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 15 à 21 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques

BIE 6017 3 Bioéthique et droit

MM-Bloc 72B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003 3 Éthique de la recherche

BIE 6006 3 Éthique des politiques de santé

BIE 6008 3 Éthique clinique

BIE 6016 3 Bioéthique et santé publique

MM-Bloc 72C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6106 3 Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 72D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche

ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative

BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 72E Thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé

ANT 6156 3 Anthropologie de l'éthique

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

BIE 6001 3 Bioéthique et début de la vie

BIE 6004 3 Bioéthique et approche de la mort

BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique

BIE 6012 3 Bioéthique en pratique

MSO 6410 3 Épidémiologie et reproduction

PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine

PHI 6575 3 Problèmes en éthique internationale

PHI 6576 3 Justice économique et sociale

PHM 6071 3 Le médicament comme objet social

PLU 6043 3 Spiritualité et santé

SOL 6950 3 Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 72F

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 72G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE 6131 24 Mémoire

TD-Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques

BIE 6012 3 Bioéthique en pratique

BIE 6017 3 Bioéthique et droit

TD-Bloc 72B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003 3 Éthique de la recherche

BIE 6006 3 Éthique des politiques de santé

BIE 6008 3 Éthique clinique

BIE 6016 3 Bioéthique et santé publique

TD-Bloc 72C Stage

Option - Maximum 3 crédits.

BIE 60191 0 Stage en éthique et soins de santé 1

BIE 60192 0 Stage en éthique et soins de santé 2

BIE 60193 3 Stage en éthique et soins de santé 3

BIE 60201 0 Stage en éthique de la recherche 1

BIE 60202 0 Stage en éthique de la recherche 2

BIE 60203 3 Stage en éthique de la recherche 3

BIE 60211 0 Stage en éthique et santé des populations 1

BIE 60212 0 Stage en éthique et santé des populations 2

BIE 60213 3 Stage en éthique et santé des populations 3

TD-Bloc 72D Thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6001 3 Bioéthique et début de la vie

BIE 6004 3 Bioéthique et approche de la mort

BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique

BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 72E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé

ANT 6156 3 Anthropologie de l'éthique

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

MSO 6410 3 Épidémiologie et reproduction

PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine

PHI 6575 3 Problèmes en éthique internationale

PHI 6576 3 Justice économique et sociale

PHM 6071 3 Le médicament comme objet social

PLU 6043 3 Spiritualité et santé

SOL 6950 3 Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 72F

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 72G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE 6135 15 Travail dirigé

Segment 73 Propre à l'option Éthique et soins de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9

crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 30 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 9 à 15 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6008 3 Éthique clinique
BIE 6017 3 Bioéthique et droit

MM-Bloc 73B Spécialisation

Option - 3 crédits.

BIE 6001 3 Bioéthique et début de la vie
BIE 6004 3 Bioéthique et approche de la mort
MMD 6105 3 Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT 6103 3 Éthique clinique et patients complexes
PDT 6104 3 Éthique clinique, santé et société

MM-Bloc 73C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6106 3 Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 73D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche
ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 73E Thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé
ANT 6156 3 Anthropologie de l'éthique
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique
BIE 6012 3 Bioéthique en pratique
MSO 6410 3 Épidémiologie et reproduction
PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575 3 Problèmes en éthique internationale
PHI 6576 3 Justice économique et sociale
PHM 6071 3 Le médicament comme objet social
REL 2430 3 Religions en milieux de santé
SOI 6202 3 Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL 6950 3 Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 73F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 73G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE 6131 24 Mémoire

TD-Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6008 3 Éthique clinique
BIE 6012 3 Bioéthique en pratique
BIE 6017 3 Bioéthique et droit

TD-Bloc 73B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001 3 Bioéthique et début de la vie
BIE 6004 3 Bioéthique et approche de la mort
MMD 6105 3 Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT 6103 3 Éthique clinique et patients complexes
PDT 6104 3 Éthique clinique, santé et société

TD-Bloc 73C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 60191 0 Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192 0 Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193 3 Stage en éthique et soins de santé 3

TD-Bloc 73D

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6003 3 Éthique de la recherche
BIE 6006 3 Éthique des politiques de santé
BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique
BIE 6016 3 Bioéthique et santé publique
BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 73E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé
ANT 6156 3 Anthropologie de l'éthique
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSO 6410 3 Épidémiologie et reproduction
PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575 3 Problèmes en éthique internationale
PHI 6576 3 Justice économique et sociale
PHM 6071 3 Le médicament comme objet social
REL 2430 3 Religions en milieux de santé
SOI 6202 3 Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL 6950 3 Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 73F

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 73G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE 6135 15 Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option Éthique de la recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 9 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 30 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 9 à 15 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques

BIE 6017 3 Bioéthique et droit

MM-Bloc 74B Spécialisation

Option - 3 crédits.

BIE 6003 3 Éthique de la recherche

MM-Bloc 74C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6106 3 Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 74D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche
ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 74E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé
ANT 6156 3 Anthropologie de l'éthique
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique
BIE 6012 3 Bioéthique en pratique
MSO 6410 3 Épidémiologie et reproduction
PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575 3 Problèmes en éthique internationale
PHI 6576 3 Justice économique et sociale
PHM 6071 3 Le médicament comme objet social
PLU 6043 3 Spiritualité et santé
SOL 6950 3 Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 74F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 74G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE 6131 24 Mémoire

TD-Bloc 74A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6012 3 Bioéthique en pratique
BIE 6017 3 Bioéthique et droit

TD-Bloc 74B Spécialisation

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6003 3 Éthique de la recherche

TD-Bloc 74C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 60201 0 Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202 0 Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203 3 Stage en éthique de la recherche 3

TD-Bloc 74D Thématiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6001 3 Bioéthique et début de la vie
BIE 6004 3 Bioéthique et approche de la mort
BIE 6006 3 Éthique des politiques de santé
BIE 6007 3 Introduction à la neuroéthique
BIE 6008 3 Éthique clinique
BIE 6016 3 Bioéthique et santé publique
BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 74E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155 3 Anthropologie, société, santé
ANT 6156 3 Anthropologie de l'éthique
ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations
MSO 6410 3 Épidémiologie et reproduction
PHI 6520 3 Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575 3 Problèmes en éthique internationale
PHI 6576 3 Justice économique et sociale
PHM 6071 3 Le médicament comme objet social
PLU 6043 3 Spiritualité et santé
SOL 6950 3 Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 74F

Choix - Maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 74G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE 6135 15 Travail dirigé

Segment 75 Propre à l'option Éthique et santé des populations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 12 à 18 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE 6000 3 Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6017 3 Bioéthique et droit

MM-Bloc 75B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6006 3 Éthique des politiques de santé
BIE 6016 3 Bioéthique et santé publique

MM-Bloc 75C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6106 3 Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 75D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177 3 Méthodologie de la recherche
ASA 6704 3 Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104 3 Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 75E

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
MSO 6410	3	Épidémiologie et reproduction
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOL 6950	3	Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 75F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.
L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE 6131	24	Mémoire

TD-Bloc 75A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6017	3	Bioéthique et droit

TD-Bloc 75B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

TD-Bloc 75C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

TD-Bloc 75D Thématiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6007	3	Introduction à la neuroéthique
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 75E

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6410	3	Épidémiologie et reproduction
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOL 6950	3	Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 75F

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 75G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE 6135	15	Travail dirigé

Santé environnementale et santé au travail

Responsable de la M. Sc. : Kannan Krishnan, 514-343-6134
Secrétariat : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200
Responsable des options Analyse du risque et Toxicologie générale : Sami Haddad, 514-343-6111, poste 38166
Responsable de l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes : Maryse Bouchard, 514-343-6111, poste 43231
Responsable de l'option Santé environnementale mondiale : Audrey Smargiassi, 514-343-6111, poste 38528
Responsable de l'option Hygiène du travail : Maximilien Debia, 514-343-3782

Programme 2-410-1-2 Version 01 (A11)

D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes

Objectifs

- Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail;
- se familiariser avec la méthodologie scientifique;
- se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement;
- acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.
- Une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement est un atout.

Art.2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Santé publique

Obligatoire - 24 crédits.

ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6010	6	Étude de cas
HEC 6111	3	Développement durable, politiques environnementales et gestion (408413)
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé

Bloc 70B Santé publique

Option - Maximum 6 crédits.

MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Gestion des catastrophes

Option - Maximum 6 crédits.

ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
GIN 6126A	3	Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN 6214A	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales

Bloc 70D Aménagement, écologie et environnement

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-486-1-2 Version 00 (A96)

D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui sont capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir amorcé un cheminement de carrière dans un domaine de pratique professionnelle ou de recherche relié à la toxicologie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit. Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

Art.2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Art.3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert avec deux options :

- l'option Analyse du risque (segment 70),
- l'option Toxicologie générale (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6138	3	Principes de l'analyse du risque 2
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70B

Option - 9 crédits.
Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie

TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 71B

Option - 9 crédits.
Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Programme 2-488-1-0 Version 05 (H16)

Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)

Options :

Générale
Analyse du risque
Toxicologie générale
Environnement, santé et gestion des catastrophes
Hygiène du travail
Santé environnementale mondiale

Objectifs

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Art.1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission pour le cheminement avec mémoire uniquement

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Art.2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec stage ou avec travail dirigé après la réussite de 15 crédits de cours du D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque), du D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), du D.E.S.S. (hygiène du travail), du D.E.S.S. (santé environnementale mondiale) ou à la fin de la scolarité du Microprogramme du 2e cycle (santé environnementale et santé au travail). Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. En plus de cette recommandation, l'étudiant inscrit à l'un des D.É.S.S devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3,0 au terme de 15 crédits complétés. L'étudiant inscrit au microprogramme devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3.0 au terme de la scolarité complétée. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. ou au microprogramme devra accompagner la demande d'admission. Pour le transfert à partir de l'un des D.E.S.S., l'option choisie pour la maîtrise devra correspondre à la même spécialisation que le D.E.S.S.

Art.3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension. Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou le D.E.S.S. (hygiène du travail) ou le D.E.S.S. (santé environnementale mondiale) ou le microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du diplôme ou du microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

Art.4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé verbal. Le programme de maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comporte 30 crédits de cours dont au moins 27 doivent être de 2e cycle (sauf pour l'option Hygiène du travail dont les 30 crédits obligatoires sont de 2e cycle). Si l'étudiant s'inscrit à un cours de 1er cycle (qui sera obligatoirement à option), ce cours devra préalablement être approuvé par le directeur du programme.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :
Le cheminement avec mémoire, lequel comprend:

- l'option Générale (segment 69)

Le cheminement avec travail dirigé ou stage, lequel comprend les cinq options suivantes:

- l'option Analyse du risque (segment 70),
- l'option Toxicologie générale (segment 71),
- l'option Environnement, santé et catastrophe (segment 72),
- l'option Hygiène du travail (segment 73),
- l'option Santé environnementale mondiale (segment 74).

Segment 69 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires, 33 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire et 7 crédits à option.

Bloc 69A

Obligatoire - 5 crédits.

MSN 60041	0	Séminaire 1
MSN 60042	2	Séminaire 2
MSN 6115	3	Santé et environnement 1

Bloc 69B

Option - 6 crédits.

MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie

TXL 6010 3 Introduction à la toxicologie

Bloc 69C - Recherche

Option - 1 crédit

BIE 6046 1 Introduction : éthique de la recherche

MMD 6005 1 Éthique et recherche en santé

Bloc 69D - Mémoire

Obligatoire - 33 crédits

MSN 6400 33 Mémoire

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

MSN 6021 3 Gestion des risques en santé environnementale

MSN 6115 3 Santé et environnement 1

MSN 6136 3 Principes de l'analyse du risque 1

MSN 6138 3 Principes de l'analyse du risque 2

MSN 6146 3 Toxicologie prédictive

MSO 6001 3 Concepts de base en épidémiologie

TXL 6010 3 Introduction à la toxicologie

Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.

Choisir parmi les cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que tout autre cours de 2e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc 70C

Option - Maximum 9 crédits.

AME 6113 3 Écologie du paysage

GIN 6126A 3 Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)

GIN 6214A 3 Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)

GIN 6410 3 Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)

GIN 6411 3 Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)

GIN 6841 3 Sécurité industrielle (IND8841)

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

MSO 6501 3 Pratiques de santé mondiale

REI 6170 3 Stratégies en santé et sécurité du travail

URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains

URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme

Bloc 70D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits

MSN 6900 15 Travail dirigé

MSN 6910 15 Stage

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 15 à 21 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

MSN 6018 3 Toxicologie industrielle

MSN 6021 3 Gestion des risques en santé environnementale

MSN 6115 3 Santé et environnement 1

MSN 6136 3 Principes de l'analyse du risque 1

TXL 6010 3 Introduction à la toxicologie

TXL 6012 3 Toxicologie des médicaments

TXL 6014 3 Toxicologie de l'environnement

TXL 6016 3 Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 71B

Choix - Maximum 6 crédits.

Choisir parmi les cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que tout autre cours de 2e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujet à l'approbation du comité d'études supérieures.

Bloc 71C

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6113 3 Écologie du paysage

GIN 6126A 3 Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)

GIN 6214A 3 Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)

GIN 6410 3 Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)

GIN 6411 3 Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)

GIN 6841 3 Sécurité industrielle (IND8841)

MSO 6001 3 Concepts de base en épidémiologie

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

REI 6170 3 Stratégies en santé et sécurité du travail

URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains

URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme

Bloc 71D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits

MSN 6900 15 Travail dirigé

MSN 6910 15 Stage

Segment 72 Propre à l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 15 à 27 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 12 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 18 crédits.

ENV 6002 3 Les impacts environnementaux

ENV 6003 3 La protection de l'environnement

HEC 6111 3 Développement durable, politiques environnementales et gestion (408413)

MSN 6027 3 Bases en toxicologie et en épidémiologie

MSN 6115 3 Santé et environnement 1

MSN 6148 3 Catastrophes, urgences et santé

Bloc 72B

Choix - Maximum 12 crédits.

Choisir parmi les cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que tout autre cours de 2e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc 72C

Option - Maximum 12 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
GIN 6126A	3	Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN 6214A	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6411	3	Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 72D

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 73 Propre à l'option Hygiène au travail

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage.

Bloc 73A

Obligatoire - 30 crédits.

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail

Bloc 73B Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 74 Propre à l'option Santé environnementale mondiale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 24 à 27 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale

Bloc 74B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
HEC 6111	3	Développement durable, politiques environnementales et gestion (408413)
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.

Ou tout autre cours jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme (voir le répertoire des cours).

Bloc 74D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Programme 2-488-1-1 Version 01 (H16)

D.E.S.S. en hygiène du travail

Objectifs

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail. Au terme de sa formation, l'étudiant pourra entreprendre les démarches pour la certification du conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail (CCAHT) et de l'American Board of Industrial Hygiene (ABIH).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (hygiène du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Art.3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.E.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

Art.4. Cheminement du D.E.S.S.

Le programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours obligatoires du niveau des

études supérieures. Régime d'études : temps plein, demi-temps et temps partiel Offert le jour et le soir.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail

Programme 2-488-1-2 Version 01 (A14)

D.E.S.S. en santé environnementale mondiale

Objectifs

Le programme vise à :

- accroître les savoirs relatifs aux principaux enjeux qui caractérisent les problématiques mondiales en santé environnementale;
- outiller les étudiants pour lutter contre les principales menaces environnementales à la santé publique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé environnementale mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Art.3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. (santé environnementale) avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.E.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours (max. 3 crédits) jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme.

ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
HEC 6111	3	Développement durable, politiques environnementales et gestion (408413)
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Programme 2-488-6-0 Version 00 (A99)

Microprogramme en santé environnementale et santé au travail

Objectifs

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec une moyenne de 2,7.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

Art.3. Transfert

Une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert aux D.E.S.S. ou à la maîtrise. Une demande de transfert pour les cours suivis au microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MSN 6115	3	Santé et environnement 1
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie

Bloc 70B

Option - 9 crédits.
Parmi les cours des répertoires en Santé environnementale et santé au travail (MSN), en Environnement et prévention (ENV) ou en Toxicologie et analyse du risque (TXL).

ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6138	3	Principes de l'analyse du risque 2
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire
TXL 6030	3	Évaluation du risque toxique 1

Santé publique

Directeur du programme de Ph. D. : Sami Haddad, 514-343-6111, poste 38166
Secrétariat : 514-343-5662
Option Gestion des services de santé : Lambert Farand, 514-343-6111 poste 1374
Option Épidémiologie : Helen Trottier, 514-345-4931 poste 7152
Option Organisation des soins de santé : Régis Blais, 514-343-5907
Option Promotion de la santé : Katherine Frohlich, 514-343-6111, poste 44024
Option Toxicologie et analyse du risque : Jérôme Lavoué, 514-343-3108
Option Santé mondiale : Vinh-Kim Nguyen
Responsable du D.É.P.A. : Lambert Farand, 514-343-6111, poste 1374
Secrétariat : 514-343-5662
Les professeurs de ces programmes proviennent du Département d'administration de la santé de gestion, d'évaluation et de politique de santé, du Département de médecine sociale et préventive et du Département de santé environnementale et santé au travail.

Programme 3-481-1-1 Version 02 (A15)

Doctorat en santé publique (Ph. D.)

Options :

- Épidémiologie
- Organisation des soins de santé
- Promotion de la santé
- Toxicologie et analyse du risque
- Gestion des services de santé
- Santé mondiale

Objectifs

Le doctorat en santé publique vise à former des :

- chercheurs autonomes qui maîtriseront un champ disciplinaire tout en sachant maintenir une vision globale de la santé publique
- professeurs qualifiés capables de former, à leur tour, des étudiants aux trois cycles des études universitaires dans le domaine de la santé publique
- experts de haut niveau dans leur domaine de spécialisation.

Option Gestion des services de santé

Cette option vise à former des chercheurs, des professeurs et des experts de haut niveau en gestion des systèmes de santé. Elle s'intéresse notamment à la gouverne des organisations et des systèmes de santé, à leurs stratégies, à leur structuration, aux cultures organisationnelles et aux modèles de gestion comme, par exemple, l'amélioration continue de la qualité, la gestion par programme, la réingénierie des processus ou la régionalisation. Au plan des méthodes, la recherche en gestion fait appel à des méthodes quantitatives et qualitatives utilisées à plusieurs niveaux d'analyse : acteurs individuels, équipes de travail, organisations et réseaux d'organisations.

Option Épidémiologie

Cette option vise à former des chercheurs qui utiliseront leurs compétences en épidémiologie pour devenir des leaders en recherche et en enseignement dans des milieux académiques, de santé publique, cliniques, gouvernementaux et/ou privés. Les champs principaux d'application des chercheurs qui gradueront du programme incluent : l'identification et la caractérisation des causes des problèmes de santé (au niveau individuel et populationnel), de même que l'étude des déterminants de la santé dans un but de prévention et d'amélioration de la santé des populations.

Option Organisation des soins de santé

Cette option vise à former des chercheurs, des universitaires et des experts de haut niveau sur les systèmes de santé. Ils sauront observer et analyser les défis sociaux, politiques et économiques posés par ces systèmes, et proposer des moyens d'y faire face, en utilisant une démarche scientifique rigoureuse. Ils contribueront aux débats scientifiques et sociaux sur les systèmes de santé en maîtrisant les perspectives critiques pertinentes.

Option Promotion de la santé

Cette option vise à former des chercheurs qui pourront conduire des recherches qui permettront de : développer des théories et des modèles de changement des individus et des structures qui influencent la santé; développer des théories et des modèles qui visent à réduire les inégalités sociales de santé; développer des modèles et des théories de l'intervention permettant aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé, évaluer les interventions de promotion de la santé.

Option Toxicologie et analyse du risque

L'option vise à former des chercheurs qui contribueront : 1) au développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à divers agresseurs (modélisation, méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition à diverses substances toxiques); 2) au développement de la connaissance de la relation dose-réponse de ces agresseurs chez l'humain, qui passe par l'étude de leur toxicocinétique, de leurs mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'ils peuvent engendrer, et de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et 3) à la caractérisation des risques associés aux agresseurs de l'environnement général et du milieu de travail.

Option Santé mondiale

L'option vise à promouvoir l'acquisition des compétences essentielles à une bonne pratique de recherche en Santé mondiale, caractérisée par (i) une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes; (ii) l'alignement de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées; (iii) la mise en oeuvre de partenariats de recherche équitables avec des institutions du sud; (iv) le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables; (v) le renforcement des capacités dans les pays partenaires; (vi) la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques professionnelles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée (consulter les spécifications propres à chaque option)
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance suffisante des langues française et anglaise
- satisfaire aux exigences d'examen des dossiers et d'entrevue (le cas échéant) du programme de doctorat en santé publique de l'ESPUM.
- Le candidat pourrait être convoqué à une entrevue.

Art.1.1 Conditions générales du passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

Les conditions d'admissibilité à un passage accéléré diffèrent selon les spécialisations. Pour toutes les options, les conditions suivantes s'appliquent :

- le candidat doit avoir maintenu une moyenne de 3,9 à la scolarité de la maîtrise exigée, et ce, à l'intérieur de trois trimestres consécutifs et sans interruption entre la maîtrise et le doctorat
- déposer au moins un des documents suivants (des documents supplémentaires pourraient être exigés en fonction de la spécialisation visée) :

  a) mémoire de recherche d'une maîtrise antérieure s'il y a lieu

  b) un article ou chapitre de livre publié ou accepté, pour lequel il y a eu un comité de lecture, et duquel l'étudiant est premier auteur

  c) un article ou chapitre de livre soumis ou en préparation et pour lequel l'étudiant est premier auteur

  d) un texte de 10 à 15 pages produit par l'étudiant qui fait état de l'avancement de la recherche entreprise durant la maîtrise et développe brièvement les perspectives de déroulement au niveau du doctorat. Dans les scénarios c) ou d), le texte est évalué par deux juges indépendants membres de l'option pour laquelle la personne pose sa candidature. Le texte est évalué selon les critères suivants : 1- le texte est bien écrit et présente clairement une problématique, une littérature pertinente, une méthode adéquate; 2- le texte correspond à la qualité et maîtrise des concepts attendus pour quelqu'un qui présente un mémoire de maîtrise; 3- dans le cas d'avis divergents par les évaluateurs, un troisième évaluateur est recruté. Son évaluation se fait à l'aveugle des évaluations précédentes.

Option Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) avec mémoire qui présente une scolarité comprenant au moins (l'équivalent de) 6 crédits de cours en épidémiologie et 6 crédits de cours en biostatistiques.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en épidémiologie (en voie de création) ou M. Sc. santé communautaire avec mémoire.

Option Organisation des soins de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en administration de la santé options Gestion du système de santé, Gestion de la qualité QUÉOPS-i, utilisation de la recherche (FORCES), Analyse des organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Santé mondiale (avec mémoire) ou une maîtrise en évaluation des technologies de la santé ou une maîtrise professionnelle en gestion ou une maîtrise de recherche en sciences de l'organisation ou en sciences sociales ou dans une discipline pertinente pourrait aussi être acceptable.
- les candidats doivent avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent : ASA6754 *Système de santé et santé des populations*, ASA6120 *Fondements du management* (ou ASA6753 *Logiques organisationnelles et santé publique*), ASA6703 *Économie de la santé*, MSO6001 *Concepts de base en épidémiologie*, MSO6067 *Introduction aux modèles linéaires*. À défaut de se conformer, une formation préparatoire pourrait être exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en administration de la santé (sans égard à l'option choisie) ou de la M. Sc. en évaluation des technologies de la santé.

Option Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines
- avoir réussi le cours MSO6310 *Méthodes d'analyse et de synthèse* de 3 crédits ou un cours jugé équivalent. À défaut de se conformer, une formation complémentaire peut être exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en santé communautaire avec mémoire

Option Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir reçu une formation de base dans les trois domaines suivants : en santé environnementale, toxicologie et statistiques (par exemple les cours MSN6115, TXL6010, MSO6060 ou des équivalents). À défaut de se conformer, une formation complémentaire peut être exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en santé environnementale, option avec mémoire.

Option Gestion des services de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en administration de la santé options Gestion du système de santé, Gestion de la qualité QUÉOPS-i, utilisation de la recherche (FORCES), Analyse des organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Santé mondiale (avec mémoire) ou une maîtrise en évaluation des technologies de la santé ou une maîtrise professionnelle en gestion ou une maîtrise de recherche en sciences de l'organisation ou en sciences sociales ou dans une discipline pertinente pourrait aussi être acceptable.
- les candidats doivent avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent : ASA6754 *Système de santé et santé des populations* , ASA6120 *Fondements du management* (ou ASA6753 *Logiques organisationnelles et santé publique*), ASA6703 *Économie de la santé*, MSO6001 *Concepts de base en épidémiologie*, MSO6067 *Introduction*

aux modèles linéaires. À défaut de se conformer, une formation préparatoire pourrait être exigée

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en administration de la santé (sans égard à l'option choisie) ou de la M. Sc. en évaluation des technologies de la santé.

Option Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) de recherche avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines; ou équivalent
- avoir bénéficié au cours de sa formation de second cycle d'un enseignement ayant exposé le candidat aux enjeux de santé mondiale, ou à la pratique de la recherche en santé mondiale, jugés équivalents aux cours ASA6734 *Fondements en santé mondiale*; MSO6500 *Enjeux contemporains de santé mondiale*; MSO6501 *Pratiques de santé mondiale*
- avoir bénéficié au cours de sa formation d'un enseignement de base en épidémiologie, par exemple MSO6001 ou MSO6011, et en biostatistique, par exemple MSO6060. À défaut de se conformer à ces deux dernières exigences, une formation complémentaire sera exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM (avec mémoire).

Art.1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Plan d'études signé par l'étudiant, le directeur de recherche et le responsable de l'option

Art.2. Scolarité

L'étudiant s'inscrit à temps plein pendant six trimestres.

Art.3. Examen de synthèse

- L'examen de synthèse comporte deux épreuves. Chaque épreuve est jugée par un jury de trois professeurs et doit être complétée avec succès pour que l'examen soit réussi. Toute partie de l'examen peut être ajournée une seule fois.
- L'épreuve écrite de l'examen de synthèse comprend une section santé publique et une section de spécialisation qui correspond à l'option choisie. Cette épreuve a généralement lieu, à date fixe, au trimestre d'été suivant l'admission, après avoir complété les séminaires du tronc commun de santé publique.
- La deuxième épreuve est la défense du protocole de recherche avant la fin du 6e trimestre d'inscription, les trimestres de préparation, de suspension sont exclus du calcul de cette échéance.

Art.4. Recherche et thèse

Tout de suite après avoir soutenu son protocole avec succès, l'étudiant doit soumettre son projet à un Comité d'éthique pertinent et compétent en fonction du sujet et obtenir un certificat de conformité.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 6 options:

- option Épidémiologie (segment 01 et segment 71),
- option Organisation des soins de santé (segment 01 et segment 72),
- option Promotion de la santé (segment 01 et segment 73),
- option Toxicologie et analyse du risque (segment 01 et segment 74),
- option Gestion des services de santé (segment 01 et segment 75),
- option Santé mondiale (segment 01 et segment 76).

Segment 01 Tronc commun

Ces crédits sont obligatoires pour toutes les options.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

BIE 7051	1	Éthique de la recherche en santé publique
SPU 7001	3	Séminaire général en santé publique
SPU 70501	0	Lecture scientifique de la santé publique 1
SPU 70502	1	Lecture scientifique de la santé publique 2

Segment 71 Propre à l'option Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7150	3	Séminaire de méthodes en épidémiologie
SPU 7151	3	Séminaire de recherche en épidémiologie
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée

Bloc 71B

Choix - 6 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours en biostatistique de 3 crédits et un cours relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Organisation des soins de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

HEC 7013B	3	Théorie des organisations (8043090)
SPU 7011	3	Analyser et comprendre le système de santé
SPU 7200	3	Séminaire en organisation
SPU 7201	3	Système de santé et pluridisciplinarité
SPU 7250	3	Recherche en gestion et organisation

Bloc 72B Choix

Choix - 3 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal, et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé en méthodes qualitatives ou quantitatives de 3 crédits.

Bloc 72C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, un maximum de 3 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7300 3 Séminaire en promotion de la santé
SPU 7351 3 Séminaire de méthodes en promotion de la santé
SPU 73521 0 Recherche en promotion de santé 1
SPU 73522 3 Recherche en promotion de santé 2

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6013 3 Concepts en épidémiologie sociale
MSO 6131 3 Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6134 3 Comportement individuel et santé publique
MSO 6612 3 Promotion de la santé et prévention

Bloc 73C

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé de méthodologie avancée relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits. Si après consultation avec le responsable de l'option, l'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits de niveau maîtrise en promotion de la santé, l'étudiant peut choisir un cours du bloc 73B ou un cours de 2 crédits et un cours de 1 crédit parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle du Département de médecine sociale et préventive, choisir un cours avancé en promotion de la santé relié au sujet de la thèse de 3 crédits. (ou un cours de 2 crédits et un cours de 1 crédit).

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000 0 Examen général de doctorat
SPU 7912 67 Thèse

Segment 74 Propre à l'option Toxicologie et analyse du risque

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 76 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

MSN 6136 3 Principes de l'analyse du risque 1
SPU 7400 3 Séminaire en toxicologie et analyse du risque

Bloc 74B

Choix - 3 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 74C Recherche et thèse

Obligatoire - 76 crédits.

SPU 7000 0 Examen général de doctorat
SPU 7914 76 Thèse

Segment 75 Propre à l'option Gestion des services de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 12 crédits.

SPU 7011 3 Analyser et comprendre le système de santé
SPU 7201 3 Système de santé et pluridisciplinarité
SPU 7250 3 Recherche en gestion et organisation
SPU 7500 3 Séminaire en gestion des systèmes de santé

Bloc 75B Option

Option - 3 crédits.

HEC 7013B 3 Théorie des organisations (8043090)
HEC 7103B 3 Théorie du changement organisationnel (8043201)
HEC 7431 3 Anthropologie, culture et organisations (80-431-93)
HEC 7439 3 Nouvelles perspectives en management (80-439-95)
HEC 7445 3 Formation des stratégies: théories et approches (80-445-97)
HEC 7742 3 Fondements de la pensée administrative (8001076)
HEC 7743 3 Séminaire de politiques générales d'administration (8045290)
SPU 7200 3 Séminaire en organisation

Bloc 75C Choix

Choix - 3 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé de méthodes qualitatives ou quantitatives de 3 crédits.

Bloc 75D Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000 0 Examen général de doctorat
SPU 7912 67 Thèse

Segment 76 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7600 3 Séminaire en santé mondiale
SPU 7601 3 Pratiques de recherche en santé mondiale
SPU 7650 3 Rédaction d'un protocole de recherche

Bloc 76B

Choix - 9 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un ou deux cours de méthodologie avancé relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un ou deux cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000 0 Examen général de doctorat
SPU 7912 67 Thèse

Programme 3-481-1-7 Version 02 (A15)

Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) en santé publique

Options :

Épidémiologie
Analyse du risque et Toxicologie
Analyse et management des systèmes de santé
Santé mondiale

Objectifs

À la fin de ce programme, l'étudiant maîtrisera un ensemble d'outils méthodologiques associés à la santé publique et les appliquera à des problématiques spécifiques au domaine de spécialisation choisi.

Option Épidémiologie

L'étudiant maîtrisera les concepts et méthodes épidémiologiques et les appliquera à des problématiques complexes en santé. Plus spécifiquement, il sera capable de :

- appliquer les concepts et méthodes épidémiologiques à une problématique de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations
- procéder à l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche
- s'impliquer dans la conception et la conduite d'études épidémiologiques et dans l'analyse des résultats de ces études
- participer à la production de connaissances et de savoirs éprouvés *(evidence-based)* utiles notamment à l'intervention en santé publique

Option Analyse du risque et toxicologie

L'étudiant acquerra les concepts et les compétences, incluant les principales méthodes et techniques actuellement utilisées en analyse du risque. Plus spécifiquement :

- cette option formera des spécialistes en toxicologie et analyse du risque qui contribueront à développer les normes (c.-à-d. concentrations acceptables) des contaminants de l'environnement ainsi qu'à évaluer le risque à la santé causé par divers agresseurs rencontrés dans l'environnement
- les agresseurs de l'environnement visés sont principalement des substances toxiques que l'on trouve dans des milieux tels que l'air intérieur, l'air extérieur, l'eau potable, les aliments, les sols ainsi que le milieu du travail
- l'enseignement dans cette option permettra à l'étudiant d'effectuer une meilleure évaluation et une interprétation de la relation entre l'exposition et la santé humaine, en s'appuyant sur les données toxicologiques classiques et modernes, tout en permettant son application dans différents contextes (actes de terrorisme, fuites, déversements accidentels, sites d'enfouissement, etc.).

Option Analyse et management des systèmes de santé

À la fin de ce programme, le candidat :

- comprendra la dynamique des systèmes de santé et de systèmes de soins selon une perspective pluridisciplinaire (épistémologique, sociologique, politique, économique)
- comprendra et appliquera des approches managériales, économiques, épidémiologiques et statistiques pour analyser et intervenir dans les systèmes et organisations de santé
- pourra analyser et critiquer les politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé en se fondant sur les données probantes
- utilisera les méthodes de recherche, d'évaluation, de planification et de gestion appropriées pour développer, mettre en oeuvre et évaluer des politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé

Option Santé mondiale

L'étudiant maîtrisera les compétences essentielles à une bonne pratique professionnelle en santé mondiale, soit en développement ou en gestion des programmes, soit en participation dans la recherche, compétences caractérisées par :

- une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes
- l'alignement des programmes, des interventions et de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées
- la mise en oeuvre de partenariats équitables avec des institutions du Sud
- le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables
- le renforcement des capacités dans les pays partenaires
- la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Art.1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir suivi le cours MSO 6061 *Introduction à la biostatistique*, ou son équivalent
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- une entrevue pourra être exigée par le Comité d'admission après étude du dossier

Art.1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé (principalement en ce qui concerne les activités de recherche)
- Une lettre d'intention qui décrit comment le D.É.P.A. contribuera à l'amélioration de la capacité d'intervention du candidat dans sa pratique et comment sa pratique, actuelle ou à venir, enrichira son expérience de formation dans le cadre du D.É.P.A.
- Une esquisse de 200 mots qui résume la problématique que le candidat souhaite approfondir au cours de sa formation
- Deux lettres de référence, dont l'une du superviseur du mémoire de 2e cycle
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement).

Option Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences sociales (démographie, administration, sociologie, économie, etc.), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Analyse du risque et toxicologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences appliquées (santé environnementale ou santé au travail), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Analyse et management des systèmes de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- maîtrise en administration de la santé, santé communautaire ou discipline connexe (clinique, sciences humaines, administration des affaires, etc.) ou l'équivalent
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent:

- maîtrise en santé publique, santé mondiale, ou sciences populationnelles ou sociales ou de la santé, ou une combinaison équivalente de formation et d'expérience
- avoir suivi le cours ASA6734 *Fondements en santé mondiale* ou son équivalent
- minimum de trois ans d'expérience dans la recherche ou la pratique de santé publique ou domaines connexes dont un minimum d'un an d'expérience en développement international ou en santé mondiale

Art.2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein (automne et hiver) et la scolarité maximale est de cinq trimestres à temps partiel.

Structure du programme

Le Diplôme d'études professionnelles avancées (D.É.P.A) comporte 30 crédits. Il est offert selon les options suivantes:

- option Épidémiologie (segment 71);
- option Analyse de risque et toxicologie (segment 74);

- option Analyse et management des systèmes de santé (segment 75);
- option Santé mondiale (segment 76).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

SPU 7013	3	La recherche en santé publique

Bloc 01B

Option - 3 crédits.

HEC 6509	3	Régression linéaire appliquée (662509)
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie

Bloc 01C

Option - 3 crédits.

MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6011	3	Introduction à l'épidémiologie

Bloc 01D

Option - 3 crédits.

SPU 7001	3	Séminaire général en santé publique
SPU 7007	3	Séminaire professionnel de santé publique

Segment 71 Spécialisation Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6075	3	Études et devis expérimentaux
MSO 6616	3	Gestion et analyse de données de recherche
SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7150	3	Séminaire de méthodes en épidémiologie

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6013	3	Concepts en épidémiologie sociale
MSO 6016	3	Méthodologie des études longitudinales
MSO 6017	1	Analyse des études longitudinales
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6137A	1	Problématiques contemporaines de santé publique
MSO 6140	3	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO 6141	3	Analyse multidimensionnelle exploratoire
MSO 6143	1	Les analyses multiniveaux
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6153	3	Épidémiologie et prévention du cancer
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 74 Spécialisation Analyse du risque et toxicologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, et 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6138	3	Principes de l'analyse du risque 2
SPU 7400	3	Séminaire en toxicologie et analyse du risque
SPU 7420	3	Pratiques d'analyse du risque
SPU 7421	3	Méthodes avancées en analyse du risque

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6067	3	Introduction aux modèles linéaires
MSO 6069	3	Régression logistique et analyse de survie
MSO 6075	3	Études et devis expérimentaux
MSO 6137A	1	Problématiques contemporaines de santé publique
MSO 6616	3	Gestion et analyse de données de recherche
SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7150	3	Séminaire de méthodes en épidémiologie
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 75 Spécialisation Analyse et management des systèmes de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
SPU 7011	3	Analyser et comprendre le système de santé
SPU 7505	3	Séminaire d'application et d'intégration

Bloc 75B

Option - Maximum 3 crédits.

HEC 7103B	3	Théorie du changement organisationnel (8043201)
HEC 7439	3	Nouvelles perspectives en management (80-439-95)
HEC 7445	3	Formation des stratégies: théories et approches (80-445-97)
HEC 7742	3	Fondements de la pensée administrative (8001076)
HEC 7743	3	Séminaire de politiques générales d'administration (8045290)
REI 6004	3	Gestion des ressources humaines
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
SPU 7200	3	Séminaire en organisation
SPU 7500	3	Séminaire en gestion des systèmes de santé
SVS 7003	3	Séminaire sur les politiques sociales

Bloc 75C

Option - 3 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6753	3	Logiques organisationnelles et santé publique

Bloc 75D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 76 Spécialisation Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires, 9 à 18 crédits à option et, au maximum, 9 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7600	3	Séminaire en santé mondiale
SPU 7605	3	Pratiques et interventions en santé mondiale
SPU 76551	0	Séminaire d'application en santé mondiale 1
SPU 76552	3	Séminaire d'application en santé mondiale 2

Bloc 76B Méthodes avancées de recherche et d'évaluation en éthique

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6712	3	Consultation dans l'axe Nord-Sud
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
BIE 70501	0	Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE 70502	1	Éthique de la recherche en santé publique 2
COM 7140	3	Communication et développement
DMO 6011	3	Analyse démographique 1
HEC 7604A	3	Méthodes de recherche qualitative en gestion (80-45900)
INT 6020	3	Économie politique internationale
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6016	3	Méthodologie des études longitudinales
MSO 6017	1	Analyse des études longitudinales
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6075	3	Études et devis expérimentaux
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6117	3	Évaluation participative

Bloc 76C Système de santé et management

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6753	3	Logiques organisationnelles et santé publique
HEC 7013B	3	Théorie des organisations (8043090)
HEC 7103B	3	Théorie du changement organisationnel (8043201)
HEC 7431	3	Anthropologie, culture et organisations (80-431-93)
HEC 7439	3	Nouvelles perspectives en management (80-439-95)
HEC 7445	3	Formation des stratégies: théories et approches (80-445-97)
HEC 7742	3	Fondements de la pensée administrative (8001076)
HEC 7743	3	Séminaire de politiques générales d'administration (8045290)
SPU 7011	3	Analyser et comprendre le système de santé

Bloc 76D Prévention et contrôle des maladies transmissibles/non transmissibles

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6013	3	Concepts en épidémiologie sociale
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6029	3	Pratique épidémiologique
MSO 6137A	1	Problématiques contemporaines de santé publique
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6153	3	Épidémiologie et prévention du cancer
MSO 6330	2	Protection de la santé
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 76E

Choix - Maximum 9 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Table des matières

Introduction et Direction		12-1
Présentation des départements		12-1

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉDUCATION

2-800-6-0	Microprogramme en leadership et gestion des établissements scolaires	12-2
2-800-1-2	D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires	12-2
2-801-6-1	Microprog. en administration des systèmes d'éducation et de formation	12-3
2-801-1-3	D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation	12-4
2-801-6-4	Microprogramme approfondi en administration de l'éducation	12-5
2-811-6-1	Microprogramme en didactique	12-5
2-811-6-0	Microprogramme en didactique et intégration des matières	12-5
2-812-6-0	Microprogramme en sciences de l'éducation	12-6
2-812-1-2	D.E.S.S. en éducation, option générale	12-6
2-811-1-2	D.E.S.S. en éducation, option Didactique	12-7
2-823-1-2	D.E.S.S. en éducation, option Intervention éducative	12-8
2-855-1-2	D.E.S.S. en éducation, option Orthopédagogie	12-8
2-801-6-2	Microprogramme en évaluation des compétences	12-9
2-801-1-6	D.E.S.S. en évaluation des compétences	12-9
2-832-6-0	Microprogramme Formation à l'enseignement postsecondaire	12-10
2-801-6-3	Microprogramme en gestion du changement en éducation	12-10
2-823-6-1	Microprogramme en insertion professionnelle en enseignement	12-11
2-823-6-0	Microprogramme en intégration pédagogique des TIC	12-11
2-855-6-0	Microprogramme en didactique (orthodidactique du français)	12-12
2-855-6-1	Microprogramme en didactique (orthodidactique des mathématiques)	12-12
2-855-6-2	Microprogramme en orthopédagogie, Élèves handicapés	12-13

... suite

Information à jour le 21 septembre 2016

2-855-6-3	Microprog. en orthopédagogie, Élèves en difficulté d'adapt. et de comp.	12-13
2-823-6-2	Microprogramme en orthopédagogie, Soutien à l'apprentissage	12-14
2-814-6-0	Microprogramme en pédagogie universitaire des sciences de la santé	12-14
2-823-6-3	Microprog. Soutien à la transition scol. des élèves av. besoins partic.	12-15
2-801-1-4	Maîtrise en éducation (M. Éd.) Administration de l'éducation	12-15
2-811-1-1	Maîtrise en éducation (M. Éd.) Didactique	12-16
2-811-1-3	Maîtrise en éducation (M. Éd.) Enseignement au secondaire	12-17
2-801-1-5	Maîtrise en éducation (M. Éd.) Évaluation des compétences	12-18
2-812-1-3	Maîtrise en éducation (M. Éd.) générale	12-19
2-823-1-1	Maîtrise en éducation (M. Éd.) Intervention éducative	12-19
2-855-1-3	Maîtrise en éducation (M. Éd.) Orthopédagogie	12-20

Formation à la recherche

2-801-1-0	Maîtrise en sciences de l'éd. (M.A.) Admin. de l'éducation	12-21
2-805-1-0	Maîtrise en sciences de l'éd. (M.A.) Andragogie	12-22
2-811-1-0	Maîtrise en sciences de l'éd. (M.A.) Didactique	12-22
2-817-1-0	Maîtrise en sciences de l'éd. (M.A.) Éd. comparée et fond. de l'éd.	12-23
2-850-1-0	Maîtrise en sciences de l'éd. (M.A.) Mesure et évaluation en éducation	12-23
2-813-1-0	Maîtrise en sciences de l'éd. (M.A.) Psychopédagogie	12-24
2-814-1-0	Maîtrise en sciences de l'éd. (M.A.) Pédag. univers. des sc. médicales	12-24
3-801-1-1	Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.)	12-25
3-801-1-0	Doctorat en sciences de l'éd. (Ph. D.) Administration de l'éducation	12-25
3-805-1-0	Doctorat en sciences de l'éd. (Ph. D.) Andragogie	12-27
3-811-1-0	Doctorat en sciences de l'éd. (Ph. D.) Didactique	12-27
3-817-1-0	Doctorat en sciences de l'éd. (Ph. D.) Éd. comparée et fond. de l'éd.	12-28
3-850-1-0	Doctorat en sciences de l'éd. (Ph. D.) Mesure et évaluation en éd.	12-28
3-813-1-0	Doctorat en sciences de l'éd. (Ph. D.) Psychopédagogie	12-29

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Ancrée dans sa communauté et ouverte sur le monde

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de notre Faculté. C'est le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent, que la Faculté fut fondée, afin que les universités francophones puissent prendre en main la formation professionnelle en éducation. La Faculté des sciences de l'éducation est logée au pavillon Marie-Victorin, nom du célèbre botaniste, grand éducateur et fondateur du Jardin botanique de Montréal. L'immeuble fut acheté de la Congrégation des religieuses Jésus-Marie en 1967. Cette acquisition revêt une grande importance, puisqu'elle est le point de départ du projet d'expansion de l'Université de Montréal.

Notre Faculté a formé, depuis sa création, près de 19 000 enseignants et administrateurs du réseau scolaire, qui jouent un rôle prépondérant dans le milieu de l'éducation. Son dynamisme est assuré par le travail du personnel, enseignant et non enseignant, qui déploie des efforts constants pour répondre aux besoins des étudiants. Par ailleurs, notre offre de formation n'a cessé de se renouveler pour répondre aux défis d'une société en perpétuel changement.

Depuis 50 ans, notre renommée n'est plus à faire en ce qui a trait à la formation des enseignants, au développement de la recherche en éducation et à l'engagement auprès du milieu scolaire. Chaque année, nombreux sont nos étudiants, nos chercheurs et nos professeurs qui remportent de prestigieux prix et distinctions.

Ancrée dans sa communauté, notre Faculté l'est encore plus profondément depuis l'ouverture de L'extension : Centre de soutien en pédagogie et en santé. Ouverte sur le monde, notre Faculté a multiplié les ententes à l'international pour encourager les échanges et la mobilité de nos étudiants.

Coordonnées générales de la Faculté
Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
H2V 2S9

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau du Secrétaire de faculté	B-513	343-6650
Centre de formation initiale des maîtres	A-244	343-6652
Département d'administration et fondements de l'éducation	A-540	343-6659
Département de didactique	D-517	343-7247
Département de psychopédagogie et d'andragogie	B-306	343-7035

Direction

Doyenne : Louise Poirier

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et directrice du Centre de formation initiale des maîtres : Pascale Lefrançois
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : François Bowen
Vice-doyen associé aux études supérieures et à la recherche : Serge J. Larivée
Vice-doyen au développement et Secrétaire de Faculté : Marc-André Deniger
Directeur des services administratifs : David Champigny

Directeurs des départements

Département de didactique : Marc-André Éthier
Département d'administration et fondements de l'éducation : Roseline Garon
Département de psychopédagogie et d'andragogie : Jacques Viens

Département d'administration et fondements de l'éducation

Champs d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :

Immigration et diversité ethnoculturelle
Idéologie et éthique
Perspectives internationales et comparatives
Équité, efficacité et qualité
Objectifs, outils et pratiques d'évaluation
Modes, pratiques et outils de gestion
Changement et politiques
Milieux défavorisés
Travail et pratiques professionnelles

Département de didactique

Champ d'études

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines
- l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Département de psychopédagogie et d'andragogie

Champ d'études

Les champs d'études de la psychopédagogie

Le processus d'apprentissage en lien avec des élèves de divers groupes d'âges au sein de différents contextes sociaux (défavorisation, pluriethnicité), ainsi que l'apprentissage structuré ou non structuré chez les adultes.

Les champs d'études de l'orthopédagogie

Les difficultés rencontrées par les élèves et les étudiants (difficultés d'apprentissage, troubles de comportement, incapacités intellectuelles) ainsi que les questions relatives à leur adaptation sociale et scolaire (autorégulation, modèles de service, programmes d'intervention, conception de produits pédagogiques adaptés).

Les champs d'études de l'andragogie

Les caractéristiques de l'apprenant adulte et des contextes d'apprentissage. Les processus et pratiques d'apprentissage des adultes (contraintes et particularités). Les processus et stratégies d'enseignement aux adultes en divers contextes (contexte scolaire, formation en entreprise, formation continue, hors contexte scolaire) et à leur impact. La formation des formateurs d'adultes.

Plusieurs autres problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de nos professeurs : la persévérance et l'abandon scolaire, la pédagogie interculturelle, les relations école/famille/milieu, la motivation scolaire, le travail en groupe, la gestion de classe, l'équité et l'égalité des chances, l'accessibilité universelle, les communautés d'apprentissage.

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Directrice : Pascale Lefrançois

Directrice adjointe : Sophie René-de-Cotret

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

Programmes du CFIM

En sus de divers programmes de 1er cycle, le Centre de formation initiale des maîtres est responsable de la M. Éd. en enseignement au secondaire.

Formation professionnelle en éducation

Programme 2-800-6-0 Version 00 (A16)

Microprogramme en leadership et gestion des établissements scolaires

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2 e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous. Ce microprogramme se veut une ouverture à cette formation.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en oeuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Activité d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6800	3	Introduction à la direction d'un établissement scolaire
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ETA 6801	3	Approche éducative de la direction d'un établissement scolaire
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2

Programme 2-800-1-2 Version 00 (A16)

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2 e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en oeuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (leadership et gestion des

établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Diplôme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir réussi le DESS avec une moyenne de 3,0 sur 4,3.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Activités d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 8 crédits.

ETA 6800 3 Introduction à la direction d'un établissement scolaire
ETA 6805 2 Activité d'intégration
ETA 6825 3 Laboratoire de leadership en éducation

Bloc 70B

Obligatoire - 16 crédits.

ETA 6801 3 Approche éducative de la direction d'un établissement scolaire
ETA 6802 3 Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803 3 Gestion des personnels scolaires
ETA 6804 2 Gestion des ressources matérielles et financières de l'établissement scolaire
ETA 6830 2 Projet d'établissement et réussite éducative
ETA 6940 3 Gestion du changement et intervention

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

ETA 6655 3 Pratique professionnelle et éthique
ETA 6806 3 Diriger un établissement scolaire en milieu urbain
ETA 6807 3 Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808 3 Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6937 3 Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 69811 0 Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812 3 Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831 0 Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832 3 Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6997 3 Séminaire thématique en administration 1

Programme 2-801-6-1 Version 03 (A16)

Microprogramme en administration des systèmes d'éducation et de formation

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2 e cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA 6906 3 Théories des organisations d'éducation

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA 6105 3 Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120 3 Analyse des politiques en éducation
ETA 6160 3 École et société
ETA 6401 3 Leadership et vie pédagogique au post-secondaire

ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6934	3	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6957	3	Administration de l'enseignement universitaire
ETA 6958	3	Administration de l'enseignement collégial
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2
PLU 6040	3	Éducation : construction des rapports ethniques

Programme 2-801-1-3 Version 04 (A16)

D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration des systèmes d'éducation et de formation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir réussi le D.E.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours de 2 e cycle.

Segment 71

Les cours du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.
L'étudiant termine obligatoirement le programme par le cours ETA 6999 Séminaire de projet professionnel.

ETA 6906	3	Théories des organisations d'éducation
ETA 6999	3	Séminaire de projet professionnel

Bloc 71B

Option - 24 crédits.
Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6401	3	Leadership et vie pédagogique au post-secondaire
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6934	3	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6957	3	Administration de l'enseignement universitaire
ETA 6958	3	Administration de l'enseignement collégial
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

PLU 6040 3 Éducation : construction des rapports ethniques

Programme 2-801-6-4 Version 01 (A09)

Microprogramme approfondi en administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le microprogramme de 2 e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.E.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir une M. Éd. (administration de l'éducation).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (approfondissement en administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins un D.E.S.S. (administration de l'éducation), ou un D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La durée maximale est de sept trimestres.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ETA 69071 et ETA 69072 sont équivalents au cours ETA 6907, ETA 6907A ou ETA 6907B.

ETA 69071 0 Séminaire d'essai professionnel 1

ETA 69072 6 Séminaire d'essai professionnel 2

ETA 6999 3 Séminaire de projet professionnel

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2 e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2 e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-6-1 Version 01 (E08)

Microprogramme en didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Offrir une formation continue par petits blocs aux enseignants et aux conseillers pédagogiques, compte tenu des exigences de leur profession.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (didactique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

DID 6290 3 Séminaire d'intégration en didactique 1

DID 6295 3 Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-811-6-0 Version 01 (E08)

Microprogramme en didactique et intégration des matières

L'admission à ce programme, sous la responsabilité du Département de didactique, est faite par cohorte.

Objectifs

Répondre aux besoins en formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement, chez les élèves, de compétences transversales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (didactique et intégration des matières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

DID 6290	3	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID 6295	3	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Obligatoire - 6 crédits.

DID 6070	3	Enseignement des matières scolaires
DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique (Cours de sigles DID, EDU, ETA, PED et PPA).

Programme 2-812-6-0 Version 00 (A98)

Microprogramme en sciences de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture aux études supérieures à l'intérieur d'une formation courte, à cibler des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise dans le contexte de la réforme en éducation et à préparer le personnel à l'implantation de la politique ministérielle sur la formation continue du personnel scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2 e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme avec une moyenne d'au moins 3,0 au 1er cycle est aussi admissible au D.E.S.S. ou à la M. Éd. (éducation). option générale. Dans les autres cas, une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.E.S.S.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix. L'étudiant s'inscrit aux trois cours obligatoires de l'un des blocs 70A Didactique, Études et administration de l'éducation ou Psychopédagogie et andragogie.

Bloc 70A Didactique

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

Bloc 70A Études et administration de l'éducation

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

Bloc 70A Psychopédagogie et andragogie

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

PPA 6054	1	Synthèse et intégration

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2 e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en autant qu'ils ciblent le thème du microprogramme (cours de sigle DID, EDU, ETA, PED et PPA).

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le cours au choix peut être pris soit pendant le microprogramme, soit pendant le D.E.S.S. Un seul cours au choix (3 cr.) sur 30 crédits.

D.E.S.S. en éducation

Options :

Générale	2-812-1-2
Didactique	2-811-1-2
Intervention éducative	2-823-1-2
Orthopédagogie	2-855-1-2

Programme 2-812-1-2 Version 01 (H98)

D.E.S.S. en éducation, option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en

éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel. Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

EDU 6010 3 Intégration des apprentissages 1

Bloc 70B

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2 e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 2-811-1-2 Version 02 (E08)

D.E.S.S. en éducation, option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel. Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Selon le profil, être titulaire du diplôme de 1er cycle sous-mentionné ou attester d'une formation équivalente : Profil enseignement primaire, un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire Profil enseignement secondaire, un baccalauréat en enseignement au secondaire Profil collégial, un baccalauréat disciplinaire
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID 6290 3 Séminaire d'intégration en didactique 1

DID 6295 3 Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - Maximum 12 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 1er ou de 2 e cycle de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-823-1-2 Version 01 (E08)

D.E.S.S. en éducation, option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Le D.E.S.S. (éducation), Option Intervention éducative s'adresse aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs savoirs psychopédagogiques, orthopédagogiques et andragogiques mais qui ne désirent pas compléter une maîtrise. Il s'inscrit dans la perspective de la politique ministérielle de la formation continue mise de l'avant pour le personnel de l'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits dont un minimum de 27 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 6001	2	Séminaire développement professionnel 1
PPA 6006	1	Séminaire développement professionnel 2
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

Bloc 70B Formation fondamentale

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.
Cours à choisir parmi les trois champs d'études du département: Psychopédagogie (PPA 62##), Orthopédagogie (PPA 64##), et Andragogie (PPA 66##).

Bloc 70C Formation complémentaire en éducation

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (sigle DID, ETA, PLU ou PPA).

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours libres. Élargissement culturel de 1er ou de 2 e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus.

Programme 2-855-1-2 Version 03 (A15)

D.E.S.S. en éducation, option Orthopédagogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie et du Département de didactique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (orthodidactique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

DID 6484	3	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
EDU 6410	3	Difficultés d'apprentissage en milieu pluriethnique
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention

Bloc 70B Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Option - Maximum 9 crédits.

PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70C Soutien à l'apprentissage

Option - Maximum 6 crédits.

PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70D Orthopédagogie et élèves handicapés

Option - Maximum 9 crédits.

DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
PPA 6301	3	Troubles envahissants du développement
PPA 6429	3	Accessibilité et incapacité intellectuelle

Bloc 70E Orthodidactique des mathématiques

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6741	3	Évaluation en didactique des maths
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70F Orthodidatique du français

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français

Bloc 70G

Option - Maximum 12 crédits.

DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte

Programme 2-801-6-2 Version 02 (A14)

Microprogramme en évaluation des compétences

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Ce programme vise à offrir une formation courte aux acteurs des milieux de l'éducation et de la formation professionnelle qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2 e cycle en évaluation des compétences
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.E.S.S. et à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme. Certains cours réussis au microprogramme peuvent être transférés à la M.A (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 65221	0	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA 65222	6	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6581	3	Évaluation de l'enseignement
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.
Choisir dans la banque de cours de la Faculté des Sciences de l'éducation.

Programme 2-801-1-6 Version 01 (A14)

D.E.S.S. en évaluation des compétences

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le programme vise la spécialisation des étudiants sur les aspects méthodologiques de l'évaluation des compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire ou avoir réussi le Microprogramme de 2 e cycle (évaluation des compétences) ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle et au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au D.E.S.S. Certains cours réussis au D.E.S.S. peuvent être transférés à la M.A. (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale du candidat. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur du Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits dont 15 proviennent du Microprogramme en évaluation des compétences (2-801-6-2).

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 65221	0	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA 65222	6	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation
ETA 65621	0	Stage en évaluation 1
ETA 65622	6	Stage en évaluation 2

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6581	3	Évaluation de l'enseignement
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.
Choisir dans la banque de cours de la Faculté des Sciences de l'éducation.

Programme 2-832-6-0 Version 02 (E15)

Microprogramme Formation à l'enseignement postsecondaire

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Le microprogramme de 2 e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) a pour objectifs d'initier les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (ordre d'enseignement collégial ou universitaire) soit aux théories de l'apprentissage, à la planification, aux méthodes d'enseignement, à l'évaluation, encadrement et aux technologies de l'information; d'assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; d'outiller les professeurs dans les différentes facettes de la profession enseignante.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU 6038	3	Enseigner à l'université aujourd'hui

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
PPA 6276	3	Gestion de classe
PPA 6616	3	Encadrement aux études supérieures

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

EDU 6646	3	Stage en enseignement collégial
EDU 6647	3	Stage en enseignement universitaire
EDU 6656	3	Internat d'expérience pédagogique

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures par la FSE.

Programme 2-801-6-3 Version 00 (A04)

Microprogramme en gestion du changement en éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Offrir aux personnels cadres et de direction des établissements scolaires une formation complémentaire axée sur les problèmes reliés à l'implantation de réformes et à la gestion du changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par

les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (gestion du changement en éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2 e cycle en changement en éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6966	3	Analyse d'expériences administratives 2

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961, ETA6961A ou ETA6961B.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2 e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation (sigle DID, EDU, ETA, PED ou PPA).

Programme 2-823-6-1 Version 00 (A04)

Microprogramme en insertion professionnelle en enseignement

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Répondre aux demandes du milieu en matière de soutien à l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (insertion professionnelle en enseignement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- pour le profil Enseignants, être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour le profil Enseignants, se situer dans un contexte d'insertion professionnelle dans la profession enseignante
- pour le profil Mentors, être un enseignant ou un professionnel de l'éducation expérimenté.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2 e cycle et peut être suivi selon l'un des deux profils suivants : profil Enseignants, profil Mentors

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante: 4 crédits obligatoires de tronc commun et 11 crédits obligatoires propres au profil choisi.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

Bloc 70B Profil enseignants

Obligatoire - 11 crédits de l'un des profils (bloc 70B).

Bloc 70B Profil Mentors

Obligatoire - 11 crédits de l'un des profils (bloc 70B).

Programme 2-823-6-0 Version 00 (A04)

Microprogramme en intégration pédagogique des TIC

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et aux formateurs de préciser leurs besoins en matière de technologie et de se rencontrer en vue de créer un réseautage. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (intégration pédagogique des TIC), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2 e cycle en intégration pédagogique des TIC
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PPA 6005	1	Séminaire: développement professionnel 1
PPA 6006	1	Séminaire développement professionnel 2
PPA 6007	1	Séminaire: développement professionnel 3
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6256	3	Analyse de pratiques pédagogiques
PPA 6609	3	Atelier d'intégration du web

Programme 2-855-6-0 Version 01 (H13)

Microprogramme en didactique (orthodidactique du français)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique du français.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (orthodidactique du français), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les cours du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6484	3	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-1 Version 01 (H13)

Microprogramme en didactique (orthodidactique des mathématiques)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Le programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique des mathématiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (orthodidactique des mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les cours du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6740	3	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
DID 6741	3	Évaluation en didactique des maths
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-2 Version 00 (H13)

Microprogramme en orthopédagogie, Élèves handicapés

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

L'objectif général de ce microprogramme est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves handicapés. L'intégration à la classe régulière d'élèves handicapés demande

- un renouvellement des conceptions liées à l'enseignement et à l'apprentissage en contexte d'adaptations orthopédagogiques afin de faciliter la réalisation d'activités et assurer l'inclusion pédagogique,
- une meilleure connaissance des différents profils d'élèves et c) la transmission de nouveaux contenus permettant l'adaptation des pratiques de classe visant la réussite de tous.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (orthopédagogie - élèves handicapés), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les cours du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA 6301	3	Troubles envahissants du développement
PPA 6429	3	Accessibilité et incapacité intellectuelle

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-3 Version 00 (H13)

Microprogramme en orthopédagogie, Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

L'objectif général de ce microprogramme est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves en difficulté d'adaptation et de comportement. Il vise à :

- améliorer les connaissances sur les différentes problématiques d'adaptation et de comportement, la philosophie d'intervention, les modèles de service et le cadre légal;
- comprendre les nombreux enjeux de l'intervention auprès de cette clientèle (multiethnicité, pauvreté, collaboration école-famille);
- être en mesure d'intervenir et d'enseigner aux élèves ayant des difficultés d'adaptation et de comportement dans différents contextes (primaire, secondaire, régulier, adaptation scolaire) et
- favoriser les interventions préventives auprès des élèves à risque et en difficulté afin de soutenir leur réussite et leur persévérance scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement

pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les cours du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-823-6-2 Version 01 (A13)

Microprogramme en orthopédagogie, Soutien à l'apprentissage

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le microprogramme vise le développement professionnel des enseignants qui ont à soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Il propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives au processus d'apprentissage des élèves dans des activités scolaires. Les mesures de soutien portent sur la motivation des élèves, de même que sur leurs stratégies d'apprentissage et d'autorégulation, notamment en contexte d'apprentissage par la lecture. Il cible les intervenants du primaire et du secondaire, de tous domaines d'apprentissage (ex. : univers social, sciences et technologie), du régulier et de l'adaptation scolaire, ainsi que ceux en milieux défavorisés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (soutien à l'apprentissage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le Microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures par la FSE.

Programme 2-814-6-0 Version 00 (A07)

Microprogramme en pédagogie universitaire des sciences de la santé

Ce programme est offert conjointement avec la Faculté de médecine. L'admission à ce programme est faite par cohorte.

Objectifs

Ce microprogramme vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 18 crédits de cours.

Segment 70

Tous les cours du Microprogramme sont obligatoires et sont offerts à distance.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

PSS 6101 3 Modèles d'enseignement en sciences de la santé

Programme 2-823-6-3 Version 00 (A09)

Microprogramme Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le microprogramme vise le développement professionnel du personnel scolaire qui doit soutenir les élèves dans leur transition de l'école primaire à l'école secondaire. Le microprogramme propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives à l'adolescence, de la transition scolaire et des besoins particuliers de certains élèves. Notez que ce programme d'études est ouvert seulement à des cohortes en provenance de commissions scolaires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2 e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Ce programme d'études est ouvert seulement à des cohortes en provenance de commissions scolaires

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le Microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-4
Didactique	2-811-1-1
Enseignement au secondaire	2-811-1-3
Évaluation des compétences	2-801-1-5
Générale	2-812-1-3
Intervention éducative	2-823-1-1
Orthopédagogie	2-855-1-3

Programme 2-801-1-4 Version 02 (A16)

Maîtrise en éducation (M. Éd.), option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

D'une manière globale, cette option vise à développer la compétence à gérer des organismes d'éducation ou à agir comme cadre de service dans ce genre d'organisme. D'une manière plus spécifique, elle s'adresse aux personnes qui, ayant obtenu un D.E.S.S. correspondant aux exigences ministérielles minimales pour exercer une fonction de direction ou de cadre, veulent se perfectionner dans la perspective d'un développement de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires) ou le D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) ou toute autre formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 45 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 30 crédits.
Les cours ETA69611 et ETA69612 sont équivalents au cours ETA6961. Les cours ETA69811 et ETA69812 sont équivalents au cours ETA6981.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6800	3	Introduction à la direction d'un établissement scolaire
ETA 6801	3	Approche éducative de la direction d'un établissement scolaire
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6804	2	Gestion des ressources matérielles et financières de l'établisse ment scolaire
ETA 6805	2	Activité d'intégration
ETA 6806	3	Diriger un établissement scolaire en milieu urbain
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation
ETA 6830	2	Projet d'établissement et réussite éducative
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA 6906	3	Théories des organisations d'éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6934	3	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6957	3	Administration de l'enseignement universitaire
ETA 6958	3	Administration de l'enseignement collégial
ETA 6959	3	Analyse d'expériences administratives 1
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6962	3	Stage en administration de l'éducation 1
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 6966	3	Analyse d'expériences administratives 2
ETA 6972	3	Gestion des conflits en éducation
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 69071	0	Séminaire d'essai professionnel 1
ETA 69072	6	Séminaire d'essai professionnel 2
ETA 6999	3	Séminaire de projet professionnel

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-1-1 Version 02 (E08)

Maîtrise en éducation (M. Éd.), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.
Information sur le programme : Nicole Gaboury, tél. : 514-343-6661
Responsable du programme : Marcel Thouin, tél. : 514-343-7285

Objectifs

Cette Option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2 e cycle (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique), ainsi qu'un maximum de 6 crédits de cours au choix.

Structure du programme

La Maîtrise comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 à 45 crédits à option (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique) et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 6 crédits.

DID 6038	6	Travail dirigé en éducation
DID 6290	3	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID 6295	3	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 39 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - Maximum 24 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du département de didactique.

Programme 2-811-1-3 Version 05 (A15)

Maîtrise en éducation (M. Éd.), option Enseignement au secondaire

En voie d'agrément par le MELS. Le programme mène à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner. Programme sous la responsabilité du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM).

Objectifs

La maîtrise en éducation, enseignement au secondaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 45 crédits dans la discipline visée. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée d'enseignement, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une adaptation des habiletés à l'exercice réel de la profession, l'adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis des élèves, des parents et des communautés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, i.e. en lien avec la discipline visée, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul, la moyenne sera calculée sur la portion disciplinaire en lien avec la discipline visée.
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université (TFLM). En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté, DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010-Français écrit pour futurs enseignants. Un double échec au cours DID1009 ou DID1010, entraîne une fin de candidature. NOTES :
- Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent présenter une demande d'admission s'ils ont obtenu, dans le cadre d'une autre formation, 45 crédits disciplinaires liés à la discipline visée. Ces candidats doivent obligatoirement remplir le formulaire Identification des 45 crédits disciplinaires. Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.
- Dans le cas des étudiants internationaux, ou autres candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français, le candidat devra obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI). (Voir les conditions générales d'admissibilité, section II.) D'autres conditions spécifiques à certaines des options sont également définies : Enseignement des sciences et technologies au secondaire
- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle dans l'une des disciplines contributoires au champ des sciences et technologies. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée. Un test diagnostique des connaissances pourrait être exigé afin d'évaluer le niveau des connaissances disciplinaires des candidats. Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire
- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée. Enseignement des mathématiques au secondaire
- le candidat doit posséder un Baccalauréat en mathématique. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée. Enseignement de l'univers social au secondaire
- le candidat doit posséder un Baccalauréat en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en histoire ou en géographie pourra toutefois être considérée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe à la discipline visée doivent remplir le formulaire:Identification des 45 crédits disciplinaires; un dossier incomplet sera refusé.
- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Condition de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l' 47, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'article 19, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission. Pour s'inscrire au cours EDU6402-Formation pratique 2, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

3. Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure du programme

La Maîtrise professionnelle comporte 45 crédits. Pour accéder à la recommandation au brevet d'enseignement, l'étudiant doit compléter 15 crédits supplémentaires de pratique supervisée, ou stages, selon le profil, et de travaux d'intégration. La Maîtrise est offerte avec quatre options :

- l'option Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 72),
- l'option Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 73),
- l'option Enseignement du français au secondaire (segment 74),
- l'option Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 75).

La Maîtrise donne droit à la M. Éd. (enseignement au secondaire) et à une autorisation légale d'enseigner.

Segment 01 Commun à toutes les options

Le segment comprend 39 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

EDU 6500 3 Analyse des pratiques enseignantes
ETA 6065 3 Évaluation et compétences
ETA 6160 3 École et société
ETA 6901 3 L'enseignant, le système éducatif québécois
PPA 6201 3 Gestion de classe et résolution de problèmes
PPA 6245 3 Modèles d'enseignement
PPA 6265 3 Sciences cognitives et psychopédagogie
PPA 6400 3 Différenciation pédagogique et ÉHDAA

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 6011 1 Intégration des apprentissages au secondaire
EDU 6401 6 Formation pratique 1
EDU 6402 6 Formation pratique 2
EDU 6505 2 Essai et analyse de la pratique enseignante

Segment 72 Option Enseignement des sciences et des technologies au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Didactique des sciences et technologies

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6080 3 Didactique et intégration des matières
DID 6867 3 Didactique des sciences
DID 6868 3 Le laboratoire en didactique des sciences
DID 6869 3 Didactique des sciences et technologies : thèmes

Bloc 72B Compléments disciplinaires en sciences et technologies

Option - 9 crédits dont au maximum 6 crédits de 1er cycle.
Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale. Les 3 autres crédits doivent provenir d'une banque de cours de 2 e cycle (cours de sigle BIO, CHM, PHY, GEO, GLG ou DST).

Segment 73 Option Enseignement des mathématiques au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 21 crédits à option.

Bloc 73A Didactique des mathématiques

Option - 12 crédits.

DID 6540 3 Nombre et raisonnement proportionnel
DID 6571 3 Didactique de l'algèbre au secondaire
DID 6573 3 Didactique de la géométrie au secondaire
DID 6754 3 Didactique des mathématiques et TIC
DID 6759 3 Didactique des mathématiques : thèmes spécifiques

Bloc 73B Compléments disciplinaires en mathématiques

Option - 3 crédits.

DID 2280 3 Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques

Bloc 73C Compléments disciplinaires en mathématiques

Option - 6 crédits.
Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle supplémentaires dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (Cours de sigle MAT, STT, IFT ou DID).

Segment 74 Option Enseignement du français au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A Didactique du français langue d'enseignement

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6201 3 Didactique du français et grammaire
DID 6211 3 Didactique de la lecture
DID 6214 3 Didactique de l'oral
DID 6216 3 Didactique de l'écriture

Bloc 74B Compléments disciplinaires en français langue d'enseignement

Obligatoire - 3 crédits.

DID 6525 3 Grammaire avancée pour l'enseignement du français

Bloc 74C Compléments disciplinaires en français langue d'enseignement

Option - 6 crédits.
Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits supplémentaires de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (cours de sigle FRA, LNG ou DID).

Segment 75 Option Enseignement de l'univers social au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Didactique de l'univers social

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6150 3 Didactique du monde contemporain
DID 6151 3 Didactique de l'éducation à la citoyenneté
DID 6152 3 Didactique de l'histoire
DID 6153 3 Didactique de la géographie

Bloc 75B Compléments disciplinaires en univers social

Obligatoire - 3 crédits.

DID 6154 3 Questions d'histoire et de géographie pour l'enseignement au secondaire

Bloc 75C Compléments disciplinaires en univers social

Option - 6 crédits.
Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (cours de sigle HST ou GEO).

Programme 2-801-1-5 Version 01 (A14)

Maîtrise en éducation (M. Éd.), option Évaluation des compétences

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le programme en évaluation des compétences vise à contribuer au développement de l'expertise d'acteurs du milieu de l'éducation et de la formation professionnelle, leur permettant de réfléchir et d'intervenir sur différents aspects de l'évaluation en éducation (évaluation des compétences, des programmes et des institutions).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd. option Évaluation des compétences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein (1 an). La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (3 ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (4 ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits, dont 30 provenant du D.E.S.S. en éducation - option évaluation des compétences (2-801-1-6).

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

ETA 6031	3	Pratique professionnelle et recherche
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 65221	0	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA 65222	6	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation
ETA 65621	0	Stage en évaluation 1
ETA 65622	6	Stage en évaluation 2
ETA 65631	0	Travail dirigé 1
ETA 65632	6	Travail dirigé 2

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6581	3	Évaluation de l'enseignement
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - Maximum 9 crédits.
Choisir dans la banque de cours de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-812-1-3 Version 00 (A06)

Maîtrise en éducation (M. Éd.) option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette Option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2 e cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Éd., option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.E.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2 e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option générale.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.E.S.S. ou au cours de microprogrammes.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 30 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

EDU 6010	3	Intégration des apprentissages 1
EDU 6015	3	Intégration des apprentissages 2

Bloc 70B

Option - Minimum 30 crédits, maximum 39 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2 e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70C

Choix - Maximum 9 crédits.

Programme 2-823-1-1 Version 01 (E08)

Maîtrise en éducation (M. Éd.), option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette Option permet à l'étudiant d'approfondir sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits dont un minimum de 42 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 6001	2	Séminaire développement professionnel 1
PPA 6006	1	Séminaire développement professionnel 2
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PPA 6003	3	Séminaire d'intégration : bilan
PPA 6004	3	Séminaire d'accompagnement au travail dirigé
PPA 6010	3	Programme de lecture
PPA 6030	9	Travail dirigé en éducation

Bloc 70C Formation fondamentale

Option - Minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.
Cours choisis parmi les cours offerts par le Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Bloc 70D Formation complémentaire en éducation

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (cours de sigle DID, ETA, PLU et PPA).

Bloc 70E Cours libres

Choix - Maximum 6 crédits.
Élargissement culturel de 1er ou de 2 e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus. Maximum de un cours de 1er cycle.

Maximum de 3 crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de 1er cycle dans le bloc 70E.

Programme 2-855-1-3 Version 02 (A15)

Maîtrise en éducation (M. Éd.) option Orthopédagogie

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette Option vise le développement professionnel des intervenants scolaires qui ont à soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans leur cheminement scolaire. Elle s'adresse tant aux enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'adaptation scolaire qu'aux intervenants éducatifs qui agissent comme consultants auprès des élèves et des enseignants.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option Orthopédagogie de la M.Éd., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans) à temps plein et de douze trimestres (4 ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.N.B.: Le stage doit être obligatoirement réalisé dans un lieu de stage prédéterminé par la faculté. L'horaire du stage sera flexible.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Introduction à l'orthopédagogie

Obligatoire - 24 crédits.

DID 6484	3	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
EDU 6012	3	Séminaire d'intégration en orthopédagogie

EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
EDU 6410	3	Difficultés d'apprentissage en milieu pluriethnique
EDU 6504	3	Stage
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention

Bloc 70B Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Option - Maximum 9 crédits.

PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70C Soutien à l'apprentissage

Option - Maximum 6 crédits.

PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70D Orthopédagogie et élèves handicapés

Option - Maximum 9 crédits.

DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
PPA 6301	3	Troubles envahissants du développement
PPA 6429	3	Accessibilité et incapacité intellectuelle

Bloc 70E Orthodidactique des mathématiques

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6741	3	Évaluation en didactique des maths
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70F Orthodidactique du français

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français

Bloc 70G

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte

Bloc 70H

Choix - Maximum 3 crédits.

Tout cours offert aux cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation sous approbation du responsable de programme.

Formation à la recherche en éducation

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-0
Andragogie	2-805-1-0
Didactique	2-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	2-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	2-850-1-0
Psychopédagogie	2-813-1-0
Pédagogie universitaire des sciences médicales	2-814-1-0

Programme 2-801-1-0 Version 04 (A16)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

La M.A. Option Administration de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. D'un côté, elle vise à initier le candidat à la recherche en administration de l'éducation. À cet égard, le programme constitue une voie privilégiée d'accès au doctorat. Le programme vise aussi à développer chez le candidat la compétence à gérer un organisme d'éducation ou à agir comme conseiller dans ce type d'organisme. Selon cet objectif, il se présente comme un parcours de formation par la recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2 e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots.

2. Transfert

Certains cours réussis à la M.A., option Administration de l'éducation, peuvent être transférés au D.E.S.S. ou au microprogramme en leadership et gestion des établissements scolaires, ou au D.E.S.S. ou au microprogramme en administration des systèmes d'éducation et de formation.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Il s'agit d'une maîtrise au cheminement avec mémoire.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 6000	3	Séminaire de recherche
ETA 6032	3	Méthodes de recherche en éducation
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir parmi les cours de 2 e cycle en administration et fondements de l'éducation (sigle ETA).

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits

ETA 6991 12 Projet de recherche

ETA 6993 12 Mémoire de maîtrise

Programme 2-805-1-0 Version 03 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option Andragogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant adulte et sur l'enseignement aux adultes et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative auprès de cette clientèle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PPA 6000 3 Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID 6009 3 Recherche en didactique : concepts fondamentaux

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

PPA 6009 3 Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2 e cycle offerts en psychopédagogie et en andragogie (sigle PPA).

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PPA 6690 15 Recherche

PPA 6695 15 Mémoire

Programme 2-811-1-0 Version 02 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

La M.A., Option Didactique vise à former des chercheurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des différentes matières scolaires : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, langues secondes et étrangères, arts, ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage reliées à l'une ou l'autre matière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 500 mots.

Structure du programme

L'option Didactique de la Maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'option de la Maîtrise sont répartis comme de la façon suivante: 3 crédits de cours obligatoires, un minimum de 12 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

DID 6000 3 Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID 6009 3 Recherche en didactique : concepts fondamentaux

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

PPA 6009 3 Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle en didactique.

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DID 6090 15 Recherche

DID 6095 15 Mémoire

Programme 2-817-1-0 Version 01 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option Éducation comparée et fondements de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

La M.A., Option Éducation comparée et fondements de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. Tout en se voulant une initiation à la recherche en éducation, elle vise à doter le candidat d'une formation complémentaire en éducation par l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que par l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits, dont un minimum de 21 crédits de cours de 2 e cycle. Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation.

Segment 70

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA 6000 3 Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2 e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

ETA 6010 3 Programme de lectures individuelles

ETA 6102 3 Séminaire thématique 2

ETA 6105 3 Efficacité, équité et qualité en éducation

ETA 6120 3 Analyse des politiques en éducation

ETA 6507 3 Démarches d'investigation de pratiques

ETA 6582 3 Évaluation d'établissement et réussite

ETA 6937 3 Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

ETA 6191 12 Projet de recherche

ETA 6193 12 Mémoire de maîtrise

Programme 2-850-1-0 Version 05 (E14)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option Mesure et évaluation en éducation

Objectifs

La M.A., Option Mesure et évaluation en éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. À cet égard, elle constitue une voie d'accès privilégiée au doctorat. Le programme vise aussi à perfectionner le candidat dans le domaine de la mesure et de l'évaluation pour, éventuellement, agir comme conseiller. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement, des programmes et des établissements.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6000	3	Séminaire de recherche
ETA 6032	3	Méthodes de recherche en éducation

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Les étudiants doivent avoir suivi le cours ETA 6065 avant de suivre les cours ETA 6541 et 6521.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6031	3	Pratique professionnelle et recherche
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6507	3	Démarches d'investigation de pratiques
ETA 65221	0	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA 65222	6	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation
ETA 6551	3	Méthodologie de la mesure en évaluation
ETA 65621	0	Stage en évaluation 1
ETA 65622	6	Stage en évaluation 2
ETA 6581	3	Évaluation de l'enseignement
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

ETA 6591	12	Projet de recherche
ETA 6593	12	Mémoire de maîtrise

Programme 2-813-1-0 Version 02 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option Psychopédagogie

Objectifs

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant et sur l'enseignant et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche.

Structure du programme

L'option Psychopédagogie de la Maîtrise comporte un minimum de 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un minimum de 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PPA 6000	3	Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID 6009	3	Recherche en didactique : concepts fondamentaux
ETA 6032	3	Méthodes de recherche en éducation
PPA 6009	3	Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des programmes de 2 e cycle en psychopédagogie et andragogie (sigle PPA).

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PPA 6290	15	Recherche
PPA 6295	15	Mémoire

Programme 2-814-1-0 Version 01 (A06)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option Pédagogie universitaire des sciences médicales

Objectifs

L'Option Pédagogie universitaire des sciences médicales vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des sciences médicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation ou en sciences médicales, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience d'enseignement postsecondaire des sciences médicales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche

Structure du programme

L'option Pédagogie universitaire des sciences médicales de la Maîtrise comporte 45 crédits de 2 e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMD 6301	3	Sém. de rech. en éducation des sciences

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

DID 6009	3	Recherche en didactique : concepts fondamentaux
ETA 6032	3	Méthodes de recherche en éducation
PPA 6009	3	Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

L'étudiant peut substituer au cours MMD 6303 tout cours de la Faculté des sciences de l'éducation ou de la Faculté de médecine, avec l'accord du directeur de programme.

MMD 6303	3	Lecture dirigée : éducation en sciences de santé

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

EDU 6090	15	Recherche
EDU 6095	15	Mémoire

Programme 3-801-1-1 Version 00 (E16)

Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.)

Objectifs

L'objectif général du programme proposé est de rendre des cadres et des hauts cadres des institutions et des systèmes d'éducation aptes d'une part, à rendre explicite les savoirs mis en oeuvre dans les pratiques et à les examiner avec une distance critique; et, d'autre part, à contribuer au développement des connaissances et des pratiques professionnelles reconnues par les pairs et validées par des méthodes de recherche admises dans la discipline, participant ainsi au développement de leur professionnalité et à l'accroissement de celle de leurs collaborateurs.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme doctorat en administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (chapitre II- section II) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département. Dans ce cas, le comité d'admission évaluera s'il est nécessaire que l'étudiant suive une formation préparatoire ou complémentaire et en déterminera la teneur;
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans comme cadre d'établissement scolaire, professionnel, cadre de gestion ou responsable de la formation dans des structures éducatives ou dans d'autres organisations vouées à une mission éducative;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- passer une entrevue avec un comité d'admission composé de professeurs du département d'administration et fondements de l'éducation.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Déposer deux lettres de recommandation attestant notamment de son cheminement professionnel.
- Rédiger avec clarté et précision un texte d'au plus 2 000 mots présentant le contexte et la problématique du sujet qu'il propose.

2. Statut des étudiants

À l'exception des trimestres d'été des deux premières années de la scolarité pendant lesquels les étudiants doivent s'inscrire à plein temps, le programme de Doctorat en administration de l'éducation (D.Éd.) n'admet qu'un seul statut d'étudiant, le demi temps, les activités du programme supposant que les étudiants maintiennent leur emploi.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 15 trimestres : 2 trimestres à plein temps et 13 trimestres à demi temps. L'inscription est à plein temps lors des deux premiers trimestres d'été. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

4. Directeur d'essai doctoral

L'essai doctoral se réalise sous la supervision d'un professeur. Le directeur d'essai doctoral doit être attribué à l'étudiant normalement à la fin du premier trimestre (résidence 1) et au plus tard à la fin de la première année. Le directeur d'essai doctoral peut s'adjoindre un collègue ou un expert du milieu pour conseiller l'étudiant dans sa démarche.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.Ed. sont répartis de la façon suivante : 84 crédits de cours obligatoires, dont 60 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un essai doctoral, et 6 crédits au choix

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 7901	3	Modélisation des pratiques professionnelles 1 en admin. de l'éducation
ETA 7902	3	Modélisation des pratiques professionnelles 2 en admin. de l'éducation

ETA 7911	3	Fondements et enjeux en administration de l'éducation
ETA 7912	3	Gouvernance en éducation et éthique
ETA 7914	3	Administration de l'éducation et leadership

Bloc 70B

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 79031	0	Séminaire essai d'habilitation 1
ETA 79032	0	Séminaire essai d'habilitation 2
ETA 79033	9	Séminaire essai d'habilitation 3

Bloc 70C

Choix - 6 crédits

Cours de 2 e ou de 3 e cycle pouvant être pris à l'Université de Montréal ou dans une autre université, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70D Recherche et essai doctoral

Obligatoire - 60 crédits.

ETA 7900	0	Examen général de doctorat
ETA 7904	15	Projet d'essai doctoral
ETA 7906	3	Symposium 1 d'initiation à la confrontation croisée
ETA 7907	3	Symposium 2 d'initiation à la confrontation croisée
ETA 7908	1	Séminaire d'accompagnement du projet d'essai doctoral
ETA 79091	0	Séminaire d'accompagnement de l'essai doctoral 1
ETA 79092	2	Séminaire d'accompagnement de l'essai doctoral 2
ETA 7913	36	Essai doctoral

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.)

Options:

Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0

Programme 3-801-1-0 Version 03 (A12)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.), Administration de l'éducation

Objectifs

L'option vise trois objectifs : une connaissance approfondie du champ d'études qu'est l'administration de l'éducation; une spécialisation dans l'un des domaines de l'administration de l'éducation; une compétence reconnue en recherche scientifique dans le domaine de l'administration de l'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures. ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr. ETA 6507 Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr. ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr. ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr. et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7900) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA 70001	0	Séminaire de recherche 1
ETA 70002	6	Séminaire de recherche 2
ETA 7001	3	Séminaire commun de doctorat 1
ETA 7002	3	Séminaire commun de doctorat 2
ETA 7900	0	Examen général de doctorat

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA 7991	30	Projet de recherche
ETA 7995	45	Thèse

Programme 3-805-1-0 Version 02 (E90)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.), Andragogie

Objectifs

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. L'andragogie est un domaine de connaissance et de pratique sociale dont l'objet spécifique est la relation d'aide éducative à l'apprentissage, entendu comme un changement délibérément recherché par les adultes. Plus concrètement, l'andragogie s'intéresse à toutes les questions théoriques et pratiques qui touchent l'éducation des adultes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits attribués au séminaire de recherche, 39 crédits au projet de recherche et 45 crédits à la rédaction de la thèse. Un examen synthèse portant sur deux questions auxquelles le candidat doit répondre dans une période de deux mois doit être réussi.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 7000 6 Séminaire de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PPA 7600 0 Examen général de doctorat

PPA 7690 39 Recherche

PPA 7695 45 Thèse

Programme 3-811-1-0 Version 01 (E90)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.), Didactique

Objectifs

L'objectif premier de l'Option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. La didactique s'intéresse à l'enseignement et à l'apprentissage des matières scolaires. C'est un champ de savoirs, de savoir-faire et de recherches qui comporte en particulier : les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces matières; l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés; l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages; l'élaboration des méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation
- L'esquisse d'un projet de recherche

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits de cours à option de 2 e cycle ou de doctorat et 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 0 crédit.

DID 7000 0 Examen général de doctorat

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Cours de 2 e ou de 3 e cycle.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

DID 7090 39 Recherche

DID 7095 45 Thèse

Programme 3-817-1-0 Version 02 (A12)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.), Éducation comparée et fondements de l'éducation

Objectifs

L'objectif premier de l'Option est de permettre au candidat de parfaire sa formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de ce domaine de connaissances. Le programme porte sur l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que sur l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures. ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr. ETA 6507 Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr. ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr. ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr. et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7100) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA 70001 0 Séminaire de recherche 1

ETA 70002 6 Séminaire de recherche 2

ETA 7001 3 Séminaire commun de doctorat 1

ETA 7002 3 Séminaire commun de doctorat 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU 6035 3 Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA 7100 0 Examen général de doctorat

ETA 7191 30 Projet de recherche

ETA 7195 45 Thèse

Programme 3-850-1-0 Version 04 (A12)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) Mesure et évaluation en éducation

Objectifs

L'objectif premier de l'Option est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des programmes et des établissements.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Des cours complémentaires (9 crédits ou moins) ou préparatoires (10 crédits et plus) peuvent être exigés en fonction du projet et des études antérieures de l'étudiant. Aux cours mentionnés ci-dessous peut, le cas échéant, s'ajouter tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation (sigle ETA). ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr., ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr., ETA 6507 Investigation et anal. des prat. prof., 3 cr., ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7500) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA 70001	0	Séminaire de recherche 1
ETA 70002	6	Séminaire de recherche 2
ETA 7001	3	Séminaire commun de doctorat 1
ETA 7002	3	Séminaire commun de doctorat 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA 7500	0	Examen général de doctorat
ETA 7591	30	Projet de recherche
ETA 7595	45	Thèse

Programme 3-813-1-0 Version 01 (E90)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.), Psychopédagogie

Objectifs

L'objectif premier de l'Option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le champ d'études de la psychopédagogie est constitué d'ensembles validés de concepts, de connaissances et de modè les qui aident à mieux comprendre la personne en situation d'apprentissage ainsi que l'éducateur qui intervient auprès de qui veut apprendre. On étudie également les modèles généraux d'enseignement et d'apprentissage qui commandent des stratégies éducatives spécifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- L'esquisse d'un projet de recherche

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits attribués au séminaire de recherche, 39 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 7000	6	Séminaire de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PPA 7200	0	Examen général de doctorat
PPA 7290	39	Recherche
PPA 7295	45	Thèse

Table des matières

Introduction		13-1
Coordonnées générales et Direction		13-1

Programmes

2-630-6-1	Microprogramme en prévention et contrôle des infections	13-1
2-630-6-2	Microprogramme en soin palliatifs - fin de vie	13-2
2-630-6-3	Microprogramme Leadership et des services infirmiers	13-2
2-630-6-4	Microprogramme en développement des pratiques infirmières	13-2
2-630-1-3	D.É.S.S. en prévention et contrôle des infections	13-3
2-630-1-1	Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)	13-4
2-630-1-4	Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.), Option Pratique avancée	13-6
2-630-2-0	Diplôme complémentaire èa la maîtrise en pratique infirmière avancée	13-7
3-630-1-0	Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.)	13-7

Information à jour le 23 septembre 2016

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) occupe une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

Coordonnées générales de la faculté

Pavillon Marguerite-d'Youville
C.P. 6128
Succursale Centre-ville
Montréal (QC)
H3C 3J7
www.fsi.umontreal.ca

Renseignements : 514-343-6437

Direction

Doyenne : Francine Ducharme

Vice-doyenne aux cycles supérieurs: Caroline Larue
Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau
Vice-doyenne à la recherche et au développement international : Sylvie Cossette
Secrétaire de Faculté : France Dupuis
Directrice administrative : Sharon Harvie
Adjointe à la doyenne : Marie Routhier
Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin
Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Maria Martino
Responsable de programmes des études supérieures : Réjean Goulet
Responsable de programme IPS : France Dupuis
Coordonnatrice de stage des cycles supérieurs : Sonia Heppell
Responsable de programmes de premier cycle (campus Montréal): Julie Ménard
Responsable de programmes de premier cycle (campus Laval) : Camille Sasseville
Conseillère en développement de programme : Johanne Charland
Responsable du secteur de la formation clinique de premier cycle : Jocelyne Courchesne
Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad
Coordonnatrices des stages de premier cycle : Sylvie Champagne, Dominique St-Jean, Hélène Gauthier, Isabelle Guay (campus Laval), Edith Roy.

Objectifs généraux des programmes

Acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse et de synthèse en vue d'un renouvellement des pratiques de soins; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière dans le contexte des transformations du système de santé.

Responsable des programmes : Réjean Goulet
Adjointe vice-doyenne aux études supérieures : Maria Martino. 514-343-6111, 2705

Programme 2-630-6-1 Version 01 (A13)

Microprogramme en prévention et contrôle des infections

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmiers une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme Prévention et contrôle des infections, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures) acquises dans les cinq dernières années.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

Structure du programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits en sciences infirmières et 6 crédits en épidémiologie).

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Programme 2-630-6-2 Version 00 (H08)

Microprogramme en soins palliatifs – fin de vie

Objectifs

Ce programme vise le développement de compétences à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs - fin de vie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de la santé ou l'équivalent ou être titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine et avoir une expérience pertinente dans les différents secteurs de la santé, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours.

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil

Programme 2-630-6-3 Version 00 (A08)

Microprogramme Leadership et gestion des services infirmiers

Objectifs

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme Leadership et gestion des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un baccalauréat dans une autre discipline et occuper un poste de gestionnaire de services infirmiers
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours.

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme (leadership et gestion des services infirmiers), sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits: 12 crédits obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires en sciences infirmières et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6910	3	Ressources humaines infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 70B

Option - 3 crédits

ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité

Programme 2-630-6-4 Version 00 (A10)

Microprogramme en développement des pratiques infirmières

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux infirmiers d'optimiser leur pratique professionnelle

en approfondissant une problématique de leur choix à travers la réalisation d'un projet personnel. Les cours de ce microprogramme correspondent aux cours de base de toutes les options de la maîtrise, sauf l'option Soins spécialisés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Tous les cours suivis dans le microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 13 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études

Programme 2-630-1-3 Version 01 (A13)

D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections

Objectifs

Le programme vise à développer des compétences en prévention et en contrôle des infections, dans un contexte hospitalier et communautaire. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des résultats probants et de la recherche dans le domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme Prévention et contrôle des infections, avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 12 trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert à la M. Sc. Sciences infirmières

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant la scolarité du D.E.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Le titulaire du D.E.S.S. Prévention et contrôle des infections poursuivant ses études à la M. Sc. peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.E.S.S. Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) - option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.E.S.S. est reconnu.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le programme comporte 30 crédits obligatoires, dont 21 en sciences infirmières et 9 en épidémiologie (MSO).

Bloc 70A Cours généraux

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 12 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 70C Cours intervention dans le milieu

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6219	9	Intervention infirmière en prévention des infections

Programme 2-630-1-1 Version 10 (A14)

Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)

Options :

Expertise-conseil en soins infirmiers
Formation en soins infirmiers
Administration des services infirmiers

Objectifs

Le programme vise à préparer des infirmiers experts capables de contribuer au développement des sciences infirmières et d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Lettre d'intention ou de motivation dans laquelle nous souhaitons retrouver les éléments suivants afin de bien analyser la demande d'admission et de vous jumeler à un professeurs qui agira comme conseiller pédagogique:
  - Décrire les motivations à faire une demande d'admission à la maîtrise en sciences infirmières et le lien avec l'avancement des connaissances en sciences infirmières.
  - Préciser l'option parmi les suivantes:
    - Option "Formation en soins infirmiers" : formation continue ou formation académique;
    - Option "Administration des soins infirmiers" : gestion des services infirmiers, politiques de santé;
    - Option "Expertise-conseil en soins infirmiers" : domaine clinique (oncologie, cardiologie, santé mentale, pédiatrie, etc.).
  - 2 ou 3 idées de thèmes dans cette option, qui vous préoccupent et que vous aimeriez explorer

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois options :

- option Expertise-conseil en soins infirmiers (segment 71),
- option Formation en sciences infirmières (segment 72),
- option Administration des services infirmiers (segment 73).

Chacune de ces options est offerte avec deux cheminements:

- cheminement avec mémoire,
- cheminement avec stage ou travail dirigé.

Segment 71 Propre à l'option Expertise-conseil en soins infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : cheminement avec mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option, cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 18 crédits obligatoires, entre 24 et 27 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée

MM-Bloc 71B

Option - 3 crédits.

SOI 6171	3	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU 6020	3	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 71C

Option - 3 crédits.

SOI 6239	3	Interventions auprès des personnes et des familles
SOI 6240	3	Interventions auprès des communautés / populations

MM-Bloc 71D Travail de maîtrise

Obligatoire - 24 crédits.

SOI 6143	18	Mémoire
SOI 6156	3	Recherche (projet de mémoire)
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6246	1	Séminaire de mémoire 1
SOI 6247	1	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée

TD/S-Bloc 71B

Option - 3 crédits.

SOI 6239	3	Interventions auprès des personnes et des familles
SOI 6240	3	Interventions auprès des communautés / populations

TD/S-Bloc 71C

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours SOI (cours en santé publique, en prévention et contrôle des infections, etc.) ou PAL (soins palliatifs-fin de vie) jugé approprié par la direction du programme.

PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6147	3	Dimensions sociales des soins de santé

SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6241	3	Enjeux contemporains et pratique avancée
SOI 6242	3	Dimensions cliniques de soins infirmiers
SOI 6264	3	Éducation à la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

TD/S-Bloc 71D

Choix - Maximum 3 crédits.

TD/S-Bloc 71E Stage/Travail dirigé

Option - 12 crédits.

SOI 6157	12	Stage de pratique spécialisée
SOI 6266	12	Travail dirigé

TD/S-Bloc 71F Séminaire

Obligatoire - 3 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI 6245	1	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : cheminement avec mémoire (MM) : 42 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option, cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 21 crédits obligatoires, entre 21 et 24 crédits à option, dont 21 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 72A

Obligatoire - 18 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6192	3	Intégration en formation infirmière
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

MM-Bloc 72B

Option - 3 crédits.

SOI 6171	3	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU 6020	3	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 72C Travail de maîtrise

Obligatoire - 24 crédits.

SOI 6143	18	Mémoire
SOI 6156	3	Recherche (projet de mémoire)
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6246	1	Séminaire de mémoire 1
SOI 6247	1	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 72A Cours généraux

Obligatoire - 18 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6192	3	Intégration en formation infirmière
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

TD/S-Bloc 72B

Option - 3 crédits.

Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6241	3	Enjeux contemporains et pratique avancée
SOI 6242	3	Dimensions cliniques de soins infirmiers
SOI 6264	3	Éducation à la santé et pratique avancée

TD/S-Bloc 72C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

TD/S-Bloc 72D

Choix - Maximum 3 crédits.

TD/S-Bloc 72E Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.

SOI 6266	12	Travail dirigé
SOI 6301	12	Stage spécialisé en enseignement

TD/S-Bloc 72F Séminaires

Obligatoire - 3 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI 6245	1	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Segment 73 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : cheminement avec mémoire (MM) : 42 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option, cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 21 crédits obligatoires, entre 21 et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6910	3	Ressources humaines infirmières

MM-Bloc 73B

Option - 3 crédits.

SOI 6171	3	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU 6020	3	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 73C Travail de maîtrise

Obligatoire - 24 crédits.

SOI 6143	18	Mémoire
SOI 6156	3	Recherche (projet de mémoire)
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études

SOI 6246	1	Séminaire de mémoire 1
SOI 6247	1	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 73A Cours généraux

Obligatoire - 18 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6910	3	Ressources humaines infirmières

TD/S-Bloc 73B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6121	3	Gestion du réseau sociosanitaire
ASA 6701	3	Analyse du système de santé 1
SOI 6230	3	Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

TD/S-Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.

TD/S-Bloc 73D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.

SOI 6266	12	Travail dirigé
SOI 6302	12	Stage spécialisé en admin. des services infirmiers

TD/S-Bloc 73E Séminaires

Obligatoire - 3 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI 6245	1	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Programme 2-630-1-4 Version 01 (A14)

Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.), Pratique avancée

Objectifs

Le programme vise à former des infirmiers praticiens spécialisés. La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille. Elle interviendra, sur la base de savoirs théoriques, en réponse à des besoins complexes dans un des domaines de spécialité suivants : cardiologie, néphrologie, soins de 1re ligne. De plus, elle fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au développement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation. Dans le cadre de ce programme, le candidat à l'option doit également déposer une demande d'admission au programme 2-630-2-0 Diplôme complémentaire (soins spécialisés) en l'indiquant en 2e choix sur le formulaire de demande d'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Fournir une attestation des ressources humaines prouvant 3360 heures de pratique infirmière clinique dans le domaine choisi
- Lettre d'intention ou de motivation précisant la spécialité choisie (2 pages)
- Trois formulaires de référence complétés (contrairement aux autres documents qui doivent être tous envoyés au bureau des admissions, ces trois formulaires doivent être envoyés uniquement à la Faculté des sciences infirmières). Les référents doivent être: une Infirmière conseillère en soins, un médecin dans la spécialité choisie et une personne au choix (professeur, supérieur, etc.).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Le développement de la compétence professionnelle est complété par un diplôme complémentaire de 16 à 25 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme de maîtrise sera émis seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de diplôme complémentaire.

Segment 70

Tous les crédits de la Maîtrise sont obligatoires, 19 des 45 crédits sont attribués à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6237	3	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 17 crédits.

PHL 6075	3	Pharmacologie clinique
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6238	3	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI 6500	5	Évaluation clinique avancée
SOI 6505	3	Activités d'intégration en soins infirmiers spécialisés

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 22 crédits.

SOI 6415	3	Pratique avancée et collaboration interprofessionnelle
SOM 6417	19	Stage de pratique infirmière avancée

Programme 2-630-2-0 Version 00 (A10)

Diplôme complémentaire à la maîtrise en pratique infirmière avancée

Options :

Cardiologie
Néphrologie
Soins de 1re ligne

Objectifs

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, dans le but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'option choisie : Cardiologie, Néphrologie, Soins de première ligne.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- être admis à la M. Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet, 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation. Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Fournir une attestation des ressources humaines prouvant 3360 heures de pratique infirmière clinique dans le domaine choisi
- Lettre d'intention ou de motivation précisant la spécialité choisie (2 pages)
- Trois formulaires de référence complétés (contrairement aux autres documents qui doivent être tous envoyés au bureau des admissions, ces trois formulaires doivent être envoyés uniquement à la Faculté des sciences infirmières). Les référents doivent être: une Infirmière conseillère en soins, un médecin dans la spécialité choisie et une personne au choix (professeur, supérieur, etc.).

2. Scolarité

La scolarité minimale des options néphrologie et cardiologie est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité de l'option Soins de première ligne est de deux trimestres équivalents temps plein. L'étudiant complètera son programme concurremment à ses études de maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la M. Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

Structure du programme

Le Diplôme est offert selon 3 options comportant chacune un nombre de crédits différents:

- option Néphrologie, 16 crédits (segment 70),
- option Cardiologie, 17 crédits (segment 71),
- option Soins de première ligne, 25 crédits (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Néphrologie

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6410A	6	Physiopathologie avancée - néphrologie
PHL 6076	3	Pharmacologie spécialisée-néphrologie

Bloc 70C Stage spécialisé

Obligatoire - 2 crédits.

SOM 6427	2	Stage pratique infirmière avancée - néphrologie

Segment 71 Propre à l'option Cardiologie

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 5 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique

Bloc 71B Cours spécialisés

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6410B	6	Physiopathologie avancée - cardiologie
PHL 6077	3	Pharmacologie spécialisée-cardiologie

Bloc 71C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6428	3	Stage pratique infirmière avancée - cardiologie

Segment 72 Propre à l'option Soins de première ligne

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 5 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique

Bloc 72B Cours spécialisés

Obligatoire - 17 crédits.

MMD 6410C	6	Physiopathologie avancée - 1ère ligne
PHL 6079	6	Pharmacologie spécialisée - 1ère ligne
SOI 6264	3	Éducation à la santé et pratique avancée
SOI 6504	2	Évaluation clinique avancée spécialisée - 1re ligne

Bloc 72C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6429	3	Stage de pratique infirmière avancée - 1ere ligne

Programme 3-630-1-0 Version 05 (A16)

Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.)

Options :

Soin et santé
Administration des services infirmiers
Formation en sciences infirmières

Objectifs

Le programme vise à former des infirmiers chercheurs autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, ils seront en mesure :

- de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
- de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
- d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soin et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Deux lettres de recommandation de professeurs d'université.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 options :

- option Soin et santé (segment 70),
- option Administration des services infirmiers (segment 71),
- option Formation en sciences infirmières (segment 72).

Le Doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

Segment 70 Propre à l'option Soin et santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.
Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.
Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Table des matières

Section 14 – Faculté de théologie et de sciences des religions

Introduction et Direction 14-1

Sciences des religions et spiritualité

2-885-6-3 Microprogramme en études religieuses 14-1

2-905-1-1 Maîtrise en sciences des religions (M.A.) 14-2

3-905-1-1 Doctorat en sciences des religions (Ph. D.) 14-3

Théologie

2-885-1-4 D.E.S.S. Spiritualité et santé 14-5

2-885-1-0 Maîtrise en théologie (M.A.) 14-5

2-885-1-2 Maîtrise en théologie pratique (M.A.) 14-6

2-885-1-1 Licence en théologie (L. Th.) 14-8

3-885-1-0 Doctorat civil en théologie (Ph. D.) 14-9

3-885-1-2 Doctorat en théologie pratique (Ph. D.) 14-10

3-885-1-1 Doctorat canonique en théologie (D. Th.) 14-11

Information à jour le 26 septembre 2016

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS

Introduction

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la FTSR vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant de comprendre les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de la tradition chrétienne que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle et respect des diverses visions du monde et options religieuses.

Son travail en théologie et en sciences des religions privilégie une approche interdisciplinaire et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes et projets de recherche et des chaires qui disent bien son orientation : Gestion de diversité culturelle et religieuse (nouveau nom de la chaire Religion, culture et société) et bientôt, Chaire Jacques Grand'Maison sur le catholicisme et la sécularisation au Québec.

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes d'études en sciences des religions, théologie, théologie pratique et, nouvellement en septembre 2015, en spiritualité. Ces programmes sont susceptibles de répondre aux attentes contemporaines, à la lumière de l'étude des traditions anciennes. La FTSR vise à former des intervenants compétents dans les secteurs reliés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de vivre leurs implications personnelles de façon réfléchie et de soutenir cette même expérience autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878 et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue au CERUM (Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal) depuis 2000, au CETECQ (Centre de théologie et d'éthique contextuelles québécoises) depuis 2004, au GTAS (groupe de théologies africaines subsahariennes) depuis 2011, et elle s'est associée au CINR (Centre d'information sur les nouvelles religions) en 2005 (devenu CÉINR centre d'écoute et d'interprétation des nouvelles recherches du croire). Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux.

Toujours soucieuse de mieux répondre aux nouveaux besoins en formation et à l'évolution de la discipline, la FTSR vient de se doter à l'automne 2015 d'une réforme majeure de ses programmes de cycles supérieurs au terme de deux ans de travail collégial et de consultations. Cette réforme, qui prolonge celle du premier cycle implantée à l'automne 2013, se caractérise par le développement du champ disciplinaire de la spiritualité, par une importante révision de la banque de cours et par l'abandon de certaines options des programmes au profit d'une plus grande souplesse ou diversité dans le choix des activités d'apprentissage.

Le développement du champ d'études de la spiritualité est un phénomène qu'on observe dans les universités nord-américaines et européennes depuis quelques années. L'Université de Montréal s'aligne donc sur cette tendance et une option générale en spiritualité est ajoutée aux programmes de maîtrise et de doctorat en sciences des religions. L'ensemble du corps professoral participera à l'enseignement dans ce domaine. De même, la banque de cours a été révisée en tenant compte de l'expertise du corps professoral et des exigences des programmes offerts.

Les anciennes options des programmes de maîtrise ont été abandonnées, à l'exception de celle de la maîtrise en théologie pratique, désormais renommée Spiritualité et santé. La réforme des programmes se caractérise également par le maintien de la distinction disciplinaire entre théologie et sciences des religions, comme dans les autres institutions comparables à la nôtre et par l'offre de deux stages optionnels aux cycles supérieurs intégrés à tous les programmes de maîtrise, avec approbation du responsable de programme. On abandonne par conséquent le cheminement avec stages et essai, mais la possibilité de faire des stages demeure et sera maintenant offerte à tous les étudiants inscrits dont le projet pourrait être enrichi par cette modalité d'apprentissage.

La FTSR et tous ses artisans sont convaincus que ces nouveaux programmes constituent une avancée académique importante et favoriseront les étudiants et étudiantes par leur souplesse et une ouverture accrue à l'interdisciplinarité.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de théologie et de sciences des religions
Pavillon Marguerite-d'Youville, 4e étage
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
H3T 1A8

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7080
Télécopieur : 514 343-5738
Courriel : ftsr@umontreal.ca
www.ftsr.umontreal.ca

Direction

Admin. exerçant les fonctions de doyen : Jean-Marc Charron

Adjoint au doyen, responsable des études et de la recherche : Alain Gignac
Administrateur exerçant les fonctions de secrétaire : Pierre Létourneau

Sciences des religions et spiritualité

Responsable de la gestion et de la coordination académiques : Sylvie Paquette, sylvie.paquette@umontreal.ca. ou 514 343-6492

Programme 2-885-6-3 Version 00 (A15)

Microprogramme en études religieuses

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont d'acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2e cycle en études religieuses ou en études théologiques; d'approfondir des questions actuelles dans ce champ disciplinaire pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles; de vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine. La formation peut se faire dans l'une des quatre orientations suivantes: sciences des religions, spiritualité, spiritualité et santé ou théologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (études religieuses), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou attester d'une formation jugée équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise dans la mesure où il remplit les conditions d'admission du programme. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Programme 2-905-1-1 Version 03 (A15)

Maîtrise en sciences des religions (M.A.)

Options :

Anthropologie
Histoire
Philosophie
Sociologie

Objectifs

La M.A. (sciences des religions) a pour objectifs l'étude du fait religieux et des diverses traditions; l'apprentissage des méthodes de recherche et l'habilitation à mener une recherche autonome en sciences des religions; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.
Option Spiritualité

L'option Spiritualité a plus spécifiquement pour objectif d'acquérir une compréhension de divers courants spirituels d'hier et d'aujourd'hui; de former aux problématiques relatives à l'expérience spirituelle; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat avec mineure ou l'équivalent en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie
- avoir obtenu au 1 er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les étudiants internationaux (voir les consignes)
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 250 mots N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de suspension, la scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Grade

Le cas échéant, l'option choisie (sauf l'option générale) est mentionnée sur le diplôme.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec le cheminement avec mémoire, lequel comporte les options suivantes:

- l'option Générale (segment 70)
- l'option Spiritualité (segment 75)

Selon la formation préalable de l'étudiant, des cours complémentaires peuvent être exigés (entre autres : animation, relation d'aide et praxéologie).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

REL 6120	3	Théories en sciences des religions

Bloc 70B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PLU 6100	3	Culture et expérience juives au Québec
PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6103	3	Islam et modernité
REL 6111	3	Approches en sciences des religions
REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6121	3	Discours et géopolitique du catholicisme
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6123	3	Psychanalyse, identité et religion
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6126	3	Sectes et mouvements du croire
REL 6131	3	L'hindouisme de la Bhakti
REL 6132	3	Histoire du christianisme
REL 6133	3	Lecture de textes islamiques
REL 6134	3	Les principaux textes du judaïsme
REL 6135	3	Problèmes religieux autochtones
REL 6136	3	La sagesse du bouddhisme
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité

REL 6140	3	Hindi 1
REL 6141	3	Hindi 2
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6312	3	Bible, art et culture
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70D Stages

Option - Maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Spiritualité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 75B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6131	3	L'hindouisme de la Bhakti
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6213	3	Histoire de la spiritualité
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 75C

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 75D Stages

Option - Maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Programme 3-905-1-1 Version 01 (A15)

Doctorat en sciences des religions (Ph. D.)

Objectifs

Option Générale
Les objectifs du Ph. D. (sciences des religions) sont d'analyser les divers enjeux posés par le fait religieux; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire des sciences des religions; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.
Option Spiritualité
L'option Spiritualité a plus spécifiquement pour objectifs d'analyser les diverses problématiques relatives à l'expérience spirituelle; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire de la spiritualité; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae

- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle. N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 90 crédits et comprend les deux options suivantes :

- l'option Générale (segment 70)
- l'option Spiritualité (segment 71)

La personne qui, durant ses études antérieures, n'a pas suivi le cours REL6120 Théories en sciences des religions ou l'équivalent doit le suivre en plus des 90 crédits de cours de ce programme d'études.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours et séminaires thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6100	3	Culture et expérience juives au Québec
PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6103	3	Islam et modernité
REL 6111	3	Approches en sciences des religions
REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6121	3	Discours et géopolitique du catholicisme
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6123	3	Psychanalyse, identité et religion
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6126	3	Sectes et mouvements du croire
REL 6131	3	L'hindouisme de la Bhakti
REL 6132	3	Histoire du christianisme
REL 6133	3	Lecture de textes islamiques
REL 6134	3	Les principaux textes du judaïsme
REL 6135	3	Problèmes religieux autochtones
REL 6136	3	La sagesse du bouddhisme
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL 6140	3	Hindi 1
REL 6141	3	Hindi 2
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6312	3	Bible, art et culture
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et sciences des religions ou hors faculté. Dans ce second cas, avec approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Spiritualité

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6043	3	Spiritualité et santé
REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6131	3	L'hindouisme de la Bhakti
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6213	3	Histoire de la spiritualité
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 71B

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et sciences des religions ou hors Faculté. Dans ce second cas, avec approbation du responsable de programme.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Théologie

Responsable de la gestion et de la coordination académiques : Sylvie Paquette Tél. : 514 343-6492 ou sylvie.paquette@umontreal.ca

Programme 2-885-1-4 Version 00 (A15)

D.E.S.S. Spiritualité et santé

Objectifs

Le D.E.S.S. (spiritualité et santé) a pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux de santé.Dans la majorité des cas, la formation pratique en milieu de santé est conforme aux normes de l'Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec (AIISSQ).Les étudiants qui passent à la maîtrise en théologie pratique, option Spiritualité et santé peuvent intégrer à celle-ci les activités complétées au D.E.S.S.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (spiritualité et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente

  avoir obtenu au 1 er cycle ou au microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Une lettre de recommandation
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes) N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Toutefois, l'étudiant qui choisit de suivre deux stages, peut s'inscrire à deux trimestres à demi-temps et à un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant ayant complété le D.E.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. (théologie pratique) option Santé, spiritualité et bioéthique. L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. (bioéthique), s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante: 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au minimum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Spiritualité, santé et accompagnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6232	3	La souffrance et le pardon

Bloc 70B Culture spirituelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6213	3	Histoire de la spiritualité
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire

Bloc 70C Apprentissages interdisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6008	3	Éthique clinique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PST 6110	3	Psychopathologie et cycles de vie
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Contributions psychologiques à la santé

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Stages cliniques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Les cours REL 66101 et REL 66102 sont équivalents au cours REL 6610. Les cours REL 66201 et REL 66202 sont équivalents au cours REL 6620.

REL 6610	12	Stage clinique en milieu de santé 1
REL 66101	0	Stage clinique en milieu de santé 1.1
REL 66102	12	Stage clinique en milieu de santé 1.2
REL 6620	12	Stage clinique en milieu de santé 2
REL 66201	0	Stage clinique en milieu de santé 2.1
REL 66202	12	Stage clinique en milieu de santé 2.2

Programme 2-885-1-0 Version 08 (A15)

Maîtrise en théologie (M.A.)

Objectifs

La M.A. en théologie a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie (études bibliques ou études théolo-

giques); de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2e cycle et d'approfondir une problématique de recherche actuelle; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : Églises, organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie)
- avoir obtenu, au 1 er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 250 mots
- Deux lettres de recommandation N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option Générale avec mémoire (segment 74).

Segment 74 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 74A Herméneutique et méthode

Obligatoire - 3 crédits.

REL 6310	3	Interprétation théologique et biblique

Bloc 74B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REL 6121	3	Discours et géopolitique du catholicisme
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6311	3	Praxéologie
REL 6312	3	Bible, art et culture
REL 6313	3	Bible et rhétorique
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6315	3	Classiques de la théologie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6317	3	Éduquer le croire
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6320	3	Méthodes en exégèse biblique
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies
REL 6323	3	Questions d'éthique théologique
REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6325	3	Théologie pratique
REL 6326	3	Théologie systématique et fondamentale
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6401	3	Grec biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 74C

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la FTSR ou un cours hors Faculté. Dans ce dernier cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 74D Stages

Option - Maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Programme 2-885-1-2 Version 03 (A15)

Maîtrise en théologie pratique (M.A.)

Objectifs

Option Générale
La maîtrise en théologie pratique a pour objectif de développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.
Option Spiritualité et santé
L'Option Spiritualité et santé a plus spécifiquement pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux de santé; elle initie à la recherche sur une problématique en spiritualité et santé. L'Option permet d'accéder à un programme de doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1 er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 250 mots (pour le programme avec mémoire) N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- l'option Générale, avec la modalité mémoire (segment 72)
- l'option Spiritualité et santé, avec stages et essai (segment 73)

Segment 72 Propre à l'option Générale

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

REL 6311	3	Praxéologie

Bloc 72B Cours en théologie pratique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6312	3	Bible, art et culture
REL 6313	3	Bible et rhétorique
REL 6317	3	Éduquer le croire
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies
REL 6323	3	Questions d'éthique théologique
REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6325	3	Théologie pratique
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens

Bloc 72C Cours thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6121	3	Discours et géopolitique du catholicisme
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6315	3	Classiques de la théologie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6326	3	Théologie systématique et fondamentale
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 72D

Choix - Maximum 6 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la FTSR ou un cours hors Faculté. Dans le second cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 72E Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 72F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Spiritualité et santé

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 12 attribués à la rédaction d'un essai, 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 73A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

REL 62311	0	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 1
REL 62312	3	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 2

Bloc 73B Spiritualité, santé et accompagnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni

REL 6232	3	La souffrance et le pardon

Bloc 73C Culture spirituelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6213	3	Histoire de la spiritualité
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire

Bloc 73D Apprentissage interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6008	3	Éthique clinique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PST 6110	3	Psychopathologie et cycles de vie
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Contributions psychologiques à la santé

Bloc 73E

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la FTSR ou hors Faculté. Dans le second cas, le cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 73F Stages cliniques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.
Les cours REL66101 et REL66102 sont équivalents au cours REL6610. Les cours REL66201 et REL66202 sont équivalents au cours REL6620.

REL 6610	12	Stage clinique en milieu de santé 1
REL 66101	0	Stage clinique en milieu de santé 1.1
REL 66102	12	Stage clinique en milieu de santé 1.2
REL 6620	12	Stage clinique en milieu de santé 2
REL 66201	0	Stage clinique en milieu de santé 2.1
REL 66202	12	Stage clinique en milieu de santé 2.2

Bloc 73G Essai

Obligatoire - 12 crédits

REL 6831	12	Essai

Programme 2-885-1-1 Version 04 (A15)

Licence en théologie (L. Th.)

Objectifs

La licence en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que la M.A. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant poursuivre des études supérieures ou qui se préparent à dispenser un enseignement dans une institution canonique qui exige un tel grade.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la licence en théologie, l'étudiant doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2 e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- si l'étudiant choisit la spécialisation Études bibliques, posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1er cycle. À défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 250 mots
- Deux lettres de recommandation N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de douze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de neuf trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de quinze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Inscription

L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la M.A. et au grade canonique de licence (L. Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise, et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en première année de Ph. D. tout en complétant la 3e année de son programme de licence.

Structure du programme

La licence en théologie comporte 60 crédits. L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la Maîtrise en théologie (M.A.) et au grade canonique de la licence (L.Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude, ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en 1re année de Ph.D. tout en complétant la 3e année de son programme de licence.

Segment 70

Les crédits de la Licence sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 24 crédits à option. S'il est inscrit à la fois au grade civil et au grade canonique, l'étudiant qui a complété les blocs 70A, B et C, reçoit le grade de M.A. et peut être admis au Ph. D. tout en poursuivant le programme de licence (blocs 70D, E et F).

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e cycle du programme de maîtrise en théologie, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
À choisir parmi l'ensemble des cours de 2e cycle (sigle REL ou PLU).

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Bloc 70D Propre au grade canonique

Option - 6 crédits.
À choisir parmi les cours du programme de maîtrise (M.A.) et de doctorat (Ph.D.) en théologie (sigle REL), avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70E Propre au grade canonique

Option - 3 crédits.
À choisir parmi l'ensemble des cours de 2e ou 3e cycle (sigle REL ou PLU).

Bloc 70F Propre au grade canonique - Recherche

Obligatoire - 6 crédits.
Selon le cheminement pédagogique choisi, recherche de synthèse théologique (L. Th. terminale) ou première version du projet de thèse (Ph. D).

REL 7111	2	Recherche
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2

Programme 3-885-1-0 Version 05 (A15)

Doctorat civil en théologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire de la théologie; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, ecclésial, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. A. (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2 e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle. N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. L'étudiant peut s'inscrire concurremment au doctorat conduisant au grade canonique et, s'il satisfait aux exigences des deux programmes, obtenir les deux grades. Aux 90 crédits du doctorat en théologie, s'ajoutent 3 crédits pour le cours préparatoire REL6310 Interprétation théologique et biblique imposé à l'étudiant qui n'a pas fait ses études de 2e cycle à la Faculté.

Segment 70

Les crédits du Doctorat en théologie sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REL 6121	3	Discours et géopolitique du catholicisme
REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6312	3	Bible, art et culture
REL 6313	3	Bible et rhétorique
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6315	3	Classiques de la théologie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6317	3	Éduquer le croire
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6320	3	Méthodes en exégèse biblique
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies
REL 6323	3	Questions d'éthique théologique
REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6325	3	Théologie pratique
REL 6326	3	Théologie systématique et fondamentale
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6401	3	Grec biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions ou hors Faculté. Dans ce second cas, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Programme 3-885-1-2 Version 03 (A15)

Doctorat en théologie pratique (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie pratique sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2 e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle. N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et de trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Les étudiants doivent suivre le cours REL6311 Praxéologie (3 crédits) s'ils ne l'ont pas déjà fait dans leur curriculum de formation antérieure. Ce cours s'ajoute alors à leur scolarité.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours en théologie pratique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REL 6125	3	Rites et ritualisation
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6312	3	Bible, art et culture
REL 6313	3	Bible et rhétorique
REL 6317	3	Éduquer le croire
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies
REL 6323	3	Questions d'éthique théologique
REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6325	3	Théologie pratique
REL 6327	3	Transmission sensorielle du croire
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens

Bloc 70B Cours thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6121	3	Discours et géopolitique du catholicisme
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6315	3	Classiques de la théologie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6326	3	Théologie systématique et fondamentale
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions ou hors Faculté. Dans ce second cas, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Programme 3-885-1-1 Version 05 (A15)

Doctorat canonique en théologie (D. Th.)

Objectifs

Le doctorat en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que le Ph. D. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant dispenser un enseignement dans le cadre d'une institution canonique qui exige un tel grade.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en théologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une licence en théologie de la Faculté de théologie et des sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2 e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres à temps plein ou de six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de douze trimestres (temps plein) ou de quinze trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Condition d'obtention du grade

Le grade de docteur en théologie n'est décerné que lorsque la thèse est publiée en tout ou en partie.

Structure du programme

Le Doctorat conduisant au grade canonique de doctorat en théologie (D. Th.) comporte 75 crédits. L'étudiant peut s'inscrire concurremment au doctorat conduisant au grade civil et, s'il satisfait aux exigences des deux programmes, obtenir les deux grades.

Segment 70

Tous les crédits du Doctorat sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7300	59	Thèse